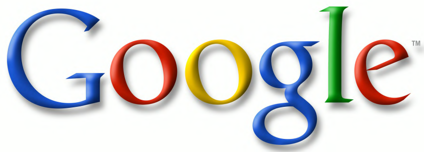
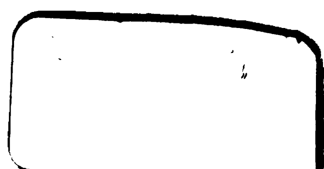




HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

T. VIII.

IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
RUE DU COLOMBIER, N° 30,
A PARIS.

HISTOIRE
D'ANGLETERRE,

DEPUIS LA PREMIÈRE INVASION DES ROMAINS,

PAR LE DOCTEUR JOHN LINGARD,

TRADUITE DE L'ANGLAIS SUR LA DEUXIÈME ÉDITION,

PAR

M. LE CHEVALIER DE ROUJOUX,

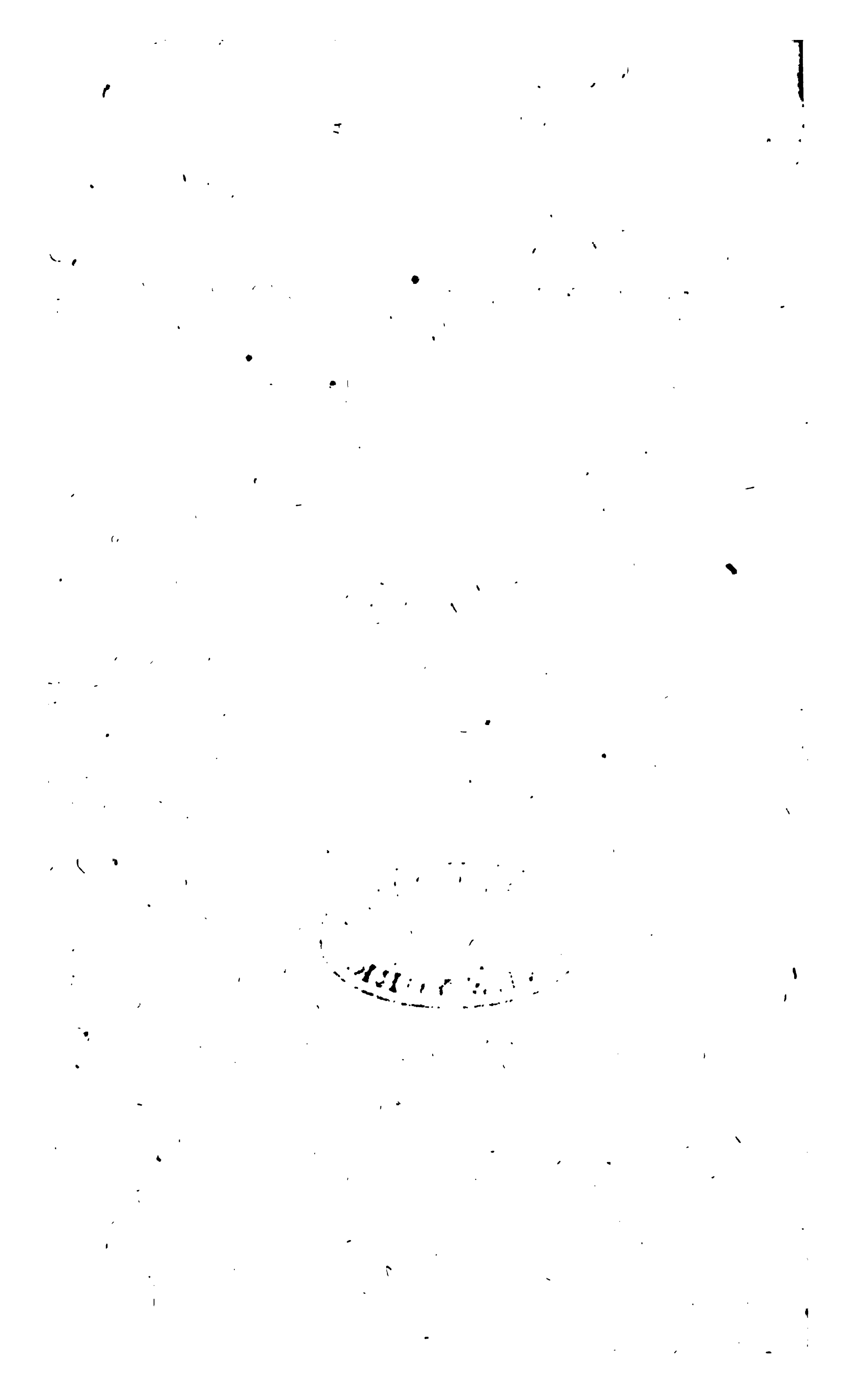
AUTEUR DE

L'HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DES SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS,
DEPUIS LES SIÈCLES HISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS, ETC.

TOME HUITIÈME.



A PARIS,
CHEZ CARIÉ DE LA CHARIE, LIBRAIRE,
RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, N° 4.
1826.



HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER.

ÉLISABETH.

Arrestation, emprisonnement et déposition de Marie Stuart. — Elle cherche un asile en Angleterre. — Conférences à York et à Westminster. — Projet de mariage entre Marie et le duc de Norfolk. — Il est mis en prison. — Révolte dans le Nord. — Bulle d'excommunication et de déposition lancée contre la reine. — Troubles dans les Pays-Bas, — et en France.

Toutes les personnes qui se sont rendu familière l'histoire de cette époque, ont observé que dans l'opinion de la plupart des lords écossais, l'intérêt personnel passait avant toute autre considération. De là, les variations perpétuelles de leur conduite, avec le cours variable des évènements : toute perspective nouvelle de bénéfice ou d'agrandissement, leur suggérait de nouveaux projets et de nouveaux crimes, et leurs engage-

ments les plus solennels étaient contractés et violés avec une égale précipitation. Nous avons vu ces mêmes hommes former une association, au nom de la justice divine, d'abord pour s'opposer au mariage de leur reine avec Darnley, ensuite pour élever ce seigneur sur le trône, et enfin pour ordonner son assassinat. Le lecteur ne sera pas surpris, s'il les voit, actuellement, entrer dans une quatrième confédération tendante à punir un crime, qu'ils s'étaient engagés à regarder comme personnel à chacun d'eux, et à transférer le pouvoir souverain des mains de leur reine à celles d'un régent de leur création.

Parmi les lords qui, sans être dans le secret du meurtre, avaient été entraînés, soit par crainte, soit par intérêt, à souscrire l'engagement en faveur de Bothwell, il s'en trouva bientôt qui rougirent de leur conduite. Dans cette situation d'esprit, ils virent l'arrestation subséquente de la reine avec des sentiments de défiance et de mécontentement. Des réunions eurent lieu : on y suggéra des projets d'opposition: et l'on fit des recherches sur la part que prendrait la reine d'Angleterre au débat qui se préparait (1). La question éveilla dans ses ministres

(1) Par Kirkaldy de Grange, apud Chalmers, II, 236, note a.

l'espérance nouvelle d'atteindre le but que la guerre de la réformation avait éloigné. Mais Élisabeth réprima leur ardeur : elle refusa d'intervenir avec une force armée ; et signifia simplement son approbation à ce que le comte de Bedford revînt à Berwick, et « rassurât » les lords mécontents. Cecil, toutefois, bien qu'il n'osât donner une assurance expresse de secours, chercha à les convaincre que la noblesse d'Écosse, et surtout celle qui avait embrassé le parti de Bothwell, devait prendre immédiatement les armes, si elle voulait éviter l'infamie d'être considérée comme complice de son crime (1).

Quelques auteurs ont prétendu qu'à l'époque où Morton et Maitland se joignirent à Bothwell pour comploter la mort de Darnley, ils avaient en vue deux autres objets, qu'ils cachèrent soigneusement à leur collègue : la déposition de Marie, et l'élévation subséquente de Murray à la régence. Mais les historiens philosophiques sont disposés à attribuer à des vues politiques, ce qui fut en réalité amené par les évènements de chaque jour. La dissension qui existait entre Marie et son époux avait produit des soupçons. Ils furent bientôt changés en conviction, par son mariage précipité ; et les partisans de Bothwell virent qu'à moins de se joindre à ses ad-

(1) Chalmers, II, 235, note x. Robertson, I. App. n° xx.

versaires, ils devaient s'attendre à partager sa honte et peut-être son châtiment. Les comtes de Morton, de Marr et d'Athol, les lords Home, Semple et Lindsay, les lairds de Tullibardine et de Grange, se rassemblèrent à Stirling, où ils furent rejoints par Montrose, Glencairn, Ruthven et Sinclair. Leur plan pour surprendre Bothwell et la reine, à Borthwick, échoua par une fuite rapide à Dunbar (11 juin, 1567.) : mais ils entrèrent à Édinbourg; et par proclamation, ils accusèrent le comte du meurtre de Darnley, de la détention et du mariage de la reine par trahison, et de l'intention de s'emparer du prince héritier présomptif, qu'il pouvait tuer, comme il avait tué son père (1).

Quatre jours après, Bothwell se hasarda, suivi de ses amis, à tenir tête aux forces plus nombreuses et mieux disciplinées de ses adversaires, à Carberry-Hill, à peu de distance d'Édinbourg. Depuis le matin jusqu'à neuf heures

(1) Anderson, I, 124-128. Il paraît, d'après une lettre de Beton, que Bothwell s'échappa de Borthwick le matin, avant l'arrivée des lords : que Marie y resta tout le jour avec cinq ou six de ses femmes, et qu'à la nuit elle se sauva en habit d'homme, et fut reçue, à peu de distance, par Bothwell, qui l'accompagna jusqu'à Dunbar. Laing, II, 109. Ce fait prouve d'une manière incontestable, que la reine ne voulait pas se séparer de Bothwell, soit en raison de son attachement pour lui, soit pour les motifs qu'elle en donnera dans les pages suivantes.

du soir, les deux armées se trouvèrent en présence. Ce fut en vain que Lecroc employa son autorité et son éloquence pour opérer une réconciliation (15 juin.). La reine offrit une amnistie complète aux confédérés, à condition de licencier leurs troupes : ils lui demandèrent de s'unir à la noblesse, et d'abandonner Bothwell au châtiment de son crime. Celui-ci proposa de combattre seul contre Morton, ou tout autre de ses accusateurs. Le cartel fut accepté d'abord par Tullibardine, ensuite par Lindsay; mais, par des raisons que l'on ignore, il n'y eut aucun combat. Enfin, on décida qu'il se retirerait sans être inquiété, que la reine rentrerait dans sa capitale, et que les lords confédérés lui rendraient les honneurs et l'obéissance qu'ils devaient à leur souveraine. Elle donna sa main à Kirkaldy de Grange, qui la conduisit à l'armée de ses collègues, au nom desquels, Morton, fléchissant le genou, lui adressa ces paroles : « Ici, » madame, est la place où vous devez être ; et » nous voulons vous honorer, vous servir et vous » obéir comme la noblesse de ce royaume l'a » toujours fait à l'égard de vos aïeux. » Le consentement fut mutuellement ratifié, et l'armée revint vers Édinbourg (1).

(1) Goodall, II, 145, 164. Laing, II, 116. Ce consentement à la fuite de Bothwell semble confirmer l'opinion que les

Une heure à peine s'était écoulée, que Marie s'aperçut qu'elle était captive de ses plus cruels ennemis. A son entrée dans la ville, elle fut accueillie par une foule poussée au plus haut point d'exaspération : ses oreilles furent frappées d'imprécations et de reproches, et l'on déploya sous ses yeux une bannière qui représentait le cadavre de son dernier mari, et le prince son fils, à genoux, s'écriant : O Dieu, venge ma cause! Elle s'attendait à être conduite au palais; mais on l'entraîna à la maison du prévôt, et on l'enferma dans une chambre, avec ordre de n'admettre personne auprès d'elle, pas même ses femmes. Durant les vingt-deux heures où elle fut confinée dans cette prison solitaire (16 juin.), la malheureuse reine s'abandonna à toutes les terreurs que lui inspirait sa situation. De la rue, on l'aperçut plusieurs fois à la fenêtre, presque dans un état de nudité, et souvent on l'entendit en appeler aux habitants, et les conjurer de prendre les armes pour délivrer leur souveraine de la cruauté des traîtres. Le lendemain, vers

---

lords confédérés tendaient à la déposition de Marie, et à l'établissement d'une régence. S'ils se fussent emparés de lui, bien qu'ils n'eussent pu si facilement priver la reine de la couronne, ils eussent immédiatement effectué ce qu'ils prétendaient avoir en vue, le châtiment du meurtrier, et la dissolution du mariage.

neuf heures du soir, on la conduisit à Holyrood-House; et, après un répit d'une heure, quatre cents hommes armés l'escortèrent hors de la capitale. Athol se tenait à cheval à l'un des côtés de la captive, et Morton de l'autre; à quelque distance, on la remit sous la garde de Lindsay et de Ruthven, qui l'emmenèrent au château de Lochlevin, résidence de William Douglas, frère utérin de Murray, et héritier présomptif de Morton (1).

---

(1) Keith, 403. « Elle parut hier à une fenêtre de sa chambre qui donne sur Highgate (Porte-Haute), s'adressant au » peuple d'une voix forte, et disant comme elle avait été jetée » en prison, enlevée par ses propres sujets qui l'avaient trahie. Elle se présenta à cette fenêtre plusieurs fois, dans un » misérable état, ses cheveux épars sur ses épaules et son » sein, et la plus grande partie de son corps, jusqu'à la ceinture, nue et à découvert, de sorte qu'aucun homme ne » pouvait jeter ses regards sur elle sans être ému de pitié et » de compassion. Pour moi, j'en avais assez de l'entendre » dire, et je n'aurais pu supporter de la voir. » Lettre de Beton du 17 juin. Laing, II, 117. Marie accusa Maitland et Kirkaldy de ses infortunes. Randolphe, quelque temps après, leur parla en ces termes : « Vous êtes, tous deux, la cause » première des malheurs dont elle nous a appris qu'elle fut » accablée. Vous, lord de Liddington, par le conseil que vous » avez donné de s'emparer d'elle, de l'emprisonner, et » même de lui ôter alors la vie ; vous, lord de Grange, par » vos sollicitations, voyages et travaux, pour amener d'autres personnes à vous permettre de mettre à exécution ce » que vous, et lord de Liddington, aviez projeté. » Strype, II. App. 20.

Élisabeth avait été informée de cette révolution extraordinaire par un envoyé des insurgés, qu'elle reçut avec les plus vives expressions de mécontentement. L'outrage fait à la reine d'Écosse était, suivant elle, commun à toutes les têtes couronnées : c'était le résultat des doctrines de Knox, qu'elle avait si souvent condamnées : il exigeait une sévère et immédiate punition, afin que les sujets apprissent à ne pas porter des mains profanes sur la personne sacrée de leurs souverains. Mais tandis qu'elle travaillait avec sincérité en faveur de Marie, ses efforts étaient contre-balancés par l'adresse et la fourberie de son secrétaire. Elle envoya (30 juin.) Throckmorton en Écosse, avec des instructions pour exiger des lords la liberté de leur reine; de Marie, qu'elle oubliât l'offense que ses sujets lui avaient faite, et qu'elle concourût à la punition des meurtriers ; et des deux partis, que le jeune prince fût envoyé en Angleterre, seul lieu où sa vie serait en sûreté. Mais Throckmorton était l'agent de Cecil autant que de sa souveraine : il demanda la délivrance de la reine d'Écosse; cependant il consentit à attendre une réponse, jusqu'à l'époque où tous les lords seraient assemblés à Édinbourg : il sollicita la permission de voir Marie, mais il parut en approuver le refus, quand on lui apprit qu'on avait rejeté une semblable requête de

l'ambassadeur de France (1). Tandis que des lettres s'échangeaient lentement entre lui et Élisabeth, les lords du conseil secret, encouragés par l'approbation de l'église, agissaient avec activité et énergie. On discuta trois actes, par l'un desquels on forçait la reine à résigner la couronne en faveur de son fils ; par le second, on élevait Murray à la régence, durant la minorité du prince ; et, par le troisième, on nommait un certain nombre de nobles pour remplacer Murray, en cas d'absence ou de mort (24 juill.). Ces écrits furent confiés à lord Lindsay, le gardien de Marie, le plus dur, le plus insensible des « Saints » : mais on lui adjoignit Robert Melville, avec des lettres de Throckmorton et de quelques uns des conspirateurs qui se prétendaient ses amis secrets, et qui lui conseillaient de signer sans hésiter, puisque, dans les circonstances où elle se trouvait, aucun acte semblable ne pouvait être considéré comme légal. Elle avait à peine eu le temps de lire les lettres, quand Lindsay entra, et, jetant les papiers sur la table, lui ordonna de les signer, ou de se préparer à la mort, comme complice du meurtre de son mari. La malheureuse reine fondit en larmes : mais

(1) On peut trouver dans les documents de Robertson l'histoire de la négociatiou de Throckmorton, I, n° XXI, et dans Keith, 411-430. Laing, II, 124-129.

recouvrant promptement sa présence d'esprit, elle prit une plume, et signa son nom, sans lire ce qu'ils contenaient (1).

Cinq jours après, le jeune prince, alors âgé de trente mois, fut sacré et couronné (29 juill.) (2); et Murray, qui avait déjà quitté la France, hâta son retour à Édinbourg (15 août.). Toutefois, avant de s'emparer de la régence, il résolut de visiter la royale captive au château de Lochlevin. A la nouvelle de son arrivée, un rayon d'espoir se glissa dans l'esprit de l'infortunée princesse. Murray était son frère bien aimé. Il lui devait ses richesses, ses honneurs et son influence. Elle lui avait jadis pardonné sa trahison et son ingratitude, et lui avait rendu la première place au conseil. Marie s'empressa de le recevoir; mais,

(1) Keith, 430-434. « Ils m'ont menassé de me tuer, si je » ne signoys. » Anderson, IV, 31. Par. II, 86. Quelques auteurs disent que Ruthven accompagnait Lindsay. Tous les deux avaient été nommés gardiens de la reine; mais Ruthven fut écarté (14 juillet), parcequ'on le soupçonna d'être d'intelligence avec elle (Rob. n° XXI). Il fut employé à Édinbourg pendant toute la journée du 24 juillet. Keith, 425, 426.

(2) Keith, 437-439. Lesley dit au sujet du couronnement : « De cent comtes, évêques et lords, qui avaient voix au par- » lement, il ne se trouva présents à la cérémonie que quatre » comtes, six lords, les mêmes qui avaient porté leurs mains » coupables sur leur reine, et deux ou trois abbés et » prieurs. » Anderson, I, 44.

à sa grande surprise, elle le trouva froid, formel et réservé. Les pleurs, les caresses, les prières, tout fut infructueux; elle ne put lui arracher une seule parole consolante : et, lorsqu'il se séparèrent, elle ignorait encore si elle devait le considérer comme un ami ou comme un ennemi. Après souper, ils se virent de nouveau; mais Murray prit encore un ton plus sévère. Il accabla sa malheureuse sœur de reproches, lui recommanda le repentir et la patience, et lui fit entrevoir le tribunal et l'échafaud. Il était une heure après minuit quand il la quitta, en lui laissant pour adieu la fatale remarque « qu'elle »n'avait rien à espérer que de la miséricorde de »Dieu, et qu'elle y eût recours comme à son »dernier refuge. » Le lendemain matin, il y eut une troisième entrevue, où le comte sembla très différent : il affecta de ressentir de la compassion pour les malheurs de sa sœur, et exprima le désir de la soustraire à la vengeance de ses ennemis. Ses manières douces et consolantes parurent à Marie, qui avait passé une nuit sans sommeil, dans les angoisses et la terreur, celle d'un ange venu de ciel. Elle embrassa son frère, lui prodigua les caresses, et le conjura d'accepter la régence, afin de sauver sa vie et celle de son fils. Le seul but de cette visite avait été d'en arracher cette demande. Il y consentit, après plusieurs refus; mais, en partant, il lui rappela qu'il n'é-

tait qu'un homme, et qu'en vain il pourvoirait à sa sûreté, si elle agissait d'une manière opposée à ses vues : si elle essayait de fuir, ou qu'elle portât quelque trouble dans le gouvernement, il ne serait plus en son pouvoir de la soustraire au châtiment (1). Deux jours après son retour d'Édinbourg, on le proclama régent; et, par la suite, afin de justifier sa conduite, il allégua aux puissances étrangères (22 août.) que les larmes et les prières de Marie, dans sa prison de Lochlevin, lui avaient arraché la promesse d'accepter cet emploi (2).

Le lecteur se rappelle que l'un des articles avoués de l'association des lords était de délivrer la reine de l'esclavage où la retenait Bothwell : du moment où elle se trouva en leurs mains, ils la

(1) Lettre de Throckmorton du 20 août, dans Keith, 444-448. Nous ignorons par quelle voie Throckmorton reçut cette déclaration. Il raconte à la reine que Murray prétendait avoir engagé sa sœur à repousser son affection peu ordinaire pour Bothwell, et à oublier son ressentiment contre les lords, 447.

(2) Voyez spécialement sa proclamation du 22 août : « pour » lui obéir il avoit accepté et conservé l'emploi. » Keith, 454. Marie avait maintenu la liberté de conscience pour tous, autant que l'avait permis le fanatisme des prédicateurs. Mais Murray en prenant la régence fit le serment qui suit : « Et » j'aurai soin de chasser du royaume d'Écosse et de ses dé» pendances, tous les hérétiques et ennemis de la véritable » religion de Dieu qui seront convaincus desdits crimes, con» tre la véritable église de Dieu. » Ibid., 453.

mirent en prison, et peu de jours après, la privèrent de sa couronne. Pour justifier leurs procédés, ils déclarèrent qu'ils lui avaient offert de lui obéir comme à leur souveraine, pourvu qu'elle voulût abandonner Bothwell, et consentir à ce qu'il fût puni comme principal assassin de Darnley (1). Sur son refus, ils l'avaient renfermée, dans l'espérance que la solitude et la réflexion l'arracheraient à la passion coupable qu'elle entretenait depuis si long-temps : mais son obstination semblait s'en accroître. Elle mettait en danger la sûreté du prince, des lords et de l'état, et les réduisait à la pénible nécessité de la priver de sa souveraine autorité et de la transférer à son fils. Marie répondit que ce n'étaient que des prétextes ; qu'elle avait proposé de convoquer les trois états, de leur soumettre les deux questions, de la validité de son mariage et de la punition du meurtrier, et d'adopter leur détermination quelle qu'elle pût être. On ne pouvait rien objecter de raisonnable à une pareille proposition ; mais ses adversaires avaient exigé qu'elle adhérât à la demande la plus injuste et la moins naturelle. Ils ne pouvaient s'attendre

(1) « Pour venger le meurtre du roi, et *principalement* sur » mylord Bothwell. » Laing, II, 104. Cette proposition lui fut faite par Maitland, l'un des complices. Il paraît que l'on voulait punir Bothwell, et sauver tous ses complices.

à ce qu'une reine dans sa situation (elle se trouvait grosse en ce moment), voulût désavouer son mari, et par un tel acte, rendre son enfant illégitime, et sacrifier son honneur au bon plaisir d'une faction armée (1).

Quelques mois après, on jugea convenable de lever le masque. Une cassette en argent dont Marie avait hérité de son premier époux, François II, et qu'elle dit avoir donnée à Bothwell (20 juin.), tomba entre les mains du comte de Morton (2). Si l'on doit l'en croire, on y trouva divers papiers écrits de la main de la reine qui

(1) Lettre de Throckmorton du 18 juillet dans Robertson, I. App. XXI. Le plan d'une convention des états, qu'on lui ordonnait de proposer aux lords, se rapportait à celui que Marie avait déjà suggéré. Voyez-le dans Keith, 416.

(2) L'histoire de cette cassette excite plus d'un doute. On dit qu'elle fut prise sur un des serviteurs de Bothwell, nommé Dalgleish, le 20. Il fut interrogé le 26 devant Morton, Athol, le protecteur de Maitland, et deux autres. On ne fit aucune question sur cette cassette; il n'en fut pas même mention : on l'examina sur le meurtre seulement. Mais quand un homme était mis à la torture pour lui arracher sa confession, on lui faisait toutes les questions qui pouvaient se rapporter à l'accusation : et comme ces lettres étaient fort importantes, on doit croire qu'à une époque ou une autre, il fut interrogé sur cet article. Qu'arriva-t-il de cet interrogatoire ? Pour prouver l'authenticité des lettres aux conférences, Morton fit serment qu'il les avait reçues de Dalgleish. Je pense que, si l'on eût cru prudent de produire l'interrogatoire de Dalgleish, c'est dans ce document que l'on eût trouvé quelque chose de satisfaisant.

prouvaient qu'elle avait trempé dans le crime. Cette importante découverte fut secrètement communiquée aux chefs de parti, et à la reine d'Angleterre ; mais on n'en publia aucune particularité avant le mois de décembre, quand on prit la résolution d'accuser Marie d'adultère et de meurtre ; de soutenir qu'elle avait trouvé bon de se laisser séduire par Bothwell, et qu'ainsi elle avait consenti à la mort de son mari, afin de pouvoir épouser son amant ; et de déclarer que sa captivité et sa déposition ne provenaient que de « sa propre faute (4 déc.), d'autant que par plu» sieurs de ses lettres particulières, écrites et » signées de sa propre main, et envoyées par » elle à Jacques, comte de Bothwell, et par sa con» duite déshonorante et impie dans le mariage » secret qu'elle avait si soudainement et d'une » manière si inattendue contracté ensuite, il de» venait certain qu'elle avait été complice, d'in» vention et de participation, du meurtre du roi » son époux légitime. » Le parlement adopta (16 déc.) cet acte du conseil avec quelques modifications, et l'on en fit un second tendant à la confiscation contre Bothwell, où l'on citait parmi ses délits, la violence odieuse qu'il avait employée pour forcer sa souveraine à l'épouser. Il semble qu'il ne devait rien résulter de la fabrication de ces deux actes, qui paraissent si opposés l'un à l'autre : si les lettres de Marie étaient véritables, si

elle était « si aveuglément affectionnée aux désirs secrets de ce tyran, » son enlèvement pour la conduire à Dunbar, ni son mariage subséquent, n'étaient l'effet de la violence et ne provenaient que de sa volonté et de son consentement(1).

La reine d'Écosse était toujours retenue dans les tours de Lochlevin, sous la surveillance jalouse de lady Douglas, mère du régent et ancienne maîtresse de Jacques V. Elle fit en vain à son frère et au conseil différentes propositions pour recouvrer sa liberté. Ils avaient pris la résolution de ne pas la laisser sortir vivante de sa prison : et si l'on en doit croire leur propre assertion, ils avaient sérieusement discuté plusieurs projets tendant à abréger ses jours : mais elle possédait des ressources contre la méchanceté de ses ennemis; et sa beauté, sa grâce et ses malheurs, lui firent un partisan d'une haute importance de Georges Douglas, frère du régent. S'étant concerté d'avance avec Beton, l'un des fidèles serviteurs de la reine, qui se tenait aux aguets dans les villages voisins, il introduisit de grand matin une blanchisseuse dans la chambre à coucher de Marie, qui changea de vêtements avec cette femme, et, emportant un panier

(1) Voyez les deux actes dans Goodall, II, 62-69, et, sur les différences qui existent entre l'acte du conseil et celui du parlement. Note P.

de linge (1568, 25 mars.), prit sa place dans le bateau qui l'avait amenée. Elle touchait presque à la rive opposée, quand, pour sauver son voile des tentatives grossières d'un des rameurs, elle leva son bras jusqu'à son visage, et une voix s'écria sur-le-champ : « Ce n'est pas ici la main » d'une blanchisseuse! » Elle fut reconnue, et on la ramena à Lochlevin. Georges évita par la fuite le ressentiment de ses parents, et légua la tâche difficile de délivrer la reine à un associé peu suspect, un orphelin de seize ans, connu sous le nom du petit Douglas (1).

Il s'écoula cinq semaines avant qu'il pût trouver l'occasion de faire cette tentative. Un soir, tandis que lady Douglas soupait, il lui prit adroitement ses clefs sur la table (2 mai.), et appelant la reine et Kennedy, l'une de ses filles d'honneur, il les conduisit hors du château, ferma la porte après elles, et jeta les clefs dans le lac. Un bateau était préparé ; on fit le signal convenu, et Georges et Beton reçurent les fugitifs sur le rivage. Marie passa la nuit à Niddry, maison appartenant au lord Seton. Le lendemain, elle arriva en sûreté au château de Hamilton, et elle révoqua sa résignation de la couronne, qu'elle avait faite dans sa prison de Lochlevin (2).

(1) Lettre de Drury du 3 avril, dans Keith, 469.
(2) Anderson, IV, part. II, 52, 87. Keith, 471. Jebb. II, 230.

A cette nouvelle, les royalistes accoururent en foule près de leur souveraine : neuf comtes, neuf évêques et dix-huit lords, lui offrirent leurs félicitations et leurs services, et la reine apprit pour la première fois, selon ses défenseurs, l'histoire réelle du meurtre de Darnley et du crime de Bothwell (1). Elle fit, à diverses reprises, à son frère le régent, qui se trouvait en ce moment à Glasgow, la proposition d'en référer pour toutes les causes de dissensions à un parlement libre, et de remettre à la justice toutes les personnes qu'il accusait du meurtre, pourvu qu'il en fût autant de celles qu'elle accusait aussi (2). Morton et Maitland s'effrayèrent ; ils emprisonnèrent ses messagers, et déclarèrent traîtres ses partisans. (15 mai.) Marie se rendait à cheval au château de Dunbarton, lorsque Murray, accompagné d'une troupe peu nombreuse, mais bien disciplinée, parut sur une éminence nommée Langside. A sa vue, les personnes qui suivaient la reine, ne consultant que leur loyauté, et non leur prudence, chargèrent confusément les rebelles ; on les reçut en bon ordre et avec intrépidité ; et après un vif combat, ils tournèrent le dos et s'enfuirent. La reine inconsolable se rendit du champ de bataille à l'abbaye de Dundrennan,

(1) Anderson, IV, part. II, 82.
(2) Anderson, IV, 31, 32.

à la distance de soixante milles, dans un seul jour. Ses adversaires la poursuivirent dans la même direction ; mais elle parvint à les éviter ; elle reprit sa fuite le lendemain soir, et le matin suivant, après un court repas, elle exprima sa résolution de chercher un asile à la cour de sa bonne sœur la reine d'Angleterre. Ses meilleurs amis s'y opposèrent ; l'archevêque de Saint-André la conjura à genoux de changer de détermination : mais Marie se confiait aux protestations qu'elle avait reçues. Elle chargea Beton de rapporter à Élisabeth un anneau de diamants, gage d'affection et de secours que lui avait donné cette princesse ; et traversant le détroit du Solway dans un bateau pêcheur, elle débarqua, suivie de peu de monde, au port de Workington (16 mai.), d'où elle se rendit à Carlisle par Cockermouth(1).

Durant ces évènements, il était difficile, pour un observateur ordinaire, de débrouiller la politique tortueuse du cabinet anglais. Élisabeth se déclara publiquement l'amie de la reine d'Écosse, annonça aux puissances étrangères qu'elle voulait la rétablir sur son trône, défendit à son ambassadeur d'assister au couronnement du prince, refusa à Murray le titre de régent, et demanda d'un ton d'autorité la délivrance de Marie. Mais, d'un autre côté, ses

(1) Anderson, IV, 3, 33. Keith, 477-483. Jebb, II, 268.

ministres étaient étroitement ligués avec les ennemis de cette princesse : ils dissuadèrent leur souveraine d'en appeler aux armes, sous le prétexte que cet appel serait l'arrêt de mort de la royale captive. Ils donnèrent des avis et des informations à Murray et à son conseil : et les maintinrent dans la persuasion que leur conduite était, en réalité, approuvée par la reine d'Angleterre (1).

L'arrivée inattendue de Marie en Angleterre avait ouvert une perspective nouvelle à Cecil et à ses alliés. Ils se réjouirent de ce que la proie qu'ils poursuivaient depuis long-temps fût, à la fin, venue se jeter volontairement dans leurs filets ; mais ils se trouvèrent embarrassés pour concilier leurs projets contre la royale fugitive, avec l'apparence de la décence et de l'équité. Après de nombreuses consultations, ils convinrent que l'on risquerait tous les avantages obtenus par le traité de Leith, si on lui permettait de se rendre dans une cour étrangère, ou de solliciter des secours de quelque puissance du continent : que s'il était convenable de replacer

(1) Quoique, dit Murray à Cecil, sa majesté la reine, votre maîtresse, ne semble point extérieurement approuver notre présente situation, je ne doute pas cependant qu'elle n'y participe dans son cœur. J'ai fait l'infaillible expérience de votre bonne volonté en cette affaire. Haynes, 462.

le sceptre dans ses mains, ce devait être par la seule influence d'Élisabeth, et sous des restrictions qui ne lui laisseraient qu'une autorité nominale : mais qu'il serait bien plus avantageux, pour la sécurité de leur souveraine, et les intérêts de leur religion, de la retenir en captivité pour la vie (1). L'accomplissement de ce projet fut confié à l'esprit intrigant et délié de Cecil. On assura d'abord à Marie qu'Élisabeth vengerait la cause commune des souverains, et lui ferait rendre son ancien pouvoir, sous la condition qu'elle se contenterait de la protection de sa bonne sœur, et rejeterait celle de la France ou de l'Espagne, ou de toute autre puissance (2). On lui intima ensuite qu'Élisabeth s'était déterminée à essayer l'influence de ses avis et de son autorité, avant d'avoir recours aux armes et de verser le sang : enfin, on lui insinua que pour

---

(1) Anderson, IV, 34-44.

(2) Le premier message qui fut fait à Marie, avait pour objet la promesse de ne solliciter ni recevoir aucun secours de la France. « Et si elle voulait la faire, elle pourrait alors » être assurée que l'on donnerait une attention extrême à sa » position, et qu'on amènerait ses sujets à reconnaître leur » devoir sans répandre de sang, ou troubler son royaume : » et s'ils ne se rendaient à la raison, soit par persuasion, » soit par des menaces, on lui fournirait tous les secours » qu'elle pourrait exiger pour les y forcer. » Instruction à Leighton, Anderson, IV, 27. Marie y consentit : mais elle n'obtint jamais le secours promis.

justifier l'intervention d'Élisabeth, il serait désirable que la reine d'Écosse voulût bien se disculper, elle-même, des crimes odieux dont ses ennemis l'avaient accusée.

Immédiatement après son arrivée, Marie avait demandé la permission de voir Élisabeth, afin de lui faire connaître les outrages dont on l'avait abreuvée, et lui expliquer la fourberie, les calomnies et les crimes de ses adversaires. Mais une entrevue particulière pouvait être dangereuse, non seulement à Murray et à son parti, mais à leurs amis dans le cabinet anglais. Cecil fit entendre à sa maîtresse qu'il ne serait pas décent, pour une *reine vierge*, d'admettre en sa présence une femme accusée d'adultère et de meurtre : qu'elle devait d'abord inviter Marie à détruire les accusations de ses ennemis devant un conseil de commissaires anglais : qu'elle avait le droit de l'exiger, puisque l'histoire démontrait que la couronne écossaise était vassale de la couronne d'Angleterre, et que toutes les discussions entre le peuple et le roi, ou la reine d'Écosse, devaient se décider au tribunal de leur seigneur suzerain. Elle avait, en ce moment, l'occasion d'exercer ce droit : et ce lui serait un déshonneur, si elle négligeait de s'en prévaloir (1). Il trouva plus facile de persuader Éli-

(1) Anderson, IV, 26, 37, 103, 105.

sabeth que Marie. Celle-ci fit à tous ces points l'objection qu'il s'agissait, là, des formes d'un procès: que cela userait le temps, dont tous les moments étaient importants pour elle ; parceque le moindre délai servait à consolider l'autorité usurpée du régent, et à réduire le nombre de ses propres adhérents, en trompant leurs espérances. Mais de qui en venait la proposition originaire? d'un homme qui s'était toujours montré son plus cruel ennemi. Qui donc nommerait les commissaires et surveillerait les procédures? Un parti qui, depuis le commencement de son règne, avait constamment donné des conseils et des secours aux révoltés. Et qui pourrait se proposer comme son juge? Elle n'en reconnaissait aucun ; elle était reine indépendante, et ne se soumettrait jamais à placer la couronne d'Écosse aux pieds d'une puissance étrangère. D'après cela, elle demandait la permission de rentrer en Écosse, ou de traverser l'Angleterre pour se rendre en France. Cette demande était raisonnable; mais elle ne s'accordait pas avec les vues du conseil : d'abord elle fut éludée, puis on la refusa définitivement (1).

---

(1) Laing a trouvé dans les objections de Marie au jugement proposé, la preuve de sa culpabilité. Il n'y a pas de doute que si elle eût été coupable, elle se fût opposée à un jugement. Mais on voit aussi, et je pense que, dans le cas

Cette politique odieuse détruisit graduellement toutes les espérances de Marie, et lui arracha des explications, écrites avec toute la dignité d'une reine, et le caractère d'une femme innocente et outragée. Elle observa que, si elle était venue en Angleterre, ce n'était que par suite des assurances qu'elle avait reçues pendant son arrestation à Lochlevin; et que si Élisabeth se repentait actuellement de ses promesses, ce qu'elle devait faire, au moins, était de laisser la princesse qu'elle avait ainsi trompée, chercher assistance dans les autres cours : qu'elle avait admis en sa présence le bâtard Murray, nonobstant tous les crimes dont il s'était couvert : et que, cependant, elle refusait de recevoir une reine et parente dont elle savait toute l'innocence, et qui était prête à la prouver. Ses ennemis ne devaient pas s'attendre à ce qu'elle répondît en prison à leurs infâmes accusations : ils étaient ses sujets et non ses égaux ; et elle mourrait plutôt en captivité, que de s'abaisser à les regarder comme ses pairs. Qu'Élisabeth lui rendît la liberté, et alors, elle prouverait son innocence, en présence de sa bonne sœur comme son amie, mais non comme son juge. Que Morton et Maitland, les véritables fauteurs du meurtre de son mari, eussent à se présenter, elle se

---

de son innocence elle avait des raisons majeures pour s'opposer au genre de recherches qu'on lui proposait.

ferait un plaisir de les confondre ensemble, et face à face, devant la reine d'Angleterre et toute la noblesse de la Grande-Bretagne, à Westminster-hall. En un mot, qu'Élisabeth restât neutre : elle ne demandait pas davantage : sa sœur pourrait, à volonté, retenir le secours qu'elle lui avait d'abord promis, pourvu qu'au moins elle ne facilitât point les tentatives des rebelles, qui avaient chassé du trône leur souveraine. (1)

Ces remontrances ne produisirent que peu d'effet. Après une longue consultation, les ministres anglais décidèrent qu'on ne pouvait rece-

(1) Voyez la correspondance dans Anderson, IV, 47, 97; et dans Haynes, 465, 466, 469. J'observe que, dans ces lettres, Marie ne parle continuellement que de son innocence, et qu'elle accuse Morton et Maitland du meurtre de Darnley, et des faussetés dont ils l'ont accusée. « Ils ont devisé et favorisé, et signé, et assisté à un crisme pour me le mettre faussement à subs. » Anderson, IV, 30. Elle affirme que Lyddyngton (Maitland) et le lord Morton étaient complices du meurtre de son mari, aussi nettement que cela peut se prouver. Ibid., 54. « Je désire que ma bonne sœur la reine écrive pour que Lithington et Morton (deux des hommes les plus avisés et les plus capables de ceux qui parlent contre moi,) se présentent, et qu'elle me permette de leur faire répéter en sa présence, face à face, leur accusation, et d'entendre comment je donnerai ma défense; mais je pense que Lithington serait perdu par cette opération. » Ibid., 90. « Étant innocente, comme Dieu mercy je me sents, ne me faites-vous pas tort de me tenir icy? » Ibid., 96. « Mon innocence, et la fiance que j'ay en Dieu m'assurent. » Haynes, 465.

voir Marie à la cour, jusqu'à ce qu'elle eût pleinement établi son innocence; que sa demande de quitter le royaume ne pouvait lui être accordée; et qu'on devait la transférer immédiatement de Carlisle au château de Bolton, place qui ne laissait aucun moyen de s'échapper. Mais, disait-on, sur quel principe de justice pouvait-on la retenir prisonnière? elle n'était point sujette d'Élisabeth. Elle était venue dans le royaume, sur l'expresse invitation de la reine; depuis son arrivée, elle n'avait méconnu aucune loi; elle n'avait commis aucune offense. On répondit qu'elle avait jadis affirmé son droit à la couronne, et que si on la mettait en liberté, elle pouvait encore faire valoir le même droit: que, comme catholique, elle pouvait porter secours aux catholiques, soit au dedans soit au dehors: et que, si jamais son avènement au trône pouvait s'effectuer, il amènerait la ruine de la cause protestante en Angleterre, aussi bien qu'en Écosse (1). D'après ces motifs, les ministres anglais persistèrent à demander qu'on lui fît son procès, dans l'espoir de la déshonorer. Elle persista de son côté à en repousser l'idée, qui lui semblait dérogatoire à sa dignité, et outrageante pour son honneur. A la fin, la subtilité de Cecil lui suggéra (28 juillet.) un moyen qui servait également ses projets; le procès, non de Marie,

(1) Anderson, IV, 102-106.

mais de ses ennemis, qui, s'ils pouvaient justifier leur conduite, à la satisfaction de certains commissaires anglais, conserveraient leurs domaines et leurs dignités, et, dans le cas contraire, seraient remis à la justice et à la miséricorde de leur souveraine. Si la reine d'Écosse approuvait cette proposition, on pouvait négocier un traité par lequel Élisabeth s'engagerait, sous certaines conditions, à réduire ses sujets à l'obéissance, et à la replacer sur son trône (1). Marie, malgré l'avis

(1) Anderson, iv, 109. Goodall, ii, 183. Haynes, 467. Une des conditions indiquées était que Marie abolirait la messe, et introduirait la réformation anglaise en Écosse, au lieu de l'église républicaine. Elle avait, depuis peu, assisté à un sermon et au service d'un ministre de l'église d'Angleterre, circonstance qui faisait espérer à Knollis sa conversion prochaine. Mais elle lui prouva bientôt qu'il s'était trompé, et elle déclara que son seul objet avait été de démontrer que, si elle tenait à l'ancienne croyance, ce n'était pas, comme le disaient ses ennemis, par ignorance des nouvelles doctrines. (Anderson, iv, 13. Robertson, i. App. xxiv.). Mais quelle que pût être sa propre opinion, elle donna son consentement conditionnel à cette proposition, sur la sollicitation pressante de lord Herries. Dans les instructions qu'elle remit en particulier à ses commissaires, elle dit : « Quoique j'aie été instruite et nourrie dans la religion » qui a été long-temps celle de mon royaume, et que l'on ap- » pelle l'ancienne religion, cependant je veux suivre le con- » seil de ma très chère sœur, en ce qui est de l'avis de mes » états en parlement, et travailler autant qu'il est en moi à » donner place à cette opinion dans tout mon royaume. » Goodall, ii, 347. Seize des lords de la reine furent consultés à ce sujet, et s'en référèrent à sa prudence. Ibid., 364.

de ses meilleurs conseillers, y donna son assentiment, tant regretté depuis. Murray n'osa pas s'y refuser : et l'on désigna la ville d'York pour le lieu des conférences.

Les commissaires, nommés pour entendre et prononcer dans cette cause importante, furent le duc de Norfolk, le comte de Sussex, et sir Ralph Sadler, le confident de Cecil. La reine d'Écosse fut représentée par Lesley, évêque de Ross, les lords Livingstone, Boyd, Herries et trois autres. Du côté opposé, Murray comparut en personne, avec Morton, Lindsay, l'évêque d'Orkney et l'abbé de Dunfermlin, assisté de Maitland et de cinq autres conseillers (4 oct.). On employa plusieurs jours à arranger les préliminaires. Marie insista pour que la promesse de la reine d'Angleterre, de la remettre sur le trône, fût exprimée dans les pouvoirs délivrés à ses commissaires; et Murray demanda la confirmation de l'assurance qu'il avait déjà reçue, que, dans le cas de conviction, Marie ne retournerait jamais en Écosse Ces demandes contradictoires, qui dévoilaient enfin le peu de sincérité de l'Angleterre, furent accordées en définitive (1) : et les commissaires

(1) Anderson, IV, part. II, 25, 41. Goodall, II, 108-128. Il est évident, d'après Anderson, que Marie ne consentit aux conférences que sous l'expresse condition d'être replacée sur son trône, à leur terminaison (IV, 109). On voit égale-

de la reine d'Écosse, comme plaignants, commencèrent l'accusation contre Murray et ses associés : ils dirent qu'ils avaient pris les armes contre leur souveraine, qu'ils l'avaient renfermée à Lochlevin par trahison, et qu'en l'effrayant, ils l'avaient forcée à résigner sa couronne. On s'attendait à ce que Murray, en réponse, établirait sa justification sur la participation que l'on prétendait que Marie avait prise au meurtre de Darnley : mais il songeait à jouer un rôle plus profond et plus sûr. Il se rendit près des commissaires anglais, et leur témoigna le désir de leur communiquer, mais en secret et comme simple particulier, les preuves qu'il avait de la culpabilité de la reine. Ils devaient se rappeler que sa propre vie et celles de ses associés étaient exposées; que, avant de se présenter comme accusateurs publics de leur souveraine, ils avaient le droit de s'assurer si leurs preuves seraient considérées comme suffisantes pour établir l'accusation ; si, après l'avoir établie, les juges prononceraient la sentence, et si on leur donnerait toute sûreté, qu'après cette sentence, Marie ne remonterait jamais sur le trône. Ils mirent alors sous leurs yeux les traductions de huit lettres que l'on prétendait qu'elle avait écrites à Bothwell, quelques unes

---

ment dans Anderson que la promesse faite à Murray était aussi complète, dans le sens opposé. IV, part. II, p. 11.

avant le meurtre de son mari, d'autres depuis qu'on s'était emparé de sa personne; deux contrats de mariage que l'on disait signés par les deux, et une collection de sonnets amoureux, écrits et composés par elle, et envoyés à son amant. Les commissaires n'y firent aucune réponse qui dissipât ses craintes: et, à sa requête, ils écrivirent à Élisabeth pour en obtenir de nouvelles instructions (1).

Afin que la cause de ce retard ne parût pas suspecte, Murray fit alors une prétendue réponse à l'accusation (10 oct.). Ses amis, dit-il, avaient pris les armes, non contre la reine, mais contre Bothwell, qui la gouvernait: ils l'avaient ensuite « séquestrée, » parcequ'elle ne voulait pas séparer sa cause de la sienne: et enfin ils avaient accepté et non arraché, son abdication. Les commissaires de Marie opposèrent à cette défense, faible et peu satisfaisante, la plus victorieuse réponse (2) (16 octobre).

---

(1) Anderson, IV, 41-68. Goodall, II, 128-138. Robertson attribue ces questions à la connaissance qu'avait Murray d'une intrigue de Maitland avec le duc de Norfolk. Mais il les a placées en juin, quatre mois avant, et a prétendu qu'on y avait répondu. Goodall, II, 75, 89. Robertson, I, n° XXV.

(2) Anderson, 64-70, 80-91. Goodall, 139-148, 162-170. Ils reconnurent ensuite que ce n'avait été qu'une défense fictive, parcequ'ils n'avaient pas osé donner leur réponse réelle. Cependant ils avaient juré solennellement « de pro-

A cette époque, la ville d'York était devenue le théâtre d'une négociation active et compliquée. Les Écossais étaient divisés en deux partis, appelés les lords du roi et les lords de la reine. A la tête de l'un, se trouvait le comte de Murray, et l'autre était guidé par le duc de Châtellerault, dernièrement revenu de France. Tous les deux désiraient vivement un arrangement. Murray savait que son accusation contre Marie se trouverait contredite par une accusation de même nature contre ses affidés, et que les preuves de la reine soutiendraient mieux le coup d'œil de l'investigation que les siennes (1). S'il échouait, il se trouvait livré, sans ressource, à la vengeance de sa souveraine : s'il réussissait, l'état de faiblesse de l'enfant royal rendait probable que, sous peu de

---

» céder sincèrement et légalement, et de n'avancer par affection, haine, ou respect humain, rien autre chose que ce » que leur conscience leur permettrait d'affirmer devant » Dieu-même, et d'être honnêtes, pieux, raisonnables, justes » et vrais. » Anderson, 39.

(1) Ceci, l'un des faits les plus importants sur l'authenticité des lettres, est expressément affirmé par une personne bien capable de juger, le comte de Sussex. « Si son adverse » partie l'accuse de meurtre (la reine) en produisant de ses » lettres, elle les nie, et les accuse à son tour d'un consentement manifeste au meurtre, ce qu'ils ne repoussent que » difficilement : tellement qu'en examinant l'affaire des deux » côtés, ses preuves, comme je le pense, font tomber celles » des autres. » Lodge, II, 1, 2.

temps, le duc, son mortel ennemi, serait porté au trône. D'après cela, il désirait abandonner ses preuves contre Marie, faire prononcer son innocence par un acte du parlement, et lui allouer un revenu considérable en Écosse, pourvu qu'elle confirmât son abdication de la couronne, ou qu'en conservant le nom de reine, elle consentît à résider en Angleterre, et à lui laisser le titre et l'autorité de régent. Le duc, héritier présomptif après le jeune Jacques, craignait au contraire les intrigues de Murray, et les prétentions hostiles de la maison de Lennox : il demandait que la couronne fût rendue à la reine; mais il voulait que le jeune prince fût élevé par les soins d'Élisabeth, et que le gouvernement fût dirigé par un conseil de nobles, où nul des membres n'occuperait sa place qu'à cause de son rang. « Ces partis, dit le comte de Sussex, ballottent » entre eux la couronne et les affaires publiques » de l'Écosse, et ne s'occupent nullement de la » mère et de l'enfant (comme je le pense devant » Dieu), mais de servir leurs propres intérêts (1) ».

(1) Voyez cette intéressante lettre dans York, oct. 22; Lodge, II, 1, 2 : et une autre de Knollis, Robertson, 1, n° 16. Le duc de Norfolk affirme aussi la même chose. « La » plupart ne cherchent que leur avantage particulier, lequel » étant obtenu, ils n'ont aucun intérêt en ce qui concerne » la reine ou le roi. » Goodall, II, 157.

Afin d'engager Marie à accéder à ses conditions, Murray employa l'intrigant et artificieux Maitland. Cet homme d'état l'avait déjà informée, en ami, de l'accusation présentée contre elle, lui avait envoyé secrètement copie des documents supposés, dans une traduction écossaise, et l'avait engagée à adopter un compromis, comme le seul moyen de sauver son honneur (1). Il proposa au duc de Norfolk, au nom du régent, de se marier avec la reine d'Écosse; il l'assura, en particulier, de son innocence; et fit entendre qu'une prompte terminaison de tous les différents empêcherait seule les ministres anglais de publier les actes diffamatoires (2). Enfin, il essaya de persuader à l'évêque de Ross, que si Marie voulait confirmer l'abdication faite à Lochlevin et épouser le duc de Norfolk, la reine Élisabeth la replacerait sur le trône (3).

Quoique Cecil et ses collègues affectassent,

(1) Murdin, 52, 53. Il affirme à Marie qu'il ne serait pas venu à York, si ce n'eût été pour lui rendre service. Ibid. Cependant toute sa conduite tend à produire ce que désirait Murray, ainsi que nous l'apprenons de Sussex. Je n'ai d'après cela aucun doute que ces insinuations ne lui soient venues de la volonté du régent.

(2) Ibid., 164. Voyez Procès d'état, I, 92, 93, 94, où Norfolk, Murray et Ross, s'accusent mutuellement de la première proposition.

(3) Robertson, I. App. XXVI. Murdin, 53.

dans les actes publics, un vif désir de se conduire avec équité entre les parties opposées, il résulte évidemment de leur correspondance particulière, qu'ils ne songeaient qu'à tirer avantage des malheurs de la reine d'Écosse (1). Leur premier projet était de la déshonorer aux yeux de l'Europe, en la convainquant d'adultère et de meurtre; le second, dans le cas où le premier se trouverait impraticable, était de la replacer sur le trône: mais sous la restriction qu'elle ne serait que de nom

(1) Cela résulte de plusieurs passages. Sussex s'exprime ainsi: « Avant de rien écrire sur les deux conclusions, je » pense que la première serait la meilleure, sous tous les » rapports, pour sa majesté la reine, si Murray voulait pro- » duire de telles pièces que sa majesté, en vertu de sa sou- » veraineté sur l'Écosse, pût convaincre judiciairement la reine » d'Écosse du meurtre de son mari, et d'après cela, la rete- » nir en Angleterre aux frais de l'Écosse, et ordonner le » couronnement de son jeune fils et la régence de Murray... » Mais si cette volonté ne produisait rien de suffisant (comme » je doute qu'elle le puisse) pour prononcer juridiquement, » et si elle reniait ses lettres, je pense qu'il serait mieux » alors de procéder par composition, sans paraître vouloir la » mettre en jugement: et ce serait le meilleur moyen, pour » sa majesté, d'obtenir que la reine d'Écosse se rendît com- » plètement à elle. » (Lodge, II, 5.) Alors Norfolk dit à Ross que le but était « de l'amener à se brouiller avec les meil- » leurs sujets de son royaume, afin que désormais elle per- » dît toute possibilité de tenter quelque chose au désavan- » tage d'Élisabeth. » Robertson, I, n° XXVI. Murdin, 53. Lorsqu'elle arriva, on donna à Murray l'assurance positive qu'elle ne retournerait jamais en Écosse. Haynes, 409.

reine d'Écosse, et qu'Élisabeth en serait effectivement la souveraine (1). Ils furent complètement instruits de la situation des conférences à York, de la répugnance de Murray à présenter l'accusation, de l'insuffisance présumée de ses preuves, du projet de mariage entre Norfolk et Marie, et des intrigues multipliées de Maitland. Au lieu de répondre directement à Murray, ils répliquèrent que ses questions contenaient plusieurs points que l'on ne pouvait éclaircir par lettres, et demandèrent que deux commissaires de chaque parti, avec sir Ralph Sadler, se rendissent promptement à la cour, pour donner à la reine les informations nécessaires (20 oct.). Marie montra quelque surprise à cette demande inattendue: mais elle exprima sa satisfaction de ce que sa cause serait enfin soumise à Élisabeth elle-même. Murray envoya des commissaires, et laissa entrevoir le désir de les suivre: et Norfolk et Sussex, voyant que leurs services ne seraient plus nécessaires, reprirent leurs premières occupations, l'un comme lieutenant des Marches, l'autre comme président du conseil du Nord. Les conférences se trouvèrent virtuellement dissoutes, si elles ne le furent formellement (2).

(1) Anderson, IV, 6, 25. Goodall, II, 97-108. Robertson, I, nº XXVII.

(2) Anderson, II, 93-96. Goodall, II, 170-171. Marie

En ce moment, Marie semblait se bercer des plus flatteuses espérances : mais quand elle apprit que Murray s'était rendu à Londres, et qu'en violation de la promesse royale (1), il avait été admis en présence de la reine Élisabeth, ses premières inquiétudes reparurent : elle reconnut l'existence d'un complot obscur et mystérieux préparé pour sa ruine ; et (22 nov.) elle ordonna à ses commissaires d'exiger de la reine, en présence de la noblesse et des ambas-

donna de nouvelles instructions à ses commissaires, le jour suivant : elle leur disait que si l'on mettait en avant quelque sujet qui ne fût pas compris dans leurs premières instructions, ils ne devaient répondre que lorsqu'ils auraient connu son avis, parcequ'ils ne pouvaient conférer avec elle journellement comme aux conférences d'York. Ibid., 350. Je pense que ceci n'a pas été loyalement rapporté par Laing, I, 580.

(1) Ibid., 184, 215. Le 22 octobre, Sussex conseilla à Cecil « d'empêcher que les Écossais, des deux côtés, ne fissent un » pacte ensemble, lequel (sous prétexte d'arrangement) se» rait de justifier leur maîtresse de toutes les calomnies ac» tuelles, de l'en absoudre ouvertement, de se montrer » satisfaits de sa résidence ici, et peu de temps après, soit » par conciliation, ou par la mort de l'enfant, de se réunir » pour exiger que la reine leur rendît leur propre souve» raine, afin qu'elle gouvernât elle-même son royaume, ce » qu'elle demanderait aussi de son côté : et la reine n'ayant » alors aucun juste motif de la retenir, se trouverait liée » d'honneur à la renvoyer dans son royaume : et, cependant, » à raison de ce qui se serait passé, se serait fait une enne» mie mortelle pour toujours. » Lodge, II, 6.

sadeurs étrangers, qu'on la confrontât avec ses accusateurs devant eux tous : et dans le cas où une requête si juste lui serait refusée, de déclarer que leurs pouvoirs n'existaient plus, et de demander des passe-ports (1). La suite prouva que ses soupçons étaient bien fondés (26 nov.). Murray reçut des réponses favorables aux questions qu'il avait proposées à York ; qu'un jugement serait prononcé ; que la reine d'Écosse ne serait point rendue à son autorité, et que tous ses actes seraient approuvés (2). Ainsi encouragé, il présenta son accusation, d'où il résultait « que » Marie avait formé le projet, donné le conseil, » persuadé et commandé d'assassiner son mari, » et qu'elle avait destiné son propre fils, ce » prince encore innocent, à suivre son malheu- » reux père, afin de transférer la couronne, de la » ligne directe à un meurtrier couvert de sang,

(1) « Il est reçu et bien venu près d'elle, et nous princesse » libre, nous n'avons point d'accès pour nous expliquer » nous-mêmes, comme lui et ses complices : nous pensons » d'après cela que nous ne pouvons pousser plus loin la con- » férence : et comme ils peuvent proposer des points que » vous ne pouvez expliquer de vous-même, à moins que nous » ne soyons présente en personne, pour répondre aux ca- » lomnies qu'ils avanceraient contre nous, il est manifeste » que l'on montre pour eux une partialité réelle. » Goodall, II, 185.

(2) Goodall, II, 206.

» et un tyran impie. » (1er déc.) Les commissaires de Marie requirent immédiatement une audience de la reine, et lui demandèrent que, puisqu'elle avait admis Murray et ses associés pour accuser leur souveraine, elle reçût aussi la reine d'Écosse pour prouver son innocence ; et qu'en même temps, ses accusateurs fussent retenus dans le royaume, afin de recevoir, à la conclusion de l'enquête, le châtiment qu'ils auraient mérité. Élisabeth répondit froidement que ce point exigeait une longue et mutuelle délibération.

Ce fut en vain que l'évêque de Ross et ses collègues firent tous leurs efforts pour obtenir une réponse. Ils s'adressèrent au conseil : ils présentèrent des pétitions à la reine : ils protestèrent contre la procédure (3 déc.), et de l'avis du duc de Châtellerault et des ambassadeurs de France et d'Espagne, ils déclarèrent que la conférence était terminée (1). Mais Cecil ne reconnut point leurs démarches : il avait le désir le plus pressant de faire publier en due forme les preuves des accusateurs, avant l'interruption de la conférence : et au mépris de toutes leurs remontrances, il refusa de recevoir leurs protestations et leurs déclarations. Murray employa cet intervalle à

(1) Goodall, II, 206, 226.

mettre sous les yeux des commissaires les lettres, contrats et sonnets qu'on avait montrés en secret à York, accompagnés des dépositions de plusieurs témoins, et de tous les papiers qui pouvaient confirmer l'accusation. (9 déc.) Les chefs de la noblesse d'Angleterre, les comtes de Northumberland, de Westmoreland, de Shrewsbury, de Worcester, de Huntingdon et de Warwick, furent alors appelés devant le conseil privé, et promirent le secret. (14 déc.) On leur fit part des poursuites commencées; on mit devant eux les pièces en original et en copies, et l'on y joignit des lettres que l'on disait écrites par Marie à Élisabeth, afin qu'ils pussent en comparer le caractère. (15 déc.) On ignore quelle impression elles firent sur leur esprit : mais au lieu de les requérir de prononcer sur l'authenticité de ces documents, ou sur la culpabilité de l'accusée, on leur dit simplement que Marie demandait à répondre en présence de sa majesté, et qu'Élisabeth jugeait peu convenable à la modestie d'une vierge reine d'accorder cette requête. Ils exprimèrent leur approbation, et le lendemain, la reine ayant mandé les commissaires, les informa qu'elle ne pourrait recevoir leur maîtresse (16 déc.) : que dans les circonstances présentes aucun compromis ne la sauverait d'une éternelle infamie : et qu'elle devait repousser l'accusation par quelque moyen

qui convainquît le public de son peu de fondement (1).

Tel est le récit officiel de cette affaire : mais le registre qui le contient nous est parvenu rédigé d'une façon très suspecte, altéré et interligné de la main de Cecil. On a quelques raisons de croire qu'il avait été trompé dans son attente, et que les lords témoignaient de la méfiance sur les preuves, ou faisaient quelque objection sur la manière dont on procédait (2).

---

(1) Goodall, II, 226-260. Anderson, III, 32. Autant que j'en puis juger, le ministère anglais n'avait nullement l'intention de procéder à un jugement définitif. Son but paraît avoir été d'obtenir la possession légale de lettres qui pouvaient, en les publiant, justifier dans l'opinion du monde la détention ultérieure de Marie en Angleterre. Élisabeth répondit à ses commissaires qu'elle ne voulait pas donner à Marie la peine de venir à Londres, jusqu'à ce qu'elle sût quel genre de preuves pouvaient produire ses accusateurs. Ils protestèrent, par écrit, contre de pareils procédés, et déclarèrent que les conférences étaient rompues. Cecil ne voulut pas recevoir leur acte, sous prétexte qu'il rapportait incorrectement la réponse de la reine. Pour le satisfaire, ils rayèrent tous les passages susceptibles d'objections, et le lui présentèrent de nouveau. A cette époque, Murray avait apporté ses documents. Les commissaires datèrent leur protestation du 6, jour auquel ils l'avaient d'abord présentée, et avant la remise des lettres. Mais Cecil insista pour qu'elle fût datée du 9, postérieurement à la remise. On convint enfin d'y apposer les deux dates, avec les motifs de chacune. Goodall, II, 226, 239.

(2) Cecil écrivit à Norris à Paris, « que sa majesté désirant

De ce moment, il adopta un nouveau plan. Comme Marie était actuellement avertie que la publication, ou la suppression, de pièces si préjudiciables à son honneur, dépendait de la volonté de la reine d'Angleterre, on pouvait espérer que cette certitude la porterait à résigner la couronne, ou du moins à se contenter du titre de reine, tandis que le régent posséderait toute l'autorité. (22 déc.) Knollis reçut l'ordre de lui insinuer et de presser l'adoption de ce système, mais comme venant de lui-même et sans y être autorisé ; et l'on retint à Londres les commissaires, afin de leur suggérer la même idée par l'intervention de prétendus amis (19 déc.). Mais la résolution de Marie déconcerta ses adversaires. Elle ne connut pas plus tôt le refus de son admission en présence d'Élisabeth, qu'elle ordonna à ses commissaires de déclarer

---

» que toute l'affaire fût prudemment discutée, avait convo-
» qué une assemblée, non seulement de tout le conseil, mais
» de tous les comtes du royaume, pour prendre telle résolu-
» tion et conclusion qui conviendrait au dit conseil. » (Cabala, 155.) Il paraît, cependant, qu'on n'y fit rien. Au contraire, si l'on en croit l'ambassadeur espagnol, dans une lettre à Philippe, ils montrèrent quelque caractère, et désapprouvèrent la violence avec laquelle Cecil semblait rechercher la ruine de Marie. « Dichos señores havian mos-
» trado algun valor, y contrastado un poco la furia terrible
» conque el secretario Cecil queria perder aquella señora. » Dépêches du mois de janvier, 1, 1569. MSS. de Simancas.

à la reine et au conseil, que si Murray et ses complices avaient dit qu'elle eût su, conseillé, ou commandé le meurtre de son mari, ils avaient faussement, traîtreusement et méchamment menti, en lui imputant le crime dont ils étaient eux-mêmes les auteurs, inventeurs et fauteurs, et quelques uns d'entre eux les véritables exécuteurs : que s'ils avaient allégué qu'elle avait eu l'intention d'envoyer le fils suivre le père, l'amour naturel qu'une mère porte à son fils, enfant unique, devait suffire pour prouver leur fausseté, tandis que la tentative qu'ils avaient faite pour le tuer dans ses entrailles, démontrait leur hypocrisie : qu'elle n'entendait point que l'on passât sous silence des accusations si calomnieuses, mais qu'elle demandait que l'on remît à ses commissaires des copies des pièces, et qu'on les soumit à son propre examen : et qu'elle engageait sa parole à nommer certains individus parmi ses accusateurs, et à les convaincre du meurtre, pourvu qu'on lui donnât accès près de la reine, et le temps nécessaire pour réunir ses témoins et ses preuves (1).

(1) Goodall, II, 274-293. Élisabeth savait déjà que les personnes qu'elle voulait accuser étaient Morton et Maitland. Goodall, II, 71. Marie, dans ses instructions à ses commissaires, déclare n'avoir jamais écrit de semblables lettres à

Cette déclaration inattendue embarrassa Élisabeth et le secrétaire : mais les fêtes de Noël lui donnèrent un délai d'une quinzaine; et ils attendirent avec impatience le résultat de la négociation à Bolton (1). (1569.) Le 7 de janvier l'évêque de Ross sollicita une audience de la reine. Il avait reçu de nouveaux ordres de sa souveraine pour demander copie des documents, afin qu'elle pût répondre sur chacun en particulier, et prouver que tous les propos de ses accusateurs étaient des mensonges, comme ils étaient eux-mêmes des traîtres. Élisabeth répondit qu'elle prendrait le temps qui lui serait nécessaire pour examiner cette demande, mais qu'elle pensait que Marie ferait beaucoup mieux de résigner

---

aucune créature vivante : et que s'il en existait, elles étaient fausses et fabriquées par ses accusateurs. Voyez sur l'authenticité des lettres, la note (P).

(1) Vers le 3 janvier, Cecil informa Norris « que l'affaire » était en suspens, parceque pour sauver son honneur, elle » avait demandé qu'on fît en sa faveur quelque arrange- » ment entre elle et ses sujets. Néanmoins elle offrait ulté- » rieurement de prouver son innocence, si on lui permettait » de se présenter devant la reine, et de répondre elle-même » à ce qui serait le plus sérieusement demandé, parcequ'elle » pensait aussi pouvoir détruire ce que l'on affirmerait. » Je ne puis deviner ce qui en sera le résultat. (Cab. 157.) On doit se ressouvenir que les avertissements donnés par Cecil aux ambassadeurs ne sont pas toujours dignes de foi : ils ne montrent que la façon dont il désire que les évènements soient rapportés aux cours étrangères.

la couronne, et d'achever paisiblement sa vie en Angleterre. L'évêque l'assura que la reine ne pouvait adopter un tel conseil; qu'elle l'avait autorisé à déclarer qu'elle n'y consentirait jamais, à quelque condition que ce fût : mais qu'elle étendrait sa clémence à ses sujets révoltés, aussi loin que le permettrait son propre honneur et la prospérité de son royaume. Il désirait en conférer avec les lords du conseil, mais Élisabeth persista dans son refus. (1)

Il paraît que le ton fier et victorieux que prenait alors la reine d'Écosse effraya ses adversaires. On résolut de mettre fin aux conférences. (10 janvier.) Murray et ses associés reçurent d'abord la permission de partir, avec la déclaration que l'on n'avait rien prouvé contre eux qui entachât leur honneur, mais qu'ils n'avaient aussi donné aucune raison suffisante d'où Élisabeth pût concevoir quelque fâcheuse opinion de la reine, sa bonne sœur. (21 janvier.) Ross et ses collègues furent ensuite appelés, et on leur donna

---

(1) Goodall, II, 297 et suiv. « Quant à la démission de ma » couronne, je vous prie de ne me plus empescher : car » je suis résolvée et délibérée plus tôt de mourir que de ce » faire : et la dernière parole que je ferons en ma vie sera » d'une royne d'Escosse. » Ibid., 301.*

* Les rois et les reines d'Angleterre et d'Écosse ne parlaient d'eux-mêmes qu'au pluriel, et souvent plaçaient le pronom personnel singulier devant les temps pluriels des verbes. (*Note du traducteur.*)

l'assurance que l'on enverrait à Marie des copies des pièces, pourvu qu'elle engageât sa parole à fournir des réponses satisfaisantes (13 janvier). Ils répondirent qu'un délai n'était pas nécessaire, que Marie avait déjà donné cette parole en deux circonstances, par écrit et sous sa signature et son sceau : que si l'on permettait à ses accusateurs de retourner en Écosse, la même indulgence devait s'étendre à sa personne : et que si l'on prétendait la retenir comme captive en Angleterre, ils saisissaient l'occasion actuelle de protester, en son nom, contre la validité de tous les actes que l'on pourrait lui faire signer, tant qu'elle ne serait pas en liberté (1).

Durant les conférences d'York, Marie avait conservé une supériorité marquée : on prétendit que, dans celles de Westminster, elle avait cédé l'avantage à ses adversaires, en refusant de plaider, à moins que ce fût en présence de la reine. On présenta sa demande comme le subterfuge d'une conscience coupable, comme un misérable expédient pour éviter un jugement, et d'où l'on ne pouvait déduire ou présumer que sa con-

(1) Goodall, 285, 288, 298, 305-315. Ross dit que, du moment où Marie accusa Murray et ses associés, ils demandèrent vivement qu'on leur permît de retourner en Écosse, sans pousser plus loin le procès qu'on leur avait accordé de faire, et sous des conditions, prétextes et propos, dont Dieu et leur propre conscience étaient témoins. Anderson, III, 83.

viction. Cet argument n'était pas exact. La réclamation de Marie était juste et raisonnable; elle n'était pas traitée sur le même pied que ses accusateurs: tandis qu'ils présentaient leurs preuves en personne, on la retenait à une distance de plus de deux cents milles, d'où elle ne pouvait les réfuter facilement; et le rejet de sa demande dut, naturellement, lui faire naître le soupçon que sa sœur d'Angleterre ne cherchait nullement à découvrir la vérité, mais à faire condamner sa captive. Le triomphe de Murray fut cependant de courte durée, et la conduite ultérieure de la reine d'Écosse démontra que la mesure de rompre les conférences n'était faite que pour engager Élisabeth à lui accorder sa demande. Le jour même où elle reçut son refus, elle écrivit à ses commissaires qu'elle ne pouvait endurer que les calomnies de Murray passassent ainsi sans être approfondies, et qu'elle leur ordonnait de reprendre les conférences, en niant l'accusation pour ce qui la concernait, et la rejetant sur ses accusateurs. De ce moment elle reprit tout son ascendant. Plus elle pressait la poursuite de l'instruction, plus Murray cherchait à la retarder. Élisabeth même en vint à solliciter un compromis. Mais il était alors trop tard. Marie ne voulut se soumettre à aucune condition, que son innocence n'eût été déclarée; et la dernière ressource de ses ennemis fut de renvoyer le régent avec les

originaux en Écosse, et d'en soustraire les copies à l'inspection de Marie et de ses commissaires. La victoire était indubitablement à elle. Ses amis la proclamèrent : et il paraît qu'elle fut reconnue par les premiers membres de la noblesse anglaise, qui avaient assisté à toute la procédure (1).

Le duc de Norfolk, à son retour des conférences d'York, fut mal accueilli d'Élisabeth. Instruit de ses motifs, il assura la reine que le projet d'union entre Marie et lui, ne venait pas de lui-même, qu'il n'y avait jamais donné et ne voudrait jamais y donner occasion. « Mais » ne voudriez-vous pas, dit-elle, épouser la reine » d'Écosse, si vous pensiez que cela tendît à la » tranquillité de mon royaume et à la sûreté de » ma personne? » — « Madame, reprit le duc, je » n'épouserai jamais une femme qui a été votre » compétiteur, et dont le mari ne peut dormir en » sécurité sur son oreiller. » Ce sarcasme amusa

(1) Ross, apud Anderson, I, 80; III, 58. Quand Cecil vit ce passage, il écrivit à Norris : « On trouve dans ce livre un » notable mensonge, que toute la noblesse avait entendu sa » cause, avait jugé qu'elle était innocente; et d'après cela, » avait fait des démarches près de sa majesté pour qu'elle se » mariât avec mylord de Norfolk. » (Cabala, 174.) Ce dernier point n'est pas affirmé par Ross, il parle seulement du premier, et dit que l'on désirait qu'elle épousât le duc. Je pense, d'après la conduite d'Arundel, de Pembroke et de Leicester, que l'évêque disait la vérité.

la malice d'Élisabeth et détruisit ses soupçons (1). Mais Murray, avant son départ, eût soin de renouer toute cette intrigue. Il envoya Robert Melville à Marie, et se rendit en personne près du duc. Il fit à tous deux la même observation, que le seul moyen d'obtenir la tranquillité des deux royaumes était le mariage de la reine d'Écosse avec un seigneur protestant, et qu'aucune personne ne réunirait, comme le duc de Norfolk, l'assentiment de tous les partis. Le duc répliqua qu'il ne saurait donner son avis sur une question de cette importance, sans connaître avec certitude la volonté de sa souveraine : et Marie ; qu'elle n'avait rien à répondre tant qu'elle se trouverait en captivité ; qu'on lui rendît son autorité ; et qu'en écoutant alors son avis, elle lui prouverait qu'elle avait toujours la clémence et l'indulgence d'une sœur.

On a plus d'une raison de croire que Murray, à cette époque, agissait avec sa duplicité accoutumée. Il était averti que les amis écossais de Marie s'étaient réunis sur les frontières pour s'opposer à ce qu'il rentrât en Écosse, et que les Nortons, les Markenfieds, et d'autres familles du nord de l'Angleterre, s'étaient ligués pour l'arrêter dans sa route à travers le Yorkshire. Il

(1) Haynes, 574. Murdin, 51, 180. Procès d'état de Howell, 1, 988. Anderson, III, 36, 41.

n'avait de fait aucune inclination à favoriser une mesure qui tendait à lui enlever la régence ; mais il songeait à éviter les piéges de ses ennemis ; et, par ce message, il obtint de la crédulité de sa sœur, un ordre aux amis qu'elle conservait, de ne lui faire aucune violence pendant son voyage (1).

La reine d'Écosse était alors à Rippon, sur le chemin de Tutbury. Élisabeth, ayant cessé l'instruction, prit la résolution de l'emprisonner dans le cœur du royaume, sous la garde du comte de Shrewsbury. Les puissances étrangères se plaignirent d'un tel traitement fait à une tête couronnée : mais, en réponse à leurs remontrances, elle se vanta de son indulgence pour Marie, en terminant une recherche et supprimant des documents qui l'auraient rendue l'exécration de ses contemporains, et qui eussent perpétué son infamie dans la postérité (2).

Throckmorton, qui ne possédait plus depuis long-temps la confiance de Cecil, mais qui s'était attaché au comte de Leicester, était un des plus actifs partisans du mariage projeté. Excité par lui, Leicester discuta la question, à plusieurs reprises, avec le duc et les comtes d'Arundel et de Pembroke. La proposition était de nature à

(1) Murdin, 51, 54. Procès d'état, 1, 982.
(2) Digges, 14.

flatter l'ambition de Norfolk : mais il se rappelait sa promesse à Élisabeth, et il redoutait son ressentiment. Il recommanda même Leicester comme le futur époux de Marie : et, sur le refus de ce seigneur, il proposa son propre frère, lord Henri Howard. À la fin, on lui arracha son consentement, dans une réunion des comtes, où se trouvaient Ross, l'agent de Marie, et Wood, l'envoyé de Murray; et une lettre fut écrite à la reine d'Écosse, au nom de Norfolk, d'Arundel, de Pembroke et de Leicester. Ils lui offraient de la replacer sur le trône, et de lui faire obtenir la confirmation de son droit à la succession d'Angleterre, aux conditions suivantes : elle ne porterait jamais obstacle au droit d'Élisabeth, ou d'aucun des héritiers de son sang; elle conclurait une paix perpétuelle, offensive et défensive, avec l'Angleterre; elle permettrait à la réformation anglaise de s'établir en Écosse; elle pardonnerait à ses sujets désobéissants; elle se chargerait d'obtenir du duc d'Anjou une renonciation à tous les droits qu'elle pourrait lui avoir cédés; et enfin, elle consentirait à épouser le duc de Norfolk. (juin.) Sa réponse fut satisfaisante sur les cinq premiers articles; quant au dernier, elle répliqua qu'une douloureuse expérience lui avait appris à préférer le célibat; mais qu'elle sacrifierait volontiers ses propres sentiments à leur jugement supé-

rieur ; elle ne demandait qu'une seule chose, c'était d'obtenir d'abord le consentement d'Élisabeth : car le mécontentement de sa sœur d'Angleterre, relativement à son mariage avec Darnley, avait été l'origine de toutes ses infortunes (1).

Lorsque l'on discuta la mise en liberté de Marie, dans le cabinet anglais, les quatre lords proposèrent les cinq premiers articles : mais ils supprimèrent tout ce qui concernait le mariage, jusqu'à ce que Maitland, qui devait découvrir ce projet à Élisabeth, fût arrivé d'Écosse. Ce plan fut approuvé, et l'on envoya les lords Boyd et Wood, le premier pour se procurer le consentement des royalistes écossais, le second celui du régent et de son parti. Norfolk ouvrit immédiatement une correspondance secrète avec Marie, par l'intermédiaire de l'évêque de Ross. Il se persuadait que la reine d'Angleterre ignorait ce qui se passait : mais la fidélité de Leicester est douteuse ; et, quant à celle de Wood, il est certain qu'il avait trahi le secret avant son départ (2).

L'intrigue marchait rapidement à sa catastrophe. Bothwell, par un acte formel, avait si-

(1) Camden, I, 186. Anderson, III, 50-52. Haynes, 535, 542, 545.

(2) Anderson, III, 50-55. Mémoires de Hardwick, I, 189-194.

gnifié, du Danemarck, son consentement au divorce qui serait prononcé par tout tribunal compétent : et le duc s'était engagé lui-même avec Marie (1er juill.) si loin, que, pour employer sa propre expression, il ne pouvait reculer en conscience, quoiqu'il ne voulût pas faire un pas jusqu'à ce que Murray eût levé certains empêchements qui se trouvaient sur sa route (1). L'approbation des rois de France et d'Espagne avait été demandée par l'organe de leurs ambassadeurs : Cecil s'était engagé à ne pas s'opposer au projet, bien qu'il ne voulût le favoriser : et l'on avait obtenu le consentement des premiers de la noblesse, quoiqu'ils eussent exprimé quelque crainte que le duc ne devînt victime de sa crédulité. Il ne restait plus qu'à faire adopter les articles par le régent, et Maitland s'ouvrit sur ce sujet à Élisabeth. On redoutait beaucoup de répugnance de sa part ; mais on pensait qu'elle serait surmontée par les efforts réunis de son conseil et de sa noblesse (2).

Murray assembla le parlement d'Écosse, et, tout en affectant de parler en faveur de la délivrance de Marie, il usa de toute son influence pour l'empêcher. (25 juill.) On rejeta les articles proposés par le cabinet anglais, et même on re-

(1) Haynes, 520.
(2) Haynes, 549. Anderson, III, 62, 63. Camden, I, 187.

poussa une motion tendante à nommer des juges, qui examineraient la validité du mariage de la reine avec Bothwell. Maitland reconnut toute la perfidie du régent : du moment que son projet favori fut renversé, il commença à craindre pour sa propre sûreté, et songea à chercher un asile parmi les habitants du clan de son ami, le comte d'Athol (1).

Un envoyé, chargé d'un rapport sur ce qui se passait au parlement d'Écosse, rencontra Élisabeth à Farnham; et à l'instant le bruit courut parmi les dames de la cour, que Marie et Norfolk étaient fiancés secrètement l'un à l'autre (2). Quoique Leicester fût vivement pressé de représenter toute cette affaire à la reine, et qu'il promît de le faire, il y mit des délais. Élisabeth invita le duc à dîner; et comme elle se levait de

(1) Anderson, III, 71. Cabala, 155, 156. Le duc, sur cela, remarqua que « Murray avait porté sa vue vers un nouveau » but, comme, par exemple, celui d'un royaume. Dieu lui en» voyait le bonheur que d'autres avaient recherché, lesquels » lui avaient tracé la route. » Haynes, 522.

(2) Murray informait la reine que les Écossais ne consentiraient jamais à la restauration de Marie, en aucune manière. Élisabeth fut mécontente; car elle commençait à désirer de la voir hors de son royaume, à condition d'éviter tout danger. Le mariage de Norfolk avec elle pouvait avoir lieu si Élisabeth l'eût approuvé, dit Cecil; « mais je voulus rester » étranger à cette affaire, ainsi que je l'avais été à la première » discussion. » Cabala, 169.

table, elle l'avertit de faire attention à l'oreiller sur lequel il poserait sa tête. Cette sinistre allusion l'épouvanta ainsi que ses amis : Leicester promit de nouveau, et différa encore : et la cour se rendit à Tichfield, où Élisabeth apprit que son favori était retenu au lit par une indisposition soudaine et dangereuse. Elle s'empressa de le visiter : et elle en reçut, assise près de son lit, la confession, interrompue par des sanglots et des larmes, de son ingratitude et de sa déloyauté, pour avoir, à son insu, essayé de marier sa rivale à l'un de ses sujets (1).

L'amoureuse faiblesse de la reine pardonna promptement à Leicester: Norfolk fut sévèrement réprimandé, et on lui défendit, sous peine de trahison, de songer désormais à ce projet. Il y consentit sans peine: mais il s'aperçut bientôt que toutes les fois qu'il se trouvait en présence de la reine, elle ne jetait sur lui que des regards de colère et de dédain ; que les courtisans fuyaient sa compagnie, et que Leicester le traitait en ennemi. Espérant adoucir la reine par des lettres de soumission et l'intercession de ses amis, il se retira de la cour (15 sept.), ainsi que les comtes d'Arundel et de Pembroke. Le duc avait annoncé son retour au bout d'une semaine : mais il se rendit à Londres, et de Londres à Kenninghall,

(1) Camden, 1, 188. Haynes, 546.

dans le Norfolk; de là il écrivit à la reine, attribuant son absence à la crainte que lui inspirait son ressentiment. Mais des soupçons sur sa loyauté s'étaient déjà glissés dans l'esprit d'Élisabeth : elle lui envoya l'ordre péremptoire de revenir sans délai, et de se réunir au comte de Huntingdon et au vicomte Hereford, dans une commission présidée par le comte de Shrewsbury, afin de pourvoir à la garde plus sévère de la reine des Écossais (1).

Peu de temps auparavant, Paris, un page soupçonné de complicité dans le meurtre de Darnley, avait été arrêté. Élisabeth, persuadée qu'il lui ferait des aveux importants, demanda qu'on le lui envoyât à Londres (16 août.) : mais il était déjà exécuté, et au lieu du prisonnier, elle reçut deux dépositions que l'on disait qu'il avait faites avant son jugement. Dans la première (9 août.), il accusait Maitland comme inventeur du complot, Argyle, Huntley et Balfour comme ses complices, et Morton, Lindsay et Ruthven, comme les soutiens de Bothwell : dans la seconde (10 août.), il déclarait que Marie avait eu connaissance du meurtre, et y avait consenti. C'était à cette époque que Murray songeait à prévenir les intrigues de Maitland en faveur de la reine d'Écosse. (3 sept.) Ayant engagé le secré-

(1) Camden, ibid. Haynes, 521. Cabala, 168.

taire à venir au conseil à Stirling, il le fit arrêter et fixa un jour pour son jugement. Dans cette position, tous les moyens furent employés pour l'engager à se rendre l'accusateur de Norfolk. Il s'y refusa (1); et Murray se chargea du rôle de traître. Il envoya à la reine les lettres du duc, protestant que, dans l'origine, il n'avait point connu le projet, et que jamais (10 oct.) il n'y eût consenti, s'il n'y eût été forcé par le soin de sa sûreté personnelle. Lorsque le duc reparut à la cour, Élisabeth donna l'ordre de le renfermer dans la Tour; elle défendit aux comtes de Leicester, d'Arundel et de Pembroke, de réparaître en sa présence, et elle fit mettre aux arrêts l'évêque de Ross, le lord Lumley et plusieurs autres. Tous furent soumis au plus rigoureux système d'interrogatoire qui fût alors en usage. On posait, à chaque prisonnier en particulier, une série de questions insidieuses, et on lui faisait entendre que de la sincérité de sa réponse dépendait sa seule espérance de grâce. Les différents aveux des accusés étaient ensuite comparés; ce rapprochement amenait de nouvelles

(1) Laing, II, 295-318. Il m'a refusé tout net de se porter accusateur du duc de Norfolk en aucune manière. Murray à Cecil, apud Chalmers, II, 483. Le jour de son procès, ses amis se réunirent en si grand nombre, que le régent remit le jugement à une époque indéterminée. Laing, II, 326.

questions pour éclaircir les contradictions, procéder à des informations supplémentaires, et arracher aux prisonniers eux-mêmes des accusations mutuelles. Ainsi les interrogatoires se multipliaient jusqu'à ce que les instructeurs eussent approfondi toutes les circonstances douteuses, et se fussent bien convaincus de la culpabilité ou de l'innocence des accusés. Il existe encore quelques uns des interrogatoires faits à cette occasion (1), et d'où il résulte que le duc et ses amis n'avaient eu aucune pensée de trahison ou de déloyauté, bien que leur orgueil, en traitant à ce sujet avec une princesse étrangère, et sous des circonstances de cette nature, eût compté blesser les sentiments de leur souveraine, et déconcerter ses mesures.

Mais l'attention des ministres se porta bientôt sur un projet beaucoup plus alarmant. La reine d'Écosse avait de nombreux amis dans les comtés du nord : le spectacle d'une princesse accomplie, jeune et belle, attirée au-delà des frontières par les promesses d'une parente, et retenue prisonnière par sa jalousie, ne pouvait manquer d'intéresser tous les cœurs généreux. Les personnes qui l'approchaient étaient séduites par l'élégance de ses manières et le charme de sa conversation, et celles qui la quittaient prenaient part à

(1) Haynes, 534-536, 541-549.

ses infortunes, et se trouvaient disposées à défendre sa cause (1). Les avocats de ses droits à la succession condamnaient la politique intéressée, qui cherchait à les affaiblir en diffamant son caractère ; et les partisans de l'ancienne croyance la considéraient comme une martyre, persécutée à cause de son attachement à la foi de ses pères. Durant l'été, elle avait reçu plusieurs offres de service de la part de quelques personnes, animées d'un véritable esprit de chevalerie, qui voulaient exposer leur vie et leur fortune, pour arracher une reine outragée au pouvoir de ses persécuteurs. Les prudents avis du duc de Norfolk l'engagèrent à rejeter ces propositions. Mais la disgrâce de ce seigneur fit évanouir ses espérances : l'ordre qui nomma pour ses gardiens deux de ceux qu'elle regardait comme ses ennemis jurés, la remplit des plus vives inquiétudes pour son existence. Elle envoya des messages secrets au

(1) « Si je pouvais donner un avis, disait White à Cecil, » ce serait que peu de personnes eussent accès près de cette » princesse ou conférassent avec elle : car indépendamment » de ce qu'elle est belle (et cependant on ne peut en vérité » la comparer à notre souveraine), elle a une grâce char- » mante, un séduisant langage écossais, et un esprit piquant, » mêlé de douceur. Sa renommée peut engager quelques » personnes à la relever : et la gloire, jointe à l'avantage » qui doit en résulter, peut en entraîner d'autres à hasarder » beaucoup pour l'amour d'elle. » Haynes, 511.

comte de Westmoreland, dont la femme était sœur de Norfolk, et au comte de Northumberland, qui avait reçu plusieurs affronts du conseil ; et, par leur entremise, elle correspondit avec Egremont Ratcliffe, frère du comte de Sussex, Léonard Dacres, oncle du feu lord Dacres, les Nortons, les Markenfields, les Tempests et tous ceux qui lui avaient jadis offert leurs services (1). On ne connaît pas les termes précis de ces messages : le résultat prouve qu'elle leur rappelait leurs promesses, et les priait de l'arracher au pouvoir de ses ennemis.

Durant le mois d'octobre, on aperçut une fermentation extraordinaire dans les comtés d'York, de Durham et de Northumberland : et la cour fut souvent alarmée par des bruits de révolte, dont on ne pouvait reconnaître aucune source authentique (2). Le comte de Sussex fit

(1) Marie disait ouvertement que Cecil était son ennemi, qu'il voulait l'assassiner. Haynes, I. 11. Elle écrivit pour que Huntingdon et Hereford fussent éloignés : le premier était intéressé à sa mort, le second avait dit à table que le duc de Norfolk serait *raccourci parcequ'il était trop long*. Murdin, 50. Ils écrivirent tous deux pour se défendre.

(2) Le docteur Nicolas Morton, jadis chanoine d'York, avait dans sa jeunesse visité les comtés du nord. Il venait de Rome avec le titre de pénitencier apostolique. Il paraît que l'objet de sa mission était de communiquer aux prêtres catholiques, comme venant du pape, ces facultés et cette juridic-

part de ces informations aux comtes de Northumberland et de Westmoreland, et parut satisfait de l'apparente loyauté et de la sincérité de leurs réponses. Peu de jours après, ses soupçons se réveillèrent; ils furent bientôt confirmés par le refus que firent les deux lords d'obéir à son invitation de se rendre à York. Northumberland balançait toujours, entre le danger auquel il s'exposait et son engagement avec Marie : mais la nouvelle, fausse ou réelle, qu'il reçut dans la nuit, et qui lui apprenait qu'une force armée marchait sur ses traces pour l'arrêter à Topcliffe, le tira promptement de son irrésolution. Il se leva, et repartit en toute hâte pour le château de Branspeth, où le comte de Westmoreland, malgré les prières de Norfolk, avait déjà appelé près de lui quelques centaines de ses amis et de ses vassaux. Le jour suivant (16 novembre.),

tion qu'ils ne pouvaient plus recevoir de leur évêque, d'une manière régulière. Camden dit qu'il excitait les gentilshommes du nord à la révolte, et qu'il avait été envoyé pour leur apprendre que le pontife avait déposé la reine, à cause de son hérésie. (Camden, 194.) Mais il ne pouvait les informer d'autre chose si ce n'est que le pape se disposait à lancer une bulle de déposition; car elle ne fut signée ou publiée que l'année suivante. On ne peut, toutefois, mettre en doute son activité à provoquer une insurrection. Les Nortons et les Markenfields étaient ses parents. Son père et celui de Markenfield avaient épousé les deux sœurs. Strype, II, 289.

la bannière de l'insurrection fut déployée(1).

Le véritable but des insurgés était de marcher sur Tutbury, de délivrer la reine d'Écosse, et d'obtenir d'Élisabeth la déclaration que Marie était l'héritière présomptive du trône. Mais, afin d'augmenter leur nombre, ils adressèrent une proclamation à toutes les personnes qui professaient la foi catholique, les engageant à unir leurs efforts pour obtenir le redressement des griefs de la nation, rétablir l'ancien culte, et arracher à sa ruine l'ancienne noblesse du royaume. On attendait beaucoup de cet appel aux sentiments religieux du peuple. « Il n'y a pas, dit Sadler, dix gentils- »hommes, dans tout le pays, qui favorisent et »adoptent la conduite de sa majesté, en matière »de religion (2). » Et en effet, beaucoup d'entre

(1) Il paraît qu'avant l'insurrection, les chefs réunirent plusieurs ecclésiastiques, et leur demandèrent si l'arrestation injuste, et l'emprisonnement de Norfolk, ne les justifieraient pas de prendre les armes pour la défense de leurs libertés, et de l'ancienne noblesse du royaume. Les opinions furent partagées. (Murdin, 221.) Peu de jours avant l'insurrection, le comte de Northumberland et la comtesse se rendirent à leur château de Wentworth. La comtesse chercha à s'introduire, déguisée en nourrice, près de la femme de Bastian qui était en couche. Si elle eût réussi, elle eût changé de vêtements avec Marie, qui par ce moyen pouvait échapper. Chalmers, d'après une lettre des pièces officielles, I., 345.

(2) Sadler, II, 55. La proclamation est dans Strype, I, 547. Voyez la note (Q).

eux suivaient le culte établi, pour échapper aux terribles pénalités dont la loi les menaçait; mais cette adhésion même, arrachée à leurs craintes, en opposition à leur conscience, exaspérait leur mécontentement. Ils voyaient autour d'eux des exemples d'insurrections suivies de succès, dans la grande cause de la liberté de conscience. Les calvinistes d'Écosse, malgré tous les obstacles, avaient fini par établir leur culte : les calvinistes de France avaient, trois fois, repris les armes contre leur propre souverain, et recevaient de la reine d'Angleterre des secours en hommes et en argent. Si cette conduite des autres religionnaires paraissait légitime, ne pouvaient-ils aussi tirer l'épée, et réclamer le droit de leur conscience?

Les insurgés, en s'avançant, brûlèrent la Bible et le livre de commune prière (16 nov.), dans la cathédrale de Durham, et rétablirent la messe (18 nov.) à Rippon. Leur étendard représentait le Sauveur avec des blessures saignantes, et il était porté par Norton, vieux gentilhomme, dont les cheveux blancs, et l'air inspiré, excitaient l'enthousiasme et commandaient le respect des spectateurs. Aux marais de Clifford, ils passèrent leurs forces en revue et tinrent un conseil de guerre. L'ambassadeur d'Espagne leur avait fait connaître qu'ils ne devaient attendre aucun secours de lui, mais qu'ils eussent à s'adresser au

duc d'Albe, en Flandre (1). Les gentilshommes catholiques, au lieu de se rendre à leur appel, se rangèrent sous la bannière royale, aux ordres du comte de Sussex (2), et le conseil ordonna de lever deux armées, l'une pour leur faire tête au midi, et l'autre pour contenir leur arrière-garde, au nord. Ils abandonnèrent le projet de délivrer la reine d'Écosse, et, avec sept mille hommes, se retirèrent précipitamment au château de Raby. (25 nov.) Deux jours après, Marie fut transférée, pour plus grande sûreté, de Tutbury à Coventry.

La retraite soudaine des insurgés força sir Georges Bowes, qui commandait les royalistes,

---

(1) Ils s'adressèrent, à la fois, à lui et au pontife pour les aider à rétablir la religion catholique : mais leurs sollicitations furent trop tardives. « Nobilitatem tuam hortamur (dit » le pape Pie au duc d'Albe) et quo majore animi nostri studio » possumus rogamus, ut, si hoc charissimi in Christo filii » nostri Hispaniarum regis catholici voluntate et commodo » facere potest, quidquid ad eas copias (des insurgens) vel » tuendas, vel agendas, vel adjuvandas conferre valet, id » ne prætermittere velit. » Laderchi, III, 230. Mais les archives de Simancas prouvent qu'Albe dissuada toujours Philippe d'envoyer des secours aux mécontents d'Angleterre.

(2) « Je trouve que la plupart des gentilshommes de » cette contrée, bien qu'attachés à la cause dont les rebelles » colorent leur insurrection, se montrent extérieurement jaloux de servir fidèlement votre majesté contre eux. » Sadler, nov. 26; vol. II, 43.

à se porter sur le château de Barnard, qui se rendit au bout de dix jours (10 déc.). Dans l'intervalle, les deux comtes avaient pris possession de Hartlepool, afin d'ouvrir des communications avec les Espagnols des Pays-Bas (1), et avaient député des messagers en différents comtés, pour demander des secours aux nobles, et aux habitants distingués par leur attachement à l'ancienne religion, et connus comme partisans de la cause de la reine d'Écosse. Dans leur nouveau manifeste, ils ne parlaient plus de la réformation de la religion, mais de la nécessité de fixer la succession à la couronne. C'était, à ce qu'ils observaient, le but de l'ancienne noblesse du royaume; mais il avait été repoussé par les perfides avis des conseillers intimes de la reine, qui songeaient à perpétuer leur puissance, en se faisant maîtres de la vie et de la liberté de leurs adversaires. D'après cela, ils étaient décidés à opposer la force à la force; et, s'abandonnant à la miséricorde du Tout-Puissant, ils sollicitaient vivement l'assistance de tous ceux qui s'intéressaient à la prospérité du royaume, ou à la conservation de l'ancienne noblesse. Le comte de Derby fut le premier qui arrêta le messager (29 nov.); il envoya ses lettres à la reine.

(1) Sadler, 52. La reddition de Hartlepool donna de vives inquiétudes à Cecil. Ibid. 53, 57.

Son exemple fut bientôt suivi par beaucoup d'autres : et Élisabeth, touchée de la loyauté de leur conduite, rendit grâces à Dieu de lui avoir donné des sujets aussi affectionnés et aussi dévoués (1).

Un mois s'était écoulé depuis que les insurgés avaient tiré l'épée, et néanmoins Sussex, lieutenant de la reine, restait stationné à York. Le bruit se répandit qu'il entretenait une correspondance secrète avec les deux comtes : Élisabeth elle-même conçut des soupçons de sa fidélité. Sir Ralph Sadler fut envoyé à York, sous le titre de trésorier de l'armée (18 nov.), pour épier la conduite du lieutenant, et un certain capitaine Styrley, fut gagné pour s'introduire à Branspeth, comme ami du comte de Westmoreland. Sussex se montrait toutefois un commandant loyal, mais prudent. La majeure partie de son armée se composait de gentilshommes catholiques et de leurs vassaux, que le devoir ou l'intérêt avaient rangés sous l'étendard royal : et, sans de nouveaux renforts, il hésitait à hasarder une bataille, dont la perte pouvait entraîner le soulèvement de

(1) Haynes, 563-565. Murdin, 38. Camden, 194. Sadler, II, 54. « Sa majesté la reine a eu une preuve notable de la » fidélité de ses sujets et de tout son royaume, qui lui ont » offert tous les genres de service, sans égard à la diffé- » rence de religion. » Cecil à Norris. Cabala, 180.

toute la contrée (1). D'après cela, il attendit l'arrivée du lord amiral et du comte de Warwick, qui conduisaient une armée de douze mille hommes, levés dans les comtés méridionaux : et alors, ayant un jour de marche d'avance, il s'avança vers les insurgés (12 déc.), dont la désertion diminuait chaque jour les forces, et dont les espérances étaient trompées par l'apathie des catholiques et l'indolence du duc d'Albe. Un de leurs prétendus amis leur donna connaissance de l'approche des royalistes, dont il portait le nombre à trente mille hommes. Toute idée de résistance fut abandonnée. Ils se retirèrent (16 déc.) de Branspeth à Hexham. L'infanterie se dispersa ; la cavalerie, composée d'environ cinq cents hommes, se dirigea promptement (21 déc.) sur Naworth-castle, et de Naworth elle traversa les frontières à Liddisdale, escortée par trois cents cavaliers écossais, ses alliés, et partisans de Marie (2).

Élisabeth demanda vainement qu'on lui livrât les fugitifs. Murray, par des menaces et de l'ar-

(1) Sadler, II, 42, 73, 78. Haynes, 553, 558, 569. Je soupçonne que l'espion, capitaine Styrley, était le même que le capitaine Shurley dont il est parlé dans le discours de Norton à son exécution. S'il en est ainsi, il paraît que c'était un agent bien actif pour créer des révoltes. Norton déclara qu'il était la cause de sa mort. Procès d'état de Howel, I, 1085.

(2) Sadler, II, 63, 64. Cabala, 170, 171.

gent, obtint d'Hector de Græme, de Harlow, de lui remettre le comte de Northumberland : cependant, il n'osa envoyer son captif en Angleterre, mais il l'enferma au château de Lochlevin. La comtesse et le comte de Westmoreland, Ratcliffe, Norton, Markenfield, Swinburn, Tempest, et les autres exilés, furent sauvés par la protection des clans frontières de Hume, Scot, Kerr, Maxwell et Johnstone, dont les chefs bravèrent l'autorité du régent et les menaces de la reine d'Angleterre (1). Peu de temps après, ils se mirent hors de tout danger, en se rendant sur le continent. Mais leurs malheureux compagnons, en Angleterre, supportèrent tout le

(1) Cabala, 171. Haynes, 373. Lodge, II, 28. Sadler, II, 93, 101. Une lettre de Constable, un des espions, fait un récit curieux des habitants des frontières. « A souper j'entendis vox populi, disant que le lord régent ne voudrait pas, » fût-ce pour son honneur et pour celui de son pays, délivrer » les comtes s'il les tenait tous deux, à moins qu'on ne lui » remît la reine : et que s'il convenait de cet échange, les » habitants des frontières se soulèveraient contre lui, et lui » arracheraient et la reine et les comtes : car jamais l'É» cosse ne serait lavée d'une telle honte, et on souhaita » de pouvoir manger, au souper, la tête d'Hector de Th'ar» lowe's, » (celui qui avait trahi Northumberland). Sadler, II, 118. Si nous en croyons Ross, Murray avait proposé cet échange par deux messages successifs, mais Ross et les ambassadeurs étrangers l'avaient prévenu par leurs remontrances. Anderson, III, 83, 84.

poids de la vengeance royale. Tous ceux qui possédaient des terres ou des biens, furent dévoués aux tribunaux, parceque les confiscations, suite de leurs condamnations, pouvaient indemniser la reine des frais de campagne. Les classes les plus pauvres furent livrées aux horreurs de la loi martiale; et entre Newcastle et Wetherby, district d'environ soixante milles en longueur et quarante en largeur, il n'y eut pas une ville ou un village dont quelques habitants n'expirassent au gibet. Ceux qui échappèrent à la mort reçurent à la longue leur pardon, à la condition de prêter non seulement le serment d'allégeance, mais encore celui de suprématie (1).

Lorsque le lieutenant de la reine eut tiré une vengeance exemplaire des rebelles, on conseilla à Élisabeth de publier une proclamation explicative de sa conduite passée, et de ses intentions actuelles. Elle y faisait observer que beaucoup de ses sujets avaient été entraînés dans le complot par les fausses assertions d'hommes à projets, qui l'accusaient de vouloir persécuter à raison des opinions religieuses. En conséquence, elle déclarait qu'elle ne réclamait d'autre auto-

---

(1) Strype, 552. Stow, 664. L'évêque de Durham écrit que dans ce comté le sheriff ne peut trouver de jurés. « Le » nombre des accusés est si grand, qu'il n'y a pas d'inno- » cents pour juger les coupables. » Sadler, II, 95, note.

rité ecclésiastique que celle qui provenait de ses prédécesseurs : qu'elle ne prétendait nullement au droit de définir les articles de foi, ni de changer les anciennes cérémonies, adoptées depuis long-temps par l'Église catholique et apostolique, ni d'administrer la parole ou les sacrements de Dieu : mais qu'elle regardait comme de son devoir, de veiller à ce que tous les états qu'elle gouvernait, vécussent dans la foi et l'obéissance de la religion chrétienne, de faire exactement observer toutes les lois qui tendaient à cette fin, et de pourvoir à ce que l'Église fût gouvernée et instruite par les archevêques, les évêques et les ministres. En outre, pour dissiper tous les doutes que les fausses insinuations avaient élevés, elle assurait son peuple qu'elle ne songeait point à le gêner pour ses opinions religieuses, pourvu qu'il ne s'opposât pas aux Écritures, ni à la foi catholique et apostolique, ni aux cérémonies religieuses, tant qu'elles seraient extérieurement conformes aux lois du royaume, qui obligent à la fréquentation du service divin dans les églises ordinaires (1).

Personne ne s'occupa plus vivement d'un projet de délivrance de Marie que Léonard Dacres, chef de la noble famille des Dacres de Gillsland. Au commencement de l'insurrection, il quitta la

(1) Haynes, 501. Voyez la note (Q).

cour pour lever des hommes, sous le prétexte patent de servir Élisabeth, mais avec l'intention réelle de se joindre aux deux comtes. Leur fuite précipitée d'Hexham à Naworth le convainquit que la cause était désespérée. Il tomba sur leur arrière-garde, fit un grand nombre de prisonniers, et obtint, parmi ses voisins, la réputation d'un sujet d'une fidélité distinguée (1). Mais le conseil connaissait mieux son caractère réel, et le comte de Sussex reçut l'ordre de l'arrêter secrètement (1570, 18 janv.), comme coupable de haute trahison. Telle est probablement la cause qui fait que nous le retrouvons, un mois après, bravant, à la tête d'un corps nombreux, l'autorité de sa souveraine. A son appel, trois mille habitants des frontières d'Angleterre se rangèrent sous les scollopshells (coquilles de saint Jacques, ou pétoncles), bannière bien connue des Dacres. Ils rencontrèrent (22 févr.) l'armée royale, commandée par lord Hunsdon, sur les bords du Gelt. Léonard déploya pendant la bataille le courage d'un guerrier et l'habileté d'un chef; et, bien qu'il fût défait, son adversaire ne put se vanter d'avoir remporté une victoire facile et peu sanglante. Il trouva d'abord un asile en Écosse, et ensuite en Flandre (2).

(1) Cabala, 171. Sadler, II, 114.
(2) Sadler, II, 148. Camden, I, 197.

Il est probable que ses espérances étaient excitées par les nouvelles reçues de l'Écosse. Murray avait péri victime d'une vengeance particulière. Il avait été assassiné dans les rues de Linlithgow, par Hamilton de Bothwellhaugh, dont la femme, maltraitée par un des affidés du régent, en avait perdu la raison (1570, 23 janv.). Cette mort sanglante fut considérée comme une victoire, par les amis de la reine d'Écosse. Dans la même nuit, les lairds de Fernihers et de Buccleugh, pour témoigner leur joie, passèrent les frontières d'Angleterre avec un appareil hostile. Le duc de Châtellerault, et les comtes d'Argyle et de Huntley, se saisirent du gouvernement comme lieutenants de Marie. Kirlkaldy les reçut dans la capitale, et la cause de la reine d'Écosse obtint un ascendant temporaire sur celle de ses ennemis. Mais Élisabeth, sous prétexte de punir ceux qui avaient envahi ses domaines (17 avr.) et offert un asile à ses sujets rebelles, donna l'ordre au lord Scroop d'entrer en Écosse par les provinces occidentales, et au comte de Sussex, par les côtes de l'est. Les clans des Johnstones, des Kerrs et des Scots virent leurs terres dévastées, leurs maisons et leurs forteresses livrées aux flammes : (4 mai.) Hume, Castle et Falscastle, appartenant au lord Hume, furent pris et reçurent garnison anglaise, et le comte de Morton, le premier parmi les lords

du roi, aidé par ses alliés étrangers; ravagea sans miséricorde les domaines des Hamiltons, des Livingstons, et des autres partisans de la reine captive. Ils n'échappèrent à une ruine totale que par les sollicitations de l'ambassadeur de France et de l'évêque de Ross. Élisabeth rappela ses troupes : elle parut même hésiter entre le choix d'un successeur de Murray et la délivrance de Marie. Mais l'évasion des rebelles anglais, d'Écosse en Flandre, ralluma toute sa colère. Elle signifia que sa volonté était que Morton et ses amis nommassent un régent, et, à sa royale recommandation, Lennox, le grand père du jeune roi, fut élevé à cette dignité (1).

En parlant de ces évènements, conséquences de la détention de Marie en Angleterre, j'ai omis quelques circonstances particulières sur lesquelles il est nécessaire de rappeler l'attention du lecteur.

1° Lorsque Pie IV parvint au trône pontifical, il chercha à ramener Élisabeth à la communion de l'église romaine (1560, 5 mai.), et ensuite il l'invita à envoyer, comme les autres princes, des ambassadeurs au concile de Trente (2). Ses efforts

---

(1) Cabala, 171, 174-178. Lodge, II, 42. Anderson, III, 90-96.

(2) Parpalia, qu'elle connaissait, fut le premier messager (Camden, 72) : le second, porteur de l'invitation, fut Martinengo. Il sollicita un passe-port par l'entremise de l'am-

furent infructueux, et quoique l'obstination de cette princesse provoquât son ressentiment, il fut assez prudent pour le dissimuler. Son successeur, Pie V, dont le zèle était plus ardent, considéra cette prudence comme un oubli de son devoir. Élisabeth, par sa conduite, s'était déclarée l'ennemie la plus déterminée de la cause des catholiques, dans toutes les parties de l'Europe : elle avait soutenu les rebelles contre les souverains catholiques des royaumes voisins ; et, au mépris de toute équité et de toute décence, elle avait jeté dans une prison la reine fugitive des Écossais, dernier espoir des catholiques de la Bretagne. Le pontife se regarda comme engagé personnellement à tenter la délivrance de la princesse captive : il représenta aux rois de France et d'Espagne que l'honneur, l'intérêt et la religion les appelaient à racheter Marie de l'emprisonnement et de la mort ; et lorsqu'il sut qu'Élisabeth avait remis l'instruction de sa cause à des commissaires, à York et

---

bassadeur espagnol. Le 1er mai 1560, on tint un conseil, et le passe-port fut refusé par les motifs suivants : on n'avait pas notifié à Élisabeth l'ouverture du concile : ce n'était pas un concile vraiment chrétien : ses prédécesseurs avaient toujours refusé de recevoir les messagers du pape, quand ils le jugeaient convenable : elle le refusait maintenant parceque sa présence pouvait causer du trouble dans le royaume. Pallavicini, 2, 620. Camden, 84. Strype, 1, 113.

à Westminster, il ordonna à l'auditeur Riario de commencer les procédures contre la reine d'Angleterre en cour papale. L'acte d'accusation portait, qu'Élisabeth s'était arrogé le titre de chef de l'église, avait déposé et emprisonné les évêques canoniques, et institué dans leurs diocèses des prélats schismatiques; que, renonçant à l'ancien culte, elle en avait protégé un nouveau, et reçu les sacrements à la manière des hérétiques; qu'elle avait choisi des hérétiques bien connus pour en faire les membres de son conseil, et qu'elle avait imposé un serment dérogatoire aux droits du saint-siége. Pour preuve de ces accusations, on prit les dépositions de douze Anglais, exilés à cause de leur religion (1), et quelques mois après, les juges prononcèrent qu'elle avait encouru les peines canoniques de l'hérésie. On prépara une bulle dans laquelle le pape, après l'énumération de ses infractions, devait la déclarer coupable d'hérésie, la dépouiller de ses prétendus droits à la couronne d'Angleterre, et relever ses sujets anglais de leur allégeance. Cependant on

(1) Les témoins furent Goldwell, évêque destitué de Saint-Asaph; Shelley, prieur de Saint-Jean; Clennock, évêque nommé de Bangor; Morton, chanoine d'York; Henshaw, recteur du collége de Lincoln; Daniel, doyen de Hereford; Bromborough, Hall et Kirton, docteurs en théologie, et trois autres. Becchetti, XII, 105.

présenta de puissantes objections contre cette procédure, et Pie lui-même hésita à la sanctionner par sa signature. On apprit à la fin que l'insurrection avait échoué : cette nouvelle fut suivie du récit des châtiments sévères infligés aux catholiques du nord, dont près de huit cents, disait-on, avaient péri de la main du bourreau : et le pontife signa la bulle le 25 février 1570, et en ordonna la publication. On en envoya plusieurs copies au duc d'Albe, avec prière de les faire connaître dans les ports de mer des Pays-Bas (30 mars.) ; et le duc en fit passer quelques unes à l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre (1). Le 15 mai, de grand matin, on en vit une affichée à la porte de la résidence de l'évêque de Londres dans la capitale. Le conseil fut étonné et irrité : de sévères recherches eurent lieu dans les colléges de droit : et l'on trouva une autre copie de la bulle dans la chambre d'un étudiant du collége de Lincoln, qui avoua, au milieu des tortures, l'avoir reçue d'une personne nommée Felton. Felton demeurait aux environs de Southwark, c'était un gentilhomme qui possédait des biens considérables et de grandes qualités ; mais son caractère était indomptable, et son attachement à la foi de ses pères approchait de l'enthousiasme. Lorsqu'il fut arrêté, il avoua

(1) Ibid., 107.

hardiment qu'il avait répandu la bulle, et refusa, même durant la torture, de déclarer les noms de ses complices ou instigateurs. Il subit la mort des traîtres, en se glorifiant de cette mort et se proclamant lui-même (8 août.) martyr de la suprématie du pape. Mais quoique, sur l'échafaud, il n'eût donné à la reine que le titre de prétendante, il lui demanda pardon s'il l'avait offensée, et, pour lui prouver qu'il ne lui portait aucune haine, il lui envoya en présent, par le comte de Sussex, une bague en diamants qu'il tira de son doigt, de la valeur de quatre cent livres (1).

Si le pontife s'était promis quelque avantage particulier de cette mesure, le résultat prouva qu'il s'était trompé dans son attente. Le temps n'était plus où les foudres du Vatican pouvaient ébranler les trônes. Les puissances étrangères s'entendaient pour laisser la bulle dans l'obscurité: et elle ne servit qu'à faire naître le doute, la

(1) Camden, 211-213. Bridgewater, 42. Dodd, II, 157. Le récit officiel de son exécution rapporta qu'il s'était repenti de cette action. Cela se voit dans les procès d'état de Howell, 1085. On permit à sa femme, qui avait été fille d'honneur de Marie, et amie d'Élisabeth, de conserver, jusqu'à sa mort, un prêtre pour elle et pour sa famille. Felton avait obtenu des copies de la bulle par le chapelain de l'ambassadeur d'Espagne, qui quitta immédiatement le royaume. Becchetti, 107.

dissension et le découragement parmi les Anglais catholiques. Les uns prétendaient qu'elle provenait d'une autorité incompétente; d'autres qu'elle ne pouvait engager les indigènes jusqu'à ce qu'elle eût été mise à exécution réelle par quelque puissance étrangère : tous convenaient que c'était à leur égard une mesure cruelle et imprudente, qui rendait leur fidélité suspecte, et donnait prétexte à leurs ennemis de les flétrir du nom de traîtres. Élisabeth même, quoiqu'elle affectât de ridiculiser cette sentence, y trouva une source d'inquiétudes et de troubles. Elle se persuada que cet acte se rattachait à quelque plan d'invasion étrangère, et à une trahison domestique (1). Elle s'en plaignit par l'organe de

(1) On découvrit une conspiration dans le Norfolk, à peu près à la même époque où Felton publia la bulle. Mais il paraît qu'il n'existait aucun rapport entre ces deux événements. Trois gentilshommes furent accusés du projet d'inviter à dîner Leicester, Cecil et Bacon; de s'en emparer comme otages du duc de Norfolk, toujours détenu à la Tour, et de chasser les protestants étrangers qui, depuis peu, s'étaient établis dans le comté. Ils avaient préparé une proclamation qui blâmait la licence des mœurs de la cour, et l'influence des hommes nouveaux (Camden, 215. Lodge, II, 46). Bientôt après lord Morley se retira sur le continent. On pensa qu'il se faisait scrupule de reconnaître la reine après la publication de la bulle : et le comte de Southampton voulut avoir, sur ce sujet, l'opinion de l'évêque de Ross. Il lui répondit qu'il ne pouvait y avoir aucune difficulté; que de telles bulles ne pouvaient engager avant d'avoir été

ses ambassadeurs comme d'une injure à la majesté des souverains, et elle demanda à l'empereur Maximilien de solliciter sa révocation. A la requête de ce prince, Pie V répondit (1571, 5 janv.), en demandant si Élisabeth regardait la sentence comme valable ou non. Dans le premier cas, pourquoi ne cherchait-elle pas à se réconcilier avec le saint-siége? Dans le second, pourquoi désirait-elle qu'on la révoquât? Quant à sa menace d'une vengeance personnelle, il la dédaignait : il avait fait son devoir, et il était prêt à répandre son sang pour cette cause (1).

2° Toutefois, si les rois de France et d'Espagne refusaient de se prêter à l'exécution de la bulle du pape, ce n'est pas qu'ils n'eussent reçu aucune provocation. Les ministres anglais persistaient dans leur première politique. Afin de retenir ces princes puissants dans leurs états, ils ne cessaient de presser les réformateurs en France et dans les Pays-Bas de prendre les armes, et ils soutenaient leurs efforts, tantôt secrètement par des secours en argent, tantôt d'une manière plus ostensible par des hostilités

---

mises à exécution; que cela dépendait des princes étrangers, et non des particuliers. Murdin, 30, 40. Néanmoins il paraît que Morley quitta le royaume par un autre motif : celui d'échapper aux persécutions dont il était menacé pour avoir assisté à la messe. Haynes, 604, 605, 622.

(1) Becchetti, XII, 107, 108.

directes. Dans les Pays-Bas, les catholiques et les protestants furent d'abord également mécontents. Ces peuples avaient vu croître, de siècle en siècle, leurs richesses et leur population, sous le gouvernement doux et paternel des ducs de Bourgogne : mais les droits et les franchises qu'ils réclamaient ne s'accordaient nullement avec les idées arbitraires de leur souverain actuel, Philippe d'Espagne. Il ne se passa pas long temps avant que toutes les classes d'hommes commençassent à réclamer : la noblesse, parcequ'elle avait été dépouillée de son influence constitutionnelle dans le gouvernement : le clergé, parceque les plus riches abbayes, possédées jusqu'ici par des indigènes, avaient été détruites pour fonder des évêchés que l'on donnait à des étrangers ; les réformateurs, parcequ'ils étaient victimes d'une sanguinaire persécution ; et les laïques des deux confessions, parceque les priviléges auxquels ils étaient le plus attachés, leur étaient arrachés par les actes illégaux d'un nouveau tribunal, formé sur le modèle de l'inquisition d'Espagne. (1566, avril.) Afin d'abolir cette odieuse institution, les catholiques et les protestants se lièrent entre eux par les serments les plus solennels. Le compromis, c'est le nom qui fut donné à cette ligue, effraya la duchesse de Parme, gouvernante de ces provinces ; elle ordonna aux inquisiteurs de suspendre leurs procédures ; et les

réformateurs, regardant cette concession comme une victoire, prirent les armes, sous le prétexte, disaient-ils, d'extirper l'idolâtrie; ils pillèrent les églises, égorgèrent les prêtres, et chassèrent les moines et les religieuses de leurs couvents. Quoique la duchesse, qui unissait une grande fermeté à l'esprit de conciliation, eût été capable d'arrêter cette effervescence de fanatisme populaire, Philippe ne lui jugea pas la force suffisante pour défendre l'autorité souveraine dans ces temps de trouble, et il choisit pour lui succéder Alvarez, duc d'Albe, que ses principes d'obéissance passive avaient recommandé à la faveur du roi, et dont la réputation militaire portait la terreur dans l'âme des factieux. Quoique Guillaume, prince d'Orange, et les comtes d'Egmont et de Horn, ne se fussent pas ostensiblement déclarés chefs, durant les derniers troubles, ils n'en avaient pas moins été les secrets instigateurs. Tous trois professaient ouvertement la religion catholique, bien que le premier fut protestant au fond du cœur, si toutefois il avait adopté une religion. Le prince, redoutant la vengeance du roi (1567, avril.), s'était retiré dans sa principauté de Nassau : d'Egmont et de Horn attendirent l'arrivée du duc d'Albe. (août.) Le duc entra dans les Pays-Bas à la tête de quatorze mille hommes, et tout esprit d'opposition se dissipa devant cette armée. Les premiers édits furent confirmés par

des édits encore plus rigoureux : on appliqua les pénalités de la trahison à ceux qui avaient trempé dans le compromis, ou insulté la religion et l'autorité de leur souverain ; et les deux comtes, d'après les ordres envoyés par Philippe, furent arrêtés et emprisonnés.

3° Le prince d'Orange s'était depuis longtemps entendu avec le prince de Condé et les autres chefs protestants en France, qui croyaient ou affectaient de croire que, pendant l'entrevue des cours de France et d'Espagne, à Bayonne, les princes catholiques avaient formé une ligue pour la destruction des protestants, d'abord en France, puis dans les autres contrées. On n'a jamais produit aucune preuve satisfaisante de l'existence de cette ligue (1); mais cette opinion seule servit les projets de ceux qui en répan-

(1) L'entrevue fut sollicitée par le roi de France, et accordée avec répugnance par Philippe. Ce monarque n'y fut pas présent lui-même, mais il y envoya le duc d'Albe avec sa femme, et lui défendit de contracter aucun engagement sans lui en donner connaissance et sans son consentement. On n'a jamais su ce qui se passa entre les deux parties, et le seul récit auquel on puisse ajouter quelque croyance est celui qui fut fait par Strada, et tiré d'une lettre de Philippe à l'archiduchesse Marguerite. Il l'y informait que le roi de France était déterminé à soutenir la religion catholique : que plusieurs mariages furent proposés par la reine mère, mais qu'aucun ne fut conclu ; et qu'au sujet de l'ambassade du sultan à Charles, on lui proposa d'abandon-

daient le bruit, comme si elle eût véritablement existé. Considérant l'arrivée du duc d'Albe comme le premier pas vers l'exécution du plan, Condé convoqua une assemblée de protestants français, dans laquelle on décida de prévenir les ennemis, en surprenant la cour à Monceaux. Toutefois, le projet fut découvert, et le roi s'enfuit avec peine à Paris, au milieu d'un corps d'infanterie suisse, qui, marchant en bataillon carré, repoussa les charges de la cavalerie des huguenots (28 sept.). Norris, l'ambassadeur d'Angleterre, fut gravement compromis dans cet atroce complot, que rien, en réalité, n'avait provoqué : mais quoique la reine, comme souveraine, condamnât cet outrage, Cecil n'en ordonna pas moins à Norris (3 nov.) d'encourager les insurgés, et de les exhorter à persévérer (1). Une nouvelle guerre civile et religieuse se ralluma donc au sein de la France : le roi se vit assiégé dans sa capitale ; et si les insurgés furent défaits à la bataille de Saint-Denis (10 nov.), cet avantage fut chèrement acheté par la mort (12 nov.) du connétable de Montmorenci. On conclut au printemps une courte pacification (2);

---

ner son alliance avec la Turquie pour en former une avec l'Espagne. Strada, l. IV, anno 1565. Voyez aussi une dissertation par Griffet, dans Daniel, X, 357.

(1) Cabala, 143. Davila, 200. Castelnau, l. VI, c. 4.

(2) Benoît, 38. Davila, 224.

mais les huguenots employèrent cet intervalle à porter la guerre dans les Pays-Bas; et trois mille français protestants se réunirent au prince d'Orange, qui avait alors ouvertement embrassé la religion réformée, et entrepris (mai.) de chasser les Espagnols de la Belgique. Il envoya devant lui son frère, Louis de Nassau, qui pénétra dans la province de Groningue. Une première victoire (5 juin.) le flatta de l'espérance d'un succès plus décisif; mais le duc d'Albe marcha rapidement contre lui, pénétra jusque dans ses retranchements, et dispersa son armée. Peu de jours après, le prince d'Orange passa le Rhin avec vingt mille hommes. Mais ce fut en vain qu'il présenta la bataille à son prudent antagoniste, et qu'il campa et décampa vingt-neuf fois; la vigilance du duc ne se laissa pas surprendre. La famine, la mutinerie et la désertion forcèrent le prince à repasser les frontières (nov.), et à licencier son armée (1).

Tandis que ces évènements se passaient, les ministres d'Élisabeth usaient de leur politique ordinaire : ils accordaient secrètement des secours au prince d'Orange, et publiquement ils conservaient des relations d'amitié avec le roi d'Espagne (2). La majeure partie des troupes qui

(1) Meteren, 79. Strada, l. VII. Bentivoglio, 86, 91.

(2) Mann était alors ambassadeur à la cour d'Espagne. Au

envahirent les Pays-Bas avaient pris les armes à l'instigation des agents de la cour d'Angleterre; un grand nombre avait été payé avec l'argent de l'Angleterre. Mais le hasard fournit une occasion favorable pour blesser plus profondément les intérêts des Espagnols en Belgique. Une escadre de cinq voiles, chargée d'argent pour le paiement des troupes du roi, avait quitté l'Espagne; et, pour échapper à une flotte ennemie, appartenant au prince de Condé, elle s'était réfugiée dans les ports d'Angleterre. Après quelques hésitations, on résolut de s'emparer de cet argent au profit de la reine, sous prétexte qu'il appartenait à certains banquiers italiens qui l'avaient exporté par spéculation, et qui en recevraient d'Élisabeth

---

commencement de l'année 1568, « il fut destitué de ses » fonctions, et exilé dans un village nommé Bannias, à deux » lieues de Madrid. » Au mois de juin la reine le rappela. (Murdin, 764, 765.) On attribua la cause de ce traitement à des paroles peu circonspectes dont il s'était servi en parlant du pape. (Camden, 175.) Je soupçonne qu'il en existait un motif plus secret et plus important. On venait d'incarcérer l'infortuné don Carlos, fils de Philippe, dont la véritable histoire ne sera connue que lorsque le gouvernement espagnol aura permis la publication des mémoires conservés à Simancas; d'après ces mémoires, il paraît que le prince était non seulement accusé d'avoir conçu le dessein d'assassiner son père, mais encore de tramer des négociations criminelles avec le cabinet anglais. Il n'est pas étonnant qu'en de pareilles circonstances, Mann fût devenu pour Philippe un objet de soupçon.

un intérêt aussi élevé, avec des sûretés aussi grandes que dans tout autre pays. On se moqua des remontrances du ministre espagnol. Mais le duc, pour se venger, saisit les marchandises et emprisonna les marchands anglais qui se trouvaient en Flandre. Élisabeth usa de représailles sur les marchandises et sur les marchands flamands en Angleterre. Pour justifier ou excuser cette conduite, on écrivit à Philippe (1569, 13 juin.), qui jugea prudent de souffrir ce que son intérêt présent ne lui permettait pas de venger. Mais le commerce entre les deux nations fut interrompu, et les croiseurs anglais et flamands firent réciproquement de nombreuses prises, au détriment des négociants (1).

Le prince d'Orange et le prince de Condé avaient constamment agi de concert : et le premier ne se fut pas plus tôt retiré de la Belgique, que la guerre se déclara, pour la troisième fois, au sein de la France. Chaque parti s'accusait de perfidie : et le roi et le prince cherchaient également à se maintenir à l'aide des puissances étrangères. Condé, peu satisfait des promesses du prince d'Orange et des offres du duc des Deux-Ponts, envoya d'abord Châtillon, puis Cavagnes en Angleterre (17 sept.); mais le mau-

(1) Cabala, 158, 160. Murdin, 766. Camden, 175. Haynes, 501.

vais succès de la première entreprise d'Élisabeth en France lui avait donné une utile leçon, et, pour vaincre sa répugnance à prendre part à la guerre, on lui fit oberver (6 oct.) que la cause des protestants français devenait la sienne: que, du moment où ils seraient soumis, la reine d'Écosse serait reconnue reine d'Angleterre par les puissances catholiques : qu'elle avait déjà transmis ses droits au duc d'Anjou : que le pape lui avait accordé l'investiture du royaume; et, ce qui devait ne laisser aucun doute, que le commandement de l'armée qui devait envahir l'Angleterre, avait déjà été offert à Condé(1). On ne sait quel crédit la reine accorda à ces fables: mais elle consentit à donner au prince un secours de vingt mille livres, et une certaine quantité de munitions de guerre, exigeant, en retour, du sel et du vin pour la même valeur. Le roi de France se plaignit de ce que l'Angleterre fournissait aux besoins de ses sujets rebelles, et de ce que Norris, son ambassadeur, fût du nombre de ceux qui fomentaient des troubles dans son royaume. Mais l'adresse de Cecil trouva des subterfuges, et Norris reçut l'ordre de persévérer, malgré les remontrances et les menaces du roi

(1) Haynes, 474. Cette fable de la transmission des droits de Marie a été niée par cette princesse et le duc d'Anjou. On fit beaucoup d'enquêtes à ce sujet. Cabala, 163, 164.

de France. La cause des insurgés éprouvait néanmoins des échecs répétés. Condé périt à la bataille de Jarnac (1569, 14 mars.), Dandelot mourut (3 oct.) d'une fièvre pestilentielle, et l'amiral Coligny, le principal espoir des huguenots, fut défait à Moncontour par le duc d'Anjou. De ce moment, la reine ne cessa d'exhorter les deux partis à remettre l'épée dans le fourreau ; et une troisième déclaration de paix fut publiée dans le cours de l'année suivante (1570, 5 août.) (1).

Je ne m'arrêterai pas à examiner comment l'intervention continuelle du gouvernement anglais dans les affaires intérieures des puissances étrangères, pourrait se justifier par l'appréhension d'un danger futur : mais Élisabeth n'aurait pas eu le droit de se plaindre si, après ce qui s'était passé, les rois de France et d'Espagne eussent tourné sa politique contre elle-même. Il est vrai qu'ils avaient jusqu'ici jugé plus prudent de dissimuler que de la forcer, par des hostilités ouvertes, à faire cause commune avec leurs sujets rebelles : mais ils conservaient soigneusement le souvenir des outrages qu'ils avaient reçus, et se flattaient qu'un jour viendrait où ils pourraient exercer une juste et terrible vengeance (2).

(1) Cabala, 152, 154, 155, 165. Murdin, 766.

(2) Dissimulare malebat ne ludibrio esset, ira in tempus dilata. Bomplani, Pontificatus Greg. XIII, 235.

CHAPITRE II.

Consultations relatives à la reine d'Écosse. — Lois pénales contre les catholiques. — Poursuites contre les puritains. — Conspiration découverte. — Jugement et exécution du duc de Norfolk. — Guerre civile en France. — Guerre civile dans les Pays-Bas. — Le duc d'Anjou accepte la souveraineté, — visite la reine d'Angleterre. — Ils se promettent de s'épouser. — Son départ et sa mort. — Affaires d'Irlande.

Plus de deux ans s'étaient écoulés depuis l'arrivée de Marie en Angleterre : elle était toujours captive, et sa destinée toujours incertaine. Sa détention, aux yeux des personnes même les plus indifférentes, semblait un acte cruel et arbitraire : les conseillers d'Élisabeth la justifiaient comme nécessaire. Ils voyaient que ses droits à la succession étaient généralement reconnus. Si elle survivait à leur maîtresse, ils pressentaient un grand danger pour eux-mêmes, à raison de son ressentiment, et un plus grand danger pour l'église réformée, à cause de son attachement à l'ancien culte. Ils savaient, en outre, que beaucoup de personnes lui reconnaissaient un meilleur droit à la

possession actuelle du trône qu'à Élisabeth elle-même. Ils ne pouvaient douter que si l'occasion favorable s'en présentait, les rois de France et d'Espagne, pour se venger des injures qu'ils avaient reçues, et les catholiques d'Angleterre pour s'affranchir de l'oppression des lois qui les écrasaient, ne cherchassent à se réunir, afin de la placer sur le trône d'Angleterre. Dans leur opinion, l'existence du gouvernement, et du culte établi, était constamment compromise (1).

L'expédient le plus court et le plus certain était de couper la racine du mal, et d'éteindre à la fois, par la mort de Marie, l'espoir et les projets de ses partisans. Pendant plusieurs années, quelques membres du conseil le proposèrent à diverses reprises(2). Si Élisabeth repoussa ce moyen, sa répugnance venait bien moins de motifs d'humanité que de décence. Elle désirait la mort de Marie, mais elle n'osait tremper ses mains dans le sang d'une reine, son égale : de là vint qu'elle fit offrir au régent d'Écosse de mettre en son pouvoir son auguste captive, pourvu qu'il lui donnât l'assurance qu'elle ne lui serait plus désormais

(1) On trouve perpétuellement de semblables craintes dans les papiers d'état de ce règne. « Notre principal but, » dit Leicester, a deux objets ; le premier, que la reine règne » en sûreté, l'autre, que la religion soit maintenue. » 31.

(2) Voyez Digges, 263, 263, 268, 269, 276. Une lettre de Leicester, dans Murdin (231), se rapporte au même objet.

en obstacle : et que le comte de Shrewsbury fut forcé de s'engager à donner la mort à Marie, à la première tentative faite pour l'arracher de sa prison (1).

En supposant que les jours de la reine d'Écosse fussent épargnés, Cecil avait conçu le projet, appuyé par le comte de Sussex (2), de marier Élisabeth à un prince français. Si elle en avait des enfants, Marie cesserait d'être son héritière présomptive, et si elle n'en avait pas, le roi de France aurait le plus grand intérêt à maintenir Élisabeth sur le trône. Leicester et Hatton, les mignons de la reine, comme on les appelait, professaient la même opinion en public : mais en particulier, du moins on le disait, ils témoignaient d'autres sentiments à leur souveraine (3).

Bromley, Mildmay, Sadlér et Sidney, qui formaient un autre parti, plaisantaient des dangers que redoutaient leurs collègues, et soutenaient que la reine, en persévérant dans la conduite qu'elle avait tenue jusqu'alors, pouvait régner avec gloire et tranquillité. Elle devait simplement contenir les mécontents de l'intérieur par la sévérité des lois, et occuper l'attention de ses ennemis au dehors, en continuant à souffler dans

---

(1) Murdin, 224. Lodge, II, 96.
(2) Voyez son opinion dans Lodge, II, 177-186.
(3) Digges, 343. Camden, 276, 322, 329. Lodge, II, 184.

leurs états le feu de la révolte : et elle serait toujours la terreur de ses sujets, et l'arbitre des puissances voisines (1). Dans cette position, les deux autres partis parurent adopter celui-ci, aussi longtemps qu'ils ne purent mettre à exécution leurs projets. Mais l'expérience prouva qu'ils avaient affaire à une femme irrésolue et obstinée, entraînée par ses passions beaucoup plus que par la raison, et qui, dans un soudain accès d'orgueil, de terreur ou d'avarice, rompait toutes leurs mesures, et repoussait leur conseil.

Dans l'automne de 1570, les sollicitations de Marie, les efforts de ses amis en Angleterre (2), et les remontrances des rois de France et d'Espagne, arrachèrent à Élisabeth la promesse de fixer les conditions auxquelles sa captive serait enfin rendue à la liberté. A ce sujet (1er octobre.), Cecil et Mildmay se rendirent à Chatsworth, prison de la reine d'Écosse (3). Pendant la négociation, qui dura quinze jours, cette prin-

---

(1) Murdin, 326, 327, 333, 334. Sadler, II, 563.

(2) Parmi les personnes qui entreprirent de l'arracher à sa captivité, on cite sir Thomas Stanley, et sir Édouard Stanley, les plus jeunes fils du comte de Derby ; sir Henry Percy, frère du comte de Northumberland, sir Thomas Gérard, Rolleston, Hall, Owen, et plusieurs autres. Camden, 216. Murdin, 20-22, 35.

(3) Cecil répugnait à remplir ce message. « Je suis dans » l'anxiété, je ne sais comment échapper au danger. Sir

cesse déploya autant de talent que ces hommes d'état, rusés et remplis d'expérience. Mais la nécessité de sa position la força de céder à toutes leurs demandes, et de se mettre elle-même à la merci de sa sœur d'Angleterre, sauf tous les points qui touchaient à ses sentiments religieux. Élisabeth déclara qu'elle était satisfaite. Le seul point qui manquât à un accord parfait, était le consentement des deux partis écossais, connus sous le nom de lords du roi, et lords de la reine (1). Leurs commissaires arrivèrent à Lon-

» Walter Mildmay et moi, nous sommes envoyés à la reine » d'Écosse. Dieu sera notre guide : aucun de nous ne voudrait se charger du message. » Cabala, 179.

(1) L'une des plus singulières propositions soumises à Marie fut celle de renoncer à tout droit à la couronne d'Angleterre, tant que vivrait sa majesté la reine, ou aucun de ses descendants directs; d'où il suivait que la reine d'Écosse ne serait privée d'aucun de ses droits, si Dieu ne donnait à sa majesté la reine aucun descendant qui lui succédât. Marie y consentit, mais à condition qu'on mettrait le mot légitime, après le mot descendants. Les commissaires en délibérèrent, et après un débat de quelques jours, ils arrêtèrent que l'on mettrait « aucun descendant d'un époux légi» time. » Haynes, 608, 614. Il est remarquable qu'Élisabeth ne voulut jamais permettre que l'expression « les héritiers » qu'elle pouvait légitimement engendrer, » dont on s'était servi dans le statut de la première année de son règne, fût de nouveau employée, mais elle y fit substituer les mots, « sa descendance naturelle. » Et cela est d'autant plus singulier qu'elle n'ignorait pas le bruit scandaleux qui avait couru

dres (1571, 11 févr.). Les premiers, conduits par Morton, lurent à Élisabeth, en défense de leur conduite, un long mémoire sur le droit sommaire que possédaient les sujets de déposer des souverains immoraux ou illégaux : doctrine incivile qu'elle écouta de mauvaise grâce, et à laquelle elle répondit avec l'expression du mécontentement. Les principaux points de la discussion avec les seconds (14 mars), roulèrent sur les sûretés que devait donner la reine d'Écosse, discussion qui fut remise de jour en jour, par l'irrésolution accoutumée d'Élisabeth. D'un côté, elle craignait de rendre sa couronne à une princesse qu'elle avait si cruellement outragée : de l'autre, elle regardait comme dangereux, et honteux, de sanctionner par son autorité la doctrine démocratique des lords du roi : elle balança si long-temps entre ces deux extrêmes, que ses conseillers favoris n'en devinaient plus le résultat (1). Elle fut enfin tirée de cet état

---

qu'elle avait eu déjà deux enfants de Leicester. Cependant, à la fin d'août, un individu nommé Marsham fut jugé à Norfolk pour avoir dit que mylord de Leicester avait deux enfants de la reine, et il fut condamné à perdre les deux oreilles, ou à payer, sur-le-champ, une amende de cent livres. Lodge, II, 47.

(1) « Croyez-m'en, disait Leicester, quoi qu'on puisse » vous dire, il n'existe aucun homme en Angleterre qui » sache ce qui en arrivera. » Digges, 57.

d'indécision par l'adresse de Cecil, qu'elle avait dernièrement élevé à la pairie, sous le titre de baron Burleigh.

Le lecteur a déjà observé qu'Élisabeth affectait une antipathie profonde pour l'état de mariage. Quelques uns ont rapporté qu'elle avait pris la résolution de ne jamais partager son autorité avec un mari ; d'autres qu'elle avait une honte consciencieuse de quelque défaut secret ; un troisième parti a prétendu qu'elle craignait d'être forcée de se restreindre dans la jouissance de ses plaisirs. Toutefois, elle écoutait en ce moment avec une satisfaction apparente la proposition d'un mariage avec le duc d'Anjou. Ses ambassadeurs reçurent l'ordre de suivre ce projet, sans paraître trop jaloux de son succès : et à mesure que la perspective en devint plus flatteuse, on observa que son désir d'un accommodement avec Marie se refroidissait graduellement. Ses conseillers saisirent cette occasion pour rompre les conférences. On rappela les commissaires de la part du jeune roi (26 mars.), sous prétexte qu'ils étaient venus sans pouvoirs suffisants ; ceux de Marie furent renvoyés avec recommandation d'être prêts au retour de leurs adversaires. Le tout n'était qu'un artifice pour gagner du temps. Si le mariage avec le duc d'Anjou avait lieu, on ne demanderait aucun arrangement avec Marie. Dans le cas contraire,

le traité serait repris, à la volonté d'Élisabeth (1).

A peine les commissaires étaient-ils partis, que le parlement s'ouvrit (2 avril.). Les derniers évènements, la rébellion du nord, la publication de la bulle du pape, le départ, non autorisé d'Angleterre, du lord Morley et de plusieurs autres gentilshommes, suggérèrent aux ministres diverses mesures qui avaient pour objet principal de refroidir l'ardeur des partisans de Marie, et de détruire toute communication entre les catholiques anglais et la cour de Rome. Le premier bill fut divisé en deux paragraphes : par le premier, on proposait de considérer comme coupable de trahison tout individu qui récla-

(1) Dans une lettre du 8 avril, on dit qu'Élisabeth informa Walsingham « que lorsqu'elle songerait à mettre fin à cette » affaire, elle trouverait que le comte de Morton et ses col- » lègues n'avaient pas de pouvoirs suffisants : ils retourne- » raient alors chez eux pour en obtenir, après quoi elle » terminerait, sous un bref délai, toute la discussion. » Digges, 77. Cependant tout cela n'est qu'un tissu de faussetés. Au commencement même, Morton informa le conseil (19 février,) qu'il n'avait aucun pouvoir pour négocier la restauration de Marie à l'autorité royale. (Haynes, 623.) Et Cecil, le 24 mars et le 7 avril, dit à Walsingham « que tout » cela ne s'était fait que pour gagner des délais : et que d'a- » près cela, il devait se conduire pour le mieux, et chercher » des raisons pour satisfaire la cour de France. » Digges, 67, 68.

merait un droit à la couronne, durant la vie de la reine, ou qui affirmerait qu'il appartenait à quelque autre personne qu'à la reine, ou qui publierait qu'elle était hérétique, schismatique, tyran, infidèle, ou usurpatrice; ou qui nierait que la descendance et l'héritage de la couronne pussent se déterminer par des statuts, passés en parlement: par le second, de punir d'une année d'emprisonnement pour une première fois, et de la pénalité de *præmunire* pour la seconde, tous ceux qui affirmeraient par écrit ou impression, qu'aucune personne particulière était héritière de la reine, à moins que ce ne fût sa descendance naturelle (1). Un autre bill étendit les pénalités de la trahison à toute personne qui briguerait, obtiendrait, ou exécuterait aucune bulle, écrit ou acte de l'évêque de Rome,

(1) Incredibile est quos jocos improbi verborum aucupes sibi fecerunt ex clausula illa, præter naturalem ex ipsius corpore sobolem. Camden, 241. L'année suivante elle éprouva des attaques qui donnèrent lieu à beaucoup de bruits et de conjectures. « Je vous assure, dit Leicester à » Walsingham, que cela n'est pas comme on vous l'a rap- » porté. Sa majesté, il est vrai, a été tourmentée quelque peu » de douleurs qui ressemblaient au mal de mère, mais cela » n'est vraiment pas. Les attaques qu'elle a eues n'ont pas » duré plus d'un quart d'heure, et cependant cette légère » indisposition a engendré les plus étranges bruits à la mai- » son. » Digges, 288.

ou absoudrait ou serait absous, en vertu de bulles ou actes semblables; et les peines de *præmunire* contre leurs suppôts ou fauteurs, ou tous autres qui introduiraient ou recevraient ce que l'on nomme des *agnus dei*, des croix, des peintures, ou des chapelets bénis par l'évêque de Rome, ou autres gens tirant de lui leur autorité : un troisième força tous les individus d'un certain âge à se conformer au service établi, et à recevoir la communion sous la nouvelle forme : et un quatrième ordonna à toute personne qui quitterait ou aurait quitté le royaume, avec ou sans permission, de revenir six mois après en avoir été avertie par proclamation, sous peine de confiscation de ses biens et meubles, et des produits de ses terres durant sa vie, et au profit de la reine. Ces bills jetèrent les alarmes les plus sérieuses parmi les catholiques. Il était évident que les ministres songeaient à l'extinction totale de l'ancienne croyance. Les lords catholiques, qui formaient une assez grande portion de la chambre, se réunirent : ils se plaignirent de ce que, si les bills étaient adoptés, ils ne pourraient rester désormais dans le royaume sans blesser leur conscience, ni le quitter sans faire le sacrifice de leur fortune : et ils se déterminèrent à se rendre en corps près de la reine, et à lui soumettre une remontrance énergique et respec-

tueuse. Cependant, ils abandonnèrent ce projet : mais, à la même époque, le bill relatif à la fréquentation de la communion, le plus vexatoire dans ses conséquences présumées, fut rejeté. Les trois autres passèrent aux deux chambres, et reçurent la sanction royale (1).

Mais, indépendamment des catholiques, il existait une classe de religionnaires qui donnait à la reine des motifs continuels d'inquiétude. C'étaient les puritains : ils tiraient leur origine de quelques uns des ministres exilés, qui, sous le règne de Marie, s'étaient abreuvés des opinions de Calvin, et, à leur retour, avaient pressé la reine de pousser la réformation à ses fins extrêmes. Ils approuvaient une grande partie de ce qu'elle avait fait : mais ils se plaignaient aussi que l'on eût laissé intactes beaucoup de choses que repoussaient leurs consciences. Ils s'opposaient à la suprématie des évêques et à la juridiction des cours épiscopales, à la répétition de la prière du Seigneur, aux réponses du peuple, et à la lecture des leçons apocryphes de la Liturgie; au signe de la croix dans l'administration du baptême, et à l'anneau comme aux paroles du contrat dans le sacrement de mariage; à l'observance des fêtes, au chant des psaumes et à l'usage des instruments de musique dans les

(1) St. 13. Élis. c. 11.

églises cathédrales; et, par-dessus tout, aux vêtements que portaient les ministres durant la célébration du service, et qu'ils nommaient « la livrée de la bête. » (1)

Il est évident que la reine ne s'était pas formé des notions bien certaines de religion. La politique l'avait engagée à adopter la croyance réformée; la politique l'engageait également à réprimer le zèle et le fanatisme de ces ultra-réformateurs. Mais, d'une part, moins elle s'éloignait de l'ancien système, plus il lui semblait facile de ramener ses sujets catholiques à se conformer au nouveau culte; et de l'autre, il se trouvait dans la conduite antérieure des puritains, beaucoup de points qui blessaient et alarmaient son orgueil et ses sentiments. Ils avaient écrit contre le gouvernement des femmes; et ils pensaient toujours que l'église était indépendante de l'état. Ils avaient en vain cherché à défendre leurs coupables ouvrages, en présentant pour excuse qu'ils avaient fait le serment de suprématie dans le sens qu'elle-même avait indiqué par ses injonctions: en vain étaient-ils secrètement appuyés par les plus favorisés et les plus puissants de ses ministres, elle conservait une secrète antipathie contre leurs doctrines, et une méfiance insurmontable de toutes leurs démarches.

(1) Les puritains par Neal, c. iv, v.

En se chargeant de la suprématie, le devoir d'Élisabeth était de veiller à la pureté de la doctrine, et au maintien de la discipline et de la décence dans le culte public : et quand on demanda comment une femme pouvait remplir ces fonctions, ou exercer la juridiction ecclésiastique, la législature résolut la difficulté en lui donnant la faculté de se servir de délégués, nommés par la couronne. Elle les arma des plus formidables pouvoirs de l'inquisition. Elle les autorisa à rechercher, sous le serment de la personne accusée et ceux des témoins, toutes les doctrines hérétiques, erronées ou dangereuses; l'absence du service public et la fréquentation des conventicules particuliers; les livres séditieux et les libelles contre la reine, ses magistrats ou ses ministres; et l'adultère et la fornication, et tous les autres délits du ressort des cours ecclésiastiques; et à punir les délinquants par les censures spirituelles, l'amende, l'emprisonnement et la destitution (1). Les premières victimes qui tom-

(1) Rymer, XVI, 291, 564. Quiconque voudra comparer les pouvoirs donnés à ce tribunal avec ceux de l'inquisition que Philippe II cherchait à établir dans les Pays-Bas, trouvera que la seule différence consiste dans le nom. L'un était Cour d'inquisition, l'autre de haute commission. Dans les premières commissions, (voyez-en une dans Grindal et Strype. App. 64.) le pouvoir d'interroger la personne accusée sur son serment n'était pas expressément inséré : cependant les

bèrent sous la vengeance du tribunal, que l'on nommait la haute cour de commission, furent des catholiques : mais, des catholiques, son attention se porta bientôt sur les puritains.

L'archevêque Parker, comme président de la commission (1564.), rédigea, à l'aide de ses collègues, certaines ordonnances sur les vêtements du clergé et l'ordre du service. Il entreprit ce travail par le commandement de la reine: mais les ennemis de cette mesure lui donnèrent le conseil d'y refuser son approbation ; et les ordonnances, enfin, ne furent publiées que sous le titre plus modeste d'avertissements. Cependant, elle pressait toujours les commissaires de s'occuper de leurs devoirs. Sampson, doyen de Christ-church, et Humphrey, principal du collége de la Madeleine, furent emprisonnés (1567, 26 mars.) pour leur désobéissance; trente-sept membres du clergé de Londres furent suspendus de l'exercice de leurs fonctions : et on les prévint qu'à moins qu'ils ne se conformassent dans le délai de trois mois, leur obstination serait punie de la destitution (1).

Cet acte de rigueur, au lieu d'amener l'uniformité de culte, conduisit à un schisme déclaré.

---

juges l'employaient toujours, parcequ'il leur était ordonné de faire des recherches par toutes les voies et moyens dont ils pourraient s'aviser.

(1) Wilk. Conc. iv, 246, 247. Parker de Strype, 158.

Les puritains laïques abandonnèrent les églises, et les assemblées séparées, où ils adoraient Dieu selon leurs rites. Mais ces « conventicules » tombèrent sous la juridiction des délégués. Plus de cent personnes, arrêtées dans une réunion à Plumber's-hall, furent traînées devant la haute commission; ceux qui refusèrent de reconnaître leur délit furent emprisonnés; et vingt-quatre hommes et sept femmes, du nombre de ces prisonniers, ne recouvrèrent leur liberté qu'après plus d'une année de détention. Cependant l'expérience des siècles démontrait que les opinions religieuses ne se convertissaient plus par la rigueur. Si les puritains étaient réduits au silence dans l'église, ils avaient encore accès dans les deux chambres; et, dès que le parlement fut ouvert, on présenta sept bills à la chambre des communes pour demander une réformation plus complète (1572, 6 avril.). La reine regarda cette conduite comme un acte de haute trahison, et, durant le congé des fêtes de Pâques (16 avril.), Strickland, le promoteur des bills, reçut l'ordre de se retirer et d'attendre le bon plaisir du conseil. Après l'ajournement, ses collègues remarquèrent son absence. On fit la proposition (20 avril.) de le mander à la barre de la chambre, afin qu'il y déclarât le motif de son absence : ce n'était plus un simple particulier, mais le représentant de ceux qui l'avaient nommé : la défense qui l'éloi-

gnait de la chambre était une injure envers le pays, une violation des priviléges parlementaires; si la chambre s'y soumettait avec lâcheté, cet acte formerait le précédent le plus dangereux; comme la reine ne faisait point la loi, elle n'avait pas non plus le droit de la détruire : on ne pouvait, à la vérité, jamais attenter à sa prérogative, mais elle devait se maintenir dans des limites raisonnables; et si la chambre pouvait déterminer le droit à la possession de la couronne, elle avait bien certainement celui d'entendre des motions sur les cérémonies religieuses. Ce langage si énergique et si peu ordinaire électrisa les membres : l'obstination des ministres recula devant le caractère inflexible de leurs adversaires : et, après une consultation à voix basse, le président engagea à suspendre le débat. (21 avril.) Le lendemain, Strickland reparut à sa place, et fut reçu avec de bruyantes acclamations (1).

(1) D'Ewes, Journal, 156, 175, 176. On passa, toutefois, un acte pour forcer tous les ecclésiastiques à signer et déclarer leur assentiment définitif aux trente-neuf articles. Les juges déclarèrent que cet assentiment concernait la totalité des articles sans exception : mais les puritains, s'appuyant sur la signification exacte des mots, « tous les articles de » ligion qui concernent seulement la confession de la véri» table foi chrétienne, et la doctrine des sacrements, » soutinrent qu'on ne demandait aucune adhésion aux articles

On dut cette victoire à l'énergie qu'inspire toujours l'enthousiasme religieux. Elle commença une ère nouvelle dans l'histoire de la chambre des communes. Ses membres apprirent à maintenir leurs priviléges, à prendre une plus haute opinion de leur propre importance, à résister avec plus de confiance aux prétentions arbitraires de la couronne. Cependant, on doit observer que ces mêmes hommes qui, pour des motifs de religion, bravaient le ressentiment de leur souveraine, ne possédaient en réalité aucune notion de liberté religieuse. Quand Aglionby, s'opposant au bill qui devait forcer tous les citoyens à recevoir la communion, défendit les droits de sa conscience, quelques personnes lui répondirent « que ce n'était pas une gêne pour les con» sciences, mais seulement un impôt sur les biens » de ceux qui ne voulaient pas s'obliger, comme » ils le devaient, à être gens vertueux et vrais » chrétiens ; » d'autres, que le devoir de la chambre était de faire la loi ; que si les gens étaient pervers, ou ignorants, ou obstinés, ils devaient en prévoir les conséquences ; qu'ils ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes (1).

La reine, cependant, ne laissa pas partir les

---

qui concernaient la discipline. 13, Élis. c. 12. Voyez Collier, II, 530. Neal, c. v.

(1) Ibid., 161, 177.

membres de l'opposition sans leur faire une sévère réprimande. Lors de la dissolution du parlement (29 mai.), le lord garde des sceaux leur dit, par son ordre, que leur conduite était contraire à leur devoir et à leur fonction : que puisqu'ils s'étaient oubliés eux-mêmes, il était bon de les en faire ressouvenir : « et que sa majesté » la reine désapprouvait, et condamnait entièrement, la sottise qu'ils avaient faite de s'occuper » de choses qu'il ne leur appartenait pas de connaître, et fort au-dessus de la capacité de leur » entendement (1). »

On fit, en France, quelques efforts pour empêcher le mariage projeté entre Élisabeth et le duc d'Anjou, en lui offrant de lui faire épouser la reine captive des Écossais. Mais ce prince regarda ce projet comme impraticable. Élisabeth offrait une plus belle perspective à son ambition : et, averti de l'influence de la flatterie sur son cœur, il eut soin de l'informer de sa conviction « qu'elle était la beauté la plus par- » faite que Dieu eût fabriquée depuis plus de » cinq cents ans (2). » Il plaisait à la reine : mais elle était indécise. (23 mars.) Elle persuada à son conseil, et peut-être se persuada-t-elle elle-même, qu'elle était déterminée à se marier. Quelques

(1) Ibid., 151. Voyez note (S).
(2) Digges, 101.

semaines après, son empressement avait disparu : elle préférait alors le célibat ; mais elle était toujours prête à sacrifier son bonheur aux vœux de son peuple. Il y avait, toutefois, un point sur lequel elle n'entendait pas céder : d'Anjou pouvait devenir son mari, s'il lui plaisait, mais il fallait qu'il renonçât à la foi catholique, et qu'il adoptât la religion réformée. Cette prétention donna lieu à une nouvelle discussion. Tandis qu'on la suivait, elle annonça sa détermination définitive de vivre et de mourir sans époux (6 déc.) ; et, retirant alors les paroles données, elle ordonna à son ambassadeur de clore la négociation. Les chefs des protestants français pressaient le projet de toute leur influence : Lignerolles, favori du duc d'Anjou, et que l'on y croyait opposé, fut assassiné (31 déc.), et l'on entretint l'espérance secrète que le prince, n'étant plus sous son influence, accéderait aux conditions proposées. Il répondit, cependant, que sa conscience était aussi délicate que celle de la reine, et que, dans cette circonstance, il serait lui-même forcé de refuser ce qui, sans cela, eût été le plus ardent de ses vœux. Élisabeth exprima son humeur dans les termes les plus durs et les moins mesurés. Peut-être son orgueil était-il blessé, car elle se trouvait actuellement avoir fait des avances : peut-être aussi soupçonnait-elle que, malgré ses dénégations, il donnait crédit au récit scanda-

leux de ses amours avec Leicester et Hatton (1).

Quelque pénible que fût ce contre-temps pour les ministres, ils ne restaient cependant pas sans ressources. Ils avaient adroitement enté sur le traité de mariage, un traité d'alliance offensive et défensive entre les deux couronnes : et ils tenaient actuellement à celui-ci comme à leur dernière planche, selon leur expression, pour se sauver du naufrage. Il s'ensuivit une longue négociation : on employa deux mois à s'entendre sur l'insertion ou l'exclusion d'un seul mot ; et à la fin le traité fut conclu à la satisfaction du cabinet d'Angleterre (1572, 22 avril.) (2).

---

(1) Le lecteur trouvera des preuves abondantes de ce récit dans la correspondance privée de Leicester et de Burleigh avec l'ambassadeur Walsingham. Digges, 63, 65, 71, 110, 115, 116, 133, 139, 153, 161, 166. D'Anjou jura qu'il ne donnait aucun crédit à ces contes déshonorants, p. 196. Sur les faits qui concernent Leicester et Hatton, voyez Murdin, 204.

(2) Camden, II, 265. La difficulté vint de ce qu'Élisabeth désirait que l'on insérât dans l'article qui obligeait le roi de France à lui donner secours en cas d'invasion, « bien que » l'invasion eût pour cause un motif de religion. » On objecta qu'une assertion aussi positive offenserait justement toutes les puissances catholiques : et la reine, à la fin, accepta le traité avec l'amendement suivant : « en cas d'invasion » sion quelconque. » Le roi donna, en outre, une explication écrite, d'où il résultait que l'invasion sous prétexte de religion était comprise dans ces paroles. Digges, 155 et suiv. Murdin, 213.

L'inquiétude des ministres, relativement à cette alliance, venait d'une conviction de danger pour eux et leur maîtresse. C'était une époque où, selon l'évêque de Ross, l'esprit de mécontentement et d'insurrection avait envahi la totalité de la nation. Tous ceux qui avaient rempli des emplois sous la dernière reine, depuis le fonctionnaire le plus élevé dans l'état jusqu'au plus petit constable de village, avaient été disgraciés par le gouvernement actuel. Exclus de la moindre place à émoluments et de toute espèce d'autorité, accablés de persécutions journalières et d'injures, il était naturel qu'ils songeassent à un changement de système et qu'ils désirassent un nouveau souverain. Les jeunes gens de familles nobles, mais indigentes, trop orgueilleux pour se soutenir par leur propre industrie, et trop nombreux pour obtenir de la couronne des emplois civils ou militaires, désiraient une révolution, comme un jeu dans lequel ils auraient peu à risquer et tout à gagner : les amis de la reine d'Écosse, qui prenaient ses malheurs en pitié, et qui maintenaient son droit à la succession, soupiraient après la chute du ministère, son ennemi le plus ancien et le plus acharné ; et beaucoup de nobles catholiques, sans cesse fatigués par l'intolérance des lois, pensaient qu'il valait mieux hasarder leur vie et leur fortune, pour défendre les droits de leur

conscience, que de voir confisquer leurs rentes et biens au profit de la reine, et de traîner leur existence dans les prisons (1). Il ne leur manquait qu'un chef. Ils jetèrent les yeux sur le duc de Norfolk, qui était toujours en prison : ils demandèrent des secours aux puissances étrangères, et négocièrent avec l'ambassadeur espagnol, qui s'empressa, comme les envoyés anglais sur le continent, d'encourager l'espoir des mécontents, et plus tard leurs projets. Au mois d'avril, Bailly, l'un des serviteurs de la reine d'Écosse, revenant de Bruxelles, fut arrêté à Douvres comme porteur d'un paquet de lettres, dont plusieurs, excepté l'adresse, étaient écrites en chiffres, et donnèrent des soupçons. L'évêque de Ross parvint à les changer secrètement pour d'autres, avant qu'on les envoyât au conseil (2). Mais Bailly fut envoyé directement à la Tour, et avoua, à la torture, qu'il avait reçu des lettres de Rudolphi, jadis banquier italien à Londres, qui contenaient des assurances aux personnes à qui elles étaient écrites, que le duc d'Albe approuvait l'invasion projetée en Angleterre. On

---

(1) Anderson, III, 152, 153. Murdin, 215.

(2) Ross était aux aguets. Au premier avis, il obtint les lettres réelles du lord Cobham à qui elles avaient été remises, et en donna d'autres à leur place, d'une nature tout-à-fait innocente. Camden, 234.

trouva, dans cette découverte, des matières suffisantes pour éveiller la vigilance des ministres, mais trop légères pour conduire à la découverte des conspirateurs.

Au mois d'août suivant, un nommé Brown apporta au conseil un sac d'argent, qu'il avait reçu de Higford, secrétaire du duc de Norfolk, avec ordre de le remettre à Bannister, intendant du duc. On y trouva des lettres qui prouvèrent que cet argent était destiné au lord Herries, qui devait l'employer pour le service de la reine d'Écosse. Le duc, Higford, Barker, un autre secrétaire, Bannister et l'évêque de Ross furent immédiatement arrêtés. Higford répondit, sans se faire presser, aux interrogatoires, et il désigna volontairement le lieu où se trouvaient les papiers secrets que son maître lui avait ordonné de détruire (1). Barker, dès qu'il fut appliqué à la torture, Bannister, aussitôt qu'il en aperçut les instruments, devinrent également communicatifs. D'après leurs aveux, on rédigea une série de questions que l'on fit au duc : et toutes les fois qu'il niait les charges présentées contre lui, on lui montrait les confessions écrites de ses serviteurs, et on le requérait de concilier ses négations avec leurs assertions. L'évêque

(1) On suppose qu'il était depuis quelque temps à la solde du secrétaire.

de Ross réclama d'abord le privilége d'ambassadeur (1) : quand on le lui eut refusé, il chercha des subterfuges ; mais dès qu'il s'aperçut que l'on connaissait toute l'affaire, il confirma, par sa déposition, les aveux des autres prisonniers.

De la comparaison de toutes leurs réponses, il résultait que plusieurs projets avaient été formés pour la délivrance de la reine d'Écosse ; qu'en plusieurs occasions elle avait demandé et obtenu l'avis du duc de Norfolk ; et que l'argent dernièrement envoyé par lui à Bannister, lui avait été confié, pour l'usage de Marie, par l'ambassadeur français. Mais ce qui militait le plus fortement contre lui était la mission de Rudolphi au duc d'Albe, au roi d'Espagne et au pontife romain. Les deux derniers avaient fait depuis long-temps des offres de service à Marie : mais elle attendit jusqu'à ce que l'interruption des conférences, entre ses commissaires et ceux du régent, eût déconcerté ses espérances ; et dès

(1) Il allégua que lorsque Randolphe et Tamworth furent convaincus d'avoir donné des conseils et de l'argent aux révoltés contre Marie, cette reine, par respect pour le caractère d'ambassadeur, se contenta de leur ordonner de quitter l'Écosse : et que, cependant, on lui refusait de le traiter de la même manière. Mais Burleigh rompit toute explication en disant que s'il ne répondait pas, on l'appliquerait à la question. Anderson, III, 195, 196.

qu'elle vit qu'elle n'avait plus rien à obtenir de la justice d'Élisabeth, elle donna à Rudolphi, comme son ambassadeur près des puissances étrangères, une lettre et des instructions qu'elle soumit à l'approbation ou à la correction du duc. Il paraît d'après cela qu'elle désespérait de recevoir aucun secours de la France durant les guerres civiles qui désolaient ce royaume, et qu'elle avait pris la résolution de s'en rapporter aux promesses du roi d'Espagne. Ce monarque lui offrit don Juan d'Autriche pour mari : mais elle préférait le duc de Norfolk, pourvu qu'il s'engageât à rétablir la foi catholique, et à envoyer son fils Jacques faire son éducation en Espagne (1). Rudolphi trouva le duc au château de Howard, toujours prisonnier, se plaignant des outrages qu'il avait supportés, et irrité du rejet d'une pétition pour qu'on lui permît de remplir son devoir au parlement. L'Italien lui présenta deux projets : l'un tendant à arrêter la reine lorsqu'elle se rendrait à la chambre des lords, en réunissant ses amis à quelques nobles et chevaliers, dont il lui remit une liste ; l'autre, pour assembler la force la plus nombreuse qu'il pourrait, et se joindre au duc d'Albe, qui débarquerait à Harwich avec dix mille vétérans. Dans l'un et l'autre cas, il serait facile d'arracher

(1) Camden, 235.

à la reine son consentement au changement de ses ministres, au mariage de Norfolk avec Marie Stuart, et le rapport des lois qui blessaient les droits de la conscience. Norfolk l'écouta avec patience, et, selon l'assertion des gens qui l'ont appris de Rudolphi, avec approbation. Mais on peut avoir quelque doute sur la véracité de l'Italien, et sur la bonne foi des informateurs. Il était intéressé à soutenir les espérances de ceux qu'il avait engagés dans le complot, et ils en avaient arraché des dépositions, en lui promettant la vie et la liberté, en l'effrayant de la perspective de la torture, et même en la lui infligeant. Le duc soutint lui-même que toute sa conversation avec Rudolphi s'était bornée à quelques arrangements pécuniaires, et à la résolution de demander en Flandre le secours des partisans écossais de Marie, pour les opposer aux Écossais ses adversaires. L'Italien cependant quitta l'Angleterre (26 nov.), et se présenta au duc d'Albe, au pape et au roi d'Espagne, comme l'envoyé de Marie et de Norfolk, et il en obtint des promesses de secours (1).

(1) Comparez ces aveux dans Murdin, p. 1-164, avec le récit fait par l'évêque de Ross. (Anderson, III, 149-197, et Camden, II, 227-230, 235-240) Norfolk avait été retiré de la Tour le 4 d'août 1570; mais il resta toujours détenu dans d'autres prisons, jusqu'au 7 sept. 1571, où il fut ramené à la Tour.

Dans les vives alarmes excitées par ces découvertes, on résolut de poursuivre les conspirateurs avec toute la rigueur de la loi. Le duc de Norfolk devint le premier objet de la vengeance. L'opiniâtreté avec laquelle il persévérait à rechercher en mariage la reine d'Écosse, réveilla tout le ressentiment d'Élisabeth; et sa mort fut demandée par les ministres, comme un avertissement sévère pour les autres amis de cette princesse. On employa deux mois à préparer l'esprit public au jugement et à la condamnation. Le précis des trahisons qui lui étaient imputées fut communiqué au lord maire, et, par celui-ci, aux citoyens de Londres. On fit circuler des publications de même nature dans toutes les parties du royaume, et souvent la chaire résonna d'invectives contre lui, le duc d'Albe, le pape et toutes les puissances catholiques. A la fin, la reine nomma (1572, 14 janv.) le comte de Shrewsbury, lord grand sénéchal. Il convoqua immédiatement vingt-six pairs choisis par les ministres, et leur enjoignit de se réunir, sous peu de jours, à Westminster-hall (1). Là, le duc fut accusé

(1) Peu de jours avant, Berners et Mather furent arrêtés sur la poursuite de Herle, leur associé. Il paraît, d'après leurs interrogatoires, que tous trois étaient des hommes mécontents, qui se plaignaient que, sous le gouvernement actuel, on ne pût rien obtenir que par l'intermédiaire « de danseurs » et d'efféminés qui, comme Leicester et Hatton, étaient reçus

d'avoir imaginé et comploté la mort de sa souveraine : 1° en cherchant à épouser la reine d'Écosse, quoiqu'il sût qu'elle réclamait la couronne d'Angleterre, à l'exclusion d'Élisabeth ; 2° en sollicitant, par l'intermédiaire de Rudolphi, les puissances étrangères d'envahir le royaume ; 3° en donnant de l'argent pour secourir des Anglais rebelles, et des Écossais ennemis de la reine. Le duc, dans sa réponse, maintint son innocence sur ces trois points : 1° La reine d'Écosse n'était nullement la rivale de sa souveraine pour la possession de la couronne d'Angleterre. Du moment où elle était devenue maîtresse d'elle-même, elle s'était abstenue de prendre le titre de reine d'Angleterre, et avait souvent refusé d'y renoncer, dans la forme la plus étendue, si Élisabeth eût voulu reconnaître son droit incontestable à la succession. 2° Il n'a-

---

» dans la chambre particulière de la reine. » Ils avaient souvent conversé sur les moyens de mettre en liberté le duc de Norfolk, d'assassiner son ennemi, le lord Burleigh, et des avantages qu'on devait attendre d'un nouveau souverain. Mais on ne trouvait aucune trace réelle de complot pour l'exécution de leur propos. Mather dit que l'ambassadeur d'Espagne lui avait proposé de tuer Burleigh. Cela fut nié, et il se rétracta lui-même. Berners et Mather furent exécutés. Herle sauva sa vie en devenant dénonciateur, quoique Mather lui eût dit que, s'il s'était écoulé une heure de plus, il avait lui-même l'intention de dénoncer Herle et Berners. Murdin, 194-210. Digges, 165. Camden, 254.

vait eu qu'une seule conférence avec Rudolphi, et il pensait alors que le seul objet de la mission de l'Italien était de procurer assistance aux sujets écossais de la reine d'Écosse. 3° Il n'avait jamais envoyé d'argent aux Anglais rebelles; et quoiqu'il eût permis que son domestique se chargeât d'une somme d'argent pour le lord Herries, il ne concevait pas qu'on lui en fît un tort; car Herries était un serviteur dévoué de Marie, et Marie la parente reconnue d'Élisabeth. Sur tous ces points, il parla avec modération, fermeté et éloquence (1).

L'histoire de ce procès démontre combien il était difficile, avec la jurisprudence de cet âge, qu'aucun prisonnier, poursuivi par la couronne, échappât à la condamnation. Le duc de Norfolk avait été rigoureusement détenu, durant dix-huit mois, à la Tour; on l'avait privé de l'usage des livres et de toute communication avec ses amis. Il reçut la nouvelle de son procès la veille seulement du jour où on le mit en jugement; on le tint dans l'ignorance des charges qui pesaient sur lui, jusqu'à la lecture de l'acte d'accusation, à la barre; on lui refusa l'assistance d'un conseil, pour lui donner des avis, ou répondre aux sophismes des avocats de la couronne. Ceux-ci

(1) Procès d'état de Howell, 1, 957-1042. Camden, 245-254.

se présentèrent dans la cause avec les points de discussion préparés et étudiés, avec une masse énorme de pièces et de notes pour aider leur mémoire. Il fut interpellé de répondre, sans préparation, sur les nombreuses circonstances de personnes, de places, de conversations et de dates, qui avaient passé sous ses yeux dans l'espace des trois dernières années. Les preuves contre lui se trouvaient en partie dans des lettres, mais spécialement dans les aveux arrachés à d'autres prisonniers, soit par les douleurs de la torture, soit par l'espoir de la vie (1). Quand il

(1) On présenta, dans ce procès, ces aveux comme volontaires. Cependant sir Thomas Smith dit dans une lettre du 17 septembre : « Je pense que nous avons obtenu, dans cette » affaire, tout ce que nous pouvions obtenir; cependant nous » devons, ce matin, en appliquer une couple à la torture, » non que l'on ait espoir de découvrir aucune chose digne » de cette peine ou même de la crainte, mais parceque cela » nous est expressément recommandé. » Et du 20 septembre, « Nous pensons avoir tout arraché de Bannister par la tor- » ture, de Barker par l'extrême frayeur qu'elle lui a faite. » Murdin, 95, 101. Pour engager l'évêque de Ross à faire des aveux, on lui promit qu'on ne ferait usage de ses dépositions contre qui que ce fût; qu'on les lui demandait seulement pour satisfaire l'esprit inquiet de la reine. Mais on ajouta que s'il s'y refusait, il serait certainement exécuté. (Anderson, III, 199, 200, 202.) Un moment avant l'ouverture du jugement, le maître des requêtes vint, et le requit d'être présent aux procédures : il s'y refusa en disant : « Je n'ai » jamais personnellement conféré avec le duc de ses af-

s'éleva contre de semblables témoignages, on lui répondit que les déposants avaient juré d'être vrais dans leurs réponses, et que son simple déni n'était d'aucun poids contre leurs serments. Il demanda alors qu'on les lui confrontât, et il en appela à la protection garantie aux prisonniers par le statut d'Édouard VI; mais on lui répliqua « que ce statut avait été trouvé trop fort » pour ce prince, et qu'on l'avait rapporté. » Lorsqu'il répéta son déni de trahison, on reçut un message de la reine qui annonçait qu'un ambassadeur étranger lui avait pleinement confirmé l'accusation : mais que, comme il serait imprudent de faire connaître au public cette déclaration, les pairs pourraient en demander les détails à leurs collègues du conseil privé. Ils se retirèrent : la nouvelle preuve leur fut soumise en l'absence de l'accusé : on passa une heure en consultation, et un verdict, qui le déclarait coupable, fut rendu à l'unanimité. Dès que

---

» faires, mais seulement par des serviteurs, et cependant je » n'ai jamais entendu prononcer de lui aucune parole, dans aucun temps, contre son devoir envers le prince et son pays : » et si j'étais forcé de me présenter, je déclarerais publique- » ment, devant toute la noblesse, que sa bouche ne s'est ja- » mais ouverte de rien de traître ou de méchant contre la » reine ou le royaume. » Ibid., 229, 230. Ce dessein fut abandonné, d'après cela; mais on fit un grand usage des aveux de l'évêque, malgré la promesse contraire.

le jugement eut été prononcé, le duc s'écria, avec une voix ferme et une contenance paisible : « Voilà donc, mylords, le jugement d'un traître ! » et cependant je mourrai aussi fidèle à la reine » qu'aucun homme. Je ne désire point faire de » pétition pour obtenir la vie ; vous me rejetez » de votre compagnie, et j'espère en trouver » bientôt une meilleure dans le ciel. Je ne de- » mande qu'une chose, c'est que la reine soit » bonne pour mes enfants orphelins, et donne » l'ordre de payer mes dettes. Dieu sait combien » était loyal l'attachement que je lui portais, ainsi » qu'à mon pays, quel que soit ce que l'on a dit » contre moi. Adieu, mylords (1). »

Le duc avoua, dans la Tour, sa conduite peu respectueuse, peut-être, envers la reine, mais il persista toujours dans son déni de trahison (2). Le samedi (11 févr.), Élisabeth signa l'ordre de son exécution pour le lundi suivant. Cependant,

(1) Procès d'état, 1, 1032.

(2) Murdin, 166, 168. La reine l'engagea à en accuser d'autres. Il s'y refusa. Il observa, dans sa réponse, que s'il eût été confronté avec l'Écossais effronté, et l'Anglais italianisé (l'évêque de Ross et Barker), on eût découvert quelque chose qui eût prouvé son innocence, et montré un danger ignoré : que, quant à lui, il n'avait sur la conscience que ce qu'il avait déjà confessé, et qu'il désirait que la reine ne voulût pas lui commander de faire ce qui ne lui serai d'aucune utilité (en accuser d'autres), et qui, cependant, le couvrirait d'infamie. Murdin, 170.

vers le dimanche soir, Burleigh reçut l'ordre de se rendre chez la reine, et la trouva dans une grande perplexité d'esprit. Elle se hâta de lui dire que le crime du duc était bien grand, qu'il méritait la mort; mais que c'était le chef de la noblesse anglaise, qu'il lui était allié par le sang, qu'elle ne pouvait se résoudre à cette exécution, et que son propre bonheur tenait à ce qu'il fût épargné (1). L'ordre d'exécution fut révoqué: mais les ministres continuèrent à l'assaillir de leurs rapports exagérés sur les dangers que pouvait attirer sa clémence: les prédicateurs appelèrent la vengeance sur le duc, au nom de la nation qu'il avait voulu rendre esclave, et de la religion qu'il avait voulu détruire; et quelques uns de ses plus intimes confidents la pressèrent vivement, par leurs lettres, de se délivrer de l'homme qui probablement ne paierait sa clémence que d'ingratitude, si elle lui pardonnait. Elle hésitait toujours: elle signa l'ordre de nouveau (9 avril.); et, ne pouvant dormir en repos, elle le retira encore vers les deux heures du matin (2). Leicester se hasarda à pré-

---

(1) Digges, 165.

(2) Murdin, 177. La note qu'elle envoya à Burleigh, qu'elle avait dernièrement créé lord trésorier, montre toute l'agitation de son esprit. « Les motifs qui m'entraînent à » cela ne sauraient s'exprimer; le moindre est de faire un » acte irrévocable de cette espèce. S'il faut nécessairement un

dire qu'enfin le duc « aurait la vie sauve (1). »

Mais la mort du duc de Norfolk était demandée comme un prélude à celle d'une plus illustre victime. On répéta à la reine qu'il était nécessaire de porter la hache « jusqu'à la racine du » mal ; » que jusqu'à ce que la reine d'Écosse reposât au tombeau, sa couronne ni sa vie ne seraient en sûreté. Elle écoutait ces insinuations avec une sorte de malaise. Pouvait-elle mettre à mort l'oiseau (telle était son expression) qui, pour échapper à la poursuite du vautour, s'était placé sous sa protection ? son honneur et sa conscience le lui défendaient. Afin de vaincre sa répugnance, l'artificieux Burleigh eut recours à son dernier expédient, l'aide du parlement. Les deux chambres suivirent servilement le sentier tracé par le secrétaire ; et Élisabeth, pour faire cesser leurs murmures, condescendit à leur accorder une partie de leur pétition. Elle sacrifia le duc de Norfolk, qu'elle leur livra en

---

» ordre (pour suspendre l'exécution), que celui-ci suffise, il » est écrit en entier de ma propre main. » Sylloge de Hearne, 182.

(1) Digges, 203. Le duc, dans ses lettres, affecte de regarder Leicester et Burleigh comme ses amis. Leicester paraît l'avoir été : mais Burleigh pressait son exécution. Digges, 165, 166. Murdin, 212. « Votre propre père passait » pour l'instigateur de la ruine de Norfolk. » Raleigh à sir Robert Cecil, ibid., 811.

expiation de son irrésolution relativement à la reine d'Écosse.

Les communes, ayant déclaré que l'existence de cet infortuné était incompatible avec la sûreté de la reine, envoyèrent leur opinion aux lords (16 mai.); et résolurent alors (21 mai.) de présenter une pétition à la reine, dans un langage vigoureux et fanatique (28 mai.) : mais dans cette position, l'affaire fut interrompue par une insinuation provenant de l'un des ministres (1). On avait amené la reine à signer une troisième fois l'ordre d'exécution (31 mai.) : il ne fut pas révoqué, et, cinq mois après sa condamnation (2 juin.), le duc fut conduit à l'échafaud, accompagné du docteur Nowell, doyen de Saint-Paul, et de Fox, le martyrologue, jadis son tuteur. Il ne donna aucune marque de terreur : et, dans un discours aux spectateurs, où il fut souvent interrompu par les officiers, il affirma son innocence relativement à la trahison, et son attachement à la religion réformée (2). Sa tête fut séparée d'un seul coup : le peuple se retira déplorant son sort, et doutant de sa culpabilité.

(1) D'Ewes, Journal, 206, 214, 220.

(2) Strype, App. 27. Camden, 255. Je n'ai eu de conférence avec un certain Rudolphe qu'une seule fois, et jamais contre la majesté de la reine, comme Dieu est mon juge, quoiqu'on m'ait fait plusieurs dégoûtantes propositions et demandes. Mais il est bien connu que j'avais affaire à cet homme,

On poursuivit alors la mort de la reine d'Écosse avec une égale opiniâtreté. Pour influencer les membres du parlement, on eut soin de faire circuler des libelles de diverses sortes, mais tous tendant à une même fin : la calomnieuse publication de Buchanan; des copies imprimées de lettres supposées; plusieurs opinions manuscrites de théologiens qui démontraient, d'après l'Écriture, que c'était un devoir; de jurisconsultes qui prouvaient, d'après le code de l'empire, que la chose était légale; et d'un casuiste inconnu, qui prétendait qu'il fallait « non seulement pour la » justice, mais encore pour l'honneur et la sû» reté d'Élisabeth, » qu'elle envoyât la reine d'Écosse à l'échafaud (19 mai.) (1). Les deux cham-

par la raison que j'étais engagé envers lui par la reconnaissance d'une grande somme d'argent. Procès d'état, I, 1032.

(1) Les écrits politiques de cette époque sont généralement farcis, selon la proportion, de jargon religieux. D'Ewes en a conservé un exemple dans ses Journaux du parlement. Un libelle que l'on supposait avoir une grande influence sur la chambre des communes, prouve par cinq arguments, soutenus par le texte de l'Écriture, qu'Élisabeth est tenue en conscience à faire mettre Marie à mort: 1° parcequ'elle, la reine d'Écosse, est coupable d'adultère, de meurtre, de conspiration, de trahison et de blasphème: 2° parcequ'elle est idolâtre et entraîne les autres à l'idolâtrie: 3° parcequ'elle est livrée aux mains d'Élisabeth par la Providence divine, qui veut son châtiment: 4° parceque les gouvernements sont tenus à rendre la justice avec impartialité: 5° parceque leur devoir est de conserver la tranquillité publique. Voyez-le dans d'Ewes, p. 207-212.

bres résolurent de procéder contre elle par bill d'attainder ou de proscription (23 mai.). La reine le défendit : ils lui désobéirent; et elle renouvela sa défense (28 mai.) (1). Trompés dans leur attente, les ministres adoptèrent une autre marche : ils firent présenter un bill par lequel, en rendant Marie incapable de succéder, ils se délivraient de la crainte de son ressentiment, si elle survivait à leur souveraine actuelle. Ils eurent toutefois un adversaire puissant, mais invisible, que l'on soupçonne avoir été le comte de Leicester, quoiqu'il ne se soit pas fait connaître. La reine leur interdit tout ce qui se rapportait à l'héritage de la couronne ; et voyant qu'en dépit de son message, le bill avait passé aux deux chambres, elle prorogea le parlement (2), pour

---

(1) D'Ewes, 200, 207-224. Burleigh exprime ainsi son désappointement : « Il y a dans une très haute personne tant » de lenteur en ce qui concerne sa sûreté, et une telle irré» solution, qu'il semble que Dieu ne veuille pas qu'elle en » prenne soin. J'éprouve de la honte et de l'inquiétude de » ce que toutes les personnes qui conçoivent notre sottise » nous imputent ces délais, ces erreurs, à nous qui sommes » les conseillers de l'intérieur : et, cependant, il n'y a pas » de notre faute. Mais il faut bien le souffrir, et nous en » laisser accuser, pour sauver l'honneur de sa majesté. » 21 mai. Digges, 203.

(2) Voyez les Journaux des deux chambres : dans aucun des deux il n'est fait mention du contenu du bill passé contre Marie : mais nous apprenons de Burleigh, « qu'il existait

sa propre satisfaction ; cependant elle nomma des commissaires (30 juin.) afin de porter des plaintes à la reine d'Écosse, qui répliqua que, si elle avait consenti à épouser le duc, c'avait été sans aucune intention hostile contre sa bonne sœur ; que sa correspondance avec Rudolphi s'était strictement bornée à des arrangements pécuniaires, et qu'elle n'avait jamais rien demandé aux puissances étrangères, si ce n'est leur assistance pour ses sujets fidèles de l'Écosse (1).

Quoi qu'Élisabeth pensât de ces réponses, l'exécution du duc et les actes du parlement découragèrent les amis de Marie en Angleterre, et l'intérêt que l'on prenait à elle décrut aussi rapidement dans son pays natal (1571, 2 avril.). Lennox, le régent, avait pris par surprise le château de Dunbarton, forteresse jusqu'alors estimée inexpugnable, et trouvé, parmi les prisonniers, l'archevêque de Saint-André, qu'il s'é-

---

» une loi pour la rendre incapable et indigne de succéder à » la couronne. » Il ajoute : « Quelques uns, ici, à ce qu'il paraît, ont abusé de leur faveur, près de sa majesté, pour la » rendre elle-même son propre ennemi. Dieu l'amende ! Je » ne veux pas vous en écrire, cela serait suspect. J'en suis » fâché pour eux, et vous le serez vous-même beaucoup, si » vous pensez que mes soupçons sont bien fondés. » Ibid., 219.

(1) Les plaintes et accusations sont dans Murdin, 218. Les réponses dans Camden, 260.

tait hâté d'envoyer à la potence (6 avril.), moins par inimitié pour la reine, que par haine de la maison rivale de Hamilton. La perte de Dunbarton fut suivie de la soumission de la plupart des adhérents de Marie (4 sept.). Lennox, dans un parlement tenu à Édinbourg, proscrivit Maitland comme complice du meurtre de son fils, et trois des Hamilton, pour leur opposition à l'autorité du roi : et il avait convoqué un second parlement à Stirling, lorsque, de très grand matin et à l'improviste, Huntley, Claude Hamilton et Scot de Buccleugh, parurent avec quatre cents chevaux aux portes de la ville. « Souviens-toi de l'archevêque, » était le mot donné aux soldats. En peu de minutes tous les lords se trouvèrent entre les mains des assaillants. Lennox paya son crime de sa vie. Les autres furent sauvés par l'heureuse arrivée du comte de Marr, qu'en récompense de ses services ils investirent de la régence (6 sept.). Sa prudence et son énergie en firent un formidable antagoniste. Élisabeth déclara ouvertement son intention de le soutenir de toute la puissance de sa couronne (23 oct.), et les partisans avoués de Marie se virent réduits à une poignée de gens braves et résolus, qui, sous les ordres de Kirkaldy, gardèrent pour elle le château d'Édinbourg, et une bande de montagnards (highlanders), commandés par sir

Adam Gordon, qui défendirent vaillamment sa cause dans leurs rochers (1).

Pour ajouter aux douleurs de la reine captive, les exécutions du duc de Norfolk en Angleterre, et de l'archevêque de Saint-André en Ecosse, furent suivies du supplice de son chevalier, et dévoué partisan, le comte de Northumberland. Morton, qui, pendant son exil en Angleterre, avait reçu plusieurs faveurs du comte, se prétendait son ami : on ouvrit une négociation entre la comtesse et William Douglas, gardien du prisonnier, et on déposa à Anvers deux mille liv., prix convenu de sa rançon. On ignore si elle fut payée ou non : mais Morton traitait en même temps avec l'Angleterre, et il accepta d'Élisabeth une somme égale et peut-être plus forte. Après un emprisonnement de deux ans et demi (1572, juin.), on fit sortir le comte du château de Lochlevin, et on le mit sur un vaisseau qui faisait voile pour la Flandre, à ce qu'il pensait. A sa grande surprise, il se trouva bientôt dans le port de Berwick ; de là il fut conduit à York, et décapité sans jugement, en vertu d'un acte de proscription (22 août.). Il refusa sur l'échafaud l'assistance d'un ecclésiastique, se déclara catholique, et assura que dans une lettre

(1) Robertson, App. 2, n° IV. Bannatynne, 120, 154, 258. Actes du parlement, III, 58. Camden, 227, 240.

au conseil, il avait répondu d'une manière convaincante à toutes les accusations qu'on lui avait imputées (1).

Au milieu des alarmes qui le tenaient dans une inquiétude continuelle, le cabinet anglais se reposait en toute confiance sur le traité dernièrement conclu avec la France. Afin de cultiver l'amitié entre les deux couronnes, on avait engagé Élisabeth à écouter de nouvelles propositions de mariage (1572, 17 janv.), non pas avec son premier prétendant, le duc d'Anjou, mais avec son jeune frère, le duc d'Alençon. Le premier était le chef du parti catholique, le second inclinait, dit-on, vers la doctrine du protestantisme. Il y avait, à la vérité, deux objections presque insurmontables, la différence d'âge, car le duc avait vingt-un ans de moins que la reine, et le peu de charmes d'une figure qui avait été cruellement maltraitée de la petite-vérole. Élisabeth suivit ce projet avec son irrésolution accoutumée, et ses ministres, poussés par les protestants français, la pressèrent de prendre ce parti (2). Mais leurs espérances fu-

(1) Voyez les lettres de la comtesse dans Murdin, 186, 193. Bridgewater's concertatio, 46-49. Camden, 249. Les interrogatoires sont dans Murdin, 219. Les réponses du comte n'y sont pas rapportées.

(2) Digges, 164, 195, 220, 229, 232.

rent tout-à-coup déçues par un évènement qui frappa d'étonnement toutes les nations de l'Europe, et auquel on ne peut encore songer aujourd'hui sans horreur. Le lecteur a déjà vu que l'ambition des princes français avait armé et mis en présence les partisans des anciennes et des nouvelles doctrines. Dans les querelles qui suivirent, l'influence du fanatisme religieux se joignit encore aux passions qui enveniment ordinairement les guerres civiles. Les traités les plus solennels étaient souvent rompus ; les crimes les plus atroces se commettaient sans remords de part et d'autre, le meurtre était vengé par le meurtre, et les massacres succédaient aux massacres. Le roi, par son dernier édit de pacification, avait, il est vrai, obligé les deux partis à remettre l'épée dans le fourreau. Mais il n'avait pu effacer le souvenir des maux passés, ni apaiser ce désir de vengeance qu'ils nourrissaient toujours au fond de leur cœur. Ils continuaient à se voir l'un et l'autre avec haine et méfiance, soigneux d'anticiper sur les projets qu'ils attribuaient à leurs adversaires, et prêts, à la première provocation, réelle ou supposée, à se délivrer de leurs ennemis.

Le jeune roi de Navarre était le chef nominal des huguenots, et Coligny l'âme du parti. Il les gouvernait comme un souverain indépendant ; et ce qui alarmait principalement ses ad-

versaires, c'est qu'il paraissait prendre graduellement de l'ascendant sur l'esprit de Charles. Il était venu à Paris pour assister au mariage du roi de Navarre (22 août.), et comme il traversait une rue, un assassin lui fit deux blessures. La voix publique accusa le duc de Guise de cet attentat, en représailles du meurtre de son père au siége d'Orléans : mais il venait en réalité (et Coligny lui-même le soupçonnait) de la reine-mère Catherine. Les blessures n'étaient pas dangereuses : mais les capitaines huguenots accoururent en foule à son hôtel : leurs menaces de vengeance effrayèrent la reine : et, dans un conseil secret (23 août.), on persuada au roi qu'il fallait prévenir les complots perfides et sanguinaires que l'on attribuait aux amis de l'amiral. Le matin suivant, l'hôtel fut forcé par ordre du roi (24 août.) : Coligny et ses principaux conseillers périrent : la populace prit part à cette œuvre de sang; et tous les huguenots ou ceux qu'on soupçonna de l'être, qui se trouvèrent sur son chemin, furent massacrés. Plusieurs heures s'écoulèrent avant que l'ordre pût se rétablir dans la capitale. Quoique les gouverneurs des provinces eussent l'ordre de prévenir de semblables excès, ils n'eurent pas toujours le pouvoir ou la volonté d'arrêter la fureur du peuple, et le massacre de Paris ne fut que trop imité dans plusieurs villes, surtout dans celles où les

passions des habitants s'exaspéraient au souvenir des cruautés exercées sous leurs yeux, par les huguenots, dans le cours de la dernière guerre (1).

Cette sanglante tragédie avait été conçue et exécutée, à Paris, avec tant de promptitude, que ses auteurs n'avaient pas même songé à chercher un prétexte pour justifier ou pallier leur conduite. Dans une lettre, écrite le soir même aux gouverneurs des provinces, et aux ambassadeurs près des cours étrangères, on l'attribua à l'ancienne division, et à la haine implacable qui existaient entre les princes de Lorraine et la maison de Coligny (2). Mais comme le duc de Guise refusait de se couvrir de cette infamie, le roi fut obligé d'avouer, en plein parlement, qu'il avait signé l'ordre de la mort de l'amiral, et il envoya en conséquence à ses ambassadeurs des instructions nouvelles et plus détaillées. Dans une longue audience, La Motte-Fénelon protesta à Élisabeth que Charles n'avait eu aucune idée d'un tel évènement, avant le soir même

(1) Voyez note (T).

(2) Digges, 264. Ceulx de la maison de Guise, et les aultres seigneurs et gentilshommes, qui leur adhèrent, ayant sçu certainment, que les amis dudit admiral vouloient poursuivre sur eulx la vengeance de ceste blessure pour les soupçonner, à ceste cause et occasion se sont si fort esmus ceste nuit passé, etc. Lettre à Joyeuse, apud Caveirac, xxxiii.

qui le précéda, lorsqu'il apprit avec autant d'étonnement que d'effroi, que les confidents intimes de l'amiral avaient formé le projet de venger la tentative faite contre sa vie, en surprenant le Louvre, en s'emparant du roi et de la famille royale, et en mettant à mort le duc de Guise et les chefs des catholiques : que le complot avait été révélé à un membre du conseil, dont la conscience s'était révoltée à la pensée d'un tel crime : que plusieurs expressions violentes et peu soumises, échappées à Coligny en présence du roi, avaient confirmé la déposition dans son esprit : que n'ayant qu'un intervalle de peu d'heures pour délibérer, il avait promptement donné permission au duc de Guise, et à ses amis, de faire justice de leurs ennemis communs : et que si l'innocent avait péri, comme le coupable, victime de la fureur exaltée du peuple, cela s'était fait en opposition à ses intentions, et lui avait donné le plus profond chagrin. L'éloquence persuasive de Fénelon fit impression sur l'esprit d'Élisabeth : elle ordonna à son ambassadeur de remercier Charles de sa communication, l'assura qu'elle suffisait pour convaincre l'univers de la droiture de ses intentions, et recommanda en même temps à sa protection tous les Français protestants et leur culte. Catherine répondit adroitement sur ce dernier point, que son fils ne pouvait suivre un meilleur

exemple que celui de sa bonne sœur la reine d'Angleterre : que, comme elle, il ne voulait point forcer les consciences; mais que, comme elle, il prohibait dans son royaume l'exercice de tout autre culte que celui qu'il pratiquait lui-même (1).

Les détails de ces scènes sanglantes, encore exagérées par l'imagination des narrateurs et l'adresse des politiques, excitèrent en Angleterre un sentiment général d'horreur. Ils servirent à confirmer dans l'esprit des protestants les bruits répandus, avec tant d'industrie, d'une conspiration des catholiques tendant à leur destruction; et donnèrent plus de poids aux arguments de Burleigh et des autres ennemis de la reine d'Écosse. Ils exhortèrent Élisabeth à pourvoir à sa propre sûreté : les protestants français avaient été massacrés : sa déposition ou son assassinat devaient en être la suite. Si elle tenait à la vie, au bien de son royaume, ou à l'intérêt de la religion, elle devait déconcerter la malice de ses ennemis, en mettant à mort sa rivale Marie Stuart et ses complices. La reine ne repoussa pas leurs avis : mais, pour échapper à l'opprobre d'avoir trempé ses mains dans le sang de sa plus proche parente, de son héritière présomptive, elle envoya Killegrew à Édinbourg (1572, 10 sept.),

(1) Digges, 244, 246.

pour hâter ostensiblement l'accommodement entre le régent et les partisans de Marie dans le château; mais en réalité « avecune mission » particulière, relative à un objet de la plus » grande importance, où il devait agir dans le » plus grand secret, et avec une extrême circon- » spection. » Cet objet était d'opérer la mort de la reine d'Écosse, par les mains de ses propres sujets. Mais on lui recommanda de ne pas compromettre sa souveraine, et d'avoir soin que l'on ignorât que la proposition venait d'elle. Il devait s'assurer par lui-même des véritables dispositions du régent, du comte de Morton et des autres lords; gagner la confiance de ceux qu'il trouverait les plus faciles; se plaindre devant eux de ce que Marie n'était pas dans le lieu où elle devait être, avec tant de justice, exécutée pour ses crimes; et se servir de leurs craintes et de leurs espérances, jusqu'à ce qu'il en arrachât quelques expressions qui pussent l'amener à faire pressentir l'objet de sa mission, mais toujours comme une idée passagère et provenant de lui-même. Si cette idée paraissait admise, il était autorisé à négocier un traité sur les bases suivantes : qu'Élisabeth livrerait Marie aux lords du roi, « pour recevoir ce qu'elle avait mérité, selon » l'ordre de la justice, » et qu'ils livreraient à Élisabeth, leurs enfants ou leurs plus proches parents, comme garantie que désormais « aucun

»péril ne serait à redouter de sa fuite ou de sa »délivrance; car autrement, la leur remettre et »la conserver, serait la chose du monde la plus »dangereuse (1). »

Telle était la délicate et importante mission confiée à la prudence et à la fidélité de Killegrew. Si nous devons l'en croire, son cœur s'en révoltait, et la seule crainte d'encourir le déplaisir royal l'avait forcé à l'accepter. Mais le régent Marr n'était pas de caractère à devenir l'instrument de la jalousie ou du ressentiment de la reine d'Angleterre. Son but était de guérir les blessures de sa malheureuse patrie, et de rallier tous les vrais Écossais sous l'étendard de son auguste pupille, persuadé que si Marie recouvrait un jour sa liberté, la mère et le fils concilieraient aisément leurs intérêts respectifs. Dans cette vue, il avait renvoyé en Angleterre Randolph, le dernier agent d'Élisabeth, dont la politique avait été de perpétuer les dissensions, en flattant à la fois les deux partis opposés: et il concluait en ce moment, avec les lords de la reine, un traité particulier pour la reddition du château d'Édinbourg. Tandis qu'on prenait des

(1) Voyez ses instructions secrètes dans Murdin, 224. On doit observer que Killegrew fut envoyé le 7 sept. (Lodge, II, 75.), et que ces instructions secrètes lui furent envoyées après son départ, étant datées de trois jours après.

arrangements pour le publier et le faire exécuter, il visita le comte de Morton à Dalkeith. Il s'y trouva subitement indisposé, se rendit immédiatement à Stirling, et expira peu de jours après (8 oct.). Ses amis attribuèrent sa mort au poison (1).

A l'élection du nouveau régent, Killegrew employa tout le crédit de l'Angleterre en faveur de Morton, l'ennemi le plus implacable de Marie, et l'ami le plus chaud des ministres anglais (2). Du moment où il fut choisi, il adopta un système de politique tout différent de celui de son prédécesseur. Ayant obtenu, par l'intervention d'Élisabeth, que les Hamilton et les Gordon reconnussent son autorité, il demanda la reddition, sans condition, du château d'Édinbourg. (1573, 23 févr.) Kirkaldy, Hume et Maitland, qui le gardaient, refusèrent de se mettre à la merci de leur ennemi : et Drury, maréchal de Berwick, entra dans le port de Leith avec une armée anglaise et un train d'artillerie, pour les forcer à

(1) Bannatyne, 411.

(2) Curante in primis Elisabetha suffectus erat. Camden, 278. Nous ignorons de quelle manière Killegrew remplit sa mission envers Morton : mais il paraît que le 11 janv. 1573 le projet n'était point abandonné. Dans les instructions au comte de Worcester, datées de ce jour, on avait prévu la réponse à faire dans le cas où le roi de France s'intéresserait à la vie ou à la liberté de Marie. Digges, 321.

se soumettre (25 avril.). Ce fut vainement que les assiégés, par un messager, et Marie, par son ambassadeur, sollicitèrent du roi de France un secours en hommes et en argent: Charles répondit que les circonstances le forçaient à refuser cette demande, parceque, s'il l'accordait, Élisabeth enverrait immédiatement une flotte pour secourir la Rochelle (1).

Après un siége de trente-quatre jours, le château se rendit à Drury et à la reine d'Angleterre, sous la condition qu'elle disposerait du sort des prisonniers. Elle ordonna de les livrer au régent (2); et, peu de jours après, Maitland mourut de poison, soit qu'il lui eût été administré par ordre de Morton, ainsi que l'affirme la reine d'Écosse (3), soit qu'il eût pris lui-même cette détermination, pour se soustraire à la méchanceté de ses ennemis. Son brave collègue Kirkaldy subit bientôt après le supplice des traîtres (4). Ce dernier était regardé comme le meilleur soldat de l'Écosse, et le premier en était le plus habile homme d'état : mais tous deux,

(1) Melville, 119, 120. Murdin, 244, 246-254.

(2) Lodge, II, 106. Camden, 282.

(3) Lettre de Marie, dans Blackwood, apud Jebb. II, 268.

(4) Cent personnes de la famille de Kirkaldy, pour conserver la vie de leur chef, offrirent à Morton 20,000 liv. écossaises, une pension de 3,000 marcs, et leurs services comme ses vassaux liges pour la vie. Camden, 282.

selon l'usage du siècle, étaient souvent passés d'un parti à l'autre, sans égard à l'honneur ou à la fidélité, et Maitland avait été justement condamné par le parlement comme complice du meurtre de Darnley (1).

Le dernier massacre, en France, avait engagé un grand nombre de protestants à passer les frontières orientales, pour se réfugier en Allemagne et en Suisse : d'autres, partant des côtes occidentales, avaient cherché un asile en Angleterre, tandis que les habitants du Poitou et des provinces voisines s'étaient sauvés, avec leurs ministres, dans les murs de la Rochelle. Cette place, fortifiée par la nature, l'était encore de toutes les ressources de l'art : l'enthousiasme des citoyens les induisit à dédaigner les efforts des assiégeants, commandés par le duc d'Anjou (25 févr.); mais leur confiance reposait principalement sur la flotte que le comte de Montgomery avait réu-

---

(1) Maitland ayant été condamné, se plaignit au laird de Carmichael que Morton eût fait prononcer sa sentence « pour un crime, dit l'ex-secrétaire, dont il savait bien, dans » sa conscience, qu'il était innocent comme lui-même. » Morton répondit : « que je le reconnaisse, dans ma con» science, innocent comme moi ! le contraire seul est vrai ; » car j'étais et je suis innocent : mais je ne pourrais affirmer » la même chose de lui, d'après tout ce que j'ai entendu de » cette affaire, auparavant et de son propre aveu. » Dalzell, 474-480. La vérité est qu'ils étaient coupables tous les deux.

nie dans les ports de Plymouth et de Falmouth, et sur les promesses de secours que ce seigneur avait reçues du conseil d'Angleterre. Charles se flattait de l'espoir de les priver de cette ressource. Il remarquait qu'Élisabeth avait toujours parlé des derniers évènements, en termes beaucoup plus doux que ses conseillers. Elle avait envoyé récemment le comte de Worcester pour lui offrir un vase baptismal en or, et répondre, comme son représentant, au baptême de sa fille; et elle semblait hautement irritée de l'insolence des insurgés, dont les croiseurs avaient cherché à s'emparer de ce seigneur, et qui venaient de capturer quelques personnes de sa suite (1). A la sollicitation de Gondi, l'ambassadeur français, elle promit que l'Angleterre ne fournirait aux Rochellois aucun secours en argent: mais quand il demanda la dispersion de la flotte de Plymouth, elle lui fit dire en réponse, que les Anglais avaient le droit de trafiquer où cela leur plaisait, et que, s'ils abusaient de ce droit pour d'autres projets, le prince qu'ils auraient offensé pourrait les traiter comme des pirates. Cette réponse évasive, suggérée par les ministres anglais, prouva qu'il existait des relations entre elle et les insurgés.

Montgomery mit à la voile : il fut effrayé à la vue de la flotte française, amarrée sous la

---

(1) Camden, 275.

protection de forts et de batteries, et, après une croisière inutile de quelques jours, il retourna en Angleterre. Cet échec donna à la reine le regret de ne pas avoir accédé à la demande de Gondi. Elle fit connaître à Montgomery son mécontentement de ce qu'il s'était permis de déployer le pavillon anglais; et elle lui refusa, pendant quelque temps, la permission de jeter l'ancre dans aucun de ses ports. Les aventuriers anglais qui l'accompagnaient se dispersèrent immédiatement (1).

L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne (juillet.) sauva la Rochelle. Ses soins pour effectuer une pacification ne furent pas infructueux; mais les huguenots, toujours méfiants des projets de la cour, formèrent une nouvelle confédération à Milhau en Rouergue, où ils s'engagèrent par les promesses les plus solennelles (16 déc.), nommèrent un conseil et des commandants, déterminèrent le contingent d'hommes et d'argent que devait fournir chaque district, et créèrent une république indépendante au sein même de la France (2). Vers le même temps, une autre association de gentilshommes catholiques, celle des malcontents et des politiques, se forma sous les auspices des

(1) Ibid., 276. Daniel, x, 517.
(2) Davila, 386.

chefs de la maison de Montmorency, dont le but était d'écarter de la cour le duc de Guise, leur rival, et d'affaiblir l'autorité de la reine-mère dans les conseils du roi. Les deux partis agirent de concert; et une autre guerre civile commença. L'ambassadeur d'Angleterre, selon son usage, prit à tous ces évènements une part importante, mais clandestine : il engagea et pressa le duc d'Alençon de se mettre (1) à la tête des malcontents : mais la cour découvrit ce projet, et le duc, ainsi que le roi de Navarre, furent gardés de si près, que leur évasion tentée quatre fois, fut quatre fois sans succès (2).

La mort inattendue de Charles IX rappela le roi de Pologne en France (1574, 30 mai.). La part que Henri III, comme duc d'Anjou, avait prise au massacre, l'avait rendu un objet de haine pour les protestants : une conspiration (1575, fév.) pour l'assassiner dans sa voiture, fut découverte : et le duc d'Alençon, que ce crime eût élevé sur le trône, avoua qu'il avait eu connaissance de cet horrible attentat, bien qu'il n'y eût pas consenti. Il obtint son pardon; mais il fut gardé à vue. Quelques mois après, s'étant échappé de la

(1) La reine se rappellera « que les inductions de sa majesté avaient amené le duc d'Alençon à être l'auteur des troubles de son propre pays. » Murdin, 338.

(2) Murdin, 775, Camden, 289, 290. Daniel, x, 539.

cour, il leva l'étendard de la révolte : et, quoique Élisabeth eût renouvelé le traité de Blois (15 sept.) (traité offensif et défensif entre les deux couronnes), elle avança une somme considérable, afin de lever une armée de protestants allemands à son service. Le roi de Navarre, bientôt après, éluda aussi la vigilance de ses gardes : et les deux princes sollicitèrent conjointement la reine d'Angleterre, de se déclarer publiquement en leur faveur. La question de la guerre fut sérieusement agitée dans le cabinet anglais; mais les amis de la paix formèrent la majorité; et Élisabeth (1576, 30 mars.) s'offrit comme médiatrice entre le roi de France et ses sujets révoltés. Ses efforts furent secondés par le duc, qui se montrait jaloux de l'influence supérieure du roi de Navarre; et l'on conclut un traité (14 mai.), par lequel on permit l'exercice public du culte réformé, avec un petit nombre de restrictions. On promit d'assembler les états pour régulariser ces divers points dans le royaume. Le duc d'Alençon obtint l'apanage dont avait joui son frère aîné, et prit de ce moment le titre de duc d'Anjou (1).

Cependant les catholiques français résolurent de profiter de l'exemple de leurs adversaires. A l'imitation de la confédération de Milhau, il se

(1) Davila, 393. Lodge, II, 135-142. Murdin, 288, 289 776, 778. Camden, 303.

forma une ligue : les adhérents s'engageaient à maintenir la suprématie de l'ancienne religion, et à protéger, au hasard de leur vie et de leur fortune, la religion catholique, le clergé et les églises, contre les hostilités de leurs ennemis (1). Toutes ces associations ne semblèrent à Henri qu'un empiètement sur la prérogative royale ; mais sa position ne lui laissait que le choix entre les deux. Il mit son nom à la tête de la ligue catholique (1577, fév.) : la majeure partie des députés de l'assemblée des états, suivit l'exemple du souverain ; et à leurs sollicitations, on annula plusieurs priviléges accordés aux protestants par le dernier édit. Une nouvelle guerre religieuse en fut le résultat. Elle se termina à l'ordinaire par une paix de peu de durée, et les protestants recouvrèrent, en dernier lieu, les plus importantes des concessions que l'on avait révoquées.

Mais il est temps que le lecteur reporte ses regards vers les frontières septentrionales de la France, et remarque l'état convulsif des Pays-Bas. Il se rappellera qu'Élisabeth s'était emparée de l'argent destiné à solder l'armée commandée par le duc d'Albe. Cette mesure avait eu des conséquences plus importantes que ses conseillers n'avaient osé l'espérer (1570). Les

(1) Voyez Daniel, XI, 62.

soldats espagnols, sans paie, vivaient en quartiers libres, aux dépens des habitants. Le duc, pour lever de l'argent, demanda l'imposition de nouvelles taxes ; et, sur le refus des états, il publia un édit qui établissait des impôts de sa propre autorité, comme représentant le roi. Cet acte arbitraire, qui détruisait les droits les plus précieux de la nation, combla, selon la pensée des peuples flamands, la mesure de leurs griefs. Ils fermèrent leurs boutiques : on interrompit toutes les affaires commerciales. Les marchés devinrent déserts, et dans les villes les plus populeuses se répandit une tristesse générale, indice du mécontentement des habitants, et présage des calamités qui suivirent (1).

Un certain nombre de petits vaisseaux avaient été successivement équipés par les Belges mécontents, pour croiser contre le commerce d'Espagne. Leurs capitaines tenaient leurs commissions du prince d'Orange, et obéissaient aux ordres immédiats du comte de La Mark, qui avait fixé son quartier-général à Douvres, d'où il dirigeait les opérations de la flotte. À la fin Élisabeth, soit qu'elle fût stimulée par les remontrances de Philippe, ou qu'elle agît de concert avec La Mark, ordonna à cet officier de

(1) Bentivoglio, 92. Strada, l. VII, anno 1570.

quitter ses états (1). Il fit voile pour l'île de Voorn (1572, 21 fév.), surprit la forteresse de Briel, et planta sur ses murailles l'étendard de l'indépendance belgique (mars.). Ses succès encouragèrent les habitants des villes voisines à chasser la garnison espagnole, et à solliciter l'assistance des protestants français et du conseil d'Angleterre. Les premiers leur envoyèrent un corps de troupe considérable; le dernier 10,000 livres, et il permit à Thomas Morgan d'emmener trois cents volontaires, qui furent bientôt suivis de neuf compagnies d'infanterie, sous les ordres de sir Humphrey Gilbert. Encouragées par la présence de ces étrangers, plusieurs villes de la Hollande et de la Zélande secouèrent le joug des Espagnols (2).

Cette insurrection, et les conseils de l'amiral Coligny, pendant la paix en France, engagèrent le prince d'Orange à tenter un nouvel effort pour chasser les Espagnols des Pays-Bas. Son frère Louis, à l'aide des huguenots français, avait surpris Mons, capitale du Hainaut, et il y avait placé garnison. Albe mit le siége devant cette place avec son armée : et le prince conduisit vingt mille hommes, Français et Allemands, pour le faire lever. Toutefois, Mons se

(1) Murdin, 210.
(2) Bentivoglio, 102, 106.

rendit : mais le prince d'Orange pénétra jusqu'à Enchuysen, où il fut reçu avec transport par les habitants de la Hollande et de la Zélande, et nommé stadthouder des deux provinces (1).

Le lecteur aura remarqué beaucoup de contradictions dans les relations du gouvernement anglais avec les rois de France et d'Espagne. Elles provenaient de la divergence des opinions de la reine, et de celles de la plus grande partie de ses conseillers. Leur principal objet était l'ascendance de la cause protestante dans les royaumes catholiques. A cet effet, ils entretenaient une correspondance suivie avec les chefs des protestants insurgés, et cherchaient à les rendre indépendants de leurs souverains respectifs, dans les Pays-Bas et en France. Mais Élisabeth elle-même était souveraine : quoiqu'elle approuvât leurs vues, elle croyait de son devoir de soutenir les droits et les prérogatives des trônes, et craignait que l'exemple de la précédente révolte suivie de succès, ne tournât un jour contre elle-même. D'après cette idée, tous les changements qui survenaient dans la fortune des insurgés, produisaient aussi un changement de mesures dans le conseil de la reine. Quelquefois, elle semblait disposée à sacrifier ses sentiments aux représentations de

(1) Bentivoglio, 110-124. Strada, l. VII.

ses ministres : souvent elle forçait les ministres à se soumettre à sa volonté, opposée à leur propre jugement.

Dès que le prince d'Orange se fut emparé du gouvernement de la Hollande et de la Zélande, Élisabeth ne vit plus ses projets qu'avec jalousie et méfiance : elle prévoyait que ses intérêts privés et ses liaisons intimes avec les huguenots, l'engageraient à demander du secours à la France ; elle pensait que Henri III saisirait l'occasion de faire une expédition dans les Pays-Bas, comme un moyen de rétablir la tranquillité dans ses états ; elle craignait la réunion des dix-sept provinces à la France, comme dangereuse pour le commerce et l'indépendance de l'Angleterre. On témoigna une grande partialité pour la cause de l'Espagne ; on rappela les troupes anglaises de Flessingue (1572, 24 nov.) (1), et Guavez, l'envoyé du duc d'Albe, fut admis à traiter avec le lord trésorier. Les ministres en vinrent bientôt à la conclusion. Ayant déclaré que l'ancienne amitié entre les deux couronnes, bien qu'elle eut paru oubliée pendant quelque temps, n'avait jamais été rompue, ils arrêtèrent que le commerce

(1) Il paraît que Flessingue était aussi malsain que dans les dernières années. « Tous nos hommes qui arrivent de Flessingue ont presque tous été malades, soit avant, soit pendant leur séjour, ou depuis leur retour. » Digges, 299.

entre l'Angleterre et les Pays-Bas serait rétabli (1573, 1er mai.); qu'Élisabeth satisferait les banquiers italiens, premiers propriétaires de l'argent que l'on avait intercepté; et que des commissaires seraient nommés de part et d'autre pour reconnaître et fixer, dans l'espace de deux années, les réclamations de ceux qui, dans les deux pays, avaient souffert de la confiscation des marchandises (1).

A cette époque, Albe avait été rappelé, et remplacé par Requesens (1574.), commandeur de Castille, qui, bien qu'il ne possédât pas les talents militaires de son prédécesseur, n'en causait pas moins de grands dommages aux insurgés, et cherchait, par des concessions, à calmer le mécontentement du peuple. Il cultivait assidûment l'amitié d'Élisabeth; et tandis qu'à sa sollicitation, il expulsait des provinces les Anglais réfugiés, et dissolvait le séminaire établi à Douay par les Anglais catholiques, il en obtenait un ordre pour s'emparer de tous les vaisseaux armés, appartenant aux insurgés dans ses états, et pour les exclure à l'avenir de tous les ports de l'Angleterre (2).

La reine alors adopta une politique toute nouvelle. Jusqu'à ce moment elle avait cherché à

(1) Murdin, 773, 774. Camden, 272.
(2) Camden, 295, 296.

susciter des différents entre Philippe et ses sujets révoltés : maintenant, elle travaillait à les concilier ; et le roi, à sa sollicitation, consentit (18 oct.) à un armistice qui devait préparer une négociation (1). Mais le prince d'Orange persista à repousser ses avis et ses remontrances, jusqu'à ce que l'explosion d'une nouvelle guerre civile en France fût venue lui enlever l'espoir d'obtenir des secours de cette nation, et le convaincre que l'amitié d'Élisabeth était sa meilleure et dernière ressource. En conséquence, il envoya (1576, janv.) trois députés en Angleterre, non pour annoncer qu'il consentait à une réconciliation avec Philippe, mais pour offrir à la reine la souveraineté, ou, si elle la refusait, le protectorat de la Hollande et de la Zélande, comme représentant leurs anciens princes, par sa descendance de Philippa de Hainaut, femme d'Édouard III. D'abord cette offre flatta son orgueil et son ambition : bientôt toutefois sa résolution devint incertaine. Pouvait-elle consentir à transférer l'allégeance, ou le serment de fidélité des peuples, d'un prince à un autre, sans porter atteinte à sa réputation, ou sans danger pour elle-même ? Elle demanda avis à ses conseillers, et la diversité de leurs opinions ne fit qu'ajouter à sa perplexité. On remarqua que son humeur devenait sombre

(1) Murdin, 289, 777.

et chagrine ; les plaisirs de la cour furent suspendus, et tous les jours se passaient en consultations secrètes. Enfin, on répondit aux députés que la reine ne pouvait, ni en honneur ni en conscience, accepter leur proposition, mais qu'elle consacrerait tous ses moyens à les réconcilier avec leur souverain (1).

Requesens mourut bientôt après, et le gouvernement fut dévolu au conseil d'état. Aucune disposition n'avait été faite pour le paiement des troupes : elles se mutinèrent (11 févr.), vécurent à discrétion chez les citoyens, et, par le sac d'Anvers, forcèrent les états à pourvoir à leur propre sûreté. Les représentants des dix-sept provinces, à l'exception du Luxembourg, formèrent une confédération (8 nov.) par laquelle ils s'engagèrent à concourir à l'expulsion de tous les soldats étrangers ; à prévenir toute innovation en matière de religion, soit dans les quinze provinces catholiques, soit dans les deux qui étaient réformées, et à rétablir la constitution dont avaient joui leurs pères dans toute sa vigueur primitive. Peu de mois après, arriva un nouveau gouverneur, don Juan d'Autriche, fils naturel de feu l'empereur Charles V. Ce jeune prince se rendait dans les Pays-Bas, ceint des lauriers qu'il avait cueillis sur les Turcs, à la célèbre ba-

(1) Camden, 297-299. Murdin, 778. Lodge, II, 136.

taille de Lépante : mais la jalousie des états le força de se soumettre aux conditions qu'ils lui dictèrent, et il voulut bien, pour un temps, se contenter du titre de gouverneur, quoiqu'il n'en eût pas l'autorité. Pour se venger d'une conspiration réelle ou supposée contre sa vie, il s'empara inopinément de la citadelle de Namur: et les états, à l'instigation du prince d'Orange, se préparèrent immédiatement à la guerre. Élisabeth envoya des ambassadeurs aux deux parties ; elle voulait conserver la paix : mais elle protégea évidemment la cause des royalistes, jusqu'au moment où le prince d'Orange lui donna l'importante nouvelle (1577, 18 févr.) que le véritable projet de don Juan était, beaucoup moins la conquête des Pays-Bas, que celle de l'Angleterre : qu'il n'attendait que le moment pour faire sortir son armée des ports de la Belgique ; épouser, au moins par procuration, la reine d'Écosse ; et, en son nom et à l'aide de ses amis, lui contester la couronne d'Angleterre, sur le sol de l'Angleterre. Cette nouvelle n'était pas totalement dénuée de fondement. Grégoire XIII, successeur de Pie V, avait sollicité le roi d'Espagne de s'unir à lui pour délivrer la reine d'Écosse, et rétablir le culte catholique en Angleterre. Philippe refusa d'agir ouvertement ; mais il n'avait aucune objection contre un secours en argent, et il promit sa coopération à l'entreprise de son frère don Juan. Il fut alors convenu

que le pontife lèverait une armée de six mille hommes de troupes disciplinées, sous prétexte de secourir les chevaliers de Malte : que Sanders et plusieurs autres passeraient des Pays-Bas en Angleterre, pour former un parti avant l'invasion : qu'à l'arrivée de l'expédition sur les côtes d'Angleterre, elle serait rejointe par don Juan et son armée : et que le premier soin des troupes combinées serait d'obtenir la délivrance de Marie, et d'effectuer son mariage avec le prince espagnol (1) ; mais ce projet n'exista jamais que sur le papier. Don Juan, qui, pour satisfaire les états, s'était défait de son armée, n'avait d'abord possédé, dans les Pays-Bas, que la forteresse de Namur ; et ensuite, occupé des hostilités continuelles avec les insurgés, il avait trop d'occupations dans l'intérieur pour penser à envahir l'Angleterre. Cette nouvelle, cependant, réveilla toutes les jalousies qui semblaient assoupies. Élisabeth était en appréhensions continuelles des

(1) Becchetti, XII, 220, 221. Strada, l. VIII, anno 1576. « E quando ciò non si potesse ottenere, si facesse opera di » creare e gridare republicamente, el fratello del conte di » Vincton, uomo di fede sincera, ed accetto a quei popoli. » Maffei, annali di Gregorio XIII, l. v, n° 26. Voyez aussi Bomplan, Hist. pontificatus Gregorii XIII, p. 236. Je n'ai trouvé dans nos historiens aucune mention du projet d'unir le frère de la marquise de Winchester à Marie, et de les clamer roi et reine.

intrigues de la reine d'Écosse en Angleterre, du rétablissement de l'autorité espagnole dans les Pays-Bas, et de l'ambition du roi de France et de son frère, le duc d'Anjou. Ses craintes la déterminèrent à embrasser de nouveau la cause des insurgents. Un emprunt à leur usage fut négocié à Londres (20 sept.); une armée d'Allemands qui, sous le duc Casimir, marchait à leur secours, fut prise à la solde de l'Angleterre; et enfin, on conclut avec eux une alliance offensive et défensive, à Bruxelles. Pour excuser ces procédés hostiles aux yeux des autres, et peut-être même aux siens, la reine assura le monarque espagnol (22 oct.) qu'elle n'avait en vue d'autre intérêt que celui de l'Espagne et sa propre sécurité, afin de préserver les Pays-Bas d'une invasion des Français, et de se garantir elle-même des hostilités de son frère : qu'elle avait exigé des Belges la promesse de persévérer dans leur fidélité à la couronne d'Espagne; et qu'elle était déterminée à tourner ses armes contre eux, si jamais ils violaient cette promesse. Philippe, maîtrisant ses sentiments, feignit de croire à ses protestations, et lui témoigna l'espoir que, par sa médiation, la paix pourrait encore se rétablir (1).

Don Juan, à l'arrivée du célèbre Alexandre Farnèse, prince de Parme, à la tête d'une armée

(1) Camden, 311-315. Murdin, 290, 294, 779, 780.

espagnole, reprit ses opérations offensives, et par la victoire décisive de Gemblours (21 janv. 1578.) répandit la consternation dans les provinces de l'union. Les états demandèrent un secours immédiat aux princes d'Allemagne, à la reine d'Angleterre et au duc d'Anjou. Ce prince turbulent reçut les députés avec plaisir, et consentit à conduire une armée dans les Pays-Bas, à condition que certaines villes du Hainaut et de l'Artois lui seraient remises, et que toutes ses conquêtes sur la rive méridionale de la Meuse lui appartiendraient, et formeraient pour lui un état indépendant. Casimir passa le Rhin avec une troupe d'Allemands, que l'or de l'Angleterre avait portée à quelques milliers au-dessus du nombre stipulé. Mais presque tous étaient protestants ; et les nationaux se voyant devenus plus puissants par l'arrivée de ces étrangers, se laissèrent entraîner par le fanatisme de ce siècle, et souvent abolirent le culte catholique, et jetèrent dans les plus cruelles misères leurs compatriotes catholiques. Les Wallons furent les premiers à se plaindre. Ils avaient seulement échangé la tyrannie des Espagnols contre celle de leurs alliés et des étrangers. Pourquoi ne reviendraient-ils pas à l'obéissance de leur souverain légitime, et n'en obtiendraient-ils pas la restitution de leurs priviléges, et sa protection pour leur culte? Don Juan profita de ces sentiments, et reçut leur

serment de fidélité. Lorsque Casimir approcha des lignes espagnoles, il n'osa entreprendre de les forcer, et quand le duc d'Anjou parut à la tête de dix mille hommes, les Wallons, qui s'étaient d'avance chargés de le recevoir, s'opposèrent à ses progrès. Il prit Binch d'assaut, et força Maubeuge à lui ouvrir ses portes (4 oct.). Mais ce fut la fin de sa campagne. Il se sentit probablement lui-même dans l'impossibilité de poursuivre son entreprise; mais il n'attribua sa retraite qu'à sa déférence pour la reine d'Angleterre, à la main de laquelle il aspirait toujours, et que sa méfiance sur les desseins de la cour de France, portait à s'opposer, sans cesse, à la présence d'une armée française dans les Pays-Bas(1).

Durant l'été, il avait plusieurs fois, par des envoyés, fait sonder les dispositions de la reine, dont les réponses étaient encourageantes, mais vagues. Le duc lui dépêcha alors Simier, gentilhomme habile en intrigues, et passé maître en tout ce qui concernait les finesses de cour. Bien qu'à son arrivée, Élisabeth lui eût témoigné du mécontentement, il parvint bientôt à vaincre sa répugnance. Ses manières, sa grâce et sa galanterie, firent sur l'esprit de la reine une impression irrésistible. Elle l'admit dans sa société, trois ou quatre jours par semaine (1579, 13 fév.); et l'on

(1) Strada, l. IX, X, XI. Bentivoglio, 246-253. Murdin, 317.

remarqua qu'elle ne paraissait jamais plus heureuse et plus gaie que lorsqu'il était présent(1). Ses conseillers s'imaginèrent qu'elle lui révélait les secrets de l'état; et la langue venimeuse de la calomnie répandit bientôt des soupçons sur l'innocence de leurs entrevues (2). Il est cependant certain que Simier travaillait avec succès pour son maître. Il persuada d'abord à Élisabeth qu'il était au-dessous de sa dignité de prendre pour époux Leicester, un homme qui se vantait de tous les droits qu'il possédait à ses bontés : et il lui donna l'importante nouvelle que son favori avait récemment épousé, à son insu, la veuve du dernier comte d'Essex. Leicester laissa échapper quelques menaces de vengeance : mais la reine irritée ordonna de le retenir à Greenwich, et lui défendit sévèrement toute espèce de menaces ou d'insultes envers l'envoyé français (3). Simier la pressa vivement en faveur du duc d'An-

---

(1) Murdin, 318. Il était « amatoriis levitatibus, facetiis, » et aulicis illecebris exquisitè eruditus. » Camden, 322.

(2) « Vous aviez non seulement engasgé votre honneur » auveques un estrangier nommé Simier, l'alant trouver de » nuit en la chambre d'une dame, où vous le baisiez et usiez » auvec luy de diverses privaultés deshonnestes : mais aussi » lui revelliez les segretz du royaulme, trahissant vos propres » conseillers. Récit de Marie à Élisabeth, de la conversation » de lady Shrewsbury. » Murdin, 559.

(3) Camden, 322, 329.

jou. La reine l'écoutait avec une apparente satisfaction, quoique, en même temps, elle déclarât sa détermination de ne jamais épouser un homme qu'elle n'avait pas vu.

Ce fut en vain que le clergé se hasarda à blâmer, du haut de la chaire, le mariage projeté (4 avril.): l'autorité lui imposa silence (1). Un traité préparatoire (16 juin.) fut négocié et conclu, et le duc s'étant mis en voyage sous un déguisement, arriva à Greenwich sans être annoncé. (sept.) Élisabeth fut surprise et satisfaite: sa jeunesse, sa gaieté, ses soins faisaient oublier les cicatrices dont la petite-vérole avait sillonné son visage. Après avoir fait sa cour, pendant quelques jours, il partit avec les plus flatteuses espérances de succès (2 oct.). A l'ordre de la reine, les membres du conseil s'assemblèrent: ils délibérèrent une grande partie de la semaine: mais dans l'impossibilité de s'accorder, ils se rendirent auprès de leur souveraine, la suppliant de leur faire connaître son inclination, et lui promettant quelle qu'elle fût, de la soutenir de tout leur pouvoir (2). L'amoureuse reine fondit en

(1) Lodge, II, 212. On paria à Londres deux contre un que le duc ne viendrait pas, et trois contre un que la reine ne l'épouserait pas. Ibid., 211.

(2) Sussex, Burleigh et Hunsdon pressaient le mariage; Leicester et Hatton furent d'abord de leur opinion, mais se joignirent ensuite à leurs adversaires, Bromley, Mildmay et

larmes : elle avait espéré, disait-elle, que, d'une voix unanime, ils l'auraient pressée de se marier; mais elle était vraiment bien simple de confier une matière si délicate à de tels conseillers. Ils pouvaient se retirer, et revenir lorsqu'elle aurait l'esprit plus tranquille. Dans l'après-midi, et le jour suivant, elle exhala en paroles amères et peu mesurées son déplaisir contre ceux qu'elle supposait contraires à son mariage. Le conseil s'empressa d'ouvrir une négociation avec Simier, (24 nov.) et après quelque hésitation, on conclut un traité préliminaire (1).

Deux mois ne s'étaient pas écoulés que la reine avait déjà changé d'avis. On ne devait rien attendre de mieux de l'inconstance de son caractère : mais elle encourut tout le blâme des nouveaux troubles qui s'étaient élevés en France. Les protestants avaient repris les armes. La guerre civile ravageait un grand nombre de provinces, et le duc d'Anjou se vit privé de toutes ses ressources pour la conquête projetée de la

---

Sadler. Les arguments des derniers étaient le danger qu'il y aurait pour la religion qu'Élisabeth épousât un catholique ; l'offense qu'on ferait à Dieu, si on lui permettait d'entendre la messe, même en particulier; le danger qui menaçait la vie de la reine, si, à son âge, elle avait des enfants, et l'inutilité du mariage, si elle n'en avait pas. Murdin, 321-336. Sadler, II, 570.

(1) Murdin, 337. Digges, 350.

Flandre. Ses efforts rétablirent encore la tranquillité en France, et la reine témoigna de nouveau le désir empressé de recevoir ses hommages (1581, 24 avril.). Une ambassade magnifique arriva. Les articles, conclus avec Simier, prirent la forme d'un traité entre l'Angleterre et la France; et l'on arrêta que le mariage se contracterait dans six semaines (11 juin.), mais sous la condition que chacune des deux parties aurait la liberté d'y renoncer, si certaines affaires n'étaient point accordées à leur mutuelle satisfaction, à l'époque stipulée. Les évènements qui suivirent, fournirent à la reine de nouveaux prétextes pour obtenir des délais (1).

Par la mort de don Juan, le gouvernement des Pays-Bas (2) fut dévolu au prince de Parme;

(1) Digges, 349, 350. Camden, 372, 373.

(2) En septembre, Egremont Ratcliffe et un autre gentilhomme anglais, nommé Gray, furent exécutés sur la place du marché de Namur. Ratcliffe était frère du comte de Sussex, il avait été accusé d'avoir pris part à la rébellion du Nord. Il vécut pendant quelques années hors de son pays, des libéralités du roi d'Espagne, se hasarda à revenir en Angleterre en 1576; et fut enfermé à la Tour. Nous ignorons à quelle condition il avait obtenu de retourner en Flandre en 1577. Mais il existe plusieurs lettres de lui dans Strype, par lesquelles il offre de s'exposer à tous les dangers pour le service de la reine sous condition de pardon. Strype, II, 495-498. La manière dont il échappa à la mort qui le menaçait excita des soupçons : une lettre de Paris l'accusa de tra-

et ses succès continuels avaient forcé les états à prendre les mesures les plus décisives. Après un long combat entre la terreur et le devoir, ils adoptèrent le projet du prince d'Orange. Et ayant déclaré, dans un acte public, que Philippe avait perdu ses droits à la souveraineté de la contrée, ils élurent à sa place François de Valois, duc d'Anjou. On dépêcha Sainte-Aldegonde pour en porter la nouvelle à ce prince : et il revint avec deux actes, l'un ostensible, par lequel il déclarait accepter la charge qu'on lui offrait ; l'autre secret, par lequel il s'engageait à transférer au prince d'Orange les deux provinces de Hollande et de Zélande, qu'il devait tenir en fief, lui et ses descendants. Cet évènement fut célébré en Belgique par des réjouissances publiques. Quoique le fanatisme des soldats protestants, qui pillaient les églises de

---

hison ; et mis à la torture avec Gray, il avoua que Walsingham lui avait obtenu sa grâce, à condition qu'il assassinerait don Juan. « El Reclif dixo, que estando preso en la Torre » de Londres, el señor de Walsingham le persuadio con » grandes promessas que matase a don Juan. » Herrera, II, 187. On doit ajouter peu de foi aux aveux des prisonniers arrachés par la torture. Mais les écrivains étrangers disent que, sur l'échafaud et avant d'être décapité, il confirma la réalité de son aveu ; tandis que les Anglais affirment que l'un et l'autre se « déclarèrent innocents de ce dont ils étaient » accusés. » Sadler, II, 217. Voyez Camden, 321, et Strada, X, anno 1578.

leurs alliés catholiques, irritât les sentiments religieux du peuple. En France, une foule d'aventuriers des deux religions se pressèrent autour de l'étendard du duc, jaloux de s'attirer, par leurs services, l'attention de l'héritier présomptif de la couronne. Il passa les frontières à la tête de seize mille hommes : le prince de Parme leva le siége de Cambray, et les Belges reçurent le duc comme le sauveur de leur pays (1).

Quoique la reine eût fait au duc d'Anjou un présent de cent mille couronnes, pour appuyer ses prétentions à la souveraineté de Flandre, elle découvrit pourtant, dans ses succès, une nouvelle objection à la célébration de son mariage. Une semblable démarche devait en ce moment l'engager dans une guerre avec le roi d'Espagne : la réunion du Portugal à ses anciens états, en augmentant encore la puissance de ce monarque, le rendait la terreur de tous les princes voisins : et d'après cela, elle proposa à son frère, le roi très chrétien, au lieu d'un mariage avec le duc d'Anjou, de former une ligue offensive et défensive pour leur sécurité mutuelle (2).

---

(1) Bentivoglio, II, 28, 33, 34. Cabrera, 1123.

(2) Digges, 351, 354, 409. Camden, 374. Par son allusion à l'accroissement du pouvoir de Philippe, la reine entendait la conquête récente du Portugal. À la mort de Henri, cardinal archevêque d'Evora, et roi de Portugal, le droit de succession appartenait aux princes de la maison de

Le monarque français fit plusieurs fois, aux envoyés anglais, la réponse : qu'il était prêt à signer une ligue offensive et défensive contre l'Espagne, dès qu'Élisabeth remplirait sa promesse d'épouser son frère. Ce prince, ayant mis ses troupes en quartiers d'hiver, se rendit, à sa prière, en Angleterre. Elle le reçut avec toutes les démonstrations du plus vif attachement. Elle lui donna la promesse, écrite de sa propre main (en exigeant aussi qu'il lui en fît une semblable) de regarder ses ennemis comme les siens, de lui prêter assistance dans toutes les occasions où il pourrait le requérir, et de ne jamais traiter avec le roi d'Espagne sans son consentement (1). (17 nov.) Bientôt après, elle célébra l'anniversaire

---

Bragance, comme représentants d'Édouard, le plus jeune frère du dernier roi. Mais, dans une assemblée populaire à Santarem, la couronne fut donnée à dom Antonio, commandeur de Prato, fils naturel de dom Louis, un des autres frères. Il apparut cependant un autre prétendant plus puissant, Philippe d'Espagne, héritier de sa mère, la sœur aînée. Dans l'espace de cinquante-huit jours, Philippe conquit tout le royaume, excepté la petite île de Tercère, qui continua à reconnaître dom Antonio. Ce prince était venu en Angleterre, et sollicitait l'assistance d'Élisabeth. Cabrera, 1001-1016, 1025.

(1) Il y eut deux promesses, l'une plus générale que l'autre. Élisabeth reconnaît dans les deux que, par son attachement et sa constance, le duc était le plus méritant de tous ses prétendants : « de tous ceux qui nous ont recherchée et » poursuivie d'amour. » Mémoires du duc de Nevers, 1,

de son avènement, en présence des ambassadeurs étrangers et de la noblesse anglaise, et lui mit au doigt un anneau (22 nov.), en disant que par cette cérémonie, elle s'engageait à devenir sa femme; et elle ordonna à l'évêque de Lincoln, aux comtes de Sussex, de Bedford, de Leicester, et à Hatton et Walsingham, de signer un acte écrit d'avance, réglant les rites qui devaient être observés, et la formule de contrat qui serait prononcée par les deux parties à la célébration du mariage (1). Tous les doutes qui s'étaient élevés dans l'esprit des spectateurs cédèrent à ces déclarations : Castelnau se hâta d'en informer le roi de France; Sainte-Aldegonde envoya, par un exprès, cette nouvelle aux états; et l'union de la reine et du duc fut célébrée à Bruxelles, comme si elle eût été solennisée, par des feux d'artifice, des décharges d'artillerie, et les démonstrations de joie accoutumées.

Quoique Leicester, Walsingham et Hatton,

---

545. Cette narration fut écrite à cette époque par une personne de sa suite.

(1) Daniel dit qu'au moment où il écrivait, l'original était conservé dans la bibliothèque de M. Foucault. Daniel, XI, 151. Dans les Mémoires de Nevers, il est dit que les articles furent arrêtés le 11 juin, et qu'aussitôt que la cérémonie du mariage serait terminée, chacun devait se retirer, la reine pour assister au service du culte réformé, et le duc à celui de la religion catholique, après quoi l'on se réunirait de nouveau à la porte. Nevers, I, 568.

d'après l'ordre de la reine, eussent apposé leurs signatures à cet acte, ils avaient préalablement, mais en secret, préparé un nouveau plan d'opposition. Quand Élisabeth se retira le soir dans son appartement, elle se vit assaillie des larmes et des soupirs de ses femmes. Elles la conjurèrent à genoux de bien réfléchir avant de se précipiter dans le gouffre de maux qui s'ouvrait devant elle. Elles exagérèrent les dangers auxquels les femmes de son âge sont exposées lorsqu'elles obtiennent des enfants : lui donnèrent à entendre que, selon toutes les probabilités, un jeune époux abandonnerait bientôt une femme âgée pour une plus jeune maîtresse : lui présentèrent toutes les objections que feraient ses sujets au gouvernement d'un étranger ; et la prièrent enfin de ne pas ternir sa glorieuse réputation, comme princesse protestante, en prenant un mari papiste.

Le duc, vers le matin, reçut un message de la reine, et se hâta d'aller rendre ses respects à celle qu'il supposait déjà son épouse. Il la trouva pâle et en larmes. Deux nuits comme la dernière, lui dit-elle, la conduiraient au tombeau : elle l'avait passée dans la plus grande agitation d'esprit, dans un combat continuel entre son inclination et son devoir. Il ne devait pas croire que son affection pour lui fût diminuée. Il possédait toujours son cœur : mais les préju-

gés de son peuple opposaient une barrière insurmontable à leur union. Elle s'était déterminée, après un long effort, à sacrifier son propre bonheur à la tranquillité et à la prospérité de son royaume.

Quand le duc voulut répliquer, Hatton, qui était présent, vint au secours de sa maîtresse. Il énuméra les objections communes que l'on faisait à ce mariage; mais il insista principalement sur la différence d'âge. La reine était dans sa quarante-neuvième année : quelle probabilité qu'elle pût avoir des enfants? et, sans la perspective d'une postérité, quel serait le but raisonnable de ce mariage? En outre, le contrat était conditionnel: il restait à savoir si le roi de France ratifierait les conditions qu'il renfermait. Nous ignorons quelle fut la réponse du duc: mais il rentra dans son appartement, pensif et irrité; et, jetant au loin l'anneau d'Élisabeth, il s'écria que les femmes d'Angleterre étaient aussi changeantes et aussi capricieuses que les vagues qui entouraient leur île (1).

La nouvelle des fiançailles avait également alarmé les zélateurs des deux religions. On prêcha en France, du haut de la chaire, que le mariage de l'héritier présomptif de la monarchie avec une princesse hérétique, ne tendait à rien

(1) Pour ces détails voyez Camden, 375, 376. Nevers, I, 552, 554. Daniel, XI, 150, 151.

moins qu'à amener la chute rapide de l'Église. En Angleterre, les prédicateurs comparaient leurs concitoyens aux Juifs, qui demandèrent un roi, et qui eurent bientôt plus d'une raison de condamner leur propre folie, Mais ce qui le plus irrita la reine, fut le style ardent et incendiaire d'un libelle écrit par Stubbs, du collége de droit de Lincoln. Il accusait les ministres d'ingratitude envers leur pays, et la reine d'avoir dégénéré de ses anciennes vertus; il imputait à la nation française en général, et au duc d'Anjou en particulier, les vices les plus odieux, et dépeignait ce mariage comme une union impie et sacrilége entre la fille de Dieu et le fils du diable. Élisabeth, dans une proclamation, justifia le caractère du duc d'Anjou et de son ministre Simier, et ordonna que le libelle fût brûlé par la main du bourreau. L'auteur, l'éditeur et l'imprimeur furent condamnés, à la cour du banc du roi, à perdre la main droite, et à garder prison au bon plaisir royal. On fit grâce au dernier: les deux autres, après avoir en vain sollicité leur pardon, subirent leur peine sur la place du marché, à Westminster. Stubbs, au moment où on lui coupa la main droite, se découvrit la tête de la main gauche, et, faisant tourner son chapeau, cria: Vive la reine (1)!

(1) Camden, 378. Nugæ antiquæ, 1, 143, 149; 153; 158.

Le duc d'Anjou demanda la permission de partir. Mais l'amoureuse reine ne pouvait supporter l'idée de cette séparation. Elle le pria de rester, l'assura de son intention de l'épouser bientôt, envoya des ambassadeurs à Paris pour reprendre la négociation, l'accabla de caresses en public comme en particulier (1), et inventa chaque jour de nouveaux amusements pour lui faire oublier ses capricieux délais (2). Trois mois s'écoulèrent

(1) Sa conduite donna lieu aux récits les plus scandaleux. Un auteur français de mémoires raconte qu'ils passaient tout leur temps ensemble, et qu'elle lui prouvait son affection par « baisers, privaultez, caresses et mignardises ordi- » naires entre amants. » Nevers, 155. La comtesse de Shrewsbury parle encore plus ouvertement : « qu'il vous avoit esté » trouver une nuit à la porte de vostre chambre, où vous » l'aviez rencontré auvec vostre seule chemise et manteau » de nuit, et que, par après, vous l'aviez laissé entrer, et » qu'il demeura auvecque vous près de troys heures. » Murdin, 558. D'après ce passage, l'imagination de Whitaker a fabriqué le conte le plus improbable et le plus étrange. II, 516.

(2) Le jour de la nouvelle année, le duc prit beaucoup d'exercice à un tournoi. Au moment où il fut fatigué, la reine accourut vers lui, lui donna plusieurs baisers en public, et le prenant par la main, le conduisit à sa chambre à coucher, afin qu'il s'y reposât. Le lendemain matin elle le visita encore avant qu'il se levât. Il avait pris le vers suivant pour sa devise :

Serviet æternum, dulcis quem torquet Elisa.

Nevers, 555, 557.

ainsi. Les dévots se scandalisaient, les ministres redoutaient le résultat, et les états de la Belgique demandaient impatiemment la présence de leur nouveau souverain. Cependant Élisabeth était toujours irrésolue : et le moment arriva où il devint nécessaire que les amants se séparassent. Ayant fait éclater sa passion devant les commissaires belges, elle accompagna le duc jusqu'à Canterbury (1582, 8 févr.). Là, elle en exigea la promesse de venir la revoir sous le délai d'un mois, prit congé de lui toute en larmes; et, revenant en hâte sur ses pas, elle refusa de résider à White-hall, dans la crainte que ce lieu ne rappelât sans cesse à son esprit les moments heureux qu'elle avait passés dans la compagnie du duc d'Anjou (1).

Par distinction extraordinaire, Élisabeth avait ordonné au comte de Leicester, avec six lords, beaucoup de chevaliers, et une suite nombreuse de gentilshommes, d'accompagner le duc, non

---

(1) « La séparation fut très douloureuse entre son altesse » et *monsure* (monsieur); elle perdait beaucoup en le lais» sant partir, et lui perdait aussi en partant. Sa majesté ne » voulut point revenir à White-hall, parceque tous les lieux » lui rappelleraient le souvenir de celui qu'elle quittait » avec tant de regret. *Monsure* (monsieur) promit de reve» nir au mois de mars. » Lord Talbot, 12 févr. Lodge, II, 260. L'auteur des Mémoires français dit la même chose. Nevers, 559, 565.

seulement jusqu'à la mer, mais jusqu'à la ville de Bruxelles. Il y fut solennellement revêtu du manteau de duc de Brabant (19 févr.), et couronné ensuite à Gand, comme comte de Flandre (20 août.). Pendant l'été, à l'aide de la France et de l'Angleterre, il s'opposa, avec des succès divers, aux efforts du prince de Parme : mais s'étant aperçu que les états se méfiaient de ses compagnons, et que l'autorité, loin de lui appartenir, était exercée par le prince d'Orange, il conçut le projet de soumettre tous ses inférieurs, en s'emparant le même jour des principales villes de la contrée (1583, 17 janv.). Sa tentative échoua sur presque tous les points. Plusieurs milliers de ses partisans furent tués, et il s'enfuit, honteux et découragé, vers la France. Sa mort (1584, 10 juin.), à la suite d'une longue indisposition, soit qu'elle fût causée par le poison, par l'intempérance ou par le chagrin, délivra la reine d'une passion qui l'eût conduite à une répétition nouvelle de ses folies amoureuses (1).

---

(1) Elle lui était tellement attachée, que le 7 mai, l'ambassadeur Stafford fut obligé de s'excuser pour lui avoir appris le danger où se trouvait le duc. Elle n'en voulut rien croire, et accusa Stafford de désirer sa mort. La réprimande fut si sévère, qu'il n'osa pas l'informer de l'événement quand il arriva. « J'avais pensé à en écrire à sa majesté, mais je n'au- » rais osé le faire de crainte de m'attirer sa colère, comme si » j'en eusse été la cause. » Murdin, 397-406. Les écrivains qui

Avant de terminer ce chapitre, je dois appeler l'attention du lecteur sur l'état de l'Irlande, dont, à l'avènement d'Élisabeth, on avait remis le gouvernement au comte de Sussex. Sous le dernier règne, il avait convoqué un parlement pour établir le culte catholique; sous celui-ci, il en réunit un autre pour le détruire (1560, 11 janv.). On arrêta que l'Irlande se réformerait sur le modèle de l'Église anglicane : mais la noblesse et le peuple détestaient ce changement; et les nouveaux statuts ne furent mis à exécution que dans les lieux où l'on put les soutenir à la pointe de la baïonnette (1).

De tous les aborigènes irlandais, l'homme qui excitait le plus les craintes du gouvernement était Shane O'Nial, l'aîné des enfants légitimes du comte de Tyrone. Henri VIII avait accordé cette succession à Matthew, l'un des enfants illégitimes; mais Shane réclama la capitainerie de l'Ulster comme son droit, et les nationaux le révérèrent et lui obéirent comme fils d'O'-Nial. Les insinuations de Sussex l'engagèrent à se présenter devant la reine Élisabeth et à lui soumettre ses prétentions. Il parut à la cour d'Angleterre dans le vêtement de son pays,

attribuent à la politique sa négociation avec d'Anjou n'ont pas consulté les documents originaux.

(1) Statuts d'Irlande, 2. Élis. 1, 2, 3.

suivi de sa garde, armée de haches de bataille, et couverte d'habits de toile, teints avec du safran. La reine s'en amusa, et bien qu'elle se gardât de confirmer son droit, elle le renvoya avec des promesses de protection. Dans quelques circonstances, il rendit les plus grands services au gouvernement anglais ; en plusieurs autres, il se vengea énergiquement des outrages réels ou imaginaires qu'il avait reçus. Il avait un caractère turbulent, mais généreux, orgueilleux de son nom et de son importance, et plus sensible encore aux injures. A la fin il coopéra, et peut-être y fut-il entraîné, à des actes de rébellion ouverte. Des pertes répétées le forcèrent à chercher un refuge parmi les Écossais de l'Ulster, également ennemis des indigènes et des Anglais, et ce chef irlandais fut lâchement assassiné par ses nouveaux amis, à l'instigation de Piers, officier anglais (1568, juil.). Le nom ainsi que le titre d'O'Nial furent éteints pour toujours par un acte du parlement : on déclara que le reprendre serait un acte de haute trahison : et les terres de Shane et de tous ses adhérents, comprenant la moitié de l'Ulster, furent confisquées au profit de la couronne, à quelques faibles exceptions près, en faveur d'un petit nombre de *loyalistes* (1).

---

(1) Camden, 153-156. Rym, xv, 676. État d'Irlande, II. Élis.

Mais la réduction de l'Ulster ne ramena pas la paix en Irlande. L'humeur inquiète des capitaines de la contrée, d'origine irlandaise ou anglaise, les entraînait continuellement dans des guerres locales; et leur attachement à la foi catholique les rendait ennemis d'un gouvernement qui proscrivait leur religion. Des insurrections se manifestèrent dans toutes les provinces; mais on les apaisa presque partout, avec plus ou moins de difficultés. Le châtiment général était la perte des terres des délinquants; mais il était plus aisé de prononcer cette punition que de parvenir à l'exécuter. A ce sujet, le secrétaire sir Thomas Smith proposa à la reine un nouveau plan, celui de coloniser les districts confisqués, avec des paysans anglais, qui, ayant un intérêt au sol, seraient engagés à combattre les nationaux sans frais pour la couronne.

L'expérience en fut commencée (1572.): on fit de grandes concessions au fils naturel de l'inventeur du projet et à d'autres aventuriers; et la consé-

sess. III, 1. Je remarquerai ici la manière irrégulière dont les parlements irlandais étaient convoqués. Dans le dernier, on n'appela que dix comtés sur vingt à donner des représentants. Sur ce fait, on consulta les juges d'après une plainte qui fut présentée; et plusieurs représentants envoyés par les bourgs, mais qui n'étaient pas encore incorporés, ainsi que des officiers qui s'étaient renommés d'eux-mêmes, furent rejetés. Voyez Leland, II, 225, 242.

quence qui en dériva, fut que les districts dont ils prirent possession devinrent des déserts, par suite de guerres interminables et dévastatrices entre les nouveaux colons et les anciens habitants (1). Cet échec cependant ne fut pas attribué au défaut du système, mais à l'échelle étroite sur laquelle on l'avait conçu. Walter Devereux, comte d'Essex, offrit de soumettre et de coloniser, avec douze cents hommes, le district de Clanhuboy, dans la province d'Ulster. Par un contrat passé entre Élisabeth et lui, on arrêta que la dépense serait supportée par égale portion entre eux, et que la colonie serait divisée en deux parties égales, dès qu'on y aurait établi deux mille fermiers. Essex fut ébloui de la brillante perspective qui s'offrait à lui : et ses ennemis à la cour l'enflammèrent par des prédictions de succès, quoiqu'ils n'eussent d'autre intention que de l'éloigner de la personne de la reine. Quand il eut engagé tous ses biens, et qu'il se fut tellement avancé dans cette entreprise qu'il lui eût été ruineux de revenir sur ses pas, ils commencèrent à semer des obstacles sur sa route. L'été (1673.) s'était presque écoulé avant qu'il pût atteindre l'Irlande. Alors, Fitz-William, le lord gouverneur, fit des objections à ses pouvoirs : les indigènes, sous le commandement de

(1) Camden, 271.

Phélim O'Nial, lui opposèrent une grande résistance (1), et l'on s'aperçut que les provisions fournies par la reine étaient malsaines et ses troupes mal armées. Il se soutint cependant, malgré ces difficultés, pendant l'hiver : mais les lords Dacre et Rich, beaucoup de gentilshommes et la plupartdes soldats revinrent en Angleterre, avec ou sans permission. L'entreprise fut abandonnée au printemps, et le comte consentit à aider le gouverneur à repousser les insurgés dans les diverses parties de l'île. Il serait fastidieux de suivre ce noble aventurier dans sa nouvelle carrière. Il proposa des plans qui furent approuvés, puis rejetés. Il obtint de revenir chez lui, et fut encore envoyé en Irlande avec le vain titre de comte maréchal; et enfin, après une suite de désagréments, il mourut à Dublin (1576.) d'une dyssenterie dont on attribua l'invasion aux inquiétudes de son esprit. Le public, cependant, regarda sa mort comme l'effet du poison qu'on supposa que Leicester lui avait fait administrer (2).

---

(1) Camden, 286-288. Les Annales irlandaises affirment que l'année suivante (1573) Essex assassina Phélim O'Nial dans un banquet auquel il l'avait invité. Leland, II, 257.

(2) Voyez le récit intéressant de sa mort dans le Camden de Hearne. Præf. LXXXIX. On prit de grandes peines pour prouver à la reine et au conseil qu'il était mort de mort naturelle. (Voyez Camden, 308, 309, et les papiers de Sydney, I, 88.) Je dois ajouter ici que si les comtes d'Essex et de

Ce nouveau plan de colonisation était regardé avec horreur par les indigènes, d'extraction irlandaise ou anglaise : ils voyaient ou croyaient

---

Leicester étaient ennemis, la comtesse d'Essex et celle de Leicester étaient amies. Leicester, après la mort ou le meurtre de sa première femme, avait vécu avec lady Douglas, veuve de lord Sheffield. Si l'on doit l'en croire, ils étaient mariés en secret ; il est certain qu'elle en eut un fils, dont les aventures réclameront l'attention du lecteur dans le volume qui suit. Nous ne savons si c'est à cette époque que Leicester l'abandonna pour Lettice ou Lætitia, comtesse d'Essex : mais nous avons trop de raisons de penser que la chose se passa du vivant du comte, son mari. Après sa mort, ils se marièrent secrètement, et, pour justifier cette union, Leicester prétendit que son mariage avec lady Sheffield n'était qu'une fiction de femme en colère. On apaisa sir Francis Knollis, père de Lettice ; mais craignant que par la suite sa fille ne fût traitée de la même façon que lady Sheffield, il insista pour que l'on recommençât la cérémonie en sa présence. La chose fut tenue secrète pendant quelque temps ; mais le lecteur a vu qu'elle fut révélée à la reine par Simier, et Élisabeth devint dès ce moment l'ennemie d'une femme qui osait lui ravir le cœur de son favori. Le jeune comte d'Essex lui-même, dans tout l'éclat de sa puissance, plaida en vain pour sa mère. Il obtint, à la vérité, la permission de la conduire une fois à Élisabeth, dans une galerie particulière, mais quand on annonça sa présence à la reine, elle s'excusa sur ce qu'elle ne pouvait quitter sa chambre. Enfin le 27 févr. 1598, vingt-deux ans après ce mariage, Élisabeth promit de la recevoir à dîner, à la maison de son frère sir William Knollis. On fit de grands préparatifs. La comtesse prit avec elle un bijou de la valeur de 300 liv. pour l'offrir à la reine, mais elle n'y parut point. Essex alla l'en supplier en particulier : elle s'y refusa positivement. Le jour

voir la destinée qu'on leur réservait dans l'expulsion des partisans d'O'Nial ; et plusieurs chefs, soit en personne, soit par des envoyés, implorèrent le secours des puissances catholiques, pour la défense de leurs propriétés et de leur religion. Les rois de France et d'Espagne étaient alors vivement occupés d'un intérêt plus immédiat : mais Grégoire XIII, parvenu à la chaire de saint Pierre, prêta l'oreille à leurs plaintes et à leurs sollicitations. L'Irlande n'avait pas été nommée dans la bulle de son prédécesseur ; on suppléa à cette omission, et Grégoire signa, mais sans la publier, une nouvelle bulle, par laquelle il déclarait qu'Élisabeth avait perdu la couronne d'Irlande comme celle d'Angleterre (1). Parmi ceux qui s'offrirent pour la mettre à exécution, se trouvèrent Thomas Stukely et Jacques Fitz-Maurice (1578.). Stukely était un aventurier anglais, sans honneur ni conscience, qui avait vendu ses services, en même temps, à la reine et au pape, et qui abusait alternativement de la confiance de l'une et de l'autre, en trahissant leurs secrets. Ayant obtenu du pontife un vaisseau de

---

suivant, le favori parvint à les faire trouver ensemble. La comtesse baisa la reine à la main et sur le sein, et Élisabeth l'embrassa. Mais ce fut tout, et toutes sollicitations pour une seconde entrevue furent inutiles. Voyez les Mémoires de Sydney, II, 92, 93, 95. Camden, 308, 309.

(1) Becchetti, XII, 221.

guerre, six cents soldats disciplinés et trois mille fusils, il fit voile de Civita-Vecchia pour rejoindre Fitz-Maurice à Lisbonne; mais il offrit immédiatement ses services à dom Sébastien, roi de Portugal, et périt, avec ce prince, à la bataille d'Alcazar, contre Abdelmeleck, roi de Fez et de Maroc (1). Fitz-Maurice était un Irlandais, frère du comte de Desmond, et l'ennemi invétéré du gouvernement anglais. Dès sa première tentative, il fit naufrage sur la côte de Galice (1579.); mais, avec l'assistance de l'ambassadeur du pape, il se procura d'autres vaisseaux, et, partant du Portugal, il prit possession du port de Smerwick, près Kerry. Il n'avait avec lui que quatre-vingts soldats espagnols, un petit nombre d'Irlandais et d'Anglais exilés, et le célèbre docteur Sanders, en qualité de légat du pape. Mais il se fiait à la popularité de son nom, aux ressources de sa famille, et à l'influence d'une bulle qui accordait à tous ceux qui le suivraient les priviléges dont jouissaient ordinairement les croisés. Ses espérances toutefois furent trompées. Les Irlandais, instruits par les défaites précédentes, n'écoutaient qu'avec froideur ses sollicitations; il périt dans une querelle particulière avec un de ses parents; et les envahisseurs, pour éviter leur destruction complète, cherchèrent un asile parmi

(1) Ibid., 222. Camden, 223, 327.

les vassaux du comte de Desmond. Quoique ce seigneur fît hautement profession de loyauté, sa conduite provoqua le soupçon ; on le déclara traître, et les Anglais pillèrent ses domaines. Au moment où sa fortune semblait désespérée, on eut un rayon d'espérance (1580.). Lord Grey de Wilton, le nouveau lord député (gouverneur), fut défait dans la vallée de Glendalough ; et San-Giuseppe, officier italien à la solde du pontife, arriva de Portugal à Smerwick, avec sept cents hommes, une somme d'argent considérable et cinq mille fusils. Mais les nouveaux venus avaient à peine élevé un fort, qu'il fut assiégé du côté de la terre par le lord député, et bloqué du côté de la mer par l'amiral Winter. San-Giuseppe, contre l'avis de ses officiers, proposa de se rendre. Les soldats se réunirent à l'opinion du commandant, et l'on ouvrit les portes aux assiégeants. Les Anglais ont affirmé qu'ils n'avaient accordé aucune condition ; les étrangers, que la capitulation portait qu'ils auraient la vie sauve. Sir Walter Raleigh entra dans le fort, reçut leurs armes, et alors ordonna de les massacrer de sang-froid. Ce désastreux évènement éteignit la dernière espérance de Desmond. Cependant il parvint à se soustraire à l'activité de ceux qui le poursuivaient, et, durant trois années, il traîna une malheureuse existence dans les bois et les marais. A la fin (1583.) un petit parti de ses ennemis,

attiré par l'éclat d'une lumière, entrèrent dans une hutte, où ils trouvèrent un vieillard, d'un aspect vénérable, assis sur la terre, devant le feu. Il s'était à peine écrié : Je suis le comte de Desmond ! que Kelly de Moriarty lui coupa la tête, qu'il envoya, comme un agréable présent, à Élisabeth. La reine ordonna de l'exposer sur le pont de Londres (1).

---

(1) Becchetti, 222, 223. Wilk. Conc. IV, 260. Camden, 334-344, 406.

CHAPITRE III.

Persécution des puritains, — des catholiques — et des anabaptistes. — Révolution en Écosse. — Morton est exécuté pour le meurtre de Darnley. — Complot pour la délivrance de Marie Stuart. — Exécution d'Arden et de Throckmorton. — Lois pénales. — Histoire de Parry. — Son exécution. — Fuite et condamnation du comte d'Arundel. — Mort tragique du comte de Northumberland.

Le lecteur a suivi, dans les chapitres précédents, la conduite de la reine d'Angleterre, comme alliée des religionnaires insurgés, en France et dans les Pays-Bas. Mais si, par des motifs politiques, il lui semblait convenable de soutenir leurs tentatives contre l'autorité de leurs souverains, elle conservait toujours l'antipathie la plus prononcée contre leur discipline et leur doctrine : et, comme leurs frères, les puritains anglais, travaillaient à établir la réforme de Genève en Angleterre, elle employait tout le pouvoir de la couronne pour affaiblir leur zèle et punir leur désobéissance. D'année en année, elle lançait les proclamations les plus menaçantes : un diocèse d'abord, puis un autre, en étaient

«purgés,» et les ministres destitués se plaignaient hautement du malheur de leur destinée, de la sévérité des commissaires, et des extorsions en usage dans les tribunaux ecclésiastiques.

Si la reine, cependant, se fût bornée à la destitution des non-conformistes, elle aurait pu justifier sa conduite par le principe que ceux qui refusaient d'adopter la discipline de l'Église établie, ne pouvaient s'attendre à être employés comme ses ministres. Mais son orthodoxie, ou celle de ses conseillers, alla plus loin. Tous ses sujets furent requis d'avoir à se soumettre au jugement supérieur de leur souveraine, et de pratiquer le culte religieux qu'elle pratiquait elle-même. Toute autre forme de service, que ce fût celui de Genève dans sa pureté évangélique, ou la messe dans son idolâtrie prétendue, fut strictement défendue, et les catholiques et les puritains devinrent passibles des peines les plus sévères, s'il osaient adorer Dieu selon les directions de leur conscience. Il doit paraître singulier qu'un système si intolérant, ait été soutenu par des hommes qui condamnaient hautement les procédés du dernier règne : ils alléguaient, pour le défendre, un argument fondé sur la distinction qui existait entre le culte extérieur et intérieur. La reine, disaient-ils, ne peut pénétrer dans les consciences; ses sujets peuvent, dans le for intérieur, croire et adorer comme il

leur plaît; tout ce qu'elle demande est que l'on se conforme extérieurement à la loi, ce qu'elle a le droit d'exiger. Si quelque personne s'y refuse, la faute est la sienne, et il est puni, non pour ce qui dépend de sa conscience, mais pour son obstination et sa désobéissance. On peut douter que ce misérable sophisme satisfît même ceux qui l'employaient. Cependant on le répétait avec une sorte d'ostentation dans toutes les proclamations, et les agents de l'Angleterre l'avançaient avec confiance dans leurs communications avec les cours étrangères (1).

Les puritains avaient dans la chambre des communes beaucoup d'amis qui défendaient puissamment leur cause, et à toutes les sessions couvraient le bureau de bills pour une réformation complète : mais la reine réprimait leur zèle avec activité, les réprimandait quelquefois en personne, quelquefois défendait à la chambre de poursuivre, et souvent ordonnait qu'on lui remît les bills à elle-même. Elle trouva dans l'archevêque un coadjuteur capable et dé-

(1) Strype 1, 582. Walsingham, lui-même, quoiqu'il dise que la reine pensait que les consciences ne doivent pas être forcées, mais convaincues, ajoute que « comme elle était une » princesse de beaucoup de sagesse et de magnanimité, elle » ne pouvait supporter que l'exercice d'une seule religion. » Cabala, 407.

cidé, qui défendit avec vigueur les intérêts de l'église dont il était le chef; et qui, par ses conseils et sa persévérance, bien qu'il eut souvent à déplorer le caprice de sa souveraine, obtint qu'elle montrât de la fermeté dans la cause de la hiérarchie. Les dissidents nourrirent quelque temps l'espoir de réussir : mais leur patience se lassa graduellement, et le mécontentement porta les zélateurs à des actes de violence et à des expressions de haine, que condamnèrent leurs frères dont le jugement était plus sain. On publia des pamphlets dans le langage le plus injurieux : et Burchet, un étudiant de Middle-Temple, tua en pleine rue l'officier Hawkins, dans un accès de frénésie religieuse. Il avait pris par erreur sa victime pour Hatton, le nouveau favori ; et il se vantait hautement d'avoir assassiné le champion du papisme, et l'ennemi de l'Évangile (1). (1574, juin.) Le meurtre de Hawkins effraya l'arche-

(1) Condamné d'abord comme coupable d'hérésie, Burchet n'échappa au supplice qu'en abjurant les opinions religieuses qu'on lui supposait. La reine alors se détermina à le faire exécuter en vertu de la loi martiale : l'ordre en était même donné ; mais les remontrances de quelques membres du conseil le firent révoquer. Néanmoins Burchet la tira lui-même d'embarras, car, prenant son garde Longworth pour Hatton, il lui fendit la tête d'un coup de tison : il fut condamné et exécuté pour meurtre. Il était évidemment fou. Camden, 284. Stow, 677.

vêque : on fit une tentative pour prouver qu'une conspiration était dirigée contre sa vie ; et trois théologiens de principes ultra-réformés furent arrêtés. Mais le conseil, après une mûre délibération, décida que les documents étaient fabriqués, et acquitta les prisonniers (1). La mort de l'archevêque Parker fut suivie de la promotion (1575, 17 mai.) de Grindal, prélat dont l'indulgence antérieure, et le secret appui qu'il accordait à la théologie genevoise, promettaient aux puritains beaucoup de tolérance, sinon de la protection. Mais la reine suspecta bientôt l'orthodoxie du nouveau métropolitain. Il avait toujours approuvé certaines assemblées dites prophétisantes, dans lesquelles les ecclésiastiques des environs se réunissaient pour discuter sur des points de religion. La reine les condamna, comme entretenant l'esprit de désobéissance et de secte. Lorqu'elle ordonna leur suppression, Grindal fit des remontrances. Son orgueil, ou sa jalousie, fut offensée : elle le suspendit de l'exercice de ses fonctions (1577, 7 mai.), le menaça vivement d'une destitution : et plus de deux ans s'écoulèrent (1580.) avant que son humble prière et le sincère aveu de sa faute, lui obtinssent la restitution de ses dignités et de son autorité. Il ne put cependant recouvrer son ancienne faveur, et sous un

---

(1) Collier, 547.

bref délai, il reçut l'ordre royal de résigner son siége; et s'il n'eut pas cette mortification, la mort seule la lui épargna, hâtée par ses inquiétudes d'esprit et l'inimitié de sa souveraine(1). Il fut remplacé par un prélat d'un caractère plus sévère et plus orthodoxe, l'archevêque Whitgift, que sa plume avait déjà fait connaître comme défenseur de la religion établie, et dont la vigilance et le courage dans ses nouvelles fonctions, découvrirent les secrètes entreprises, et combattirent les attaques ouvertes de ses adversaires. Comme pierre de touche de l'orthodoxie, il proposa trois articles qui maintenaient que la reine était le chef suprême de l'église, que l'ordinal et le livre de commune prière ne contenaient rien de contraire à la parole de Dieu, et que les trente-neuf articles devaient être admis comme conformes aux saintes Écritures. A ces articles, les puritains en opposèrent d'autres: mais l'archevêque suspendit de leurs fonctions les ecclésiastiques qui refusèrent de souscrire aux siens: et, malgré les clameurs de ses enne-

---

(1) Grindal de Strype, 231, 272, 277, 286. Lansdowne, MSS. XXXVII, 18; XXXVIII, 69. Camden nous assure que la véritable cause de sa disgrâce fut d'avoir condamné le mariage illégitime de Giulio, célèbre médecin de Leicester, qui, de ce moment, travailla à le perdre. Grindal était le fondateur de l'école de Saint-Bees (abeilles), dans le Cumberland. Camden, 403.

mis, et les intrigues de leurs amis dans le conseil, il prévint tous les changements projetés dans la constitution, ou la discipline de l'église (1).

Afin de réprimer la violence des écrivains dissidents, on avait récemment adopté un décret qui déclarait crime de félonie, « de composer, » imprimer, ou mettre en vente toute espèce de » livres, vers, ballades, lettres ou écrits, dont » le sujet tendrait à diffamer la majesté de la » reine, ou encourager l'insurrection ou la ré» volte dans le royaume. » On doit être surpris qu'un traité polémique contre quelques parties du livre de prière publique ait pu se glisser à l'ombre de ce statut : mais on arrêta que ce traité, tendant à subvertir la constitution de l'église et la suprématie de la reine, encourageait la rébellion et diffamait la souveraine. Thacker et Copping, deux ministres non-conformistes, et Wilsford, leur disciple, furent accusés et convaincus d'après le statut (4 juin.). Wilsford obtint sa grâce en prononçant le serment de suprématie. Les autres s'y refusèrent, et moururent martyrs de leurs principes religieux (6 juin.) (2).

(1) Camden, 404.

(2) Ces infortunés étaient brownistes, secte d'ultra-puritains, qui, regardant l'église d'Angleterre comme une église non chrétienne, refusait de communiquer avec elle. Neal, c. VI. Strype, III, 186.

Mais les souffrances des puritains ne peuvent être comparées à celles des catholiques. On considérait les puritains comme des frères, dont les transgressions partaient d'une exubérance de zèle; les catholiques comme des idolâtres dont le culte ne pouvait être toléré par les vrais serviteurs du Très-Haut. La pauvreté des premiers ne présentait aucun profit à faire ; les richesses des derniers étaient un appât attrayant pour l'orthodoxie de leurs persécuteurs. Au commencement de l'année 1563, on avait appelé l'attention de l'empereur Ferdinand sur les persécutions des Anglais catholiques. Dans différentes lettres, il recommanda à la reine la pratique de la tolérance, réclama son indulgence en faveur des évêques destitués, et l'exhorta à accorder au moins une église dans toutes les cités populeuses, pour l'exercice du culte catholique (1563, 24 sept.). Elle répondit à la première de ces demandes, qu'en mettant les prélats à couvert des peines dont ils étaient passibles au désir de la loi, elle avait déjà rempli ses vœux ; à la seconde, qu'une semblable concession était contraire à sa conscience ; qu'elle était mal en elle-même, et serait inutile à ceux pour qui on la demandait (1).

---

(1) Strype, 1, 370. Pollini, 353. Les peines dont la reine voulait parler étaient celles qu'on encourait en refusant de

Un grand nombre de catholiques, des plus zélés ou des plus timides, cherchèrent avec leurs familles un asile au-delà des mers. Leurs terres et leurs propriétés furent immédiatement saisies par la couronne, et données ou vendues à vil prix aux gens attachés à la cour (1). On peut diviser en deux classes ceux qui restaient. Quelques uns, pour se soustraire à la pénalité, parurent suivre occasionellement le culte établi, et s'efforcèrent, pour écarter l'accusation d'hy-

reconnaître la suprématie. Elle avait défendu que le serment fût déféré aux évêques destitués. Néanmoins Horn, nouvel évêque de Winchester, somma Bonner de le faire. Mais Bonner allégua que Horn n'était pas évêque légitime, et que par conséquent il n'avait aucun pouvoir. Il prétendit que Horn avait été sacré d'après l'ordinal d'Édouard VI, qui avait été aboli sous la reine Marie, et n'avait jamais été rétabli par aucun acte du parlement; qu'au contraire le statut de la vingt-cinquième année de Henri VIII avait été remis en vigueur dans la première d'Élisabeth; et qu'en conséquence, les évêques devaient être sacrés d'après les formes catholiques. Il était difficile de résister légalement à cet argument. C'est pourquoi on arrêta dans le parlement de 1566, que toutes les consécrations faites d'après l'ordinal d'Édouard VI seraient considérées comme valides, mais en même temps, que toutes les demandes de serment de suprématie faites jusqu'alors par les évêques ainsi ordonnés, seraient nulles et sans effet. Strype, I, 340, 493. Strype's Parker, 61.

(1) On peut voir dans Strype (II. App. 102) une liste des fugitifs, montant au nombre de soixante-huit, et dénoncés à la cour de l'échiquier.

pocrisie, de soutenir, d'après les paroles de la proclamation de la reine, que cette condescendance n'était pour eux autre chose que l'accomplissement d'un devoir civil, l'expression de leur obéissance à la lettre de la loi. Mais ce subterfuge ne satisfaisait pas les consciences plus timorées. Le plus grand nombre s'abstinrent d'un culte qu'ils désapprouvaient, et d'après cela, ils furent forcés de passer leur vie dans les craintes et les alarmes. Ils étaient à la merci de leurs voisins et de leurs ennemis : journellement épiés par leurs persécuteurs : exposés à toute heure à être conduits devant les cours de haute-commission, pour être interrogés sous serment sur la fréquentation des églises, et à quelle époque, et où ils avaient reçu le sacrement : à être condamnés comme réfractaires, à l'amende et à l'emprisonnement, ou comme réconciliés avec l'église, à la confiscation, et à la réclusion pour la vie (1). Chaque année, de nouvelles procla-

(1) Parmi ceux qui furent emprisonnés et condamnés à l'amende, on remarquait Hastings lord Loughborough, sir Édouard Waldegrave, sir Thomas Fitz-Herbert, sir Édouard Stanley, sir John Southworth, les ladies Waldegrave, Wharton, Carrew, Brooks, Morley, Jarmin, Brown, Guilford, etc. Strype, I, 233, 327; II, 110, 255, 263, 408, 416, 495. Grindal de Strype, 138, 151, 152. Il existe dans Haynes une singulière lettre adressée au conseil par les évêques de Londres et d'Ely ; ayant interrogé les personnes surprises à la messe

mations venaient ajouter à leur effroi. Elles appelaient les magistrats, les évêques et les commissaires ecclésiastiques, à redoubler de vigilance, et à exécuter de tout leur pouvoir les lois concernant la religion. On fit des recherches dans les maisons particulières pour découvrir des prêtres ou des personnes qui eussent assisté à la messe. Les ambassadeurs étrangers se plaignirent de la violation de leurs priviléges, par l'introduction d'espions dans leurs chapelles (1); et Élisabeth, pour donner l'exemple, s'abaissa à envoyer elle-même en prison les non-conformistes qui lui étaient dénoncés dans le cours de ses voyages (2).

---

chez lady Carew, ils voulaient que le prêtre fût mis à la torture, pour lui arracher le nom de celles qui en d'autres occasions avaient assisté au service divin. Haynes, 365.

(1) Strype, 327; II, 212, 410.

(2) « Sa majesté a servi Dieu avec un grand zèle, et donné » des exemples bien consolants; car, par son conseil, deux » célèbres papistes, le jeune Rookewoode, et Downes, gen- » tilshommes, ont été enfermés, l'un dans la prison de la » ville à Norwich, l'autre à la prison du pays, comme papistes » obstinés : et plus de cent gentilshommes de cette religion » ont été envoyés dans diverses maisons de Norwich comme » prisonniers; deux Lovells, un autre Downes, un Bening- » fild, un Parry, et autres qui ne méritent pas d'être men- » tionnés, à cause de leur détestable croyance. La reine lo- » geait au château de Rookewoode, à Euston : et en le » remerciant de l'avoir reçue, elle lui donna sa main à bai- » ser; mais mylord Chambellan (le comte de Sussex) appre-

Les prêtres de la reine Marie, c'est ainsi que l'on nommait l'ancien clergé non-conformiste, avaient continué pendant quelques années à exercer leurs fonctions dans des maisons particulières, malgré tous les périls auxquels ils s'exposaient, ainsi que leurs patrons. Mais la mort en diminuait continuellement le nombre ; et, bien que les évêques destitués fussent accusés d'en ordonner d'autres pour les remplacer, l'on était intimement persuadé que dans un très court espace de temps, la prêtrise catholique, et avec elle l'exercice de ce culte, s'éteindraient totalement dans le royaume (1). Si, cependant, l'une et l'autre se perpétuèrent, on le dut à la prévoyance de Guillaume Allen, ecclésiastique, d'une ancienne famille du Lancashire, et autrefois principal du collége de Sainte-Marie, à Oxfort. Il pensa qu'on pourrait ouvrir des colléges à l'étranger pour remplacer ceux que l'on fermait aux catholiques, dans l'intérieur. Ses

---

» nant qu'il était excommunié comme papiste, le fit noble-
» ment et gravement venir devant lui : lui demanda com-
» ment il avait osé paraître en la présence royale, lui,
» indigne d'accompagner aucun véritable chrétien : il ajouta
» aussi, qu'il était plutôt fait pour porter une paire de ceps,
» lui ordonna de quitter la cour, et le fit emprisonner à Nor-
» wich. » Lodge, II, 186, 30 août 1578.

(1) Réponse d'Allen à Burleigh. Exécution de justice, c. III.

amis approuvèrent son plan. Plusieurs seigneurs étrangers et corporations ecclésiastiques offrirent d'y contribuer; et Allen s'établit lui-même à l'université de Douay. Il n'eut d'abord que six collègues, mais le nombre s'en accrut bientôt par l'arrivée de beaucoup d'exilés, et surtout par la réunion de ceux qui sortaient des universités d'Angleterre. En peu de temps, le nouveau collége ne compta pas moins de cent cinquante membres, où se trouvait un grand nombre d'écoliers distingués, tous animés d'un zèle ardent pour la propagation de cette religion, à cause de laquelle ils avaient abandonné leur patrie, et cherché un asile sous un climat étranger. Leur but était d'étudier la théologie, de recevoir les ordres et de retourner en Angleterre. Ainsi ils se succédèrent constamment, et, dans le cours des cinq premières années, le docteur Allen envoya près de cent missionnaires dans le royaume (1).

Le succès de cet établissement déconcerta les

(1) Camden (347) a donné, sur les séminaristes, un récit qui paraît emprunté aux invectives déclamatoires des avocats de la couronne, durant le procès des missionnaires. Ils repoussèrent unanimement ces accusations; et le docteur Allen y répondit victorieusement dans un petit traité intitulé « Apologie et véritable explication de l'institution et des »travaux de deux colléges anglais, etc.» Voyez-en les extraits dans M. Butler, Mémoires des Anglais catholiques, I, 211.

membres du conseil : ils s'adressèrent à Requesens, gouverneur des Pays-Bas, et, en lui accordant l'exclusion de la flotte des insurgés des ports d'Angleterre, ils en obtinrent la dissolution du collége (1575, 27 mars.). Mais les princes de la maison de Guise offrirent leur protection aux fugitifs, et Allen s'établit dans la ville de Rheims, sous l'archevêque cardinal de Lorraine. L'ambassadeur d'Angleterre fit en vain des remontrances : le roi de France refusa d'intervenir, et le conseil se détermina, pour dernière ressource, à réprimer, par la terreur et la peine capitale, le zèle des missionnaires. La première victime fut Cuthbert Maine, prêtre de Cornwall (1577, 29 sept.), accusé d'avoir obtenu une bulle de Rome, d'avoir méconnu la suprématie de la reine, et dit la messe dans la maison de M. Tregian. On ne put apporter aucune preuve satisfaisante de ces abominables délits ; mais la cour apprit au jury que de fortes présomptions devaient suppléer aux preuves qu'on ne pouvait se procurer. Cette doctrine était à la vérité très suspecte : cependant le conseil arrêta que la sentence serait exécutée, pour servir d'avertissement à la prêtraille catholique ; et Maine subit à Launceston le barbare supplice des traîtres (29 nov.). Tregian même, dans la maison duquel on l'avait pris, fut condamné aux peines de « præmunire. » La reine s'empara de son immense fortune ; et ce mal-

heureux gentilhomme languit dans une prison jusqu'à la fin de ses jours (1).

Le sort de Maine et de Tregian fut un stimulant pour l'adresse de ceux qui se déclaraient les adversaires du papisme : on rechercha les réfractaires avec une plus grande activité : les geôles du royaume ne comptaient plus, parmi les détenus, que des prisonniers pour cause de religion ; et dans un seul jour, plus de vingt catholiques, distingués par leur rang et leur fortune, périrent d'une maladie pestilentielle, au château d'York (1578, 3 févr.) (2). Nelson, prêtre, et Sherwood, laïque, qui, par l'excès des tortures

(1) Bridgewater, 34, 50, 319, et les anciennes éditions des jugements du royaume. La bulle n'était qu'une copie du dernier jubilé, qu'il avait achetée, dit-il, par curiosité, dans la boutique d'un libraire.

(2) Bridgewater, 38, 298. L'accumulation des ordures, et le défaut d'air, rendirent ces maladies très communes dans les prisons, à cette époque. Les catholiques éprouvèrent le même sort à Newgate, en juillet 1580. (Strype, III. App. 151.) Mais l'évènement le plus singulier arriva à Oxford, le 6 juillet 1577, au jugement de Jenks, libraire catholique. Les deux juges, le sheriff, le sous-sheriff, quatre magistrats, la plupart des jurés, et un grand nombre de spectateurs, éprouvèrent subitement de violentes douleurs de tête et d'estomac, qui furent suivies du délire. Au bout de trente heures, ils en moururent. Cette maladie régna jusqu'au 12 août : et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'elle n'attaqua que le sexe masculin, et en général des personnes d'un rang distingué. Voyez Camden, 316. Lodge, II, 160. Wood. I, 294. Bridgewater, 37.

ou par des questions insidieuses, avaient été conduits à nier la suprématie de la reine, furent traînés sur la claie, pendus et mis en quartiers. (3 février.)

L'expérience des siècles a prouvé que de telles rigueurs ne ralentissent jamais l'ardeur du zèle religieux. Les missionnaires se répandirent alors en foule dans le royaume. Grégoire XIII établit un nouveau séminaire à Rome (1); et Mercurian, le général des jésuites, consentit, à la prière d'Allen, à ce que les membres de son ordre partageassent les dangers et la gloire de la mission. Dans ce dessein, il choisit Robert Persons et Édouard Campian, deux Anglais d'un

(1) L'hôpital du Saint-Esprit, bâti en 1198, situé sur le lieu même où était l'ancienne école saxonne, ou hôpital pour les pèlerins saxons, qui fut entièrement détruit dans le fameux incendie du bourg, en 847. On créa plus tard, pour le remplacer, un hôpital pour les voyageurs et les malades de la nation anglaise, au-delà du Tibre, près l'église de Saint-Chrysogone, et, quelques années après, un autre dans Rome, à la voie de Monserrat, appelé l'hôpital de la Sainte-Trinité et de Saint-Thomas. En 1464, ces deux établissements furent réunis sous le même chef; et en 1579, Grégoire XIII les ouvrit aux Anglais exilés, venus à Rome pour étudier à l'université. Le 23 avril 1579, il détruisit les hôpitaux pour ériger un collége à leur place, lui donna le revenu des premiers établissements, montant à environ 1400 couronnes par an, et il y ajouta une pension annuelle de 3000 couron., jusqu'à ce que ses revenus provenants d'autres sources pussent égaler cette somme.

talent et d'un mérite distingués (1580, 22 juin.). Leur arrivée éveilla les soupçons de la reine et de son conseil : on crut ou du moins on prétendit qu'ils venaient traîtreusement dans le même but que Sanders, qui, l'année précédente, avait excité les insurgés d'Irlande à résister à l'autorité de la souveraine ; et l'on employa les promesses et les menaces pour presser les espions de découvrir et d'arrêter les deux missionnaires. En même temps (15 juill.) la reine ordonna, par proclamation, à ceux qui faisaient élever leurs enfants, leurs parents ou leurs pupilles au-delà des mers, de porter leurs noms à l'ordinaire, et de les rappeler dans le délai de quatre mois ; et avertit toute personne, quelle qu'elle fût, que si elle apprenait ou entendait dire que quelque jésuite ou séminariste existât dans le royaume, ou qu'elle sût dans quel lieu il était hébergé, ou qu'elle ne révélât pas où il se cachait, elle serait poursuivie et punie comme coupable de trahison (1).

Lorsque le parlement s'assembla, les ministres engagèrent les deux chambres à faire les lois plus

(1) Camden, 348. Sanders, 384. A cette époque on adressa une lettre à sir Henri Sydney, président du pays de Galles, pour lui reprocher sa lenteur à exécuter sa commission contre les catholiques, et l'informer que « ses actions étaient » surveillées de près. » Mémoires de Sydney, 1, 276.

rigoureuses (26 janv. 1581.), afin de déjouer les complots du pape, qui avait envoyé des jésuites dans le royaume pour prêcher une doctrine corruptrice, et semer, sous le voile de cette doctrine, les germes de la sédition (1). Toutes les mesures qu'ils proposèrent furent adoptées avec empressement (20 mars.). On arrêta : 1° que tous ceux qui possédaient, ou prétendaient posséder ou exercer le pouvoir d'absoudre, ou d'éloigner les autres de la religion établie, ou qui s'en laissaient eux-mêmes écarter, subiraient, ainsi que leurs entremetteurs et leurs conseillers, la pénalité de haute trahison; 2° que, pour avoir dit la messe, la peine s'élèverait au paiement de deux cents marcs et à une année d'emprisonnement; pour l'avoir entendue, à cent marcs et à une année de prison; 3° que l'amende pour n'avoir point fréquenté l'église, serait fixée à vingt livres par mois (que l'on comptait par mois lunaires), et que si cette absence se prolongeait une année entière, le réfractaire serait obligé de trouver deux cautions de sa bonne conduite, de deux cents livres chacune; et 4° que pour empêcher les prêtres de se cacher dans les maisons particulières, comme gouverneurs ou instituteurs, toute personne remplissant de telles fonctions, sans l'approbation de l'ordinaire, serait passible

(1) D'Ewes, 286.

d'un an d'emprisonnement, et celles qui les emploieraient, d'une amende de dix livres par mois (1). Il est certain que si ces dispositions eussent été pleinement exécutées, la profession de foi catholique eût été éteinte en peu d'années.

Persons et Campian, avant de se séparer, avaient, pour répondre à la proclamation de la reine, développé par écrit les motifs qui les portaient à visiter leur pays natal. Ils confièrent cet écrit au soin d'un ami, avec prière de ne le rendre public que dans le cas où leur auteur serait arrêté et mis en prison. Mais le zèle de Pound ne lui permit pas d'obéir. Il trahit leur confiance, et publia l'écrit de Campian sous le titre de lettre aux lords du conseil. Le missionnaire y affirmait qu'il n'était venu que pour remplir les fonctions spirituelles du sacerdoce, qui n'étaient strictement que des affaires de son état; il demandait la permission de discuter sur la religion devant la reine, le conseil et les deux universités, et déclarait que les jésuites, à qui il était défendu de se mêler des affaires du monde, ou dans le monde, avaient fait une sainte ligue pour braver tous les dangers, souffrir toute espèce de tourments, et répandre leur sang, si cela était nécessaire, pour la restauration et la propagation

(1) St. 23. Élis. c. 1.

de la foi catholique. Le ton hardi de cette lettre parut un grave délit, qui devint encore plus grand par la publication d'un autre traité sorti de la plume du même écrivain, où il énumérait dix raisons, sur lesquelles il fondait l'espérance de la victoire, dans la discussion proposée par-devant les universités (1).

Pendant près d'un an, Campian échappa aux poursuites de ses ennemis : mais, durant ce temps, les catholiques furent exposés à des rigueurs dont ils n'avaient pas eu d'idée jusqu'alors. Les noms de tous les réfractaires de chaque paroisse, au nombre d'environ cinquante mille, avaient été envoyés au conseil. Les magistrats étaient souvent réprimandés de leur peu d'activité et de succès ; et les prisons de tous les comtés se trouvèrent pleines de gens suspects, comme prêtres, recéleurs de prêtres, ou délinquants, passibles, d'une façon ou d'autre, des lois pénales. Personne ne jouissait en sûreté de l'intérieur même de sa maison : et l'on était exposé à toute heure, et plus particulièrement la nuit, à des visites des

(1) On peut voir dans Bridgewater (1, 2, 5-19) la lettre au conseil et le traité adressé aux universités. Une copie incorrecte et mutilée fut publiée par Strype, III. App. 13. Bartoli a donné un extrait de la lettre de Persons, p. 13. On trouve dans Bridgewater d'autres lettres des deux missionnaires, p. 3 ; ainsi que dans Strype, quoique la date et l'adresse soient erronées. Vol. III. App. 51.

magistrats, à la tête d'une populace armée. A un signal donné, les portes étaient enfoncées, et les rechercheurs, par bandes séparées, se précipitaient dans les divers appartements, examinaient les lits, arrachaient les tapisseries et les boiseries qui couvraient les murs, forçaient les cabinets, les tiroirs et les coffres, et faisaient toutes les fouilles que leur industrie leur suggérait, pour découvrir, ou un prêtre, ou des livres, ou des calices, ou des ornements appropriés au culte catholique. Résister, ou faire des représentations, ne servait qu'à provoquer de nouvelles agressions. Tous les locataires étaient interrogés : on examinait leurs personnes, sous le prétexte que des objets superstitieux pouvaient se cacher dans les vêtements; et il y eut des cas où la brutalité des officiers mit en danger la raison et la vie de femmes d'une haute distinction (1). A la fin, Campian fut pris (17 juill.) à Lyfford, en Berkshire, et conduit processionnellement à la Tour (22 juill.). Persons continua à braver, pendant quelques mois, le danger qui le menaçait; mais, cédant aux pressantes sollicitations de ses amis, il consentit, autant pour leur sûreté que pour la sienne, à se retirer au-delà des mers.

---

(1) Lady Nelvil mourut de frayeur à Holborn, et mistriss Vavassor perdit la raison à York. Voyez Bridgewater, 34, 56, 289, 319. Bartoli, 118-121.

L'usage de la torture n'était que trop commun à la plus grande partie des nations européennes. En Angleterre, sous le règne d'Élisabeth, on s'en servit avec la plus odieuse barbarie (1). Le prisonnier catholique était misérablement jeté dans la Tour, avant d'être soumis à la question : et si l'on pensait qu'il fût prêtre, on lui demandait pourquoi il était venu en Angleterre, où il résidait, qui il avait réconcilié avec l'Église, ce qu'il avait appris de la confession des autres, et où ses collègues étaient cachés (2). Lorsque Campian souffrit pour la seconde fois la torture, il fit des révélations qu'il ne jugeait d'aucune importance, mais dont le rapport fut exagéré et représenté sous un faux jour. Ses frères en parurent scandalisés; et, pour leur propre satisfaction, il protesta, dans une lettre à un ami, que, quoiqu'il eût donné les noms de plusieurs gentilshommes qui l'avaient reçu, il n'avait cependant pas découvert les secrets qu'on lui avait confiés, et qu'il ne le ferait jamais, à la torture, ou sous le gibet (3). Cette lettre fut interceptée,

(1) Voyez-en des exemples nombreux dans Bridgewater, 56, 176, 179, 191, 196, 222, etc., et la note (U) à la fin du volume,

(2) Bridgewater, 27, 197, 296.

(3) « Campian nous a fait connaître tous ses voyages en » Angleterre, Yorkshire, Lancashire, Denbigh, Northamp» ton, Warwick, Bedford, Buckingham, etc. « Nous avons

et l'on interpréta le mot « secrets » comme une allusion à quelque conspiration mystérieuse contre la reine. Campian fut deux fois encore appliqué à la question. On le laissa dans les instruments de torture jusqu'à ce que l'on pensât qu'il allait expirer. Mais il persista toujours à affirmer que les secrets dont il avait parlé ne regardaient l'état en aucune manière; que ce n'était que les fautes privées de quelques individus, qui les lui avaient confiées sous le sceau de la confession, et qu'il lui était défendu de les révéler par toutes les lois divines et humaines (1).

» envoyé chercher ses hôtes dans toutes ces contrées. » Lettre dans Digges, 10 août, p. 1581. On peut voir la confession dans Strype, III, 578. Il affirma sur l'échafaud, qu'elle lui avait été arrachée par l'assurance que les commissaires lui avaient donnée, sous serment, que ses hôtes ne seraient pas molestés. Bridgewater, 65. Ils furent cependant sommés de comparaître devant le conseil, ainsi que nous l'avons vu; et quelques uns furent emprisonnés, et condamnés à de fortes amendes. Strype, III, 126. Digges, 390. Dans sa lettre à Pound, il témoigne le regret d'avoir été si faible et si crédule. Procès d'état de Howell, 1060.

(1) Howell, ibid. On l'avait appelé dans les intervalles de la torture à disputer sur la religion, quelquefois en public dans la chapelle, et quelquefois en particulier. Camden dit qu'il soutint mal sa réputation. (Expectationem excitatam ægre sustinuit. 349.) Les catholiques exaltèrent ses succès, et en appelèrent aux conversions qui les suivirent. Bartoli, 167, 183.

Élisabeth elle-même avait désiré voir cet homme célèbre. Un soir, on le tira par son ordre de la Tour, et on le lui amena dans la maison du comte de Leicester, en présence de ce seigneur, du comte de Bedford et des deux secrétaires. Elle lui demanda s'il la reconnaissait pour reine: il répliqua qu'il la regardait, non seulement comme reine, mais encore comme reine légitime. Elle s'informa alors s'il pensait que le pape pût légitimement l'excommunier : il répondit qu'il n'avait pas le droit de décider, dans une telle controverse, entre sa majesté et le pape. C'était une question qui divisait les plus grands théologiens de la chrétienté. Dans sa propre opinion, si le pape l'avait excommuniée, cela lui semblait insuffisant, parcequ'il pouvait errer. Son autorité ordinaire ne suffisait pas pour excommunier les princes. Qu'il pût se servir de cette autorité, et l'exercer dans des circonstances extraordinaires, était une question douteuse et difficile, que quelques personnes avaient résolue par l'affirmative (1).

A la fin, Campian, douze autres prêtres et

(1) Bartoli, 169. Procès d'état de Howell, 1062. Il résulte de plusieurs exemples que, dans le langage de cette époque, on supposait que la « déposition » était comprise dans toute l'extension du mot « excommunication, » quand on l'appliquait à la reine.

un laïque, réunis de diverses prisons, furent mis en jugement, en deux troupes séparées (12 nov.). Ils s'étaient préparés à répondre sur leur croyance religieuse. A leur étonnement, ils se virent accusés de conspiration pour assassiner la reine, pour renverser l'église et l'état, et délier les sujets de la fidélité due à la souveraine. On spécifia les lieux particuliers, Rome et Rheims; l'époque, les mois de mars et d'avril de l'année précédente, et leur voyage même de Rheims en Angleterre, que l'on supposa avoir commencé le 8 mai dernier. Il serait difficile de peindre la surprise des prisonniers. Plusieurs d'entre eux n'étaient pas sortis d'Angleterre depuis plusieurs années; d'autres n'avaient jamais vu Rheims ni Rome de leur vie. Quelques uns même ne s'étaient jamais vus avant de paraître ensemble à la barre. Ils déclarèrent que, quel que fût ce qu'on leur annonçait, ils ne se connaissaient d'autre délit que celui qui pouvait résulter de la religion: et pour prouver leur assertion, ils firent observer qu'on avait offert la liberté à chacun d'eux en particulier, pourvu qu'ils se conformassent à l'église établie.

L'histoire de leur procès doit convaincre de leur innocence tout homme raisonnable. Campian, avec son éloquence et son talent accoutumé, vengea les missionnaires de l'accusation de trahison, et démontra qu'il n'existait pas la

moindre preuve qui pût donner l'idée qu'il avait eu des relations avec ses compagnons, pour attenter de quelque façon que ce fût, à la vie ou à la sûreté de la reine. Mais on avait imbu l'esprit public de l'existence d'une conspiration, par une suite d'arrêts, de sermons et de proclamations. L'absence des preuves fut amplement compensée par les invectives, les conjectures et les déclamations des avocats de la couronne : et le jury, après une heure de délibération, rendit un verdict de culpabilité contre tous les prisonniers. Avant que la sentence fût prononcée, Lancaster, un avocat protestant, se leva, et fit serment que Colleton, l'un des intimés, l'avait consulté dans sa chambre, à Londres, le jour même où il était accusé d'avoir conspiré à Rheims. Colleton fut renvoyé. On condamna les autres à subir la mort des traîtres (1).

On fit cependant un effort pour sauver la vie des prisonniers. Quelques membres du conseil observèrent, que mettre à mort tant de prêtres catholiques, à l'époque où le duc d'Anjou était à Londres, serait faire outrage à un prince que la reine avait choisi pour son mari; mais Burleigh prétendit qu'il était nécessaire de détruire

(1) Jug. Procès d'état 1049, 1072. Bridgewater, 219, 304-307.

les appréhensions des protestants ; qu'on devait les abandonner au châtiment que méritait la trahison, et que cela prouverait au monde que la reine était prête à sacrifier ses plus chères inclinations à la sécurité de sa religion. Son opinion prévalut (1). Campian, Sherwin et Briant furent choisis pour la première exécution, et ils subirent le châtiment des traîtres (1er déc.), affirmant leur innocence, et priant jusqu'à leur dernier soupir pour la reine comme leur légitime souveraine. Les neuf autres, que l'on garda plusieurs mois sous le poids d'une sentence de mort, furent de nouveau examinés par les commissaires, et requis de déclarer leur opinion relative à l'autorité de déposer, attribuée au pape, et quel parti ils prendraient dans le cas d'une tentative pour mettre la bulle à exécution (2). Bosgrave, jésuite, Rishton, prêtre, et Orton, laïque, donnèrent des réponses satisfaisantes ;

---

(1) Camden, 379. Bartoli, 209.

(2) Le 1er d'avril, la reine, pour imposer silence aux murmures du public, fit une proclamation déclarant que Campian et ses compagnons prisonniers avaient été justement mis à mort, et donnant en preuve de leurs projets de trahison les nouvelles questions faites à ses compagnons et leurs réponses. On peut voir le tout dans les Procès d'état de Howell, 1, 1078 : et dans les Mémoires sur les catholiques bretons par M. Butler, 1, 200. App. 360. Je dois faire observer que les réponses attribuées à Campian sont différentes de celles qu'à son procès il affirma avoir faites.

ils sauvèrent leur vie, mais ne purent recouvrer la liberté. Les six autres répondirent que leurs opinions n'avaient aucun rapport avec le crime pour lequel on les avait injustement condamnés; qu'ils étaient peu compétents pour décider cette discussion entre le pape et leur souveraine; qu'ils croyaient comme croyait l'église catholique, et se conduiraient en toute occasion comme le pourrait faire l'église catholique. On regarda ces réponses comme des évasions, et tous (28 et 30 mai.) furent suppliciés à Tyburn, comme l'avaient été leurs compagnons, protestant qu'ils étaient innocents de toute trahison, et sujets fidèles de leur souveraine.

On ne peut douter que la conspiration dont on accusa ces infortunés ne fût une fiction. Ils étaient venus en Angleterre avec défense de prendre aucune part aux affaires temporelles, et dans la seule vue d'exercer les fonctions spirituelles de la prêtrise. C'était pour eux un devoir sacré, auquel ils sacrifiaient généreusement la vie et la liberté. Leur principal accusateur reconnut ensuite leur innocence, et, pour excuser son mensonge, il allégua la terreur qui l'avait saisi, lorsqu'on l'avait conduit au lieu de la question et qu'il s'était vu entouré des instruments de torture (1). On doit reconnaître, en même temps,

(1) Nichol était un protestant qui, étant sorti du royaume,

que les réponses faites par six d'entre eux aux interrogateurs n'étaient nullement satisfaisantes. Leur hésitation à nier le pouvoir de déposer (pouvoir défendu alors, à la vérité, par le plus grand nombre des théologiens des royaumes catholiques) rendait leur loyauté très problématique, dans le cas d'une tentative pour faire soutenir la bulle par quelque puissance étrangère.

---

avait abjuré sa religion pour entrer dans un séminaire, d'où, ayant été chassé pour sa mauvaise conduite, il était revenu en Angleterre. Il fut immédiatement arrêté, et retourna au protestantisme : on parla beaucoup de cette conversion. On en fit mention comme d'un jésuite et du prédicateur du pape : et le conseil força les évêques à lui faire une somme de cinquante livres par an pour son entretien, jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'une église. (Grindal de Strype, 262.) Il fit plusieurs révélations, et publia un gros livre de calomnies contre le pape et les séminaristes. Il ne fut cependant pas présent au procès : bientôt après il rétracta ses accusations contre les missionnaires, et traversa la mer pour se rendre en France. A Rouen, il fut mis en prison, d'où il écrivit plusieurs lettres au docteur Allen, et confessa que tout ce qu'il avait dit ou fait provenait des craintes que lui avait inspirées la torture. « Ce n'est pas, dit-il, je vous » certifie, une chose agréable que de se voir alonger le » corps sur l'estrapade, de deux pieds de plus que la nature » ne l'a fait. » Si l'on doit l'en croire, Strubles aurait fourni les matériaux de son livre, et Wilkinson y aurait ajouté les notes marginales. Hopton, lieutenant de la Tour, inséra dans sa confession des noms qu'il n'avait jamais entendus, en supprima quelques uns, et en altéra d'autres dans les réponses. Voyez ses lettres dans Bridgewater, 230-234, et aussi dans Bartoli, 119, 137, 138.

C'était un motif suffisant pour examiner leur conduite de l'œil du soupçon, pour demander des cautions de leur bonne conduite à l'apparition du danger ; mais qui ne justifiait pas leur exécution pour un délit imaginaire. On ne doit pas mettre des hommes à mort, uniquement parce-qu'il serait possible qu'ils devinssent des traîtres dans une circonstance particulière. Le remède convenable eût été d'offrir à tous les catholiques la liberté de conscience, à condition qu'ils abjurassent les prétentions du pontife sur le temporel. Mais c'eût été un effort de générosité qu'on ne devait pas attendre de cet âge d'intolérance, et des défenseurs du principe qui conduisait naturellement à la persécution, que le culte catholique était une idolâtrie, et que souffrir même l'idolâtrie était un crime digne de damnation, qui ne pouvait qu'attirer les plus sévères jugements du ciel sur la nation et sur la reine (1).

Il n'y avait rien dans la croyance des puritains ou dans celle des catholiques qui, selon la loi, pût les assujettir aux pénalités de l'hérésie ; mais les anabaptistes furent toujours dévoués à

(1) Voyez Strype, II. App. 33, 34. On y trouve deux curieuses discussions théologiques sur la question de savoir si un prince protestant pouvait tolérer la messe dans ses domaines. Voyez note (V).

l'échafaud sous Élisabeth, comme ils l'avaient été sous son père et son frère. Ils formaient une secte nombreuse dans les Pays-Bas; et sous la protection de l'église hollandaise à Londres, il s'en introduisait souvent en Angleterre. La reine, en trois occasions différentes, ordonna par proclamation que toute personne, étrangère ou indigène, qui aurait embrassé les opinions des anabaptistes, eût à quitter le royaume sous vingt jours, sous peine de confiscation, d'emprisonnement et autres châtiments. A la demande de Grindal, évêque de Londres, on fit des visites domiciliaires dans toutes les paroisses de la métropole: et tous les aubergistes, ou teneurs d'hôtels, furent forcés de donner la liste des étrangers qu'ils logeaient, avec des notes sur leurs occupations, leur caractère et leurs principes religieux (1). En 1575, le 10 mai, on arrêta vingt-sept personnes qui faisaient leurs dévotions dans une maison près d'Aldgate; et la reine chargea les évêques de Londres et de Rochester, le garde des archives de la chancellerie et deux magistrats de les examiner et juger comme suspectes d'hérésie. On trouva, d'après l'interrogatoire, qu'elles rejetaient le baptême des enfants, qu'elles niaient que le Christ fût né d'une vierge, et pensaient qu'aucun chrétien ne pouvait faire de

(1) Grindal de Strype, 122-124.

serment, ou accepter une charge de magistrat. On en renvoya quelques unes avec une sévère réprimande; cinq, qui témoignèrent du repentir, furent condamnées à faire leur rétractation à Saint-Paul, en portant des fagots ; et l'on voua aux flammes une femme et dix hommes. La femme parvint à sauver sa vie en confessant ses erreurs ; les hommes, au lieu d'être brûlés en place publique, furent chassés du royaume (1). Mais aucun argument, aucune terreur, ne purent vaincre l'obstination de Peters et de Turwert, qui persistèrent à maintenir la vérité de leurs doctrines. La reine (5 juillet.), se rappelant « qu'elle » était le chef de l'église, qu'il était de son devoir » d'extirper l'erreur, et que les hérétiques de- » vaient être retranchés du troupeau du Christ, » afin qu'ils ne pussent corrompre d'autres per- » sonnes, » signa un ordre pour les sheriffs, et ces deux infortunés périrent (22 juill.) dans les flammes à Smithfield, au milieu d'une foule immense de spectateurs. Quatre années après (20 mai 1579.), un charron, nommé Matthieu Hammond, qui professait des opinions de même nature, et que l'évêque de Norwich déclara hérétique obstiné, fut brûlé dans les fossés de cette ville; et au même lieu, mais après un intervalle de dix années (1589.), les flammes consumèrent aussi Francis

(1) Stow, 678.

Kett, membre de l'une des universités, qui avait été convaincu de blasphème contre la divinité du Christ (1). Ce fut, je crois, le dernier qui périt ainsi pour opinions hétérodoxes.

Il est temps de revenir à l'infortunée Marie Stuart. Son adversaire Morton, sous la puissante égide d'Élisabeth, régnait sans contradiction sur l'Écosse depuis plusieurs années ; tandis que la reine, captive, éprouvait toutes les horreurs d'un emprisonnement rigoureux et prolongé. On avait diminué le nombre de ses domestiques, et réduit les dépenses de sa table : aucun étranger ne pouvait être admis en sa présence, sans une permission de la reine Élisabeth, qui la refusait souvent, même à l'ambassadeur français : et presque toute sa correspondance était soustraite, et retenue par les agents des ministres anglais (2). Son ignorance des évènements qui se passaient, et dans lesquels elle était le plus intéressée, l'anxiété de son esprit, le refus de la jouissance de l'air et de l'exercice, tout contribuait à détruire sa santé : et quoique Élisabeth acceptât volontiers de sa captive des présents de broderies, et de robes de Paris, elle éludait toujours, ou rejetait toutes les demandes qui tendaient à adoucir la rigueur de sa réclusion (3).

(1) Stow, 679, 685. Collier, II, 569.
(2) Lodge, II, 65, 68, 72, 77, 81, 114, 120, 128, 139.
(3) Lodge, II, 87, 121, 129.

Mais si Marie éprouvait de grands chagrins, sa royale persécutrice n'était pas exempte d'inquiétudes. Elle avait actuellement la conviction que sa propre sûreté était inconciliable avec la délivrance ou la fuite de la reine d'Écosse : et la crainte de ce dernier évènement était pour elle une source abondante de frayeurs, de soupçons et de tourments. Il n'y avait parmi toute la noblesse, aucune personne en qui elle eût placé autant de confiance que dans le comte de Shrewsbury : cependant elle se méfiait même de lui. Elle connaissait, depuis long-temps, « les » grâces séduisantes » de Marie (1), et elle craignait qu'il ne fût enlevé à son service par les attraits de sa rivale. Elle le réprimandait fréquemment de sa négligence supposée : il fut forcé de prendre, à sa recommandation, pour le service de sa maison, des personnes qu'il savait chargées d'épier sa conduite ; et tandis qu'il gardait Marie Stuart, il était lui-même entouré de gardes, agents secrets de la reine, placés dans les environs de sa demeure (2).

---

(1) Haynes, 511. « Elle craignait du moins que son beau » langage ne le séduisît. » Lodge, II, 156.

(2) Lodge, II, 83, 85, 116, 163, 275. Quand sa belle-fille y fut confinée, il baptisa lui-même son enfant, afin qu'on ne pût l'accuser d'avoir introduit des étrangers, s'il eût envoyé chercher un ecclésiastique. 128.

Mais ce qui paraîtra sûrement plus extraordinaire, c'est que Burleigh lui-même, l'ennemi juré de Marie, l'auteur de la plupart de ses malheurs, celui qui conseillait sa mort, ne put échapper aux soupçons de sa maîtresse. Il avait eu deux fois recours aux eaux de Buxton pour se guérir de la goutte. Élisabeth se persuada que l'objet réel de son voyage était de chercher les moyens d'intriguer secrètement avec Marie. Elle s'ouvrit à lui de ses doutes, le réprimanda avec une extrême sévérité, et il se passa longtemps, avant qu'elle voulût croire aux dénis répétés de cette accusation (1).

La reine d'Angleterre fut cependant exempte d'alarmes, du côté des adhérents écossais de sa captive, tant que Morton conserva la régence. Mais sa rapacité excita des murmures, et sa soumission à Élisabeth blessa l'orgueil de la nation. Cette avidité l'avait porté à altérer la monnaie, à multiplier les confiscations pour des transgressions réelles ou prétendues, et à

(1) Lodge, II, 131, 132. Afin de faire connaître le système d'espionnage qui existait à cette époque, je dirai que Burleigh, bien qu'en réalité premier ministre, ayant occasion d'écrire une lettre confidentielle au comte de Shrewsbury, sur quelques arrangements domestiques, fut forcé de la garder une semaine entière avant d'avoir trouvé un messager auquel il osât la confier, dans la crainte qu'elle ne fût interceptée et envoyée à la reine. 134.

s'approprier personnellement les bénéfices de l'Église. Sa bassesse le conduisit à s'humilier lui-même devant le lieutenant de la reine d'Angleterre, en satisfaction de quelque offense sans intention, provenant d'une incursion sur les frontières. Une convention de la noblesse se réunit enfin. Jacques, qui n'était encore que dans sa treizième année, fut mis, à sa requête, à la tête du gouvernement, et Morton reçut l'ordre de résigner son autorité. Il obéit avec une satisfaction apparente : mais, trois mois après, ses intrigues avec la famille d'Erskine l'introduisirent (1578, 12 mars.) dans le château de Stirling, mirent sous sa puissance l'enfant royal, et le placèrent à la tête du conseil, où il exerça encore l'autorité qu'il avait si récemment perdue. Les deux partis se rencontrèrent (16 juill.) sur le champ de bataille, avec des intentions hostiles : mais ils se réconcilièrent par l'intervention de l'ambassadeur anglais; et Athol, le principal auteur de la disgrâce de Morton, mourut (14 août.) empoisonné, peu de jours après avoir été invité à sa table. Assuré de son pouvoir, il donna désormais l'essor à son avarice et à sa colère : et les chefs des Hamiltons, qui reposaient en sécurité sous la protection du traité de Perth, furent forcés de s'enfuir précipitamment en Angleterre, pour mettre leur existence à couvert. A cette époque cependant, parut un rival inat-

tendu, qui éveilla sa jalousie. Esmé Stuart, lord d'Aubigny, arriva de France (oct.) : sa jeunesse et ses grâces captivèrent le jeune Jacques, et ce favori fut d'abord créé comte, ensuite duc de Lennox, et comblé d'honneurs et de traitements. Il insinua au roi que le but de Morton était de le conduire en Angleterre; et il envoya en France pour se procurer la preuve que le régent avait été complice du meurtre de Darnley. Morton, de son côté, publia que Lennox n'était qu'un agent du duc de Guise; que l'objet de sa mission était de changer la religion nationale, de marier Jacques à quelque princesse étrangère, et de l'engager à résigner le sceptre entre les mains de sa mère. (1580.) Les membres du cabinet anglais, alarmés pour sa sûreté, et croyant aux représentations de leur ami, envoyèrent un ambassadeur pour requérir le bannissement de Lennox; mais il revint sans avoir eu d'audience, parcequ'il refusa de délivrer son message au roi en présence du conseil. Un ambassadeur écossais, député pour faire l'apologie de cette conduite, reçut un pareil traitement, et fut renvoyé avec de vifs reproches et un insolent avertissement de Burleigh (1).

Morton présidait toujours le conseil d'Écosse. Mais un matin, Stuart, fils du lord Ochiltree, se

(1) Camden, 364.

jetant à genoux, l'accusa, en présence de l'enfant royal, du meurtre du père du roi (31 déc.). Sur son déni, il fut détenu d'abord dans sa propre maison, ensuite au château de Dunbarton. Élisabeth se hâta de prendre le parti de son allié. Randolph, le célèbre instigateur de sédition et de trahison, fut dépêché à Édinbourg (1581, 18 janv.). Il sollicita la vie de Morton près du roi, du conseil et des états : il présenta sa demande comme une faveur que méritait la reine, en retour des nombreux services qu'elle avait rendus à la nation : il attribua l'accusation à la jalousie d'un rival ; et produisit des documents, afin de prouver que Lennox s'était associé à des princes étrangers pour faire une invasion en Angleterre. On lui dit, pour toute réponse, que ces documents étaient fabriqués, et que l'honneur du roi était engagé à suivre la procédure. Élisabeth ordonna à un corps de troupes de marcher vers les frontières (1) : et Randolph exhorta les comtes d'Angus et de Marr, et les autres lords attachés à l'Angleterre, à tirer l'épée pour sa défense. Ce ne fut pas le seul

(1) « Deux mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux pour aller au secours de *sa partie* en Écosse, et où il en serait besoin. » Walsingham à sir Henri Sydney, 28 févr. 1581. Le lecteur doit remarquer le mot *sa partie*. Mémoires de Sydney, I, 286.

personnage employé à plaider en faveur de Morton, et à dénoncer les projets pernicieux de Lennox. Le prince d'Orange chargea William Melville, et le roi de Navarre, Bothwell et Wemyss, de soutenir les représentations de l'agent anglais. Mais Jacques fut inexorable. Il appela tous ses sujets à s'armer pour la défense de leur pays ; le comte d'Angus reçut l'ordre de se retirer au-delà de la Spey ; et Marr de remettre le château de Stirling. Stuart, l'accusateur, fut créé comte d'Arran : et Randolph, qui, dans ses deux anciennes missions avait été renvoyé de la contrée, s'enfuit, cette fois, pour sauver sa vie (1). La reine se voyant dans l'impossibilité de soulever un parti formidable en Écosse, et honteuse de faire la guerre, dans le seul dessein de s'opposer au cours régulier de la justice, rappela ses forces (1er mai.).

Les preuves contre Morton se composaient d'actes écrits et de paroles. Il fut démontré qu'il avait tenu une consultation relative au

(1) Voyez sa lettre au chancelier, dans Strype, II. App. 138 : il dit de Morton : « Non, je ne puis désirer pour lui » aucune grâce, s'il peut y avoir quelque vérité dans ce que » l'on dit de lui, et qui est avoué par des gens en qui il n'a » pas eu peu de confiance. » Il paraît qu'on l'accusa non seulement du meurtre de Darnley, mais de l'emprisonnement du comte d'Athol, et du projet de renfermer le roi et d'assassiner Argyle, Lennox et Montrose. Ibid.

meurtre de Darnley à Whittingham : que lorsqu'il fut commis, son cousin et ami intime Archibald Douglas, et son domestique Binning, y prirent une part active : et que la reine Marie, quand elle se rendit à Carberry-hill, lui dit en face qu'il était l'un des assassins. La preuve écrite était son propre engagement de *manrent*, ou engagement pour préserver Bothwell du châtiment du meurtre : il fut produit par sir James Balfour, ainsi qu'un papier contenant la déclaration de Bothwell lui-même à son lit de mort, en Danemarck (1). Un verdict unanime de ses

(1) Consultez Camden, 368; Arnot, procès criminels, 388; et la lettre de Foster dans Chalmers, II, 97. Il paraît, d'après ce dernier, que la déclaration de Bothwell fut produite au jugement. Bothwell mourut en 1576. Le bruit courut que, sur son lit de mort, il avait solennellement déclaré Marie innocente du meurtre, et nommé ses complices réels. Elle fit plusieurs tentatives pour se procurer une copie de ce testament. On crut que le roi de Danemarck en avait envoyé une à Élisabeth, qui l'avait supprimée : on pensa qu'il en était parvenu une autre à la cour d'Écosse. Ce que Keith a publié ne mérite aucun crédit : ce n'est évidemment qu'un « memorandum » fait par quelque inconnu, au moins cinq années après la mort de Bothwell, de ce qui avait été raconté par un marchand danois, au moment de cette mort. Keith, App. 142-145. Camden affirme que le comte souvent pendant sa vie, et au moment de sa mort, avait reconnu, sous serment, l'innocence de Marie : « Et vivens et moriens » reginam minime consciam fuisse, religiosa asseveratione » sæpe numero contestatus est. » Camden, 143. Mais Laing prétend que le roi Jacques inséra ce passage, et qu'il ne fut

pairs le déclara coupable : mais le roi commua en décapitation le supplice de la trahison. Il avoua, dans sa prison, aux ministres qui lui prêtaient les secours de la religion (mais il refusa de signer son aveu), qu'il avait été deux fois sollicité par Bothwell, et deux fois par Douglas, de prendre une part active au meurtre projeté : qu'il l'avait refusé, parceque, bien que Bothwell alléguât le consentement de la reine, il n'en rapportait pas de preuves écrites ; mais qu'il était coupable d'avoir, par crainte, tenu secret ce qu'il savait de la conspiration, et d'avoir donné à Bothwell, d'abord l'engagement de *manrent*, et ensuite un autre engagement par lequel il s'obligeait à faire réussir son mariage avec la reine. Quand il fut sur l'échafaud, il se jeta lui-même la face contre terre, et par des sanglots, des gémissements, et de violentes contorsions du corps, il manifesta toute l'agitation et l'angoisse de son âme. Nous ignorons quelle impression fit cette vue sur les spectateurs : mais les ministres qui l'accompagnaient nous assurent « que » c'étaient des signes évidents du travail puissant » et intérieur de l'esprit de Dieu (1). » Binning

---

pas originairement écrit par Camden. Laing, II, 52. Son assertion n'est qu'une simple conjecture; mais si le fait est exact, Jacques ne peut-il pas l'avoir appris durant sa résidence en Danemarck ?

(1) « Il se jeta vivement sur la face devant la place de

fut supplicié le jour suivant : Archibald Douglas, qu'il avait nommé président des assises, trouva un asile en Angleterre.

Depuis l'arrivée de Lennox, Élisabeth avait surveillé avec jalousie la nouvelle conduite de la reine d'Écosse. Après la chute de Morton, elle pensa qu'il était enfin nécessaire de prononcer définitivement sur le sort de sa captive. Devait-on, comme on l'avait d'abord projeté, poursuivre Marie comme coupable de machinations contre la vie et le trône de la reine d'Angleterre, ou devait-on la rendre à la liberté sous des con-

» l'exécution, avec des sanglots et des cris, ayant le corps tout » en convulsions, ce qui est le signe évident du travail inté» rieur et puissant de l'esprit de Dieu. » Voyez toute la confession, et la suite dans le Journal de Bannatyne, 494-517. On a assuré que dans sa confession, publiée par les ministres, on avait omis beaucoup de choses, par égard pour des personnes vivantes, ou par des motifs politiques. A la vérité, Marie, dans une lettre à Élisabeth, affirme hardiment qu'il résulte de la déposition de Morton, et des dépositions des gens qui lui furent confrontés, que toutes ses infortunes, durant son séjour en Écosse, avaient été causées par les suggestions et les promesses des agents de la reine d'Angleterre « à dire, faire, entreprendre et exécuter ce que du» rant mes troubles est advenu audit pays. » Jebb. II, 266. Camden, 387. Camden nous apprend aussi que, selon la confession réelle de Morton, il avait refusé de prendre une part active au meurtre, sans un ordre de la reine : et que Bothwell répliqua qu'il ne pouvait lui procurer un pareil ordre, parceque le meurtre devait être commis sans qu'elle en eût connaissance. Camden, 143.

ditions calculées pour garantir Élisabeth des dangers qu'elle redoutait? Les lords du conseil s'assemblèrent (sept.), et passèrent trois jours à délibérer. Mais, quel qu'eût été jusqu'alors le désir d'Élisabeth, elle commença bientôt à hésiter, et fit des objections à toutes les propositions; et, à la fin, pour se délivrer de la perplexité où elle se trouvait, elle eut recours à l'expédient, si commun aux esprits faibles, de remettre sa détermination à une autre époque (1). Lorsqu'elle fut arrivée, elle retomba dans

---

(1) La lettre de Burleigh à Walsingham décrit si bien le caractère irrésolu de la reine, que je ne balancerai point à la rapporter ici : « Le conseil, aussi variable que le temps, » n'est parvenu à aucune conclusion, car sa majesté elle- » même ne s'est déterminée sur aucun point : tellement que » fatigués de parler, les membres se sont séparés, et que la » reine a remis le tout à une autre époque. On a délibéré » long-temps pour savoir dans quel lieu on conduirait la » reine d'Écosse, pour l'entendre et juger son procès. On » ne voulut pas de la Tour. Le conseil recommanda à l'una- » nimité le château de Hertford, et la reine y consentit pen- » dant tout un jour entier, mais elle changea bientôt d'avis, » et dit qu'il était trop près de Londres. Alors on parla de » Fotheringay, qu'elle trouva trop éloigné, puis successive- » ment de Grafton, Woodstock, Northampton, Coventry » et Huntingdon, qu'elle refusa tous, les uns parcequ'ils n'é- » taient pas assez fortifiés, les autres à défaut de convenance. » Le parlement sera probablement dissous, et sa prochaine » réunion fixée au 10 décembre prochain; mais la reine veut » que la cause de la reine d'Écosse soit entendue et terminée

la même indécision. On fatigua Marie de questions additionnelles et de nouvelles demandes. Les partisans d'Élisabeth reprirent encore de l'influence en Écosse ; et de nouveaux évènements fournirent de nouvelles raisons pour prolonger la captivité de la reine des Écossais.

La dernière révolution d'Écosse avait ouvert aux catholiques d'Angleterre une perspective encourageante, mais trompeuse. Gémissant sous l'oppression des statuts pénaux, et n'espérant désormais aucun soulagement de la souveraine régnante, ils se tournèrent naturellement vers le prince qui, selon toutes les probabilités, devait succéder dans quelques années au trône d'Angleterre. L'inimitié bien connue de Morton les avait empêchés jusqu'alors de se faire connaître au roi d'Écosse. La politique différente de d'Aubigny les engagea à l'assurer de leur attachement à la cause de la maison de Stuart ; à solliciter sa protection en faveur de leurs frères que la persécution pourrait peut-être conduire en Écosse ; et à lui exprimer l'espoir que, lorsque la Providence aurait remis le sceptre dans ses mains, il étendrait le bienfait de la tolérance religieuse aux meilleurs amis de sa mère et de

» avant ce jour : cependant on ne peut rien faire jusqu'à ce » que le lieu de sa translation soit fixé. » 10 sept. 1581. Apud Chalmers, I, 383. Pièces officielles.

lui-même. Le jésuite Persons porta ses vues plus loin. Il pensa que, bien que le prince eût été élevé par les disciples de Knox, son retour au culte de ses pères n'était pas improbable. Il n'était encore que dans sa quinzième année. Qui pouvait prévoir quelle impression ferait désormais sur son esprit la reconnaissance et l'intérêt, son amour pour sa mère, son instruction et ses propres réflexions? Dans cette espérance il envoya d'abord Waytes (1581, juill.), ecclésiastique anglais, et ensuite Creighton (1582, mars.), jésuite écossais, à la cour de Holyrood. Ils furent reçus avec bonté par le roi, le duc de Lennox, les comtes de Huntley, d'Églinton et de Caithness, et les barons Seton, Ogilby, Gray et Ferniherst, qui renvoyèrent Persons avec des promesses flatteuses, mais peut-être peu sincères, de la faveur royale. Jacques consentit à garder le silence sur l'introduction des missionnaires catholiques, à en admettre un à sa cour comme son maître de langue italienne, et à prendre sous sa protection tous les religionnaires réfugiés qui seraient porteurs d'une recommandation de sa mère. Il parla aussi de la tendresse filiale qu'il ressentait pour cette infortunée princesse, du ressentiment qu'il conservait des maux qu'elle avait soufferts, et de l'empressement avec lequel il coopérerait à tous les projets qui seraient formés pour l'arracher à sa captivité. Mais malheu-

reusement, à ce qu'il prétendait, ses ennemis lui en avaient ôté tous les moyens. Il était roi sans revenu, et la pauvreté le forcerait enfin à se mettre à la discrétion d'Élisabeth, à moins que les princes catholiques ne vinssent à son secours.

(Mai.) Avec cette réponse, Persons et Creighton se rendirent en toute hâte à Paris : le duc de Guise les présenta à Castelli, nonce du pape, à Taxis, ambassadeur d'Espagne, à Beton, archevêque de Glascow, et résident pour Marie à la cour de France, à Matthieu, provincial des jésuites français, et au docteur Allen, directeur du séminaire de Rheims. Après une consultation longue et secrète, l'avis général fut que Marie et Jacques devaient être associés au trône d'Écosse, et gouverner conjointement comme roi et reine ; que pour consolider leurs intérêts, ils devaient signer entre eux un certain accord comprenant plusieurs articles (1) ; et qu'enfin l'on solliciterait le pape et le roi d'Espagne de subvenir aux besoins pécuniaires du jeune roi. Il est probable

(1) Le but des articles était d'ôter à tous les Écossais la crainte d'être punis pour leurs offenses passées, et d'assurer leurs droits présents et leurs propriétés — « d'asseurer » les rebelles de toute impunité de leurs offences du passé, » et de remettre toutes choses en repos pour l'advenir, sans » aucune innovation de chose quelconque. » Lettre de Marie, Jebb. II, 274.

qu'ils formèrent encore d'autres projets que nous ignorons. Quels qu'ils fussent, ils obtinrent plus tard l'assentiment du cabinet écossais. (18 juin.) Persons se rendit promptement à Valladolid, où il obtint de Philippe un don de 12,000 couronnes pour Jacques ; et Creighton à Rome, où le pape lui promit de payer les frais des gardes-du-corps pendant un an, ce qui se montait à un tiers de la somme susdite (1).

Lorsque ce plan d'association fut présenté à Marie, non seulement elle y donna son consentement, mais elle sollicita vivement celui de son fils. Son désir, disait-elle, était de lui donner légalement ce qu'il ne tenait actuellement que de la force; et, d'un usurpateur qu'il était, d'en faire un roi légitime aux yeux des autres souverains. Cette mesure fut approuvée par Lennox et Arran ; mais si le premier l'appuyait de toute son influence, le second y opposait secrètement tous les obstacles qui se trouvaient en son pouvoir. Au premier moment, Jacques parut alarmé; mais quand il fut certain que Marie lui laisserait l'entier exercice de l'autorité souveraine dans le royaume, il signifia son assentiment. L'indulgence de l'auguste captive l'attribua à l'affection

(1) Voyez les lettres de Persons dans More, 113, 121; Bartoli, 242-244; et la supplique des mécontents d'Écosse, dans Melville, 130.

d'un fils pour sa mère : la suite prouva qu'il n'avait été donné que par des considérations d'intérêt personnel (1).

(22 août.) Les visites de Waytes et de Creighton à Edinbourg, et la délibération de Paris, n'avaient pas échappé à la surveillance des agents anglais, et tous les projets de Persons furent étouffés à leur naissance par l'activité et la politique du cabinet d'Élisabeth. Sous ses auspices, on organisa une nouvelle révolution en Écosse (2) : le comte de Gowrie invita Jacques à son château de Ruthven (23 août.), s'assura de la personne du prince, qui n'avait conçu aucun soupçon, et s'empara, avec ses complices, de l'exercice de l'autorité royale. Parmi les premiers ministres, le comte d'Arran fut jeté en prison, et le duc de Lennox chercha un asile en France, où il mourut de chagrin, si ce n'est de poison (3). Les

---

(1) Cotton, MSS. Cal. B. IV, 35.

(2) En preuve de ce fait, Marie dans sa lettre à Élisabeth lui reproche les instructions « données à vos derniers députez envoyez en Escosse, et ce que lesdits députéz y ont séditieusement practiqué avec bonne et suffisante solicitation du comte mon bon voisin à York. » Huntingdon. Jebb. II, 870.

(3) On disait, probablement sur de légers fondements, qu'il avait été empoisonné à son passage à travers l'Angleterre. Voyez dans Jebb. II, 537, une lettre de Marie. L'agent de Marie en Écosse affirme que la cause réelle de son exil était son approbation du plan d'association. « Il ne fut ja-

lords écossais de la faction anglaise gouvernèrent encore sans obstacles : et les prédicateurs, du haut de la chaire, appelèrent le ressentiment de leurs auditeurs sur les hommes qui avaient tenté de rétablir un culte idolâtre, et de replacer sur le trône une femme adultère et coupable de meurtre.

Pendant plusieurs semaines, on retint la reine d'Écosse dans la plus profonde retraite, afin que cet évènement inattendu, si fatal à ses espérances, ne parvînt pas à sa connaissance. Quand on lui en donna enfin communication, sa tendresse maternelle s'en alarma ; elle vit dans sa propre histoire le destin qui menaçait son fils ; et du lit où la retenait une indisposition, elle écrivit à Élisabeth (8 nov.) une longue, mais très éloquente et touchante réclamation. Ayant prié la reine de la suivre, en imagination, devant le trône du Tout-Puissant, leur commun juge, elle énumérait tous les maux que sa sœur, la reine d'Angleterre, lui avait fait souffrir, tandis qu'elle régnait en Écosse, à sa fuite en Angleterre, après que son innocence eût été prouvée dans les conférences d'York et de Westminster, et maintenant et par-dessus tout, en ordonnant la captivité de son fils. Mais quelle offense avait-elle

» mais chassé pour aultre occason, que d' avoir pourchassé
» ladite association. » Murdin, 549.

donc commise envers Élisabeth, pour justifier une telle conduite? On pouvait l'accuser; et si elle ne réfutait pas toutes les charges, elle consentait à en subir la punition. Elle connaissait son seul et véritable crime. C'était d'être la plus proche parente et l'héritière présomptive de la reine. Mais ses ennemis avaient peu de motifs de s'en alarmer; ils l'avaient conduite aux bords de la tombe, et elle ne pensait désormais à d'autre royaume qu'au royaume de Dieu. Ainsi, dans cette situation, elle recommandait les intérêts de son fils à la protection de sa bonne sœur, et lui demandait instamment pour elle-même de la délivrer de sa prison. Mais, si elle devait rester captive, elle avait au moins la confiance que la reine lui accorderait un prêtre catholique pour préparer son âme à la mort, et deux femmes de plus pour la servir durant sa maladie (1). On ignore si cet appel énergique produisit quelque impression sur le cœur d'Élisa-

(1) Cette lettre est abrégée par Camden, p. 387; mais publiée en entier par Jebb. II, 266. On peut en voir une traduction dans Whitaker, III, 583; et dans Chalmers, I, 485. Toutefois, il ne rend pas le véritable sens de ce passage : « La vérité estant apparue des impostures qu'on semoit de » moy, par la conférence à laquelle je me soubmis, » qui signifie indubitablement que son innocence fut prouvée dans cette conférence.

beth; mais il n'apporta aucun changement avantageux à la position de l'auguste captive.

Durant quelque temps, la reine et Henri de France étaient restés dans une défiance mutuelle l'un de l'autre : elle craignait qu'il ne fût porté à embrasser la cause de Marie ; et il appréhendait qu'à la première difficulté, elle ne prêtât de puissants secours aux huguenots de France. D'après cela, aussi long-temps que Jacques s'était laissé guider par le duc de Lennox, le roi avait paru indifférent aux affaires d'Écosse ; mais actuellement que le roi d'Écosse était entre les mains de la faction anglaise, il envoya La Motte-Fénelon à Édinbourg, pour aider le jeune prince à recouvrer sa liberté, lui conseiller d'appeler autour de lui les autres nobles et les députés des bourgs, et lui suggérer la nécessité d'effectuer, aussi promptement que possible, l'association de sa mère au trône qu'il occupait. En même temps (1583, 13 janv.), Bowes et Davidson, agents anglais, furent chargés de s'opposer à Fénelon, de presser son renvoi immédiat, et de représenter au roi le danger des mesures recommandées par les envoyés français (1). Jacques agit avec une dissimulation et une vigueur qu'on ne pouvait attendre de son âge. Ayant convoqué une assem-

(1) Voyez les instructions dans Murdin, 374 ; Camden, 395.

blée à Saint-Andrew, il prit possession du château (27 juin.). Le nombre de ses adhérents intimida la faction opposée : l'amnistie offerte à tous ceux qui avaient été compromis dans la ligue de Ruthven (1) les délivra de leurs craintes, et le jeune roi reprit avec joie l'exercice de l'autorité royale. Élisabeth condamna sa conduite par une lettre, Jacques la défendit ; et pendant la controverse, à la grande surprise de tous, Walsingham lui-même parut à la cour d'Écosse (1er sept.). Il ne semblait pas qu'il existât de motifs assez importants pour que ce vieux diplomate abandonnât ses fonctions afin d'entreprendre un voyage aussi long et aussi fatigant. Il lut cependant au roi d'Écosse plusieurs discours sur l'art de gouverner, vanta la clémence comme plus utile que la rigueur, et l'exhorta à « bannir » les ennemis de la religion de ses conseils et » de sa société. » Mais le but principal de l'ambassadeur était d'étudier la force et les ressources des deux partis ; de semer la méfiance et la dissension dans l'un, tandis qu'il réunissait et fortifiait l'autre ; de distribuer utilement les fonds qu'il avait apportés d'Angleterre, et de se faire des partisans avec des pensions et des promesses. Jacques l'avait reçu froidement (15 sept.), et écouté avec réserve ; et le faible présent qu'il lui fit à

(1) The raid of Ruthven.

son départ, prouva combien peu il appréciait ses avis. Élisabeth se plaignit à Marie du dédain qu'il avait montré pour son ambassadeur, et qu'elle ressentait comme s'il le lui eût témoigné à elle-même (1).

Cette nouvelle révolution d'Écosse fit revivre les espérances de la royale captive, et de ses partisans en France. Le duc de Guise, Castelli, l'archevêque de Glascow, Matthieu et Morgan, tinrent une autre assemblée à Paris. L'objet de leur consultation était de former un plan pour la délivrance de Marie, et l'on proposa que le duc débarquât, avec une armée, au sud de l'Angleterre; que Jacques, avec les troupes écossaises, entrât par les comtés du nord; et que l'on appelât tous les Anglais, attachés à la maison de Stuart, au secours de la reine outragée. Ce projet fut communiqué à Marie, au moyen de l'ambassadeur français, et à Jacques, par l'organe de Holt, jésuite anglais, renfermé au château d'Édinbourg (2). Le roi y consentit à l'instant; mais

(1) Camden, 396, 397. Melville, 135. Sadler, II, 374. Jebb. II, 535, 536.

(2) Voyez Murdin, 496. Le lecteur connaît tous les membres de l'assemblée, excepté Morgan : c'était un gentilhomme du pays de Galles, d'abord secrétaire de Marie, et alors administrateur de son douaire en France, conjointement avec Charles Paget, frère de lord Paget. L'archevêque de Glascow s'en méfiait : on les haïssait tous deux. Ils

sa mère, qui prévoyait que ses gardiens avaient ordre de lui arracher la vie, si l'on essayait de l'enlever par la force, désirait plutôt obtenir sa liberté par des concessions et des négociations. Elle prévint Élisabeth du dessein qu'elle avait de transmettre tous ses droits à son fils; rejeta tout le blâme de sa dernière conduite envers Walsingham, sur ses ministres qui abusaient de son bon naturel et de son inexpérience; renouvela les offres qu'elle avait faites l'année précédente, et proposa qu'une alliance et une amitié perpétuelles entre les deux couronnes fussent conclues en Écosse, par l'intermédiaire de Castelnau, l'ambassadeur de France. Élisabeth parut y acquiescer : les ministres anglais se soumirent à la volonté de leur souveraine, et Castelnau présagea un heureux résultat. Mais le malheur de Marie était de dépendre de gens qui n'étaient conduits par d'autres considérations que par leur intérêt personnel. Bien que Henri eût autorisé l'ambassadeur à se charger de cette commission, bien qu'il lui eût donné des instructions telles que la reine d'Écosse les avait demandées, il lui avait cependant secrètement ordonné de mettre obstacle à tout traité (19 déc.) qui, en affranchissant Élisabeth de ses craintes, relativement à

---

avaient été exclus de la première consultation. Je ne sais comment Morgan fut admis à celle-ci.

l'Écosse, lui donnerait la possibilité de soutenir les protestants de France (1). Castelnau jugea prudent de ralentir ses efforts ; les Écossais de la faction anglaise firent des remontrances à la reine ; on répandit des bruits sur une invasion projetée ; et l'on amena Élisabeth à penser que la délivrance de sa captive blesserait son honneur et ses intérêts : son honneur, parceque ses partisans, en Écosse, seraient infailliblement sacrifiés au ressentiment de Marie ; ses intérêts, parceque la mère et le fils se dévoueraient probablement à la cause de l'Espagne, la première, en se mariant à Philippe, le second, en s'unissant à la fille de ce monarque. Élisabeth, avec l'inconstance qui la caractérisait, changea de résolution ; et, pour la vingtième fois, la coupe de l'espérance échappa encore aux lèvres avides de Marie Stuart (2).

Mais la connaissance que possédait la reine d'Angleterre des desseins du duc de Guise, et l'ignorance où elle se trouvait du nombre de ses associés et de leurs ressources, lui inspirait de vives inquiétudes. Non seulement elle suspectait sa captive à Sheffield, mais encore elle craignait la désaffection de ses sujets de la communion catholique. Durant les deux dernières années,

(1) Voyez sa lettre dans Jebb. II, 545.
(2) Jebb. II, 532, 545.

les lois pénales qui les concernaient avaient été appliquées avec une sévérité sans exemple. Les échafauds étaient continuellement arrosés du sang des prêtres, exécutés comme traîtres : dans plusieurs comtés les prisons regorgeaient de réfractaires d'anciennes et nobles familles : les amendes et les confiscations, nouvellement établies contre les délits religieux, étaient exigées sans miséricorde. Dans le cas d'une invasion, pourrait-elle se fier à la loyauté de gens accablés sous une telle oppression ? N'imiteraient-ils pas les protestants d'Écosse, de France et des Pays-Bas, qui avaient pris les armes contre leurs souverains catholiques ? Pour connaître l'étendue du danger, et se garantir des complots des malintentionnés, elle mit toute sa confiance dans l'habileté et l'adresse de Walsingham, qui, nourri lui-même au sein de l'intrigue, était le plus propre à découvrir et à déjouer les intrigues des autres. Des agents secrets à sa solde se répandirent sur le continent. Ils résidaient dans les ports les plus fréquentés, s'insinuaient aux conseils des princes, et même étudiaient comme ecclésiastiques dans les séminaires anglais. D'autres espions dans l'intérieur, animés par l'espoir d'obtenir des récompenses, fréquentaient les maisons des principaux catholiques. Ils se présentaient comme les agents confidentiels de Marie, ou de ses partisans, exhibaient des lettres

contrefaites, qu'ils pouvaient avoir reçues en réponse, et cherchaient, par tous les artifices, à découvrir les secrètes dispositions des gens, ou à les entraîner en quelque démarche criminelle. Selon le témoignage de Camden, il était difficile aux plus loyaux et aux plus circonspects d'éviter les pièges tendus pour les surprendre (1). La première de leurs victimes fut Arden, gentilhomme d'une ancienne famille du comté de Warwick, qui avait eu le malheur de s'attirer la haine de Leicester, en refusant de vendre une portion de son bien à la convenance de ce puissant favori. Dans le cours de la discussion, il eut l'imprudence de braver le ressentiment de son adversaire : il quitta la livrée du comte, que portaient tous les gentilshommes voisins : il devint son antagoniste dans toutes les affaires qu'il poursuivait dans le comté, et s'accoutuma à n'en parler qu'avec mépris, le traitant de parvenu, d'adultère et de tyran. La fille d'Arden avait épousé un voisin catholique, nommé Somerville, sujet à des accès de folie. Dans un de ces transports, il attaqua, l'épée nue, deux hommes sur le grand chemin, et déclara en même temps, à ce qu'on prétendit, qu'il voulait tuer tous les protestants, et la reine à leur tête (30 oct.). Somerville fut bientôt conduit à la Tour,

(1) Camden, 411.

et fut suivi, peu de jours après, de son beau-père et de sa belle-mère, de sa femme, de sa sœur, et de Hall, prêtre missionnaire (24 nov.). Arden et Hall furent mis à la question : le premier persista à protester de son innocence ; mais on arracha au second l'aveu qu'Arden, dans ses propos, souhaitait que la reine allât au ciel. Sur cette preuve unique, à laquelle on compara la conduite antérieure de Somerville, ce gentilhomme, Hall, Arden et sa femme furent déclarés convaincus de conspiration contre les jours de la reine (16 déc.). Somerville, à cause de sa folie, fut transféré à Newgate, et deux heures après, on le trouva étranglé dans sa cellule (19 déc.). Le jour suivant, Arden subit l'affreux supplice des traîtres (20 déc.). On douta généralement de l'équité de cette exécution, et la grâce qui fut accordée aux autres, fortifia l'opinion que le sang n'avait pas été versé en punition d'un crime, mais pour satisfaire la vengeance de Leicester, qui donna les terres de sa victime à l'une de ses créatures (1).

---

(1) Camden, 405. Bridgewater, 317. Rishton's Diarium. Dugdale's Warwickshire, 681. Environ à la même époque, 11 janvier, un imprimeur nommé Carter fut exécuté. Il était accusé d'avoir imprimé un traité qui exhortait les filles d'honneur à tuer la reine, comme Judith avait tué Holoferne. (Camden, 411.) Je rapporterai ce passage à la note (W) à la fin du volume.

Vers le même temps, si l'information reçue par Walsingham était exacte, Charles Paget, l'un des exilés, et frère du lord Paget, s'était hasardé à débarquer sur la côte de Sussex, sous le nom emprunté de Mope. Bientôt après, une lettre écrite par Morgan tomba (17 nov.) entre les mains du secrétaire. François et George, fils de sir John Throckmorton, que Leicester, son ennemi, avait fait destituer, sous quelque vain prétexte, de sa charge de grand-juge de Chester, furent immédiatement arrêtés et envoyés à la Tour : le lord Paget et Charles Arundel s'enfuirent de l'autre côté de la mer (1), et le comte de Northumberland, avec son fils (1584, 18 déc.), le comte d'Arundel avec sa femme, son oncle et son frère, furent cités devant le conseil et successivement interrogés (1er janv.). S'ils ne purent convaincre leurs adversaires, ils les forcèrent au moins au silence. Paget et Arundel protestèrent qu'ils avaient fui, non par un sentiment consciencieux de leur culpabilité, mais pour éviter les piéges que leur tendaient l'adresse et la méchanceté de Leicester (2). Les deux Throckmorton persistèrent à protester solennellement de leur innocence. Durant ce temps,

---

(1) Arundel avait prêté de l'argent à la reine d'Écosse. Murdin, 438.

(2) Camden, 411. Mémoires de Hardwick, 1, 223.

Stafford, ambassadeur à la cour de France, avait travaillé, mais en vain, à découvrir quelque trace de l'invasion projetée. Mais pas un soldat n'avait été levé, et aucun préparatif n'avait été fait pour cette attaque supposée (1). Si son rapport contribua à assoupir les craintes d'Élisabeth, une lettre de la cour d'Écosse, adressée à Marie, et que l'on intercepta, vint bientôt les réveiller. L'écrivain informait la royale captive que Jacques approuvait le plan du duc de Guise, qu'il était déterminé à payer de sa personne dans cette entreprise, qu'il avait reçu la promesse d'un secours de vingt mille couronnes pour lever une armée, et qu'il désirait connaître les nobles et les gentilshommes anglais dont il pouvait espérer l'assistance (2). C'est probablement à cause de cette lettre que l'on mit en jugement François Throckmorton. Il avait trois fois souffert la torture sans faire aucun aveu : lorsqu'il y fut appliqué pour la quatrième fois, il confessa que deux listes, que l'on avait trouvées dans une de ses malles, étaient écrites de sa main : que l'une contenait les noms des principaux ports, et l'autre ceux des catholiques distingués de l'Angle-

(1) Papiers de Hardwick, I, 97. Murdin, 389, 397. Stafford semble penser qu'ils n'entreprendront rien dans la crainte d'exposer la vie de la reine d'Écosse. 385.

(2) Voyez les Mémoires de Sadler, II, 375.

terre : qu'elles étaient faites pour servir à Mendoza, l'ambassadeur espagnol, dans une entreprise ultérieure du duc de Guise : et qu'il avait combiné avec ce ministre un plan pour donner aux catholiques, au moment de l'invasion, la possibilité de lever des troupes au nom de la reine, de se déclarer alors contre elle, et, à moins qu'elle ne voulût consentir à tolérer le culte catholique, de tenter la destruction du gouvernement (1). Cette déclaration en main, Burleigh accusa le ministre espagnol d'avoir oublié ses devoirs, et machiné contre l'état. Mendoza répliqua avec chaleur que l'accusation était fausse et calomnieuse : que c'était lui qui avait à se plaindre de sa politique insidieuse et perfide ; et que Burleigh s'était emparé d'un trésor de son souverain, avait aidé les rebelles, et, par le moyen de pirates, dépouillé ses sujets. Les deux ministres se séparèrent en colère ; et l'Espagnol spontanément, ou forcément, quitta la cour et se retira à Paris, où, pendant plusieurs années, il satisfit son ressentiment, en prêtant le secours de son influence et de ses talents à tous ceux qui désiraient la ruine d'Élisabeth (2).

---

(1) Traités de Somers. I, p. 214.

(2) Consultez la déclaration d'Élisabeth, dans Strype, III, 153. App. 43. Parmi d'autres faits, Mendoza accusa un certain conseiller (Leicester) d'avoir engagé le frère d'un cer-

Throckmorton plaida, lors de son jugement, que sa confession n'était pas suffisante pour le faire condamner, parceque le treizième statut de la reine limitait la possibilité de l'accusation à six mois après l'accomplissement du délit, et qu'il devait être affirmé par les serments de deux témoins. Les juges répliquèrent qu'il n'était point accusé en vertu du treizième statut de la reine, mais d'après un statut beaucoup plus ancien, relatif aux trahisons, qui n'exigeait pas de témoins, et ne limitait nullement le temps des poursuites. Étonné de cette réponse, il s'écria qu'on l'avait trompé; que tous ses aveux étaient controuvés; qu'il ne les avait signés que pour se délivrer des tourments de la torture, et avec l'assurance qu'ils ne pouvaient mettre sa vie en danger. Après sa condamnation, il confessa encore une fois sa culpabilité, et rétracta encore ses aveux sur l'échafaud (10 juin.), prenant Dieu à témoin qu'on les lui avait arrachés, d'abord par la torture, et une seconde fois par une promesse de grâce. Le gouvernement jugea convenable de publier une apologie de sa conduite dans cette affaire. Les preuves qu'il donna pouvaient alors paraître suffisantes : elles seraient,

---

tain comte (Sussex) dans un complot pour assassiner don Juan d'Autriche. Ibid.

de nos jours, repoussées avec mépris par toutes les cours de justice (1).

Tandis que les ministres punissaient ainsi une conspiration douteuse à l'intérieur, ils travaillaient activement à fomenter une conspiration réelle à l'extérieur. Alarmés des relations de Jacques avec le duc de Guise, de sa profession d'attachement pour sa mère, et de son dédain marqué pour les conseils d'Élisabeth, ils s'occupaient vivement de rétablir et de recruter la faction anglaise en Écosse. L'or de la reine payait les intrigues de Walsingham (2) : les prédicateurs en appelaient du haut de leurs chaires à la piété et au fanatisme de leurs auditeurs ; et les chefs commençaient à armer leurs vassaux, lorsque le roi, qui sentit que son trône s'ébranlait, ordonna, par proclamation (1584, 2 mars.), à toutes les personnes comprises dans la confédération de Ruthven, de quitter le royaume. Gowrie pro-

---

(1) Camden, 413. Throckmorton fut torturé, pour la première fois le 23 nov., et ensuite deux fois le 2 de déc. Plusieurs autres catholiques, Shelley, Pierpoint, Brummelholme, Layton, etc., furent à cette époque jetés à la Tour, probablement sur de semblables accusations ou sur des soupçons. Voyez le Journal de Rishton à la fin de Sanders.

(2) « Ces mauvais subjects payés par la bonne royne d'An» gleterre cherchent de jour en aultre l'occasion d'avoir sa » personne entre leurs traîtereuses mains. » Lettre interceptée à Marie, dans Sadler, II, 375.

mit d'obéir; mais il s'arrêta, sous divers prétextes, dans la ville de Dundee : ses complices, les comtes d'Angus et de Marr, se montrèrent (13 avril.) à la tête d'un corps d'insurgés. Gowrie fut fait prisonnier, après un combat opiniâtre : les deux autres, bien qu'ils eussent pris la ville et le château de Stirling, les abandonnèrent à l'approche de l'armée royale (18 avril.). Élisabeth avait résolu d'envoyer, au secours de ses amis, des troupes anglaises; mais leur départ fut retardé par les vives réclamations de l'ambassadeur français; et ce projet fut abandonné à la nouvelle que Gowrie avait été exécuté comme traître (4 mai.), et que ses associés cherchaient un refuge en Angleterre. Tandis que Walsingham pourvoyait en secret à leur entretien, la reine intercédait en leur faveur : mais Jacques, dirigé par Arran, ministre audacieux, bien qu'intéressé, rejeta sa requête ; et le parlement écossais les ayant déclarés rebelles (20 sept.), confisqua leurs propriétés (1).

La cause de Marie n'avait jamais eu d'apparence plus favorable qu'à cette époque. La faction anglaise en Écosse était éteinte : son fils lui paraissait dévoué ; Élisabeth, afin de se délivrer de toutes ses craintes, désirait un accommode-

(1) Jebb. II, 548, 553. Sadler, II, 395, 399, 425. Camden, 448.

ment; et Walsingham lui-même, voyant tous ses plans déjoués, approuvait les conditions proposées par la reine d'Écosse (1). Jacques avait choisi le seigneur de Marr, l'un de ses favoris, pour se rendre à la cour d'Angleterre; et l'on avait obtenu que Nau, le secrétaire français de Marie, y parût comme son agent. On ne doutait point que ces ministres, par la médiation de l'ambassadeur français, ne terminassent enfin un traité si souvent entrepris et si souvent interrompu. Mais il devait se rencontrer toujours quelque obstacle qui trompât l'attente de cette reine infortunée. Creighton, jésuite écossais, et Abdy, prêtre du même pays, comme ils se rendaient dans leur terre natale, avaient été pris par un croiseur danois; et quoique l'Écosse ne fût en guerre avec aucune puissance, on les avait conduits, comme prisonniers en Angleterre, dans la Tour, et appliqués à la question. Creighton dévoila toutes les particularités de l'invasion projetée, qui avait si souvent alarmé Élisabeth (2).

---

(1) « Où je ne vois aucun motif qui puisse troubler sa majesté. » Sadler, II, 420.

(2) Creighton avait déchiré ses papiers et les avait jetés dans la mer, mais on en recueillit les fragments, et parmi eux, un mémoire écrit en italien, environ deux années auparavant, qui montrait comment on pouvait envahir l'Angleterre avec facilité. Sadler, II, 401. Je soupçonne qu'un mémoire transcrit dans Strype n'est qu'une traduction de celui-

Les ennemis de Marie saisirent cette occasion d'agiter son esprit de craintes nouvelles et sans fondement: et l'on forma un projet d'association dont tous les adhérents s'engageaient à poursuivre jusqu'à la mort, non seulement toutes les personnes qui attenteraient à la vie de la reine, mais encore celle en faveur de laquelle on ferait de pareilles tentatives. Cette dernière clause concernait évidemment Marie Stuart : et tandis qu'elle faisait de la vie d'une reine une garantie de celle d'une autre, elle mettait la première à la merci de ses ennemis, et sans aucune ressource: car ils pouvaient à tout moment supposer un complot pour se justifier de son assassinat. Quand on lui lut (31 oct.) les conditions de cette association, elle les entendit comme son arrêt de mort : mais reprenant tout son empire sur elle-même, elle proposa d'ajouter son nom à celui des signataires, autant que cela pourrait lui être applicable. On n'accepta point cette proposition: mais on en répandit des copies dans le royaume, et on les fit signer par toutes les personnes qui avaient quelque chose à redouter du ressenti-

---

là. Strype, III, 414. Il détailla dans ses aveux toutes les particularités de la consultation de Paris; mais il ajouta qu'on avait ajourné l'invasion à l'époque où les troubles des Pays-Bas seraient terminés. Sadler, ibid. La conduite de Creighton fournit à Morgan un prétexte spécieux de plaintes contre Persons et ses amis. Murdin, 496.

ment, ou à espérer de la faveur de la souveraine (1).

Il faut rapporter aux circonstances au milieu desquelles le roi d'Écosse était placé depuis son enfance, ou à l'éducation qu'il avait reçue de ses tuteurs, l'absence de tous les généreux sentiments qui fermentent avec tant d'énergie dans le cœur des jeunes gens. A l'âge de seize ans, il était déjà passé maître en l'art de la dissimulation, et ne connaissait d'autre règle de conduite que son agrément ou son intérêt personnel. Il négocia long-temps avec Marie, avec son cousin de Guise, le roi d'Espagne et le pape : il montra à tous une partialité marquée pour le culte catholique, un vif désir de se voir légalement associé à sa mère sur le trône, et la résolution de risquer sa propre vie pour lui procurer la liberté. Il obtint, par ces protestations, de nombreux présents en argent, la seule chose à laquelle il songeât. Mais bientôt on douta de sa sincérité : les libéralités cessèrent, et il prit la résolution de jouer le même jeu avec la reine d'Angleterre. Gray, seigneur de Marr, son nouvel ambassadeur, reçut l'ordre de ne pas se joindre au secrétaire de Marie, mais de négocier séparément. Gray professait la religion catholique, et s'était toujours montré l'un des plus dévoués ser-

(1) Sadler, II, 430, 431. Camden, 418.

viteurs de Marie. Il avait été envoyé à Paris, chargé de recommandations pour ses amis, et on l'avait admis dans la confidence de Persons et de l'archevêque de Glasgow, dont il apprit toutes les intrigues, et dont il connut tous les plans pour la délivrance de la reine d'Écosse. A son arrivée à la cour d'Angleterre, il fut reçu froidement par Élisabeth, et plus froidement encore par ses ministres : mais sa conduite détruisit bientôt leurs préjugés contre lui. Il assista au service anglican; il se querella avec Nau; il dévoila à Élisabeth le secret qu'à Paris on avait confié à sa fidélité. Lorsque, par cette adresse, il eut conquis la faveur royale, il suggéra, comme moyen de « nouer une indestructible amitié, » un mariage entre la reine d'Angleterre et son souverain, et demanda, pour ce dernier, une pension annuelle, avec déclaration qu'il était la seconde personne du royaume. Il ne pouvait s'attendre à voir adopter toutes ses propositions; mais il obtint son principal objet, un secours en argent, avec promesse d'une somme plus forte, selon les services ultérieurs de Jacques (1).

Mais quoique Élisabeth trouvât de l'argent

(1) Rapport de Fontenay à Marie, dans Murdin, 548, 557. Quoique classé par l'éditeur parmi les documents de 1586, il appartient à l'année 1584. Voyez Sadler, II, 420, 460. Camden, 421. Voyez note (X) à la fin.

pour acheter l'amitié du roi et les services de son favori, son trésor n'en était pas moins vide : et le besoin, ou la crainte de l'éprouver, l'engagèrent à faire un appel à la générosité de ses sujets. On convoqua, pour se réunir en automne, un nouveau parlement ; car le dernier, par des prorogations successives, avait duré onze années. On peut classer sous quatre chapitres distincts, les opérations les plus importantes de cette session. 1° Le clergé accorda un don volontaire de six shillings par livre à payer en trois années, et les laïques un subside et deux quinzièmes. 2° Pour la tranquillité de la reine et sa sûreté, on proposa que, dans le cas d'une invasion, ou de tentative quelconque d'insulte à la personne royale, l'individu par qui ou pour qui serait faite cette tentative, perdrait tout droit à la succession, et serait poursuivi à mort par tous les sujets de la reine. Ce bill était la contrepartie de l'association, et susceptible des mêmes objections. Comment Marie pouvait-elle répondre, par la perte de ses droits et de sa vie, de gens sur lesquels elle n'avait aucun pouvoir de surveillance, et dont probablement elle ignorerait les desseins ? Élisabeth sentit l'iniquité de cette mesure, et l'on reçut un message royal qui proposait plusieurs amendements importants. Par l'acte qui fut définitivement adopté, les confédérés perdirent la faculté de poursuivre à mort

toute personne qui n'aurait pas été, d'avance, déclarée complice de la trahison par une cour de vingt-quatre commissaires ; Marie et sa descendance furent déclarés inhabiles à succéder, dans le cas seulement où la reine périrait de mort violente ; et l'on arrêta que les articles de l'association, déjà signés, seraient expliqués selon les dispositions du statut actuel (1). 3° Les membres puritains des communes, quoique moins hardis que leurs prédécesseurs, ne restèrent pas dans le silence. Depuis la dernière session les destitutions des ministres non-conformistes s'étaient multipliées sous la direction de l'archevêque Whitgift : la reine avait nommé une nouvelle commission ecclésiastique, avec des pouvoirs plus étendus et plus formidables ; et les victimes ne cessaient de fatiguer le parlement, et la convocation du clergé, par de longues et éloquentes pétitions pour obtenir le redressement de leurs griefs. Des motions sur des sujets religieux employèrent beaucoup de temps dans la chambre basse : et l'on présenta des bills pour forcer à l'observance du dimanche, pour réprimer l'oisiveté, l'incontinence et l'adultère ; pour abolir la déférence du serment d'office, régulariser les procédures dans les juridictions des évêques, proscrire la pluralité des bénéfices, et réformer la

---

(1) Stat. 27. Élis. c. 1.

discipline et les mœurs du clergé : mais la reine regardait toute tentative de règlement, en matière ecclésiastique, comme un empiètement sur sa prérogative. L'influence de la cour obtint le rejet de beaucoup de ces bills dès la première lecture : parmi ceux que les communes adoptèrent, la chambre des lords en repoussa quelques uns; et de tous les autres, bien que discutés dans cette chambre malgré les ministres, aucun n'obtint la sanction royale. 4° Quoi qu'il se fût à peine écoulé un mois, durant lequel les échafauds ne se fussent pas rougi du sang des catholiques (1), on les assujettit à des peines et à des rigueurs nouvelles. Les conspirations réelles, ou prétendues, d'Arden et de Throckmorton avaient mis toute la nation en fermentation. Les zélateurs et les alarmistes demandèrent des mesures de précaution et de vengeance; et leurs désirs furent amplement satisfaits par un statut qui établit que, si quelque ecclésiastique né dans les états de la reine, et ordonné par l'autorité de l'évêque de Rome, se trouvait encore dans le royaume après le délai de quarante jours, il serait considéré comme coupable de haute trahison; que toute personne qui l'aiderait, ou le recevrait, serait passible des pénalités de la félonie;

(1) Vingt-cinq périrent dans le cours des deux dernières années. Challoner, 69, 163.

que quiconque saurait qu'il en existe un dans le royaume et ne le dénoncerait pas sous douze jours, serait mis à l'amende et emprisonné à la volonté de la reine ; que tous les étudiants dans les séminaires qui ne seraient pas revenus six mois après la proclamation à cet effet, seraient punis comme traîtres ; que les personnes qui leur feraient passer de l'argent, de quelque manière que ce fût, encourraient la pénalité de « præ» munire » ; que les parents qui enverraient leurs enfants à l'étranger sans permission seraient condamnés, pour chacun, à une confiscation de la valeur de cent livres ; et que les enfants qui entreraient ainsi aux séminaires, deviendraient inhabiles à succéder aux propriétés de leurs parents(1).

A la troisième lecture du bill, un Gallois, nommé le docteur Parry, jurisconsulte, se leva, et dépeignit « cette mesure comme une source de » trahisons, de sang, de dangers et de désespoir » pour les sujets de l'Angleterre ; un piége tendu » pour amener des amendes et des confiscations, » qui n'enrichiraient point la reine, mais de cer» tains individus. » La chaleur de son discours, à une époque où aucun membre n'osait ouvrir la bouche, excita un étonnement universel; mais la suite rendit la conduite de Parry plus étrange encore et plus mystérieuse. La chambre

(1) Camden, 432. St. 27. Élis. c. 11.

le mit aux arrêts, sous la garde d'un huissier. Le jour suivant, il obtint sa liberté de l'ordre de la reine, qui déclara qu'il lui avait exposé ses motifs à sa satisfaction personnelle : et cependant, six semaines après (1585, 1er févr.), il fut conduit à la Tour, comme accusé de haute trahison.

Ni le rang ni les talents de Parry, ni ses vertus ni ses vices, ne le recommandent à l'attention de la postérité: mais son crime, réel ou supposé, ou plutôt l'usage que l'on fit de ce crime, en ont fait un personnage distingué dans l'histoire de ce règne. Il était protestant, né dans les Galles, et d'une ancienne famille, selon lui-même ; mais de parenté fort obscure, si l'on en croit d'autres personnes. Du service du comte de Pembroke, il passa à celui de la reine (1570.) ; et, sous la protection du lord Burleigh, il résida plusieurs années en divers lieux du continent, d'où il envoyait des nouvelles secrètes qu'il recueillait pour l'utilité de ce ministre. Il revint en Angleterre, épousa une riche veuve (1577.), dissipa sa fortune, et, pour se débarrasser de ses dettes, il pénétra dans l'appartement de son principal créancier, qu'il essaya de tuer, et qu'il blessa cruellement dans le conflit (1580.). Il fut soustrait à la mort qu'il avait méritée, probablement par l'influence de son patron, sous les auspices duquel il reprit son premier métier d'espion. Il paraît, d'après leur correspondance, que tous

deux étaient également mécontents, Parry de l'exiguité de ses appointements, Burleigh du peu d'importance de ses découvertes. Pressé par les plaintes de celui-ci, il songea à s'insinuer dans la confiance des catholiques exilés, prétendant vouloir se convertir à leur croyance; et, dans cette vue, il recourut, à Lyon, aux soins de Creighton, que le lecteur connaît déjà. Réconcilié avec l'Église par ce jésuite, il lui fit part de son ardent désir de délivrer l'Église catholique de la persécution qu'elle éprouvait : à cet effet même, il n'eût point hésité à tuer la reine de sa propre main, s'il eût été persuadé de la légitimité de cette action devant Dieu. Creighton l'assura que Dieu ne voulait pas un tel crime. Parry chercha à discuter sur ce point : mais l'Écossais fut positif, et, le jour suivant, il partit pour sa résidence habituelle, à Chambéry. De Lyon, l'imposteur se rendit à Venise (1583, mars.), et s'adressa à Palma, autre jésuite, qui refusa d'entendre ses propositions, mais qui le conduisit à Campeggio, nonce du pape. Parry prétendit qu'il avait des secrets de la plus haute importance à communiquer à la cour de Rome ; mais il demandait auparavant que le pape lui accordât un passe-port dans la forme la plus étendue. Avant d'y être arrivé, à la réception de quelque nouvelle qui l'alarma, il s'enfuit de l'Italie, revint à Paris, et se réconcilia de nouveau (oct.).

Dans cette ville, il révéla son prétendu projet de tuer la reine, à Morgan, qui l'approuva, si nous l'en croyons(1) : mais, ayant encore affecté d'éprouver un scrupule de conscience sur la légitimité de cette action, on l'engagea à consulter Persons et Allen. Le premier refusa de le voir ; et quand il se trouva en présence de l'autre, il n'eut pas la hardiesse de poser sa question. Il fit cependant quelques tentatives sur Waytes et quelques autres prêtres anglais, qui tous condamnèrent son projet : et, trompé dans ses efforts, il obtint de Morgan une recommandation pour le nonce Ragazzoni (1584, 1er janv.), auquel il donna une lettre pour le cardinal Come, secrétaire d'état à Rome, et dont il reçut la promesse qu'on lui enverrait la réponse en Angleterre. Parry y retourna ; il fit à Élisabeth, en présence de Burleigh et de Walsingham, un récit pompeux, quoique obscur, de ses services, soutint

(1) Marie Stuart déclara qu'elle ne croyait pas à l'accusation de Parry contre Morgan. Elle le jugeait incapable d'un tel crime. Jebb. II, 675. Parry, dans sa lettre à la reine, observe « qu'il n'est pas en son pouvoir de soutenir son accu» sation contre Morgan : la preuve dépendant uniquement » de ses aveux, et n'ayant de lui aucune lettre ou chiffre » qui puisse le charger. » Strype III. App. 103. Les ministres firent imprimer la lettre de Parry, mais ils eurent soin d'omettre ce passage : il a été publié pour la première fois par Strype, d'après l'original.

que le pape l'avait pressé d'assassiner la reine ; et, peu de semaines après, remit la réponse du cardinal Come, en témoignage de sa véracité. Cette missive cependant n'était qu'une réponse polie à des offres générales de service : la lettre du cardinal ne contenait pas la plus légère allusion à l'assassinat (1) ; et, à sa grande surprise, quand il demanda une pension à la reine, on lui répondit qu'il n'avait rien fait qui méritât récompense. Ses besoins s'accroissaient : il sollicita la direction de l'hôpital de Sainte-Catherine, et fatigua le conseil de ses requêtes, jusqu'à ce qu'enfin la nécessité le força de reprendre ses anciennes habitudes et de commencer une nouvelle intrigue (3 sept.) (2). Il était nécessaire de don-

(1) La lettre du cardinal fournit un prétexte aux plus violentes déclamations contre le pape, comme s'il eût connu le projet d'assassiner la reine, et qu'il en eût d'avance accordé l'absolution. Le fait, cependant, est que Parry dans sa lettre au cardinal ne fait aucune allusion à ce dessein. Il dit simplement qu'il est au moment de retourner en Angleterre, et qu'il espère expier ses erreurs passées par ses services ultérieurs à l'église catholique. Bartoli, 288. Révélation du mensonge de Squyer, p. 4. On peut voir dans Sadler, II, 500, la réponse du cardinal. L'indulgence dont il y est fait mention est celle que l'on accordait à toutes les personnes qui se réconciliaient, la remise des censures canoniques encourues pour leurs anciens délits.

(2) L'histoire de Parry est tirée de ses lettres dans Strype, II, 593, 648 ; III, 79, 82, 188, 252, 259. Hollingshed, 1388. Sa confession, ibid. ; et les procès d'état, I, 1095. Bartoli,

ner ces détails sur Parry, afin que le lecteur fût mieux en état de juger l'affaire mystérieuse qui suivit.

Parmi les exilés à la solde du gouvernement anglais se trouvait Edmond Nevil, de la famille des comtes de Westmoreland, qui, pendant le séjour de Persons à Rouen, avait été chargé de surveiller les mouvements de ce jésuite entreprenant : il réclama l'héritage du feu lord Latimer; mais il trouva un puissant antagoniste dans le fils aîné de lord Burleigh, qui était en possession actuelle de ce domaine. Parry s'attacha à cet homme (août.); et, tout en le dépeignant à la reine comme un esprit dangereux et dont il fallait se défier, il chercha à le jeter dans le désespoir, en lui persuadant que Burleigh était son ennemi mortel. Ils devinrent

286-289, et Camden, 427-430. Un fait singulier, c'est que Burleigh avait placé tant de confiance en Parry que lorsque le neveu de sa femme, Anthony Bacon, commença ses voyages, le lord trésorier écrivit au jeune homme et lui conseilla de contracter et de cultiver une connaissance intime avec Parry, qui était alors à Paris. Leicester informa immédiatement la reine que Bacon était l'ami d'un exilé et d'un traître : mais Burleigh la convainquit que la religion ni la loyauté de son neveu ne couraient de risque dans la société de Parry. Birch. Lettres originales, vol. 1, p. 12, 13, sous la date du 24 oct. 1583. Il existe une lettre de Parry à Burleigh, qui rend un compte honorable du jeune William Cecil et de son gouverneur. Lansdowne, MSS. n° 39-43.

bientôt intimes ; ils se jurèrent l'un à l'autre confiance et secret, et conçurent divers projets, les uns pour délivrer la reine d'Écosse, d'autres pour assassiner Élisabeth. Il paraît qu'il y eut, entre ces deux fourbes expérimentés, assaut d'adresse à qui prendrait l'autre dans ses filets. Nevil l'emporta, il dénonça Parry (1585, 1er févr.): on les confronta ; et le Gallois, après une vaine dénégation, reconnut qu'il avait engagé Nevil à assassiner la reine.

Dans la Tour, il fit une longue confession, et écrivit plusieurs lettres à Élisabeth et à ses ministres. Un lecteur ordinaire n'y verrait que les marques d'un esprit dérangé; mais peut-être les personnes à qui elles furent adressées (14 et 18 févr.) pouvaient-elles, à raison de ce qu'elles savaient de sa conduite antérieure, expliquer les contradictions dont elles semblent abonder. Le résultat de ses aveux fut que Morgan l'avait pressé d'assassiner la reine ; que le cardinal Come, au nom du pontife, avait approuvé ce projet; que la vue d'Élisabeth, le souvenir de ses vertus, avaient appelé ses remords ; mais que la lecture d'un ouvrage du docteur Allen était venue l'affermir dans sa perfide résolution, et l'avait porté à faire part de son projet à Nevil. Pendant son procès, soutenu par l'espérance d'obtenir sa grâce, il s'avoua coupable. On lut sa confession (25 févr.), et le président de la cour

se prépara à prononcer la sentence. En ce moment, frappé de terreur, il s'écria qu'il était innocent; que sa confession n'était qu'un tissu de faussetés, arrachées par les menaces et les promesses; qu'il n'avait jamais nourri la plus légère pensée de ce meurtre, et que Come ne lui avait donné aucune sorte d'approbation. On lui refusa sa demande de recommencer la plaidoirie sur d'autres bases (1) : le jugement fut prononcé; et l'infortuné s'écria que, s'il périssait, son sang retomberait sur la tête de sa souveraine.

Sur l'échafaud, que l'on éleva dans la cour du palais, il protesta encore de son innocence. Topcliffe, l'accusateur d'office, lui objecta la lettre du cardinal. « Sir, répondit Parry, vous » êtes dans l'erreur : je nie formellement que » cette lettre contienne un tel objet, et je désire » qu'elle soit examinée et pesée de bonne foi. » Comme on l'avertit de se hâter, il répéta l'oraison dominicale en latin, et fit quelques autres

(1) En France, les accusés plaident toujours de leur innocence; en Angleterre, ils peuvent plaider de leur innocence ou de leur culpabilité. Dans le cas de l'innocence, ils repoussent la totalité de l'accusation; dans le cas de la culpabilité, ils avouent le fait, et présentent en leur faveur les circonstances atténuantes. On voit ici que Parry ayant plaidé de sa culpabilité, parcequ'il s'attendait au pardon, voulut ensuite plaider de son innocence complète, ce qu'on lui refusa. (*Note du traducteur.*)

dévotions; la charrette fatale s'éloigna; et le bourreau, le saisissant à la première secousse, coupa immédiatement sa corde, et l'égorgea encore vivant (1).

L'innocence ou la culpabilité de Parry peuvent être mises en question. La reine pensa d'abord qu'il n'avait communiqué le projet à Nevil que dans la seule intention de sonder ses véritables dispositions (2); mais plus tard, elle fut amenée

---

(1) Voyez dans Strype le récit authentique fait à Burleigh, III, 251. Il ajoute : « lorsqu'on lui arracha le cœur, il poussa » un profond gémissement. » On a supposé que le livre d'Allen, auquel il fait allusion dans sa confession, justifiait et recommandait « l'assassinat des princes hérétiques. » C'est une erreur, Allen n'a jamais écrit un tel ouvrage. Parry s'en référa à la réponse d'Allen à Burleigh. Voyez note (Y).

(2) Je suis porté à croire que Parry agit, dans cette circonstance, avec son approbation. 1° Il lui avait dit que Nevil était un caractère dangereux, et dont il fallait se défier. 2° Lorsque Parry fut arrêté, elle insista pour que la première question lui fût posée ainsi : « N'avez-vous pas pro» posé le meurtre de la reine à un esprit dangereux, et dont » il fallait se défier, afin de l'éprouver ? » Camden, 427. 3° Il donna beaucoup à entendre sur l'échafaud : « Ce sont ici » mes derniers adieux, à vous tous. Je meurs serviteur loyal » de la reine Élisabeth; car aucune pensée de lui faire un » tort quelconque n'est jamais entrée dans mon esprit : *elle* » *le sait*, *et sa propre conscience doit le lui dire*. Je l'a» vais confiée (son intrigue avec Nevil) à la foi de sa ma» jesté à qui j'avais révélé, auparavant, ce que l'on m'avait » sollicité de faire. » 4° Il termine ainsi sa lettre à Élisabeth: « Ressouvenez-vous de votre infortuné Parry, *renversé sur-*

à croire que ce n'était qu'un fourbe, qui vendait ses services aux deux partis, et que s'il n'eût été prévenu, il eût trempé ses mains dans son sang. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que par ses premiers crimes, ses intrigues compliquées et suspectes, et ses lâches efforts pour entraîner d'autres personnes dans des conspirations, afin de recueillir une récompense en les trahissant, il n'ait mérité le supplice qu'il subit.

La conviction de Parry, et plus encore l'approbation supposée de son crime par le pontife, justifient la sévérité des nouvelles lois pénales dont s'occupèrent les deux chambres. Avant que leur condamnation reçût la sanction royale, les catholiques cherchèrent à se rendre la reine favorable, en lui adressant une pétition éloquente et détaillée. Ils vengeaient leur fidélité, et leur religion, des odieuses doctrines qu'ils étaient accusés de propager. Ils déclaraient, 1° que tous les catholiques, le clergé comme les laïques, la reconnaissaient pour leur souveraine, de droit comme de fait ; 2° qu'ils regardaient comme criminel au plus haut degré, quiconque lèverait la main contre celle qui avait reçu l'onction du Seigneur ; 3° qu'il n'était au pouvoir ni d'un

---

» *tout de votre propre main.* » Les ministres supprimèrent cette phrase dans la copie qui fut imprimée. Strype, III, App. 103.

prêtre ni du pape, de donner licence à aucune personne de faire, ou d'essayer de faire, ce qui est criminel ; et 4° que, si de pareilles opinions pouvaient être soutenues par qui que ce fût d'entre eux, ils le renonceraient, lui et ses opinions, comme diaboliques et abominables, hérétiques et contraires à la foi catholique. D'après cela, ils la priaient de ne pas les considérer comme sujets infidèles, uniquement parceque des raisons de conscience les obligeaient à s'abstenir du culte établi, mais de prendre en commisération leurs souffrances, et de refuser son assentiment à une loi dont le résultat serait de bannir du royaume tous les prêtres catholiques. Cette pétition fut communiquée aux principaux membres du clergé et de la noblesse des comtés, et fut généralement approuvée. Lorsqu'on demanda qui voudrait se hasarder à la présenter à la reine, Richard Shelley de Michael Grove, dans le comté de Sussex, en prit sur lui-même tout le danger, et il en subit bientôt le châtiment. Le conseil, pour le punir de sa présomption, l'envoya en prison, où, après plusieurs années de détention, il mourut, victime de son zèle pour adoucir les souffrances de ses frères (1).

---

(1) Comparez Strype, III, 298, qui suppose que la pétition fut présentée au parlement, avec Pattenson, p. 496, 497. Lorsque Shelley parut devant le conseil, on le somma de

La reine d'Écosse avait passé l'hiver dans la plus cruelle inquiétude. Dès le moment où elle lut l'engagement de l'association, elle ne douta plus que ses ennemis ne l'eussent condamnée à mort dans leur conseil secret. La ratification de cette promesse par acte du parlement, les soupçons répandus qu'elle était complice de la trahison supposée de Throckmorton et de Parry, sa translation de Sheffield au vieux château de Tutbury qui tombait en ruines, l'intention de retirer la garde de sa personne au comte de Shrewsbury, dont l'honneur la protégeait, pour la confier à un gardien d'un rang inférieur, sir Amyas Pawlet, créature de Leicester, contribuèrent à la jeter dans de continuelles alarmes. Toutefois elle ne se laissa point abattre. Par ses lettres répétées, elle chercha à émouvoir la pitié ou l'affection d'Élisabeth. (1585, 5 janv.) Elle signa un engagement qu'elle composa elle-même, par lequel elle déclara que toutes les personnes qui attenteraient à la vie ou à la puissance de sa

---

déclarer les noms de ceux qui adhéraient avec lui à la pétition. Averti de l'intention, il nomma seulement ceux que l'on connaissait comme réfractaires. On objecta alors que les pétitionnaires devaient avoir réfuté les arguments du docteur Allen en faveur du pouvoir de déposer ; et l'on exigea de lui qu'il signât un acte, par lequel il déclarait que tous ceux qui tenaient du pape le pouvoir de déposer, étaient des traîtres ; mais il s'y refusa. Ibid.

bonne sœur, seraient pour elle des ennemis qu'elle poursuivrait jusqu'à la mort (1). Elle protesta qu'elle ignorait entièrement les projets attribués à Throckmorton et à Parry, et elle défia ses ennemis de produire aucune preuve qui pût, en la moindre chose, affecter son innocence (2).

La découverte de la trahison de Gray avait engagé Marie à se plaindre à son fils de la conduite de son favori. Jacques lui renvoya une réponse froide et peu respectueuse, lui rappelant pour conclusion, qu'elle n'avait aucun droit d'intervenir dans ses affaires; qu'elle n'était que reine-mère, et que comme telle, bien qu'elle possédât le titre de reine, elle ne jouissait d'aucune autorité dans le royaume d'Écosse (3). Cette lettre ouvrit les yeux de la royale captive sur sa position douloureuse. Son fils même, sur qui reposaient ses dernières espérances, l'avait trompée, l'avait abandonnée. Dans les angoisses de son esprit, elle forma la résolution de le désavouer, s'il persistait dans sa désobéissance (24 mars.), de le priver de tous les droits qu'il tenait d'elle, et de transmettre toutes ses prétentions à un prince qui voudrait et pourrait les défendre (4).

(1) Murdin, 548.
(2) Jebb. II, 569, 674.
(3) Ibid., 573.
(4) Jebb. II, 573.

Mais tandis qu'elle roulait ces pensées dans son âme, un autre évènement lui causa de nouvelles alarmes. Un jeune homme, catholique réfractaire, soupçonné d'être prêtre, avait été conduit comme prisonnier à Tutbury. On l'enferma dans une salle contiguë à sa chambre : plusieurs fois, sous ses yeux, on l'entraîna forcément dans la chapelle, pour assister au service; et trois semaines après, on le pendit (5 avril.) devant sa fenêtre (1). Elle considéra le sort de ce jeune homme comme le présage du sien. Sous l'impression de cette idée, elle écrivit à Élisabeth pour réclamer, comme dernière faveur, la vie et la liberté. Elle ne demandait rien de plus : quant aux conditions, sa bonne sœur pouvait les faire; elle y souscrirait. Elle n'avait plus rien à conserver maintenant pour un fils qui l'avait abandonnée; et elle était disposée à faire tous les sacrifices, excepté celui de sa religion (2). Mais la reine d'Angleterre, ne craignant plus l'intervention de Jacques, négligea les offres et les prières de sa captive, et la remit à la garde de sir Amyas Pawlet,

(1) Voyez ses lettres dans Jebb. II, 580, 582, et une autr dans la vie de lord Egerton. Paris, 1812, p. 4. « En ceste » sinistre opinion, ne m'ha pas peu confirmé l'accident de » ce presbystre, qui, après avoir esté tant tourmenté, fut » trouvé pendu sur la muraille viz à viz devant mes fe» nestres. »

(2) Jebb. II, 582. Voyez note (Z).

dont l'austérité et le fanatisme ne lui laissèrent entrevoir que des rigueurs, et peut-être un assassinat.

La reine d'Écosse n'était pas la seule qui éprouvât ces craintes : elles étaient communes au corps entier des Anglais catholiques, dont la vie et la fortune avaient été placées, par le dernier arrêté, à la merci de leurs adversaires, et qui pensaient que le but réel de l'association était le massacre général des personnes les plus distinguées, parmi celles qui professaient l'ancienne croyance. Quelques uns, pour se sauver, entrèrent dans la maison du comte de Leicester ou dans celles des autres favoris de la reine : beaucoup, abandonnant leur famille et leurs propriétés, se retirèrent outre mer, et risquèrent leur vie au service des puissances étrangères. Deux des autres, les comtes d'Arundel et de Northumberland, réclament plus particulièrement, par leur rang et leurs infortunes, l'attention du lecteur : 1° Philippe Howard était le fils aîné du dernier duc de Norfolk, par Marie Fitzallan, fille du comte d'Arundel. (1575.) A l'âge de dix-huit ans, on l'avait présenté à Élisabeth, qui l'avait gracieusement accueilli, et lui avait prodigué toutes les marques de sa faveur. Il se trouva bientôt mêlé dans tous les plaisirs, et porté à tous les vices d'une cour dissolue ; il délaissa son épouse et l'abandonna même pour quelque autre femme remar-

quée (1), et le comte, son grand-père maternel, et lady Lumley, sa tante, pour lui témoigner leur désapprobation de sa conduite, léguèrent à d'autres une partie considérable de leurs propriétés. A la mort du premier (1579, 24 fév.), il réclama, avec la possession du château, le titre de comte d'Arundel : et, quoique sa famille ne l'eût point rétabli dans ses droits (2), il n'en fut pas moins admis par le conseil. Mais, bientôt après, il déclina rapidement dans les faveurs de sa souveraine, soit, comme il le pensa lui-même, par les faux rapports de ceux qui redoutaient la vengeance qu'il pouvait tirer de la mort de son père, soit par les imprudences officieuses des amis de

(1) Elle se nommait Anne, fille de Thomas, lord Dacre du nord. On les maria publiquement lorsqu'elle eut terminé sa douzième année, et ensuite en particulier dès qu'elle fut arrivée à l'âge de quatorze ans : il se trouva probablement quelque point, dans cette façon de faire, sur lequel on fonda une prétendue nullité de mariage. Nous ignorons à quelle femme de la cour il s'attacha ; mais son biographe nous apprend que la reine était entourée de femmes dont les mœurs étaient fort dissolues, et que les hommes mariés qui aspiraient aux bonnes grâces de la reine, devaient préalablement faire mauvais ménage avec leurs femmes. Voyez le MS. vie de Philippe Howard. c. III, qui appartient à sa grâce le duc de Norfolk.

(2) Il siégea à la chambre des lords, le 11 avril 1580 ; et le bill qui le rétablissait dans les droits de son sang reçut la sanction de la reine. 18 mars 1581. Journal des lords, II, 13, 54.

Marie Stuart, qui le regardaient comme le chef héréditaire de leur parti; et il devint évident qu'il était pour la reine un objet de défiance, sinon d'aversion. Arundel quitta la cour pour la société de sa femme, à qui il s'efforça de faire oublier, par son attachement ultérieur, sa négligence passée. La reine ne les laissa pas vivre long-temps ensemble. Deux tentatives pour l'impliquer dans des accusations de conspiration avaient échoué; mais, à l'époque de l'arrestation de Throckmorton, il reçut l'ordre de rester aux arrêts dans sa maison de la capitale, et lady Arundel fut remise à la garde de sir Thomas Shirley, dans le comté de Sussex. Cependant on ne put convaincre les prisonniers d'aucun crime : après quatre mois, le comte fut rendu à la liberté; mais l'année entière s'écoula avant que la comtesse obtînt la même indulgence.

Tant d'affronts firent une impression profonde sur l'esprit de ce malheureux seigneur. Son attachement au culte établi avait été fort ébranlé dans les conférences à la Tour; il se persuada que ses infortunes présentes étaient la punition de sa répugnance à suivre les mouvements de sa conscience. Il envoya chercher un missionnaire, et se réconcilia avec l'Église catholique (1584.). Cette démarche ne manqua pas d'irriter la reine, et de donner à ses ennemis un nouvel avantage. Les lois pénales adoptées à la dernière

session du parlement, augmentaient encore ses craintes; et, après un long combat avec lui-même, il se détermina à quitter le royaume. Mais, avant son départ, il écrivit à Élisabeth une longue et éloquente épître, dans laquelle il lui rappela les efforts inutiles qu'il avait faits pour gagner sa confiance, l'influence de ses ennemis dans son conseil, la disgrâce qu'il avait éprouvée, le sort de son père et de son grand-père, qui, tout innocents qu'ils étaient, avaient péri comme des traîtres (1585. avril.), et les châtiments auxquels il était exposé, sous le prétexte de sa religion. « Il en était venu, disait-il, au point où il devait » se résoudre à la destruction certaine de son » corps, ou au danger manifeste de son âme. » C'est pourquoi il espérait que si, pour échapper à tant de maux, il quittait le royaume sans permission, elle ne l'accablerait pas de sa colère, ce qui serait pour lui la plus amère de toutes les pertes et l'infortune la plus cruelle (1). Mais Arundel ignorait qu'à cette époque il était entouré des espions des ministres, et que sa propre maison n'était remplie que de traîtres. Il ne fai-

(1) Cette lettre se trouve dans Stow, 702-706. Il y insinue que les personnes qui jouissaient de sa confiance étaient athées au fond du cœur. On l'a souvent dit de Raleigh; mais il ne faisait pas partie du conseil. Le comte voulait probablement parler de Leicester et de Walsingham.

sait pas une démarche que le conseil n'en fût instruit à l'instant : et aussitôt que le vaisseau qu'il avait secrètement frété pour le conduire en Flandre, eut fait voile de la côte de Sussex, il fut abordé par un vaisseau de guerre, sous le commandement de Kelloway, pirate supposé. Kelloway remit le fugitif entre les mains de sir Georges Carey, fils de lord Hunsdon. Le conseil l'envoya à la Tour; et son emprisonnement fut suivi de celui de son frère, lord William Howard, et de sa sœur, lady Marguerite Sackville (25 avril.).

A son interrogatoire devant les commissaires, l'innocence du comte déconcerta la méchanceté de ses adversaires (1). Il resta plus d'un an oublié dans sa prison; enfin l'accusation de trahison fut convertie en accusation de mépris, et il fut amené dans la chambre étoilée, comme prévenu d'avoir voulu quitter le royaume sans permission, et d'avoir correspondu avec le docteur Allen,

(1) On produisit une lettre que l'on supposa qu'il avait écrite à Dix, son intendant dans le Norfolk, dans laquelle on lui faisait dire qu'il reviendrait bientôt à la tête d'une armée formidable. On ne lui permit de lire que les deux premières lignes, qui étaient d'une autre main que la sienne. Il déclara qu'elle était fausse; et quoique présentée par Walsingham, la manière dont elle était tombée entre les mains du secrétaire parut si mystérieuse que la majorité du conseil ordonna qu'elle fût rejetée. Vie de Philippe Howard, c. IX.

qui s'était déclaré l'ennemi de la reine. Il répondit que, dans le premier cas, la nécessité le justifiait, parceque les lois du pays ne lui permettaient pas d'adorer Dieu selon sa conscience, et que sa correspondance avec Allen ne concernait pas les affaires de l'état, mais la religion. Ces deux moyens de défense furent rejetés, et on le condamna à payer une amende de dix mille livres, et à la détention au bon plaisir de la reine. Elle lui fit sentir tout le poids de son ressentiment : la rigueur de son emprisonnement fut portée au-delà de tout exemple : il dura toute sa vie ; et sa position fut encore aggravée par un nouveau procès et une condamnation, sur l'accusation de haute trahison (1).

L'arrestation du comte d'Arundel fut suivie de la mort tragique de Henri Percy, comte de Northumberland. Du moment où ce seigneur eut fait connaître son attachement à l'ancienne religion, on l'entoura d'espions, et, durant dix ans, on lui défendit de quitter les environs de la capitale. L'arrestation de Throckmorton avait causé celle de William Shelley, l'un des amis

(1) On le retint au secret pendant treize mois, et ce ne fut qu'après ce temps qu'il obtint quelques domestiques pour le servir. Ibid., c. x, xi. La comtesse, après son emprisonnement, lui donna un fils; mais on lui refusa la permission de visiter son mari, et on la traita avec la plus grande cruauté. Voyez le manuscrit de sa vie par elle-même, c. vi.

du comte : et l'on conclut de la confession volontaire ou forcée de ce gentilhomme, que Percy avait donné son assentiment à la conspiration supposée pour laquelle avait péri Throckmorton(1). On l'envoya à la Tour; et, quoiqu'il y restât pendant plus d'une année, dans une complète réclusion, on ne fit aucun préparatif pour son procès. Le 20 juin, le lieutenant reçut l'ordre de destituer le gardien du comte, et de le remplacer par un nommé Bailiff, domestique de sir Christophe Hatton : la même nuit, le prisonnier fut trouvé mort dans son lit, le cœur traversé de trois balles. Le rapport du coroner le déclara suicide (felo de se); et trois jours après (23 juin.), le chancelier, le vice-chambellan, le lord président des assises, le procureur et le solliciteur général, haranguèrent, les uns après les autres, l'auditoire, dans la chambre étoilée, pour prouver que le comte était coupable de trahison ; et que le sentiment

(1) Il était frère de Thomas, le comte proscrit; durant la rébellion il avait levé des troupes pour Élisabeth contre son frère; ensuite il offrit d'entrer dans un projet pour la délivrance de la reine d'Écosse: mais ses services furent refusés, parcequ'on le supposait d'accord avec Burleigh. (Murdin, 21, 119. Anderson, III, 221.) Les ministres, d'un côté, parurent le croire très porté pour elle (Lodge, II, 69.) en le condamnant, dans la chambre étoilée, à une amende de 5,000 marcs; et d'un autre côté, savoir qu'il ne l'était pas, en n'exigeant jamais cette amende, et en lui accordant le comté qu'il réclamait. Procès d'état, 1115, 1127.

de sa culpabilité l'avait engagé à se soustraire, par une mort volontaire, à l'ignominie d'une exécution publique, afin de conserver l'honneur et les biens de sa famille (1). Cependant le changement de gardien, l'extrême difficulté de porter des armes à feu à un prisonnier dans la Tour, et la sollicitude même qu'on mettait à le convaincre de suicide, servirent à confirmer, dans l'esprit de beaucoup de personnes, le soupçon que ses ennemis, dans l'impossibilité de prouver l'accusation de trahison, s'en étaient délivrés par un assassinat (2).

---

(1) Certainement le comte avait souffert que Charles Paget, l'un des exilés, se rencontrât avec lord Paget dans sa maison de Petworth, afin, à ce qu'ils dirent, de faire un arrangement sur des biens de famille. La preuve la plus positive contre lui fut l'aveu de Shelley, qui prétendit tenir de Paget, que le comte avait conspiré avec lui, pour l'invasion du royaume. Shelley peut l'avoir dit; mais le fait est nié par Paget dans une lettre adressée à la reine d'Écosse, et qui fut interceptée : « que W. Shelley, ainsi qu'ils le disent, ait » avoué que je lui aie fait part des intrigues que j'aurais eues » avec le comte, je répondrai, comme au jour du jugement, » que cela est faux; car je n'ai jamais parlé de ma vie au » dit Shelley que de choses ordinaires et indifférentes, ainsi » qu'on a dû le dire au conseil. » Murdin, 463.

(2) Voyez dans Stow, l'enquête du coroner, 706. Le rapport du gouvernement dans les traités de Somers, III, 420. Les procès d'état de Howell, 1111. Camden, 434. Bridgewater, 204. Pour constater le suicide, on amena un nommé Mullan, qui déclara avoir vendu le pistolet ou fusil, et un au-

tre prisonnier, du nom de Pantin, qui assura l'avoir vu remettre aux mains du comté par un domestique appelé Price. Mais Price, quoiqu'il fût lui-même en prison, ne fut point présenté. Procès d'état, 1, 1124, 1125. D'un autre côté, je ferai observer que, dans une lettre de sir Walter Raleigh à sir Robert Cecil, en 1601, il dit, comme un fait qui leur est bien connu à tous deux, que le comte fut assassiné à l'instigation de Hatton. Murdin, 811.

CHAPITRE IV.

Élisabeth consent à protéger les insurgés belges. — Elle conclut un traité avec Jacques d'Écosse. — Intrigues de Morgan et de Paget. — Complot de Babington. — Découverte et exécution des conspirateurs. — Procédures contre Marie. — Son jugement à Fotheringay. — Sa sentence. — Pétition du parlement. — Intercession des rois de France et d'Écosse. — Son exécution. — Dissimulation d'Élisabeth. — Elle punit ses conseillers, — et apaise les rois de France et d'Écosse.

Par la mort du duc d'Anjou, le droit de succession à la couronne de France fut dévolu à Henri de Bourbon, roi de Navarre. Ainsi, par une coïncidence singulière, il arriva qu'en France comme en Angleterre, l'héritier présomptif professait une religion différente de celle qui était établie par la loi. Les catholiques, dans l'une des deux contrées, ne voulaient pas plus d'un protestant sur le trône, que les protestants de l'autre côté de la mer ne voulaient d'un souverain catholique. Il y avait toutefois cette différence, qu'en Angleterre le droit était réclamé par une femme et une captive, mais qu'en France l'héri-

tier était un prince souverain, jouissant de sa liberté, et à la tête d'un parti nombreux et puissant. A toute heure, Marie Stuart pouvait disparaître de la carrière ; mais, pour empêcher Henri de parvenir au trône, il fallait livrer des batailles et engager une guerre d'extermination. Leur sort répondit à leurs positions diverses : elle mourut sur l'échafaud ; et lui, après de longs et opiniâtres efforts, affermit la couronne sur sa tête, en embrassant la religion que professaient la majeure partie de ses sujets.

Ce fut le jeune duc de Guise qui organisa cette opposition aux droits de Henri. Ce prince avait hérité des talents et de l'ambition de sa famille ; et son zèle pour la religion était encore excité par le désir de venger le meurtre de son père. Tandis que le duc d'Anjou gisait sur son lit de mort, le duc consulta ses amis, et résolut de ranimer la vigueur assoupie de la ligue. Le premier n'eut pas plus tôt expiré, que les émissaires du second se répandirent sur tous les points du royaume, exhortant le peuple à réformer les abus du gouvernement, à pourvoir à la stabilité de leur religion, et à profiter de la leçon utile que leur donnait l'exemple d'un royaume voisin, où une femme seule, revêtue de l'autorité souveraine, avait eu assez de force pour abolir le culte national, et dépouiller la noblesse catholique de son influence légitime dans l'état. On

tint des asemblées, on signa des traités, et le cardinal de Bourbon, oncle de Henri, fut déclaré premier prince du sang, et héritier présomptif de la couronne (1585, 31 mars.) (1). Quoiqu'il semblât au roi de France que la ligue portait une atteinte dangereuse à son autorité, il jugea prudent de se placer à sa tête; mais les ligueurs, soupçonnant ses intentions, le forcèrent à exécuter les mesures les plus contraires à ses opinions. Les guerres et les pacifications, les parjures, les meurtres et les crimes qu'elles produisirent, sont étrangers au sujet de cette histoire; mais il est nécessaire d'observer qu'Élisabeth avait l'œil fixé sur la lutte des deux partis, qu'elle croyait que ses propres intérêts devaient être intimement liés à ceux du roi de Navarre, et que toute sa conduite, pendant plusieurs années, fut commandée par le désir d'éviter le danger qu'elle prévoyait, si le duc de Guise obtenait un succès décisif. Elle envoya à Henri des sommes considérables, et lui fit offrir un asile en Angleterre, quand il ne pourrait plus tenir tête à ses ennemis. Il y vivrait en sûreté sous sa protection, et pourrait, à une autre époque, faire des efforts plus heureux pour la reconnaissance de ses droits (2).

---

(1) Voyez sa déclaration dans les Mémoires de Nevers, I, 641-647.

(2) Strype, III, 395.

Parmi les princes qui avaient souscrit à la ligue, le plus puissant était le roi d'Espagne : mais quoi qu'il eût beaucoup promis, il fit peu de chose. Son grand objet était la réduction des Pays-Bas. L'expédition du duc d'Anjou avait autrefois déconcerté ses plans, et il se persuada que, s'il pouvait alimenter les flammes de la guerre civile en France, rien n'arrêterait la marche victorieuse de son général Farnèse, le célèbre prince de Parme (1). A sa grande surprise, il rencontra un obstacle nouveau, et plus formidable, sur un point où il ne l'attendait pas. Les états, désespérant d'obtenir l'appui de la France, eurent recours à la commisération de l'Angleterre : et les députés des provinces révoltées, se jetant à genoux, supplièrent Élisabeth de recevoir les Belges parmi ses sujets. Leur demande fut appuyée (1585, 29 juin.) par les chefs du conseil, Leicester, Burleigh et Walsingham, qui maintinrent que leur souveraine devait à sa religion de secourir ceux qui professaient la croyance réformée, et à son peuple, de mettre Philippe hors d'état d'envahir l'Angleterre, en s'emparant de ses provinces maritimes. Mais la reine, qui croyait fermement au droit divin des rois, ne put se persuader

(1) Voyez, dans les Mémoires de Nevers, les lettres écrites de Rome par le duc de Nevers au cardinal de Bourbon, au duc et au cardinal de Guise.

que le monarque espagnol eût perdu le sien à la souveraineté de ses états ; ni que ses sujets, sous aucun prétexte, eussent acquis celui de transporter à une autre personne leur fidélité. Elle prétendait qu'en acceptant leur offre, elle se déshonorerait aux yeux des autres souverains, et donnerait un exemple dangereux pour elle-même. Pour lever tous ses scrupules, Leicester eut recours à l'autorité des évêques. Le métropolitain refusa cette tâche, sous le prétexte que les princes catholiques auraient autant de droit à envoyer des troupes au secours des Anglais catholiques, qu'Élisabeth à soutenir les protestants étrangers. Le comte trouva un plus zélé ou plus complaisant casuiste dans l'évêque d'Oxford, qui déclara que non seulement la mesure était légale en elle-même, mais encore que la reine ne pouvait en conscience la rejeter (1). Toutefois, tandis qu'elle consultait, le prince de Parme poursuivait ses premiers avantages ; après une défense opiniâtre, Anvers capitula ; et Élisabeth, subjuguée par les importunités de son favori,

(1) L'évêque prononça que la reine, selon les Écritures, était la mère nourrice de l'église : que l'église n'était pas circonscrite à l'Angleterre, mais qu'elle embrassait tous ceux qui professent l'Évangile ; qu'il était donc de son devoir de la protéger, même dans les pays étrangers, contre la tyrannie des idolâtres. Voyez dans Strype la vie de Whitgift, 229, 231, et Renard, 97.

les arguments de son conseil et les sollicitations des députés, consentit (sept.) à signer un traité avec les états, non comme leur souveraine, mais comme leur alliée, non pour les soustraire à leur dépendance de la couronne d'Espagne, mais pour leur faire recouvrer les franchises qu'ils possédaient autrefois. Il fut stipulé qu'elle fournirait, à ses frais, une armée auxiliaire de six mille hommes; que ses dépenses lui seraient remboursées dans les cinq années qui suivraient le rétablissement de la paix, et qu'elle garderait pour sûreté les villes de Briel et de Flessingue, ainsi quele fort important de Rammekins (1).

Dans ces circonstances, il devenait de la plus grande importance de s'assurer l'amitié de l'Écosse. On ne pouvait se fier que difficilement au caractère irrésolu et temporiseur du roi : il était prêt à intriguer avec tous les partis, et à s'attacher à tous les princes qui subviendraient à ses besoins avec de l'argent. Mais l'expérience avait démontré que l'Écosse pouvait être gouvernée par une faction, en dépit du souverain; et déjà la plupart des conseillers royaux avaient été achetés par les présents et les promesses d'Élisabeth. Arran lui-même lui fit l'offre de ses services; mais on douta de sa sincérité, et l'on envoya Wotton (20 mai.), comme ambassadeur,

(1) Rymer, xv, 93-98. Camden, 444, 446.

pour épier sa conduite et détruire son influence. Les intrigues de Wotton furent secondées par une rencontre accidentelle sur la frontière (16 juill.), et dans laquelle périt lord Russel, fils du comte de Bedford. Il n'y eut rien de plus remarquable dans ce combat que dans tous ceux de ce genre: mais le conseil d'Angleterre prétendit que c'était le résultat d'un complot pour provoquer des hostilités entre les deux nations, et exigea qu'on lui en livrât les auteurs supposés, Kerr de Fernihurst, et Arran, le protecteur de Kerr. Pour éluder cette demande, Jacques les mit tous deux aux arrêts, et Wotton profita du temps où Arran se trouvait éloigné de la cour, pour tramer une intrigue nouvelle et plus importante. Il engagea les partisans écossais d'Élisabeth à s'emparer de la personne du roi, à le conduire en Angleterre, ou à le renfermer au château de Stirling. Son secret fut trahi, et l'ambassadeur, par une fuite précipitée, échappa à la vengeance du monarque. A peine fut-il parti (16 oct.), qu'Arran reprit sa place au conseil: mais son activité trouva des obstacles dans les amis secrets de Wotton: les exilés, soutenus par l'or de l'Angleterre, repassèrent les frontières: leur nombre s'accrut en approchant de Stirling; ils entrèrent par trahison dans la ville, et le roi, dans l'impossibilité de leur résister, ouvrit les portes du château (3 nov.). Il se vit alors à la merci de tous les lords partisans de

l'Angleterre, qui recouvrèrent leurs biens et leurs dignités, et obtinrent le gouvernement de plusieurs forteresses (10 déc.), comme places de sûreté (1). On ouvrit une négociation avec Élisabeth : et Jacques, ayant obtenu la promesse qu'on ne ferait rien au préjudice de son droit à la succession, consentit à un traité (1586, 5 juill.) par lequel la reine d'Angleterre et le roi d'Écosse s'obligeaient à défendre la croyance réformée, contre les efforts des puissances catholiques, et à se secourir réciproquement, en cas d'invasion de la part d'un prince étranger. Il paraît que, durant cette négociation, le nom de la reine d'Écosse ne fut pas même prononcé (2).

La reine avait de nombreuses raisons d'être satisfaite du traité : mais celui qu'elle avait conclu avec les états belges devint, pour elle, une source d'inquiétude et de regrets. La honte de soutenir des rebelles qui prétendaient déposer leur souverain légitime, la tourmentait incessamment : elle avait soin d'insinuer qu'elle n'avait pris part à la guerre que comme amie et alliée, sans autres vues que de conserver intacts les droits du peuple et du prince; et (8 oct.) elle défendit formellement au comte de Leicester, commandant de ses troupes, de s'engager dans

(1) Camden, 436-440. Melville, 167. Spot, 343.
(2) Camden, 466-473. Rymer, xv, 803.

aucune entreprise, ou d'accepter aucune dignité, que l'on pût regarder comme une reconnaissance que Philippe eût perdu la souveraineté des provinces. Mais les vues du favori étaient bien différentes de celles de sa maîtresse. Son ambition lui faisait aspirer au rang qu'avait possédé et perdu le duc d'Anjou ; et à son arrivée en Hollande (8 déc.), il demanda et obtint de la reconnaissance des états, toutefois après quelque hésitation, le titre d'excellence, la charge de capitaine-général des Provinces-Unies, et la direction générale de l'armée, des finances et des cours judiciaires. Quand ces nouvelles parvinrent en Angleterre, la reine manifesta son mécontentement par l'emportement de ses discours. Elle accusa Leicester de présomption et de vanité, de mépris pour l'autorité royale, et de sacrifier l'honneur de sa souveraine à sa propre ambition; mais quand, ensuite, elle eut appris qu'il avait envoyé chercher la comtesse qu'elle détestait, et qu'il se préparait à tenir une cour dont la splendeur éclipserait la sienne, elle tomba dans un violent accès de colère, jurant « avec de grands » serments » qu'il n'existerait d'autres cours sous son obéissance qu'une seule, et qu'elle apprendrait à ce misérable avec quelle facilité la main qui l'avait élevé pourrait aussi l'anéantir (1).

(1) Mémoires de Hardwicke, 299.

Si les lords du conseil furent effrayés de la colère d'Élisabeth, ils ne se trouvèrent pas moins embarrassés du silence et de l'insouciance de Leicester. Ils firent en vain l'apologie de sa conduite, et fabriquèrent des dépêches de lui, pour apaiser le mécontentement de la reine (1) : elle fut ou feignit d'être inexorable. Chaque jour elle annonçait son rappel immédiat : elle accablait ses amis d'injures : ses lettres étaient remplies de reproches et de menaces. Mais le comte dédaignait de se soumettre, ou de donner aucune marque de repentir. Convaincu du pouvoir qu'il avait sur son cœur, il laissa à ses collègues d'Angleterre le soin de justifier sa conduite, et continua à agir comme s'il eût été hors des atteintes de son autorité. Il employait son temps à voyager d'une ville à une autre ; partout il donnait ou recevait les festins les plus somptueux, et déployait, dans toutes les occasions, la magnificence d'un prince souverain (2). Trois mois s'é-

(1) Ceci ne me paraît pas exact. Leicester avait écrit à Hatton une lettre que les ministres se déterminèrent à supprimer, comme plus propre à irriter la reine qu'à l'apaiser. Ensuite, trouvant qu'il était nécessaire de gagner du temps, ils conférèrent de nouveau sur cette lettre, et rayant quelques mots qui leur paraissaient offensants, et corrigeant le reste pour le mieux, ils la présentèrent à la reine. Mémoires de Hardwicke, 300.

(2) Il y eut cependant une exception à ce cours de fêtes successives, et ce fut pour un jeûne général. Il ne fut permis

coulèrent dans ces altercations. Élisabeth menaçait toujours, mais n'avait jamais le courage de frapper : et l'adresse de lord Burleigh apaisa enfin son ressentiment. Ce ministre, sous prétexte que ses services étaient inutiles, offrit sa démission (30 mars.). Elle le traita de présomptueux : mais, le jour suivant, sa colère avait cédé : elle écouta les remontrances du conseil, et consentit à envoyer un secours considérable, en hommes et en argent, au capitaine-général des Pays-Bas (1).

L'arrivée de l'armée anglaise avait ranimé les esprits abattus des Belges. Sa présence au champ de bataille, donnant un nouvel éclat à leur cause, retarda, mais n'arrêta pas la marche victorieuse des Espagnols. Les troupes, à la vérité, se battirent avec leur valeur accoutumée, remportèrent quelques avantages partiels, et arrachèrent quelques villes aux mains de l'ennemi; mais Leicester était loin d'égaler Farnèse, et le courtisan accompli dut céder au général expérimenté et victorieux. A la fin de la campagne, la balance des succès penchait de beaucoup en fa-

---

ni à Leicester, ni aux personnes de sa maison, de boire ou de manger avant le coucher du soleil. Depuis l'aurore jusqu'à cette heure la journée se passa en prières publiques, à entendre les discours des prédicants, et à chanter des psaumes. Voyez Stow, 713, 714.

(1) Toutes ces particularités se trouvent dans les Mémoires de Hardwicke, 297-329, et dans Camden, 459.

veur du prince de Parme ; et le comte, à son retour à La Haye (29 oct.), fut accueilli par des murmures et des remontrances. Quoiqu'il eût conçu le plus souverain mépris pour les membres des états, qu'il regardait comme une assemblée de marchands et de boutiquiers, dont le patriotisme consistait à acheter au plus bas prix les services et le sang de leurs alliés, il trouva néanmoins difficile de donner une réponse satisfaisante à leurs plaintes, de ce que le résultat de la campagne n'avait point compensé la dépense qu'elle avait causée, et de ce que le nombre des troupes anglaises en campagne n'atteignait pas celui qu'avait fixé le traité : qu'il avait violé leurs priviléges, ruiné leurs finances, négligé la discipline militaire, et extorqué de l'argent par des moyens illégaux et arbitraires. Dans un mouvement de colère, il ordonna la dissolution de l'assemblée : elle continua à siéger, malgré ses menaces : il eut ensuite recours aux concessions et aux promesses, annonça son intention de retourner en Angleterre, et proposa de confier l'autorité suprême, durant son absence, à sir William Pelham, ou sir William Stanley, ou sir Roland York. Les états la réclamèrent comme leur propre droit : il s'y soumit, et résigna le gouvernement dans une séance publique, quoique en même temps, par un acte particulier, il se le réservât pour lui-même. La cause de cette démarche précipitée et

irrégulière était la nécessité d'obéir à l'ordre d'Élisabeth, qui lui prescrivait un prompt retour, afin de l'aider de ses conseils dans l'importante affaire de la reine d'Écosse (1).

Les malheurs de cette princesse touchaient enfin à leur terme : ses amis s'étaient aveuglément ligués avec ses ennemis pour la conduire à l'échafaud. Les exilés, que la religion ou l'intérêt avaient engagés à embrasser sa cause, s'étaient bientôt divisés en factions, qui rejetaient les unes sur les autres le blâme de leurs fautes multipliées, et des contre-temps qu'elles éprouvaient. Morgan et Paget, qui administraient le douaire de la reine en France, ayant trouvé de nombreux partisans parmi les plus nécessiteux de leurs compagnons, se plaignaient avec amertume de ce que l'arrivée des jésuites missionnaires eût rendu le gouvernement anglais plus soupçonneux et plus vigilant; que les traités que l'on avait conclus n'avaient amené que plus d'irritation et de sévérité ; et que Persons et ses frères avaient fait un monopole de la charge de défenseur des droits de Marie dans les cours étrangères, à l'exclusion des laïques, beaucoup plus propres à de telles fonctions, et au préjudice de la reine d'Écosse elle-même, dont les secrets avaient été dévoilés par la con-

(1) Camden, 460, 463. Stow, 729-740. Bentivoglio, II, 92.

fession de Holt, au château d'Édinbourg; par celle de Creighton, à la Tour de Londres; et par les révélations de leur partisan Gray, durant la négociation de Greenwich (1). Leurs adversaires répliquaient que les mesures que l'on condamnait ainsi avaient principalement contribué à la conservation du culte catholique en Angleterre; que Morgan et Paget étaient des hommes dont il fallait au moins se défier, depuis qu'ils s'étaient liés avec des gens connus pour être les émissaires de Walsingham; que leur impatience ou leur perfidie leur avait souvent fait adopter des projets dangereux et illégaux; et que les véritables amis de la reine avaient pour premier objet la conservation de sa vie, et devaient rejeter tous les plans dont la découverte, ou l'insuccès, pouvait la conduire à la mort. L'ambassadeur de Marie, l'archevêque de Glascow, et tous ses parents de la maison de Guise, étaient d'accord avec eux: mais Morgan et Paget avaient des amis à qui la coutume d'une correspondance journalière donnait une plus grande influence sur ses deux conseils

(1) Il paraît que ce fut la trahison de Gray qui la détermina à se jeter dans les bras de ce parti: Gray avait été envoyé à Paris avec des lettres de Holt pour Persons, qui lui confia tous ses secrets et ceux de ses amis. Murdin, 442. Marie écrit à Castelnau: « Ce voyage de Gray n'a pas nui seu» lement à son crédit, mais à celuy de ceux qui se sont tant »voulu mesler avec luy.» Jebb. II, 670.

Nau et Curle, ses secrétaires, enfermés avec elle dans sa prison (1).

La reine d'Angleterre était animée de la haine la plus violente contre Morgan. L'accusation portée contre lui par Parry, quoique dénuée de témoignage oral ou de preuves écrites, l'avait portée à déclarer qu'elle donnerait dix mille livres à quiconque lui apporterait sa tête : et quand elle envoya l'ordre de la Jarretière au roi de France, elle demanda, en retour, l'extradition de la personne de Morgan (1585, 9 mars.). Henri n'osa refuser, et cependant il était honteux d'y consentir. Il adopta un terme moyen : il enferma le Gallois à la Bastille, et envoya ses papiers à la reine (2). Morgan employa son temps à méditer des plans de vengeance ; et, dans ce dessein, par les secours de Paget, il se procura les moyens de correspondre avec Marie ; et, pour effectuer son projet, il chercha des agents et des associés par toute l'Angleterre. Mais il fut arrêté dans ses vues par un homme plus adroit que lui, par le secrétaire Walsingham, qui corrompit la fidélité de ses agents, leur fournit des

(1) Voyez dans Murdin, 442, 449, 465, 479, 496, 499, 507, 516, les lettres de Morgan et de Paget. Voyez aussi More, Hist. provinciæ anglicanæ, 138, et Bartoli, 277. J'observe que Morgan, dans ses lettres, parle toujours d'Allen avec respect et amitié, particulièrement p. 497.

(2) Murdin, 440-444, 471. Jebb. 577. Egerton, 3.

moyens de correspondance, et encouragea secrètement les intrigues du Gallois, afin de pouvoir impliquer la reine d'Écosse elle-même dans le complot, et conduire finalement sa victime à l'échafaud. Morgan s'adressa d'abord à Christophe Blount, gentilhomme catholique dans la maison de Leicester. Mais Blount était trop prudent pour s'exposer lui-même : il se remit du soin dangereux d'apporter les nouvelles, sur un nommé Pooley, serviteur de lady Sydney, fille de Walsingham. Pooley se rendit plusieurs fois à Paris, se fit passer pour catholique, apporta des lettres à Marie (20 juill.), et fut initié dans les secrets de ses amis en Angleterre (1586, 28 janv.) (1). Mais s'il n'était pas, de ce moment, l'espion de Walsingham, il le devint très certainement peu de temps après.

Les agents que Morgan employa ensuite, furent Gifford et Greatley, deux traîtres, qui avaient étudié dans les séminaires d'Angleterre, avaient pris les ordres, et avaient consenti (1585, 15 oct.) à devenir les suppôts de l'artificieux et intrigant secrétaire. Ils étaient plus que suspects à beaucoup de catholiques ; mais ils trompèrent la crédulité du Gallois, en avouant qu'ils étaient soldés par le gouvernement, mais protestant qu'ils n'avaient d'autre désir que de servir la

(1) Ibid., 446, 449, 451, 480, 497.

reine d'Écosse avec plus de sécurité. Morgan les recommanda à Marie dans les termes les plus pressants (1586, 24 avril.). Ils se rendirent en Angleterre, retournèrent à Paris, et revinrent encore avec d'autres instructions qu'ils communiquèrent à Walsingham (1).

Il y eut cependant un quatrième et plus important émissaire, un gentilhomme qui, revêtu de l'uniforme d'officier, et prenant le nom de Fortescue, avait été remarqué, durant l'été et l'automne, pour avoir fréquenté les familles de plusieurs réfractaires. Par le moyen de Maude, qui s'insinua dans la confiance de cet étranger, on découvrit qu'il se nommait John Ballard, prêtre catholique, et que son but était de sonder les dispositions de ses hôtes, et de chercher des soutiens pour les exilés. Maude était passé maître dans l'art de la dissimulation. Il accompagna l'envoyé dans un voyage le long des côtes occidentales, dans une partie de l'Écosse, dans les comtés du nord de l'Angleterre, et de là, en traversant la Flandre, jusqu'à Paris. Pendant sa route, Ballard communiqua ses intentions à Allen, qui les désapprouva fortement : mais Morgan et Paget l'exhortèrent à persévérer, et le présentèrent, par l'entremise de Greatley (29 avril.), à Mendoza, l'ambassadeur espagnol.

(1) Ibid., 454, 455, 470, 511.

Il apprit à ce ministre que la plus grande partie des forces anglaises étaient débarquées, avec Leicester, dans les Pays-Bas; que non seulement les catholiques, mais beaucoup de protestants, étaient prêts à embrasser le parti de la reine d'Écosse, et qu'ils n'attendaient que l'arrivée d'une armée étrangère pour se lever en sa faveur. Mais Mendoza ne parut pas satisfait des informations de cet agent : il ne voulut s'engager qu'à en parler à son souverain, en termes généraux; et promit que, si un parti puissant s'organisait en Angleterre, le prince de Parme enverrait un secours prompt et convenable. Mais Morgan et Paget furent blessés de la froideur de l'Espagnol. Ils savaient que Savage, officier qui avait servi dans les guerres de Flandre, avait entrepris d'assassiner Élisabeth (1), et ils se persuadèrent que l'on formerait aisément un parti suffisant pour délivrer la reine d'Écosse, à l'aide de Babington, de Dethick, dans le comté de Derby. A cet effet,

(1) Savage prétendit, dans sa confession à la Tour, qu'il avait été amené à commettre ce crime par Gifford dont nous avons déjà parlé, et par un autre Gifford qui fut plus tard archevêque de Reims, pour le bien de la religion, et pour venger la mort de Throckmorton. Mais de tels aveux, ainsi que nous l'avons souvent vu, méritent peu de crédit, et celui-ci en particulier contient un grand nombre de faits qui paraissent fort douteux. Voyez-le dans les Procès d'état de Howell, 1, 1130.

Ballard revint en Angleterre (22 mai.), avec ordre de retourner promptement, pour rendre compte à Mendoza du résultat de sa mission. Maude, son compagnon, informa Walsingham de toutes ces circonstances (1).

Marie, que l'on avait mise en garde contre le caractère suspect de cet homme, ne voulut avoir aucun rapport avec Ballard : mais l'esprit exalté de Babington négligea toutes les précautions. C'était un jeune homme riche et de bonne famille, qui avait transmis des lettres à la reine d'Écosse, quand elle résidait à Sheffield, et qui avait toujours professé l'attachement le plus chevaleresque pour sa cause. Son opinion personnelle était que toute tentative en faveur de Marie, durant la vie d'Élisabeth, serait inutile : mais quand Ballard lui eut appris que Savage s'était engagé à assassiner la reine, et que le prince de Parme débarquerait, en même temps, avec une armée formidable (27 mai.), il abandonna ses objections, et fit observer que la mort d'Élisabeth était d'une trop grande importance pour s'en rapporter au bonheur et à l'intrépidité d'un seul homme : qu'il fallait choisir six gentilshommes pour tenter l'entreprise, tandis que d'autres délivreraient la reine d'Écosse ; et qu'il avait plu-

(1) Ibid., 1137, 1144. Strype, IV, 100. Murdin, 517, 527, 530. Camden, 474.

sieurs amis chers et fidèles, qui risqueraient, à ce qu'il pensait, leur fortune et leur vie pour servir la princesse captive, et délivrer leurs frères du joug de la persécution (1).

Dans le courant de juin, Babington conféra alternativement avec Ballard et Savage, d'une part, et de l'autre, avec les jeunes compagnons de ses espérances et de ses plaisirs (du 15 au 25 juin.). Les premiers applaudirent à sa résolution, les autres montrèrent une répugnance qu'il ne put comprendre : mais leur résistance ne fit qu'accroître son ardeur. Il travailla à vaincre leurs objections, et le résultat de toutes les conférences était régulièrement communiqué à Walsingham par Pooley. Cet adroit ministre, se riant de l'infatuation de ces jeunes gens, qui se prenaient d'eux-mêmes dans ses toiles, employait toute son habileté à former une nouvelle intrigue et à préparer la ruine d'une plus illustre victime. Par ses ordres, Gifford se rendit chez un de ses oncles, aux environs de Chertsey ; il s'assura, par des présents, le service d'un homme chargé de porter de la bierre au château, et il ouvrit, sous la surveillance de Pawlet, une correspondance avec les deux secrétaires, Nau et Curle. Peu de jours après, un messager inconnu remit un billet à Babington : il venait de Gifford, mais

(1) Mémoires de Hardwicke, 226.

il était écrit avec le chiffre de Marie, qui, après lui avoir fait des reproches touchants sur la cessation de ses services, le priait de lui envoyer à Chertsey un paquet qu'il avait reçu de l'ambassadeur français. Babington n'eut aucun soupçon de trahison : il se réjouit de son bonheur, et envoya, avec le paquet, une lettre de sa main pour la reine d'Écosse. Dès que Gifford eut reçu le tout, il l'envoya à Walsingham : on déchiffra et l'on transcrivit ces pièces au bureau du secrétaire; et l'on renvoya l'original, ou peut-être une copie à Gifford, qui la fit parvenir lui-même à Chertsey. Quelque temps après (25 juillet.), son agent lui apporta la réponse, qui, après avoir fait le même trajet et suivi la même route, fut enfin remise aux mains de Babington. On peut avoir des doutes sur le contenu réel de ces deux lettres : d'après les copies qui furent produites plus tard, Walsingham était parvenu à comprendre Marie parmi les conspirateurs, et à la rendre passible de la peine de mort (1).

Cependant la conspiration, si toutefois il y eut conspiration, n'était encore que dans son en-

(1) Camden, 479. Thomas Philipps fut employé pour les déchiffrer, Arthur Grégory pour contrefaire les sceaux. Plus tard Harrison, secrétaire particulier de Walsingham, accusa ce ministre, Philipps et Maude d'avoir tramé tout le complot. Cotton, MSS. Cal. c. IX, 458. Chalmers, 1, 427.

fance. Bien que l'on se fût consulté, on n'avait pris aucune résolution : les vœux de Babington étaient combattus par les opinions contraires de ses amis ; et l'invasion, qui devait être la base première de toutes les démarches, n'était qu'un hasard dépendant du caprice d'un prince que l'on n'avait pas encore consulté (1). Il se peut que la lenteur de la conspiration, ou l'appréhension d'un danger immédiat, ou l'espoir d'une récompense proportionnée, ait dicté la conduite de Ballard : mais, du moment (2 août.) où la lettre de Marie eut été déchiffrée, il offrit à Walsingham de lui découvrir tout ce qui se passait (2). Ses services étaient devenus inutiles, et il fut à l'instant arrêté comme prêtre séminariste. L'alarme (4 août.) se répandit parmi les conspirateurs ; beaucoup d'entre eux s'enfuirent ; Babington chercha et obtint, ce qui surprendra le lecteur, un asyle dans la maison du secrétaire, et la promesse d'une permission de quitter le royaume, pour surveiller la conduite des traîtres du dehors (3).

Jusqu'ici Walsingham avait gardé le plus pro-

---

(1) L'accusation porte que le 27 juillet sir Thomas Gérard entra dans le complot. Cependant il ne fut pas mis en jugement. Howell, 1134.

(2) Ibid., 1153.

(3) Ce que dit Camden (477) du tableau qui représentait Babington et les six assassins, doit être corrigé par le rap-

fond secret; actuellement, il jugea convenable d'en instruire sa souveraine. Les alarmes de la reine rompirent le fil de l'intrigue. En le louant de son adresse, elle blâma sa confiance. Apporter des délais, lui dit-elle, c'était tenter la providence de Dieu, exposer sa vie à des dangers imminents. Elle se chargea elle-même de faire arrêter les traîtres, et de les livrer à une justice immédiate. Ils eurent cependant quelque avis de son intention. (15 août.) Babington s'enfuit de son asyle; mais il fut pris à Harrow, avec Gage, Charnock, Barnwell et Donne, dans la maison de Bellamy, leur ami commun. Abington, Salisbury, Jones, Tichbourne, Travers et Tilncy, furent amenés prisonniers de la province. Édouard Windsor seul, le frère de lord Windsor, eut le bonheur d'échapper aux poursuites. Quant aux espions, Gifford était déjà sur le continent; Pooley, après un court emprisonnement, fut renvoyé sans jugement.

Le lecteur doit s'intéresser au sort de ces jeunes gens. Ils n'étaient pas de cette classe où l'on trouve généralement des conspirateurs. Issus des meilleures familles de leurs comtés respectifs, possesseurs de fortunes considérables, ils s'étaient, jusqu'à ce moment, éloignés de toute politique,

---

port du conseil de la reine au procès, qui ne parle que de Savage et de Tichbourne. Howell, 1138.

et avaient employé leurs beaux jours aux soins et aux plaisirs de leur âge et de leur situation. Aucun d'eux n'eût probablement songé à commettre le crime pour lequel ils furent punis, sans les émissaires de Morgan et de Walsingham : de Morgan, qui cherchait à se venger d'Élisabeth ; de Walsingham, qui ne craignait pas de répandre du sang pour arriver à verser celui de Marie (1). Il existait plusieurs nuances dans leur culpabilité. Babington était un assassin ; il approuvait et suivait le projet de Savage et de Ballard. Parmi les autres, quoique Abington, Salisbury et Donnè eussent refusé de tremper leurs mains dans le sang de la reine, ils s'étaient offerts pour tenter la délivrance de la royale captive. Le reste con-

---

(1) « Avant que ceci arrivât, dit Tichbourne sur l'échafaud, » nous vivions ensemble dans la situation la plus brillante. » De qui parlait-on dans le Strand, à Fleet-street, et dans » toute autre partie de Londres, si ce n'est de Babington et » de Tichbourne ? Aucune porte n'était assez forte pour » s'opposer à notre entrée. Telle était notre existence, et » nous ne manquions de rien de ce que nous pouvions dési- » rer, et Dieu sait combien peu les affaires d'état entraient » dans ma tête ! J'ai toujours regardé cela comme impie, et » refusé de m'en mêler ; mais, par égard pour mon ami, j'ai » gardé le silence, et y ai ainsi consenti. » Howell, 1157. Il excita la pitié des spectateurs. Deux de ses compositions, un petit poëme qu'il composa le soir qui précéda son exécution, et une lettre qu'il adressa à sa femme le matin même, ont été publiés par M. d'Israeli, Curiosités de la littérature, III, 105.

damnait également ces deux projets : leur délit réel consistait dans leur silence ; ils n'avaient pas voulu trahir les amis qui s'étaient confiés à leur honneur. « C'était mon triste destin, s'écria » Jones à la barre, ou de trahir mon ami, que » j'aime comme moi-même, ou de rompre mon » allégeance, et de me perdre, moi et ma posté- » rité. J'ai voulu être compté au nombre des » amis fidèles, et je suis condamné comme un » traître. L'amitié de Thomas Salisbury me » porte à me détester moi-même. Mais Dieu sait » combien j'étais éloigné de me rendre coupable » de trahison (1). »

On leur fit leur procès en deux divisions. Quelques uns plaidèrent de leur culpabilité ; les autres furent condamnés sur les aveux de leurs associés dans la Tour. On consacra deux jours à leur exécution. Le premier jour, la jeunesse, le rang et la conduite de ces infortunés excitèrent la pitié des spectateurs, qui eurent horreur de la barbarie du châtiment. On jugea prudent d'ac-

---

(1) Howell, 1155. Babington paraît s'être conduit sans générosité. Ce fut lui qui entraîna les autres dans la conspiration : et néanmoins ses aveux servirent de preuve principale contre eux. Ils protestèrent qu'il avait exagéré leur culpabilité pour obtenir sa grâce. Cela fut nié par Hatton ; mais il paraît qu'il conservait encore quelque espoir, même après sa condamnation. Voyez, dans Howell, sa lettre à la reine, 1140.

corder quelque chose à la compassion publique ; et les sept derniers condamnés expirèrent au gibet, avant que leur corps fût abandonné au coutelas du bourreau (1).

Avant l'arrestation des conspirateurs, Pawlet avait reçu l'ordre de s'emparer des papiers particuliers de sa captive, et il avait promis, selon le langage du siècle, d'exécuter cette commission « avec la grâce du Tout-Puissant. » La première fois que Marie sortit dans l'intention de prendre l'air, il la conduisit forcément à Tixal (8 août), l'enferma dans une partie secrète de la maison, et la priva de tout usage de plume, encre et papier. Après trois semaines de la plus sévère réclusion, on lui permit de retourner à Chertsey (28 août), où, lorsqu'elle entra dans son appartement, elle remarqua que ses cabinets étaient ouverts, et qu'on avait emporté son argent, ses sceaux et ses papiers. Après un moment de silence, elle se tourna vers Pawlet, et, le regardant avec un air de dignité, elle lui dit : « Il reste encore deux » choses, sir, que vous ne pouvez me retirer, le » sang royal, qui me donne droit à la succession,

(1) Je n'affligerai pas le lecteur en rapportant les cruautés de cette exécution. Voyez Howell, 1158 ; Camden, 483. La reine donna à Walter Raleigh les terres de Babington. Murdin, 785. Mistress Bellamy n'échappa que par une fausse appellation. Elle se nommait Catherine, et avait été arrêtée sous celui d'Élisabeth. Howell, 1141.

» et l'attachement qui fait battre mon cœur pour
» la religion de mes pères (1). »

Afin de fixer le sort de Marie, Élisabeth demanda l'avis de ses plus fidèles conseillers. Quelques uns d'entre eux cherchèrent à sauver la vie de l'illustre captive ; ils alléguèrent son âge

---

(1) Voyez dans Chalmers, I, 429, 430, les extraits des lettres de Pawlet. Je pense que c'est à cette époque qu'Élisabeth écrivit sa célèbre lettre à Pawlet : « Amyas, mon » plus prudent et fidèle serviteur, que Dieu te récompense » trois fois au double pour la charge fatigante que tu remplis » si bien. Si vous saviez, mon Amyas, avec quelle gratitude, » outre ce que je vous dois, mon cœur reconnaissant reçoit » vos travaux, vos fidèles actions, vos ordres prudents, et » votre conduite sûre dans un emploi si dangereux et si difficile, cela vous soulagerait dans votre route, et réjouirait » votre cœur ; car aucune récompense ne peut encore, dans » mon jugement, égaler tout ce que j'estime en vous, et je » pense qu'aucun trésor ne peut valoir une telle fidélité. Je me » condamnerais moi-même de la faute que je ne commettrai » jamais, si je ne la récompensais comme elle le mérite. » Oui, je veux que vous m'abandonniez au moment où j'aurai le plus besoin de vous, si je ne reconnais pas un tel » mérite par une récompense « non omnibus datum. » Elle continue en lui disant qu'il doit exhorter Marie à se repentir d'avoir attenté aux jours d'Élisabeth : « Sa fourberie a mérité des ordres de cette nature : rien ne peut l'excuser, puisque tout a été avoué par ceux qui devaient contribuer à » ma mort. » Strype, III, 361. Il ne reçut jamais cette grande récompense « non omnibus datum ; » mais la raison en est claire. Le lecteur verra dans la suite qu'il refusa de faire mourir Marie, sans un ordre écrit (un warrant), quoique Élisabeth le priât de le faire.

avancé, ses infirmités corporelles, et la probabilité que sa santé succomberait sous la rigueur d'un emprisonnement prolongé. Mais il s'en trouva un plus grand nombre qui soutinrent que sa mort était nécessaire à la sûreté de leur religion; et ceux-ci balançaient seulement entre l'opinion de Leicester, qui voulait qu'on employât le poison, comme un moyen plus sûr et plus secret, et de Walsingham, qui soutenait que l'honneur de la souveraine exigeait toute la solennité d'un procès. Mais Walsingham était présent : son avis prévalut, et une commission, composée de quarante-sept personnes, des pairs, des conseillers privés et des juges, fut créée pour rechercher la conduite de Marie, communément appelée reine d'Écosse et douairière de France, et prononcer son jugement d'après les dispositions d'un acte passé la vingt-septième année du règne de la reine. Trente-six membres de cette commission, accompagnés des jurisconsultes de la couronne, se rendirent au château de Fotheringay, où Marie avait été préalablement transférée (1). Elle les reçut avec poli-

(1) C'étaient Bromley, lord chancelier; Burleigh, lord trésorier; les comtes d'Oxford, Kent, Derby, Worcester, Rutland, Cumberland, Warwick, Pembroke et Lincoln; le vicomte Montague, les lords Abergavenny, Zouch, Morley, Stafford, Grey, Lumley, Stourton, Sands, Wentwort, Mor-

tesse. Elle apprit avec tranquillité le but de leur visite, mais elle refusa énergiquement de reconnaître leur autorité. Elle dérivait, dit-elle, de la reine d'Angleterre : mais la reine d'Angleterre n'était pas sa supérieure : elle était princesse indépendante; et elle ne déshonorerait jamais la couronne d'Écosse, en consentant à paraître comme criminelle à la barre d'une cour de justice d'Angleterre. Aucun argument ne put ébranler sa résolution, et les commissaires se séparèrent mécontents et embarrassés. Mais la solitude et le silence de la nuit influèrent sur la vigueur qu'elle avait montrée dans le jour : elle fut saisie d'une remarque de Hatton, que son opiniâtreté venait de la conscience de son crime; et, le matin, elle consentit à se défendre, pour l'honneur de sa réputation, mais à condition que sa protestation contre l'autorité de la cour serait préalablement admise : ce qu'on lui accorda, après quelque hésitation (1).

---

dant, Saint John de Bletso, Compton et Cheney; sir James Croft, sir Christophe Hatton, sir Francis Walsingham, sir Ralph Sadler, sir Walter Mildmay, sir Amyas Pawlet; Wrey, président de la cour des plaids communs; Anderson, président de la cour du banc du roi; Manwood, premier baron de l'échiquier, et Gaudy, un des juges des plaids communs. Camden, 486, 495.

(1) Durant cette discussion, elle fit souvent observer qu'elle ne pouvait comprendre ce passage de la lettre de la reine, qui

Il était peut-être imprudent à la reine d'Écosse de faire une telle concession. Elle était placée dans des circonstances telles, que, quoi qu'elle pût alléguer pour son innocence, il lui était presque impossible de la prouver. Seule et sans ami, sans connaissance des lois, sans habitude des formes judiciaires, sans notes, sans témoins, sans conseil, et ne sachant des dernières affaires que ce qu'elle avait pu en recueillir sous les murs de la prison; ne connaissant des preuves que ses adversaires pouvaient produire, que ce que ses conjectures lui suggéreraient, que pouvait-elle opposer avec avantage à cette foule de gens de loi ligués contre elle? et si, parmi les juges, elle découvrait deux ou trois amis secrets, c'étaient des hommes dont la fidélité était soupçonnée, et dont la vie et la fortune dépendaient probablement de leur vote dans cette affaire; les autres étaient les plus distingués de ceux qui, depuis tant d'années, avaient sollicité sa mort dans le conseil, ou l'avaient demandée à grands cris au parlement. Cependant, en dépit de tant d'inégalité, Marie se défendit elle-même avec esprit

---

disait qu'elle vivait en Angleterre sous la protection de la reine. Elle en demanda l'explication au chancelier Bromley. C'était une question embarrassante, sa réponse fut évasive : le sens était assez intelligible; mais il n'appartenait point aux sujets d'interpréter les lettres de leur souveraine, et ils n'étaient pas venus pour cela. Howell, 1169, 1170.

et finesse. Pendant deux jours, elle tint en suspens tous ces gens qui pourchassaient sa mort, et, le troisième, la procédure fut suspendue, par un ajournement inattendu à Westminster (1).

On peut diviser en deux chefs l'accusation portée contre Marie. Le premier, qu'en contravention au statut adopté pendant la dernière session du parlement, elle avait conspiré, avec les étrangers et des traîtres : 1° pour l'invasion du royaume; 2° pour la mort de la reine. On apportait en preuves de ce premier chef, une multitude de lettres interceptées, ou trouvées dans son cabinet, sa correspondance avec Mendoza, Morgan, Paget et autres. Si ces lettres étaient authentiques, et il y a bien des doutes à cet égard, elles montraient que non seulement elle avait approuvé le plan d'invasion formé à Paris, mais qu'elle avait encore offert d'en faciliter l'exécution, en déterminant ses amis, en Écosse, à prendre les armes, à s'emparer de la personne de Jacques, et à empêcher tout secours de parvenir en Angleterre (2). Quoique Marie refusât d'ad-

(1) Néanmoins lord Burleigh, comme si Marie n'avait point assez de désavantage, composa et fit circuler le matin du jour du jugement, un écrit qu'il intitula « Note des offenses » et des injures faites par la reine d'Écosse à la majesté de la » reine. » Voyez-le dans Murdin, 584, oct. 12.

(2) Ce projet de s'emparer de la personne de Jacques, et de le faire sortir du royaume, lui fit beaucoup de tort. Mais

mettre cette charge, elle ne la repoussa pas en général. Elle la traita de frivole. Elle n'était pas liée, disait-elle, par leurs statuts : elle était l'égale et non la sujette d'Élisabeth ; et, entre deux égaux et souverains, il n'y avait d'autre loi que la loi de la nature : cette loi l'autorisait complètement à chercher les moyens de se délivrer d'une injuste captivité. Elle avait d'abord offert des conditions qu'Élisabeth avait trouvées raisonnables, et elle avait déclaré que si elles étaient rejetées, elle aurait recours à d'autres moyens. Mais ses prières, ses propositions, ses avertissements, avaient été dédaignés ; et quel était donc l'homme qui pouvait la blâmer si, dans de telles circonstances, elle avait consenti à accepter les offres de secours qui lui avaient été faites par ses amis ?

Elle repoussa, avec larmes et véhémence, la seconde partie de l'accusation, qui la présentait

---

il eût été juste de se rappeler que la conduite de ses ennemis aurait pu le lui inspirer, qu'ils s'étaient rendus maîtres plusieurs fois du roi, et qu'Élisabeth avait souvent demandé que le roi fût envoyé en Angleterre. On lut une autre lettre dans laquelle elle exprimait l'intention de léguer au roi d'Espagne ses droits à la succession du trône d'Angleterre. Mémoires de Hardwicke, 247. Elle répondit simplement qu'on l'avait forcée à prendre de semblables mesures : ses ennemis l'ayant privée de tout espoir en Angleterre, elle avait été contrainte à chercher des amis au dehors, Howell, 1188.

comme ayant conspiré la mort de la reine. Pour le prouver, les avocats de la couronne lurent la copie d'une lettre de Babington à Marie, qui contenait ce passage : « Quant à l'assassinat de » l'usurpatrice, dont l'excommunication nous a » affranchis de toute obéissance envers elle, six » gentilshommes, mes amis intimes, tous zélés » pour la religion catholique, et dévoués à votre » majesté, entreprendront cette tragique exécu- » tion. » On lui lut ensuite une réponse suppo- sée, dans laquelle on lui faisait dire : « Lorsque » les troupes seront prêtes au dedans et au de- » hors du royaume, il sera temps alors d'employer » les six gentilshommes, en prenant toutes les » mesures nécessaires pour qu'à l'accomplisse- » ment de leur projet, je puisse être immédiate- » ment transportée dans un autre lieu (1). » Si ces deux passages étaient authentiques, il était évident que Marie avait consenti à l'assassinat d'Élisabeth.

---

(1) Dans la lettre que Babington reçut, il y avait un post-scriptum écrit dans les mêmes chiffres, par lequel on le priait d'envoyer à Marie les noms des six gentilshommes qui devaient assassiner la reine ; mais quand on lut la lettre à son procès et à celui de Marie, le post-scriptum n'y était plus. Camden nous apprend que c'était une des additions faites à la lettre dans les bureaux du secrétaire, « quibus subdolè » additum eodem charactere postscriptum, ut nomina sex » nobilium ederet, si non et quædam alia. » Camden, 497.

On doit remarquer que les documents exhibés devant la cour furent déclarés n'être que des copies. On ne fit aucun effort pour dire ce qu'étaient devenus les originaux, ni quand, où, et par qui les copies avaient été faites. Les avocats de la couronne observèrent sur ce point un silence mystérieux et bien suspect. Ils crurent suffisant de dire qu'il y avait eu des originaux d'où provenaient les copies : et, d'après cette façon de voir, ils ajoutèrent : 1° l'aveu de Babington, qu'il avait écrit une lettre à Marie et en avait reçu une réponse, contenant les mêmes passages, et qu'il croyait ces copies fidèlement transcrites sur les originaux ; 2° les confessions de Nau et de Curle, que la lettre de Babington annonçait le choix de six gentilshommes pour assassiner la reine ; que par l'ordre de leur maîtresse, ils avaient fait une réponse en chiffres, et que la copie actuellement produite leur semblait une répétition correcte de celle qu'ils avaient écrite ; 3° l'aveu fait, dans plusieurs de ses lettres à ses correspondants étrangers, qu'elle avait reçu des conspirateurs un rapport sur leurs projets, et leur avait donné ses instructions sur différents points. On prétendit que ces confessions et aveux prouvaient suffisamment l'authenticité des deux lettres.

La reine d'Écosse répondit qu'elle n'avait jamais reçu de pareilles lettres de Babington, et

qu'elle ne lui avait jamais fait de réponse semblable à celle qu'on venait de lire à la cour ; que si ses ennemis avaient voulu connaître la vérité, ils auraient dû, au lieu de le faire mourir, le lui opposer comme témoin ; que sa confession, si toutefois elle était réelle, n'avait aucune valeur ; que l'espoir d'obtenir sa grâce avait pu la lui arracher (1) ; qu'elle ignorait ce que Nau et Curle avaient reconnu, mais que Nau était simple et timide, et que Curle était toujours de l'opinion de Nau ; qu'il était possible qu'ils eussent affirmé ce qui était faux, espérant se sauver par ce moyen, sans exposer la vie de leur maîtresse; que relativement à la réponse qu'on lui attribuait, elle ne la connaissait que de ce jour ; qu'elle pouvait avoir été écrite en son nom par Nau, qui avait jadis com-

(1) Hume lui fait dire qu'elle n'avait jamais eu de correspondance d'aucune espèce avec Babington ; fait, observe-t-il, que l'on ne doit pas mettre en question : d'où il conclut qu'on ne peut placer grande confiance en ses dénégations. Mais ceci prouve seulement qu'on ne doit pas ajouter une foi implicite aux rapports de son procès. Il fut trompé par ce qui est ordinairement imprimé dans les procès d'état. Sa véritable dénégation fut qu'elle n'avait jamais eu avec lui une correspondance telle que celle que l'on venait de lire. Voyez les Mémoires de Hardwicke, 1, 233. Elle aurait pu aussi alléguer, contre les aveux de Babington, si elle l'avait su, que ces lettres avaient été fabriquées dans la maison de Walsingham lorsqu'il espérait en obtenir la permission de s'éloigner, et mériter sa grâce par les révélations importantes qu'il ferait.

mis une faute semblable, ou qu'elle avait été fabriquée par Walsingham, qui, si on l'avait bien informée, avait récemment formé des complots contre sa vie et celle de son fils. A ces mots, le secrétaire se leva et protesta devant Dieu qu'il n'avait jamais rien fait, comme particulier, qui fût indigne d'un honnête homme, et comme officier public, qui pût le rendre indigne de son emploi. Quoique sa réponse fût plutôt une évasion qu'une dénégation de l'accusation, Marie le pria de ne pas s'offenser. Elle lui avait répété franchement ce qu'elle avait entendu dire, et elle espérait qu'il n'accorderait pas plus de crédit aux gens qui la calomniaient, qu'elle n'en donnait à ceux qui l'avaient accusé (1). Elle déclara de nouveau qu'elle ne savait rien de ces coupables phrases; et demanda ses papiers, avec lesquels elle expliquerait beaucoup de choses qui paraissaient obscures à ses secrétaires, parceque s'ils lui étaient confrontés, la vérité se ferait bientôt connaître : jusqu'à ce moment, on devait les considérer comme indignes de tout crédit. Ils avaient juré de garder ses secrets; s'ils l'avaient accusée de choses vraies, ils s'étaient parjurés envers elle; s'ils l'avaient accusée faussement, ils s'étaient parjurés envers la reine d'Angleterre.

Il est certain que, comme les originaux ne

(1) Camden, 499.

furent pas produits, la solution de la difficulté dépendait du témoignage de Nau et de Curle. Élisabeth avait prévu que sa captive les demanderait : elle avait ordonné qu'on les gardât à cet effet (1); mais on les tint constamment éloignés. Marie demanda d'être entendue au parlement, ou devant le conseil, en présence de la reine : mais le président de la commission se levant, lui parla en particulier, et ajourna l'assemblée (15 oct.) au 25 octobre à la chambre étoilée de Westminster.

Ce jour-là, Nau et Curle comparurent, mais Marie était absente, étroitement gardée au château de Fotheringay. Dans les rapports imprimés du procès, on dit qu'ils avaient été au-delà de leurs précédents aveux. Nau, au contraire, dans son apologie adressée à Jacques Ier, affirme qu'il avait énergiquement repoussé les principales accusations dirigées contre sa maîtresse (2). Quoi qu'il en puisse être, les commissaires jugèrent à l'unanimité, que, depuis la dernière session du parlement, avant la création de la commission, Marie, fille de Jacques V, communément appelée reine d'Écosse, prétendant avoir des droits à la couronne d'Angleterre, avait imaginé et arrangé plusieurs complots, tendant au préjudice, à la mort et la

(1) Sa lettre du 7 oct. 1586. Cotton, MSS. Cal. IX, 329.
(2) Camden, 517.

destruction de la personne royale de la reine, en contravention aux dispositions du statut spécifié dans la commission. Ils ajoutèrent néanmoins que cette sentence ne dérogeait en rien au droit ou à l'honneur de Jacques, roi d'Écosse, et qu'il conserverait toujours les mêmes dignité, rang et droit, que si elle n'eût jamais été prononcée (1).

La vie de la reine d'Écosse était maintenant à la merci d'Élisabeth. Elle ne devait plus attendre de secours utile des puissances étrangères : le roi d'Espagne était occupé à défendre ses possessions en Flandre contre les armées combinées des insurgés et des Anglais ; le roi de France, fatigué de guerres religieuses, pouvait supplier, mais non se faire craindre. Quant à son fils, le roi d'Écosse, il était évident que la reconnaissance de son droit à la succession l'empêcherait de songer à prendre les armes pour sa défense, et que les pensionnaires de l'Angleterre, qui composaient son conseil, le mettraient dans l'impossibilité de le faire. Mais l'indécision était un des principaux traits du caractère de son ennemie. Élisabeth, tant que le but vers lequel elle tendait se trouvait éloigné, témoignait une extrême impatience d'y arriver : mais elle hésitait à le saisir, quand il était à sa portée. L'arrêt de

(1) Camden, 507. Voyez la note (Z) sur la culpabilité ou l'innocence de Marie.

mort de sa rivale était soumis à sa signature: mais quelquefois, son imagination lui présentait des fantômes de danger dans l'exaspération des partisans de Marie, dans le ressentiment de Jacques, ou des puissances catholiques: quelquefois, elle frémissait en songeant à l'opprobre dont elle allait couvrir son nom, en versant le sang de sa parente et d'une souveraine. Selon son usage, elle chercha des appuis contre elle-même, en prenant des délais. L'intervalle d'un mois ou deux ferait penser qu'elle ne pouvait se résoudre à disposer de la vie de Marie. Sur ces entrefaites, cette princesse pouvait mourir de mort naturelle, on pouvait s'en défaire par un secret assassinat: à tout évènement, l'exécution pouvait se faire à l'insu de la reine, ou paraître lui avoir été arrachée par le cri du peuple.

Sans attendre la condamnation de sa prisonnière, Élisabeth avait convoqué, pour le 15 d'octobre, une réunion du parlement, que les lenteurs de l'instruction à Fotheringay la forcèrent de proroger au 29 du même mois. Les actes de la procédure furent soumis aux deux chambres: les commissaires soutinrent, par de longs discours, la culpabilité de la royale captive; et les lords et les communes présentèrent ensemble une pétition, pour solliciter la prompte exécution de la condamnée (12 nov.). Élisabeth, les remerciant beaucoup de leur fidélité, demanda quelque

temps pour délibérer (14 nov.), et s'informa s'il ne serait pas possible de trouver un expédient qui pût mettre son existence à l'abri de tout danger, et qui lui épargnât en même temps la nécessité de la ravir à sa parente. Quand la question fut posée, les membres se levèrent, et déclarèrent qu'un tel expédient était impossible. Le chancelier et l'orateur communiquèrent le résultat de la délibération à la reine, et Élisabeth leur fit cette réponse ambiguë (25 nov.) : « Si je vous » disais que j'ai résolu de ne pas consentir à votre » demande, par ma foi, je vous en dirais peut- » être plus que je ne veux; et si je vous disais que » j'ai l'intention de vous l'accorder, je vous en » dirais plus qu'il n'est convenable que vous n'en » sachiez. Ainsi je ne puis vous donner qu'une » réponse qui n'en est pas une (an answer ans- » werless (1). »

(1) Journaux des lords, 124-125. Howell, 1189-1201. D'Ewes, 380. Puckering, le président, pour la déterminer à permettre l'exécution, fit usage de deux singuliers arguments. 1° Ceux qui avaient souscrit à l'association étaient obligés, par serment, à tuer la reine d'Écosse. S'ils le faisaient sans autorisation, ils encourraient l'indignation de sa majesté. S'ils ne le faisaient pas, ils seraient parjures, et encourraient l'indignation de Dieu. 2° Non seulement la vie, mais encore le salut de sa majesté étaient hasardés. Elle offenserait Dieu en épargnant la méchante princesse qu'il avait remise entre ses mains pour la faire mourir. Elle se garde-

Lord Buckhurst fut chargé de la tâche pénible d'annoncer à Marie cet évènement (22 nov.). En présence de Beal, secrétaire du conseil, et de Pawlet, son gardien, il l'informa du jugement des commissaires, de la ratification du parlement, et de la pétition des deux chambres : il l'invita à ne pas compter sur leur miséricorde, parceque son attachement à la religion catholique rendait son existence incompatible avec la sécurité de la religion réformée; et il lui offrit l'assistance d'un évêque ou d'un doyen de la nouvelle Église, pour la préparer à la mort. Elle répliqua que la sentence était injuste, qu'elle n'avait jamais conspiré le meurtre, ni songé à commettre aucune offense contre la personne de sa sœur d'Angleterre; que son seul crime était sa religion, crime pour lequel elle serait fière de répandre son sang; qu'elle n'avait nul besoin du secours des ecclésiastiques réformés, mais qu'elle demandait, au nom du Christ, qu'on ne

---

rait d'imiter Saül qui avait épargné Agag, et Achab qui avait épargné Benhadad. D'Ewes, 401. Sir James Croft, qui paraît avoir excellé sur tous autres dans le langage mystique des dévots, proposa de composer et de faire imprimer quelque prière pieuse et fervente à Dieu, pour en obtenir qu'il disposât le cœur de la reine à accorder la demande, et d'en faire usage journellement dans la chambre des communes, et en particulier par ses membres, dans leurs chambres et logements. Ibid., 404.

la privât pas des services de son aumônier, qu'elle savait exister dans la maison, quoiqu'il eût été jusqu'ici exclu de sa présence. Sa requête lui fut accordée, mais seulement pour un temps très court (23 et 24 nov.), qu'elle employa à écrire deux lettres importantes, l'une à l'archevêque de Glascow, l'autre au pape. Toutes deux furent sauvées par ses domestiques, et remises fidèlement après sa mort (1).

Le jugement des commissaires avait été proclamé, dans Londres, à son de trompe; les cloches sonnèrent durant vingt-quatre heures; des feux de joie brillèrent dans les rues, et les citoyens parurent enivrés de joie (6 déc.). Cette nouvelle jeta de nouvelles alarmes dans le cœur de l'infortunée princesse; elle savait que, par le dernier statut, sa vie était à la merci de chacun des

(1) Le jour suivant, Pawlet l'informa qu'étant morte selon la loi, elle n'avait aucun droit aux insignes de la royauté; ses domestiques ayant enlevé le dais de parade, il s'assit, se couvrit en sa présence, et ajoutant qu'une femme, dans sa situation, n'avait pas besoin de récréation, il donna l'ordre d'emporter son billard. Elle parut extrêmement sensible à cette conduite. Voyez pour les détails, sa lettre à l'archevêque (Jebb. II, 292), dans laquelle elle laisse la vengeance de sa mémoire à ses parents de la maison de Guise qui avaient été accusés, comme elle, d'avoir tramé la mort d'Élisabeth. « Je dis, et est vray, que je n'en avois rien » sceu et n'en croyois rien. » Ibid. Pour son autre lettre au pape, voyez la note (AA).

membres de l'association ; elle se rappela le sort du comte de Northumberland dans la Tour, et se persuada que le sien serait de tomber sous les coups d'un assassin. Après beaucoup de sollicitations, elle obtint la permission d'adresser ses dernières requêtes à Élisabeth (19 déc.). Elles étaient au nombre de trois : que son corps fût envoyé en France, et déposé près de celui de sa mère ; qu'il fût permis à ses domestiques de conserver les petits legs qu'elle était dans l'intention de leur laisser ; enfin, qu'elle fût exécutée publiquement, afin d'ôter à ses ennemis la possibilité de dire, comme on l'avait dit de beaucoup d'autres, que le désespoir l'avait portée à abréger ses jours. Dans toute sa lettre, elle eut soin d'éviter toute expression que l'on eût pu interpréter comme une demande en grâce. Elle remerciait Dieu de lui avoir donné le courage de supporter tant d'iniquités sans murmurer ; exprimait son regret de ce que ses papiers n'avaient pas été honorablement et complètement soumis à l'examen d'Élisabeth, qui y aurait vu si le salut de leur souveraine était le but réel de ses adversaires ; et, comme elle était sur le point de quitter ce monde, et qu'elle se préparait à un meilleur, elle espérait n'être point accusée de présomption, si elle rappelait à sa bonne sœur qu'un jour viendrait où elle aurait à rendre compte de sa conduite devant un juge infaillible, aussi bien que

ceux qu'elle y aurait envoyés devant elle (1). Cette lettre éloquente et touchante n'obtint pas de réponse ; peut-être ne parvint-elle jamais aux mains de la reine.

Ces procédures extraordinaires avaient attiré l'attention, et excité l'étonnement des nations voisines. Tous les souverains prirent un intérêt commun au sort de Marie ; les rois de France et d'Écosse, comme ses plus proches parents, furent les plus empressés à l'arracher à la mort. 1° Quoique Henri III détestât sincèrement la maison de Guise, il ne pouvait voir avec indifférence que la tête d'une princesse, qui avait porté la couronne de France, tombât sous la hache du bourreau. Mais la situation critique où on le savait lui-même détruisit tout le poids de son intervention ; et, par la supercherie et l'adresse, on évita la dureté d'un refus direct. Il avait envoyé Bellièvre avec des instructions pour faire des remontrances, dans le langage le plus énergique et le plus sévère. L'ambassadeur trouva sur sa route des obstacles inaccoutumés. Il fut d'abord retardé (20 nov.) sous prétexte que des assassins à

(1) « Ne m'accusez pas de présomption, si, abandonnant » ce monde, et me préparant pour un meilleur, je vous re- » monstre qu'un jour vous aurez à respondre de vostre » charge aussi bien que ceux qui y sont envoyez les pre- » miers. » 19 décembre. La lettre est en entier dans Jebb. II, 295.

gage s'étaient, à son insu, insinués parmi les personnes de sa suite; et ensuite on fit faire une enquête, pour s'assurer si quelque maladie contagieuse ne s'était pas déclarée dans sa maison. Enfin, il parut devant la reine (27 nov.) assise sur son trône, et entourée de ses officiers d'état. Elle l'écouta avec impatience, et lui répondit par une harangue longue et étudiée, mais avec un ton d'aigreur et des gestes qui trahissaient son émotion intérieure. Elle exagéra la culpabilité de Marie, et loua sa propre modération. C'était vraiment à regret, disait-elle, qu'elle se voyait forcée de répandre le sang d'une parente aussi proche; mais elle ne savait rien refuser à la juste prière de son peuple. Il devait donc se contenter d'attendre un jour ou deux, et elle lui ferait connaître sa résolution définitive. Bellièvre demeura plus d'un mois à la cour. Toutes ses prières furent inutiles; et quand tous les prétextes eurent été épuisés, on lui dit que la reine enverrait une réponse par un de ses propres messagers (1).

(1) Voyez un récit très intéressant tiré du registre des dépêches de M. de Villeroy, secrétaire d'état, publié dans la vie de lord Egerton, p. 6, 7. Quand Bellièvre lui dit que le roi se ressouviendrait éternellement de l'exécution de Marie, elle répondit: « Monsieur, votre souverain vous a-t-il autorisé à tenir un pareil langage? — Oui, madame, il me l'a » expressément ordonné. — Cette autorisation est-elle signée » de sa propre main? — Oui, madame. — Alors je vous re-

Après son départ (1587, 3 janv.), l'Aubespine, ambassadeur résidant, reprit la négociation; mais il fut réduit au silence par un bas et lâche artifice. On fit courir quelque rumeur d'un nouveau complot pour assassiner Élisabeth (8 janv.), et les ministres informèrent l'Aubespine qu'on le leur avait désigné comme l'auteur de la conspiration. Ils protestèrent, à la vérité, qu'ils ne donnaient aucun crédit à cette accusation, cependant son secrétaire fut mis en prison, et ses dépêches interceptées. Il répliqua avec chaleur et mépris. Henri ressentit l'insulte faite à son représentant, et toute correspondance officielle entre les ambassadeurs des deux cours fut interrompue. Le but de cet artifice n'échappa nullement au monarque français : il consentit à envoyer un autre ambassadeur; mais aucune représentation, aucune prière ne parvint à lui procurer accès auprès de la reine. Enfin Marie succomba : on présenta alors des excuses; on attribua l'accusation contre l'Aubespine à de faux rapports, et l'ambassadeur et son maître furent accablés de compliments et de louanges (1).

» quiers de me l'attester vous-même par écrit. » Ce qu'il fit, p. 7. Les arguments de Bellièvre sont dans Camden, 522-526.

(1) Stafford, frère de l'ambassadeur anglais en France, pria de Trappes, secrétaire de l'Aubespine, de l'accompagner chez un certain Moody, prisonnier pour dettes. De

2° Jacques d'Écosse prit au sort de sa mère un intérêt plus profond. Il n'avait, il est vrai, aucune objection à faire à sa captivité, elle lui assurait la couronne sans rivalité; mais il ne pouvait supporter l'idée qu'elle subît une mort ignominieuse. Il écrivit à Élisabeth : il ordonna à l'ambassadeur écossais, Archibald Douglas, de faire des remontrances; il envoya sir Robert Keith, ensuite le seigneur de Gray et sir Robert Melleville (1386. 10 déc.), afin d'employer à la fois les prières et les menaces. Ils demandèrent que l'on épargnât la vie de Marie, à condition qu'elle résignerait tous ses droits à son fils : Élisabeth serait ainsi délivrée de la crainte d'un compétiteur, et l'Église établie, de l'inimitié d'un successeur catholique. On répondit que, d'après sa condamnation, Marie n'avait plus aucun droit à résigner. Ils protestèrent alors, au nom de leur maître, qu'il se verrait forcé par honneur à ven-

---

Trappes y consentit. Moody offrit de tuer la reine si l'ambassadeur voulait payer ses dettes. De Trappes le réprimanda d'avoir osé lui faire une pareille proposition, et l'Aubespine s'écria aussitôt que c'était un artifice pour lui faire manquer le but de sa négociation, en le rendant suspect à Élisabeth. Comparez la narration de Camden (520), et l'examen original dans Murdin (578-583), avec le registre de Villeroy, p. 7. Les dépêches de l'Aubespine furent interceptées, mais elles ne contenaient aucune allusion à la conspiration supposée. Jebb. II, 324.

ger sa mort : cette menace fut reçue avec le dédain le plus marqué (1). On ne peut guère douter que Jacques ne fût sincère ; mais il employa, pour négocier en faveur de sa mère, des hommes qui jugeaient sa mort nécessaire à leur propre sûreté. Gray remplissait en public le devoir dont il était chargé, mais en particulier il soufflait à l'oreille d'Élisabeth que les « morts ne reviennent » jamais. » A son retour, Jacques lui témoigna des soupçons ; mais le favori parvint à persuader le roi de son innocence, et à faire retomber sur son complice, Archibald Douglas, la vengeance dont il était lui-même menacé (2).

---

(1) Voyez les dépêches de Gray. Robertson, II. App. XIV. Elle ne voulut point comprendre leur proposition. « Ainsi » le comte de Leicester lui dit que nous tendions à ce que le » roi fût mis en la place de sa mère. — Si cela est ainsi, » répondit la reine, je me mets alors dans une situation pire » qu'auparavant. Par la passion de Dieu ! ce serait me couper » la gorge à moi-même, et pour un duché ou un comté qu'il » vous en reviendra, vous, ou quelqu'un comme vous, vous » serez cause qu'un de vos forcenés coquins me tuera. Non, » par Dieu, il ne sera jamais mis en son lieu et place. » Voyez la correspondance de Gray, Robertson, II. App. XIV.

(2) Voyez les dépêches dans Robertson, II. App. XIII, XIV. Les lettres de Gray et de Douglas sont les preuves de leur trahison. « Il est nécessaire pour tous les hommes de bien » qu'elle soit mise à mort. » 8 sept. Murdin, 568. « Il est » cruel pour le roi de ne pouvoir employer aucune média- » tion en faveur de sa mère. Cependant l'affaire est aussi » cruelle pour vous et pour moi, quoi que nous puissions

Après la publication de la sentence, Élisabeth passa deux mois dans un état d'irrésolution apparente; irrésolution qui ne venait d'aucun sentiment de pitié, mais des craintes que lui inspirait le soin de sa réputation : et souvent on l'entendit se lamenter de ce que parmi les milliers d'hommes qui protestaient de leur attachement à leur souveraine, il n'en existait pas un qui lui épargnât la nécessité de tremper ses mains dans le sang d'une reine. Afin de préparer l'exécution, on avait envoyé à certains membres de l'association des instructions auxquelles on substitua un ordre (warrant) (10 déc.), dans la forme usitée, adressé au sheriff de Northampton (2) : mais il fut suspendu par un message

» faire pour l'amener à bien; car je sais, comme Dieu existe, » que ce sera un bâton pour nous briser la tête. Il vous a » ordonné de vous employer très instamment pour elle : » mais si la reine et notre souverain pouvaient demeurer en » bonne intelligence, je m'inquiéterais peu qu'elle fût mise » à mort. » Lodge, II, 331. « Par Dieu, les circonstances sont » sont très fâcheuses pour vous et pour moi. » 27 novembre, Murdin, 573. « Assurez la reine et tous mes honorables amis » qu'ils me trouveront toujours fidèle, et que durant ma né» gociation je ne ferai rien que pour leur satisfaction, à la » réserve de ce que je dois à mon souverain. » 9 décembre, Lodge, II, 335. « Par Dieu, je dis au contraire que si jamais » elle (Élisabeth) me faisait des reproches, ce serait d'avoir » fait pour elle plus que la saine raison ne permettait. » 25 déc. Murdin, 575.

(2) Ils sont dans Murdin, 574, 576.

de la main de Burleigh au comte de Shrewsbury, comme comte maréchal, et aux comtes de Kent, de Derby, de Cumberland et de Pembroke, comme ses adjoints (20 déc.). Ce dernier ordre fut revêtu de l'approbation de la reine : (1er fév., 1587.) elle le signa, au bout de six semaines, et ordonna à Davison, son secrétaire, d'y faire apposer le grand sceau, en ajoutant avec un sourire ironique, que, chemin faisant, il pouvait passer chez Walsingham, qui était malade, et qui, à ce qu'elle craignait, « pourrait mourir » sur-le-champ, en le voyant. » Alors se recueillant, ou paraissant le faire, elle dit : « Certainement Pawlet et Drury (ce dernier avait été » depuis peu nommé adjoint à la garde de Marie) » pourraient me délivrer de ce fardeau ; Walsingham et vous, devriez sonder leurs dispositions (1). »

En conséquence on fit passer une lettre à Fotheringay. Cette lettre avertissait les deux gardiens que la reine les accusait de peu de zèle pour son service (2 fév.), qu'autrement ils auraient depuis long-temps abrégé la vie de leur captive. Il ne

(1) Je ne sais si Walsingham feignait d'être malade, ou s'il l'était réellement : mais après l'accusation portée contre lui par Marie à Fotheringay, il ne prit aucune part à tout ce que l'on fit contre elle. Il se retira de la cour pendant deux mois, et n'y retourna que le mardi qui suivit sa mort. Egerton, 8.

restait plus aucun doute de sa culpabilité, puisqu'elle avait été jugée ; et le serment de l'association qu'ils avaient prononcé, devait justifier leurs consciences devant Dieu, et sauver leur réputation devant les hommes. Pawlet était un dévot sévère et insensible : il haïssait Marie, parcequ'elle était catholique : il voulait sa mort, parcequ'il la croyait ennemie de sa religion : cependant c'était un homme honnête, trop éclairé pour être dupe d'un tel sophisme, et trop ferme pour faire le sacrifice de sa conscience à la volonté de sa maîtresse. Il répondit le même jour que ses biens, ses emplois, sa vie étaient au service de la reine : qu'il était prêt, si elle le souhaitait, à les perdre dès le lendemain : mais que verser le sang, sans y être autorisé par un warrant ou par la loi, serait un crime dont il ne souillerait jamais sa conscience, et une tache ineffaçable qu'il n'imprimerait pas à sa postérité (1).

(1) Robert de Glocester par Hearne, 673-676. Davison demanda souvent que ses lettres fussent brûlées, « parce» qu'elles n'étaient pas de nature à être conservées. » Pawlet répondit, « si je disais que j'ai brûlé les papiers que vous » savez, je pense qu'il ne se trouverait aucune personne qui » voulût me croire : c'est pourquoi je les conserve pour vous » les remettre en main propre, à mon arrivée à Londres. » 8 févr. Chalmers, 1, 447. Il le fit, mais auparavant il avait copié la lettre et la réponse dans son registre de lettres. S'il n'eût pas suivi cette marche, le fait n'eût jamais été connu.

Davison soupçonnait peu qu'il était destiné à devenir la victime de la dissimulation d'Élisabeth. Le lendemain, elle lui défendit de porter le warrant au chancelier; et quand elle apprit que déjà le sceau y était apposé, elle en exprima sa surprise, et la persuasion où elle était qu'on pouvait trouver un meilleur expédient pour faire mourir la reine d'Écosse. Le jour suivant, elle tint le même langage : et quand il lui lut la réponse de Pawlet (3 févr.), elle se répandit en paroles de mécontentement et de colère. Cet homme dévoué n'était plus désormais « son cher et fidèle Paw-»let », comme elle l'avait dernièrement appelé : ce n'était qu'un « sot affecté et scrupuleux », qui promettait beaucoup et n'exécutait rien; qu'un homme qui, au mépris de son serment, se parjurait pour se débarrasser de tout le blâme, et le rejeter sur elle : mais elle en connaissait d'autres moins difficiles, et elle voulait s'adresser à eux. Au milieu de toutes ces plaintes, elle se retira brusquement dans son cabinet.

Davison était alarmé. Le langage ambigu de la reine lui laissait ignorer s'il devait garder ou envoyer le warrant : et pour s'en délivrer, il le remit au lord Burleigh, dont il l'avait originairement reçu. Ce seigneur assembla un conseil (4 févr.), où il fut unanimement décidé que la reine avait fait tout ce que la loi exigeait d'elle; que la fatiguer davantage serait inutile et dan-

gereux, aussi bien que pénible pour ses sentiments; qu'il était de leur devoir de prendre sur eux cette responsabilité; et que, d'après ces considérations, il fallait charger Beal, le secrétaire du conseil, d'expédier ce warrant immédiatement (1).

Durant deux ou trois jours, les domestiques de Marie remarquèrent avec surprise qu'il arrivait fréquemment des étrangers à Fotheringay. Le 7 de février, on annonça le comte de Shrewsbury; et sa charge de comte maréchal fit connaître sur-le-champ le fatal objet de sa visite. La reine se leva aussitôt de son lit, s'habilla, et s'assit près d'une petite table, après avoir fait ranger des deux côtés ses serviteurs des deux sexes. Le comte entra le tête découverte : il était suivi du comte de Kent, du sheriff et de plusieurs gentilshommes du comté. Ensuite Beal, après un court préambule, lut à haute voix l'ordre (le warrant) de l'exécution. Marie l'écouta sans manifester la plus légère émotion. Faisant

---

(1) Voyez dans Strype (III, 375) les réponses de Davison aux commissaires. Sa défense dans Robertson, II. App. XIX, et Whitaker, III, 544. Voyez aussi Camden, 545. Si j'ai compris les notes abrégées de Burleigh dans Strype, III. App. 142, Leicester informa le conseil que la reine désirait qu'ils passassent outre, mais qu'ils devaient tenir secrètes les particularités qui la concernaient.

alors le signe de la croix, elle leur souhaita le bonjour : elle leur dit que le jour qu'elle désirait, depuis si long-temps, était enfin arrivé; qu'elle languissait en prison depuis près de vingt ans, inutile aux autres et à charge à elle-même; qu'elle ne pouvait terminer une telle vie d'une manière plus heureuse, et plus honorable, qu'en versant son sang pour sa religion. Ensuite, elle rappela les maux qu'elle avait soufferts, les offres qu'elle avait faites, les artifices et les fourberies employés par ses ennemis; enfin, posant la main sur une bible placée sur la table : « Quant à la » mort de la reine, votre souveraine, dit-elle, je » prends Dieu à témoin que jamais je n'en ai » formé le dessein, que je ne l'ai jamais de» mandée, et que je n'y ai jamais consenti. »

« Ce livre, s'écria le comte de Kent, est une » bible papiste, et, d'après cela, le serment est » nul. — Oui, c'est une bible catholique, reprit » la reine, et c'est celle que j'estime le plus; ainsi, » d'après votre propre jugement, vous devez re» garder mon serment comme le plus obligatoire. » Le comte, en réponse, l'exhorta à renoncer à toute superstition papiste, à sauver son âme, en embrassant la véritable croyance, et à accepter les services spirituels du doyen de Peterborough, savant théologien, désigné par la reine. Mais Marie répliqua qu'elle était peut-être plus versée dans la controverse qu'il ne le croyait : qu'elle

avait beaucoup lu, et avait entendu les plus savants prédicateurs de la religion réformée; mais qu'aucun de leurs arguments ne l'avait disposée à quitter la religion de ses pères. D'après cela, elle pria, qu'au lieu du doyen de Peterborough, qu'elle ne voulait pas écouter, on lui accordât l'assistance de son aumônier, Le Preau, qui était encore dans la maison. Elle ajouta que c'était la dernière et la seule grâce qu'elle eût à demander.

On lui répondit qu'on ne pouvait se rendre à sa prière, qu'elle était contraire aux lois divines et humaines, et qu'elle exposerait, à la fois, le salut des âmes des commissaires et leur sûreté sur la terre. Il s'ensuivit une conversation longue et décousue. Marie demanda si son fils avait oublié sa mère dans sa détresse; si aucune des puissances étrangères n'avait intercédé en sa faveur; et enfin quand elle subirait son supplice. A cette question, le comte de Shrewsbury répondit, mais avec une extrême agitation : « Demain matin, à huit heures. »

Les comtes s'étaient levés, quand la reine s'informa de ce qu'étaient devenus ses deux secrétaires, et ne recevant aucune réponse satisfaisante, elle demanda avec beaucoup d'instances si Nau était mort ou vivant. Drury répliqua qu'il était encore en prison. « Quoi! s'écria-t-elle, on » va m'arracher la vie et on épargnera celle de

» Nau? Je proteste devant Dieu, » mettant encore sa main sur le livre, « que Nau est l'auteur de ma » mort. Il m'a conduite à l'échafaud, pour sauver » sa vie. Je meurs à la place de Nau; mais la vé- » rité sera bientôt connue (1). »

---

(1) « Quoy, je mourray, et Nau ne mourra pas! Je proteste, » mettant la main sur le livre, que Nau est cause de ma » mort; Nau me faict mourir pour se sauver. Je meurs pour » Nau. » Jebb. II, 621. On a prétendu que cette solennelle protestation n'était point digne de foi, parceque, le même soir, elle récompensa, comme ses fidèles serviteurs, Nau et Curle, en leur faisant des legs dans son testament. On lit, au contraire, dans les mémoires contemporains sur sa mort, que, dans son testament, elle fit connaître ce qu'elle pensait de la conduite de Nau, quoiqu'en termes obscurs, de peur que les ministres anglais ne s'en aperçussent, et ne détruisissent l'acte de ses dernières volontés. Ibid., 663. Quant au testament, il paraît qu'il contenait la disposition suivante: Nau devait avoir ses gages, sa pension, et une forte somme d'argent; mais seulement s'il prouvait qu'il avait rempli certaines conditions bien connues de ses serviteurs. Goodall, I, 413, 414. Partout elle fait une distinction entre lui et Curle, qu'elle considère comme séduit par Nau. A l'égard de Curle, il est juste que je rappelle le témoignage donné par Henri Clifford, biographe de la duchesse de Feria. « J'étais présent à sa mort, quand, un peu avant, ayant ap- » pelé F. Creswell, les gentilshommes, et les hommes de » toute espèce, tant anglais qu'écossais, il protesta, sur l'es- » poir de son salut, de sa fidélité et de sa véritable loyauté » envers la reine sa maîtresse, à la vie et à la mort; et pro- » testa en outre contre les calomnies et les imputations im- » primées par des auteurs trop crédules. Il parla (ainsi que » j'en ai été témoin) avec une grande assurance, protestant

Marie entendit son arrêt de mort avec un calme, et une dignité dans son maintien, qui frappèrent de respect et d'attendrissement ceux qui étaient présents. Au moment où les comtes se retirèrent, les gens de sa maison éclatèrent en gémissements et en larmes : mais elle leur imposa silence, en disant : « Ce n'est pas le moment de pleurer, mais de » se réjouir. Dans peu d'heures, vous verrez la fin » de mes infortunes. Mes ennemis peuvent main» tenant dire ce qu'il leur plaît : mais le comte » de Kent a trahi le secret ; c'est ma religion qui » est la cause de ma mort. Résignez-vous donc, » et laissez-moi à mes dévotions. »

Après une longue et fervente prière, la reine fut appelée pour le souper. Elle mangea peu ; et, avant de sortir de table, elle but à tous ses domestiques, qui lui firent raison à genoux, et la prièrent de leur pardonner les fautes qu'ils avaient commises à son service. Elle le fit de grand cœur, leur demandant en même temps de lui pardonner, si jamais elle avait dit ou fait quelque chose de désobligeant pour eux : et elle termina par quelques mots de conseil, pour leur conduite future dans la vie. Dans ce petit dis-

---

» de son innocence, même à son dernier soupir, comme il » en parlerait devant le tribunal du juge éternel. Je me crois » obligé, en conscience, d'écrire ce qu'il affirma sur son lit » de mort, ainsi qu'il l'a désiré de tous ceux qui étaient » présents, pour en témoigner. » P. 206.

cours, elle rappela encore sa conviction que Nau était l'auteur de sa mort.

Marie divisa en trois parties cette nuit importante, la dernière qui lui restât. Elle en employa la première et la plus longue, à régler ses affaires domestiques, à écrire son testament, et trois lettres, à son confesseur, à son cousin de Guise, et au roi de France (1). Elle passa toute la seconde en exercices de dévotion. Retirée dans son cabinet avec ses deux filles, Jeanne Kennedy et Elspeth Curle, elle pria et lut alternativement, et chercha sa force et sa consolation dans la lecture de la passion du Christ et dans un sermon sur la mort du larron repentant. Vers les quatre heures, elle se retira pour se reposer; mais on observa qu'elle ne dormit point. Ses lèvres étaient dans un mouvement continuel, et son esprit semblait absorbé dans la prière.

Dès la pointe du jour, toute sa maison s'assembla autour d'elle. Elle leur lut son testament, leur partagea ses habits et son argent (8 fév.), et leur dit adieu, embrassant les femmes et donnant aux hommes sa main à baiser. Ils la suivirent,

(1) Sa lettre à son confesseur se trouve dans Jebb, II, 303, et Keralio, V, 433. Elle s'y plaint de la cruauté de ses ennemis qui lui refusent son assistance, et elle lui demande instamment de prier avec elle pendant la nuit. Dans sa lettre au roi de France, elle dit qu'elle meurt innocente de tout crime envers Élisabeth. Jebb, II, 303, 629.

en pleurant, jusque dans son oratoire, où elle prit place en face de l'autel : ils s'agenouillèrent et prièrent derrière elle (1).

Au milieu de la grande salle du château, on avait dressé un échafaud, couvert d'une serge noire et entouré d'une barrière basse. Vers sept heures, les portes furent ouvertes: les gentilshommes du comté entrèrent avec leur suite; et la garde de Pawlet, en se plaçant, accrut le nombre des spectateurs jusqu'à celui de cent cinquante ou deux cents. Avant huit heures, on envoya un message à la reine, qui répondit qu'elle serait prête dans une demi-heure. Après ce délai, le sheriff Andrews entra dans l'oratoire : Marie se leva, prenant le crucifix de l'autel de sa main droite, et portant son livre de prière dans la gauche. On défendit à ses serviteurs de la suivre : ils insistèrent; mais la reine les engagea à se résigner, et se tournant vers eux, elle leur donna sa bénédiction. Ils la reçurent à genoux, les uns baisant ses mains, et les autres son manteau. La porte se ferma; et la salle retentit de leurs cris de douleur.

Marie fut alors rejointe par les comtes et ses gardiens : en descendant, elle trouva au pied de l'escalier, Melville, l'intendant de sa maison,

(1) Conn, dans sa Vie de Marie, dit qu'alors elle communia d'elle-même, en vertu d'un indult de Pie V. Jebb, II, 45. Sa lettre au pape prouve clairement que c'est une erreur.

que, depuis plusieurs semaines, on avait exclu de sa présence. Ce vieux et fidèle serviteur se jeta à genoux, et se tordant les mains, s'écria : « Ah, madame, que je suis malheureux ! aucun » homme sur la terre aura-t-il porté autant de » douleur que moi, quand je dirai que ma bonne » et gracieuse reine et maîtresse a été décapitée » en Angleterre ! » L'excès de son émotion couvrit sa parole, et Marie répondit : « Bon Melville, » cesse de te désoler, tu as plus de sujet de te » réjouir que de pleurer : car tu verras la fin des » peines de Marie Stuart. Ce monde n'est que » vanité, sujet à plus de chagrins que n'en pour» rait racheter un océan de larmes : mais je te » prie de rapporter que je meurs fidèle à ma reli» gion, à l'Écosse et à la France. Puisse Dieu par» donner à ceux qui ont été long-temps altérés » de mon sang, comme le cerf de l'eau du ruis» seau. O Dieu, tu es l'auteur de la vérité, et la » vérité elle-même ! Tu connais les replis les plus » secrets de mes pensées ; et tu sais que j'ai tou» jours désiré l'union de l'Angleterre et de l'É» cosse. Rappelle-moi à mon fils, et dis-lui que » je n'ai rien fait de préjudiciable à la dignité ou » à l'indépendance de sa couronne, ou de favo» rable à la suzeraineté prétendue de nos enne» mis. » Alors, fondant en larmes, elle dit, « Adieu, » bon Melville ! » puis l'embrassant, « Encore une » fois, bon Melville, adieu ; prie pour ta maî-

»tresse et ta reine. » On remarqua, comme une chose extraordinaire, que c'était la première fois de sa vie qu'on l'avait entendue s'adresser à une personne quelconque en la tutoyant.

Essuyant alors ses larmes, elle s'éloigna de Melville, et demanda, comme dernière grâce, que ses domestiques fussent présents à sa mort. Mais le comte de Kent objecta qu'ils importuneraient de leur douleur et de leurs lamentations; que peut être ils se livreraient à quelque indigne pratique de superstition, et qu'ils iraient même jusqu'à tremper leurs mouchoirs dans le sang de sa grâce. « Milords, dit Marie, je donnerai pour »eux ma parole; ils ne mériteront aucun repro»che. Certainement votre maîtresse, une vierge »reine, permettra, par égard pour son propre »sexe, que j'aie à ma mort quelques unes de »mes femmes auprès de moi. » Ne recevant point de réponse, elle continua: « Vous m'ac»corderiez, je pense, quelque faveur bien »plus grande, si j'étais une femme d'un rang »inférieur à celui de reine d'Écosse. » Le silence continuant toujours, elle reprit avec véhémence: « Ne suis-je plus la cousine de votre »reine, issue du sang royal de Henri VII, reine »de France par mariage, et sacrée reine d'É»cosse? » Ces paroles ébranlèrent le fanatisme du comte de Kent, et l'on résolut de faire entrer quatre des hommes de sa maison et deux

de ses femmes. Elle choisit son intendant, son médecin, son pharmacien et son chirurgien, ainsi que ses filles d'honneur, Kennedy et Curle.

Alors le cortége s'avança. Il était conduit par le sheriff et ses officiers : derrière eux venaient Pawlet et Drury, et les comtes de Shrewsbury et de Kent : et enfin paraissait la reine d'Écosse, suivie de Melville qui portait son manteau. Elle avait revêtu le plus riche de ses habillements, le plus convenable à son rang de reine douairière(1). Sa démarche était ferme et sa contenance assurée. Elle soutint, sans faiblesse, les regards des spectateurs et la vue de l'échafaud, du billot et

---

(1) Voici la description de son costume. Sa coiffure était de fine batiste garnie de dentelle, avec un voile de dentelle rejeté en arrière et tombant jusqu'à terre. Elle portait un manteau de satin noir imprimé, doublé en taffetas noir, et garni, par-devant, de zibeline avec une longue queue, et des manches pendantes jusqu'à terre. Les boutons étaient de jais en forme de glands, et entourés de perles ; le collet à l'italienne. Son pourpoint était de satin noir façonné ; et par-dessous elle avait un corset, délacé par derrière, en satin cramoisi bordé de velours de même couleur. Une chaîne de boules odorantes avec une croix d'or descendait de son cou, et deux rosaires étaient suspendus à sa ceinture. L'exécuteur réclama tous ces objets, comme lui revenant par son droit, mais il fut obligé de les rendre pour une somme d'argent. Cette description de son vêtement est tirée de Jebb, II, 307, 640, et du récit de R. W. dans la préface de Camden de Hearne, CXVI, comparé avec une copie manuscrite.

de l'exécuteur; et s'avança dans la salle, avec cette grâce et cette majesté qu'en des jours plus heureux elle avait si souvent déployées dans le palais de ses pères. Pour l'aider à monter sur l'échafaud, Pawlet lui offrit son bras. « Je vous remercie, sir, dit Marie, c'est la dernière peine que je vous donnerai, et le plus agréable service que vous m'ayez jamais rendu. »

La reine s'assit sur un tabouret qu'on lui avait préparé : à sa droite se tenaient les deux comtes, à sa gauche le sheriff et Beal, secrétaire du conseil; en face l'exécuteur de la Tour, en habit de velours noir, accompagné de ses aides, également vêtus de noir (1). On fit lecture de la sentence, et Marie, d'une voix sonore, harangua l'assemblée. Elle avait à leur rappeler, dit-elle, qu'elle était princesse souveraine, non sujette à la juridiction du parlement d'Angleterre, mais entraînée dans ces lieux, pour y tomber victime de l'injustice et de la violence. Toutefois, elle remerciait son Dieu de lui avoir donné cette occasion de faire publiquement sa profession de foi, et de déclarer, comme elle l'avait déjà fait souvent, qu'elle n'avait jamais inventé, encouragé ni approuvé aucun complot contre la vie de la reine d'Angleterre, à laquelle elle n'avait jamais songé à faire aucun tort. Beaucoup de choses qui sem-

(1) Egerton, 8.

blaient alors plongées dans les ténèbres, reparaîtraient à la lumière après sa mort. Mais elle pardonnait de tout son cœur à ses ennemis, et sa bouche ne prononcerait aucune parole qui pût leur causer du préjudice. Ici, elle fut interrompue par le docteur Fletcher, doyen de Peterborough, qui, ayant attiré ses regards, commença à la prêcher; et, sous le prétexte du zèle, peut-être réel, qui l'animait, n'eut pas honte d'insulter aux sentiments de l'infortunée princesse. Il lui déclara que sa maîtresse, quoique forcée à se faire justice sur sa personne, était remplie de sollicitude pour le salut de son âme: qu'elle l'avait envoyé vers elle, pour la ramener dans la véritable voie du Christ: que, hors la communion de cette église, elle serait damnée: qu'elle pouvait cependant trouver miséricorde devant Dieu, si elle se repentait de sa perversité, si elle reconnaissait la justice de son châtiment, et témoignait sa reconnaissance des faveurs qu'elle avait reçues d'Élisabeth. Marie le pria plusieurs fois de ne pas se fatiguer ainsi à la tourmenter. Il persista, et elle se mit alors de côté: il fit le tour de l'échafaud, et s'adressa de nouveau à elle, en face. Le comte de Shrewsbury mit fin à cette scène extraordinaire, en lui ordonnant de prier. Sa prière fut l'écho de son sermon: mais Marie ne l'écoutait pas. Elle achevait alors ses dévotions, répétant à haute voix, et en langue la-

tine, de longs passages du livre des psaumes (1). Quand elle eut fini, elle pria en anglais, pour l'église persécutée du Christ, pour son fils Jacques et pour la reine Élisabeth. En terminant, elle éleva le crucifix, et s'écria : « Ainsi que tes bras, » ô mon Dieu ! furent étendus sur la croix, re» çois-moi dans ceux de ta miséricorde, et par» donne-moi mes péchés. ». Madame, lui dit le comte de Kent, vous feriez mieux d'abandonner toutes ces farces papistes, et de le porter en effet dans votre cœur. « Je ne puis tenir dans mes » mains, répondit-elle, la représentation de ses » souffrances, mais toujours je le porte dans » mon cœur. »

Lorsque ses femmes, baignées de larmes, commencèrent à déshabiller leur maîtresse, les bourreaux, craignant de perdre leurs droits accoutumés, se hâtèrent d'intervenir. La reine fit de vives objections ; mais se soumettant immédiatement à leur rudesse, elle fit observer aux comtes, avec un sourire, qu'elle n'était point habituée à se servir de pareils valets, et à se déshabiller en si nombreuse compagnie. Ses domestiques, à la vue de leur souveraine dans un si déplorable état, ne purent commander à leur émotion ; mais Marie, posant son doigt sur ses

(1) C'étaient des passages des psaumes, 31, 51, 91, comme on les compte dans les bibles réformées.

lèvres, leur ordonna le silence, leur donna sa bénédiction et sollicita leurs prières. Alors elle s'assit. Kennedy, prenant un mouchoir brodé d'or, lui en couvrit les yeux: les bourreaux la saisissant par les bras, la conduisirent vers le billot, et la reine, s'agenouillant, répéta plusieurs fois d'une voix ferme: « O Seigneur! je remets » mon esprit entre tes mains. » Mais les sanglots et les gémissements des spectateurs troublèrent le bourreau. Il trembla, manqua son coup, et ne lui fit qu'une profonde blessure. La reine resta sans mouvement, et au troisième coup sa tête fut séparée du corps. Lorsque l'exécuteur la releva, les muscles du visage s'étaient tellement contractés, que les traits n'étaient plus reconnaissables. Il s'écria, selon l'usage, « Vive la reine Élisabeth! »

« Ainsi périssent tous ses ennemis! » ajouta le doyen de Péterborough.

« Ainsi périssent tous les ennemis de l'Évangile! » s'écria, d'une voix forte, le fanatique comte de Kent.

Pas une autre voix ne s'éleva pour y répondre. L'esprit de parti avait fait place à l'admiration et à la pitié (1).

---

(1) Nous avons plusieurs récits intéressants de l'exécution de la reine d'Écosse par des témoins oculaires; la dépêche officielle du comte de Shrewsbury qui a été publiée par

Avant l'exécution de Marie, Élisabeth avait balancé entre la crainte de l'infamie et le plaisir de la vengeance. Le coup actuellement était frappé : sa haine était satisfaite ; et elle espérait échapper à la honte, en se couvrant du prétexte d'une feinte ignorance. Le lecteur se rappellera que Davison, au lieu de dépêcher le warrant immédiatement après qu'il eut été signé, le retint jusqu'au matin suivant. Il en avait instruit la reine ; mais elle eut soin de ne pas renouveler

---

Robertson, II. App. XVIII. Un autre par R. W. à l'usage de lord Burleigh, publié par Hearne dans la préface de Camden, CXVI ; et par C. Howard, écuyer, dans ses anecdotes de la famille Howard, 36-66 ; et un troisième beaucoup plus circonstancié par un des domestiques de Marie, dans Jebb. II, 611, 641. Le corps fut embaumé le même jour en présence de Pawlet et du shériff, par un médecin de Stamford et le chirurgien du village. Il fut ensuite déposé dans un cercueil de plomb, et resta six mois dans la même chambre, jusqu'au 1er août, époque à laquelle Élisabeth ordonna de l'enterrer, avec toute la pompe royale, dans l'église de l'abbaye de Peterborough. Les domestiques de Marie avaient été retenus comme prisonniers à Fotheringay. Ils furent alors mis en liberté, et ceux qui étaient Français se rendirent à Londres, afin de retourner dans leur patrie ; mais ils furent détenus durant une quinzaine, jusqu'à ce que Nau, qui se trouvait en sûreté dans la maison de Walsingham, eut le temps de débiter ses contes, ou peut-être ceux qui lui furent suggérés par le secrétaire, afin de tromper la cour de France. Le corps de Marie, après être resté vingt-cinq ans à Peterborough, fut transféré à Westminster par ordre de Jacques. 11 oct. 1612. Voyez Jebb. II, 641, 649-661. Hearne's Camden, CLXX-CLXXV.

son ordre : elle laissa même six jours s'écouler sans en faire aucune mention : et enfin, quand on vint lui en annoncer l'exécution, elle affecta la plus grande surprise : elle protesta qu'elle le croyait toujours entre les mains de Davison : elle fondit en larmes, fit de grandes lamentations : et, quand l'excès de son chagrin fut un peu calmé, elle menaça de sa vengeance les ministres qui avaient abusé de sa confiance, qui avaient usurpé son autorité, et, à son insu, ou sans son consentement, avaient mis à mort sa bonne sœur la reine d'Écosse. Cette dissimulation imposa peut-être à la multitude : mais la proposition secrète qu'elle avait faite à Pawlet quelques jours avant, doit prouver que si elle s'affligea, ce ne fut point de ce que Marie avait péri, mais de ce qu'elle avait été exécutée en public, en vertu d'un arrêt signé de sa main.

Quelques jours, cependant, s'écoulèrent avant que son chagrin réel ou prétendu se manifestât, soit que la reine ignorât ce que tout le monde savait, ou qu'avec son irrésolution accoutumée, elle hésitât à avouer le fait, ou à en rejeter le blâme sur ses conseillers. Le matin après l'exécution, et de bonne heure, elle reçut une missive de lord Shrewsbury (9 févr.) (1). Élisabeth

(1) Jebb en donne l'extrait, II, 641. Robertson l'a publiée tout entière, II. App. XVII.

fit sa promenade ordinaire, et, à son retour, causa long-temps avec don Antonio, le prétendant à la couronne de Portugal. Vers midi, le bruit de la mort de Marie se répandit dans la ville : les cloches annoncèrent cette joyeuse nouvelle, et un grand nombre de feux dissipèrent les ténèbres de la nuit. Quatre jours, toutefois, se passèrent en secrètes consultations, avant que le résultat en fût rendu public. Le lundi (14 févr.), les ministres furent disgraciés et Davison conduit à la Tour : le mardi (15 févr.), Walsingham, absent depuis deux mois, reparut à la cour ; et le jour suivant (16 févr.), Élisabeth fit appeler Roger, valet de chambre du roi de France, le pria d'assurer son souverain de son regret de la mort de la reine d'Écosse, de l'ignorance où elle avait été de l'envoi du warrant, et enfin de sa résolution de punir la témérité de ses ministres. Pour expliquer cette communication tardive, on rapporta que le conseil avait caché la mort de Marie à la reine, qui n'avait appris cet évènement que par une conversation fortuite avec une dame de la cour (1).

Élisabeth alors essaya de prouver la sincérité de ses regrets, en mettant ses menaces à exécu-

(1) Voyez une lettre très intéressante de l'Aubespine à Henri III, datée du 27 février. N. S. dans Egerton, 7-9, et Camden, 539.

tion. Elle suspendit de leurs emplois les ministres coupables, et leur ordonna de venir répondre à la chambre étoilée de leur mépris pour son autorité. Mais sa colère s'apaisa insensiblement. Ils reconnurent leur faute en toute humilité, s'excusèrent sur la pureté de leurs intentions, et se soumirent à son bon plaisir. Tous, l'un après l'autre, rentrèrent en charge et en faveur, à l'exception de Davison (1). Il avait mérité cette distinction par ses refus constants de se joindre à ses collègues pour persécuter Marie : il avait refusé même, à la prière de la reine, de souscrire à « l'association » : il avait éludé la tâche d'interroger Babington et ses associés, lorsqu'ils étaient retenus à la Tour : il s'était absenté lors du procès à Fotheringay, quoiqu'il fût désigné comme membre de la commission ; et il avait ensuite refusé de signer la condamnation de la reine d'Écosse, comme les commissaires absents l'avaient signée (12 mars.). Pour ajouter

(1) Nous avons plusieurs lettres de Burleigh à Élisabeth, pendant sa disgrâce passagère. Au lieu de se défendre, il se soumet à sa volonté, et cherche à l'apaiser avec le texte des Écritures. En mars, il fut appelé au conseil pour délibérer sur les affaires de Hollande ; et la reine prit cette occasion pour l'accuser de sa faute. Sa colère fut telle, qu'il se retira précipitamment chez lui, où il écrivit la lettre la plus humble et la plus désespérée. Voyez Strype, III, 371. App. 144-146.

encore à ses méfaits, loin d'imiter la bassesse de ses collègues, il répondit aux questions qu'on lui fit en prison, se défendit en accusant indirectement la reine de fausseté, et fit allusion, en termes obscurs, à son message à Pawlet (1). Toutefois devant la cour, il agit avec plus de réserve et de prudence. Il répondit aux invectives des avocats de la couronne, qu'avouer la faute serait flétrir sa réputation : que contester avec sa souveraine serait transgresser le devoir d'un sujet : qu'il disait seulement qu'il avait agi

---

(1) Dans son interrogatoire, à cette question, 1° Sa majesté ne vous a-t-elle pas ordonné de tenir le warrant secret, et de n'en parler à personne ? Il répondit qu'elle le lui avait remis sans aucun ordre, ce qu'il affirma devant Dieu. 2° Vous a-t-elle commandé d'y apposer le grand sceau ? Il répondit affirmativement, et mentionna telles circonstances, qui, à ce qu'il pensait, rappelleraient cet ordre à la mémoire de la reine. 3° Lorsque le grand sceau fut apposé, ne vous ordonna-t-elle pas, sur votre vie, de ne pas le laisser sortir de vos mains ? Il répondit, en protestant devant Dieu, qu'il ne se ressouvenait pas d'avoir jamais reçu un pareil commandement. 4° Vous a-t-elle jamais ordonné de le rendre à quelqu'un ? Comme elle ne lui avait pas ordonné expressément de le remettre, il avait pensé que son intention n'était autre que d'en faire usage. 5° Ne vous a-t-elle pas dit, six ou sept jours après, qu'elle avait un meilleur expédient à employer ? Il répondit : Au reçu de la lettre de M. Pawlet, sur le sujet qu'*elle connaît bien*, elle dit à peu près qu'elle saurait faire ses affaires d'une autre manière : je laisse ces particularités à sa mémoire. Strype, III, 375.

dans la persuasion qu'il obéissait aux ordres de la reine; que relativement au reste, il s'en remettait à sa merci. Il fut condamné à une amende de dix mille livres, et à un emprisonnement à la volonté de la reine. Le trésorier s'empara de ses biens; et la reine, quoiqu'elle vécût encore plus de dix-sept ans, ne lui rendit jamais sa faveur. Elle fut sourde à ses pétitions réitérées : le jeune comte d'Essex lui-même, au moment de sa plus haute influence, pria vainement pour Davison (1). Elle pensait peut-être, par cette sévérité, convaincre le public qu'elle n'avait pas dissimulé. Elle atteignit certainement un but important : elle ferma la bouche de son prisonnier, que le ressentiment ou l'espoir de venger son innocence pouvait porter à révéler l'histoire secrète de ses procédés envers Marie, et les indignes artifices et les coupables desseins de sa souveraine.

Il doit paraître surprenant qu'un mois entier se fût écoulé avant que le roi d'Écosse eût reçu aucune nouvelle certaine de l'exécution de sa mère. En l'apprenant, il fondit en larmes. Il ne parlait que de vengeance. Le peuple partageait le ressentiment du roi; et les états offrirent leur fortune et leur vie pour cette querelle nationale. Robert Carey, fils de lord Hunsdon, qui arrivait

(1) Cabala, 229-232. Camden, 540-545.

avec une lettre d'Élisabeth, eût été victime de la fureur des Écossais, si Jacques ne lui eût envoyé une garde pour le protéger (1). Dans sa lettre, la reine affirmait au jeune monarque qu'elle était innocente de la mort de Marie; que les ministres, qui l'avaient ordonnée à son insu, seraient sévèrement punis; qu'elle voulait lui tenir lieu de sa mère, dont la condamnation ne porterait aucun préjudice à ses droits et à ses espérances. Les partisans d'Élisabeth à la cour d'Écosse défendirent sa cause. Ils avertirent Jacques de ne pas oublier qu'il était l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre; de ne pas perdre ce magnifique héritage, en offensant une princesse qui seule pouvait l'en éloigner; et de ne pas compter sur l'incertaine amitié des puissances étrangères, qui, lorsqu'elles prétendaient s'occuper de son honneur, ne songeaient réellement qu'à leurs propres intérêts. Son indignation s'apaisa graduellement: le cri de vengeance fut étouffé par les conseils de la prudence: et la facilité avec laquelle il s'y rendit, amena le soupçon que si Jacques pleurait la mort de Marie comme celle de sa mère, il s'en réjouissait comme de la disparition d'une rivale (2).

(1) Mémoires de Carey, 13.

(2) Camden, 439, 446-450. Les dépêches de Courcelles, Cotton. MSS. Cal. I. IX, 233. Strype, III, 377.

La vengeance de Henri III n'était pas plus redoutable. Un sentiment d'honneur l'avait porté à prévenir Élisabeth, qu'il considérerait l'exécution d'une reine douairière de France comme une insulte à la couronne française ; mais, au milieu des guerres civiles dans lesquelles il était engagé, il ne pouvait accomplir ses menaces, ni voir avec trop de déplaisir un évènement qui rabaissait de beaucoup l'importance de l'homme qu'il haïssait le plus, le duc de Guise. Actuellement que la tête de Marie était tombée, il était de l'intérêt des deux puissances de renouveler leurs anciennes relations d'amitié. Le principal obstacle venant de la prétendue conspiration formée, pour assassiner la reine, par l'ambassadeur français, Élisabeth fut la première à céder. Elle assura l'Aubespine (19 mai.) qu'elle n'avait jamais donné aucun crédit à ces rapports ; qu'elle avait eu toujours une très haute idée de son honneur et de son intégrité ; que sa conduite dans les dernières circonstances avait encore augmenté son estime pour lui. Après l'audience qu'il obtint de la reine, tous les ministres l'abordèrent successivement, et, en présence de toute la cour, lui adressèrent la parole, en commençant par le comte de Leicester ; ils l'assurèrent de leur respect et de leur amitié ; de la douleur que leur avait causée la dernière accusation, dont ils le savaient innocent ; et du désir qu'ils éprou-

vaient de voir mettre en oubli les causes de dissension. Cette comédie (ce sont les expressions de l'ambassadeur) termina la querelle entre les deux couronnes (1); et la mort de Marie fut lais-

(1) Voyez une lettre très intéressante de l'Aubespine, dans Egerton, 9, 10. Après une apologie publique de l'ambassadeur, Élisabeth le prenant par la main le conduisit dans un coin de la chambre : là, elle lui dit que depuis leur dernière entrevue elle avait été accablée par la plus grande des calamités, la mort de la reine d'Écosse. Elle protesta, par mille serments, qu'elle en était innocente; qu'elle était déterminée à ne jamais exécuter la sentence qu'en cas de rébellion ou d'invasion : que quatre membres du conseil (ils étaient alors dans la chambre) l'avaient abusée d'une manière qu'elle n'oublierait jamais; qu'ils avaient vieilli à son service, et avaient agi par de bons motifs, ou, sans cela, par Dieu! ils y auraient laissé leurs têtes. Mais ce qui l'affligeait le plus, c'était le mécontentement du roi de France, celui qu'elle honorait le plus parmi tous les hommes, dont elle préférait les intérêts même aux siens, et qu'elle était prête à secourir contre ses ennemis, en hommes, en argent, en vaisseaux et en troupes allemandes. L'Aubespine avait d'avance résolu de ne faire aucune remarque sur la mort de Marie, mais il profita de l'occasion que lui offrait ces dernières paroles, pour exprimer le vœu que la reine prouvât par ses actions l'estime qu'elle témoignait avoir pour son maître. Envoyer des hommes et des munitions à ceux qui portaient les armes contre lui, solder des Allemands pour le combattre, s'emparer de vaisseaux français, et traiter l'ambassadeur français comme elle l'avait traité depuis quatre mois, n'étaient pas des preuves convaincantes d'amitié ni d'estime. Elle répondit qu'elle n'avait rien fait contre Henri, mais qu'elle avait aidé le roi de Navarre contre le duc de Guise. Il lui demanda si ce fait même, sans le consentement

sée sans vengeance par ceux qu'elle intéressait principalement, son fils, le roi d'Écosse, et son beau-frère, le roi de France.

---

de Henri, n'était pas agir dans un royaume étranger comme elle ne souffrirait pas qu'un prince étranger agît dans le sien? Il ne rapporte pas sa réponse, mais il ajoute qu'elle parla pendant trois heures. Ibid.

CHAPITRE V.

Expéditions maritimes et pirateries. — Hawkins. — Drake. — Cavendish. — Mécontentement des Hollandais. — Perte de Sluys ou de l'Écluse. — Retour de Leicester. — Hatton est fait chancelier. — Préparatifs de Philippe — et d'Élisabeth. — La flotte sort de Lisbonne, — entre dans la Manche, — est dispersée, — et forcée de retourner par le nord de l'Écosse. — Magnanimité de Philippe. — Élisabeth visite l'armée à Tilbury. — Mort de Leicester. — Son caractère.

L'esprit d'entreprises commerciales, qui s'était éveillé sous Marie, semblait avoir envahi toutes les classes de la société sous le règne d'Élisabeth. On forma, pour l'extension du négoce et la découverte des terres inconnues, des associations et des compagnies : on projeta des expéditions : et l'espoir d'un immense profit, qui se réalisait rarement, bien que l'on crût toujours le saisir, entraîna un grand nombre de personnes à sacrifier toute leur fortune, et porta même les ministres, la noblesse, et jusqu'à la reine, à risquer des sommes considérables dans les entreprises les plus hasardeuses. Les agents de la compagnie

russe s'efforcèrent de pénétrer en Chine par la Moscovie et la Perse. Les marchands en Turquie achetèrent et importèrent les productions du Levant : les marins anglais explorèrent une partie des côtés d'Afrique, et de celles de l'Amérique; et l'on fit des tentatives multipliées, dans des directions opposées, pour découvrir un passage aux Indes orientales, à travers les glaces qui couronnent les limites septentrionales de l'ancien et du nouveau continent. Des aventuriers rapportèrent des richesses et de l'honneur à leur patrie. Mais beaucoup d'entre eux, éloignés de leur pays, affranchis du frein des lois, s'abandonnèrent aux plus affreux excès : leur rapacité dédaigna les droits des nations et le cri de l'humanité ; et si nous admirons leur habileté, leur courage et leur persévérance, nous ne pouvons cependant les comparer qu'à des voleurs publics et des assassins (1).

Le fameux sir John Hawkins acquit d'abord de la célébrité, en ouvrant le commerce des esclaves. Il fit trois voyages sur les côtes d'Afrique, troqua des articles de peu de valeur contre un grand nombre de nègres, traversa l'océan Atlantique (1563,) pour visiter Hispaniola (Haïti ou Saint-Domingue), et les établissements espagnols

(1) Hakluyt, passim. Stow, 681, 684, 729. Camden, 243, 306, 332, 360, 449. Paris, 1, 524-526, 575-583.

en Amérique ; et reçut, en échange de ses captifs, des cuirs, du sucre, du gingembre et des perles. Ce commerce était cependant illicite : et, dans la baie de Saint-Jean d'Ulloa, Hawkins fut surpris (1567.) par le vice-roi d'Espagne, qui arrivait d'Europe avec une flotte de douze voiles. Les escadres ennemies se regardèrent réciproquement avec soupçon et méfiance; une trève douteuse se termina par un engagement général; et à la fin, quoique les Espagnols eussent beaucoup souffert, Hawkins perdit sa flotte, ses trésors et la majeure partie de ses compagnons. De six vaisseaux dont il avait le commandement, deux seulement s'échappèrent; de ceux-ci, l'un périt en mer, et l'autre, la Judith, barque de cinquante tonneaux, commandée par Francis Drake, ramena en Europe ce qui restait de ces aventuriers. Le lecteur sera sans doute étonné, en apprenant que les deux plus grands vaisseaux, des six qui s'étaient destinés à ce trafic inhumain, appartenaient à la reine (1).

Dans un siècle où règne le fanatisme religieux, il n'est pas rare de voir les pratiques de la piété s'allier au débordement des passions les plus déréglées. Drake attribua son désastre à la perfidie du vice-roi : il était avide d'en tirer vengeance. Un chapelain du navire fut consulté; et ce ca-

(1) Camden, 158.

suiste éclairé déclara que la perte que lui avait fait éprouver un commandant espagnol pouvait se réparer, en bonne justice, en pillant tous les sujets de l'Espagne, en quelque partie du globe qu'ils se trouvassent. La conscience de l'aventurier fut alors tranquille. Il fit trois voyages de dévastation aux Indes occidentales ; et si les deux premiers n'eurent point de succès, le dernier le dédommagea amplement de ses autres contretemps. Dans le golfe du Mexique (1572, 12 mai.), il captura plus de cent petits vaisseaux; il prit et pilla la ville de Nombre-de-Dios (28 juill.) ; il fit une expédition par terre, suivi de nègres fugitifs et d'une bande d'aventuriers français, et s'empara d'un convoi de mules chargées d'or et d'argent. Ce trésor satisfit son avarice ; et, pour le mettre en sûreté, il se hâta de l'envoyer en Angleterre (1573, 29 mars.) (1).

Durant sa dernière expédition, Drake, du sommet des montagnes de l'isthme de Darien, avait aperçu, pour la première fois, le grand océan Pacifique ; et, dans un transport d'enthousiasme (1573, 11 fév.), tombant sur ses genoux, il avait pris Dieu à témoin que, s'il lui accordait la vie, il déploierait un jour le pavillon d'Angleterre sur cette mer, jusqu'alors inconnue à ses concitoyens. De retour dans sa patrie, il n'oublia pas son vœu.

(1) Camden, 352.

Walsingham, Hatton et plusieurs autres conseillers applaudirent à ses efforts et les secondèrent : Élisabeth elle-même hasarda une somme de mille couronnes dans cette expédition. Avec cinq vaisseaux et cent soixante hommes, il traversa l'Atlantique, et se rendit à la côte du Brésil (1577, 15 nov.); il passa le détroit de Magellan, et atteignit le petit port de Santiago, sur le continent espagnol (1578, 5 déc.). Dans un lieu où l'on ne connaissait jusqu'alors aucun ennemi, on n'avait préparé aucune résistance. Toutes les villes situées sur les côtes, depuis Santiago jusqu'à Lima, et les vaisseaux qui se trouvèrent dans les ports, furent pris et pillés. Il fit en mer sa prise la plus riche et la dernière (1579, 1er mars), le Cacafuego, vaisseau marchand espagnol d'une valeur considérable. Mais il eut alors de grandes alarmes. Une escadre était stationnée à l'entrée du détroit, afin d'empêcher son retour : et Drake prit la résolution hardie de traverser l'océan Pacifique jusqu'aux Moluques. De là, après avoir couru un grand nombre de dangers et d'aventures, il doubla le cap de Bonne-Espérance, et arriva en sûreté à Plymouth, après une absence de près de trois ans. Son retour (1580, 3 nov.) fut célébré comme un triomphe. Il revenait, à la vérité, souillé de sang et de rapines; mais, aux yeux du peuple, ces taches étaient effacées par la gloire de l'entreprise; et l'Angleterre salua

avec joie le retour de ce fils aventureux, le premier de tous les mortels qui eût, en naviguant, fait un voyage autour du globe (1).

Quoique Drake fût parti avec cinq vaisseaux, il n'en ramenait qu'un, nommé la Biche d'or; mais il était chargé d'un trésor de la valeur de huit cent mille livres. Un dixième de cette somme fut distribué aux officiers et à l'équipage; une partie fut remise à l'ambassadeur d'Espagne, qui réclamait la totalité au nom de son souverain, et le reste, dont on ne parla jamais, fut, à ce qu'on présume, partagé entre la reine, le commandant, et les favoris. Quatre mois s'écoulèrent cependant, avant que la reine voulût accorder à Drake un témoignage public de son approbation. Son vaisseau avait été placé dans le bassin de Deptford, pour le conserver en mémoire d'une entreprise aussi hardie. Élisabeth consentit à prendre part à un banquet qu'il lui donna dans sa cabine; et, avant son départ (1581, 4 avril.), elle lui conféra l'ordre de la chevalerie (2).

Quand Philippe se plaignit de ces déprédations, elle furent faiblement justifiées, sous pré-

(1) La gloire d'avoir démontré par la pratique la forme orbiculaire de la terre, appartenait à Magellan; mais la mort qui vint surprendre ce navigateur aux îles Philippines l'empêcha d'achever son voyage autour du globe.

(2) Camden, 354-360. Stow, 687. Harris, 1, 19.

texte qu'il avait secrètement secouru les ennemis de la reine, et cherché à exciter la rébellion dans ses états. Mais si l'on doit admettre l'excuse des représailles, il est bon de connaître quel fut le premier agresseur; et l'impartialité nous force à déverser tout le blâme sur la conduite injustifiable des aventuriers anglais. A la fin, Élisabeth, comme alliée de la Hollande, s'engagea dans une guerre ouverte avec Philippe; et le pirate fut immédiatement converti en officier, agissant par les ordres de la reine. On employa avec succès le talent et l'intrépidité de Drake, dans des hostilités légitimes, pour le service de sa souveraine. Avec une flotte de vingt et une voiles, il se dirigea vers les Indes occidentales, brûla la ville de Santiago, pilla Saint-Domingue et Carthagène, et rasa deux forts espagnols sur la côte de la Floride (1).

En même temps, un gentilhomme de Suffolk, Thomas Cavendish, qui avait dissipé la moitié de son bien, vendit le reste, construisit ou acheta trois petits vaisseaux (1586, 21 juill.), et alla chercher des aventures sur le domaine espagnol. Les

(1) Dans cette expédition les maladies lui enlevèrent sept cents hommes. Il ramena en Angleterre les survivants d'une colonie que sir Walter Raleigh avait fondée à la Virginie. A leur retour ces colons introduisirent l'usage de fumer le tabac. Camden, 449. Harris, 1, 815.

habitants se tenaient sur leurs gardes. Durant quelques mois, ses exploits se bornèrent à la prise de quelques vaisseaux naviguant le long des côtes, et à l'incendie de deux ou trois villages. Mais, au moment même de son départ (1587, 4 nov.), sa bonne fortune lui fit rencontrer la Santa-Anna, vaisseau marchand des Manilles. Les Espagnols repoussèrent les efforts qu'il fit pour aborder; enfin, leur vaisseau se trouvant prêt à couler bas, ils se virent forcés de céder. L'or, l'argent et les denrées les plus précieuses furent transférés de la prise au vaisseau anglais; le reste des marchandises, montant à cinq cents tonneaux, fut brûlé avec la caraque; et l'aventurier s'en revint immédiatement par les Moluques, Java et le cap de Bonne-Espérance (1588, 9 sept.). Comme Drake, il avait fait le tour du globe; mais, comme lui, il n'ajouta que peu de choses aux connaissances générales. (1). Leur but, à tous deux, avait été de s'enrichir aux dépens des Espagnols; ils y avaient réussi : l'avancement de la science était hors de leur pouvoir, ou bien ils n'y avaient pas porté leur attention

Ces expéditions maritimes pouvaient irriter le monarque espagnol; mais elles ne contribuèrent en rien au grand objet de la guerre. La soumis-

(1) Stow, 719. Camden, 552. Harris, 1, 24. Il entreprit un pareil voyage en 1591, et périt sur mer.

sion ou l'indépendance des Pays-Bas devait se décider sur le champ de bataille; et Philippe n'eut rien à redouter, aussi long-temps que le commandement de l'armée ennemie fut confié à la présomption et à l'incapacité de Leicester. De retour en Angleterre, au mois de novembre, le comte reprit son ascendant ordinaire sur le cœur de la reine. Au lieu de punitions, il ne trouva que des récompenses; et comme si elle cherchait à expier le chagrin qu'elle avait pu lui donner, elle le nomma lord intendant de sa maison, et grand-maître des eaux et forêts, au midi de la Trent. Mais durant son absence, l'esprit de dissension et de faction se glissa dans l'armée de Hollande. Si l'exécution de la reine d'Écosse y fut approuvée, elle y fut aussi vivement condamnée. L'opinion flétrit Élisabeth, comme meurtrière de l'héritière légitime de la couronne, et l'on employa d'adroits émissaires pour ébranler la fidélité des soldats. Parmi les officiers, se trouvait un nommé sir Roland York, soldat de fortune, et commandant d'un fort près de Zutphen, qui, pour quelques anciennes offenses, craignait le ressentiment secret de Leicester. Cet homme profita de l'occasion pour insinuer à sir William Stanley, gouverneur de Déventer, qu'ayant été l'ami de Babington et du parti de Marie, il était soupçonné par le conseil, et qu'on lui préparait un pareil sort, en temps con-

venable. Stanley prit l'alarme : il assembla la garnison, et déclara que sa conscience lui défendait de combattre pour la cause des rebelles contre leur souverain ; que Deventer appartenait au roi d'Espagne ; et qu'il était du devoir de tout honnête homme de rendre au véritable propriétaire le bien qu'on lui avait injustement enlevé. Ils applaudirent à sa harangue : Deventer et le fort se rendirent ; et Stanley et York, avec treize cents hommes, entrèrent au service de Philippe (1).

Cet évènement inattendu répandit la terreur et la consternation dans toute la Belgique. Les

(1) Camden, 552. Le docteur Allen publia une lettre pour la justification de Stanley. Je n'ai pu me la procurer. Mais on peut voir une autre apologie par Persons, dans l'écrit intitulé « Manifestation. » J'observe que Deventer avait été surpris, contre la volonté des habitants, par sir W. Stanley, qui avait juré de le conserver aux états, et qui, avec la garnison, était soldé par les états : que Stanley et Leicester étaient ennemis de sir John Norris, qui prit le commandement au départ de Leicester ; et que, d'après cela, ce dernier avait laissé à Stanley une autorisation par écrit de quitter le service au moment qui lui conviendrait. De là, Persons conclut que Stanley n'était pas déserteur, parcequ'il était autorisé à quitter ; qu'il n'était pas traître à Élisabeth, puisqu'il était à la solde des états, et gardait la ville pour eux ; qu'il n'était point coupable d'injustice, parceque la ville était la propriété du roi d'Espagne : et que, comme il en avait été l'instrument, en la ravissant au véritable propriétaire, sa conscience l'obligeait à la lui rendre. Persons, Manifestation, p. 43-46.

États s'assemblèrent, et comme s'il n'existait plus près d'eux de lieutenant de la reine, ils nommèrent Maurice, fils du dernier prince d'Orange, stathouder et capitaine-général de la Hollande, de la Zélande et de la Frise : mais ils se repentirent bientôt de leur précipitation. Leicester, par son langage mystique et son affectation de sainteté, s'était formé pendant son séjour dans les Pays-Bas un parti considérable parmi les membres du clergé réformé. Il assistait à leurs sermons, priait et jeûnait avec eux, recevait fréquemment le sacrement, et se montrait, dans toutes les occasions, déterminé à détruire le papisme, et à établir le culte de l'Évangile. Leur influence s'étendait jusque sur leurs disciples absents; et du haut de leurs chaires, ils déclamaient avec amertume contre l'ingratitude et l'injustice des états. Plusieurs villes méconnurent l'autorité de Maurice. Le clergé de Frise proclama la souveraineté d'Élisabeth, et le synode de Sneck, dans une adresse à l'ambassadeur d'Angleterre, conjura la reine de venir au secours du Christ, qui se mettait, lui et ses enfants, sous sa protection. Élisabeth considéra l'affront qu'on avait fait à son favori comme s'il lui eût été personnel; et elle envoya le lord Buckhurst pour signifier son mécontentement (1er mars.). Ses efforts rétablirent l'harmonie. On déclara que la nomination du nouveau stathouder

n'avait été que provisoire. Maurice témoigna qu'il était prêt à résigner cette charge lorsqu'on le lui demanderait, et la fureur du peuple s'apaisa par la promesse du retour immédiat de Leicester (1).

Cependant la reine d'Angleterre avait en vue un objet plus important : elle s'était imprudemment engagée, quoiqu'à regret, dans le différent avec Philippe ; et elle cherchait maintenant à s'en retirer avec honneur. Deux négociants étrangers, Grafigna, Gênois, résidant à Londres, et De Loo, Flamand, demeurant à Anvers, avaient été chargés, comme représentants des intérêts commerciaux des deux nations, de solliciter, l'un d'Élisabeth, l'autre de Farnèse, le rétablissement de la paix. Ils reçurent tous deux des réponses favorables : par leur entremise, une correspondance s'ouvrit entre Burleigh et sir James Croft de la part de l'Angleterre, et Perenotte et Richardot du côté de l'Espagne ; et des lettres de compliments, exprimant les intentions les plus pacifiques, furent échangées (25 jan.) entre Élisabeth et le duc (2). Le lord trésorier appuya dans le conseil (17 fév.) les projets de sa souve-

(1) Brandt, 409. Bentivoglio, II, 99. Cabala, part. II, I, 63.

(2) Voyez dans Strada, l. IX, anno 1587, ce qu'elles renferment.

raine; mais Leicester et ses amis parlèrent pour la continuation de la guerre. Ils prévoyaient que tandis qu'on amusait la reine par de feintes négociations, les escadres espagnoles s'échapperaient des ports, se réuniraient pour former un armement considérable, et jetteraient une armée étrangère sur les rivages de l'Angleterre; et ils firent une telle impression sur Élisabeth, et lui inspirèrent tant de craintes que, de Plymouth, on envoya Drake pour surveiller les ports d'Espagne et s'opposer à la jonction des flottes espagnoles, si on l'essayait (21 avril.). Mais l'intention de cet officier n'était pas de se borner à la lettre de ses instructions. Il se dirigea sur Cadix, entra hardiment dans le port, dispersa par un feu supérieur les galères espagnoles (29 avril.), et coula à fond, brûla, prit ou détruisit plus de vingt voiles, vaisseaux de guerre ou bâtiments marchands, les uns récemment arrivés des Indes orientales, les autres équipés pour le voyage des Indes occidentales. De Cadix, les vainqueurs longèrent les côtes du Portugal. Dans les eaux du Tage, ils insultèrent le marquis de Santa-Crux, amiral d'Espagne; à la mer, leurs travaux furent couronnés par la prise du Saint-Philippe, caraque de la plus grande dimension, et chargée de marchandises très précieuses (1).

(1) La lettre de Drake est dans Strype, III, 451. Stow, 709.

L'amiral vainqueur fut reçu avec reconnaissance par tous les Anglais, à l'exception de leur souveraine. Élisabeth tremblait: une perte, moins considérable même, devait inspirer à Philippe le désir de la vengeance, bien loin de l'engager à la paix ; et dans une réponse à une lettre de Farnèse, qui offrait de nommer les négociateurs, et qui laissait à la reine le choix du lieu de la réunion, elle l'assura que Drake avait été envoyé dans l'unique dessein de s'opposer aux tentatives possibles d'invasion, qu'il avait reçu l'ordre de s'abstenir de toute hostilité, et qu'à raison de sa désobéissance, elle le punirait à son retour de son audace. Farnèse feignit d'être satisfait, mais il se prépara à user de représailles. Il répondit à Élisabeth qu'il pouvait croire toute chose d'un homme nourri parmi des pirates, et qui, à Cadix (19 mai.), s'était conduit selon les usages de sa profession : qu'il s'en tenait toujours à sa première proposition ; et qu'il dépendait uniquement de la reine de faire cesser les horreurs de la guerre (1). Mais tandis qu'il l'amusait ainsi par ses offres, tandis qu'elle craignait qu'un nouvel acte d'hostilité ne vînt détruire toute espérance de paix, le duc préparait ses plans en silence, et donnait ses instructions à ses officiers (29 mai.). Tout-à-coup le fort de

(1) Strada, l. IX, anno 1588.

Sluys ou de l'Écluse, fort de la plus haute importance, dont la garnison se composait d'Anglais et de Hollandais, se vit inopinément assiégé: le nombre des ennemis et leur discipline, les talents et le bonheur de leur chef, inspirèrent aux États des craintes pour leur sûreté. Ils firent les instances les plus pressantes à la reine. Son favori l'importuna de ses arguments et de ses prières. Elle hésitait toujours; elle écrivit à Farnèse, afin qu'il retirât ses troupes, et ce ne fut qu'après avoir essuyé un refus, qu'elle accorda son consentement au départ de Leicester (23 juin.). Il emporta une somme considérable, et emmena un renfort de cinq mille hommes; mais il se trouva très embarrassé par des instructions qu'il ne pouvait ou ne voulait pas comprendre. Il avait ordre de sonder d'abord les dispositions des Hollandais, et s'il les trouvait opposées à la paix, de déclarer que la reine se retirerait de la querelle, à moins qu'ils n'avançassent 100,000 liv. pour le paiement d'une armée plus nombreuse. Le comte arriva, réunit ses forces, et essaya trois fois, mais en vain, de faire lever le siége. L'Écluse capitula, et le message royal fut délivré. Les États le reçurent avec des reproches et des plaintes, et dans le transport de leur indignation, ils conçurent les soupçons les plus injustes et les plus alarmants. Ils avaient été trahis, disaient-ils, en plaçant leur

confiance dans les protestations de leurs alliés. L'avarice avait porté la reine d'Angleterre, qui se prétendait leur amie, à les vendre au roi d'Espagne, et à stipuler la reddition des places occupées par ses troupes, en retour d'une somme suffisante pour payer les dépenses faites durant la guerre. Ces accusations, bien que sans fondement, et même improbables, se répandirent, et l'on y ajouta foi : et le comte, qui naguère était l'idole du peuple, devint, en peu de jours, l'objet de son exécration.

Il est difficile de puiser dans les assertions contraires de Leicester, et de ses adversaires, une idée nette de sa conduite. Ils l'accusèrent d'aspirer à la souveraineté des Provinces : ils affirmèrent que, dans cette intention, il avait cherché à mettre des gouverneurs anglais dans toutes les forteresses ; qu'il avait essayé de se saisir de la personne de Barneveldt, son principal adversaire, et de celle du prince Maurice, son plus redoutable rival ; et qu'il avait formé le complot de s'emparer pour lui-même de la ville de Leyde, que les états n'avaient conservée que par la timidité et la fuite des conspirateurs (1). Leicester, au contraire, se plaignit amèrement de l'ingratitude des Hollandais ; accusa les plus ardents des patriotes de corruption et de trahison, et

(1) Camden, 555. Brandt, 414.

prétendit qu'il existait un projet caché de livrer les Pays-Bas à Philippe. Quoique cela pût être, il perdit son influence sur Élisabeth. Elle crut qu'il avait négligé ses instructions pour ne s'occuper que de son propre agrandissement; et lorsque Farnèse se plaignit que la reine ne montrait pas un désir bien sincère de la paix, elle rejeta tout le blâme, d'abord sur la négligence, ensuite sur l'ambition de Leicester. Il fut rappelé (21 nov.), et à son retour, averti de son danger, il se jeta aux pieds d'Élisabeth et la conjura d'avoir pitié de son ancien favori. « Elle l'avait envoyé dans » les Pays-Bas, comblé d'honneurs; voulait-elle, » en le rappelant, le couvrir d'infamie? Elle l'a» vait tiré de la poussière; voulait-elle actuelle» ment le jeter vivant au tombeau? » Élisabeth s'attendrit; mais le résultat de l'entrevue ne fut connu que le lendemain matin. Le comte avait reçu une sommation pour répondre devant le conseil. Il obéit; mais, au lieu de s'agenouiller près du bureau, il s'assit à sa place ordinaire; et lorsque le secrétaire commença à lire l'accusation que l'on avait préparée, il se leva, déclamant contre la bassesse et la perfidie de ses calomniateurs, et appela des préjugés de ses collègues à l'équité de sa souveraine. Les membres se regardèrent; le secrétaire passa aux travaux ordinaires du jour, et lord Buckhurst, l'accusateur, reçut l'ordre de se regarder comme

prisonnier dans sa propre maison. Cette punition était évidemment injuste ; mais il s'y soumit sans murmure, et observa si rigoureusement l'ordre royal, que bien que sa réclusion ait duré jusqu'à la mort de Leicester, il ne reçut jamais, durant neuf mois, la visite de sa femme ni de ses enfants (1).

Vers le même temps, la mort du lord chancelier Bromley permit à la reine de satisfaire l'ambition d'un autre de ses favoris. Depuis la réformation, la charge de chancelier avait été confiée à des jurisconsultes ; elle se résolut alors à transgresser la coutume, et à l'accorder au comte de Rutland ; mais Rutland mourut, sous très peu de jours, et, à la grande surprise et à la risée des courtisans, sir Christophe Hatton fut nommé chancelier. Il était arrivé, quelques années avant, que les étudiants des colléges de droit avaient donné un bal magnifique, en l'honneur de la reine. Parmi les masques, ses yeux distinguèrent un jeune homme qui, par sa stature, son adresse et sa grâce, l'emportait sur

(1) Indépendamment des historiens de cette époque, consultez les lettres originales, dans les Mémoires de Hardwicke, 1, 334-360. Il paraîtrait que Leicester avait beaucoup à dire pour sa défense ; mais que le parti qui désirait la paix avait obtenu quelque influence, tandis que le comte était en Hollande, et que Walsingham était retenu chez lui par une maladie.

tous ses compagnons. Le fortuné danseur était Hatton, jeune homme de fortune médiocre du Northamptonshire. Elle lui ordonna de se présenter à la cour, le nomma capitaine de ses gardes, ensuite chambellan, puis enfin lord chancelier. Les jurisconsultes furent mortifiés : ils refusèrent de plaider devant lui : mais Hatton, unissant la modération à la fermeté, vainquit leur opposition ; et, secondé par deux avocats qu'il consultait sur les questions légales, il prouva, comme juge équitable, qu'il n'était pas au-dessous de ses prédécesseurs. On le considérait à la cour comme le cavalier le plus accompli ; et il se fit beaucoup d'amis, en s'opposant aux mesures rigoureuses et offensantes que ses collègues provoquaient souvent au conseil (1).

Nous sommes actuellement arrivés à l'époque la plus mémorable et la plus intéressante du règne d'Élisabeth. Le lecteur a déjà remarqué les outrages dont la reine accablait annuellement le roi d'Espagne : elle s'était emparée de son trésor, avait donné des secours à ses sujets rebelles, soldé des troupes étrangères pour combattre ses armées, et autorisé ses marins à piller et à massacrer ses sujets sans défense, soit en haute mer, soit dans ses états d'Amérique. La politique en-

(1) Philopater, 20. Camden, 558. Splendidissime omnium quos novimus, gessit. Ibid.

seignait à ce monarque à dissimuler. Il cachait ses sentiments sous une affectation de dédain; et ce roi, si fier avec les autres puissances, paraissait supporter les provocations d'Élisabeth avec la plus stoïque indifférence. Mais les insultes constamment renouvelées, les sophismes par lesquels on répondait toujours à ses plaintes, et le souvenir que la reine, sous le règne de sa sœur, avait dû à sa protection la liberté et peut-être la vie, accroissaient l'âpreté de son ressentiment (1): et s'il hésitait à frapper, ce n'était que pour rendre sa vengeance plus certaine et plus terrible. En 1583, après une attente de quinze années, il se flatta que le jour de la rétribution était arrivé. Le duc d'Anjou avait été chassé des Pays-Bas; la France tremblait sous le fléau de la guerre civile, et la défaite de dom Antonio, son rival, ainsi que la reddition de Tercère, avaient affermi sur sa tête la couronne de Portugal. Délivré de tous ses ennemis, il porta son attention vers la reine d'Angleterre: mais il était naturellement lent et prudent; la combinaison de ses plans, la confection de ses préparatifs demandaient du temps et des réflexions, et plus de cinq années s'écoulèrent encore avant que l'armada (la flotte) destinée à soumettre l'An-

(1) Voyez Philopat. Augustæ, 1592, p. 68-83. Mémoires d'Osborn, 13.

gleterre fût prête à sortir des ports de l'Espagne. Durant cet intervalle, la conduite d'Élisabeth n'avait pas été de nature à prévenir son ressentiment. Elle avait envoyé au secours des insurgés belges, une armée anglaise, commandée par un général qui s'était emparé du titre et de l'autorité de gouverneur des provinces révoltées ; et, après un procès dont on n'a point d'exemple dans les annales de l'Europe, elle avait fait périr sur un échafaud la reine des Écossais. La première de ces actions était l'équivalent d'une déclaration de guerre, que Philippe ne pouvait éviter sans être accusé de lâcheté. La seconde était une insulte à la majesté des souverains, qu'il croyait de son devoir de venger, comme le plus puissant de tous les monarques chrétiens.

Le roi d'Espagne aurait été de tous les hommes le dernier à reconnaître dans le pontife le droit de disposer des couronnes. Jadis il n'avait pas hésité à déclarer la guerre à Paul IV, et le duc d'Albe, son général, avait, en son nom, dicté les conditions de la paix au Vatican. La vengeance et l'ambition lui donnèrent des conseils différents.

Sous le sceau du secret, il confia ses projets au pape régnant, Sixte V, et le sollicita de participer à une entreprise qui avait pour objet la restauration de l'autorité papale en Angleterre. A cet effet, il demanda un secours en argent, le renouvellement des censures, promulguées con-

tre Élisabeth par les papes ses prédécesseurs ; et le don de la pourpre au docteur Allen, qui, dans l'événement du succès, se rendrait en Angleterre en qualité de légat, pour régler les intérêts de la religion, comme l'avait fait le cardinal Pole ; et conférer au vainqueur l'investiture du royaume(1). Allen, ignorant ce projet, était alors à Spa pour sa santé. On l'attira à Rome sous quelque prétexte ; et quoiqu'il déclinât cette dignité, comme il l'avait déjà refusée sous Grégoire XIII, il fut, contre sa volonté, créé cardinal du titre de Saint-Martin-des-Monts (1587, 7 août). Mais bien que Sixte renfermât soigneusement son secret, les politiques de la cour du pape soupçonnèrent les motifs de la promotion d'Allen ; et le pontife, craignant cette découverte, exhorta Philippe (1er nov.) à presser l'expédition, et lui offrit un subside d'un million de couronnes, qui lui serait payé aussitôt que l'armée aurait débarqué sur les côtes d'Angleterre (1).

Les préparatifs de ce monarque, tant en Espagne que dans les Pays-Bas, étaient proportionnés à l'importance de l'entreprise. L'Océan n'avait jamais porté une flotte aussi brillante que celle qui remplissait actuellement les ports

(1) La lettre est déposée aux archives de Simancas.

(2) Fitz-Herbert, Vita Alani, 87. Strada, l. IX, anno 1588. Maffei, Hist. ab excessu Gregor. XIII, p. 25.

d'Espagne. Cent trent-cinq vaisseaux de guerre, portant huit mille matelots et dix-neuf mille soldats, obéissaient aux ordres du marquis de Santa-Crux, officier qui avait vieilli dans la marine; et dont le front était couronné de lauriers remportés dans de nombreuses victoires (1). On avait abattu, en Flandre, la forêt de Waes : les arsenaux d'Anvers, de Newport, de Gravelines et de Dunkerque étaient remplis d'artificiers, et les rivières et les canaux couverts de bateaux à fond plat, destinés à servir de transports dans l'invasion projetée. La réputation de Farnèse, le danger et la gloire de l'entreprise, avaient attiré un grand nombre de volontaires, des plus nobles familles d'Europe. On ne rencontrait sur les routes que des corps de troupes qui se rendaient, de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Italie, au lieu du rendez-vous et quand le duc de Parme, après avoir passé ses troupes en revue, eut laissé

---

(1) Les vaisseaux qui composaient cette flotte étaient de quatre espèces : 1° Les vaisseaux de guerre ordinaires faits d'après les *chiules* ou *quilles* des anciens peuples du Nord. 2° Les galères, qui empruntaient le secours des rames, et portaient des canons sur la proue et la poupe. 3° Les galéasses, plus vastes et plus larges d'un tiers que les galères, ayant des canons de chaque côté, entre les bancs des rameurs. 4° Les galions ou grandes *chiules*, de la forme des vaisseaux ordinaires, mais d'une très grande longueur, avec des canons sur chaque côté, et de formidables batteries à la proue et à la poupe. Voyez Strada, l. IX, anno 1558.

au comte Mansfeldt onze mille hommes de renfort, pour les garnisons ordinaires qui défendaient le pays, il lui restait encore, pour l'invasion de l'Angleterre, trente mille hommes d'infanterie et dix-huit cents hommes de cavalerie (1).

Il était impossible que tant de préparatifs échappassent à l'attention du gouvernement anglais: mais Philippe, pour cacher leur destination réelle, faisait répandre différents bruits. Élisabeth était plongée dans la plus cruelle incertitude. Ignorant si l'orage fondrait sur sa tête, ou chercherait les insurgés de la Belgique, il était nécessaire qu'elle se tînt sur ses gardes: mais l'avarice la portait à se méfier des conseils de ses ministres et des avertissements de leurs espions, et elle pressait, ou retardait alternativement ses préparatifs, selon que l'espoir ou la crainte prédominait sur son esprit. Elle consentit facilement à ce qu'on établît un conseil militaire pour la défense du royaume, à ce qu'on enrôlât tous les hommes depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de soixante, à ce que les lords lieutenants formassent des compagnies de milice, nommassent des officiers et se pourvussent d'armes aux frais des comtés: mais appeler ces hommes à un service actif eût été entraîner la

(1) Strada, ibid. Papiers de Hardwicke, 1, 354. Camden, 563.

couronne dans une grande dépense. Elle conservait toujours l'espoir d'éviter la guerre; et si à la fin elle ordonna de réunir deux armées, une de trente-six mille hommes, sous le commandement de Hunsdon, pour la défense de sa personne royale, et l'autre de trente mille, sous le comte de Leicester, pour la protection de la capitale, ces mesures furent tellement différées, que la première n'exista jamais que sur le papier, et que la seconde atteignit à peine la moitié du nombre spécifié (1); encore n'exista-t-elle que peu d'instants. Des troupes inexpérimentées, levées avec tant de précipitation, n'eussent opposé qu'une faible résistance à l'armée nombreuse et disciplinée du duc de Parme (2).

(1) Les ordres concernant l'armée de Leicester avaient été donnés au mois de juin. On peut voir dans Murdin (611) comment elle eût été composée. Elle devait consister en vingt-sept mille hommes d'infanterie, quatre cent sept lanciers, deux mille onze chevau-légers, et dix-huit pièces d'artillerie. Néanmoins le 10 août elle n'excédait pas quinze mille hommes de pied avec une quantité proportionelle de chevaux. Stow, 743. Si la flotte n'eût pas été dispersée par les brûlots et la tempête, elle aurait essayé d'aborder le 30 ou 31 juillet. Quant à l'armée de lord Hunsdon, personne, à l'exception des gens de Londres et de Middlesex, ne reçut l'ordre de se réunir avant le 6 août. Murdin, 612, 613. Leicester s'en plaignit le 27 juillet. « Dieu a donné à la reine » la force et le pouvoir : néanmoins elle ne les emploie pas » quand elle le doit. » Papiers de Hardwicke, 1, 576.

(2) Voyez, dans une note des Mémoires de Hardwicke, 1,

Mais l'Angleterre devait être sauvée par le talent et l'intrépidité de sa marine.

Pendant l'automne, le sentiment du danger arracha à la reine l'ordre de lever cinq mille matelots. Au mois de janvier, elle se repentit de sa prodigalité, et ordonna d'en congédier deux mille. Néanmoins, comme le bruit de l'invasion prenait une forme plus authentique, elle céda aux prières de son conseil : le nombre fixé fut non seulement complété, mais encore il fut porté à cinq mille hommes (1). La marine royale se composait de trente-quatre vaisseaux de guerre, dont cinq de la force de huit à onze cents tonneaux. La ville de Londres en fournit trente-trois, et plusieurs particuliers dix-huit voiles, auxquelles on ajouta, à cause de la circonstance, quarante-trois vaisseaux de louage, et cinquante-trois côtiers. Le commandement général fut pris par lord Howard d'Effingham, amiral d'Angleterre, en vertu de sa charge. Sa résolution et son courage étaient généralement connus ; et ce qui lui manquait d'expérience navale fut suppléé par un conseil d'habiles gens de mer. Sous lui servaient,

---

575, l'opinion qu'un vieux soldat, sir John Smith, qui instruisait les nouvelles troupes, s'était formée de cette armée. Il fit un ouvrage sur la discipline militaire, qui, à cause de quelques passages, fut supprimé. Strype, IV, 47.

(1) Les comptes du trésorier dans Murdin, 620.

comme volontaires, le comte de Cumberland, et les lords Henri Seymour, Thomas Howard et Edmond Sheffield : Drake fut nommé lieutenant de la flotte; et les meilleurs bâtiments furent donnés à Hawkins, Forbisher et autres marins qui, dans les voyages de commerce, de piraterie ou de découvertes, avaient acquis de l'expérience, et montré ce mépris du danger et ce caractère d'entreprise qui a long-temps caractérisé les matelots bretons (1).

Les seules puissances voisines à qui la reine pouvait demander du secours, étaient les états de la Belgique et le roi d'Écosse. Les premiers devaient leur indépendance à sa protection; leur ruine devenait la conséquence inévitable de son asservissement. L'intérêt et la reconnaissance les engagèrent à répondre à son appel. Ils oublièrent toutes les dernières causes de démêlés, entreprirent d'intercepter la navigation de l'Escaut, et envoyèrent à la flotte une escadre de vingt voiles. Quant au roi d'Écosse, elle n'osait en espérer une assistance active : mais s'assurer de sa neutralité était déjà un point de haute importance. Jacques parut balancer : un parti espagnol s'était formé parmi ses sujets; l'adjonction d'une armée espagnole et d'un trésor l'auraient

---

(1) Voyez dans Murdin, 615-618, le détail concernant la flotte.

arraché à son inactivité, et l'eussent rendu le vengeur du sang de sa mère. Le conseil de Philippe lui suggéra cette mesure (1); mais il se méfiait de la fidélité du roi d'Écosse, dont la politique était de ne se compromettre avec aucun parti, avant que l'évènement probable de la querelle ne lui parût bien déterminé. Si, pour plaire à ses sujets protestants, il signait le covenant, et faisait échouer l'entreprise de lord Maxwell sur la frontière, cependant, à la même époque, il écoutait avec froideur les excuses de la mort de Marie, qui lui étaient portées par lord Hunsdon, avançait ses prétentions d'nn ton d'autorité, et tenait le cabinet anglais en suspens, jusqu'à ce qu'il eût arraché d'Ashby, l'ambassadeur résidant, les promesses les plus magnifiques. Alors, à la vérité, il défendit à ses sujets de secourir l'ennemi, et offrit à Élisabeth toutes les forces de son royaume (4 août.); mais on doit remarquer que déjà l'armada avait été défaite, et que

---

(1) Cet avis fut donné par Plato, célèbre ingénieur : et Leicester nous apprend « que Jacques avait auprès de lui » des agents qui travaillaient à en obtenir qu'il demandât une » armée. » Murdin, 592. Il remarque encore : « L'Écosse est » entièrement négligée, ce qui causera notre malheur; car » deux mille hommes envoyés par l'ennemi, avec de l'argent, » peuvent nous faire plus de mal que trente mille hommes » qui débarqueraient dans le royaume. » Papiers de Hardwicke, 1, 360.

les Espagnols fuyaient devant les Anglais, le long des côtes de l'Écosse (1).

Mais il existait dans l'intérieur du royaume une classe d'hommes, dont la fidélité suspecte alarmait plus le cabinet que les délais de Jacques et la haine du roi d'Espagne. Le nombre réel des catholiques était inconnu (car la sévérité des lois pénales les avait forcés à cacher leur religion) : mais on conjecturait qu'il s'élevait, au moins, à la moitié de la population du royaume (2). Jusqu'ici, victimes d'une persécution sans relâche, n'avait-on pas des raisons de croire qu'ils recevraient les Espagnols comme leurs libéra-

(1) D'après les dates, il est évident que Jacques fut tenu en suspens jusqu'à la fin. Pendant l'automne, lord Hunsdon écrivit à la reine « que si elle comptait sur quelque amitié ou » parenté de sa part, elle se trompait elle-même. » Murdin, 591. Au mois d'avril, Hunsdon reçut des instructions pour lui donner satisfaction sur la mort de sa mère. En juin, M. Ashby lui fut envoyé ; en juillet, sir Robert Sydney remplit près de lui une semblable mission. Journal de Cecil. Murdin, 787, 788. Aucun d'eux ne réussit ; car le 27 juillet Walsingham écrit à Douglas, l'envoyé d'Écosse, de donner le même avis à son maître. Enfin le 4 août Jacques accepta la proposition d'Ashby, de se joindre à la reine, et d'en recevoir un duché avec ses terres, une pension annuelle de 5,000 l., et le traitement d'une garde de cent cinquante hommes. Ibid., 788. Rymer, XVI, 18.

(2) Le docteur Allen était certain qu'il se montait aux deux tiers. Apud Bridgewater, 374. Un papier trouvé sur Craigton contenait la même opinion. Strype, III, 415.

teurs ? La reine avait été privée de tout droit au trône par le chef de leur église : ne profiteraient-ils pas de cet arrêt pour arracher à ses mains le sceptre de fer dont elle s'était servie pour les gouverner ? Pénétrés de ces craintes, plusieurs ministres commencèrent à regarder le massacre de la Saint-Barthélemy comme un exemple utile ; et sans l'humanité de la reine, les chefs des catholiques, les plus distingués par leur naissance et leur fortune, eussent été immolés aux soupçons de leurs ennemis. On proposa l'expédient d'un complot supposé : mais Élisabeth rejeta ce conseil barbare : et comme on ne découvrit aucune trace de trahison, elle refusa de tremper ses mains dans le sang innocent (1). Encore la fidélité des catholiques fut-elle soumise aux plus rudes épreuves. Sous prétexte de précaution, tous les réfractaires convaincus furent mis en surveillance. On exigea des magistrats de la capitale un état « des personnes soupçonnées pour leur religion » (2). Dans plusieurs comtés, peut-être même en tous, on fit des visites domiciliaires. Une foule de catholiques, des deux sexes et de tout rang, furent

(1) Ad securitatem capita pontificorum, quæsitis causis demetenda. Illa autem hoc ut crudele consilium aversata. Camden, 566.

(2) Le nombre se montait à 17,083. Murdin, 605.

traînés, de tous les points du royaume, dans les prisons communes (1); et le clergé, du haut de la chaire, déclama avec véhémence contre la tyrannie du pape, et la perfidie des papistes. Mais aucune provocation ne porta les catholiques à aucun acte d'imprudence. Ils déployèrent autant de patriotisme que leurs concitoyens les plus favorisés. Les pairs armèrent leurs tenanciers et leurs domestiques pour le service de la reine : quelques gentilshommes équipèrent des vaisseaux dont ils confièrent le commandement à des protestants ; et beaucoup d'entre eux sollicitèrent la permission de combattre dans les rangs, comme volontaires, contre l'ennemi commun (2).

---

(1) Le lecteur peut se former une idée de la manière dont les recherches étaient faites, d'après les Mémoires de Lodge, II, 371-376.

(2) Stow, 746. Harlean. Miscel. 1[illegible]. « Personne ne montra l'intention de favoriser les Espagnols. Les papistes eux-mêmes redoutaient autant que les autres de voir leur patrie exposée à la cruauté ordinaire des étrangers. » Osborn, 28. Les ministres eux-mêmes, dans la relation qu'ils ont publiée dans presque toutes les langues de l'Europe, sous le titre de Lettre à Mendoze, remarquent que dans cette occasion on n'avait observé aucune différence entre les catholiques et les protestants; ils donnent des louanges particulières au vicomte Montague, qui, accompagné de son fils et de son petit-fils, vint se présenter à la reine à la tête de deux cents chevaux qu'il avait levés pour la défendre; et ils nous

Le lecteur sera surpris d'apprendre qu'au milieu de ces préparatifs et de ces craintes, Élisabeth et Philippe s'occupaient avec une ardeur apparente à négocier la paix. La reine se livrait toujours à l'espoir de se soustraire ainsi aux dangers d'une invasion. Ce fut en vain que Leicester et Walsingham lui représentèrent que cette tentative était de nature à paralyser les efforts de ses sujets, et à encourager ses ennemis (1). Soutenue de l'opinion de Burleigh, elle nomma comme commissaires le comte de Derby, lord Cobham, sir James Croft, et Dale et Rogers, docteurs en droit civil. Ils abordèrent à Ostende au mois de janvier, et après quelques formes préliminaires, ils se rencontrèrent à Bourbourg près Calais avec les commissaires espagnols, le comte d'Aremberg, Perenotte,

apprennent que les prisonniers pour religion à Ely, signèrent une pétition dans laquelle ils se déclaraient prêts à combattre jusqu'à la mort, pour sa cause contre les ennemis, fussent des rois, des prêtres, le pape, ou tout autre potentat. Ibid., 15, 17, 46.

(1) Walsingham était très inquiet relativement à cette paix. Lodge, II, 355, 356. Il déclara que tous les hommes de bon jugement devaient voir que la négociation entraînerait la perte de la reine. Hardwicke, I, 357-359. Il nous apprend que Stafford, l'ambassadeur en France, était en disgrâce parcequ'il avait assuré que Philippe n'agissait pas sincèrement dans la négociation, « tant nous devons désapprouver, avait» elle dit, tout ce qui peut porter obstacle au traité. » Ibid.

Richardot, De Mas et Garnier. Les Anglais ouvrirent la conférence en demandant un armistice. Les Espagnols l'accordèrent, mais seulement pour les quatre villes des Pays-Bas servant de caution dans les mains de la reine. Ils présentèrent alors leurs propositions au nombre de trois : que l'on renouvelât l'ancienne alliance entre l'Angleterre et la maison de Bourgogne ; que Philippe retirât ses troupes étrangères des Pays-Bas, et que la liberté des cultes y fût permise, au moins durant l'espace de deux années. On répondit, relativement au renouvellement de l'alliance, que le roi d'Espagne n'y ferait aucune objection, mais qu'il serait imprudent à lui de retirer ses troupes tant que l'Angleterre et la France seraient en armes ; et que la reine ne pouvait solliciter sérieusement la liberté de conscience pour les protestants de la Belgique, aussi long-temps qu'elle la refuserait aux catholiques d'Angleterre. Les commissaires espagnols demandèrent alors la restitution des villes que les États avaient engagées à Élisabeth ; leurs adversaires demandèrent en retour le paiement des sommes qu'elle avait avancées. De part et d'autre on ne voulut céder. On proposa et l'on rejeta des expédients ; et les conférences duraient encore lorsque l'armada entra dans la Manche. On pensa généralement que les deux partis avaient entamé les négociations dans le seul but

de se tromper mutuellement ; mais si nous en devons croire les lettres particulières des ministres, Élisabeth désirait vivement le rétablissement de la paix (1).

Durant cinq années, le conseil de Philippe s'était fait remarquer par ses temporisations : tout-à-coup sa prudence se changea en témérité. Le marquis de Santa-Crux avait démontré le danger de naviguer sur une mer étroite et orageuse, sans posséder un seul port capable de recevoir la flotte. Le duc de Parme avait sollicité la permission de réduire le port de Flessingue avant le départ de l'expédition ; et sir William Stanley avait conseillé l'occupation de l'Irlande, comme une mesure nécessaire pour assurer la conquête de l'Angleterre. Mais le roi n'admit aucun délai : le pontife lui avait fait connaître que de son côté tout était prêt, l'argent levé, la bulle de déposition signée, et la nomination du légat expédiée; mais qu'il était résolu à ne se commettre par aucun acte public, jusqu'à ce qu'il eût acquis la certitude que l'armée espagnole avait débarqué en Angleterre (2). Philippe donna immé-

(1) Pour les particularités de la négociation, comparez Camden (561, 571) avec Strada (l. IX, anno 1587). Ils ne s'accordent point sur les pouvoirs des commissaires espagnols.

(2) Plusieurs écrivains, entre autres Spondanus, III, 2d,

diatement à l'amiral les ordres les plus péremptoires de se mettre en mer, sans autre délai; et à Farnèse de tenir l'armée prête à s'embarquer, dès que la flotte paraîtrait sur les côtes de Flandre. Mais Santa-Crux avait déjà péri victime de son zèle pour satisfaire l'impatience de son souverain : et il était mal remplacé par le duc de Medina Sidonia, qui, comme le lord amiral d'Angleterre, n'avait aucune connaissance de la tactique navale. Sous ce nouveau chef, l'armada sortit du Tage (19 mai.). La grandeur du spectacle fit concevoir les plus flatteuses espérances : et des idées de gloire et de conquête firent battre

---

assurent qu'Allen se rendit en Flandre pour suivre l'armée en Angleterre. Cependant il est certain qu'il resta à Rome. « Alanum noluit Roma dimittere pontifex, priusquam de » belli successu constaret. » Epist. ad Pernium, 110. Olivarès ne cessa de solliciter la bulle jusqu'à ce qu'il l'eût obtenue. « Solicitato instantabilmente dall'Olivares. » Tempesti, Vita e geste di Sixto Quinto, II, 80, où l'on peut voir le discours du pontife quand il la proposa aux cardinaux. Le diplôme du pape fut traduit en anglais, et imprimé dans les Pays-Bas, afin que l'on pût le publier à l'arrivée de l'armée espagnole. On peut voir son contenu dans Spondanus, III, 29; Foulis, 350; et les Mémoires de M. Butler, III, 210. De plus on rédigea et l'on imprima à Anvers sous le titre « d'Exhortation à la noblesse et peuple d'Angleterre et d'Irlande, » un libelle détaillant tous les crimes que les ennemis de la reine lui imputaient, et exhortant les chefs à s'unir aux Espagnols pour punir un caractère aussi infâme. Allen fut entraîné à y mettre sa signature. Voyez-en le rapport, note (BB).

tous les cœurs. Deux jours suffirent pour détruire toute illusion. A la hauteur du cap Finistère, la brise du sud se changea en tourmente de l'ouest. L'armada fut dispersée le long des côtes de Galice : trois galères échouèrent sur celles de France, huit furent dématées, et aucun vaisseau n'échappa sans un dommage considérable. Le duc resta trois semaines dans le port de la Corogne, afin de réunir et de réparer la flotte.

Ce désastre avait été annoncé à Élisabeth comme la destruction de l'armada et la fin de l'expédition. Elle reçut cette nouvelle avec joie ; mais elle n'oublia pas son économie ordinaire, et le lord amiral reçut l'ordre de désarmer immédiatement les quatre plus grands vaisseaux de la marine royale (1). Heureusement il osa désobéir, offrant de supporter la dépense sur sa fortune particulière, et il se dirigea vers la baie de Biscaye (8 juill.), pour s'assurer du véritable état de la flotte espagnole. Mais une forte brise de sud-ouest le força de s'en retourner. L'ennemi profita de ce vent (12 juill.) pour quitter la Corogne : et

(1) C'était le Triomphe, de onze cents tonneaux, portant trois cent quarante matelots, cent vingt soldats, quarante canonniers ; l'Ours-blanc, l'Élisabeth-Jonas, et la Victoire, de mille, neuf cents et huit cents tonneaux, avec un équipage complet de deux cent soixante matelots, cent soldats, et quarante canonniers chacun. Murdin, 615, 619, 621.

les Anglais avaient à peine amarré leurs vaisseaux au port de Plymouth, que l'on découvrit le duc de Medina (19 juill.) à la hauteur du cap Lézard. Là, il convoqua un conseil de guerre, composé des capitaines les plus expérimentés. Ils conseillèrent unanimement une mesure hardie et décisive, d'arriver sur la flotte anglaise, et de l'attaquer tandis qu'elle était à l'ancre. Mais l'amiral montra ses instructions, qui lui défendaient expressément de provoquer les hostilités, jusqu'à ce qu'il eût vu l'armée de Flandre débarquer heureusement sur les côtes d'Angleterre (1). Ils obéirent avec répugnance : l'armada se forma en croissant (20 juill.), dont les extrémités embrassaient quelques milles de distance; et, avec une légère brise du sud-ouest, elle s'avança fièrement dans la Manche. C'était un spectacle magnifique et imposant : la grandeur des vaisseaux, la construction extraordinaire des galéasses, leurs proues et leurs tourelles élevées, et leur mouvement lent et majestueux, frappaient les spectateurs d'admiration et de crainte. Le lord amiral avait déjà formé son plan. Ses vaisseaux, inférieurs en dimension à ceux de l'ennemi, et moins chargés de métal, les surpassaient en légèreté et en vitesse. Il eût été dangereux de les attaquer, mais il pouvait les suivre, les incommoder de

(1) Strada, l. x, an 1588. Strype, iv, 280.

loin, et retarder leur marche, en combattant les navires les plus lents, et coupant ceux qui demeureraient en arrière. Deux heures ne s'étaient pas écoulées (21 juill.) qu'il échangeait déjà une vive canonnade avec Ricaldez, commandant de l'arrière-garde, et qu'il forçait le duc à détacher plusieurs vaisseaux pour le secourir.

Dans cette action, il ne se fit aucune perte considérable de part ni d'autre : mais pendant la nuit, le feu fut mis à l'un des plus gros galions par un canonnier flamand, à qui son capitaine avait reproché sa lâcheté ou sa trahison; un second (22 juill.), qui avait perdu un mât par accident, tomba sous le vent, et fut capturé après un combat opiniâtre; et un troisième, qui, dans l'obscurité, s'était séparé de la flotte, éprouva le même sort, près des côtes de France. Ces désastres donnèrent à l'amiral espagnol des leçons de prudence. Sa marche devint plus lente et plus difficile : l'ennemi était audacieux et le temps variable; quelques uns de ses vaisseaux furent désemparés par des engagements successifs; d'autres se perdirent dans les bas-fonds d'une côte inconnue; et la nécessité de protéger les uns et les autres contre la poursuite active des Anglais, retarda tellement sa course, qu'il se passa six jours avant qu'il pût atteindre le point de destination, et jeter l'ancre dans le voisinage de Calais (27 juill.).

Pendant ce temps, les Espagnols avaient appris à connaître le courage et la puissance de leurs ennemis : quant aux Anglais, les avantages qu'ils avaient remportés, quoique bien légers par eux-mêmes, leur avaient donné ce ton de confiance qui est souvent le précurseur de la victoire. Cependant la grande mesure d'où dépendait le destin de l'Angleterre, le transport de l'armée d'invasion, restait en suspens. Le duc de Parme avait terminé ses préparatifs ; et, à l'aide de canaux creusés à travers le pays, il avait envoyé ses bâtiments à Nieuport et à Dunkerque. Dans le premier de ces ports, une division de quatorze mille hommes était déjà embarquée ; l'autre division, à peu près aussi nombreuse, n'attendait plus, à Dunkerque, que les ordres du général (1), et l'on croyait que le grand effort serait tenté le jour suivant, le second depuis l'arrivée du duc de Medina. Cette même nuit (29 juill.) (elle était sombre et orageuse), la mer fut tout-à-coup éclairée par l'apparition de huit vaisseaux en flammes, poussés rapidement dans la direction de la flotte. Un cri d'horreur s'éleva parmi les Espagnols, qui se rappelèrent les brûlots du siége d'Anvers,

(1) Camden prétend qu'il n'était point encore prêt (577). Ses dépêches à Philippe, citées par Strada, l. x, an 1588, prouvent évidemment le contraire.

et le ravage que l'explosion de ces machines avait fait de tous côtés. Ils coupèrent aussitôt leurs câbles, coururent vers la haute mer; et, dans leur terreur et la confusion qui en résulta, se causèrent, les uns aux autres, des dommages beaucoup plus grands que ceux qu'ils avaient soufferts dans les précédentes actions. Les brûlots se consumèrent sans résultat sur le rivage; mais au moment où le duc se félicitait de leur avoir heureusement échappé, un vent de sud-ouest commença à souffler avec fureur, la pluie tombait par torrents, la lueur des éclairs égarait les matelots, et le point du jour (30 juill.) fit découvrir l'armada dispersée le long de la côte d'Ostende à Calais. Bientôt une canonnade s'engagea entre les deux flottes ennemies, dans la direction de Gravelines. Les Espagnols, avec quarante voiles, soutinrent bravement l'attaque de leur ennemi, durant tout le jour. Vers le soir, le vent, qui augmenta de violence, les porta sur des bas-fonds et des bancs de sable, près les bouches de l'Escaut. Le matin suivant (31 juill.), à l'aide d'une brise favorable, ils parvinrent à sortir du danger; mais ils avaient perdu deux galions, dont l'un avait coulé bas, et dont l'autre était pris par les Hollandais, et une galéasse de Naples, échouée sous les batteries de Calais (1).

(1) On peut comparer les récits de nos histoires nationales

L'amiral espagnol prit cette occasion pour consulter les plus expérimentés de ses officiers. Sa flotte était maintenant réduite à moins de cent vingt voiles qui, toutes, avaient souffert considérablement. Essayer le transport de l'armée, ou retourner par la Manche, c'était courir à une perte certaine; et tous reconnurent que la seule route qui leur fut ouverte était le nord de l'Écosse et de l'Irlande: route, à la vérité, pleine de dangers, et effrayante pour des hommes qui ne connaissaient pas cette côte, et n'avaient pas l'usage des mers orageuses de cette haute latitude; mais qui offrait quelque espoir de conserver à leur souverain les restes endommagés de son armée, naguère formidable. Pour la première fois, les Espagnols prirent la fuite devant leurs adversaires: et le défaut de munitions força les Anglais de retourner au port, au moment même où, sans cela, ils pouvaient anéantir les envahisseurs. (22 août.) Dans leur course, septentrionale, les fugitifs ne rencontrèrent aucun ennemi, mais ils eurent à lutter contre la violence des vents et des vagues. Les rivages de l'Écosse et de l'Irlande furent couverts des débris de leurs vaisseaux; et quand le duc de Medina termina

---

avec ceux de Strada, qui eut l'avantage de consulter les papiers du duc de Parme. Voyez Camden, 571, 579. Stow, 746-759. Strype, III. App. 266. Strada, l. IX, anno 1588.

son malheureux voyage au port de Saint-André (1er sept.), il constata une perte de trente vaisseaux de premier rang et de dix mille hommes(1). Christoval de Mora, après quelques débats avec ses collègues, se chargea d'annoncer au roi cette funeste nouvelle. Philippe l'écouta sans changer de contenance, et ne fit paraître aucune émotion. « Je remercie Dieu, répliqua-t-il froidement, de m'avoir donné d'assez grandes ressources pour pouvoir supporter, sans inconvénient, une perte aussi considérable. Une branche a été coupée, mais l'arbre est encore florissant et peut y suppléer. » Il envoya immédiatement cinquante mille couronnes, pour être distribuées entre ceux qui avaient survécu; défendit par proclamation le deuil public, et rendit hautement grâce à Dieu, de ce que sa flotte n'avait pas été entièrement détruite. Les Espagnols se consolèrent, en attribuant leur perte à la violence des tempêtes : le duc de Parme reçut l'assurance la plus formelle de la faveur et de l'approbation du roi; et une tentative, faite inutilement par les ministres anglais pour corrompre sa fidélité, ne

(1) D'après la liste contenue dans sa lettre à Mendoza, il périt ou fut pris, avant que la flotte anglaise revînt de la poursuite, quinze vaisseaux portant quatre mille sept cent quatre-vingt-onze hommes; et plus tard, sur la côte d'Irlande, dix-sept vaisseaux et cinq mille trois cent quatre-vingt-quatorze hommes. Strype, III. App. 223.

servit qu'à l'élever dans l'estime du monarque(1).

Dans cette crise importante, la reine déploya le courage qui caractérisait les Tudors : elle parut certaine du succès, et parla même de marcher à la rencontre de l'ennemi, et d'animer ses troupes par sa présence. Mais par prudence, ou par affection, Leicester désapprouva ce projet. (27 juill.) « Quant » à votre personne, lui écrivait-il, comme c'est » dans le monde ce que nous avons de plus pré- » cieux et de plus sacré à conserver, je ne puis » consentir, très chère reine, à ce que vous l'ex-

(1) Le bruit courut d'abord que Philippe était mécontent de la négligence du duc, et jaloux de son ambition ; que dans un des vaisseaux capturés, on avait trouvé un ordre au duc de Medina, d'arrêter Farnèse lorsqu'il viendrait à bord de son vaisseau, et de l'envoyer prisonnier en Espagne. Cette seconde nouvelle fut donnée à la famille de l'ambassadeur anglais à Paris. Elle parvint, avec le temps, au duc, en Flandre. Fiesque, marchand génois, lui présenta une lettre anonyme, et il répondit, quand on lui demanda qui l'avait écrite, que c'était Pallavicini, le banquier de la reine d'Angleterre, à Londres. Cette lettre conseillait à Farnèse de prendre garde au ressentiment et aux soupçons de Philippe, d'envoyer un ami sûr à Boulogne, où il trouverait un agent de l'Angleterre ; et de se rappeler qu'il acquerrait beaucoup plus en Flandre, qu'il ne pourrait jamais espérer de la reconnaissance de l'Espagne. Le duc comprit, par cet avis, que la reine désirait qu'il s'emparât pour lui-même des provinces catholiques, et laissât les provinces protestantes à la maison d'Orange. Mais sa fidélité résista à la tentation ; il fit emprisonner l'agent, et envoya une copie de la lettre à Philippe. Strada, l. x, anno 1588.

» posiez au danger : car toute la sûreté de votre » royaume dépend de votre existence, et d'après » ce, nous devons la préserver par-dessus tout. Je » ne veux pas, toutefois, qu'une grandeur d'âme si » rare et si royale, ne paraisse pas telle qu'elle est » aux yeux du peuple et de l'univers. Vous pou- » vez donc la déployer de loin, s'il plaît à votre » majesté. Retirez-vous dans votre château de Ha- » vering : et si vous voulez, pour encourager » l'armée et le peuple de ces comtés, vous pouvez » passer deux ou trois jours à visiter les camps » et les forteresses. Je puis consentir à ce que » vous aventuriez jusque-là votre personne, mais » pas plus loin (1). » Elle suivit son conseil, et une quinzaine de jours après, elle partit pour Tilbury (9 août.). Ce fut un beau moment pour l'orgueil d'Élisabeth. Le danger était alors passé: l'armada qui avait menacé de renverser son trône, était repoussée, par les vents contraires, sur la route d'Espagne; et le peuple, enivré de joie, exprimait le plus vif attachement pour sa personne. Montée sur un palefroi blanc, et tenant en main un bâton de maréchal, elle parcourait les rangs : les soldats faisaient retentir l'air d'acclamations triomphales, et ces nouvelles recrues exprimaient leur regret de ce qu'elles n'avaient pu mesu-

(1) Mémoires de Hardwicke, 1, 577.

rer leurs armes avec les vieilles bandes espagnoles (1).

Les importants services du lord amiral et de ses officiers, ne furent pas dédaignés par la reine; mais, suivant elle, ils ne pouvaient être comparés à ceux de Leicester. Il restait pour elle sans rival; et afin de récompenser son mérite transcendant, on créa une charge nouvelle et jusqu'alors sans exemple, qui lui conférait une autorité presque égale à celle de sa souveraine. Il fut nommé lord lieutenant d'Angleterre et d'Irlande : et l'ordonnance n'attendait que la signature de la reine, lorsque les remontrances de Burleigh et de Hatton la firent hésiter; et la mort inattendue du favori vint cacher sa faiblesse à la connaissance du public. Au départ de la reine de Tilbury, Leicester avait licencié l'armée, et il était parti pour son château de Kenilworth; mais à Cornbury-Park, dans le comté d'Oxford, il fut contraint de s'arrêter par une violente maladie, qui termina bientôt son existence, soit qu'elle provînt de causes naturelles, ou des angoisses d'une ambition trompée, ou bien encore

---

(1) Je n'ai pas rapporté le discours qu'on prétend qu'elle a prononcé à Tilbury. Il pouvait avoir été préparé pour elle, comme adresse aux soldats, s'il eût été nécessaire; mais certainement elle ne pouvait les exhorter à combattre, puisque l'ennemi avait fui, et qu'elle était décidée à licencier l'armée immédiatement.

du poison qui lui aurait été administré par sa femme et son amant supposé (4 sept.). Si les larmes sont des preuves d'affection, celles que répandit la reine en cette occasion montrèrent combien la sienne était vive; mais elle avait dans le cœur une autre passion aussi fortement enracinée, l'amour de l'argent, qui la conduisit, tandis qu'elle pleurait la perte de son favori, à ordonner la vente publique de ses biens, pour acquitter certaines sommes qu'il devait à l'échiquier (1).

Leicester, dans sa jeunesse, avait possédé cette apparence extérieure qui ne manquait jamais d'attirer les regards d'Élisabeth, et d'enflammer son cœur. A de beaux traits, à une taille bien proportionnée, il joignait un air noble et majestueux, avantages nécessaires à ceux qui aspiraient à devenir ses favoris. L'esprit de sa conversation, la vivacité de ses flatteries et la dépense de ses fêtes, lui conservèrent pendant trente ans un tel ascendant, que quoiqu'il eût quelquefois à se plaindre des caprices et de l'in-

(1) Camden, 583. Strype parle d'un singulier interrogatoire d'Édouard Croft, et d'un nommé Smith, prétendu magicien. Croft, lors de l'emprisonnement de son père, consulta Smith, qui lui apprit que Leicester était un grand ennemi de sir James; qu'il ne reviendrait jamais de cette campagne; qu'il était déjà muselé, et qu'il mourrait bientôt. Strype, III, 594. App. 269.

fidélité de sa maîtresse, il triompha toujours de ses rivaux. Comme homme d'état ou capitaine, il déploya peu d'habileté; mais son avarice et son ambition ne connurent jamais de bornes. Plusieurs années s'écoulèrent avant qu'il renonçât à ses prétentions à la main de sa souveraine (1); et nous venons de voir qu'une semaine avant sa mort, il était parvenu à en obtenir la promesse d'une plus grande part à l'autorité royale, que jamais, en pareille circonstance, on n'en avait accordé à aucun sujet. Si nous devons juger de son caractère moral d'après ses écrits, nous devons penser qu'il était extrêmement pieux (2); mais si nous en croyons ses contemporains, cette illusion s'évanouit, et il n'est plus à nos yeux que le plus dissolu de tous les hom-

---

(1) La reine d'Écosse prétend qu'Élisabeth lui avait fait une promesse de mariage (Murdin, 558). Cette assertion est confirmée par les lettres de l'évêque d'Aquila, l'ambassadeur d'Espagne, conservées encore à Simancas. L'évêque, qui était en grande faveur auprès de la reine et du conseil, détaille tous les artifices qu'Élisabeth et Leicester employèrent, pour le décider à communiquer à Philippe leurs projets de mariage, et à obtenir de lui une réponse favorable. Enfin, il apprend à son souverain qu'ils s'étaient secrètement engagés l'un à l'autre, dans la maison du comte de Pembroke.

(2) « Je n'ai jamais vu, disait Naunton, de style ou de » phrase, qui fût plus religieux ou plus rempli de paroles » mystiques. » Fragmenta regalia, dans le Phénix, 193. Plusieurs de ses lettres qui existent encore sont de ce genre.

mes. On prétend que de toutes les femmes, mariées ou non, qui composaient la cour d'Élisabeth, deux seulement échappèrent à ses sollicitations; qu'il avait fait assassiner sa première femme; rompre son mariage avec la seconde, afin de prendre une maîtresse plus belle; et que, pour l'obtenir, il triompha par force de sa vertu, et fit empoisonner son époux. A ces crimes, on a ajouté un long catalogue d'horreurs, de trahisons envers ses amis, d'assassinats de ses ennemis*, et d'actes d'injustice et de violence envers ceux qui avaient offensé son orgueil, ou refusé de plier à sa volonté. Le lecteur réfléchira avant de prononcer sur de telles assertions: néanmoins, après avoir tout accordé à l'envie et à la malice de ses ennemis politiques, après avoir rejeté toutes les accusations qui ne sont pas évidemment prouvées, il en reste encore assez pour marquer d'infamie le caractère de Leicester. En 1584, on publia l'histoire de sa vie, ou plutôt l'énumération de ses crimes, dans un ouvrage intitulé « Dialogue entre un étudiant, » un gentilhomme et un avocat, » qui fut ensuite connu sous le titre de République de Leicester. On l'attribue généralement à la plume du célèbre jésuite Persons; mais, quel qu'en soit l'auteur, il trace cette histoire avec tant d'art, il entre dans des détails si minutieux, il en appelle avec tant de confiance aux témoins vivants, pour

attester la vérité de ses assertions, que son livre détermine la croyance et l'approbation du lecteur. De nombreuses éditions se succédèrent dans le royaume, jusqu'à ce que la reine elle-même se chargeât de venger la mémoire de son favori. Elle déclara que l'écrivain « était un diable » incarné; » protesta que, de son propre savoir, (l'expression était un peu hardie) elle pouvait attester l'innocence du comte, et ordonna aux magistrats de saisir, et de détruire toutes les copies qu'on en pourrait trouver (1). Mais si la volonté de la souveraine put forcer ses sujets au silence, elle n'eut aucune influence sur leur jugement. Le brillant sir Philippe Sydney prit un autre moyen. Il essaya de réfuter le libelle; mais, avec toute son habileté, il succomba sous cette tâche. Il maltraita l'auteur, mais il ne put détruire les faits importants qu'il avait avancés; et la seule défaite d'un contemporain et d'un maître si ca-

---

(1) Cette interposition en faveur d'un sujet peut paraître extraordinaire; mais la lettre de remerciements de la reine à lord et lady Shrewsbury, relativement aux attentions qu'ils avaient eues à Chatsworth pour Leicester, l'est encore davantage. Dans cette lettre elle le reconnaît presque pour son époux. « Ce serait lui faire tort (le tenant en faveur comme » nous faisons), que de ne pas vous faire connaître avec com» bien de reconnaissance nous acceptons tout ce que vous » avez fait pour lui, de la même manière que vous l'eus» siez fait pour nous, le regardant comme un autre nous» même, etc. » Lodge, II, 155.

pable, justifiera le soupçon que ce livre renfermait plus de vérités qu'il ne voulait en admettre, et que son oncle avait commis des crimes dont il n'était pas en son pouvoir de le faire absoudre (1).

---

(1) Voyez les Mémoires de Sydney, 1, 62.

CHAPITRE VI.

Condamnation du comte d'Arundel. — Persécution des catholiques, — des puritains. — Faveur du comte d'Essex. Expédition malheureuse contre l'Espagne. — Évènements de France. — Avènement de Henri IV. — L'Angleterre lui envoie des secours. — Exécution de Lopez. — Prise de Cadix. — Projet en faveur d'un successeur espagnol. — Autre expédition contre l'Espagne. — La flotte espagnole dans la Manche. — Paix entre la France et l'Espagne. — Dissensions dans le cabinet. — Exécution de Squires. — Mort de Burleigh. — Conduite du roi d'Écosse.

La défaite de la flotte avait enthousiasmé toute la nation : le peuple exprima ses sentiments par des feux de joie, des festins et de publiques actions de grâces. Soit que la reine cherchât à satisfaire les animosités religieuses de ses sujets, ou à témoigner sa gratitude au Très-Haut, en punissant ceux qu'on supposait ennemis de son culte, elle célébra sa victoire en immolant des victimes humaines. On nomma une commission : on choisit parmi les catholiques détenus pour cause de religion; et six ecclésiastiques furent poursuivis à raison de leur caractère sacerdotal;

quatre laïques, comme réconciliés avec l'Église catholique; et quatre autres, parmi lesquels se trouvait une dame noble, du nom de Ward, pour avoir secouru ou logé des prêtres. Ils subirent immédiatement le supplice infâme et cruel des traîtres, et quinze autres de leurs compagnons les suivirent à l'échafaud, en moins de trois mois. On ne dit pas qu'ils fussent, en quoi que ce soit, coupables de trahison; on ne leur objecta, dans leur procès, que la pratique de leur religion (1).

Les persécuteurs ne furent pas encore rassasiés du sang de ces infortunés, et tournèrent leurs regards sur une victime d'un rang plus élevé. Le lecteur se rappellera que le comte d'Arundel avait été condamné à l'amende et à la détention. Long-temps encore après son jugement, on l'avait traité avec une sévérité sans exemple. Par degrés, son emprisonnement devint moins rigoureux : il obtint la permission de visiter William Bennet, l'un des prêtres de la reine Marie, dont la chambre était contiguë à la sienne. Il y entendit quelquefois la messe, et y rencontra deux prisonniers, sir Thomas Gérard et William Shelley. Pour obtenir cette indulgence, sa femme fit un présent de trente livres à la fille du lieutenant; mais la suite fit

(1) Stow, 749, 750. Challoner, 209-237.

soupçonner qu'elle avait été accordée, au moyen d'un grand personnage qui cherchait à perdre le noble captif. Lorsque l'on aperçut l'armada, Arundel reçut l'avis qu'au moment où les Espagnols mettraient le pied en Angleterre, lui et tous les prisonniers catholiques seraient infailliblement massacrés. Leur danger devint naturellement le sujet de leur conversation. On proposait un expédient, puis un autre; et le comte proposa de se réunir dans une commune prière, pour implorer la protection du ciel. Cet avis, d'abord adopté, fut ensuite abandonné, par le conseil de Shelley, dans la crainte que cette action ne fût mal interprétée à la reine. Cependant l'armada disparut; on ne tenta aucun massacre; mais Shelley, Gérard et Bennet furent transférés dans différentes prisons, où on les interrogea, séparément, sur les discours et la conduite d'Arundel. La réponse du premier ne lui porta aucun préjudice; Gérard le représenta comme ayant désiré le succès des Espagnols; et Bennet, si nous devons l'en croire, menacé de la torture et de la corde, confessa que le comte l'avait prié de dire une messe, pour le succès des envahisseurs (1). Sur ces dépositions, on établit une

(1) Au second interrogatoire du comte, Gérard et Bennet furent introduits; mais on ne lui permit pas de parler en leur présence; d'après cela il refusa de répondre, après leur

accusation de haute trahison. La reine nomma le comte de Derby lord grand sénéchal, pour le procès, et le prisonnier fut amené à Westminster-hall, pour plaider de son existence, devant ce seigneur et vingt-quatre autres pairs. Les avocats de la couronne avaient rapporté dans l'acte d'ac-

---

départ. Burleigh lui fit cette question : « Tout homme qui » prétend que le pape a le pouvoir de déposer la reine, n'est-il » pas un traître ? » Cette question était regardée, par les catholiques, comme un présage de mort, parcequ'elle était faite à dessein d'élever du doute sur la sincérité de ceux qui rejetaient le pouvoir de déposer; et il y en avait beaucoup qui, tout en rejetant ce pouvoir, hésitaient encore à déclarer traîtres ceux qui le maintenaient. Le comte répliqua : « Je n'ai jamais entendu dire à personne que le pape eût ce » pouvoir. » On lui répliqua qu'il devait répondre, oui ou non. « Je m'étonne, s'écria-t-il, que de telles questions me » soient faites; je n'ai jamais été accusé sur de semblables » sujets : mais vous et moi, dans tous les temps, nous avons » toujours été prêts à servir la reine, à nous exposer pour » elle contre tout prince étranger ou potentat, quel qu'il » soit. » Hatton lui dit : « Quoi ! contre le pape ? — Le pape » n'est-il pas compris, répondit le comte, parmi tous les » princes ou potentats étrangers? » On lui donna alors le procès verbal de son interrogatoire à lire, mais il ne voulut pas le signer, parcequ'il portait qu'il avait refusé de répondre aux questions; ce qu'il déclara ne pas être vrai, ayant répondu suffisamment pour satisfaire tout homme raisonnable. Dans son propre récit, il dit qu'il savait qu'il aurait pu répondre plus clairement par l'affirmative, mais que cela était inutile parceque sa mort était décidée, et imprudent parceque, selon l'usage, ses paroles auraient été mal reportées à la reine. MS. Vie du comte d'Arundel, c. XIII.

cusation, tout ce qui jadis avait été invoqué contre lui, dans la chambre étoilée. Mais le véritable objet de ces enquêtes ne s'étendait pas aussi loin: il s'agissait de savoir s'il avait engagé les autres à prier avec lui pour le succès des Espagnols. Les principaux témoins étaient Gérard et Bennet. Lors que le premier parut, le prisonnier le somma, au nom du Dieu vivant, de dire la vérité, et de se rappeler que, plus tard, il serait obligé de répéter ce qu'il allait dire, devant un tribunal plus terrible. A cette adjuration solennelle, Gérard, tremblant, prononça quelques paroles mal articulées, et on l'éloigna. On produisit contre le témoignage de Bennet, une de ses propres lettres, dans laquelle il reconnaissait que ses aveux devant les commissaires étaient faux, et lui avaient été arrachés par des menaces de torture et de mort (1). Lui, au contraire, pour maintenir son crédit, soutint que la lettre avait été écrite par un prisonnier nommé Randal, et adressée au comte, sans son consentement ou sa signature. Randal cependant ne fut pas interrogé, et Arundel protesta solennellement que les prières qu'il avait proposées n'avaient aucun rapport à l'invasion; il voulait implorer simplement la protection du ciel pour lui et ses compagnons, qui se croyaient menacés d'assassinat. Après les débats, qui durèrent une

(1) Voyez sa lettre dans Strype, III. App. 250.

heure, les pairs le déclarèrent coupable. Il entendit prononcer sa sentence avec calme et fermeté, et demanda, pour faveur dernière, qu'il lui fût permis, avant sa mort, de voir sa femme et son fils, enfant d'environ cinq ans, né depuis sa détention à la Tour. On ne lui fit aucune réponse (1).

Il faut reconnaître que la reine avait quelque raison de conserver des soupçons contre ce seigneur. L'exécution de son père, les outrages qu'il avait récemment éprouvés, et son rang élevé (par sa naissance, il était le premier pair du royaume), avaient porté la reine d'Écosse, Morgan et un grand nombre d'exilés, à le regarder comme la personne la plus digne d'être à la tête de tous les partis qui se formeraient contre le gouvernement. Mais sa condamnation était moins un acte de justice que de politique. Personne ne prétendit qu'il eût adhéré à de tels projets; il ne fut pas prouvé qu'il en eût même connaissance. L'accusation sur laquelle on le jugea, était certainement sans fondement. Dans sa correspondance subséquente avec le conseil, dans ses lettres confidentielles à sa femme et à son confesseur, il protesta toujours de son innocence, et déclara sa résolution de la maintenir, même

(2) MS. Vie, c. XIV. Procès d'état, 1250-1264. Camden, 595-600.

sur l'échafaud. Burleigh et Hatton conseillèrent à la reine de lui faire grâce : elle avait privé son père de la vie ; elle ne devait pas souiller sa réputation en versant le sang du fils. Il avait cessé désormais d'être un sujet d'appréhension : il était à sa merci ; à la plus légère provocation, à la première apparence de danger, la sentence pouvait être mise à exécution. La reine se laissa persuader : néanmoins elle cacha soigneusement son intention au prisonnier, qui vécut plusieurs années sous l'impression cruelle que produisait la hache toujours suspendue sur sa tête, et qui ne se levait jamais sans penser qu'avant la nuit il expirerait peut-être sûr l'échafaud. En 1595, il se trouva mal subitement à table (1). L'habileté de son médecin arrêta les progrès de la maladie, mais ne put s'en rendre maître, et il mourut au bout de deux mois, après onze années de détention. Il fut inhumé au même tombeau que son père, dans la chapelle de la Tour.

La conduite de la reine envers cet infortuné trahit un inconcevable esprit de vengeance. Il paraît qu'il l'avait secrètement et profondément

(1) Après avoir mangé d'une sarcelle. Cette circonstance fit penser qu'il avait été empoisonné ; mais d'autres attribuèrent sa maladie à ses austérités religieuses. Camden, 706. En 1624 son corps fut transféré à Arundel. Son fils laissa percer ses soupçons dans son épitaphe « non absque veneni suspi-» cione. » MS. life, XVI, XVIII.

blessée ; et quoiqu'elle n'en parlât jamais, elle ne put jamais l'oublier. Il avait été un temps où la faveur dont il jouissait près d'elle ne faisait que s'accroître : il était le plus brillant de toutes ses parties, et jouait un rôle principal dans toutes les fêtes et les galanteries de sa cour. Mais, du moment où il revint à la société de la comtesse, il fut marqué comme une victime dévouée à sa haine. Durant sa longue et rigoureuse captivité, il ne put obtenir une seule fois, même aux approches de sa mort, de voir sa femme ou son enfant, ou quelques uns de ses parents protestants ou catholiques. L'animosité de la reine ne s'éteignit point avec celui qui en était l'objet. Tant qu'elle vécut, lady Arundel fut condamnée à supporter le déplaisir royal. Elle ne pouvait sortir de sa maison sans craindre quelque outrage : elle fut obligée de solliciter la permission de venir à Londres quelque temps, pour demander l'avis d'un médecin ; et quand Élisabeth voulut retourner au palais de Saint-James, la comtesse reçut l'ordre de quitter la capitale avant l'arrivée de la reine (1).

De l'époque de la défaite de l'armada jusqu'à la mort d'Élisabeth, durant l'espace de quatorze ans, les catholiques gémirent sous le poids d'une persécution continuelle : soixante-un ecclésias-

(1) Vie de la comtesse, voyez la note (CC).

tiques, quarante-sept laïques, et deux femmes nobles, subirent la peine capitale, pour différents délits religieux ou de trahison, récemment inventés. Généralement la cour se dispensait d'interroger les témoins : par des questions adroites et captieuses on faisait avouer au prisonnier, ou qu'il s'était réconcilié, ou qu'il avait donné l'hospitalité à un prêtre, ou qu'il avait reçu les ordres au-delà de la mer, ou encore qu'il avait reconnu la suprématie ecclésiastique du pape, et rejeté celle de la reine. Un de ces crimes suffisait pour le conduire à l'échafaud. Il est vrai qu'on offrait toujours la vie à condition d'embrasser la religion établie ; mais cette proposition était généralement repoussée : la mort suivait le refus, et la victime, à peu d'exceptions près, était égorgée lorsqu'elle avait encore l'usage de tous ses sens (1).

(1) Voyez l'histoire de plusieurs victimes, dans les Mémoires des prêtres missionnaires de Challoner, vol. I. Il existe beaucoup de lettres qui peignent l'horreur que ces exécutions inspirèrent aux autres nations : » Leur résolution » et leur genre de mort, dit Standen, étant publiés dans » le monde, et imprimés dans diverses langues, avaient in- » spiré une telle haine contre le gouvernement de ce royaume » en général, qu'on en était scandalisé. » Jusqu'ici ces cruautés avaient été attribuées à Leicester et à Walsingham ; mais leur continuation les fit imputer aux conseils de Burleigh, qui, maintenant, « était considéré, par tous les catholiques » de la chrétienté, comme un ennemi déclaré de leur foi et

Ces exécutions, cependant, ne frappaient qu'une petite partie de la population catholique. Le grand fardeau provenait des pénalités qui menaçaient et atteignaient le sort des réfractaires. Si nous considérons la valeur relative de l'argent, nous verrons qu'il fallait une fortune très considérable pour payer l'amende perpétuelle de vingt livres par mois lunaire. Un grand nombre de gentilshommes furent forcés, pour y satisfaire, de vendre une portion considérable de leurs biens; et quand ils étaient arriérés, la loi donnait à la reine le pouvoir de saisir toutes leurs propriétés mobilières ou biens meubles, et les deux tiers de leurs domaines tous les six mois (1).

» de leur religion, n'ayant levé le masque que ces dernières » années.» Birch, I, 84, 89. Burleigh répondit que « bien » qu'ils se déclarassent envoyés par des séminaires étran- » gers, pour convertir les peuples à leur religion, ils ne » pouvaient, cependant, donner l'absolution si l'on ne re- » nonçait à l'obéissance due à la reine. Ceux qui, dans notre » royaume, refusent de venir dans nos églises, et qui, cepen- » dant, ne renient pas leur obéissance à la reine, sont taxés à » des amendes selon la loi, sans danger pour leur vie; et si » M. Standen était bien informé de cette façon d'agir, il en » jugerait différemment, et changerait d'opinion. » Birch, I, 94. La première partie de la réponse est indubitablement fausse : la seconde est un aveu formel de persécution. Il paraît, cependant, d'après un acte écrit de sa main, qu'il désirait que les prêtres fussent seulement pendus « et que la cou- » tume de couper en quartiers fût abolie. » Strype, III, 622.

(1) St. 29. Élis. c. VI.

A cet effet, la liste des noms et l'état des propriétés des réfractaires dans chaque comté étaient souvent demandés par le conseil. Aussi, le meilleur expédient pour les victimes, était d'obtenir de la reine, par l'entremise de ses favoris, qu'elle acceptât une somme annuelle (1). Même alors, ils ne pouvaient vivre en paix : ils étaient exposés, toutes les fois qu'ils entendaient la messe, à subir une année d'emprisonnement et à payer une amende de cent marcs. A chaque nouvelle invasion, on les enfermait, à leurs dépens, dans la prison du comté (2). Ils étaient imposés, aussi souvent que le conseil le trouvait convenable, à payer une certaine somme, destinée à lever des soldats pour le service de la reine. En sortant de prison, on les forçait de demeurer dans la maison d'un protestant, ou, s'il leur était permis de retourner chez eux, ils étaient exposés à la confiscation de leurs biens, terres, pensions, pendant leur vie, dans le cas où ils auraient commis

(1) Ces transactions étaient si désagréables à Cooper, évêque de Winchester, qu'il supplia le conseil d'éloigner du comté ceux qui transigeaient, pour les envoyer en quelque endroit où ils fissent moins de mal. Strype, III, 240, 419.

(2) Topcliffe, non content de l'incarcération des hommes, voulait aussi que les femmes fussent enfermées ; « sachant » que la fureur d'une femme, décidée à faire le mal, est pire » que la rage d'un homme. » Sa proposition à Burleigh est dans Strype, IV, 39.

le délit de s'éloigner de cinq milles de distance de leurs maisons (1); et cependant la plupart avaient signé une déclaration de fidélité qui devait satisfaire le conseil, et par laquelle ils s'engageaient à combattre pour la défense de leur souveraine contre tout prince étranger, pape ou potentat, quel qu'il fût (2). On les traitait ainsi, si nous pouvons croire Burleigh lui-même, moins pour leur propre démérite, qu'afin de prouver aux ennemis étrangers de la reine que, dans le cas d'une invasion, ils ne devaient espérer aucun secours des catholiques les plus opulents de l'Angleterre (3).

Il n'en était ainsi que des riches propriétaires. Les réfractaires moins favorisés de la fortune étaient d'abord jetés en prison; mais elles furent bientôt remplies, et les comtés se plaignirent de la dépense de leur entretien. Alors la reine ordonna que les détenus fussent mis en liberté, à la discrétion des magistrats. On n'exigea de quelques uns qu'une promesse de bonne conduite; plusieurs eurent les oreilles percées avec un fer rouge; d'autres furent fouettés publiquement (4). On arrêta ensuite que tous les réfrac-

(1) St. 35. Élis. c. 2.

(2) Voyez quelques uns de ces serments dans Strype, III, 191, 564.

(3) Strype's Whitgift, 327. Voyez la note (DD).

(4) Bridgewater, 375. Strype, III, 169. Le nombre en était

taires qui ne possédaient pas vingt marcs de revenu, seraient tenus, dans le délai de trois mois après l'accusation, d'embrasser la religion anglicane ou de quitter le royaume, sous peine de félonie, sans bénéfice de clergie, si plus tard on les rencontrait quelque part. Mais la sévérité de cet acte en fit manquer le but; et les magistrats se contentèrent, suivant les occasions, de charger leurs officiers de visiter certains districts, et de lever sur les plus pauvres réfractaires des sommes arbitraires, comme composition pour l'amende légale (1).

Pour ajouter à ces persécutions, on recommença les visites domiciliaires, afin de rechercher les prêtres catholiques dont nous avons déjà parlé: elles avaient été d'abord fort rares; mais alors, elles se répétèrent fréquemment dans l'an-

si grand, qu'on accusa, durant une session du Hampshire, quatre cents réfractaires, et six cents aux assises du Lancashire. Ibid., 478. App. 98. Cooper, pour s'en débarrasser, présenta « une humble pétition, afin qu'un cent ou deux de ces » hommes vigoureux, et en état de travailler, pussent, par » quelque commission, être enlevés et envoyés en Flandre, » comme prisonniers, ou ouvriers dans les armées. » Ibid., 169.

(1) St. 25. Élis. c. II. Je possède un rapport manuscrit très curieux sur les exactions de William Ratcliff, officier, qui, au temps de Noël 1589, parcourut tous les villages du Cleveland avec une commission, pour le même objet, des trois magistrats, Carrey, Constable et Rokesby.

née ; souvent, sur le plus léger soupçon, à l'arrivée d'un étranger, sur la dénonciation sans fondement d'un ennemi, d'un domestique renvoyé ou d'un tenancier mécontent ; quelquefois dans l'intention de piller, quelquefois aussi dans l'espoir d'une récompense ; et la confiscation des biens suivait l'arrestation du prêtre. Les mémoires du siècle en parlent comme du plus intolérable de tous les abus. C'était en vain que le catholique se retirait du monde et cherchait un asile dans la solitude : sa maison ne lui offrait plus aucune sûreté. Au sein même de sa famille, il vivait dans les alarmes et les inquiétudes, exposé à tout instant aux visites capricieuses de gens, dont l'orgueil était flatté d'exercer impudemment l'autorité sur des supérieurs, ou que le fanatisme portait à croire qu'ils rendaient service à Dieu, en insultant ou opprimant le papiste idolâtre (1).

---

(1) Telles sont du moins les plaintes des victimes dans plusieurs manuscrits que je possède. Les recherches s'étendirent quelquefois dans tout un district. En 1584, les maisons de cinquante gentilshommes furent visitées la même nuit, et presque tous les propriétaires traînés en prison. Bridgewater, 299. Cooper proposa de les y mettre toutes les trois semaines ou tous les mois. Strype, III, 210. On trouve dans Lodge des exemples d'injustices qui furent commises en semblables occasions. Sir Godefroy Foljambe arrêta sa grand'mère, et promit, « avec le secours de Dieu, de la gar-

On remarqua que, parmi ceux qui se glorifiaient d'exécuter « ces pieuses lois », aucuns ne se distinguèrent par leur violence autant que les sectaires protestants (1). Mais si Élisabeth leur permit de montrer leur zèle en tourmentant ses sujets catholiques, elle veillait toujours à ce qu'ils ne portassent pas leurs mains sacriléges sur le livre de commune prière, et continuait à prohiber la nouvelle forme de service divin qu'ils avaient établie pour eux. Leurs demandes de faveurs, les insinuations de leurs amis au con-

---

» der sûrement. » Lodge, II, 375. Le temps fit connaître les véritables desseins de son pieux petit-fils : quand, après une détention de vingt mois, le conseil ordonna que lady Foljambe fût mise en liberté, il s'y soumit ; mais il garda toujours ses terres, ses propriétés et ses meubles. Ibid., 372. Dans la même perquisition, deux prêtres furent découverts à Padley, maison appartenant à sir Thomas Fitz-Herbert, et habitée par son frère. Le comte de Shrewsbury, sans autre cérémonie, prit possession de la maison et du domaine de Padley, et y trouvant les contrats d'une autre propriété nommée Foultcliff, il les garda et s'empara aussi de ce bien : « C'est plus, disait sir Thomas, que je ne puis supporter » dans mon état actuel de pauvreté ; car en outre, je paie » à sa majesté la taxe fixée pour la conformité, montant à » 240 liv. par an, ce qui excède de beaucoup tous mes reve- » nus ensemble. » Ibid., 402. Voyez la note (EE).

(1) Quelques uns étaient animés d'une telle haine contre l'idolâtrie (c'est ainsi qu'ils s'exprimaient), qu'ils se rendirent à Rome pour déployer leur zèle. On peut voir les excès et les réponses de ces fanatiques, dans Maffei, Annal. II, 217, 218, 219.

seil, les efforts de leurs frères au parlement, ne purent ébranler ses résolutions. Enfin leur patience s'épuisa. Ils en appelèrent au public, avec toute l'amertume du zèle, trompé dans son attente; et les amis de la croyance établie furent surpris et alarmés, par une série de pamphlets hostiles et populaires. Les titres de ces écrits étaient affectés, leur style déclamatoire et grossier, et leur but de discréditer la hiérarchie et de la dévouer au mépris. Mais la reine prit le clergé sous sa protection. Elle fit une proclamation sévère contre les auteurs, distributeurs et possesseurs de libelles séditieux; et la chambre étoilée restreignit l'exercice de l'art d'imprimer à la métropole et aux deux universités. Elle accorda une presse à chacune, et un certain nombre à Londres, avec défense d'imprimer, vendre, relier ou brocher tout ouvrage qui n'aurait point, préalablement, obtenu l'approbation de l'évêque ou de l'archevêque (1). Cependant, au mépris de ce règlement, des copies des écrits les plus nuisibles se multiplièrent et circulèrent dans toutes les parties du royaume. Elles provenaient d'une presse ambulante, qui se transportait de maison en maison et de comté en comté. Mais aucune ruse ne put échapper à la vigilance des rechercheurs. Le palladium des ultra-réforma-

(1) Voyez l'original dans Strype's Whitgift. App. 94.

teurs fut découvert et brisé dans les environs de Manchester.

L'un de ces ouvrages, portant le titre de « Exemple de discipline, » sortait de la plume d'Udal, ministre puritain : il fut conduit à Croydon (1590, 24 juill.), pour y être jugé. Le jury, sur des preuves très douteuses, le déclara coupable du fait. La cour, par des motifs beaucoup plus suspects encore, décida que ce livre était un libelle contre la personne de la reine, parce qu'il déclamait contre le gouvernement de l'Église établie par son autorité. Cette décision le plaça sous l'atteinte du statut originairement porté contre les catholiques. Mais, quoiqu'il fût condamné à mort, le roi d'Écosse et sir Walter Raleigh intercédèrent en sa faveur (1591, 20 févr.). Il rétracta successivement ses opinions les plus défavorables aux formes établies; et sa grâce allait être prononcée, quand il mourut dans sa prison (15 juin.), victime de ses inquiétudes et des rigueurs de sa captivité.

Cartwright, chef des non-conformistes, et neuf de ses compagnons, sommés (1590, 1er sept.) de paraître devant la commission ecclésiastique, refusèrent de répondre, sur serment, aux interrogatoires. Une telle demande, prétendaient-ils, était contraire aux lois de la terre et aux lois de Dieu. A la chambre étoilée, ils persistèrent tous dans leur refus. Leur opiniâtreté fut punie par

l'emprisonnement; mais elle donna lieu à une controverse animée, qui, sans être d'aucun avantage pour ces individus, contribua à faire ouvrir les yeux sur l'injustice de déférer aux prisonniers le serment d'office, et de les mettre ainsi dans la cruelle nécessité de commettre des parjures ou de porter témoignage contre eux-mêmes.

A cette époque, le ressentiment de la reine avait été provoqué par le fanatisme indomptable de trois membres de leur communion. Hacket, homme d'une basse naissance et de mœurs très suspectes, avait écouté les exhortations de quelques prédicateurs. Il affectait un grand extérieur de sainteté, se prétendait doué de pouvoirs surnaturels, et protestait qu'il croyait son corps animé par l'âme de saint Jean-Baptiste. Les magistrats de Lincoln s'efforcèrent de le convaincre que ce n'était qu'une illusion, en le faisant fouetter en public. Du derrière de la charrette, il se rendit à Londres pour préparer la voie du Seigneur, avant sa seconde venue, et pour annoncer, comme prophète de la vengeance, les maux qui devaient accabler le royaume, à cause de son opposition à une réformation complète. Il était accompagné de Coppinger et d'Arthington, personnages de quelque fortune, que l'enthousiasme avait portés à croire à la divine mission de Hacket. Ils sortirent un matin de leurs maisons, comme prophètes de jugement et de miséricorde,

parcoururent les rues (19 juill.) en s'écriant : « Repens-toi, Angleterre, repens-toi ! » et, du haut d'une charrette, ils haranguèrent le peuple à Charing-Cross. Ils déclaraient que la réformation était commencée ; que Hacket, comme représentant du Christ, et revêtu du corps glorieux du Messie, était venu, avec son van, pour séparer le froment des épluchures ; que c'était le roi du monde ; que tous les princes devaient le reconnaître pour leur souverain ; et que la reine serait privée de la couronne, pour son opposition à l'œuvre sainte de la réformation. Le peuple les écoutait avec étonnement, mais sans les applaudir. Dans l'impossibilité de se faire des partisans, ils retournèrent près de Hacket, et tous trois furent arrêtés et condamnés comme traîtres. Hacket mourut, en proférant les plus horribles blasphèmes (26 juill.) ; Coppinger se laissa mourir, ou bien on le fit mourir de faim dans sa prison ; Arthington se rétracta et obtint son pardon (1).

(1) Stow, 760, Collier, II, 627, 630. Camden, 630, 634. Dans l'interrogatoire, ils déclarèrent tous que c'était l'esprit qui les portait à agir comme ils l'avaient fait. Les deux prophètes refusèrent de se découvrir la tête, parcequ'ils étaient d'un rang plus élevé que les commissaires. Hacket était accusé 1° d'avoir dit que la reine avait perdu la couronne : 2° d'avoir enfoncé un poinçon dans un portrait de la reine vers la partie du cœur. Il s'avoua coupable de la première accusation, et ne répondit pas à la seconde. Strype, IV, 68.

L'extravagance de ces fanatiques fut d'abord extrêmement défavorable à la cause des ministres détenus. On prétendait que, s'il était arrivé un soulèvement, des hommes d'un plus grand poids se seraient mis à la tête des insurgés, et auraient exigé de la reine l'abolition de la prélature : mais on n'obtint aucune preuve de pareils projets. Les doctrines visionnaires des trois prophètes furent condamnées par les plus indulgents de leurs frères; et la cause de Cartwright et de ses compagnons, quand la surprise du peuple eut cessé, fut jugée à sa propre valeur. Quelque temps après, les évêques cessèrent une discussion dans laquelle la majorité du conseil les abandonnait; et, au bout de dix-huit mois, les prisonniers furent acquittés (1592, mars.), sur une promesse de meilleure conduite (1).

Cependant leur refus de prêter le serment d'office, donna lieu à une motion à la session suivante du parlement, pour obtenir une réforme dans la pratique des cours ecclésiastiques. Mais ce projet fut étouffé, dans son enfance, par le despotisme de la reine, qui, envoyant chercher le président l'après-midi, lui ordonna de rappeler à la chambre qu'elle avait le pouvoir de convoquer ou de dissoudre le parlement, de consentir ou de rejeter ses actes; qu'elle leur avait déjà

(1) Strype's Whitgift, 370. App. 154.

défendu d'intervenir dans des sujets qu'ils n'avaient pas le droit de discuter, affaires d'état ou causes ecclésiastiques ; qu'elle s'étonnait de leur audace et de leur désobéissance, et qu'elle leur commandait dorénavant de n'écouter aucune motion, et à lui président, sur son allégeance, de jamais lire à la chambre aucun bill qui eût quelque rapport à de pareilles questions. Elle ne se contenta pas de cette réprimande. Morrice, le moteur de la question, fut arrêté à sa place par un sergent d'armes, dépouillé de sa charge à la cour du duché de Lancastre, déclaré incapable de remplir les fonctions d'avocat, et renfermé plusieurs années au château de Tutbury (1).

Par un acte de ce parlement, le protestant comme le plus pauvre catholique réfractaire était passible de la pénalité du bannissement ou de la félonie, sans bénéfice de clergie, à moins qu'il ne se conformât dans les trois mois qui suivraient la conviction; mais les puritains, à cette époque, étaient divisés en deux sectes ; le plus grand nombre, disciples de Cartwright et de ses compagnons, ne rejetaient pas quelques cérémonies du culte établi, ni la manière d'administrer le sacrement comme on le faisait dans plusieurs églises ; d'après cela, ils échappèrent,

(1) D'Ewes, 478. Neal, c. VIII.

en certaines occasions, à la sévérité de la loi : mais il en existait d'autres, nommés brownistes ou séparatistes, qui regardaient toute espèce de communication avec une Église non chrétienne, comme une tache à leur conscience; et, dans cette convictiou, ils bravaient, avec opiniâtreté, les menaces et la puissance de la reine. Pour les intimider, on en accusa cinq d'entre eux (1593, 23 mars.) d'avoir écrit et publié des libelles séditieux. L'excuse que les passages inculpés étaient dirigés contre les évêques et non contre la reine, ne fut point admise; et quoique l'on épargnât les publicateurs, les écrivains Barrow et Greenwood subirent la peine de mort (6 avril.). Le ministre Penry fut la victime qui les suivit. On trouva dans ses papiers un recueil de sentences sans suite, qui semblaient devoir porter sur le caractère de la reine. Il protesta que ce n'était que les articles d'une pétition qu'il se proposait de composer, et soutint que comme il ne l'avait communiquée à aucune autre personne, cet ouvrage ne pouvait être atteint par le statut. Le jury le déclara coupable (25 mai.); et, pour prévenir toute émeute au moment de l'exécution, on le fit sortir subitement après dîner, et on le pendit (29 mai.) aux abreuvoirs de Saint-Thomas (1).

(1) Stow, 765. Strype's Whitgift, 410, 412, 413. Annales

Ces exécutions éveillèrent les craintes des séparatistes, mais elles ne réduisirent pas leur opiniâtreté. Il y en eut beaucoup d'emprisonnés. Quelques uns furent convaincus d'être non-conformistes, et plusieurs furent bannis. Mais la reine avançait en âge : le roi d'Écosse, son héritier présomptif, professait les principes du puritanisme; et les chefs du parti orthodoxe virent le danger de tenir une route qui pouvait attirer sur eux la vengeance de leur futur souverain. Les persécutions cessèrent graduellement, et les séparatistes jouirent d'une situation comparativement plus tranquille, long-temps avant la mort d'Élisabeth.

Nous laisserons ces débats religieux, qui font si bien connaître l'esprit d'intolérance de ce siècle, pour revenir aux guerres étrangères, et aux intrigues domestiques qui occupèrent l'attention de la reine jusqu'à la fin de son règne. Les transports de joie, causés par la défaite de l'armada, n'eurent pas plus tôt cessé, que la reine calcula les frais de la victoire, et fut effrayée de son énorme dépense. Un emprunt forcé parut le moyen le plus prompt pour se procurer un subside immédiat (1588, nov.). Les marchands de la cité furent taxés selon les moyens qu'on leur supposait. On envoya des ordonnances de comp-

---

de Strype. On le croyait l'auteur de Martin Marprelate.

tant aux lords lieutenants des différents comtés ; et tous les réfractaires qui avaient de la fortune, tous les individus soupçonnés à raison de leur religion, et toutes les personnes qui n'avaient pas quelque ami puissant à la cour, furent forcés d'avancer la somme à laquelle ils avaient été taxés (1). Le clergé et le parlement s'assemblèrent peu après. Le premier accorda à la reine (1589, 8 mars.) un don de deux subsides de six shillings par livre, et l'autre deux subsides de quatre shillings, quatre dixièmes et quatre quinzièmes. Les communes joignirent à ce vote libéral (29 mars.) une pétition à la reine. La terreur qu'avait causée l'armée espagnole était alors dissipée : on ne songeait plus qu'à se venger et à faire des conquêtes : et la chambre pria la reine de punir l'insulte qu'elle avait reçue de Philippe, en portant la guerre dans ses états (1). Élisabeth loua le courage de son peuple affectionné : mais son tré-

---

(1) Murdin, 632. Lansdowne MSS. LVI, 3, 4 ; LVII, 4. On trouve dans Lodge un singulier exemple du pouvoir dont les commissaires s'étaient emparés. Bagot, que lord Shrewsbury employait à recevoir l'argent, lui écrivit en faveur de Jolliffe à qui l'on avait envoyé une ordonnance de comptant, et s'exprima ainsi : « Il y a un nommé Reynald Devill qui » possède de grands biens, qui n'a ni femme, ni charge, » qui fait l'usure, et qui vaut mille livres. Il ne fera jamais » de bien à son pays. Votre seigneurie ferait une action » charitable en lui imposant la part de Jolliffe. »

(2) Wilk. con, IV, 340. D'Ewes, 454.

sor était épuisé, elle ne pouvait avancer d'argent; cependant, elle fournirait des vaisseaux de guerre et quelques bandes de vieux soldats; mais il fallait que ses sujets pourvussent au reste par leurs propres ressources. Une association se forma promptement. A la tête, on voyait les noms de Norris et de Drake, hommes justement estimés comme les premiers dans le service militaire et maritime; et, sous leurs auspices, un armement de près de deux cents voiles, portant vingt et un mille hommes, se réunit au port de Plymouth.

Le lecteur se rappelle que Lætitia, comtesse douairière d'Essex, avait épousé le comte de Leicester, qui présenta son fils, le comte d'Essex, à la reine. Sa jeunesse, son adresse et son esprit captivèrent bientôt Élisabeth : elle en fit son grand écuyer; et à l'apparition de l'armada (il avait à peine alors vingt-un ans), elle le promut aux fonctions importantes de capitaine-général de la cavalerie; et quand elle visita le camp, elle déploya visiblement sa tendresse devant toute l'armée, et le récompensa de ses services peu sanglants, en lui conférant l'ordre de la jarretière. A la mort de Leicester, il succéda au poste de premier favori : la reine exigea qu'il résidât constamment à la cour; et l'indulgence qu'elle eut pour ses caprices nourrit et encouragea encore ses passions. Mais la société de la « vieille femme » avait peu d'attraits pour un

jeune seigneur aussi volage : et le désir d'acquérir de la gloire, peut-être l'espoir du pillage (car il avait déjà vingt-deux mille livres de dettes) attirèrent ses regards vers l'armement de Plymouth (1). Sans communiquer ses intentions à la reine, il quitta subitement la cour, se rendit en hâte à Plymouth, s'embarqua à bord du Swiftsure, vaisseau de la marine royale, et mit immédiatement en mer (1er avril.). Il était à peine parti, que le comte de Huntingdon arriva, avec l'ordre d'arrêter le fugitif, et de le ramener prisonnier aux pieds de sa souveraine : voyant qu'il était trop tard, il remit les instructions royales aux commandants de l'expédition (2).

Ces chefs étaient accompagnés de dom Antonio, prieur de Crato, qui avait disputé, sans succès, à Philippe, la couronne de Portugal. La reine avait donné l'ordre d'essayer de faire une révolution en sa faveur, et s'ils ne pouvaient y réussir, de croiser sur la côte de la péninsule, et d'accabler les sujets de Philippe de tous les maux qui seraient en leur pouvoir (3). Mais Drake était habitué, depuis trop long-temps, à commander absolument dans ses expéditions de pirateries :

---

(1) Murdin, 634.
(2) Lodge, II, 385. Camden, 602.
(3) Lodge, II, 397.

il refusa de se lier par des instructions, et fit voile directement pour le port de la Corogne (21 avril.). Il s'empara de plusieurs vaisseaux de guerre ou de commerce : la ville des Pêcheurs ou le faubourg, fut surprise, et les magasins remplis d'huile et de vin devinrent la proie des vainqueurs. Mais ce fut en vain qu'on fit une brèche au mur de la place même ; on repoussa tous les assauts ; et trois cents hommes périrent par l'écroulement inattendu d'une tour. Cependant le comte d'Andrada s'était retranché à la Puente-de-Burgos. Norris marcha contre lui avec des forces inférieures : le premier effort pour traverser le pont ne fut point heureux ; mais le second réussit, et les envahisseurs eurent l'honneur de poursuivre leurs adversaires au-delà d'un mille : ce ne fut cependant qu'un stérile honneur, acheté par la perte d'un grand nombre d'hommes (1).

(1) Ibid., 389-395. Birch, 1, 58. Camden, 600-602. Norris et Drake paraissent avoir été très habiles dans l'art de composer des dépêches officielles. Ils dirent au conseil que dans ces batailles, où l'on s'était vivement défendu, ils avaient tué mille ennemis et n'avaient perdu que trois hommes. Lodge, ibid. Mais lord Talbot écrit à son père: « J'entends dire en particulier que nous avons perdu autant » d'hommes qu'eux, si ce n'est plus; que nous n'avons acquis que de la gloire, et l'habitude qu'elle a donnée à nos » hommes de se servir de leurs armes. » Ibid., 396.

De la Corogne, les commandants envoyèrent à la reine un récit exagéré de leurs succès, mais ils lui apprirent qu'ils n'avaient aucune nouvelle du comte d'Essex. Ce seigneur, probablement d'après un ordre, les attendait à Peniche, sur la côte de Portugal (21 mai.). Ils se décidèrent à prendre terre. A leur arrivée, Essex sauta le premier sur le rivage, et le château fut pris à l'instant (16 mai.) : de là, la flotte fit voile pour l'embouchure du Tage. L'armée marcha vers Lisbonne en traversant Torres-Vedras et Saint-Sébastien : mais le cardinal Albert, gouverneur du royaume, avait confié le commandement à Fonteio, capitaine expérimenté, qui détruisit toutes les provisions dans le voisinage, et distribuant sa petite troupe d'Espagnols dans les positions les plus favorables pour s'opposer à toute révolte dans la ville, attendit patiemment l'arrivée de l'ennemi (24 mai.). Les Anglais s'avancèrent sans opposition : Essex et sa troupe frappèrent aux portes pour être admis ; mais au moment où ils se retiraient, les Espagnols sortirent en petites divisions et surprirent les malades et les traîneurs. Les maladies et la disette forcèrent Norris à abandonner l'entreprise ; aucune épée n'avait été tirée en faveur d'Antonio, et malgré les prières et les représentations de ce prince, l'armée marcha sur Cascais (27 mai.), ville que Drake avait déjà prise et pillée. De Cascais,

l'expédition fit voile pour l'Angleterre, et le jour suivant, un orage la divisa en plusieurs petites escadres. Une d'elles prit et pilla la ville de Vigo; les autres, ayant beaucoup souffert de la tempête (21 juin.), et plus encore de la poursuite vigoureuse de Padilla, dont la flotte se composait de dix-sept galères, atteignirent successivement Plymouth (3 juillet.). Plus de la moitié des vingt et un mille hommes qui étaient partis pour cette désastreuse expédition, avait péri, et sur environ onze cents gentilshommes, un tiers à peine revint vivant à son pays natal (1). La reine se félicita des représailles d'invasion qu'elle avait rendues à Philippe, mais elle regretta les hommes et le trésor qu'elle lui avait coûtés. Elle en rejeta tout le blâme sur la désobéissance et l'avidité des commandants, qui de leur côté s'accusèrent l'un l'autre, et alléguèrent la chaleur du climat et l'intempérance des soldats. Mais on

(1) Camden fait monter le nombre des hommes employés dans cette expédition à douze mille cinq cents, et il le porte à leur retour à six mille (Camden, 601, 605), nombre qui paraît exact, s'il se borne à l'armée. Baillie, capitaine de la Marie Germaine, écrivait de Plymouth à lord Shrewsbury, que l'armée de terre montait à vingt mille hommes, ce qui peut être exagéré. Fenner, qui avait un commandement important sur la flotte, donne les nombres cités dans le texte. Il ajoute que ce fut une « misérable action » : il ne pouvait écrire de sa main tout ce que son cœur ressentait. Birch, I, 58.

dissimula soigneusement ces reproches ; on cacha les pertes au public ; on exagéra les avantages ; et le peuple célébra joyeusement le triomphe de l'Angleterre sur l'orgueil et la puissance de l'Espagne (1).

Lorsque Essex reparut à la cour, il y trouva deux rivaux aspirant à la faveur de la reine, sir Walter Raleigh, et sir Charles Blount. Raleigh était un soldat de fortune, qui avait servi en France, dans les Pays-Bas et en Irlande. Une querelle avec lord Grey l'amena en Angleterre, où il plaida sa cause devant le conseil, avec une éloquence qui excita l'admiration de ses auditeurs. Élisabeth le fit venir, et s'amusa de ses flatteries et de sa conversation : elle le consulta souvent ensuite « comme un oracle. » Il l'accompagnait dans ses promenades; et une fois, il jeta son manteau (le seul de ses vêtements qui probablement eût quelque valeur) dans la boue, afin qu'il servît de tapis de pied à la reine. On prédit à l'instant sa fortune. Mais l'ardeur de ses amis le mit en rivalité avec Essex, et l'influence supérieure du comte fit renvoyer son rival de la cour, pour planter les douze mille acres qui lui avaient été accordés en Irlande (2). Sir

(1) Voyez les dépêches dans Lodge, ibid. Birch, I, 58-61. Strype, IV, 8. Camden, 601-605. Stow, 751, 756. Maffei, Hist. ab excessu Gregorii XIII, l. II, 48, 49.

(2) Birch, I, 56. Naunton, dans le Phénix, 209.

Charles Blount, second fils de lord Mountjoy, était un étudiant d'Inner-Temple. Un jour la reine, dînant en public, le remarqua parmi les spectateurs, demanda son nom, lui donna sa main à baiser, et lui ordonna de demeurer à la cour. Dans un tournoi, la reine, en signe d'approbation, lui envoya une reine de jeu d'échecs en or, qu'il attacha à son bras avec un ruban cramoisi. La jalousie d'Essex le porta à remarquer que « maintenant tous les fous obtenaient sa faveur; » et l'orgueil de Blount demanda satisfaction de cette insulte. Ils se battirent; Essex fut blessé à la cuisse; et la vanité de la reine en fut flattée, par la raison « que sa beauté avait » été la cause de leur querelle. » Elle leur ordonna de se réconcilier; et, par la suite, de rivaux qu'ils étaient, ils devinrent amis sincères et à toute épreuve (1).

Mais toute l'attention d'Élisabeth se porta bientôt sur les évènements extraordinaires et importants, qui se succédaient rapidement en France. L'année précédente (2 mai 1588.), le roi avait introduit secrètement à Paris un corps de troupes, pour contenir, et peut-être punir les chefs des factieux, qui avaient acquis un ascendant sans borne sur l'esprit des citoyens : le peuple se souleva; on tendit des chaînes au travers des rues;

(1) Naunton, 212. Osborn, 32.

les soldats, séparés les uns des autres par petits corps, se rendirent (22 sept.), et le duc de Guise devint maître de la capitale (1). On avait convoqué une assemblée des états à Blois, où le roi résolut de se débarrasser en trahison d'un sujet qu'il ne pouvait punir juridiquement. Par ses ordres, le duc fut assassiné lorsqu'il se rendait à l'appartement du roi. Le jour suivant (3 déc.), le cardinal de Guise éprouva le même sort; et le cardinal de Bourbon, avec les chefs du parti, fut envoyé en prison (14 déc.) (2). A cette nouvelle, les habitants de la capitale entrèrent dans la plus violente fermentation : les deux frères furent mis au nombre des martyrs; et les rues, les églises, les places publiques retentirent de cris de vengeance. Le duc de Mayenne, leur troisième frère, se rendit en toute hâte de Lyon à Paris, et sous le titre de gouverneur, s'empara de l'autorité souveraine. Si le roi eût agi avec vigueur, peut-être eût-il écrasé l'hydre qui lui résistait; mais, par ses lenteurs, il laissa ses ennemis revenir de leur consternation, et, pour dernière ressource, il fut forcé de se jeter dans les bras du roi de Navarre (avril 1589.).

---

(1) Consultez Griffet, de la Journée des Barricades, Daniel, XI, 439.

(2) Voyez les Journaux de Hardwicke, I, 281, 296. Camden, 607.

Ayant réuni leurs forces, les deux monarques marchèrent sur Paris, où la frénésie religieuse était parvenue à son comble. La doctrine que le peuple avait le droit de déposer et de punir ses souverains, avait été autrefois posée en principe par Knox, Goodman et Languet (1); et depuis peu, elle avait été adoptée par l'université, reconnue par le nouveau parlement, et répandue par les prédicateurs du haut de leur chaire (29 déc. et 26 mars.). On déclara le roi apostat, assassin et tyran; on le prétendit déchu de ses droits à la souveraineté, et l'on exhorta le peuple à délivrer le royaume du gouvernement du monstre. Jacques Clément, jeune moine dominicain, d'un esprit faible et d'une grande résolution, se chargea de commettre le crime. Sur la foi d'une lettre supposée de Harlay, premier président au parlement, il obtint d'être introduit auprès de Henri; et comme le roi s'avançait pour l'entendre, il lui plongea un couteau dans les entrailles (22 juill.). Le monarque s'écria qu'il était assassiné: ses gardes se précipitèrent dans sa chambre, et massacrèrent aussitôt Clément (2). Cette

---

(1) Languet était l'auteur de Junius Brutus, publié par Duplessis-Mornai.

(2) Voici la déposition de Bellegarde, qui était présent: « Aujourd'hui, environs les huict heures, estant en la cham- » bre du roi, qui estoit sur sa chaize d'affaires, sa majesté

prompte vengeance ne permit malheureusement pas d'interroger le coupable, et jamais on ne put constater si le projet venait de lui seul, ou s'il lui avait été suggéré par d'autres.

Henri mourut le lendemain, et le roi de Navarre, descendant de saint Louis par le plus jeune de ses fils, Robert, comte de Clermont, prit le titre de Henri IV, roi de France et de Navarre. Beaucoup de nobles catholiques avaient jusqu'alors embrassé la cause royale, pour combattre la ligue; mais, avant de reconnaître le nouveau souverain, ils le forcèrent de signer un acte (25 juill.) par lequel il s'engageait à ne permettre l'exercice public d'aucun autre culte que du culte catholique, excepté dans les villes où il serait déjà établi; à ne donner des emplois dans les

» a dict audict Jacobin ce qu'il avoit à dire. Lequel Jacobin » a répondu en ces mots : Sire, monsieur le premier président se porte bien, et vous baise les mains, et après ces » motz a dict au procureur général qu'il voudroit bien par- » ler au roi à part..... et voyant sa majesté que ledict Ja- » cobin faisoit difficulté de parler, lui a dict en ces mots, » Approchez-vous; ce que ledict Jacobin a faict, et s'est » mis en la place dudit sieur déposant, où incontinent il a » ouy sadite majesté, qui haussant sa voix a dict, Ha mon » Dieu! qui a été cause que ledict sieur déposant a tourné » la teste, où il a veu sadicte majesté, debout, qui tiroit de » son corps ung costeau, duquel à plein bras il a par deux » foys frappé ledict Jacobin dans la face, lui disant : Ha, » meschant, tu m'as tué. » Daniel, xi, 505, notes.

villes et corporations, qu'à des catholiques; à maintenir les droits et priviléges des princes, des nobles et de tous ses autres fidèles sujets; à punir les auteurs du meurtre du dernier roi, et à permettre aux seigneurs catholiques de rendre compte au pape des motifs de leur conduite. Mais le roi était dans l'impossibilité de satisfaire les bigots de chaque parti. D'un côté, plusieurs gentilshommes catholiques, se méfiant de sa sincérité, quittèrent le camp royal avec leurs soldats : de l'autre, neuf régiments de protestants refusèrent de combattre sous les drapeaux d'un souverain qui venait de s'engager à protéger une religion qu'ils regardaient comme idolâtre (1). Affaibli par ces défections, Henri leva le siége de Paris, divisa son armée, et se retira avec un petit nombre de troupes en Normandie. Le duc de Mayenne l'y suivit; mais le roi se retrancha à Arques, près de Dieppe (10 sept.), et repoussa l'armée ennemie, quatre fois plus nombreuse que la sienne. Peu de jours après (20 sept.), il reçut d'Élisabeth une somme de vingt mille livres en or pour payer ses troupes étrangères, et un secours de quatre mille Anglais, commandés par lord Willoughby. Il se vit alors en état de prendre l'offensive. (20 oct.) Il revint sur ses pas, à marche forcée, surprit les faubourgs de Paris,

(1) Camden, 662.

retourna par Tours en Normandie, et réduisit plusieurs villes importantes. Pendant la campagne, les Anglais soutinrent avec bravoure l'honneur de leur pays; mais ils souffrirent considérablement dans plusieurs actions; et les survivants furent renvoyés, avec de grands remerciements, au commencement de l'année suivante (1).

Le duché de Bretagne, originairement fief femelle, avait été annexé à la couronne de France par un mariage : le roi d'Espagne le réclamait alors pour l'infante sa fille, comme représentant Élisabeth de France, sa mère; et en même temps le duc de Mercœur faisait aussi valoir les droits de sa femme, comme descendante des anciens ducs. Au lieu de se combattre l'un l'autre, ils consentirent à agir de concert pour la conquête du duché, et à établir ensuite leurs prétentions respectives. Le duc s'empara de plusieurs villes, et une flotte espagnole lui amena un renfort de cinq mille hommes. La présence d'une armée ennemie sur la côte opposée, donna de vives inquiétudes à Élisabeth. Elle entra dans plusieurs négociations avec Henri pour les en expulser, et chaque année, elle armait des vaisseaux pour les envoyer sur les côtes de Bretagne. Mais sa parcimonie ordinaire paralysait tellement ses efforts, que les Anglais se trouvèrent toujours trop faibles pour

(1) Ibid., 610, 611.

tenter une entreprise importante : et le roi de France était si occupé d'un autre côté, qu'il ne put jamais leur donner une assistance réelle. Tous les ans les maladies et les hasards de la guerre en diminuaient le nombre : au printemps suivant, de nouvelles levées complétaient les cadres de l'armée ; mais le résultat était invariablement le même ; et ces expéditions, quoiqu'elles tinssent peut-être l'ennemi en échec, n'ajoutaient rien à la gloire de la nation, et rendaient peu de services à la cause commune (1.).

Les mémoires de cette époque, qui existent encore en grand nombre, prouvent combien l'esprit de la reine s'affectait et s'irritait de tous ces contre-temps. Elle changeait perpétuellement de résolution ; rien de ce que l'on faisait ne pouvait lui plaire : elle réprimandait et menaçait ses ministres au palais, et ses agents au dehors ; son favori Essex, et Unton, son ambassadeur (2). Mais la conduite du roi de France, son indifférence apparente pour ses intérêts et ses désirs, et ses demandes fâcheuses d'un nouveau secours en réponse à toutes ses plaintes, mirent sa patience à la plus rude épreuve. Certain qu'elle n'oserait montrer son ressentiment, il se riait en

(1) Ibid., 619, 620, 627.
(2) Voyez Rymer xvi, du commencement à la page 200 ; et Murdin, 644-1653. Birch, Négociations, 1-14.

secret de ses menaces. Quand il parvint au trône, il avait donné sa parole qu'il étudierait les principes de l'ancienne religion. Cette promesse alarma et scandalisa les ministres réformés, les courtisans la ridiculisèrent, et la reine d'Angleterre la considéra comme un subterfuge. Mais l'expérience démontrait à Henri que s'il voulait régner paisiblement, il devait dégager sa parole. Il assista à plusieurs conférences, qui eurent lieu entre les prélats catholiques et les théologiens de la religion réformée; et, en 1593, il fit connaître son intention de se conformer à l'ancienne adoration. Burleigh rédigea immédiatement, au nom de la reine, une remontrance (1593, 13 juill.), pour démontrer la honte et le danger d'une telle démarche: Élisabeth y joignit une lettre de sa propre main; mais le messager arriva trop tard: la cérémonie de l'abjuration était accomplie, et le roi, dans sa réponse, fit l'apologie de sa conduite, et réitéra ses anciennes assurances de reconnaissance et d'estime. Dans le premier moment, elle l'accusa hautement de perfidie et de duplicité. Mais à cet éclat succéda bientôt un abattement qui ne lui était pas ordinaire, et dont elle chercha à se délivrer par l'étude de la théologie. Elle eut de fréquentes conférences avec l'archevêque; elle employa beaucoup de temps à lire les Écritures, et elle consulta les ouvrages des anciens pères. Mais bien qu'elle

trouvât ainsi à s'affermir dans sa propre croyance, elle n'osa blâmer l'apostasie de Henri. La politique exigeait, puisqu'ils n'étaient plus liés par l'exercice de la même religion, qu'elle s'assurât son amitié par d'autres moyens. Une négociation s'ensuivit, et l'on conclut à Melun un traité par lequel Henri et Élisabeth s'engageaient à maintenir une guerre offensive et défensive contre Philippe, tant que ce monarque serait en guerre avec l'une des deux parties (1).

L'esprit public était alors agité par des bruits de complots contre les jours de la reine. La mort de Marie Stuart ne l'avait pas préservée de tout danger, ainsi qu'elle se l'était persuadée; elle ne servait qu'à la faire considérer par les nations étrangères comme une usurpatrice qui, pour s'affermir sur le trône, avait répandu le sang de l'héritière légitime. Les exécutions continuelles des missionnaires catholiques, le récit de leurs souffrances, et les gravures qui représentaient toute l'horreur de leurs supplices, augmentaient encore la prévention contre elle (2); et un grand nombre d'hommes, à imagination exaltée,

(1) Camden, 661-665. La lettre d'Élisabeth est dans les notes de Hearne, p. 927. Elle finit ainsi : « Vostre asseurée » sœur, si ce soit à la vieille mode : avecque la novelle je » n'ay que faire. E. R. »

(2) Voyez la note (FF) à la fin.

se persuadèrent qu'ils rendraient service à l'humanité, en délivrant la terre d'une femme qui n'était, à leurs yeux, qu'un tyran sanguinaire et sans principes (1). Nous ne pouvons douter que ces projets n'aient été conçus d'après les diverses condamnations qui eurent lieu ; mais il est extrêmement difficile de trouver aucun exemple particulier dans lequel la culpabilité de l'accusé ait été nettement prouvée. Il est vrai qu'Élisabeth et Philippe employaient une quantité d'espions, hommes sans fortune et sans principes. Ceux-ci, soit pour plus de sécurité, soit pour accroître leurs émoluments, entraient à la fois au service de l'un et de l'autre ; et si, plus tard, ils étaient accusés de duplicité par l'un des deux, ils se servaient du prétexte que cette conduite leur fournissait la possibilité de découvrir et de trahir les conseils secrets de la partie adverse. Pour satisfaire ceux qui les em-

(1) Il existe à Simancas plusieurs notes sur des offres de cette nature. Persons aussi nous apprend qu'il en avait dissuadé plusieurs individus, et un entre autres « qui pour délivrer les » catholiques de la persécution était décidé à perdre la vie, » ou à prendre celle de sa majesté. » Il avait déjà fait plus de cent milles, lorsque Persons le rencontra, et après avoir employé beaucoup d'arguments, il obtint de lui d'abandonner ce projet, sur le principal motif que « les Anglais catho- » liques ne voulaient pas être délivrés de leurs misères par » un tel crime. » Persons ; Wardword, 71.

ployaient, ils étaient souvent forcés de transmettre des nouvelles fausses et alarmantes : quelquefois, ils formaient des conspirations pour avoir le mérite de les révéler ; et, comme ils rencontraient souvent des collègues aussi corrompus qu'ils l'étaient eux-mêmes, ils périssaient dans les piéges qu'ils avaient préparés aux autres. Il en résulta que les cours anglaise et espagnole étaient disposées à croire à l'existence de complots contre la vie de leur souverain respectif, et que Philippe et Élisabeth s'accusaient réciproquement de vouloir attenter aux jours l'un de l'autre (1).

Antonio Perez, jadis secrétaire de Philippe, avait cherché un asile en Angleterre, pour se soustraire à la vengeance de son maître. Il avait tous les talents nécessaires à un homme d'état ; mais il était vain, imprudent, faux et vindicatif. Comme dépositaire de secrets importants, il espérait probablement être bien reçu d'Élisabeth ; mais la reine refusa de lui accorder audience, Burleigh même ne le voulut recevoir qu'une seule fois : Essex seul écouta ses conseils, et le prit sous sa protection. Il fit concevoir au comte

(1) Camden, 691. On trouve dans les archives de Simancas plusieurs avis envoyés à Philippe sur des complots formés pour l'assassiner. Il est probable que ce prince et Élisabeth s'attribuaient l'un à l'autre des projets qu'ils étaient également incapables de former.

quelques soupçons sur Rodrigo Lopez, médecin juif, qui avait été fait prisonnier en 1558, et qui, depuis cette époque, avait été attaché au service d'Élisabeth, à cause de ses talents. Avec l'autorisation de la reine, Essex, accompagné de lord Burleigh et de son fils sir Robert Cecil, se rendit à la maison de Lopez (1594, 28 janv.); mais ces ministres n'égalaient pas, dans l'art de découvrir les conspirations, leur ancien collègue, l'adroit et intrigant Walsingham, mort au printemps de 1590. Le juif fut, à la vérité, strictement interrogé, ses papiers furent examinés, et le résultat fut que les Cecils eurent la conviction qu'il était innocent. Élisabeth réprimanda aigrement son favori, qui retourna chez lui, et refusa de quitter son appartement, jusqu'à ce que, par des messages multipliés et par des excuses, elle eût réparé « l'affront qu'elle lui avait fait. » Stimulé par cette vexation, et dans l'espoir de mortifier les Cecils, Essex recommença les enquêtes, et parvint, avec beaucoup de travail, à fonder une accusation probable de haute trahison contre Lopez, et deux Portugais de la suite de dom Antonio, nommés Ferreira et Louis. Ferreira avoua que, dirigé par le juif, il avait écrit une lettre à Fuentès et à Ibarra, ministres espagnols dans les Pays-Bas, pour leur offrir d'empoisonner la reine, moyennant une récompense de cinquante mille couronnes; et Louis, qu'il avait été chargé

par ces ministres de se rendre en Angleterre, et de pousser Lopez à exécuter sa promesse. On peut douter de la véracité de ces aveux faits dans la Tour, et probablement durant la torture. Mais on intercepta certainement des lettres qui prouvaient l'existence d'un complot formé pour mettre le feu à la flotte; le juif lui-même avoua qu'il avait occasionellement reçu des présents de la cour d'Espagne, et, qu'en retour, il avait fait des offres générales de service; mais il nia avoir jamais fait, ou avoir eu l'intention de faire, rien qui pût nuire à la personne de la reine; et l'on doit observer, comme confirmation de ce qu'il déclarait, que dans une circonstance, il lui avait montré une bague précieuse qu'il avait reçue, et lui avait fait la question s'il ne lui était pas permis « de tromper le trompeur ». Tous, à leur jugement (28 févr.), furent trouvés coupables; mais on leur donna un sursis de trois mois, dans l'espoir de faire de nouvelles découvertes (1).

---

(1) Voyez, dans Camden, la trahison de Lopez, 676, 677. Birch, I, 149-152, 156-160. Murdin, 669. Les Œuvres de Bacon, II, 106, édition de 1802. Bacon écrivit ce récit aux désirs de son protecteur, le comte d'Essex. On avait obtenu deux lettres de Fuentès et d'Ibarra, apportées par Louis. Il était difficile de découvrir leur véritable sens. Ces ministres prétendaient qu'elles avaient rapport à une intrigue qu'avait menée Walsingham, qui n'existait plus, avec quelques uns des secrétaires du conseil d'Espagne : mais Louis fut poussé à à les appliquer à l'assassinat de la reine. Birch, I, 156. Mur-

Après leur exécution, la reine écrivit à l'archiduc Ernest, alors gouverneur en Flandre, pour lui demander un passe-port, pour un gentilhomme qui lui ferait connaître les intrigues effroyables de Fuentès et d'Ibarra, et solliciter qu'il lui livrât ses perfides sujets, Owen, Throkmorton, le jésuite Holt, et Worthington et Gifford, docteurs en théologie. L'archiduc donna le passe-port, mais avec si peu de cérémonie, que l'orgueil d'Élisabeth en fut blessé, et qu'elle le renvoya (1).

En exécution d'un article du dernier traité, le roi de France avait déclaré la guerre à l'Espagne. Il eut bientôt des motifs de douter de la politique de cette mesure, et de se repentir d'avoir agi avec tant de précipitation. Velasco, connétable de Castille, entra en Champagne, et menaça le duché de Bourgogne. Fuentès pénétra en Picardie, dispersa l'armée française, emporta Dourlens d'assaut, et s'em-

---

din, 689. Je ne puis expliquer comment il se fait que Camden, 677, et Stow, 768, racontent l'exécution de Ferreira, quoiqu'il paraisse que le comte d'Essex le sauva, qu'il accompagna le comte à Cadix, et qu'il lui présenta plus tard un Mémoire qu'on peut voir dans Birch, II, 268.

(1) Comparez Camden, 677, avec une lettre dans Birch. Négociations, 15. L'assassinat du prince d'Orange porta le peuple à croire à ces accusations. On doit pourtant se rappeler que ce prince avait été condamné à mort comme rebelle, et qu'une récompense fut publiquement offerte à celui qui l'assassinerait ou le ferait prisonnier. Voyez dans Egerton, p. 11, la réponse de Philippe à la proposition.

para de la place importante de Cambray. Ce fut en vain que Henri implora le secours d'Élisabeth. Prévoyant une seconde tentative d'invasion de la part de Philippe, elle rappela les troupes qu'elle avait envoyées pour défendre la Bretagne, s'accusant elle-même de folie d'avoir dépensé tant d'argent, et sacrifié tant d'existences précieuses en France; et si enfin elle parut céder, elle demanda encore la possession préalable de Calais, comme sûreté ou indemnité des frais de la guerre. Henri rejeta cette proposition avec dédain; mais en même temps, il la prévint qu'il était dans l'impossibilité de continuer la guerre sans secours, que son peuple demandait la paix à grands cris, et que si elle l'abandonnait dans cette position, il se verrait forcé de se jeter dans les bras des Espagnols (1).

(1) Voyez, dans Birch, la correspondance sur ce sujet, négociations, 26-36; et dans Murdin, 701-734. Henri, pour vaincre son obstination, fit un singulier appel à sa vanité. Unton, l'ambassadeur (probablement que cette comédie avait été concertée entre eux), lui écrivit qu'un jour le roi lui avait demandé comment il trouvait sa maîtresse, la belle Gabrielle. « Je ne la vantai, dit Unton, que faiblement, et lui » dis que, si je pouvais le dire sans l'offenser, j'avais le por- » trait d'une maîtresse qui était bien supérieure à la sienne, » et encore que ce portrait était loin de retracer sa beauté » dans toute sa perfection. » Le lecteur remarquera qu'Élisabeth n'avait guère que soixante-trois ans. Unton, alors, le montra au roi. « Il le contempla avec ravissement et admi-

Le bruit des préparatifs qui se faisaient dans les ports de la Péninsule, avait répandu l'alarme dans toute l'Angleterre. Il était évident que de simples accidents, et les mauvais temps, avaient, en grande partie, fait manquer la première expédition; mais une saison plus favorable pouvait permettre à une seconde armada de débarquer une armée sur les côtes, et l'on ne pouvait songer, sans craindre pour les résultats, à mettre aux prises de nouvelles levées, quoique pleines de bravoure, avec de vieilles troupes accoutumées à la victoire. On ne négligea aucune précaution : des fortifications furent élevées, des vaisseaux armés, des troupes mises sur pied dans différentes provinces; enfin tous les réfractaires et les personnes suspectes furent forcés de livrer leurs armes, et, de libres qu'ils étaient, tenus, comme on l'appela, en stricte surveillance (1596, 1er fév.) (1). A cette époque, l'archi-

---

» ration, disant : Vous avez raison, je me rends; et protes-
» tant qu'il n'avait jamais rien vu de comparable, il le baisa
» et me le prit des mains, jurant qu'il ne le céderait pas
» pour quelque trésor que ce fût, et que pour posséder les
» bonnes grâces de l'original, il renoncerait à tout l'univers.»
Ils commencèrent alors à parler d'affaires : « Mais je trou-
» vai, ajouta l'ambassadeur, que ce portrait, tout muet qu'il
» était, avait produit plus d'effet sur lui que tous mes argu-
» ments et mon éloquence. » Murdin, 718, 719.

(1) « J'assure à votre seigneurie que les préparatifs des

duc Albert, cardinal d'Autriche, qui avait succédé au gouvernement des Pays-Bas espagnols, sous prétexte de lever le siége de La Fère (29 mars.), vint, par une marche soudaine et imprévue, mettre le siége, avec cinquante mille hommes, devant Calais. On enleva les forts contigus, la ville elle-même se rendit, après un armistice de huit jours, et la garnison, se retirant dans la citadelle, s'y défendit avec courage, mais sans espoir. Cet évènement embarrassa Élisabeth. Elle ordonna au lord maire (9 avril.) de presser immédiatement un millier d'hommes; le lendemain (10 avril.) elle révoqua l'ordre; le jour d'après elle le renouvela. Mais les envoyés français observèrent que l'urgence, vu le cas, n'admettait aucun délai; qu'on pouvait envoyer un fort détachement tiré de l'armée déjà enrégimentée, ou que la flotte anglaise pouvait se montrer à l'entrée du port. Elle les interrompit pour demander si, dans le cas où elle sauverait la place, le roi la lui remettrait entre les mains, ou bien la ville de Boulogne. Ils répliquèrent qu'ils n'avaient point d'instructions à ce sujet, et que déjà sir Robert Sydney avait été envoyé pour faire cette proposition. Mais le roi, tournant le dos au messager (12 avril.), répondit avec indi-

» Espagnols ont amené des craintes increyables dans la plu-
» part des esprits. » Mémoires de Sydney, I, 355, 356.

gnation qu'il aimerait mieux recevoir un soufflet d'un homme, qu'une chiquenaude d'une femme (1). Peu de jours après (15 avril.), la citadelle fut prise d'assaut. Les Français accusèrent la reine de duplicité, pour avoir entretenu des espérances qu'elle avait refusé de réaliser; et Élisabeth, de son côté, vit avec regret les Espagnols occuper un port qui leur offrait de nouvelles facilités pour une invasion en Angleterre (2).

Pour augmenter son inquiétude, elle venait d'apprendre (1595, sept.) le mauvais succès de l'expédition aux Indes occidentales, dernièrement entreprise par Hawkins et Drake. Les établissements espagnols du Nouveau-Monde n'étaient plus dans cette situation sans défense où on les avait jadis trouvés. Partout où les Anglais débarquèrent, on les reçut avec bravoure. S'ils causèrent de grands dommages, ils en éprouvèrent de semblables, en représailles. Les deux commandants succombèrent (1596, janv.) sous le poids de leurs inquiétudes et la fatigue du service; ceux qui leur survécurent retournèrent

(1) « Qu'il aimait mieux recevoir un soufflet du roi d'Espagne qu'une chiquenaude d'elle. » Duvair, apud Egerton, 35.

(2) Camden, 719. Stow, 769. Birch, I, 463, 465. Daniel, XII, 244. Voyez aussi un grand nombre de Mémoires dans Rymer, tome XV.

sans gloire, et, ce qui peut-être fut également affligeant pour la reine, sans produit de pillage (avril.) qui pût défrayer les dépenses de l'expédition (1).

Pendant quelques semaines, on avait délibéré chaque jour sur les moyens à employer pour la défense du royaume. Howard d'Effingham, lord amiral, présenta les mêmes mesures qu'il avait déjà proposées dans la première occasion, afin de prévenir les desseins de l'ennemi, en faisant sortir une expédition pour détruire ses ports, ses vaisseaux et ses magasins. Il fut puissamment secondé par Essex, qui méprisait la prudente politique de Burleigh, et qui, par son influence obtint, après de longs débats, le consentement de la reine. Elle lui donna le commandement de l'armée de terre, tandis que le lord amiral eut celui des forces navales : mais, pour réprimer son impétuosité, il reçut l'ordre de prendre les avis d'un conseil de guerre, et de se laisser guider par l'opinion de la majorité. Ce conseil était composé, indépendamment des deux commandants en chef, de lord Thomas Howard et de sir Walter Raleigh pour la marine, et de sir Francis Vère, sir George Carrew et sir Coniers Clifford pour le service de terre (2).

---

(1) Camden, 699-701.

(2) Camden, 721. Sir Walter Raleigh, en 1591, avait sé-

Après beaucoup d'irrésolution et des délais considérables, causés, tant par l'opposition cachée des Cecils, que par l'humeur inconstante de la reine, la flotte quitta le port de Plymouth. Par

---

duit Élisabeth Throckmorton, une des filles d'honneur, et pour ce crime il fut, au mois de juillet suivant, commis à la garde de sir G. Carrew. De sa fenêtre, il voyait le bateau de la reine sur la Tamise, et prétendait devenir fou à cette vue : il éprouvait, disait-il, le supplice de Tantale. Il voulait aller sur l'eau et voir sa maîtresse. Sir George intervint : une querelle s'ensuivit : leurs perruques furent mises en pièces ; et ils tirèrent leurs poignards avant de se séparer. Voyez une lettre du 26 juillet, dans la nouvelle édition de Shakespeare, App. 577. Comme cette aventure ne produisit aucun effet sur l'esprit de la reine, il eut recours à un autre moyen. Elle était alors en voyage. « Comment, demandait-il, pou» vait-il vivre seul en prison, tandis qu'elle était éloignée ? Il » était habitué à la voir monter à cheval comme Alexandre, » chasser comme Diane, marcher comme Vénus, les zéphyrs » soufflant ses beaux cheveux sur ses joues vermeilles comme » celles d'une nymphe, quelquefois assise à l'ombre comme » une déesse, quelquefois chantant comme un ange, ou bien » jouant de quelque instrument comme Orphée : mais une » seule faute l'avait privé de tout. Alors, il s'écriait : Tous » les moments passés, les amours, les soupirs, les chagrins, » les désirs, ne pouvaient-ils l'emporter sur une légère més» aventure : une goutte de fiel devait-elle se mêler à tant de » douceurs ? » (Lettre à Cecil, dans Murdin, 657.) Mais ces flatteries n'expièrent ni son audace ni son infidélité. Il fut enfermé pendant deux mois à la Tour, et lorsqu'on le mit en liberté, il reçut l'ordre de s'éloigner de la cour : et il ne put obtenir, à son retour de l'expédition de Cadix, de reprendre ses fonctions de capitaine de la garde. Camden, 697. Birch, II, 345.

la jonction de vingt-deux vaisseaux de la Hollande, elle se montait à cent cinquante voiles, et portait quatorze mille hommes, dont quinze cents étaient des volontaires (1). Après trois semaines, la flotte jeta l'ancre à l'entrée de la rade de Cadix (20 juin.), dans laquelle on découvrit quinze vaisseaux de guerre et environ quarante vaisseaux marchands. Le lendemain à sept heures, malgré le feu des forts et des batteries, les Anglais entrèrent dans la rade. Les Espagnols soutinrent l'attaque de leurs ennemis avec un extrême courage; et pendant six heures, l'action se maintint de part et d'autre avec une égale opiniâtreté: mais vers une heure de l'après-midi, les ennemis essayèrent d'échouer leurs vaisseaux et de les incendier. Deux des plus grands, le Saint-Matthieu et le Saint-André, et un vaisseau marchand,

(1) La reine composa deux prières: une pour elle, l'autre pour être récitée chaque jour par l'équipage, durant l'expédition (Camden, 721). On peut voir la première dans Birch, II, 18, ainsi qu'une lettre de sir Robert Cecil à Essex, qui fait observer « qu'aucune prière n'est plus avantageuse que » celles qui proviennent des personnes que la nature et le » pouvoir rapprochent du Tout-Puissant. Nul n'est plus près » de son essence qu'un esprit céleste dans un corps royal: » c'est pour cela, my lord, que vous devez avancer avec ar» deur et confiance, ayant vos voiles remplies de son ha» leine divine pour vent de poupe. » Ibid. Lord Burleigh composa aussi une prière, et la fit imprimer pour l'usage du peuple. Elle est dans Strype, IV, 262.

furent pris : les galères effectuèrent leur sortie ; et les vaisseaux marchands, qui s'étaient avancés jusqu'au Port-Royal durant l'action, ayant déchargé leurs cargaisons, furent brûlés par ordre du duc de Medina Sidonia.

Une heure après la fin de cet engagement, le comte d'Essex, avec sa promptitude ordinaire, avait débarqué quinze cents hommes à Puntal, et marchait dans la direction de la ville. Un petit corps d'infanterie et de cavalerie faisait craindre quelque opposition; mais il tourna le dos, lorsque le comte avança. Cette troupe, trouvant la porte fermée, passa à travers une partie de la muraille, tombée en ruine. Essex y pénétra sur leurs pas; l'ennemi, établi dans les maisons, fit un feu meurtrier: mais le comte s'avança jusqu'à la place du marché, où il fut rejoint par le lord amiral et une autre division qui était entrée par une poterne. La résistance tirait alors à sa fin ; et le lendemain matin (22 juill.), de bonne heure, on signa une capitulation, par laquelle les habitants rachetèrent leur existence, pour une somme de cent vingt mille couronnes, et abandonnèrent la ville, les marchandises et toutes les propriétés, quelles qu'elles fussent, à l'avidité des conquérants.

Les commandants s'assemblèrent pour délibérer sur leurs opérations futures. Essex proposa de pénétrer avec l'armée dans le cœur de

l'Andalousie. Cet avis ayant été rejeté, il offrit de rester dans l'île avec trois mille hommes, et de la défendre contre les forces des ennemis. Ces deux plans présentaient un danger moins réel qu'apparent. Le royaume avait été dégarni de toutes les troupes disciplinées; les nobles étaient mécontents de leur exclusion des emplois du gouvernement; le peuple, dans plusieurs provinces, avait manifesté des dispositions à la révolte; et les Maures se seraient avec ardeur réunis sous les drapeaux des étrangers (1); mais la majorité du conseil (20 août.) s'opposa à toutes les propositions du comte. La ville, à l'exception des églises, fut réduite en cendre; et les troupes, chargées de la partie la plus précieuse du butin, se rembarquèrent. En mer, la même dissension s'éleva parmi les chefs, et, après beaucoup d'altercations et deux descentes infructueuses sur les côtes d'Espagne, la flotte revint à Plymouth (7 août.), environ deux mois et demi après son départ (2).

Jamais le roi d'Espagne n'avait éprouvé de si cruels revers. Il perdait treize vaisseaux de guerre

---

(1) Hawkins de Venise, apud Birch, II, 112. Lettres d'Ossat, ch. I, 301.

(2) On trouve, dans Birch, II, 46-58, plusieurs narrations faites par diverses personnes qui faisaient partie de cette expédition. Voyez aussi Camden, 720-728. Stow, 770-776. Strype, IV, 286-288.

et d'immenses magasins d'approvisionnements et d'équipements pour la marine; les fortifications de Cadix, la plus importante place forte de ses états, avaient été rasées, et le secret de sa faiblesse sur son territoire révélé à l'univers, en même temps que la puissance des Anglais s'était élevée aux yeux des peuples de l'Europe. Les partisans de l'Espagne eux-mêmes vantaient la modération des commandants anglais, qui n'avaient point souffert que le sang fût versé inutilement, ni que les femmes reçussent le moindre outrage; et avaient envoyé sous escorte, au port Sainte-Marie, les religieuses et les femmes, au nombre d'environ trois mille, en leur permettant d'emporter leurs bijoux et leurs effets (23 juill.). Mais tandis que les étrangers applaudissaient aux vainqueurs, tandis que leurs concitoyens fêtaient leur retour par des acclamations triomphales, ils recevaient de leur souveraine un accueil froid et désobligeant (1).

Depuis le moment où Essex avait paru à la cour, Burleigh l'avait regardé d'un œil jaloux. L'âge et les infirmités avertissaient ce politique qu'il était temps de se retirer, et il cherchait na-

(1) Birch, II, 125. Strype, IV, 287. Ils doivent, cependant, partager ces éloges avec la reine, qui leur avait expressément ordonné de se conduire ainsi. Camden, 721.

turellement à céder sa place, et son influence au conseil, à son fils sir Robert Cecil. Prévoyant qu'Essex deviendrait un compétiteur dangereux, il s'efforçait de détruire son pouvoir, en conservant les formes extérieures de l'amitié; et la reine, peut-être pour prouver qu'elle ne se laissait pas gouverner par son jeune favori, accueillait les insinuations de son adversaire; et quoiqu'elle lui accordât généralement tout ce qu'il sollicitait pour lui-même, elle lui refusait constamment les grâces qu'il demandait pour ses créatures. Walsingham mourut en 1590; Burleigh proposa son fils Robert pour le remplacer; Essex présenta d'abord l'infortuné Davison, puis après sir Thomas Bodley. Élisabeth, sous prétexte de concilier les deux partis, refusa de faire aucune nomination, mais elle désira que Burleigh remplît provisoirement cette charge, et elle lui permit, à sa prière, de s'adjoindre son fils. Le projet « du vieux renard » (ainsi l'appelait Essex) était évident; néanmoins le comte eut assez de crédit pour faire ajourner, pendant six années, la nomination de sir Robert. Cependant, aussitôt que la dernière expédition eut mis à la voile (5 juill.), Élisabeth signa un ordre en sa faveur, et les courtisans, pressentant l'influence croissante des Cecils, insinuèrent dans l'esprit de la reine des soupçons et des doutes sur la conduite de son favori absent. Ils exagérèrent et déplorèrent

avec hypocrisie, ses galanteries et ses débauches, son audace et son opiniâtreté, ses extravagances et son irritabilité. Ils parlèrent de la prise de Cadix : c'était une conquête facile ; la seule résistance qu'on eût éprouvée s'était faite en mer, et tout le mérite du succès appartenait à sir Walter Raleigh. On ne sait jusqu'à quel point ils auraient persuadé la reine ; mais lorsqu'elle apprit que le butin, au lieu d'être conservé pour le trésor, avait été partagé entre les aventuriers, son avarice la convainquit de la mauvaise conduite d'Essex ; et on l'entendit déclarer que si, jusqu'à présent, elle avait suivi sa volonté, elle voulait maintenant lui apprendre à obéir à la sienne (1).

A leur retour à Plymouth, les deux commandants reçurent un message extraordinaire. L'expédition, leur disait-on, avait déjà coûté à la reine cinquante mille livres : elle n'entendait pas faire de plus grandes dépenses ; c'était à eux, qui savaient ce qui revenait du pillage, à fournir les fonds nécessaires pour payer les matelots et les soldats. Le comte se rendit immédiatement à la cour (2) : mais se défiant des rapports défavorables faits à la reine, il prit un nouveau caractère (11 août.), celui d'un saint. Ce n'était plus l'aimable et voluptueux Essex : il devint grave et

---

(1) Birch, II, 96, 100. Papiers de Sydney, I, 348.
(2) Birch, II, 93.

réservé. Ceux qu'il avait scandalisés de la publicité de ses amours, furent surpris des attentions qu'il prodiguait exclusivement à la comtesse. Sa présence continuelle à l'église, son recueillement, pendant les sermons et les prières, édifièrent, et peut-être amusèrent ses anciens compagnons (1). La reine trahit, malgré elle, sa satisfaction du retour de son favori, mais elle refusa obstinément d'entendre en particulier sa justification. Il fut forcé de paraître tous les jours devant elle au conseil, et de répondre à chaque question. Il affirma que lui et ses collègues avaient fait tout ce qu'il était en leur pouvoir de faire : qu'ils avaient amené pour la reine deux galions et plus de cent pièces d'artillerie en cuivre ; que si elle n'avait pas reçu sa part du butin, elle devait la regarder comme une indemnité aux commissaires nommés par le lord trésorier, qui, bien qu'on l'en eût souvent averti, avaient négligé de remplir leurs devoirs (1) ; que quant à lui, il avait été traversé, dans toutes les occasions, par ses collègues du conseil, créatures des Cecils, qui s'étaient même opposés à sa proposition de faire voile pour Tercère, et de s'emparer du trésor du roi d'Espagne, qui revenait alors des Indes. La cause était encore pendante,

(1) Birch, 116, 122.
(2) Ibid., 131, 141.

lorsqu'on apprit que vingt millions de dollars étaient arrivés dans les ports d'Espagne. L'indignation de la reine se tourna contre ses adversaires et leurs protecteurs : chacun se hâta de se réconcilier avec l'accusé ; et Burleigh lui-même, qui avait d'abord insinué à la reine que la rançon, payée par les habitants, appartenait à la couronne, défendit actuellement Essex contre les réclamations de la reine. L'apostasie du trésorier jeta la reine dans un véritable accès de rage ; elle l'appela « mécréant et couard, plus effrayé d'Es-» sex que d'elle-même. » Elle l'accabla d'un tel torrent d'injures, qu'il se retira désespéré (22 sept.), et parla « d'obtenir la permission de vivre comme » un anachorète, existence convenable à son âge, » à ses infirmités, et à son influence décroissante » à la cour (1). »

Ce serait abuser de la patience du lecteur que de l'entretenir de ces dissensions continuelles entre ces rivaux en politique. La reine, dans les affaires, accordait la préférence à sir Robert Cecil, et, sous le rapport de la société, elle la donnait à Essex. Le premier était industrieux et intelligent, consommé dans l'art de flatter, toujours prêt à sacrifier son opinion à celle de la reine, ou, comme il s'exprimait lui-même, au « di-

(1) Birch, 146-148. « Il a fait le vieux renard pour ramper » et pour se plaindre. » Ibid., 153.

» vin jugement de sa souveraine (1). » Mais Essex était vif et obstiné : lorsqu'il ne pouvait obtenir ce qu'il demandait par le raisonnement ou les prières, il accusait la reine d'insensibilité, s'éloignait de la cour, et se mettait au lit, sous prétexte d'indisposition : et quoique Élisabeth eût souvent pris la résolution de dompter ce caractère, elle se soumettait cependant à sa volonté, dans la crainte puérile de l'affliger. Mais il advint une circonstance qui le mit en danger de perdre les bonnes grâces de la reine. Le monde en général donnait peu de crédit à la grande piété qu'il affectait, et la chronique scandaleuse de la cour le désignait, peut-être injustement, comme l'amant favorisé d'une femme de très haut rang (2). La reine s'occupait fort peu de la réputation des femmes ; mais surveiller la conduite des jeunes personnes qui l'entouraient lui semblait un devoir qu'elle remplissait pour elle-même, comme pour leurs parents. Parmi ses filles d'honneur, il s'en trouvait une, nommée Bridges, à qui, d'un consentement unanime, on décernait la palme de la beauté. Elle attira bientôt l'attention d'Essex : les soins du comte flattèrent sa vanité, et peut-être lui valurent son

(1) Birch, négociations, 152.
(2) Voyez les lettres que lady Bacon lui adressa, sur ce qu'il « tergiversait, » et sa réponse, ibid., 218-220.

affection. Le récit de son indiscrétion ne tarda pas à frapper l'oreille de la reine. Elle manda Bridges et sa compagne Russel, convainquit la coupable de son mécontentement en lui infligeant un châtiment manuel, et ordonna de les renvoyer toutes deux, honteusement, de son service. Elles trouvèrent un asile pour trois nuits dans la maison de lady Stafford : et enfin, ayant imploré leur pardon et promis de se corriger, elles rentrèrent en grâce (1).

Le roi de France, supposant que l'indifférence que lui témoignait Élisabeth pour ses besoins, venait du soupçon qu'il était disposé à faire cause commune avec les puissances catholiques, chargea Bouillon de se joindre à Sancy, et de lui proposer une ligue générale entre tous les princes protestants, contre le roi d'Espagne. Deux traités furent signés. Le premier, que l'on rendit public, n'était qu'un acte fictif, arrangé pour donner plus de poids à la confédération (2) ; le second, que l'on tint secret, détruisait les conditions du premier, et n'engageait la reine qu'à envoyer deux mille hommes en Picardie, pendant six

(1) On publia que la cause de la colère de la reine était de n'avoir pas pris leur leçon de physique, et d'avoir été se cacher dans les galeries particulières pour voir jouer au ballon. Mémoires de Sydney, II, 38.

(2) Il est rapporté dans Camden, 730.

mois (1596, 29 août.), pour renforcer les garnisons de Boulogne et de Montreuil. Les Hollandais agirent avec plus de caractère : ils soldèrent quatre mille hommes de l'armée française, et offrirent un secours de huit mille hommes de plus. Les trois puissances s'entendirent, en outre, pour solliciter la coopération des princes d'Allemagne, et tenir un congrès général à ce sujet. Mais Henri seul remplit ses engagements : l'attention d'Élisabeth fut absorbée par des évènements qui touchaient de plus près à sa sûreté personnelle. Depuis quelques années, Philippe semblait ne plus s'occuper de la guerre avec l'Angleterre : le coup qu'il avait reçu à Cadix le fit sortir de sa léthargie ; il jura publiquement de s'en venger. La flotte des Indes avait rempli ses trésors, son peuple lui offrait d'abondants secours en argent ; et il ordonna à l'adelantade de Castille (1597, mai.) d'équiper une seconde flotte pour tenter l'invasion de l'Angleterre : il se flatta même, si le succès couronnait ses efforts, qu'il pourrait placer sur ce trône l'infante d'Espagne, sa fille (1).

Pour comprendre ce projet chimérique, le lecteur doit se reporter au moment où, avant la mort de Marie Stuart, la division se mit parmi les catholiques exilés. Le sort de cette princesse,

---

(1) La commission de Padilla se trouve dans Strype, IV, 316.

que Morgan, Paget et leurs associés causèrent certainement par leurs intrigues, bien que sans intention, consolida l'ascendant que leurs adversaires avaient déjà pris dans les différentes cours catholiques; néanmoins ils ne cédèrent pas sans effort. Ils se plaignirent hautement de ce que l'ambition des jésuites les avait portés à s'emparer de toutes les affaires de la nation; ils soutinrent que les débats temporels ne convenaient nullement aux corporations religieuses: ils envoyèrent des agents à plusieurs princes catholiques; ils cherchèrent à combattre l'influence de Persons à la cour de Madrid, à prévenir la promotion d'Allen, et ensuite à balancer son influence, en procurant le chapeau de cardinal à leur affidé Lewis, évêque de Cassano (1). Mais tout leur plan fut détruit par l'adresse ou l'influence de leurs adversaires, que l'on désignait sous le nom de parti espagnol. Allen était son chef nominal, mais Persons était le véritable. Leurs principaux associés étaient les jésuites Cresswell et Holt, sir Francis Englefield, sir Francis Stanley, Owen et Fitz Herbert. L'objet principal de ce parti était de rétablir le culte catholique en Angleterre, sous la domination d'un souverain catholique, que la reconnaissance et l'intérêt les porteraient à choisir dans la maison royale d'Espagne. La

(1) Persons, Courte apologie, 5, 6, 31, 36.

jaloûsie d'Élisabeth et le statut prohibitif avaient fermé toutes les bouches, en ce qui concernait la succession (1) : il était très probable qu'à sa mort un grand nombre de rivaux chercheraient à s'emparer du trône : et les exilés, en général, entretenaient l'opinion que Burleigh soutiendrait de toute son influence les prétentions d'Arabella Stuart, à la main de laquelle son fils, sir Robert Cecil, aspirait déjà. Pour déjouer ce projet supposé, pour éveiller l'attention publique et préparer la route à la fille de Philippe, ils publièrent le célèbre traité intitulé : « Conférence sur la » succession prochaine de la couronne d'Angle» terre ; en 1593, par R. Doleman (2). » Cet ou-

(1) « Une loi défendait à toute personne, sous peine de » trahison, de parler ou de raisonner du futur successeur » de la couronne. L'ignorance du peuple était si grande, en » ce qu'il leur importait le plus de connaître (après Dieu), » et dont il devait essayer un jour, au grand hasard des » biens, de la vie et de l'âme, qu'il nous parut nécessaire » d'en prévenir les suites fâcheuses, et de lui laisser voir, ou » comprendre au moins, quand et comment la chose pouvait » arriver, et quels pouvaient être les prétendants. » Persons au comte d'Angus, apud Plowden, Remarques sur les Mémoires de Panzani, 357.

(2) Le livre fut dédié au comte d'Essex, avec tant d'éloges de ses nombreuses vertus, qu'il excita la jalousie de la reine. On ne sait pas ce qui se passa entre eux à ce sujet. Mais on remarqua que le 3 novembre, en la quittant, il était pâle et pensif. En arrivant chez lui il parut très indisposé ; et quoique la reine allât le voir le lendemain, il garda le lit jusqu'au 12. Mémoires de Sydney, i, 357, 359.

vrage, sorti de différentes plumes, fut revu par Persons, qui s'en déclara l'éditeur. Dans la première partie, on essaie de prouver que, comme le droit de succession est réglé, non par les lois divines, mais par les lois positives, qui ne sont pas immuables, mais qui peuvent varier avec les circonstances, la profession d'une fausse religion est, dans tous les cas, un obstacle à opposer à la proximité du sang : dans la seconde, on cite les différentes personnes qui, à raison de leur descendance de la famille royale d'Angleterre, peuvent prétendre à la couronne après la mort de la reine. Mais, quoique les auteurs déclarent avoir établi, avec la plus sévère impartialité, tous les arguments pour et contre les prétentions respectives, ils trahissent continuellement un penchant décidé, en faveur du droit prétendu de l'infante, comme représentant la ligne de Jean de Gand, fils d'Édouard III (1). Ce traité produisit une sensation extraordinaire en Angleterre et sur le continent : il alarma et irrita la reine et ses ministres ; et flatta l'orgueil de Philippe, qui, à l'instigation de Persons, consentit à renoncer à ses propres prétentions, dans le vain espoir de voir sa fille assise sur le trône d'Angleterre. Il offrit le commandement de l'expédition à l'adelantade de Castille, qui

(1) Camden, 672.

proposa et obtint ses conditions ; un émissaire se rendit en Angleterre, pour sonder les dispositions du comte d'Essex ; et les exilés, dans leurs conseils secrets, formèrent divers plans, pour hâter le succès de l'invasion projetée, et faciliter l'avènement de leur reine imaginaire (1).

Mais des agents secrets, à la cour d'Espagne, ne manquèrent pas de prévenir le conseil anglais des préparatifs de Philippe, et des vues du parti. Après quelques débats, Élisabeth, surmontant son avarice, céda à ses craintes et aux remontrances de ses conseillers. Elle consentit à ce qu'un formidable armement fût disposé, pour détruire la flotte espagnole ; et elle en donna le commandement à Essex, en nommant le lord Thomas Howard et sir Walter Raleigh ses lieutenants. A son arrivée à Plymouth, il trouva une flotte de cent quarante voiles, et une armée de huit mille hommes, qui attendaient ses ordres. Il n'était plus enchaîné par un conseil de guerre ; les Cecils, à ce qu'il se persuadait, étaient devenus ses amis ; et il ne voyait plus qu'une suite de victoires et une moisson de gloire. Malheureusement le temps fut contraire : ce retard s'accordait mal avec son impatience, comme la parcimonie de la reine avec un surcroît de dépenses. Pour en détourner la cause, ils eurent tous deux

(1) Birch, I, 304, 321 ; II, 307.

recours à la prière : le vent tourna au nord-est ; et l'humilité d'Élisabeth attribua ce changement à la fervente dévotion de son favori (1).

Mais Essex était destiné à n'éprouver que des malheurs dans cette expédition. La flotte n'avait pas fait quarante lieues, qu'elle fut forcée de rentrer au port, par une tempête qui dura quatre jours (9 juill.). Avec son opiniâtreté ordinaire, le comte lutta contre les vents et les vagues jusqu'à ce que son vaisseau ne fût plus qu'un véritable débris. Les volontaires qui l'accompagnaient, trouvant qu'ils avaient suffisamment essayé du service de mer, à son retour à Plymouth, regagnèrent avec empressement leurs demeures (2).

---

(1) Lettre de Knollys dans Birch, II, 351. Elle publia sa prière pour l'usage de son peuple. Elle est écrite dans ce beau style obscur qu'elle affectait, et afin qu'elle fût comprise de la plus grande partie de ses sujets, il fallut la traduire en langage vulgaire. Elle commence ainsi : « O Dieu, » créateur de toutes choses, conservateur et guide, jette sur » nous ton regard clairvoyant et inaccoutumé, et ouvre l'o- » reille de ta bonté ; accrois notre courage pour implorer ta » main pleine d'une puissance secourable qui aidera notre » juste cause par des miracles : nous ne sommes point pous- » sés par des mouvements d'orgueil, et n'avons point com- » mencé par le tronc de l'arbre de la malice ; etc. » Apud Strype, IV, 316.

(2) Camden, 738. Mémoires de Sydney, 57. « Je soutins » son effort, jusqu'à ce que mon vaisseau fût prêt à se dés- » unir, ayant une voie d'où nous pompions chaque jour huit

Les réparations de la flotte auraient occasioné une dépense que la reine n'eût pas approuvée. Essex mit de nouveau à la voile, mais avec des forces bien moindres, et pour une destination différente. Il atteignit les Açores, soumit Fayal, Gracieuse et Flores ; mais la flotte des Indes, le véritable objet de l'expédition, se sauva dans le port de Tercère ; et les Anglais, après avoir fait quatre prises peu considérables, et quelque butin, reprirent leur direction vers leurs rivages (1). A la même époque, l'adelantade sortait du Ferrol, dans le dessein de s'emparer de l'île de Wight, ou de quelque autre point fortifié de la côte de Cornwall, qui fût susceptible de recevoir garnison, et de tenir jusqu'au printemps prochain, époque choisie pour l'exécution de la grande entreprise.

» tonnes d'eau. Son grand mât et le mât de mis aine étaient » éclatés, et la plupart des baus brisés et emportés, outre » l'ouverture de toutes les coutures des bordages. » Birch, II, 357.

(1) Camden, 740-744. Stow, 783. Apologie du comte d'Essex, 15-19. Raleigh avait attaqué et pris Fayal sans ordre, ce qui avait été défendu sous peine de mort. Essex, qui regardait cet honneur comme perdu pour lui-même, le reçut avec des expressions de colère, et ordonna à plusieurs officiers de l'arrêter. Lorsqu'on lui conseilla de citer Raleigh à une cour martiale, il répondit : « Je le ferais, s'il eût été l'un » de mes amis. » La querelle fut étouffée par les bons offices de lord Thomas Howard. Camden, 741, Commentaires de Vere, 51. Mémoires de Sydney, 74.

Les deux flottes, quoique à peu de distance, suivaient la même direction, inaperçues l'une de l'autre. Quand Essex entra dans le port de Plymouth, les Espagnols se trouvaient à la hauteur du cap Lézard (16 oct.); et, tandis qu'il radoubait ses vaisseaux, l'ennemi parcourait la Manche, insultant différents points de la côte, et tenant les comtés maritimes en alarme. Élisabeth ordonna de lever des troupes, rappela les deux mille hommes qui servaient en France, et convoqua les lords pour sa défense personnelle. Mais les Espagnols n'osèrent tenter un débarquement. Une ou deux semaines après, ils retournèrent vers les côtes d'Espagne, et perdirent, par une tempête, seize vaisseaux dans le golfe de Biscaye (1).

De Plymouth, le comte se rendit à la cour, où Élisabeth le reçut d'un air sévère et avec des reproches. Non seulement il n'avait rien fait pour payer les frais de l'expédition, mais il avait épuisé son trésor, désobéi à ses ordres, et insulté et opprimé sir Walter Raleigh. Il se retira, fort mécontent, à sa maison de Wanstead; et, pendant plusieurs semaines, le soin des affaires publiques fut interrompu, d'un côté, par ses plaintes, et de l'autre par les inutiles démarches de sa souveraine pour essayer de l'apaiser. Elle poussa la condescendance jusqu'à recon-

(1) Mémoires de Sydney, II, 72-74. Camden, 744.

naître que les accusations portées contre lui étaient sans fondement : mais il ne fut pas content. Il demanda réparation des injustices imaginaires qu'on lui avait faites pendant son absence. La charge de chancelier du duché de Lancastre, qu'il attendait pour un de ses partisans, avait été donnée (8 oct.) à sir Robert Cecil ; le lord amiral avait été créé (23 oct.) comte de Nottingham, et avait ainsi obtenu, en raison de sa charge, la préséance sur lui : de plus, l'honneur de la prise de Cadix, qui lui appartenait, était attribuée au nouveau comte dans ses lettres patentes. Dans sa mauvaise humeur, il offrit de se battre avec ce seigneur ou avec un de ses fils, ou avec tout autre gentilhomme du nom de Howard. A la prière de la reine, les Cecils et sir Walter Raleigh s'employèrent pour apaiser cet enfant gâté : enfin, après une longue négociation, il accepta en indemnité (18 déc.) le titre de comte-maréchal, parceque cette charge lui donnait la préséance sur le lord amiral. Nottingham se retira immédiatement de la cour (20 déc.) (1).

Le désir extrême des Cecils de satisfaire Essex, provenait d'une communication du roi de France. Ce monarque désirait la paix. Depuis trente ans

(1) Vere, 66. Mémoires de Sydney, 70, 74, 75, 77. Birch, II, 365. Camden, 746.

son royaume était déchiré par des guerres civiles et étrangères ; et, quoique la ligue des catholiques fût détruite, une autre ligue avait été récemment formée sur les mêmes bases, par les protestants. Avec la paix au dehors, il eût pu se rendre maître des deux partis à l'intérieur ; avec la guerre, il voyait son royaume toujours déchiré par les dissensions religieuses. Il accepta avec empressement la médiation du pape, et informa Élisabeth et les États que, sans un secours plus puissant que celui qu'ils paraissaient vouloir lui accorder, il serait forcé de conclure la paix ; que Philippe avait exprimé l'intention de restituer toutes les conquêtes espagnoles ; et qu'à sa requête, l'archiduc avait été muni de tous les pouvoirs nécessaires pour traiter, non seulement avec la France, mais encore avec ses alliés (1). La reine reçut cette nouvelle avec déplaisir, et nomma sir Robert Cecil ambassadeur extraordinaire près la cour de France. Mais ce ministre, qui savait par expérience l'avantage que l'on peut tirer de l'absence d'un rival, ne voulut pas partir tant qu'Essex resterait son ennemi. C'était donc pour acquérir l'amitié du comte qu'il avait proposé de lui donner le bâton de comte-maréchal, auquel il ajouta ensuite un présent de cochenille (21 janv. 1598) de la valeur de sept

(1) Rapport de Villeroy, apud Egerton, 33, 34.

mille livres, et une licence pour en vendre une plus grande quantité hors du royaume ; opération dans laquelle il réalisa six fois cette somme. Le comte apprit qu'il devait cette libéralité de la reine aux conseils des Cecils : il devint leur ami; il remplit pour sir Robert les fonctions de secrétaire (10 fév.), et veilla fidèlement à ses intérêts pendant son absence (1).

Après tant de délais apportés avec intention, l'ambassadeur anglais se réunit aux députés hollandais à Angers ; et ils employèrent tous les moyens pour détourner le roi de France de la conclusion de la paix. Les Hollandais sollicitèrent la continuation de la guerre. Cecil n'avait aucune proposition à faire. Il venait, prétendait-il, dans l'unique but de s'assurer de la sincérité des ministres espagnols, et tout ce qu'il pouvait faire, c'était de retourner en Angleterre pour consulter sa souveraine. On demanda, à cet effet, que les conférences fussent suspendues durant quelques

(1) « Il a donné de bonnes cautions pour payer à la reine » 50,000 liv., à raison de 18 shil. la livre de cochenille. On » la vend ici 30 shil. et quelquefois 40. » Mémoires de Sydney, 83. Voyez p. 89, relativement à leur amitié. Le même écrivain ajoute : « L'envie fait courir le bruit que le comte » est encore amoureux de sa belle Bridges. La reine ne peut » manquer de le savoir, alors il est perdu ; et de tout cela dé» pend sa faveur. La comtesse d'Essex le soupçonne et en est » très inquiète.» Ibid. 90. Nous ne savons comment il échappa à sa perte.

mois. Au refus du roi, il s'unit aux alliés pour présenter les offres de secours les plus séduisantes, tant en hommes qu'en argent, à condition que Henri s'engagerait à ne pas abandonner la confédération; mais le trouvant déterminé, ils eurent recours aux insinuations et aux reproches : ils l'accusèrent d'ingratitude envers la reine; et lui dirent que dans ses futures détresses, il ne pourrait espérer de secours de l'Angleterre. Henri les écouta avec patience. Il reconnut ses obligations à Élisabeth, protesta qu'il ne les oublierait jamais, quoiqu'il sût bien qu'en le protégeant, elle avait agi dans ses propres intérêts. Mais il avait un devoir à remplir envers son peuple, dont sa reconnaissance pour d'autres ne pouvait le dispenser. La paix était nécessaire à la France; et il était déterminé à l'obtenir, si la chose se pouvait (1). Sir Robert revint (15 avril.) mécontent du résultat de sa commission. Henri publia bientôt après l'édit de Nantes (20 avril.), par lequel il assurait aux protestants tous les priviléges qu'ils pouvaient raisonnablement demander; néanmoins, il leur défendit de tenir des assemblées et de faire des lois pour leur sûreté

---

(1) Birch, II, 374-379. Rapport de Villeroy, Egerton, 34, 35. Négociations de Birch, Camden, 759-763. Les instructions de Burleigh concernant le traité sont dans Strype, IV, 324.

particulière; et, peu de jours après (22 avril.), il signa un traité avec l'Espagne, qui lui rendit Calais, et toutes les places arrachées à la France durant la guerre. Le reste de son règne fut employé à guérir les maux que le fanatisme religieux et les ambitions particulières avaient infligés à son pays ; et sa conduite lui mérita et lui obtint l'amour de ses sujets et le respect de la postérité.

Durant les négociations entre les ministres français et espagnols, à Vervins, Philippe avait souvent témoigné son désir de traiter avec la reine d'Angleterre. La question fut vivement discutée dans le cabinet. Essex, avec sa véhémence ordinaire, parla en faveur de la guerre; les Cecils, avec moins de vivacité, maintinrent l'avis de la paix. Dans un de ces débats, le lord trésorier mit le livre des psaumes dans les mains du comte, et lui montra en silence ce vers : « Les hommes altérés de sang ne vivront » que la moitié de leurs jours. » Cela ne produisit aucune impression sur Essex; mais les personnes superstitieuses le considérèrent, plus tard, comme une prédiction du sort qui lui était réservé. La reine, comme à l'ordinaire, entendit les parties, et ne prit aucune décision (1).

Une autre question d'un intérêt égal, divisa le cabinet. En Irlande, toute la population d'ori-

(1) Camden, 765-771.

gine irlandaise ou anglaise, s'était liguée ouvertement, ou clandestinement, contre le gouvernement anglais. On redoutait la charge de lord député (gouverneur), à raison des difficultés et des dangers qu'elle présentait. La reine, d'après l'avis des Cecils, désirait la donner à sir William Knollys, oncle du comte : Essex insista pour qu'elle fût confiée à sir George Carrew, l'un de ses adversaires. Pendant le débat, Élisabeth lui adressa quelques paroles piquantes : il répondit en tournant le dos avec un air de mépris. La reine, ne pouvant retenir sa colère, lui donna un violent soufflet, ajoutant en même temps « qu'il pouvait aller au diable. » Essex à l'instant porta la main sur son épée ; mais le lord amiral s'interposa ; et le comte, sortant précipitamment de la chambre, s'écria, qu'il n'eût jamais souffert cette insulte du père d'Élisabeth, et qu'il la supporterait encore moins d'un roi en cotillons (1).

La guerre était donc ouvertement déclarée ; et la cour, et toute la nation, en attendirent le résultat avec curiosité. Tous deux étaient également opiniâtres. Essex demandait satisfaction du soufflet, Élisabeth voulait des excuses de son audace. Les mois de juillet et d'août se passèrent sans qu'aucune avance se fît de part ou d'autre.

---

(1) Ibid., 772.

En septembre, le comte fut, ou se prétendit, sérieusement indisposé ; et, bien que la reine parut disposée à céder, durant son danger, elle reprit toute sa fermeté quand il fut passé. Ses amis le conjurèrent de faire des « soumissions » à sa souveraine ; (15 oct.) Egerton, lord garde des sceaux, lui donna des conseils dans une longue lettre, à laquelle il répondit par une lettre plus longue encore (18 oct.), où il annonçait sa détermination de résister et d'en subir les conséquences. Cependant, contre l'opinion et les prédictions des courtisans, la réconciliation se fit, et une quinzaine de jours après (6 nov.), il reparut à la cour. Le public le croyait encore en faveur ; mais, dans le cœur d'Élisabeth, l'amour avait fait place à la haine. Elle l'abandonna à sa témérité et à son ambition, et lui permit de courir lui-même à sa perte (1).

Durant ces querelles intestines, on conclut un nouveau traité avec les États, qui, alarmés du penchant que les Cecils manifestaient pour la paix, reconnurent devoir à la reine une somme de huit cent mille livres, et s'engagèrent à l'amortir annuellement par termes déterminés. Lord Burleigh mourut avant la conclusion du traité (2). Élisabeth pleura sa perte, mais elle se consola en apprenant la mort de son ennemi invé-

(1) Ibid., Birch, 385-393. Cabala, 234.

téré, Philippe d'Espagne, qui, après avoir donné sa fille Isabelle en mariage à l'archiduc Albert, avec les Pays-Bas et ses droits sur la Bourgogne, en forme de dot, expira à l'âge de soixante-onze ans. Il fut remplacé par son fils Philippe III, prince bien inférieur en talents à son père.

Parmi les personnes qui avaient suivi Essex à Tercera, se trouvait un soldat volontaire, nommé Squires, revenu depuis peu des prisons d'Espagne. Peu de temps après que les troupes eurent été licenciées, un certain Stanley, récemment arrivé d'Espagne, accusa Squires, devant le comte d'Essex et sir Robert Cecil, d'avoir formé le projet d'empoisonner la reine. Celui-ci soutint d'abord son innocence, mais, après avoir subi cinq heures de torture, il avoua qu'à Séville un jésuite, du nom de Walpole, l'avait sollicité de commettre le crime, lui avait fourni à ce dessein un poison extrêmement subtil, et lui avait indiqué la manière de l'employer: et qu'à son retour en Angleterre, il avait introduit une partie du poison dans le pommeau de la selle dont se servait la reine pour monter à cheval, et une autre dans la chaise sur laquelle s'asseyait ordinairement Essex, avec l'espoir qu'il procurerait la

(1) Camden, 776, 778. Par ce traité la reine était libérée de la dépense de 126,000 liv. par an, pour ses garnisons dans les villes qui lui servaient de sûreté.

mort dans les deux cas. Il est difficile de concevoir une histoire plus ridicule ou plus incroyable: elle conduisit cependant cet infortuné à l'échafaud. A son jugement, un des conseillers pour la couronne représenta avec beaucoup d'emphase le danger d'Élisabeth : mais les sentiments qu'il éprouvait devinrent si énergiques qu'il perdit la force de s'exprimer ; il fondit en larmes, et fut contraint de s'asseoir. Celui qui se leva après lui fut plus heureux : sa tâche était de décrire la manière surprenante dont elle était échappée au venin de la selle. C'était évidemment un miracle aussi grand que tous ceux que rapporte l'Écriture sainte. « En effet, quoique la saison » fût chaude, et que les veines fussent prédisposées à recevoir toutes les influences malignes » possibles, cependant son corps n'avait éprouvé » aucune indisposition, et sa main n'avait pas » ressenti plus de douleur que celle de Paul lors» qu'il jeta la vipère dans le feu. » Le prisonnier dit dans sa défense, que tandis qu'il était à la torture, il avait confessé tout ce qu'il avait cru capable de satisfaire les commissaires, et de faire cesser ses tourments : la vérité était que Walpole lui avait proposé de commettre l'assassinat, mais qu'il n'y avait jamais consenti, et n'avait employé aucun poison. Ici, l'un des juges lui dit que, de son propre aveu, il était coupable de trahison secrète : et sir Robert Cecil lui conseilla

encore une fois, de confesser le crime dont il était accusé. Il fut jugé, et subit le châtiment destiné aux traîtres (23 nov.) : mais il mourut en protestant, jusqu'à son dernier soupir, de son innocence et de celle de Walpole (1).

Avant de terminer ce chapitre, je dois jeter les yeux sur la conduite du roi d'Écosse, dans la position nouvelle et extraordinaire où il se trouvait placé par la mort de Marie, et le caprice ou la politique d'Élisabeth. D'un côté, la reine n'avait rempli aucune des promesses qu'elle lui avait faites pendant l'année 1588. Elle refusait de reconnaître ses droits à la succession ; elle l'excluait de l'héritage de son père en Angleterre; elle intervenait dans les affaires intérieures de son royaume ; elle intriguait avec ses sujets, et donnait des secours aux révoltés. Elle continuait à le traiter comme elle avait traité Marie, quoiqu'elle n'en eût reçu aucune offense, soit en

---

(1) Camden, 779, et Spead, 1183. Voyez au sujet de ce complot extraordinaire la note (GG) à la fin. Il paraîtrait que Squires et Stanley étaient tous les deux des imposteurs. Lorsqu'on demanda à Stanley pourquoi il avait accusé Squires, il répondit que les ministres espagnols, supposant que l'assassin les avait trompés, l'avaient par vengeance engagé à découvrir la trahison. Il fut alors mis à la question, et avoua qu'il avait été lui-même envoyé par Christoval de Mora pour tuer la reine. Voyez la lettre de Cecil dans Birch, Négociations, 184, 185.

s'emparant de son titre, soit en professant un culte étranger au sien. Jacques attribuait sa mauvaise volonté à la méchanceté et à l'influence des Cecils, qui, ayant conduit sa mère au supplice, craignaient qu'il ne leur fît payer son sang de leurs têtes, si jamais il montait sur le trône. Ils disposaient de son principal compétiteur Arabella Stuart, dont ils pouvaient à tout instant opposer les réclamations aux siennes. Il proposa de la marier au duc de Lennox, et de reconnaître ce seigneur pour son héritier présomptif. Mais Élisabeth s'y refusa, et par son refus, ajouta à la méfiance et à la perplexité du roi d'Écosse (1).

D'un autre côté, Jacques avait d'aussi fortes raisons de craindre les hostilités des puissances catholiques, l'ambition de Philippe et les intrigues de la faction espagnole au dedans et au dehors. Il fut accusé par tous de pusillanimité, pour son humble acquiescement au meurtre de sa mère, et taxé d'apostasie, à cause de la préférence qu'il donnait aux doctrines réformées sur la foi de ses pères. Trahir la moindre partialité en faveur de ce culte, c'eût été soulever contre lui les protestants des deux royaumes, et ruiner infailliblement ses espérances; en même

(1) Winwood, I, 4. Birch, I, 84. Bartoli, 448. Strype, IV, 102, 106. Le père Gordon avait formé un complot pour la faire sortir d'Angleterre. Birch, II, 307. Strype, IV, 102.

temps, provoquer les hostilités des catholiques, eût été s'envelopper de difficultés et de dangers. Ils formaient en Angleterre et en Écosse un parti nombreux et puissant; et la certitude que sa mère avait laissé son droit à la succession à la disposition du pape et du roi d'Espagne, à moins que son fils n'embrassât la religion catholique, tendait à affaiblir leur attachement à la ligne écossaise. Cette disposition en elle-même était à la vérité sans force; mais il prévoyait qu'en cas d'invasion, ou pendant les débats auxquels la couronne donnerait lieu nécessairement après la mort d'Élisabeth, on pourrait l'opposer à sa réclamation, et qu'elle produirait probablement une forte sensation en faveur de son compétiteur.

Il est à croire que, dans ces circonstances, Jacques n'avait pas formé de plan de conduite bien arrêté, mais qu'il se laissait emporter par le cours des évènements, sans gouvernail pour se guider, sans point fixe vers lequel il dirigeât sa course. Il me semble cependant qu'il suivait constamment la même politique, se méfiant également de la reine d'Angleterre et des puissances catholiques, et cherchant à se les rendre propices des deux côtés. Il leur fit de part et d'autre les mêmes promesses d'amitié : il sollicita partout des secours pécuniaires : et si l'une d'elles lui objectait ses liaisons avec l'autre, il avançait

toujours, pour sa défense, la dure nécessité où il se trouvait réduit.

Après la mort de Marie, les comtes de Huntley, d'Angus, d'Errol, et d'autres seigneurs catholiques, traitèrent dans plusieurs occasions avec le pape et la cour d'Espagne, par l'entremise des jésuites écossais Gordon, Tyrie et Creighton. Leur but était de se venger, à l'aide de Philippe, de l'assassinat de leur reine, et d'obtenir, sinon le rétablissement du culte catholique en Écosse, au moins qu'on l'y tolérât; mais à condition que l'indépendance et les libertés du royaume seraient conservées, qu'aucune censure ecclésiastique ne serait établie contre Jacques, et que son droit à la couronne d'Angleterre n'éprouverait aucun affaiblissement. Leurs intrigues furent souvent découvertes par les agents anglais du dehors, et aussi souvent communiquées au roi par Élisabeth. Il exprima toujours une haute indignation contre les comtes : mais ses actions ne répondirent point à ses menaces : les années s'écoulèrent, des ambassades répétées furent envoyées, et l'Église fit des remontrances et des menaces, avant que l'on pût engager Jacques à punir les conspirateurs. Ils furent enfin forcés de quitter l'Écosse : mais, même à ce moment, il ne voulut pas permettre que l'on exécutât contre eux la sentence de confiscation. Son indifférence scandalisa les zélateurs, et irrita Élisabeth.

Mais on peut en donner une explication satisfaisante, si l'on ajoute foi aux assertions des comtes, qui affirment qu'ils agirent quelquefois avec sa permission, souvent même de connivence avec lui; et qu'il ne voulait pas détruire un parti dont l'existence était nécessaire pour l'empêcher de tomber sous le contrôle absolu de la reine d'Angleterre, et de ses partisans, dans l'église et dans l'état (1).

La publication de la « Conférence sur la suc» cession, » avait excité de nouvelles alarmes dans l'esprit de Jacques. La doctrine que la profession d'hérésie était un motif suffisant d'exclusion, semblait évidemment dirigée contre lui ; et la préférence accordée aux prétentions de l'infante d'Espagne, prouvait qu'on était préparé à la lui opposer comme rivale. Il nomma Ogilvy, baron catholique, son ambassadeur près des puissances catholiques (nov. 1595.). A Venise, à Florence et à Rome (janv., fév. 1596.), Ogilvy se contenta d'affirmer que son souverain, à l'exemple

(1) Camden, 656, 669. Winwood, I, 11, 13. Rymer, XVI, 190-199, et suiv. Birch, I, 109, 215, 216. Strype, IV, 110. Ils trouvèrent que le roi Jacques était si pusillanime, qu'il les abandonnait toujours lorsqu'il fallait en venir à l'épreuve. « Rex est pusillanimus, » dit Creighton dans une lettre qu'il écrit à Tyrie, 14 décembre 1594; « et quamvis tempore » pacifico sit bonus, tamen in talibus tempestatibus est » animos prorsus sternato. » Ibid.

du roi de France, était disposé à s'instruire dans la foi catholique; et de faire remarquer les dangers qui menaçaient les libertés de l'Europe, si l'on permettait à Philippe d'annexer l'Angleterre à ses immenses possessions (mai et juin.). En Espagne, il adopta une autre marche, et chercha à négocier un traité bien plus important avec les ministres du roi catholique (1). Il représenta Jacques comme tourmenté du désir de se venger des outrages qu'il avait reçus de la reine d'Angleterre, promit en son nom qu'il lui déclarerait la guerre, qu'il embrasserait la religion catholique, qu'il la rétablirait dans son royaume, qu'il fournirait à Philippe un secours de dix mille mercenaires écossais, et qu'il enverrait, en gage de sa sincérité, son fils à la cour d'Espagne pour y être élevé, à condition que le roi n'élèverait aucune prétention, soit pour lui, soit pour toute autre personne, sur son droit à la succession de la couronne d'Angleterre; qu'il accorderait à Jacques un subside de cinq cent mille ducats pour commencer la guerre; et qu'il le soutiendrait avec une armée de douze mille hommes. Mais on avait remarqué qu'à son arri-

(1) Voyez d'Ossat, Lettres, 1, 221, 224. Le récit de ces négociations, rédigé par le duc de Sessa, fut intercepté (ibid., 293), et ayant été envoyé en Angleterre, il a été publié par Birch, 1, 407-418.

vée en Flandre, l'envoyé s'était consulté avec Paget et ses amis, que l'on connaissait parmi les exilés sous la dénomination de politiques; et cette circonstance excitant les soupçons du parti contraire, l'engagea à s'opposer à ses tentatives à la cour d'Espagne. On discuta l'authenticité de ses lettres de créance; on jeta des doutes sur sa religion et sa véracité, et l'on déclara que Jacques avait, dans un si grand nombre d'occasions, trompé les souverains et les seigneurs catholiques, qu'on ne pouvait ajouter aucune confiance à ses paroles. Pour conclure, Philippe renvoya l'émissaire vers son souverain, avec des expressions de bonne volonté, et un présent considérable pour lui-même (1).

Cependant Jacques ne fut pas découragé. Il savait que la faction espagnole, pour appuyer ses projets, avait pressé le pontife de porter une déclaration contre lui, en raison de son hérésie: et, pour combattre ses intrigues, il envoya Drummond en mission à la cour de Rome. Cet envoyé portait une lettre (23 sept.) dans laquelle le roi exprimait sa gratitude pour Clément, qui avait refusé d'écouter les suggestions de ses ennemis; il lui faisait observer qu'un avantage mutuel résulterait de la résidence permanente d'un ministre écossais à la cour papale; et, à

(1) Winwood, 1, 1-14, 52.

cet effet, il sollicitait la dignité de cardinal pour l'évêque Vaizon, qui était né en Écosse (1). Il donna de plus à Drummond des instructions verbales. On ne les connaît pas. Deux points seulement en ont été révélés : le premier qu'il sollicitait un subside annuel pour le paiement d'une garde établie auprès de la personne royale; le second, qu'il offrait de confier le château d'Édinbourg à la garde des catholiques, et de disposer du jeune prince d'Écosse comme le pape le jugerait convenable (2).

Ces intrigues parvinrent bientôt aux oreilles d'Élisabeth. Elle envoya sir Thomas Brunkard au roi, pour lui reprocher sa duplicité : il affecta la plus grande surprise, et protesta qu'il ignorait entièrement toutes ces choses. Ogilvy et Drummond furent interrogés et envoyés, le premier au château d'Édinbourg, le second à la maison de sa mère ; et le ministre écossais à la cour d'Angleterre eut ordre de se plaindre (1601, 5 févr.) des soupçons de la reine, et de lui demander les preuves de ce qu'elle avançait, afin que l'on pût traduire en justice les prisonniers,

(1) Voyez la lettre originale dans Rushworth, 1, 166.

(2) Suivant Rushworth, il est évident que Drummond avait reçu des instructions verbales, et que ces propositions, qui en faisaient partie, ressortent de l'accusation de Brunkard, dans Birch, 1, 420.

et qu'ils reçussent leur châtiment, s'il était prouvé qu'ils fussent coupables. Nous n'avons pas appris ce qu'il en résulta ; et il est probable que, pour son propre honneur, le roi eut soin de prolonger ou de suspendre l'enquête, jusqu'après la mort d'Élisabeth (1).

Une autre cause contribua à déterminer la rupture entre les deux princes. En 1598, Valentine Thomas, emprisonné sur une accusation de félonie, avoua en secret (juillet.) qu'il avait été engagé par le roi d'Écosse à assassiner la reine. Cet aveu fut reçu avec surprise et hor-

(1) Birch, ibid. Cecil, prêtre, et un des membres de la faction espagnole qui s'était opposée aux démarches d'Ogilvy en Espagne, ayant éprouvé quelques sujets de mécontentement, prit parti avec Paget et ses politiques, et devint le correspondant du comte d'Essex. On a des raisons de croire qu'il communiqua au gouvernement anglais la copie des négociations d'Ogilvy en Espagne. Comparez Winwood, I, 52, 108, avec Birch, I, 263, 407; II, 306. D'après cela, et les dépêches interceptées du duc de Sessa, Élisabeth avait des preuves suffisantes en ce qui concernait Ogilvy. On ne pouvait avoir non plus le plus léger doute sur la mission de Drummond. Bellarmine publia la lettre de Jacques ; et pour excuser le roi, Balmerino, son secrétaire, avoua qu'il l'avait envoyée sans son ordre. Il perdit son emploi, mais il lui resta une grande fortune et la protection royale. Il paraît, d'après une lettre originale, en la possession du révérend G. Olivier, à l'habileté et aux recherches duquel nous devons « l'histoire » d'Exeter, et les collections relatives aux monastères de » Devon, » que Creighton fut employé à la même mission que Drummond.

reur. Valentine fut de nouveau interrogé ; ses dépositions reçurent la forme d'un acte d'accusation, et le grand jury du comté y trouva la matière d'un bill. Élisabeth alors communiqua le fait à Jacques, en l'assurant qu'elle ne le croyait pas capable d'un crime si atroce. Le monarque écossais reçut d'abord cette inculpation en silence et avec mépris ; mais craignant que, par la suite, on n'en fît une objection à ses réclamations au sujet de la couronne, il pria sa bonne sœur de lui envoyer une attestation de la fausseté du fait, sous le grand sceau. La reine le satisfit ; mais il n'eut pas plus tôt lu cette pièce, qu'il la lui renvoya, en lui disant qu'elle était conçue de manière à paraître plutôt le pardon d'un crime qu'une déclaration d'innocence. Élisabeth se plaignit (1599, mai.) de sa conduite comme d'une insulte ; les récriminations se suivirent, mais il n'était de l'intérêt d'aucun d'eux d'en venir à une rupture ouverte ; et après des remontrances mutuelles, ils laissèrent cette affaire s'assoupir (1). Cependant cette accusation occupa profondément l'esprit de Jacques. Il la considéra comme une preuve convaincante de l'inimitié de Cecil, et il supposa probablement que, comme le jugement de Valentine n'était suspendu que provisoirement, et en raison de sa propre con-

(1) Camden, 781. Rymer, xvi, 358, 373-378.

duite (1), ce n'était que le premier pas fait pour l'exclure de la succession.

---

(1) « Nous avons retardé sa mise en jugement ; et nous continuerons à agir ainsi tant que le roi ne nous donnera pas » de motifs de faire autrement, c'est ce dont vous pouvez » l'assurer. » Ibid., 357. Quand Jacques parvint au trône il ordonna de faire pendre son accusateur. Camden, Annales de Jacobi, 2.

CHAPITRE VII.

Affaires d'Irlande. — Administration de Perrot. — Son procès et sa mort. — Révolte de Tyrone. — Sa victoire à Blackwater. — Essex lord député. — Sa désobéissance aux ordres de la reine. — Conférence avec Tyrone. — Il revient en Angleterre. — Emprisonnement et procès à la chambre étoilée. — Ses efforts pour soulever la Cité. — Sa non-réussite, son procès et sa condamnation. — Sa mort et son caractère. — Opposition aux monopoles. — Victoires de Mountjoy en Irlande. — Soumission de Tyrone. — Intelligences secrètes entre Jacques d'Écosse et Cecil. — Affaiblissement de la santé et des facultés de la reine. — Sa dernière maladie et sa mort. — Son caractère.

En Irlande (1585.), le lord Grey s'était attiré par sa cruauté et sa rapacité la haine de toutes les classes du peuple. Il y fut remplacé par sir John Perrot, que l'on prétendait fils illégitime de Henri VIII, homme extrêmement sévère, mais d'une véritable impartialité, ne faisant aucune distinction entre les Anglais et les Irlandais, et infligeant des châtiments à tous les coupables, suivant leurs fautes. Durant son administration, le dernier comte de Desmond fut

condamné par le parlement; et les terres comprises dans son comté, composé d'environ six cent mille acres, furent confisquées au profit de la couronne. On fit des donations de ces terres aux colons anglais (1586.), et presque tous les favoris du roi en obtinrent de vastes portions, sous la condition d'y établir une famille par deux cent quarante acres, et de n'admettre aucun individu d'origine irlandaise parmi les nouveaux habitants : mais il était difficile à la couronne d'obliger à remplir ces conditions, et aux donataires de les observer. La quantité d'acres de terre mise en culture ne s'élevait pas à une moitié du comté; et parmi les colons, il se trouvait un nombre considérable d'anciens habitants qui, plutôt que d'abandonner le lieu de leur naissance, consentaient à tenir des étrangers les terres qui leur provenaient de leurs ancêtres.

Perrot avait amené l'Irlande à un état de tranquillité jusqu'alors inconnu dans ses annales. Les Irlandais indigènes, voyant la sévérité avec laquelle il punissait les offenses que leur faisaient les aventuriers anglais, le regardèrent comme un ami : mais ceux qu'atteignait sa justice cherchèrent à le ruiner dans l'estime de sa souveraine. Son caractère emporté se trahissait quelquefois par des expressions inconvenantes. Ses paroles, ses actions et ses affections, furent mal interprétées, et plus mal représentées; Élisabeth

commença à douter de sa loyauté, et à le juger capable de vouloir se former un royaume pour lui-même. Lassé des insultes dont il était l'objet, et d'une opposition croissante, il sollicita son rappel ; et à son retour (1588.) il fut admis au conseil, en Angleterre. Pendant quelques années, les soupçons de la reine semblèrent s'endormir ; mais Perrot avait parlé d'une manière inconvenante, non seulement de sa personne, mais de son chancelier « dansant », Hatton, dans son ardeur de vengeance, réveilla ses anciens doutes, et en 1591 on fit une enquête secrète sur la conduite du dernier lord député, durant son administration en Irlande. Les personnes dont il avait réprimé et puni les excès, fournirent avec joie des matériaux pour compléter sa ruine ; et l'infortuné Perrot fut cité à comparaître à Westminster-Hall, sous l'accusation de haute trahison. Les principaux témoins étaient Williams, jadis son secrétaire, O'Regan, prêtre irlandais qui s'était conformé et marié, et qu'il avait employé comme espion, et Walton, étranger de douteuse réputation (1). De toutes les preuves qu'ils produisirent, sur ce qu'il avait favorisé le clergé catholique, négocié avec le duc de Parme et les

(1) Pour les services qu'il rendit dans cette occasion, il fut gratifié d'une pension de 40 liv. par an. Camden, 647. Murdin, 799.

Espagnols, et encouragé secrètement les insurrections des O'Ruarcs et des Burcks, aucune ne méritait de crédit. Mais il ne pouvait nier que dans un moment d'irritation, lorsqu'il avait vu rejeter par ses ennemis, dans le conseil d'Irlande, ses plans pour l'amélioration de cette contrée, et ces mêmes ennemis défendus contre lui par leurs amis dans le cabinet anglais, il n'eût laissé échapper des expressions peu respectueuses envers la reine et ses conseillers. On ne pouvait mettre en doute qu'il fût innocent de toute trahison; cependant, on le trouva coupable (26 juin.), et deux mois après, il reçut sa sentence de mort. Son fils avait épousé la sœur d'Essex, dont l'influence en sa faveur fut balancée par la puissante combinaison de ses ennemis. Pendant six mois son sort resta indécis; mais le chagrin, ou une potion empoisonnée, le privèrent de la vie. Il mourut dans la Tour : ce qui prouve, dit Camden, combien il est rare qu'un prince pardonne les blessures faites par une langue médisante (1).

Parmi les Irlandais de naissance qui s'étaient distingués dans la guerre contre le comte de Desmond, se trouvait Hugues, fils du feu baron de Dungannon. Ses services (1585.) avaient mé-

---

(1) Procès d'état, 1315-1334. Camden, 645-647. Testament de Perrot dans Hearne. Camden, 922-927.

rité l'approbation du lord Grey, et la reine les avait récompensés, d'abord par le don du comté de Tyrone, et ensuite par celui de tous les droits et de toutes les terres que son aïeul Conn avait jadis possédés. A ce titre d'origine anglaise, il en joignit bientôt un autre, sans le consentement de la reine, qui le rendit bien plus respectable aux yeux des indigènes. A la mort de Tirlough Lynnogh (1593.), il se proclama lui-même O'Nial, et fut regardé par ses concitoyens comme le souverain irlandais de l'Ulster. Ce serait fatiguer le lecteur que de lui rendre tous les soupçons qu'on fit naître contre sa fidélité, et ses protestations de loyauté; d'examiner les accusations portées contre lui par les gouverneurs anglais, et leurs actes de violence, allégués par lui en justification de sa conduite; de rapporter les hostilités temporaires, les trèves répétées, les négociations illusoires qui occupèrent tous les instants et embarrassèrent le jugement de plusieurs des lords députés qui se succédèrent. Il demanda la liberté de conscience, on lui répondit que cette liberté était un outrage à Dieu : il réclama la jouissance des droits que possédait son aïeul, on les restreignit, pour diminuer sa puissance et ses ressources. La reine, dont toute l'attention était absorbée par les évènements du continent, n'écoutait qu'avec impatience la seule mention de l'Irlande. Ce royaume n'était pour elle qu'une

occasion de dépenses et de vexations (1), et elle ne blâmait pas autant l'O'Nial que la politique intéressée de ses officiers, qui, d'après ses soupçons, cherchaient à faire leur fortune en poussant les indigènes à la révolte. Par ce motif, elle désira terminer toute contestation avec Tyrone, pourvu cependant qu'elle pût le faire avec honneur. Elle écouta sa justification, donna crédit à ses protestations, et, au lieu d'augmenter son armée, ordonna à ses généraux de traiter de la paix. Si nous devons les en croire, Tyrone avait dessein de prolonger la guerre jusqu'à ce qu'il eût reçu les secours qu'il avait demandés au pape et au roi d'Espagne. Si nous l'en croyons lui-même, il était sincère, mais prudent : il s'avouait avec plaisir sujet d'Élisabeth, mais il n'entendait pas pousser la soumission jusqu'à se laisser fouler dans la poussière par ses officiers oppresseurs. Après plusieurs alternatives de guerre et de paix, de victoires et de défaites, une bataille décisive se donna (1598, 14 août.) au fort de Blackwater,

(1) Ce fut l'opinion de beaucoup de personnes; « estimant » Calais et l'Irlande comme un fardeau onéreux; et c'est » pourquoi l'on jugerait convenable de les abandonner tous » les deux, si ce n'est par la seule raison que l'Irlande » ayant beaucoup de bon bois de charpente, et des ports » très commodes, si l'Espagnol pouvait s'en emparer, il se » rendrait bientôt maître des mers. » Lodge, II, 231.

dans le Tyrone; Bagnal, le général en chef anglais, y fut tué avec quinze cents de ses compagnons; l'artillerie, les munitions et la forteresse elle-même tombèrent au pouvoir des ennemis. L'O'Nial fut célébré dans tous les districts comme le sauveur de son pays; toute la population indigène, et beaucoup de chefs d'origine anglaise, se levèrent en armes pour assurer l'indépendance de leur pays (1).

Lorsque l'on débattit, dans le conseil, la situation de l'Irlande, Essex, par les objections qu'il opposa à la nomination de toute autre personne, trahit le désir qu'il avait d'obtenir la place de lord député pour lui-même, quoiqu'il dédaignât de la solliciter. Ses ennemis, charmés de l'éloigner de la cour, cherchèrent à satisfaire son ambition; et la reine fut amenée, après une longue résistance, à lui accorder tout ce qu'il demandait (1599, mars.). Elle lui remit une dette de huit mille livres, et y ajouta un présent de près de trois fois cette somme; l'armée qu'elle mit sous ses ordres fut fixée à dix-huit mille hommes, composée des meilleures levées des comtés et de quelques unes des compagnies de vétérans des Pays-Bas; et sa commission lui

(1) Camden, 688, 708, 715, 755, 783. Birch, I, 379; II, 76, 273, 394. Papiers de Sydney, I, 351-362; II, 84. Lodge, III, 66.

donna des priviléges dont n'avaient jamais joui ses prédécesseurs, c'est-à-dire le pouvoir de pardonner tous les crimes et toutes les trahisons sans exception, et de conclure la paix ou de continuer la guerre à sa discrétion (1). Ses instructions même furent rédigées selon ses propres intentions, et l'autorisèrent à s'avancer d'abord, avec toutes ses forces disponibles, contre Tyrone, et à réduire, s'il était possible, la province d'Ulster, le grand foyer de la rébellion. Les observateurs superficiels pensèrent qu'il avait repris sa première place dans la faveur royale; et la reine même le congédia, avec les expressions d'une vive tendresse; mais son esprit était toujours prévenu contre lui. Elle donna à plusieurs de ses officiers l'ordre de lui transmettre des rapports fidèles sur sa conduite; et ses ennemis, dans le conseil, souriaient de l'ardeur avec laquelle il se précipitait lui-même dans le piége tendu pour sa perte. Sa première action, à son arrivée en Irlande (17 avril), se trouva en contradiction directe avec la volonté de la reine. Élisabeth lui avait défendu de donner le commandement de la cavalerie à son ami le comte de Southampton, qui, s'étant marié contre sa volonté, avait encouru sa disgrâce. Essex de-

(1) Œuvres de Bacon, III, 127, 129, 142. Mémoires de Sydney, II, 146.

manda si elle avait l'intention de révoquer les pouvoirs spécifiés dans sa commission. La reine ne lui fit aucune réponse; mais au moment où elle apprit que Southampton avait été nommé à cet emploi, elle lui ordonna de le destituer (11 juillet.). Essex fit des remontrances énergiques, et il fallut une seconde lettre plus péremptoire avant qu'il obéît (1).

Mais, à cette époque, l'attention de la reine fut détournée de l'Irlande par une alarme d'invasion. Les ministres espagnols, instruits de la parcimonie de la reine, cherchèrent à la faire incliner vers la paix, en l'entraînant dans une dépense extraordinaire. Elle fut informée que l'adelantade avait encore préparé un armement considérable à la Corogne; qu'il avait mis ensuite à la voile; qu'il avait passé la baie de Biscaye; et qu'on venait de le voir près des côtes de la Bretagne. On prit immédiatement les précautions d'usage : on donna l'ordre de lever une armée pour la défense de la personne royale, et une autre pour l'opposer à l'invasion; et le comte de Nottingham fut nommé commandant en chef de toutes ces forces (5 août.) (2). La reine, crai-

(1) Birch, II, 421, 423.

(2) Camden dit que l'objet réel de ces préparatifs était d'empêcher le comte d'amener l'armée irlandaise en Angleterre pour chasser ses ennemis de la cour (Camden, 797);

gnant en même temps qu'Essex ne revint pour lui offrir ses services, lui défendit de quitter ses fonctions en Irlande, sans une permission de sa propre main. Cependant l'alarme cessa bientôt. L'adelantade avait en effet mis à la voile; mais sa flotte s'était divisée en deux escadres. La plus forte s'était rendue aux Canaries, à la recherche des Hollandais; l'autre, consistant en six galères seulement, avait dirigé sa course vers l'Angleterre; et, à la surprise du public, ayant passé la Manche sans être observée, avait jeté l'ancre en toute sûreté dans les parages de Sluys (l'Écluse) (1).

Essex s'était rendu en Irlande dans la ferme intention de marcher sur Tyrone. Contre l'attente de ses ennemis eux-mêmes, il s'avança vers Munster (21 mai.), pénétra jusqu'à Limerick, et prenant Cork et Waterford dans sa route (4 juin.), il s'en revint (30 juill.) par la côte de Dublin. La réduction de deux châteaux, et la fausse soumission de trois chefs indigènes, formèrent tous ses exploits; et s'il exaltait dans ses dépêches l'importance de ces avantages, il était, en même temps, forcé d'avouer que trois mois de

mais il est évident, d'après les Mémoires de Winwood, que l'alarme existait alors. Voyez Winwood, 88, 91, 92, 95. Voyez aussi les Mémoires de Sydney, II, 112, 113.

(1) Winwood, 103. Camden, 802.

l'été y avaient été employés, et que son armée était diminuée par la désertion, les maladies et les accidents ordinaires de la guerre (1). Mais la reine ne voulut pas écouter ses excuses : sa demande de renforts ne fit qu'allumer sa colère, et il reçut l'ordre péremptoire d'entreprendre l'expédition convenue. Vers la fin d'août (24 août.), avec trois mille hommes seulement, armée trop faible pour cet objet, il rejoignit Tyrone sur les rives de la Brenny. Au lieu de combattre, les deux capitaines eurent un entretien particulier (8 sept.). Le lendemain, ils tinrent une conférence publique; et convinrent d'un armistice, renouvelable toutes les six semaines, durant l'hiver, sous la condition que le lord député transmettrait à la reine toutes les demandes de l'O'-Nial. La plus importante de ces demandes était que le culte catholique fût toléré; que le gouverneur en chef fût un comte revêtu du titre de vice-roi; que les principaux officiers de l'état et les juges fussent nés dans le pays; que l'O'Nial, les O'Donnels, les Desmonds et leurs partisans, jouissent des terres possédées par leurs ancêtres dans les deux cents dernières années; et enfin

(1) Le Journal de cette expédition se trouve dans Birch, II, 398, et Nugæ antiq., 268. Son excuse était qu'il serait dangereux de marcher sur l'Ulster, avant d'être assurés d'avoir du beau temps, au mois de juin. Winwood, I, 40.

que la moitié de l'armée irlandaise fût composée d'indigènes (1).

Cette terminaison de la campagne, si contraire à ses promesses, acheva la ruine du comte dans l'esprit de sa souveraine. Si la chute de ses espérances ranima son ressentiment, son ignorance de ce qui s'était passé entre lui et Tyrone, dans leur entrevue particulière, lui fit suspecter sa loyauté. Il pouvait n'avoir cherché qu'à prolonger son commandement, en traînant la guerre en longueur; mais il était possible aussi que son ambition aspirât à obtenir la couronne d'Irlande, à l'aide de l'O'Nial (2). Cependant Essex ne lui donna pas le temps de s'appesantir sur ces pensées (28 sept.). À son étonnement, la veille de la fête de saint Michel au matin, au moment où elle venait de se lever, mais avant d'être habillée, la porte de sa chambre à coucher s'ouvrit, et elle aperçut Essex lui-même à genoux, à ses pieds. Il la supplia de lui pardonner son apparition inattendue, et de ne l'attribuer qu'à son zèle pour son service, qui l'avait amené d'Irlande, afin de mettre sous ses yeux la véritable situation de ce royaume. Élisabeth ne sut si elle devait être irritée ou satisfaite : elle lui donna sa main à baiser; et il se retira, la joie peinte sur le visage, obser-

(1) Winwood, 118, 137. Nugæ antiq., 293, 301, 302.
(2) Bacon, III, 145, 146.

vant à ses amis que, quoiqu'il eût rencontré bien des tempêtes au dehors, il avait trouvé un calme parfait au dedans. Vers midi, il fut admis à l'audience et entretenu dans la même erreur; mais le soir l'orage éclata sur sa tête : il reçut l'ordre de se considérer comme prisonnier dans sa chambre, et quelques jours après, il fut remis au lord garde des sceaux pour le tenir en surveillance, ou garde libre, sous sa responsabilité (1).

Le retour soudain d'Essex était le résultat d'une lettre que lui avait écrite la reine dans sa colère ; et qu'il attribua aux insinuations envieuses de ses rivaux. Son premier plan fut d'embarquer un corps de deux mille hommes de cavalerie, de prendre terre sur les côtes de Galles, d'arriver promptement à Londres, et de chasser ses adversaires politiques de la cour : mais il abandonna ce dangereux expédient, à la persuasion de son ami le comte de Southampton et de

---

(1) Winwood, 118. Mémoires de Sydney, II, 127-130, 131. Camden, 796. Bacon, III, 121. On disait d'un prisonnier qu'il était en surveillance ou garde libre, lorsqu'il lui était permis de rester dans une maison particulière, sous la garde d'une personne qui en était responsable, et devait le représenter. Le degré d'indulgence dans ce cas était réglé par le conseil : mais soit qu'il fût confiné dans sa chambre, ou qu'il eût la liberté de parcourir toute la maison, ou qu'il lui fût permis de prendre l'air jusqu'à certaine distance, il était toujours sous les yeux d'un surveillant nommé par le conseil, ou par la personne à la garde de laquelle il était confié.

Christophe Blount, jadis l'amant supposé, mais alors le mari de sa mère; et il consentit, à l'exemple du feu comte de Leicester, à venir, par son apparition inattendue à la cour, déconcerter les intrigues de ses ennemis (1). Mais Élisabeth ne voulut pas que le même artifice réussît une seconde fois. Son obstination s'était accrue avec son âge, et sa colère était entretenue par les représentations de sir Robert Cecil, du comte de Nottingham, du lord Cobham, de sir Walter Raleigh et de leurs affidés. Elle l'étendit sur tout ce qui avait accompagné le comte. « Lorsque » je me trouvai en sa présence, » dit sir John Harrington, « elle était très échauffée, marchait en » long et en large, regardait avec un visage tout » décomposé; et je me souviens qu'elle me saisit » à ma ceinture, au moment où je m'agenouillais » devant elle, et me dit, en jurant: Par le fils de » Dieu, je ne suis plus reine. Cet homme est » au-dessus de moi. Qui lui a ordonné de se rendre ici aussitôt? Je l'avais envoyé pour une » tout autre affaire. Elle me commanda d'aller » chez moi. Je ne me le fis pas dire deux fois. » Tous les révoltés irlandais eussent été à mes » talons que je n'eusse pas fait une plus grande » diligence (2). »

(1) Procès d'état, 1415.

(2) Nugæ antiq., 354. Harrington avait reçu l'invitation

Mais, quels que fussent les ressorts qu'on fit jouer au dehors de la cour, la voix publique se déclara courageusement en sa faveur. On plaignit ouvertement son malheur, et l'on condamna l'aveugle sévérité de la reine. Sa justification fut publiée dans des sermons du haut de la chaire, et dans des pamphlets imprimés. Plusieurs ministres eurent la hardiesse de prier pour lui nominativement, dans leurs églises ; et même on trouva répandus ou placardés, dans le palais, des libelles contre ses ennemis supposés. Alarmés de ces indications de l'opinion publique, le comte de Nottingham et sir Robert Cecil voulurent s'attribuer le mérite d'apaiser le mécontentement de la reine. Mais la colère d'Élisabeth était inexorable, et sa soif de vengeance était encore excitée par tout ce que l'on disait en sa faveur (1). Si

---

de tenir un journal des opérations en Irlande. La reine demanda à le voir. Après qu'elle l'eut entendu lire, elle jura par le fils de Dieu « que nous étions tous des misérables » fainéants, et le lord député encore pis, d'avoir perdu notre » temps à suivre ses ordres, dont mon journal donnait le dé» tail. » Ibid.

(1) A cette époque Hayward, jurisconsulte, publia son Histoire de la déposition de Richard II, et la dédia à Essex, avec l'expression de la plus haute estime pour son caractère. La reine ordonna de le mettre en prison, et demanda à Bacon si le délit de Hayward n'était pas une haute trahison. Ensuite elle se persuada que Hayward n'était que l'éditeur,

elle daigna dire qu'elle cherchait « à le corriger » et non à le perdre, » ce ne fut que jusqu'à ce qu'elle eût consulté les juges et appris, à son grand regret, qu'on ne pouvait l'accuser de haute trahison. Les sollicitations de ses amis furent toujours rejetées, et ses offres de soumission repoussées avec des expressions de mépris : ses parents, et même la comtesse son épouse, ne purent obtenir de pénétrer dans sa prison. L'anxiété d'esprit produisit en lui une véritable indisposition de corps ; mais l'expérience avait appris à la reine que de telles incommodités étaient généralement feintes, et elle refusa d'abord de permettre que son médecin visitât le malade. Cependant, lorsqu'elle fut assurée qu'on avait peu d'espoir de sauver sa vie (12 déc.), elle commença à être touchée ; elle lui envoya même, de sa propre main, une tasse de bouillon, et dit, les larmes aux yeux, qu'elle serait allée elle-même le visiter, si cette démarche n'eût été incompatible avec le soin de son honneur. Le

---

et voulut qu'il fût mis à la question, afin de découvrir le véritable auteur. « Point du tout, madame, lui dit Bacon, » c'est un docteur ; ne mettez jamais sa personne à la question, mais bien son style. Faites-lui donner des plumes, de » l'encre et du papier, et les livres qu'il demandera, afin » qu'il continue l'histoire au point où elle est interrompue, » et je verrai, en comparant les styles, à juger s'il en est » réellement l'auteur ou non. » Cabala, 81.

comte, comme Wolsey, fut rappelé à la vie par l'espérance de recouvrer la faveur royale; mais la reine, comme son père, revint à sa haine primitive à mesure que le malade se rétablissait (1). La destinée d'Essex occupa pendant plusieurs mois l'attention de la cour. Élisabeth roula dans son esprit une foule de projets: elle approuvait et rejetait successivement chacun d'eux; et le comte, quoiqu'il eût obtenu d'être gardé dans sa propre maison, n'osait entrevoir un résultat favorable. Enfin la témérité de sa sœur, lady Rich, qui avait fait circuler des copies d'une lettre écrite par elle à la reine (2), força Élisabeth, pour justifier sa propre conduite, à le mettre en jugement devant dix-huit commissaires (15 juin 1600.). Mais elle ordonna que les procédures se fissent en secret, et que leur détermination fût appelée censure, et non

(1) Papiers de Sydney, II, 146-159.

(2) Sa lettre commençait ainsi: « J'espérais ce matin avoir » mes yeux charmés de la beauté de votre majesté: » et finissait par ces mots: « Que le pouvoir divin de votre majesté » ne soit pas plus éclipsé que votre beauté, dont l'éclat se » répand sur tout l'univers; et imitez la Divinité, en ne » détruisant point ceux qui se confient en votre miséri- » corde. » Birch, II, 443. Ces passages apprennent quelle était l'espèce de flatteries qu'on supposait avoir le plus d'influence sur la reine. Sa beauté céleste avait alors « brillé » dans tout l'univers » pendant un espace de temps d'au moins soixante-sept années.

jugement. Ses trois grands délits, sa négligence de la guerre contre Tyrone, sa conférence déshonorante et son traité avec ce rebelle, et son retour en Angleterre sans permission, furent soutenus par le conseil de la couronne, composé de Yelverton, Coke, Flemming et Bacon; et on le condamna à être suspendu de l'exercice de ses fonctions de conseiller, de comte-maréchal et de grand-maître de l'artillerie, et à rester prisonnier, dans sa maison, au bon plaisir de sa majesté (1). Durant ce procès, il se soumit à son sort avec une apparence d'humilité qui toucha les commissaires, et même attendrit la reine : il consacra ensuite son temps à des pratiques de dévotion, déclara que les larmes de son repentir avaient éteint le feu de son ambition; qu'il avait fait un divorce éternel avec le monde, et que s'il souhaitait encore la faveur royale, ce n'était dans aucun but terrestre, mais seulement afin de pouvoir quitter cette vie en paix avec une personne qu'il révérait comme l'image du Tout-Puissant. Élisabeth commença à jeter un œil de compassion sur le pécheur repentant; elle ordonna de lui retirer son gardien; mais en même temps, on le fit avertir de ne plus paraître à la cour, et de se considérer toujours lui-même

(1) Itinéraire de Moryson, part. II, 68, 74. Mémoires de Sydney, II, 187-216. Camden, 828-830.

comme prisonnier, sous sa propre responsabilité (1).

La soumission et la contrition, manifestées si récemment par Essex, n'étaient cependant qu'un masque sous lequel il cachait l'effort violent de ses passions. À l'époque de son emprisonnement, ses amis, et particulièrement le comte de Southampton et le lord Mountjoy, craignant pour sa vie, avaient travaillé avec ardeur à le faire évader. Southampton lui avait même offert d'être le compagnon de sa fuite, et de partager son sort dans un royaume étranger. Mais Essex lui avait répondu avec résolution, qu'il ne s'abaisserait jamais à vivre en exil, et qu'il recouvrerait sa première grandeur, ou qu'il périrait dans l'entreprise (2).

De tous les projets qui s'étaient offerts à son esprit, le plus flatteur pour son orgueil et pour son ressentiment, était celui dont on l'avait dissuadé en Irlande, de s'emparer de la personne royale, et de bannir du conseil ses ennemis. Dans cette vue, il sollicita la coopération du roi d'Écosse et de Mountjoy, qui avait accepté avec répugnance le dangereux office de député en Irlande (1599, 26 déc.). Si ce seigneur lui donna son

(1) Bacon, III, 152. Procès d'état, 1419. Winwood, 250, 254.

(2) Birch, II, 470.

assentiment, il le retira bientôt après. Il avait bien voulu risquer sa vie pour sauver celle de son ami; mais la nécessité avait cessé, et, depuis son procès, Essex ne courait plus le danger de mourir sous la hache du bourreau (1). Le comte supporta son désappointement avec patience ; mais à la Saint-Michel (1600. 29 septembre.) son privilége du monopole sur les vins doux expira ; et sa pétition pour le renouvellement du bail fut éludée par la reine, qui répondit qu'elle voulait d'abord s'enquérir de sa valeur annuelle ; que lorsque les chevaux devenaient difficiles à dompter, on avait coutume d'abattre leur vigueur, en réduisant la quantité de leur nourriture. Il présenta une seconde pétition (2 nov.) ; et elle nomma une commission pour diriger le monopole à son propre bénéfice. Il attendit jusqu'au 17 novembre, jour anniversaire de son couronnement, où les courtisans avaient l'habitude de se présenter en foule à son lever, pour lui offrir des présents et des compliments. Ce jour-là, elle reçut d'Essex une lettre humble et éloquente, bien calculée pour ranimer son affection pour lui, si toutefois il en restait encore une étincelle dans son cœur. Cette planche, dans le naufrage de sa fortune, était la seule à laquelle il pût s'attacher. Elle trompa son espérance ; sa lettre resta sans réponse, et le mal-

(1) Birch, II, 471.

heureux comte s'abandonna aux conseils de son désespoir (1).

Jusque là, il avait vécu dans la retraite et dans la solitude ; mais alors les portes du palais d'Essex s'ouvrirent à tous venants. Il convoqua de la campagne ses anciennes créatures, et leur nombre s'accrut par l'arrivée d'aventuriers hardis et indigents. Il invita, en même temps, les plus zélés parmi les prédicateurs puritains, dont les sermons réunissaient journellement autour de lui une foule de fanatiques ; et il proposa à de certains théologiens cette question : S'il n'était pas légitime, en cas de mauvaise administration, de forcer un souverain à gouverner suivant la loi? Comme autre ressource, il envoya par un messager fidèle, des professions d'attachement au roi d'Écosse, en l'informant que le comte de Nottingham, Cecil, Raleigh et Cobham, faction qui gouvernait la cour, s'étaient ligués pour placer l'infante d'Espagne sur le trône, après la mort de la reine ; il lui conseillait de demander la reconnaissance immédiate de ses droits à la succession, et promettait de risquer sa vie et sa fortune, lorsque les ambassadeurs arriveraient, pour la défense de la maison de Stuart. Jacques, qui, depuis long-temps, se méfiait des intentions du secrétaire, reçut cette offre avec plaisir, et ré-

(1) Winwood, I, 271. Birch, II, 462.

solut de dépêcher deux envoyés en Angleterre, avec une mission ostensible pour la reine, mais dans le but réel d'assurer le comte de son approbation et de sa protection (1).

Pour éviter tout soupçon, les principaux conspirateurs avaient coutume de s'assembler à Drury-House, résidence du comte de Southampton. De là, ils communiquaient par écrit avec Essex, et discutaient chacun des projets qu'il suggérait. Celui qui leur parut le moins sujet à objection, fut de marcher en force vers le palais (2 févr.), où sir Christophe Blount s'emparerait avec sa suite de la porte, sir John Davis de la grande chambre, et sir Charles Davers de la garde; alors le comte, avec plusieurs membres de la noblesse, se jetteraient à genoux devant la reine, et refuseraient de se relever jusqu'à ce qu'elle eût accordé ce qu'ils lui demanderaient. Rien ne fut cependant définitivement arrêté; et tandis qu'il attendait avec impatience la réponse du roi d'Écosse, il se trouva forcé d'entrer dans une nouvelle carrière, par la vigilance des ministres, dont le concours de peuple qui se portait au palais d'Essex avait excité les soupçons, et dont les craintes se trouvaient confirmées par une secrète communication de sir Henri Nevil. Il répondit au secrétaire Herbert qui lui apporta l'ordre de pa-

(1) Birch, II, 508, 509.

raître devant le conseil (7 févr.), qu'il était trop souffrant pour quitter son appartement ; il reçut quelques minutes après, d'une main inconnue, l'avis de pourvoir sans le moindre délai à sa sûreté; on lui faisait savoir, de plus, que la garde avait été doublée au palais et dans son voisinage. Son seul espoir de succès dépendait de la promptitude. Durant la nuit, il envoya des messagers pour assembler ses amis ; le matin, à leur arrivée, il les informa qu'on avait tramé un complot contre ses jours; et les pria de l'accompagner tandis qu'il irait trouver la reine, et qu'il solliciterait sa protection contre la malice de ses ennemis. C'était un dimanche; à dix heures du matin, le lord maire, les aldermen et les compagnies devaient s'assembler à la Croix de Saint-Paul ; et il avait résolu de les rejoindre à la fin du sermon, et de les inviter à le suivre au palais. Cette tentative peut paraître hasardeuse et incertaine à un froid observateur ; mais il était soutenu par l'idée qu'il avait lui-même de sa popularité, et par le souvenir des actions du duc de Guise, qui, peu d'années avant, et en pareille circonstance, était parvenu, à l'aide des Parisiens, à braver avec succès l'autorité de son souverain.

Il fut détourné de l'exécution de ce projet par un évènement inattendu. Un peu avant dix heures (8 février.), on vint lui dire qu'Egerton, le

lord garde des sceaux, le comte de Worcester, Knollys, contrôleur de la maison royale, et le lord président de la justice, étaient à sa porte, et demandaient à être introduits. Il donna ordre de les faire entrer par le guichet, mais de refuser toute leur suite, à l'exception du porte-bourse. Egerton demanda la cause de cette réunion tumultueuse; et Essex, haussant la voix, répondit à cette demande: « Il y a un complot tramé » contre ma vie. On a contrefait des lettres en » mon nom, et l'on a choisi des assassins pour » me tuer dans mon lit. Nous nous sommes réu- » nis pour défendre notre existence, puisque mes » ennemis ne seraient satisfaits qu'après s'être » abreuvés de mon sang. — S'il en est ainsi, dit » Popham, veuillez le prouver; nous en ferons » un rapport fidèle, et la reine vous rendra une » justice impartiale. » A ce mot de justice impartiale, le comte de Southampton se plaignit d'avoir été assailli par lord Grey; mais on lui dit que le coupable avait été puni de son offense par un emprisonnement (1). Egerton désira qu'Essex expliquât ses griefs en particulier; mais plusieurs

(1) En Irlande, Southampton avait mis Grey aux arrêts pendant une nuit, parcequ'il avait chargé l'ennemi sans ordres. Il en était résulté plusieurs cartels que la vigilance de la reine avait détournés. Le 28 janvier, Grey attaqua Southampton dans la rue, et fut mis en prison pour ce délit. Winwood, 1, 47, 292.

voix s'écrièrent : « On vous abuse, my lord, on » veut vous écraser ; vous perdez votre temps. » Egerton se retournant, et se couvrant la tête, ordonna au nom de la reine que chacun posât les armes, et se retirât. Mais Essex entra immédiatement dans la maison ; les lords le suivirent, et la foule se mit à crier : « Tuez-les, gardez-les pour » otage ; jetez le grand sceau par la fenêtre. » Ayant traversé deux chambres gardées par des mousquetaires, on les introduisit dans une salle basse. Le comte alors les engagea à prendre patience seulement pour une demi-heure, ordonna de fermer les portes aux verrous, et confia ses prisonniers à la garde de sir John Davis, Francis Tresham, et Arden Salisbury.

En retournant à la cour, Essex tira son épée, se précipita dans la rue, et fut suivi des comtes de Rutland et de Southampton, des lords Sands et Mounteagle, et d'environ quatre-vingts chevaliers et gentilshommes, auxquels se joignirent bientôt, soit par affection, soit par crainte, le comte de Bedford, le lord Cromwell et environ deux cents autres. A Ludgate, il persuada à la garde de le laisser passer, protestant que son intention n'était autre que de sauver sa vie des violences du lord Cobham, de sir Walter Raleigh et de leurs complices. Mais il trouva les rues désertes ; il n'y avait pas d'assemblée à la Croix de Saint-Paul, et les citoyens, en conséquence

des ordres du lord maire, restèrent paisiblement dans leurs maisons. Le comte s'avançait en s'écriant : « Pour la reine, ma maîtresse ! » Enfin, il arriva à la demeure de Smith, l'un des sheriffs, et, à ce qu'il croyait, un de ses dévoués partisans ; mais on ne put trouver Smith. Son absence convainquit le malheureux comte de l'anéantissement de son projet, et, ne pouvant plus cacher son agitation, il se retira dans une chambre secrète, afin de reprendre ses esprits.

A la cour, le comte possédait tant d'amis, que les ministres ne savaient à qui se fier. Par leurs ordres, les gardes furent assemblées, les portes du palais fermées et fortifiées, et tous les passages du voisinage obstrués de chaînes et de voitures. La reine seule eut la hardiesse de proposer d'aller à la recherche des révoltés. Pas un d'eux, disait-elle, ne pourrait soutenir un seul de ses regards : ils s'enfuiraient à la seule annonce de son approche. Sur les deux heures de l'après-midi, lord Burleigh, avec un héraut, et le comte de Cumberland, avec sir Thomas Gerard, se hasardèrent à se rendre en divers quartiers de la cité, et proclamèrent qu'Essex était un traître, offrant une récompense de six mille livres à celui qui l'arrêterait, et un pardon général à ceux de ses associés qui reviendraient immédiatement à leur devoir. Le comte avait alors quitté la maison du sheriff Smith ; ses espérances étaient af-

faiblies et le nombre de ses adhérents bien diminué. Lord Burleigh se retira devant lui; mais il fut repoussé par la garde à Ludgate, et, retournant à Queen-hithe, il revint par eau, avec cinquante compagnons, à sa maison d'Essex. Là, son désappointement se changea en désespoir. Les lords emprisonnés, qu'il avait regardés comme des otages pour sa propre sûreté, étaient partis. Ils avaient été délivrés par l'ordre de son confident sir Ferdinando Gorges, dont le but était d'acheter par ce service son propre pardon. Pour dernière ressource, il se mit à fortifier sa maison; en peu d'instants, elle fut entourée par les royalistes, sous le commandement du lord amiral. Une conférence eut lieu entre sir Robert Sydney dans le jardin, et Essex et Southampton sur le toit. Les demandes des comtes furent refusées; mais on accorda un délai de deux heures, afin que les dames et leur suite pussent se retirer; et, vers les six heures, lorsque le train d'artillerie fut arrivé de la Tour, la sommation fut répétée. Lord Sands proposa une sortie désespérée; ils pouvaient se frayer un chemin à travers les ennemis, ou mourir au moins de la mort des braves, l'épée à la main. Mais Essex, qui conservait encore l'espoir de la vie, consentit à se rendre, sur la promesse qu'il serait jugé selon les lois. Cette nuit, les principaux prisonniers logèrent au palais de Lambeth.

Le lendemain ils furent conduits à la Tour (1).

Le soir précédent, Thomas Lee, soldat de fortune, avait offert ses services à sir Robert Cecil; quatre jours plus tard (12 févr.), on l'entendit dire que si les amis d'Essex voulaient le sauver de l'échafaud, ils devaient aller en masse solliciter son pardon, et refuser de sortir jusqu'à ce qu'on le leur eût accordé. Sir Robert Cross communiqua cette remarque au secrétaire; on donna des ordres pour l'arrestation de Lee, et les agents le découvrirent le même soir dans la foule, à la sortie de la chambre de présence, pendant le souper de la reine. Le lendemain matin, il fut traduit en jugement (13 févr.) sur l'accusation d'avoir voulu assassiner sa souveraine; et le jour suivant (14 févr.), il subit la mort des traîtres. En lisant les détails de son procès, on ne peut avoir le moindre doute sur son innocence. Mais sa condamnation produisit l'effet de persuader la reine que l'existence d'Essex était incompatible avec sa propre sûreté (2). Peu

(1) Voyez Camden, 845. Les Procès d'état, 1333-1350, 1410, 1451. Les paroles mêmes employées pendant la conférence, sont publiées dans la Vie de lord Egerton, p. 57 d'un manuscrit n° 16, dans la bibliothèque du doyen du chapitre de Durham.

(2) Elle est publiée dans les Procès d'état de Howell, 1, 1403. Camden fait cette observation : Pro temporum ratione salutaris hæc visa est severitas, p. 867.

de jours après, les deux comtes furent traduits en jugement (19 févr.) devant le lord Buckhurst, comme lord sénéchal, et vingt-cinq autres pairs. Essex, jetant les yeux au-delà de la barre, observa qu'il voyait parmi les lords plusieurs de ceux qu'il connaissait pour ses ennemis personnels; il voulut les récuser : c'était le privilége des moindres sujets du royaume; on ne pouvait le refuser à celui qui appartenait au premier ordre de l'état. Les juges furent consultés, et ils répondirent que la loi avait fait une grande distinction entre des pairs et des jurés. Les premiers donnaient leur verdict sur leur honneur; et, comme on ne pouvait leur faire prêter serment, on ne pouvait aussi les récuser (1).

L'acte d'accusation chargea les prisonniers d'avoir conçu le projet de déposer et de tuer la reine. Il fut soutenu avec beaucoup de véhémence par les avocats de la couronne, Yelverton, Coke et Bacon, qui tirèrent leurs arguments des faits positifs et reconnus qu'Essex et Southampton avaient emprisonné les quatre conseillers,

---

(1) Camden 848. Les pairs étaient les comtes d'Oxford, de Nottingham, Shrewsbury, Derby, Worcester, Cumberland, Sussex, Hertford et Lincoln; le vicomte Bindon, les lords Hunsdon, Delaware, Morley, Cobham, Stafford, Grey, Lumley, Windsor, Rich, Darcy, Chandos, H. John de Bletso, Burleigh, Compton et Howard de Walden.

étaient entrés dans la cité les armes à la main, avaient engagé les habitants à la révolte, avaient refusé de se disperser, d'après l'ordre royal intimé par un héraut d'armes, avaient attaqué la force militaire postée à Ludgate, et fortifié et défendu la maison d'Essex contre l'armée, sous le commandement du comte de Nottingham. Essex répondit qu'il ne parlait pas pour sauver sa vie, elle ne valait pas la peine qu'il la conservât; mais il était là pour préserver son honneur. Il n'avait jamais entretenu la pensée de nuire à la reine; et les actes qu'on lui attribuait n'étaient nullement la preuve d'une telle intention. S'il avait pris les armes, et s'il avait invoqué l'assistance des bourgeois, il pouvait justement alléguer pour excuse qu'il l'avait fait par nécessité: lord Cobham et sir Walter Raleigh avaient cherché à lui ôter la vie; l'autorité de la reine ne lui accordait aucune protection, ce que l'on avait assez remarqué par l'atroce attaque commise dernièrement, en pleine rue, par le lord Grey contre le comte de Southampton; et, dans de pareilles circonstances, il ne pouvait concevoir d'autre moyen de défense que de repousser la force par l'emploi de la force.

En réfutation de ce discours, on avança qu'à Drury-House les conspirateurs avaient proposé de s'emparer de la personne de la reine, et de la forcer à gouverner l'état sous le bon plaisir

d'Essex; que l'irruption dans la cité avait été le résultat de ce projet, et que ce fait serait prouvé à la satisfaction de tout homme impartial, par le témoignage de quelques uns des conspirateurs et les aveux de plusieurs autres.

Au mot de Drury-House, le comte donna des marques d'agitation. Il avait soigneusement détruit tous les papiers suspects, et il se reposait avec une entière confiance sur la discrétion de ses associés. Cependant il se remit bientôt, et lorsque sir Ferdinando Gorges parut comme témoin, il l'interrogea adroitement, lui arracha l'aveu qu'il n'avait jamais été question de faire aucune injure à la reine; et il inféra de ses manières et de son hésitation, qu'on l'avait corrompu dans la Tour, et qu'il était conséquemment indigne de tout crédit. Pour conclure, il observa que, quelles que fussent les consultations de Drury-House, criminelles ou innocentes, la question ne le regardait pas; elles s'étaient faites entre d'autres personnes; il n'avait jamais été présent.

Southampton adopta un système de défense différent: il soutint que, quoiqu'on eût présenté beaucoup de projets dans ces assemblées, on n'y avait rien conclu; que consulter n'était pas déterminer; qu'il n'y avait aucune liaison entre les réunions dont il était question et la tentative de soulever la cité; que celle-ci provenait

entièrement d'événements qu'on n'avait pu prévoir, de l'information d'un danger immédiat pour la vie d'Essex, et de l'arrivée inattendue des quatre conseillers (1).

Dans le cours du procès, on reprocha au comte d'avoir dit que le royaume était acheté et vendu. Il justifia cette expression sur ce que sir Robert Cecil, qui gouvernait comme s'il était souverain, avait soutenu que le droit de succession appartenait à l'infante d'Espagne. Cecil, qui était présent, mais qu'on ne voyait pas, sortit à l'instant d'une tribune particulière, et ayant obtenu la permission de parler, insista pour que le comte nommât la personne dont il tenait cette information, ou qu'il se résolût à voir prendre son assertion pour une calomnie. Essex s'y refusa ; mais dans son empressement à repousser l'accusation de mensonge, il remarqua que son compagnon de prison l'avait entendu dire aussi bien que lui. Le secrétaire, se tournant vers Southampton, le conjura par son ancienne amitié, et sur la foi de chrétien, de nommer le délateur. Dans cette situation embarrassante, Southampton en appela à la cour, et demanda s'il n'était pas contre la raison et l'honneur de dévoiler ce secret. Tous répondirent qu'il devait le faire, et il nomma sir Robert

(1) Camden, 849-851. Procès d'état, 1333-1350.

Knollys, contrôleur de la maison de la reine, et oncle d'Essex (1).

Tandis qu'on dépêchait un sergent d'armes vers Knollys, sir Édouard Coke se leva, et accusa Essex d'hypocrisie et d'irréligion, parceque, se prétendant protestant, il avait promis tolérance à Blount, son beau-frère, catholique connu. Le comte répliqua que la charge était fausse; qu'il avait toujours vécu et mourrait protestant; qu'il n'avait jamais fait aucune promesse de tolérance à Blount, mais qu'il n'avait jamais considéré comme une partie essentielle du culte réformé, de mettre à mort les catholiques à cause de leur religion (2).

Lorsque Knollys arriva, il fit une version nouvelle, mais peu satisfaisante, de sa conversa-

(1) Camden, 854. L'ambassadeur français qui était présent dit que la réponse d'Essex « piqua si fort le secrétaire (pour » en être par aventure quelque chose) qu'il se prit à crier » tout haut qu'il ne feroit jamais service à sa majesté, si on » ne lui ostoit la tête comme à un traître. » Il ajoute : « Il n'a» voit pas oublié, ce jour, la petite boîte, car en ma vie je » ne le vis plus beau, » et un peu après « que les pairs, à leur » contenance, redoutaient plus ce petit homme que leur » conscience et que leur royne. » Winwood, 1, 299. Cette lettre devint bientôt publique, et pour apaiser le secrétaire elle fut désavouée par l'ambassadeur.

(2) Il est singulier que les éditeurs, dans la première édition, aient substitué l'expression plus douce, cruciarentur, à celle de l'original, mente afficerentur. Camden de Hearne, 855.

tion avec les deux comtes. Si nous devons l'en croire, ce qu'il avait ouï dire à Cecil, et ce qu'il avait répété à son neveu, était que le droit appartenait à l'infante; non pas selon l'opinion de Cecil, mais dans celle de Doleman, qui avait dédié son livre à Essex. Le comte répliqua brusquement qu'il l'avait entendu dans un sens très différent. « Notre mésintelligence, s'écria le se-»crétaire, provint de ce que vous vous opposiez »à la paix. Votre ambition voulait que chaque »militaire vous considérât comme son protec-»teur, et d'après cela vous cherchiez à nous »représenter, moi et les conseillers qui vou-»laient mettre fin à la guerre, comme les pen-»sionnaires de l'Espagne.»

A certaines questions proposées par les lords, les juges répondirent qu'il y avait rébellion dans un sujet, quand il cherchait à lever une force armée; et que, dans toute rébellion, la loi supposait un dessein contre la couronne et la vie du souverain, parcequ'il devenait de l'intérêt d'un rebelle heureux que le souverain ne régnât ni ne vécût pour punir sa rébellion. Après une heure de délibération, les pairs déclarèrent les deux prisonniers coupables. Essex observa qu'il ne solliciterait pas sa grâce, mais qu'il ne la refuserait pas; que bien que les lords l'eussent trouvé coupable, selon la lettre de la loi, il pensait qu'ils l'avaient acquitté dans leurs consciences, et

qu'il espérait qu'ils intercèderaient pour la vie de son compagnon prisonnier, devenu coupable par affection pour lui, plus que pour tout autre motif. Southampton parla après. Son seul objet avait été d'obtenir un redressement pour son ami, qu'il croyait iniquement traité. La loi pouvait lui supposer l'intention de déposer et de tuer la reine, mais on savait bien qu'une telle pensée ne s'était jamais présentée à son esprit. Son crime était un crime d'ignorance. Cependant il se soumettait à son sort, et s'en remettait à la miséricorde de la reine. Il avait dépensé la meilleure partie de son patrimoine et risqué sa vie à son service : et si en pitié de son ignorance, elle voulait bien en faire l'objet de sa clémence, il la recevrait avec humilité et reconnaissance.

Le lord sénéchal prononça la sentence : le tranchant de la hache fut tourné vers les prisonniers ; et Essex observa, en quittant la barre, que son corps eût pu rendre un meilleur service à la souveraine, mais qu'il en serait comme il lui plairait ; heureux si sa mort était un avantage pour elle. Il demanda qu'Ashton, son ministre favori, pût l'accompagner ; il fit des excuses aux conseillers qu'il avait enfermés, et demanda pardon aux lords Morley et Delaware, dont les fils, entièrement étrangers au complot, se trouvaient cependant, et par lui,

exposés au même danger que lui-même (1).

Essex fut suivi à la Tour par Dove, doyen de Norwich, qui l'exhorta à faire sa paix avec le Tout-Puissant, en avouant sa trahison. Le comte répondit que, dans ce qu'il avait fait, il n'avait commis aucune offense contre Dieu. Il s'efforça de justifier son refus de paraître devant le conseil, par l'exemple de David, qui avait désobéi à la citation de Saül; et il prétendit que sa charge de comte-maréchal l'autorisait à réformer les abus du gouvernement. Ashton succéda à Dove, qui, à ce que l'on croyait, avait préalablement reçu sa leçon du secrétaire. Ce théologien prit un ton plus hardi et plus dur; il rejeta les protestations d'innocence du comte, comme les vains subterfuges d'une conscience coupable, et le menaça de la vengeance d'un juge qui sait tout, à moins qu'il ne fît une entière et sincère confession. Soit crainte de la mort, ou des menaces du prédicateur, le caractère d'Essex parut enfin céder. Il envoya chercher le garde des sceaux, le trésorier, l'amiral, et le secrétaire, sollicita leur pardon, et fit un aveu détaillé de tous les projets ambitieux et illégaux qui lui étaient passés par l'esprit; il trahit le secret des hommes qu'il avait séduits et engagés à l'aider de leurs conseils et de leurs

(1) Camden, 855-857. Procès d'état, 1350-1358.

efforts, et révéla le but de sa négociation avec le roi d'Écosse. La confession remplit quatre feuilles de papier; mais sa véracité a été mise en doute ; et ses complices se plaignirent de ce qu'il les avait chargés, ainsi que lui-même, de crimes dont ils n'étaient pas coupables (1).

Les regards du public étaient alors fixés sur Élisabeth. Quelques personnes soutenaient que les sentiments de son cœur ne lui permettraient jamais de mettre à mort son favori, que son affection l'emporterait infailliblement sur sa colère ; d'autres qu'elle ne l'oserait, parceque le ressentiment porterait Essex à révéler, sur l'échafaud, des secrets peu honorables pour une reine vierge (2). Mais ses ennemis furent adroits,

(1) Winwood, 301, 303. Procès d'état, 1430, 1442, 1447. Birch, II, 478-480. Camden, 865.

(2) Osborn, Miscellanées, 212. Beaucoup de personnes croient que ce fut la véritable cause de son exécution dans la Tour. Il y a, à la vérité, quelque chose de suspect dans l'empressement avec lequel Cecil ordonna à Winwood de déclarer à la cour de France qu'Essex avait demandé d'être exécuté en secret (Winwood, I, 302). Lorsque l'envoyé remplit sa commission près de Henri IV, ce monarque s'écria : « Ah! plutôt le contraire; car il ne désirait rien tant » que de mourir en public. » Ibid., 309. Barlow cependant, dans son sermon, dit, d'après le comte lui-même, qu'il avait demandé une exécution secrète « de peur que les » acclamations des citoyens ne l'affligeassent. » Birch, II, 482.

et tandis qu'ils affectèrent de rester neutres, ils employèrent clandestinement certaines femmes dont la crédulité avait été jadis trompée par le comte, et dont la vengeance se satisfit en excitant la colère de leur maîtresse. Elles lui rapportèrent des contes de son libertinage, de son arrogance et de son ingratitude envers sa bienfaitrice, qu'il avait nommée « une vieille femme, » aussi disgraciée d'esprit que de corps (1). » Une telle injure faite à sa divine beauté, blessa profondément l'amour-propre de la reine; et l'obstination d'Essex, qui refusait de demander sa grâce, la rendit sourde aux excuses, aux sollicitations et aux larmes de ses amis. Elle signa le fatal arrêt; mais, avec son indécision ordinaire, elle envoya d'abord son parent, Édouard Carey, pour défendre, et ensuite lord Darcey pour hâter son exécution (2).

Vers huit heures du matin (25 février) Essex fut conduit à l'échafaud qu'on avait dressé dans la cour de la Tour. Il était accompagné de trois théologiens, dont les paroles, pour nous servir de sa propre expression, avaient sillonné son cœur. Jamais prisonnier ne se conduisit avec plus d'humilité, ni ne montra une plus profonde douleur: il reconnut ses nombreuses transgressions

(1) Osborn, Mémoires, 93.
(2) Camden, 860.

son esprit chevaleresque et sa soif de gloire, et sa constante opposition à la politique obscure et insidieuse des Cecils. Il est vrai que sa dernière offense ne pouvait se déguiser; mais on l'attribua moins à ses propres passions qu'aux agents secrets de ses ennemis, qui avaient abusé de son caractère ouvert et sans méfiance. Pour réduire ces bruits au silence, l'autorité publia un rapport sur sa trahison, l'accusant, d'après ses propres aveux et ceux de ses complices, d'avoir conçu le dessein de se placer sur le trône; mais l'accusation n'obtint aucun crédit, et la popularité de la reine, qui depuis long-temps était sur son déclin, parut s'ensevelir dans la même tombe que son favori. A son apparition en public, on évita de la saluer par les acclamations auxquelles elle était accoutumée; ses conseillers furent reçus avec des injures bruyamment exprimées et des marques d'horreur.

La mort d'Essex sauva la vie de Southampton. Les ministres, alarmés par ces indications des sentiments populaires, sollicitèrent la reine en sa faveur, et lui arrachèrent un sursis à l'exécution, sans pouvoir obtenir sa délivrance de la Tour. Cuffe, le secrétaire, et Merrick, intendant d'Essex, subirent la punition ordinaire des traîtres, qui fut commuée en décapitation en faveur de Blount son beau-père, et de Davers, l'ami de Southampton; car il en fut de cette impru-

dente entreprise comme de la conspiration bien plus atroce de Babington. Beaucoup d'inculpés n'avaient risqué leur existence que par affection pour d'autres. Si Southampton avait été complice d'Essex, ou Davers de Southampton, ce n'était que parcequ'ils regardaient comme un devoir, prescrit par l'amitié, de vivre ou de périr ensemble (1).

Le roi d'Écosse, par suite de son engagement avec les conspirateurs, avait d'abord nommé le comte de Marr, et Bruce, prieur de Kinloss, ses ambassadeurs en Angleterre. Quoique le peu de succès de cet attentat fût connu à Édinbourg

(1) Ille nihil contra nisi quod periculum fortunarum et capitis in hac causa præ amore erga Southamptonium neglexerit. Camden, 865. Procès d'état, 1448. Sir John Davies, sir Édouard Baynham, et M. Lyttleton, furent aussi condamnés. Mais le premier obtint son pardon après un an de prison; Baynham acheta le sien par le moyen d'une somme d'argent donnée à sir Walter Raleigh; et Lyttleton, ayant livré sa terre de 7,000 liv. de rentes, et payé une amende de 10,000 liv., fut transféré de Newgate au Banc du roi, où il mourut trois mois après. Birch, II, 496. Camden, 858. Sir Henri Neville, ambassadeur à la cour de France, avait été invité à Drury-house avant son départ. Si l'on doit l'en croire, il entendit seulement quelque conversation déloyale qu'il condamna, et ensuite il partit. L'aveu attribué à Essex le fait plus criminel. Il fut enfermé à la Tour jusqu'à la mort de la reine. Winwood, 302, 325. Camden, 871. Cependant Cecil affirme que la première nouvelle du complot fut reçue de lui. Procès d'état, 1441.

avant leur départ, on les autorisa à promettre que Jacques se mettrait lui-même à la tête du parti, s'il lui restait encore quelque espoir de réussite. Ils trouvèrent les partisans d'Essex plongés dans le plus cruel désespoir, le peuple dans un état de mécontentement extrême, et Cecil possédant en réalité l'exercice du pouvoir souverain. Ils dissimulèrent leur objet, et félicitèrent la reine sur ce qu'elle avait échappé aux attentats des conspirateurs. Ils affirmèrent, avec des expressions énergiques, l'innocence de leur maître, non seulement dans cette circonstance, mais dans toutes les autres tentatives contre sa vie ou son autorité. Ils demandèrent, en son nom, qu'elle voulût bien pardonner à ses sujets, emprisonnés pour le seul crime de l'avoir visité en Écosse, et sollicitèrent un supplément à sa pension annuelle, et la promesse de ne rien faire au préjudice de son droit à la succession. Jacques n'osait espérer aucun résultat de cette négociation. Il savait qu'Essex avait trahi la liaison secrète qui existait entre eux, et ne s'attendait qu'à de mauvais offices de l'inimitié présumée de Cecil. Sous cette impression, il chargea ses deux envoyés d'informer la reine, en prenant congé, qu'il ne lui donnerait jamais aucun sujet de peine durant sa vie, mais que le jour viendrait où il n'existerait aucune barrière entre lui et les vils instruments dont elle se servait;

et qu'il en exigerait un compte sévère de leur injustice actuelle et de leur insolence (1). Mais les envoyés n'eurent pas besoin d'employer cette menace : Cecil était un très habile politique, et ses amitiés comme ses haines se réglaient constamment par son intérêt personnel. Ce n'était pas quand Élisabeth penchait sur le bord de la tombe, qu'il se serait hasardé à braver le ressentiment de son successeur. Le lord Henri Howard offrit ses services comme médiateur, et il fut convenu que toutes les offenses passées seraient oubliées ; que le roi recevrait une augmentation de deux mille livres sterling à sa pension ; et que Cecil préparerait en silence le chemin qui devait conduire au trône le roi Jacques, à

(1) On avait certainement persuadé à Jacques que Cecil s'opposerait à sa succession. Mais en faveur de qui? Je soupçonne qu'il était question d'Arabella Stuart. Dans la correspondance secrète entre eux, après leur réconciliation, on trouve beaucoup de railleries sur les réclamations de cette princesse, et lord Shrewsbury et sa mère sont représentés comme cherchant à l'élever sur le trône, bien que les lettres (dans Lodge, III, 124, 153) prouvent qu'en même temps Cecil faisait semblant d'être sincère ami du comte. Dans la première lettre même, écrite pour être montrée à Jacques, on appelle Arabella « l'idole de Shrewbury, qui, si » elle suit les conseils de quelques hommes, s'élèvera sur un » assez grand nombre de marches pour atteindre à l'écha» faud. » Le comte n'avait aucune influence, et sa mère ne pouvait acquérir d'amis à cette cause. Correspondance secrète de sir Robert Cecil avec Jacques, VI, p. 14, 15.

la mort d'Élisabeth. Mais le secrétaire exigea le secret comme une condition indispensable. Si ce secret eût transpiré, si le moindre soupçon se fût élevé d'un concert quelconque entre lui et le roi d'Écosse, la jalousie d'Élisabeth eût déclaré Cecil un traître, et Jacques un rival; et l'on doit se rappeler que la cour contenait beaucoup de personnes qui, par des motifs intéressés, eussent, avec satisfaction, insinué ces idées dans l'esprit de la reine. Cet avis fut approuvé et adopté. La correspondance passa par les mains du lord Henri en Angleterre, et de Marr et de Bruce en Écosse. Cecil continua à agir comme s'il n'eût donné aucune attention à la succession de Jacques; et Jacques affecta de parler de lui comme d'une personne dont il n'avait aucune raison d'attendre un service (1). Essex, dans sa confession, avait découvert le projet formé pour le délivrer de sa captivité, auquel le lord Mountjoy avait autrefois donné son consentement. Quoique ce seigneur eût dirigé la guerre en Irlande avec une vigueur et un succès qui l'élevaient au-dessus de tous les anciens gouverneurs, il n'ignorait pas qu'il avait quelque motif de redouter la colère de la reine; et il avait fait des préparatifs pour chercher, à la première sommation, un asile sur

(1) Voyez la lettre dans Birch, II, 310, 313, et la correspondance secrète, 1-26.

le continent. Cecil, cependant, la convainquit qu'il n'était pas de son intérêt d'irriter un général aimé de ses troupes, à la tête d'une armée victorieuse. Dissimulant la connaissance qu'elle avait de sa culpabilité, elle lui fit part, dans une longue et gracieuse lettre, du jugement et de l'exécution d'Essex; elle l'assura que, dans son malheur, c'était pour elle un grand sujet de consolation que de penser à sa loyauté et à son attachement; elle le pria de porter des regards vigilants sur la conduite des officiers qui avaient reçu des commissions de son prédécesseur, et le chargea de les disposer à combattre l'armement destiné à envahir l'Irlande, qui se préparait sur la côte d'Espagne. Peu de temps après, quatre mille hommes, sous les ordres de don Juan d'Aguilar, arrivèrent. Ils débarquèrent à Kinsale (21 septembre.), fortifièrent la ville, et appelèrent les indigènes à se joindre à eux, contre la princesse que plusieurs pontifes avaient successivement excommuniée et déposée (1).

Tandis que Mountjoy assemblait une armée pour s'opposer aux envahisseurs, Élisabeth convoquait un parlement à Westminster. Dans l'intention de cacher à tous ses infirmités, toujours croissantes, elle ouvrit la session avec plus d'ap-

(1) Camden, 880-886.

pareil qu'à l'ordinaire : mais son corps affaibli était incapable de soutenir le poids des vêtements royaux, et elle était au moment de tomber sur le parquet, lorsque le seigneur qui se tenait le plus près d'elle la prit et la porta dans ses bras. Le seul objet du ministre était d'obtenir un subside en argent, pour la guerre d'Irlande, et ses désirs furent satisfaits par le vote, sans exemple, de quatre subsides, et huit dixièmes et quinzièmes. Mais si les membres furent généreux dans leurs donations à la couronne, ils se montrèrent opiniâtres, en demandant le redressement de leurs griefs. Le sujet principal de plaintes, au dedans et au dehors des murs du parlement, était la multitude des monopoles accordés par la reine à ses favoris (1). Par monopole, on entendait une patente signée d'elle, qui investissait un individu, comme récompense de ses services réels ou prétendus, du droit exclusif de vendre quelque denrée particulière. Cet usage commença dans la dix-septième année de son règne, et devint en peu de temps un abus intolérable : s'il lui fournissait le moyen de satisfaire des solliciteurs importuns, sans déboursés pour elle-même, cependant chaque patente, relativement au public, opérait une nouvelle taxe pour le consommateur.

---

(1) Correspondance secrète, 25, 26.

Quelquefois le breveté exerçait son droit lui-même ; souvent il le vendait à un autre : mais dans les deux cas, tous les vendeurs subordonnés par tout le royaume étaient tenus, ou d'acheter d'abord l'article de la main du monopoleur, ou de lui payer une rente annuelle, pour avoir la permission de le vendre. D'après cela, les prix des vins, vinaigres, huiles, sels, empois, fer-blancs, acier, charbons de terre, et autres denrées, parmi lesquelles il s'en trouvait de consommation universelle et de première nécessité, s'étaient élevés, depuis quelques années, au double des prix accoutumés ; et les représentants de la plupart des comtés et des bourgs avaient été chargés par leurs constituants de demander l'abolition d'un fardeau aussi onéreux. La motion fut bientôt faite (20 nov.). Les conseillers de la couronne y répondirent, en alléguant que le don des monopoles était une branche de la prérogative ; que quiconque exprimerait seulement l'intention de toucher à la prérogative, encourrait l'indignation royale ; que procéder par bill était inutile et imprudent ; car, bien que les deux chambres eussent la prétention de lier les mains de la reine par un acte de parlement, elle saurait toujours les délier à son plaisir ; et que le président était blâmable d'admettre de telles motions, malgré le commandement royal donné à l'ouverture de la session. On répliqua cependant

que les brevetés étaient les sangsues de l'état; que le peuple ne pouvait plus supporter de tels fardeaux; que la clôture du dernier parlement avait démontré à combien peu de redressements on devait s'attendre par le seul dépôt des pétitions, et que le seul remède assuré était d'abolir tous les monopoles par un statut. Cette persévérance des communes ébranla la résolution du ministre, qui fut effrayé de l'exécration que lui témoignait le peuple, comme il parcourait les rues dans sa voiture; et il parvint à vaincre l'obstination de la reine, qui semblait tous les ans plus attachée à ce qu'elle regardait comme les droits de sa couronne, mais qui céda enfin à ses suggestions et à ses instances. Elle envoya chercher le président et l'assura, en présence du conseil, qu'elle n'avait jamais signé de patente de monopole qu'on ne lui eût dit qu'elle serait avantageuse à la nation; qu'elle avait de grandes obligations aux ministres qui lui avaient fait connaître cet abus; qu'elle révoquerait, par proclamation, toutes les patentes qui portaient préjudice aux libertés de ses sujets; et qu'elle suspendrait toutes les autres, jusqu'à ce qu'elles fussent déclarées valides par les cours de justice. Les communes, satisfaites d'avoir obtenu satisfaction, sans engager un débat avec leur souveraine, lui rendirent grâces, en langage presque blasphématoire; et Cecil s'enorgueillit de la dextérité avec laquelle il avait contenté le peuple,

sans abandonner la prérogative de la couronne (1).

Sur ces entrefaites, le lord député d'Irlande avait réuni ses forces à celles du président de Munster, et assiégeait d'Aguilar avec ses Espagnols, dans leurs lignes de Kinsale. Tyrone observait les opérations des assiégeants. Il avait rassemblé six mille indigènes et quatre cents étrangers ; et le matin de la veille de Noël (24 décemb.), il s'avança, pour surprendre les Anglais dans leur camp. Mais son projet était connu de lord Mountjoy. L'O'Nial fut prévenu par la vigilance de son ennemi, et fut mis en déroute avec une perte de douze cents hommes. Le résultat de cette action convainquit d'Aguilar qu'il lui restait peu d'espoir de succès : il rendit Kinsale et les forts que possédaient les Espagnols ; et il obtint la permission de retourner à la Corogne avec ses gens, leurs armes et leurs munitions (16 juin 1602.). Elisabeth accueillit cette nouvelle avec de vives expressions de reconnaissance, et l'on eut l'espoir que, par ce service signalé, Mountjoy avait racheté sa déloyauté passée (2).

Le départ des Espagnols fut suivi de la réduction de Munster. La supériorité des forces an-

---

(1) D'Ewes, II, 644-654.

(2) Camden, 886-892. Winwood, I, 369, 370, 378. Lodge, III, 152.

glaises et les ravages destructeurs de la famine plongèrent les Irlandais dans le désespoir : après quelques affaires, dans lesquelles aucun parti ne se fit de quartier, la résistance parut toucher à sa fin, et les vainqueurs restèrent en pleine possession d'une province, qui n'était guère désormais qu'un vaste désert. De Munster, Tyrone chercha son asile ordinaire dans le nord ; mais le lord député ne lui laissa pas le loisir de respirer : il fut continuellement harcelé par les garnisons de Blackwater, de Charlemont et de Mountjoy. Ses partisans périssaient par centaines, par l'excès des besoins en tous genres, et le courage de l'O'Nial fut enfin abattu. Il offrit de se rendre à des conditions honorables : la fierté d'Élisabeth demanda une soumission sans conditions.

En Angleterre, les lords du conseil travaillèrent à vaincre l'obstination de la reine. Ils lui représentèrent que les Espagnols avaient adopté sa propre politique ; qu'ils entretenaient la flamme de la rébellion en Irlande, pour épuiser ses finances et retenir ses forces à l'intérieur ; que, depuis plusieurs années, elle était forcée de conserver dans cette île une armée de vingt mille hommes, qui lui coûtait annuellement plus de trois cent mille livres ; qu'il était maintenant en son pouvoir de se délivrer, par quelques concessions peu importantes, de ce fardeau insupportable, et d'assurer la prépondérance anglaise

en Irlande. Mais ils avaient une autre raison, dont ils n'osaient parler. Ils voulaient effectuer la pacification de ce royaume avant sa mort, dans la crainte que le monarque espagnol n'y trouvât un parti puissant, en armes, pour soutenir ses prétentions à la couronne d'Irlande, aussi bien qu'à la couronne d'Angleterre. Après un long débat, elle commença à fléchir; mais il était toujours impossible de fixer l'indécision de son esprit, et elle expédiait toutes les semaines des instructions nouvelles et contradictoires au lord député. Mountjoy fut embarrassé : il ne savait quelle réponse donner à Tyrone, et le temps se consumait en messages inutiles de l'un à l'autre (1603.). Mais dès qu'il apprit que la vie de la reine tirait à sa fin, il envoya chercher le chef irlandais, qui fit sa soumission à genoux : celui-ci renonça au titre d'O'Nial, et à toute dépendance d'une autorité étrangère; et sollicita la restitution de ses droits et de ses honneurs, de la clémence de sa souveraine. Mountjoy, en retour, lui accorda un pardon général pour lui et ses partisans, et lui promit que ses terres, à une ou deux exceptions près, et son ancien titre, lui seraient restitués par lettres-patentes de la couronne. De Mellifont ils se rendirent à Dublin, où ils reçurent la première nouvelle de la mort d'Élisabeth. Tyrone fondit en larmes; mais bien qu'il eût lieu de condamner sa précipita-

tion, il était trop tard pour en revenir. Il renouvela sa soumission; et le petit nombre d'indigènes qui refusèrent d'imiter sa conduite se retirèrent sur le continent, et cherchèrent leur existence en combattant pour les puissances étrangères (1).

Afin d'empêcher les Espagnols de faire une seconde descente en Irlande, on avait envoyé les amiraux Levison et Monson pour croiser sur la côte d'Espagne. Dans l'impossibilité d'intercepter la flotte des Indes, ils se consolèrent de leur désappointement (sept.) en s'emparant d'une caraque d'une valeur immense, dans le petit havre de Sesimbrie. Pendant que la flotte anglaise conduisait sa prise dans un port, Spinosa profita de l'occasion pour faire voile pour la côte de Flandre. Il fut reconnu à son passage dans la Manche : plusieurs actions eurent lieu ; et de ses six galères, trois furent coulées à fond, et les trois autres s'échappèrent et entrèrent dans le port de l'Écluse. Ainsi se terminèrent les opérations navales du règne d'Élisabeth (2).

L'heure si long-temps redoutée par la reine était enfin arrivée, où, pour user de sa propre expression, les hommes devaient tourner le dos au soleil couchant pour adorer celui qui se le-

(1) Moryson, 200-300. Camden, 892, 905-909.
(2) Camden, 893-896.

vait. C'était en vain qu'elle affectait la vigueur et la gaieté de la jeunesse, qu'en opposition aux avis unanimes du conseil elle persistait à faire son voyage annuel, et que tous les autres jours elle fatiguait son corps décrépit en partageant, à cheval, les travaux de la chasse et les autres amusements pénibles de la campagne (1). Aucun art ne pouvait dérober son âge et ses infirmités à la connaissance de ses sujets: les conséquences de son décès prochain devinrent le sujet général des entretiens de la cour; et tous ceux qui osaient avoir une opinion, avaient soin de nommer le roi d'Écosse pour son successeur (2). Le mystérieux de Cecil, cependant, inspirait bien des craintes; aucune adresse ne pouvait lui arracher son secret, et à toutes les questions, il ré-

(1) Lord Henri Howard écrit au comte de Marr, cinq mois au plus avant sa mort: « La reine, notre souveraine, ne fut » jamais si joyeuse depuis un grand nombre d'années, ni » plus portée à la gaieté. Pour ne pas l'offenser, le conseil » avait fait des objections à son voyage: qu'il pourrait nuire » à la moisson en s'emparant des charrois, etc.; mais elle s'y » est obstinée; des ordres ont été donnés hier pour le départ » dans huit jours; en attendant, nous avons la chasse et autres » amusements tous les deux jours, ce qui donne au peuple » une véritable fièvre. » Le comte de Worcester dit, 19 septembre: « Nous folâtrons toujours à la cour; beaucoup de » personnes dansent, dans la chambre particulière, des contre- » danses devant la reine, qui s'y plaît excessivement. » Lodge, III, 148.

(2) Correspondance secrète, 127.

pondait qu'il était le ministre d'Élisabeth; qu'il était de son devoir de la servir; que la nomination de son successeur ne le regardait pas. Jacques, aussi, était fidèle à son engagement. On fit plusieurs tentatives pour connaître son opinion sur le secrétaire : mais sa réponse était uniformément la même; que quoiqu'il n'eût aucune raison de compter sur les services de ce ministre, il ne voyait cependant rien dans sa conduite qui prouvât que ce fût son ennemi (1).

L'apathie apparente de Cecil pouvait atténuer, mais n'éteignait pas l'ardeur de quelques autres personnes. Tous ceux qui avaient quelque chose à espérer ou à craindre d'un nouveau règne, cherchaient à instruire Jacques de leur attachement, et à lui faire l'offre de leurs services. Mais parmi tous ces individus, il n'en existait pas un dont le secrétaire fût plus jaloux que du comte de Northumberland, du lord Cobham et de sir Walter Raleigh. Ils avaient été ses associés contre Essex, ils étaient maintenant ses adversaires à la cour. Tous les trois se réunissaient régulièrement à Durham-House. Ils y entreprirent de

(1) Correspondance secrète, 17, 30, 88, 122, 192. «Jamais public, au dedans et au dehors, ne fut mieux trompé; ce qui prouve que les honnêtes gens et les bons ouvriers ont leur cause dans leurs mains; et c'est pourquoi, non transibit ista generatio donec evenerint omnia.

former un parti en faveur de Jacques ; et, par le moyen du duc de Lennox, l'antagoniste politique de Marr, ils l'informèrent de leur désir de hasarder leur vie et leur fortune pour le servir. Cecil, qui espérait s'emparer exclusivement de la faveur royale, fut aussitôt alarmé ; et il n'épargna pas les insinuations les plus calomnieuses afin de les ruiner dans l'opinion du roi. Il l'avertit de ne donner aucun crédit à leur profession d'attachement : ces personnages avaient peu de fortune et encore moins d'amis ; ils étaient sans moyens de le servir, en supposant qu'ils en eussent la volonté ; athées par principes, et capables de tous les crimes pour accomplir leurs desseins. Ils pouvaient, à la vérité, se couvrir du masque de l'amitié, mais ils étaient ennemis au fond du cœur ; leur objet était de découvrir ses secrets, afin de les trahir ; de chercher des aliments à la jalousie de la reine, afin d'éloigner Cecil de ses conseils, et de se faire les arbitres de la succession (1). Mais le secrétaire lui-même gâta son propre dessein, par la véhémence avec

(1) Ibid., 28-52, 66, 67, 107. Lord Henri Howard, qui écrivit sous la direction de Cecil, les appelle « la trinité du » diable, » pag. 46; et ensuite, en parlant de Cobham et de Raleigh, il dit : « Votre seigneurie peut croire que l'enfer n'a jamais formé un couple pareil, depuis qu'il vomit Cerbère et Phlégéthon (132).

laquelle il le poursuivit. Alléguant pour excuse ses connaissances et son expérience, il osa tracer un plan de conduite à Jacques, lui indiquer les noms des personnes à qui, et à qui seules le roi devait s'adresser pour demander leur appui, et lui dicter le contenu des lettres mêmes qui devaient leur être écrites par le roi. Il était parvenu à gouverner Élisabeth en excitant dans son esprit des alarmes sans fondement (1), et il chercha, par le même artifice, à rendre Jacques également dépendant. Il se mit donc à parler de conspirations contre la vie et les droits de ce monarque ; il lui dit qu'il nourrissait des ennemis jusque dans sa cour, et montra quelque appréhension que l'indiscrétion et les passions de la reine, à moins qu'on ne les réprimât promptement, ne devinssent fatales aux espérances royales (2). Cependant Jacques avait assez

(1) « La reine, dit Howard, est une dame qui entend plutôt » qu'elle ne compare, qui compte plutôt qu'elle ne pèse, » et par conséquent voudrait rendre probable tout ce qui » n'est que fiction (pure imagination). » P. 95. Il faut quelque connaissance du style énigmatique de cet écrivain pour l'entendre : il veut dire qu'Élisabeth ajoute foi à tout ce qu'on lui dit ; qu'il suffit qu'une chose puisse arriver pour qu'elle soit convaincue qu'elle arrivera.

(2) Ibid., 143-168. Ils se plaignent de la clémence du roi. Il fut satisfait des excuses de Dethick, pour quelques offenses qu'on lui attribuait. « S'il était avec nous, disent-ils, comme » il est avec vous, nous lui apprendrions comment « judicare

de discernement pour apercevoir le but du secrétaire; et les offres qu'il recevait de tous côtés l'encouragèrent à prendre un ton plus hardi et plus indépendant. Il donna à entendre à Cecil et à son confident qu'il ne s'abaisserait pas jusqu'à devenir l'instrument de l'inimitié ou de l'ambition particulière; qu'il accepterait les services de tous ceux qui les offriraient, et qu'ensuite il proportionnerait leurs récompenses à leurs mérites; qu'au lieu d'allusions obscures et mystérieures, il s'attendait à une révélation ouverte des conspirateurs et de leurs desseins; et qu'il regardait comme une insulte personnelle le langage peu respectueux qu'ils employaient en parlant de sa femme. Cette réponse convainquit le secrétaire qu'il s'était formé une fausse idée du caractère de Jacques. Il se hâta de faire des excuses de son imprudence, et pria le roi d'excuser ses alarmes, qui ne provenaient que de son attachement pour sa personne et d'une vive sollicitude pour ses intérêts (1).

La question de la succession fut aussi vivement agitée parmi les exilés à l'étranger, que

» est venu dans le Credo. » Ils remarquent ensuite qu'il faut que la vie du roi se soit conservée par miracle, car cela ne peut venir de la manière dont la justice est administrée, p. 228.

(1) Ibid., 106, 107, 170-186, 218.

parmi les courtisans et les politiques à l'intérieur. Le lecteur connaît déjà le plan de la faction espagnole pour placer l'infante sur le trône d'Angleterre. Aussi long-temps qu'elle fut libre d'épouser le roi d'Écosse ou un seigneur anglais, on espéra qu'on pourrait engager la nation à reconnaître ses droits ; mais, du moment de son union avec l'archiduc Albert, les plus confiants de ses partisans commencèrent à en désespérer. Après la mort du cardinal Allon, en 1594, Persons quitta la cour d'Espagne pour résider à Rome. Il déclara alors qu'il bornait ses vues à l'avènement d'un souverain catholique : qu'il ne lui appartenait pas de déterminer quel pouvait être ce souverain : que cette question devait être laissée à la décision du pontife, des princes voisins et du peuple anglais (1). Mais il ne pouvait y avoir aucun doute qu'à la mort d'Élisabeth plusieurs concurrents ne se montrassent, et que, dans cette occasion, les monarques catholiques, se

(1) « Je suis fort indifférent pour toute personne vivante » qui a ou qui puisse avoir des prétentions, de quelque lieu » ou de quelque nation qu'elle soit, pourvu qu'elle soit catholique; mais si elle n'est pas catholique, comme il ne m'appartient pas de me prononcer contre elle, je dois confesser » que tant qu'il en sera ainsi, rien au monde n'amènera mon » cœur ni ma volonté à favoriser ses prétentions. » Persons au comte d'Angus, 24, Jan, 1600. Remarques de Plowden sur Panzani, 359. Voyez ausssi Winwood, 1, 388.

réunissant aux indigènes catholiques, ne pussent former un parti puissant en faveur d'un prétendant catholique. On avait fait jadis quelques tentatives pour enlever lady Arabella Stuart, comme une dangereuse rivale de l'infante : elle devint alors la favorite de la faction : on proposa de la marier au cardinal Farnèse, qui pouvait prouver qu'il descendait de Jean de Gand, et d'exhorter tous les catholiques à défendre leurs prétentions réunies. Lorsque ce projet chimérique fut suggéré à Clément VIII, il parut y entrer avec plaisir; mais il eut soin de ne pas se compromettre par l'aveu public de ses sentiments. Il signa, il est vrai, deux brefs adressés à la noblesse et au clergé britannique ; mais il n'y fit mention d'aucun nom. Il exhorta seulement les catholiques à refuser leur aide à tout prétendant qui ne promettrait pas de tolérer l'ancien culte, et de faire le serment autrefois prêté par les monarques catholiques. Ces actes furent envoyés au nonce à Bruxelles, et par celui-ci à Garnet, le supérieur des jésuites, avec l'injonction de les tenir secrets jusqu'à la mort d'Élisabeth. Garnet obéit; et à l'avènement du roi d'Écosse, il les dévoua prudemment aux flammes (1).

(1) Lettres d'Ossat, II, 502-509. Mémoires de Butler, 259. Un grand obstacle, qu'ils ne pouvaient détruire, était l'opposition du roi de France, intéressé à ce que l'Angleterre

La faction opposée, sous la direction de Paget et de ses amis, prit un parti contraire. Ils feignirent de ne pas désirer un souverain catholique, au préjudice de l'héritier légitime : ils reconnurent le droit du roi d'Écosse, et prétendirent qu'ils comptaient sur sa reconnaissance ou sa justice pour en obtenir un adoucissement à leurs souffrances, et la tolérance de leur religion. Affectant l'éloge de la loyauté et du patriotisme, ils condamnèrent ouvertement la conduite de Persons et de ses adhérents ; ils s'abaissèrent même à jouer le rôle d'espions, et dévoilèrent les plans et les démarches de leurs adversaires aux gouvernements anglais et écossais (1). Cha-

ne fût jamais possédée par un prince allié du roi d'Espagne. A cet effet, Henri refusa d'écouter aucune ouverture du parti espagnol. Lorsque Aldobrandini lui insinua que lui et Philippe pourraient se consulter à ce sujet, il répondit qu'il était impossible qu'ils fussent d'accord, pour deux raisons : « à cause de la jalousie que la condition et proximité de leurs » états les obligeoient d'avoir l'un et l'autre ; et pour être » leurs intelligences audit royaulme fort contraires : d'autant » que tous les prêtres et catholiques du pays pratiquez par les » jésuites regardoient le roi d'Espagne, et ceux qui leur étoient » oposites inclinoient de son côté. » D'Ossat, 11. App., 12. Cependant Persons ne se désespéra pas. Environ trois mois avant la mort de la reine, il renouvela la proposition au cardinal d'Ossat, et il paraît l'avoir amené à son opinion. Ibid, 580.

(1) Winwood, 15, 51, 52, 89, 94, 101, 161. L'ambassadeur Neville plaida beaucoup en leur faveur auprès du se-

que année la division s'accrut entre les deux partis ; elle s'insinua même dans les séminaires à l'étranger, et commença à désunir les missionnaires en Angleterre. Le bruit se répandit que la sévérité du gouvernement avait été provoquée et excitée par les démarches de la faction espagnole : plusieurs prêtres se consultèrent ensemble ; ils formèrent des associations, et résolurent de demander la nomination d'évêques catholiques, afin que, comme leurs frères des autres pays, ils pussent vivre sous l'autorité épiscopale, et se séparer d'hommes dont la liaison avec les chefs du parti opposé les rendait, à tort ou à raison, des objets de soupçon pour la reine. Persons d'abord seconda leur dessein, puis il s'y opposa : au lieu de nommer plusieurs évêques, on créa un archiprêtre ; et celui-ci reçut, pour instruction secrète, l'ordre de consulter le provincial des jésuites en Angleterre, sur tous les points de quelque importance particulière. Il est évident, d'après la conduite subséquente de Clément, que ce pontife cherchait à terminer toute discussion entre les missionnaires ; mais les fau-

---

crétaire, sans espoir de succès. « Il n'en est aucun qui n'offre le »serment d'une obéissance absolue au gouvernement tem»porel, et d'employer son corps, ses biens et sa vie contre »tous les envahisseurs, renonçant à tout bénéfice ou dispense, »ou à quelque autre moyen évasif que ce soit. » P. 162.

teurs de la mesure avaient en vue un point d'une politique plus étendue. Ils s'étaient persuadés qu'en soumettant tous les prêtres séculiers à un seul supérieur attaché à leur parti, ils pourraient, à la mort de la reine, employer l'influence de tout le corps pour soutenir leur compétiteur favori à la couronne (1). Mais leurs espérances furent déçues. Cette nomination causa du mécontentement; plusieurs ecclésiastiques en appelèrent de l'autorité de l'archiprêtre, et envoyèrent des députés à Rome afin de poursuivre l'appel (1602, 5 octobre.). Clément, après une longue audience, accueillit une partie de leurs plaintes; car, bien qu'il confirmât Blackwell, le nouveau supérieur, dans son emploi, il le réprimanda de sa conduite peu modérée, et lui défendit, pour le bien de la paix, de demander ou de recevoir, afin de se débarrasser de ses devoirs, les conseils de Garnet, ni d'aucun de ses confrères (2).

Les ministres de la reine avaient remarqué

---

(1) Ceci fut affirmé par Winwood et d'Ossat, 11, 506. Cela est prouvé par un Mémoire en faveur de l'archiprêtre en ma possession : « La principale ragione è non solo per » conservare l'unione vivente la regina, sino molto più dopo » la sua morte per procurare qualche successore cattolico con» forme a certi brevi, che S. S. ha scritto già prudentissi» mamente alli cattolichi. »

(2) Voyez le bref dans Dodd, 11, 262.

l'origine, et ils surveillaient les progrès de cette contestation. Leur haine pour le parti espagnol les porta à favoriser la cause des appelants, à qui, par l'intervention de Bancroft, évêque de Londres, on accorda les moyens de correspondre entre eux, avec des facilités pour publier des traités dans leur propre défense, et des passe-ports pour les députés qu'ils envoyèrent à Rome (1). Mais cet accommodement ne put se cacher long-temps. Les zélateurs, parmi les puritains, furent scandalisés : ils accusèrent ouvertement les ministres d'avoir entamé une correspondance secrète et mystérieuse avec les missionnaires papistes; et Cecil crut nécessaire de fournir des preuves publiques, et sans équivoque, de son orthodoxie. On fit paraître une proclamation au nom d'Élisabeth, dans laquelle elle mentionnait la division du clergé catholique en deux partis, l'un de jésuites et de leurs adhérents, l'autre de prêtres séculiers, leurs antagonistes. Elle déclara que les premiers étaient des traîtres, sans aucune exception; les autres, quoique moins coupables, étaient des sujets désobéissants et déloyaux, qui, sous le masque d'une

(1) Ces passe-ports disaient qu'ils avaient été bannis. Winwood, 1, 373. Il ajoute : « Quelque parti qui triomphe, la » cause commune doit nécessairement y perdre, car sa nu- » dité sera découverte et dévoilée à la vue de tout le monde. »

prétendue conscience, s'emparaient des cœurs simples du commun peuple. Elle regrettait, en conséquence, sa clémence envers ces deux classes d'hommes, « qui allaient même se promener » dans les rues en plein jour, » et se comportaient de manière à exciter le soupçon qu'elle se proposait d'accorder la tolérance aux deux religions, quoique Dieu sût qu'elle n'avait jamais conçu une semblable pensée, et que personne n'avait osé la lui suggérer. Enfin elle ordonnait à tous les jésuites, et à tous les prêtres leurs adhérents, de quitter le royaume sous trente jours; et à tous les autres, leurs adversaires, sous trois mois, et sous peine de subir les pénalités prescrites par la loi, contre les personnes qui avaient reçu l'ordination de l'autorité de l'évêque de Rome (1).

La proclamation fut suivie de l'établissement d'une nouvelle commission, dans le seul dessein de bannir le clergé catholique. (1603, 23 janv.) Elle se composait de l'archevêque, du garde des sceaux, du lord trésorier, et de plusieurs autres conseillers et juges, dont six suffisaient pour former une cour. Ils étaient autorisés à citer devant eux tous les prêtres qu'ils jugeraient convenable d'interroger, qu'ils fussent en prison ou en liberté; et, sans observer aucune des formes accoutumées dans les procédures, de les envoyer en exil sous

(1) Rymer, xiv, 473-476.

des conditions et des restrictions qu'il leur plairait de prescrire (1). Cette mesure, bien qu'elle eût une apparence d'hostilité, fut accueillie par beaucoup de missionnaires comme le commencement d'une ère nouvelle. La distinction admise dans la proclamation, et le pouvoir discrétionnaire donné aux juges, firent naître l'espoir du retour de l'indulgence; et ils résolurent de la mériter, en présentant à la reine une déclaration d'allégeance civile, rédigée sous la forme la plus ample et la plus satisfaisante. Dans cet acte, ils déclarèrent, 1° qu'elle avait droit à toute l'autorité civile qui avait été possédée par ses prédécesseurs; qu'ils étaient dans l'obligation de lui rendre la même obéissance dans les causes civiles, que les prêtres catholiques avaient toujours dû rendre aux souverains catholiques, et qu'aucune autorité sur la terre ne pouvait les dégager de cette obligation; 2° que dans les cas de conspiration et d'invasion, même sous prétexte de rétablir la religion catholique, ils déclaraient qu'il était de leur devoir de la maintenir contre tous ses adversaires, et de lui révéler tous les complots et toutes les trahisons qui pourraient venir à leur connaissance; 3° que s'ils étaient menacés d'excommunication à raison de l'accomplissement de ce devoir, ils la considére-

(1) Rymer, XIV, 489.

raient comme nulle et de nul effet : et enfin, que par cette protestation de leur loyauté, ils n'empiétaient pas sur l'obéissance due à la suprématie spirituelle du pontife ; mais que, comme ils étaient prêts à verser leur sang pour défendre leur reine et leur patrie, ils aimaient mieux aussi sacrifier leur existence, que d'enfreindre l'autorité légitime de l'église catholique (1). Nous ignorons quelle influence pouvait avoir une telle adresse : elle ne parvint jamais aux mains de la reine : elle n'était plus en état de récompenser ni de punir.

Élisabeth avait étonné les nations de l'Europe par l'éclat de sa carrière : elle était destinée à voir le soir de sa vie obscurci par la tristesse et la douleur. Ses infirmités corporelles étaient les conséquences de son âge. Les historiens attribuent communément ses afflictions mentales au regret de l'exécution d'Essex. Il est certain qu'elle déplora amèrement son sort, qu'elle s'accusa elle-même de précipitation et de cruauté ; mais elle fit, dans ses aveux, des découvertes que l'on peut regarder, avec plus de probabilité, comme la source de la mélancolie à laquelle elle s'abandonna. Elle apprit par ce document, la vérité cruelle et désolante, qu'elle avait vécu trop longtemps ; que ses favoris attendaient avec impa-

(1) Dodd., II, 292.

tience le moment qui les délivrerait du poids de sa domination, et que les mêmes personnes sur la loyauté desquelles elle s'était, jusque là, reposée avec tant de confiance, lui étaient déjà infidèles. Elle devint pensive et taciturne : elle restait assise des jours entiers, seule, se livrant aux plus tristes réflexions : tous les bruits l'agitaient de terreurs nouvelles et imaginaires : et la solitude de sa cour, l'opposition des communes à sa prérogative, le silence des citoyens quand elle paraissait en public, lui parurent la preuve qu'elle avait survécu à sa popularité, et qu'elle était devenue un objet d'aversion pour ses sujets. Accablée de ces impressions, elle assura l'ambassadeur français qu'elle était fatiguée de sa propre existence (1).

Sir John Harrington, son filleul, qui visita la cour sept mois après la mort d'Essex (1601, 9 oct.), a décrit dans une lettre particulière l'état où il trouva la reine. Ses traits étaient altérés, et elle était réduite à l'état de squelette. Sa nourriture se composait d'un petit pain blanc, et d'un potage à la chicorée. Elle avait perdu tout son goût pour la parure. Elle ne changeait pas de vêtements pendant plusieurs jours. Rien ne pouvait lui plaire : elle faisait le tourment des dames qui la servaient. Elle frappait des pieds, et jurait horri-

(1) Birch, II, 505.

blement contre les objets de sa colère. Pour sa sûreté, elle avait ordonné de placer une épée près de sa table ; souvent elle la tenait à la main, et l'enfonçait avec violence dans la tapisserie de sa chambre. Environ un an plus tard, il revint au palais, et fut admis en sa présence (1602, 27 déc.). « Je l'ai trouvée, dit-il, dans le plus pitoya- »ble état. Elle dit à l'archevêque de me demander »si j'avais vu Tyrone. Je répondis avec respect que »je l'avais vu avec le lord député. Elle leva les »yeux avec beaucoup de colère, montra une hu- »meur extrême dans toute sa contenance, et dit: »Ah ! maintenant je me rappelle que vous étiez un »de ceux qui ont vu cet homme ailleurs; et là- »dessus, elle laissa tomber une larme, et se frappa »le sein. Elle tenait à la main une coupe d'or, »qu'elle portait souvent à ses lèvres : mais en vé- »rité son cœur était trop plein pour qu'il y eût »possibilité qu'il s'emplît davantage (1). »

Au mois de janvier (1603.) elle fut tourmentée d'un rhume ; et vers la fin du mois, elle quitta Westminster pour se rendre à Richmond, par un jour humide et orageux. Son indisposition

---

(1) Nugæ antiq. 317, 320. Il ajoute : «Elle gronda violem- »ment vers le soir une personne qui ne s'était pas souvenue de »lui apporter quelque affaire de compte. Plusieurs personnes »avaient été mandées, et quand elles furent à sa disposition, »son altesse les renvoya en grande colère; mais qui oserait »lui dire, « Votre altesse a perdu la mémoire ? »

augmenta; mais avec l'obstination qui la caractérisait, elle refusa les conseils de ses médecins. La perte de son appétit fut accompagnée d'abattement d'esprit, et, pour ajouter à sa détresse, il arriva que sa plus intime amie, la comtesse de Nottingham, vint à mourir (1). Élisabeth passa désormais ses jours et ses nuits dans les soupirs et les larmes; ou, si elle daignait parler, elle choisissait toujours quelque sujet désagréable et fâcheux, la trahison et l'exécution d'Essex, ou les prétentions d'Arabella Stuart, ou la guerre en Irlande, et le pardon de Tyrone; enfin elle tomba dans un état de stupeur (10 mars.), et demeura quelques heures comme morte. Dès qu'elle eut repris sa connaissance, elle ordonna d'apporter des coussins, et de les étendre sur le plancher. Elle s'y assit, avec l'étrange idée que s'il lui arrivait de se coucher une fois dans un lit, elle ne s'en relèverait plus. Ni les prières du secrétaire, ni celles de l'archevêque et des médecins, ne purent la déterminer à se déplacer, ou à prendre une médecine. Pendant dix jours, elle resta sur ces coussins, le doigt dans la bouche,

(1) Je ne fais pas mention de l'histoire de la bague qu'on prétend avoir été envoyée par Essex à Élisabeth, mais qui ne fut pas remise par la comtesse, laquelle révéla sa trahison à son lit de mort. Si elle eût été vraie, elle eût été rapportée par quelques uns de ceux qui ont écrit tout ce qui s'est passé durant la dernière maladie de la reine.

les yeux ouverts et fixés vers la terre. Ses forces déclinèrent rapidement, et il fut évident qu'elle n'avait que peu de temps à vivre.

Sir Robert Cecil prit alors les mesures nécessaires pour remplir ses engagements envers le roi d'Écosse. Il manda ses amis de confiance à Richmond, et en pria quelques autres de se rendre à Londres. Soit par prière, soit par force, la reine fut mise au lit (21 mars.), et écouta attentivement les discours et les exhortations de l'archevêque. Le jour suivant (22 mars.), elle resta couchée sur le côté, sans mouvement, et en apparence insensible. Le lendemain matin, le lord amiral avec le garde des sceaux s'approchèrent de la reine mourante, et la prièrent de se rappeler ce qu'elle leur avait dit à White-Hall, que son trône était le trône des rois. On prétend qu'à ces mots elle tressaillit comme d'un rêve, répéta ces paroles, et ajouta : « Je ne veux pas qu'un coquin soit » mon successeur. Qui peut donc me succéder, » si ce n'est un roi ? » Cecil voulant une réponse plus intelligible, la pria d'expliquer ce qu'elle voulait dire par un coquin. Elle répondit qu'un roi devait lui succéder, et que ce ne pouvait être que son cousin d'Écosse. L'archevêque se mit de nouveau en prières ; elle perdit l'usage de la parole, mais elle lui fit signe deux fois de continuer. Sur le soir, les trois lords revinrent une seconde fois, et la prièrent de faire un signe,

si elle persistait toujours dans la même intention : elle leva les bras en l'air, et les joignit sur sa tête. Peu de minutes après, elle tomba dans une sorte d'anéantissement; et à trois heures, le lendemain matin, elle rendit tranquillement son dernier soupir (24 mars.). A six heures, les lords qui étaient à Richmond se joignirent à ceux de Londres, et l'on prit la résolution de proclamer Jacques comme héritier de la reine, par le droit du sang, et par sa propre désignation sur son lit de mort (1).

Au jugement de ses contemporains, et ce jugement a reçu l'approbation de la postérité, Élisabeth doit être comptée parmi les plus grands et les plus heureux de nos princes. La tranquillité qu'elle maintint dans ses états durant un règne de près d'un demi-siècle, et pendant que les nations voisines étaient tourmentées de dissensions intérieures, fut regardée comme une preuve de la sagesse ou de la vigueur de son gouvernement ; et le succès de sa résistance contre le monarque espagnol, les maux qu'elle déversa sur ce chef de tant de royaumes, et le courage de ses flottes et de ses armées dans leurs expéditions en France et dans les Pays-Bas, en

(1) Camden, 909-911. Traités de Somers, I, 246, 247. Mémoires de Carey, 122. Birch, II, 506-508. D'Israeli, Curiosités de littérature, seconde série, III, 107-109.

Espagne, aux Indes occidentales, et même aux grandes Indes, servirent à donner au monde une haute idée de sa puissance militaire et navale. Lorsqu'elle parvint au trône, l'Angleterre était au rang des royaumes secondaires; avant la mort d'Élisabeth, elle s'était élevée au niveau des premières nations de l'Europe.

On peut assigner deux causes à cette élévation : l'une, quoique plus éloignée, fut cet esprit d'entreprise commerciale, qui reparut au règne de Marie, et qui fut soigneusement entretenu sous celui d'Élisabeth, par la protection de la souveraine et la coopération des grands. Les avantages ne se bornèrent pas aux classes commerciales et maritimes, dont elle concerna plus immédiatement les intérêts : elle donna une énergie nouvelle à l'esprit public : elle répandit une nouvelle ardeur dans tous les rangs. Les vues générales des hommes s'étendirent, leurs forces devinrent agissantes, et l'exemple d'une entreprise suivie de succès devint le stimulant le plus actif pour le talent et l'industrie de la nation. Les gens de toutes les professions ne rêvèrent que richesses et indépendance; tous s'empressèrent de s'élancer dans la carrière des progrès généraux.

On peut trouver l'autre cause dans le système de politique étrangère adopté par les ministres; politique qu'il est à la vérité difficile de conci-

lier avec la probité et la bonne foi, mais qui, dans le résultat, fut éminemment avantageuse. Le lecteur les a vus constamment aux aguets pour jeter les semences de la dissension, pour fomenter l'esprit de résistance, et pour aider les efforts de la rébellion chez les nations voisines. En Écosse, l'autorité de la couronne fut presque anéantie; la France se vit plongée dans un état d'anarchie presque sans exemple, de pauvreté et de détresse; et l'Espagne reconnut avec effroi que ses richesses étaient continuellemeut absorbées, et que ses armées périssaient annuellement sur les digues et les bancs de sable des Pays-Bas. Si l'abaissement de ces puissances ne fut pas un avantage positif, c'était au moins un bénéfice relatif. A mesure que les autres princes descendaient, la reine d'Angleterre semblait monter l'échelle de la réputation et du pouvoir.

Il est impossible de déterminer dans quelle proportion le mérite ou le défaut de ces mesures et de tant d'autres, doivent être partagés entre Élisabeth et ses conseillers. Sur beaucoup de points, elle ne pouvait voir que par leurs yeux ou entendre que par leurs oreilles; cependant il est évident que son jugement ou sa conscience repoussaient souvent leurs conseils. Quelquefois, après une longue lutte, ils cédaient à sa sagesse ou à son opiniâtreté; quelquefois, par terreur ou par séduction, elle était amenée à cé-

der de sa propre opinion : ordinairement des concessions mutuelles amenaient un arrangement. Il paraît que cela arrivait dans presque tous les débats importants, et particulièrement en ce qui se rapportait au traitement de la malheureuse reine d'Écosse. Élisabeth pouvait peut-être dissimuler ; elle pouvait être poussée par la jalousie ou la haine : mais si nous la condamnons, nous devons aussi nous rappeler les artifices et les fraudes des hommes dont elle était entourée, les fausses informations qu'ils lui fournissaient, les dangers imaginaires qu'ils créaient, et les dépêches qu'ils dictaient en Angleterre, afin qu'elles fussent envoyées à la reine par les ambassadeurs des cours étrangères, comme le résultat de leur propre jugement et de leurs observations (1).

Il peut se faire que l'irrésolution d'Élisabeth fût en partie due à la découverte qu'elle avait faite de ces menées ; mais on a des raisons de croire qu'elle était inhérente au fond de son caractère (2). Délibérer, paraît avoir été son plus

(1) On trouve plusieurs exemples de ces artifices dans les pages précédentes. Voyez aussi Winwood, I, 20 ; II, 93.

(2) Je la regarde comme son caractère naturel, parce-qu'elle la montrait dans les objets de la moindre importance ; même dans ses voyages, personne n'était assuré du départ ni du lieu où elle voulait aller. On la représente comme changeant d'avis tous les jours.

grand plaisir, prendre une résolution, son tourment. Elle ne voulait recevoir de conseils de personne; pas plus des étrangers que de ses sujets; pas plus des dames de sa chambre que des lords de son conseil: mais sa défiance faisait naître l'hésitation; et elle soupçonnait toujours quelque motif intéressé, caché sous le prétexte de zèle pour son service. D'après cela, elle laissa souvent s'écouler des mois, quelquefois des années, sans prendre de conclusion; et il fallait alors les mêmes soins et la même adresse pour la maintenir dans son dessein, qu'il en avait coûté pour l'amener à une décision. Les ministres, dans leurs correspondances confidentielles, déploraient perpétuellement ce défaut de la reine; en public, ils employaient toute leur habileté pour le dérober à la connaissance du monde, et donner l'apparence de la sagesse à ce que, dans leur propre jugement, ils regardaient comme de la folie (1).

Outre l'irrésolution, il y avait en Élisabeth un autre défaut également et peut-être plus mortifiant pour ses conseillers et ses favoris; sa sollicitude pour augmenter ses revenus, sa répugnance à se séparer de son argent. On ne peut nier que la frugalité dans un souverain ne soit une vertu digne des plus grands éloges; mais

(1) Voyez particulièrement Digges, 199, 203.

ils prétendaient que, dans leur maîtresse, elle avait dégénéré en parcimonie, sinon en avarice. Leurs salaires étaient à la vérité très médiocres; elle distribuait ses largesses d'une main peu libérale; et les plus honnêtes d'entre eux dépensèrent leur fortune à son service : cependant il en était d'autres qui, par la vente des places, les protections (1) et les monopoles, étaient parvenus à amasser des richesses considérables, et à les dépenser avec une profusion, presque sans exemple parmi des sujets. La vérité est, cependant, que la politique étrangère du cabinet avait plongé la reine dans un abîme de dépenses. Ses liaisons avec les insurgés de différents pays, le maintien d'une armée en Hollande, ses longues guerres avec l'Espagne, et ses efforts répétés pour réprimer la rébellion de Tyrone, épuisèrent tellement le trésor, que le revenu de la couronne réuni aux subsides et aides éventuels, aux emprunts, aux amendes et aux confiscations, ne

(1) La vente du patronage s'étendait même aux dames de la cour. Il paraît, d'après une lettre citée dans Birch, que lady Edmond avait refusé l'offre de 100 liv. pour user de son influence auprès de la reine, dans un procès à la chancellerie. « Je reconnais tous les jours de plus en plus, dit » l'écrivain, cette manière infâme de décider les procès, qui » vient de ce que la reine est trop économe dans les gages » qu'elle donne à ses femmes : c'est pour cela qu'elles osent » ainsi vendre ou trafiquer de la justice. » Birch, I, 354.

suffisait pas pour y suppléer. La détresse augmentait à mesure que les besoins se multipliaient. Tous ses efforts étaient gênés. On calculait les expéditions sur une échelle trop limitée, et pour une période trop courte; et la crainte même des dépenses présentes, ne servait qu'à en préparer d'énormes pour l'avenir.

Un spirituel étranger a peint Élisabeth comme hautaine et impérieuse : sur le trône elle avait soin de donner cette idée de sa propre importance, de montrer ce mépris de tout ce qui était au-dessous d'elle, et ce courage au moment du danger, qui caractérisait les Tudors. Elle semblait avoir oublié qu'elle eût jamais eu de mère; mais elle était fière de se rappeler à elle-même et aux autres, qu'elle était fille d'un monarque puissant, de Henri VIII. Aux grandes cérémonies, elle se montrait dans toute sa splendeur, accompagnée des grands officiers de l'état, et avec une nombreuse suite de lords et de dames, revêtus de leurs habits les plus somptueux. En lisant les descriptions que l'on a faites de sa cour, on peut se croire transporté dans le palais d'une princesse orientale. Quand Hentzner la vit, elle se rendait, un dimanche, de son appartement à la chapelle. Il parut d'abord un grand nombre de gentilshommes, de barons, de comtes, et de chevaliers de la jarretière; ensuite vint le chancelier avec les sceaux, entre deux lords, portant

le sceptre et l'épée. Élisabeth suivait, et partout où elle jetait ses regards, les spectateurs tombaient immédiatement à genoux; elle était alors dans sa soixante-cinquième année; elle avait une fausse chevelure de couleur rousse, surmontée d'une couronne d'or. Les rides de la vieillesse étaient empreintes sur son visage; ses yeux étaient petits, ses dents noires, son nez proéminent. Le collier de la jarretière était suspendu à son cou; et son sein découvert, comme il convenait à une reine vierge. Derrière elle, venait une longue suite de jeunes dames habillées en blanc, et, des deux côtés, se tenait une ligne de gentilshommes de la garde soldée, avec des haches dorées, et en uniforme magnifique.

Le voyageur pénétra ensuite dans la salle du banquet. Deux gentilshommes entrèrent pour mettre la nappe; deux pour apporter l'assiette, le sel, et le pain de la reine. Tous, avant d'approcher de la table, et lorsqu'ils s'en éloignaient, faisaient trois génuflexions. Après eux, parurent une demoiselle et une femme mariée, qui remplirent les mêmes cérémonies. La première frotta l'assiette avec du pain et du sel; la seconde donna un morceau de viande à chacun des gardes à pied qui apportaient les différents services; et en même temps la salle retentit du son de douze trompettes et de deux timbales. Mais la reine dîna ce jour-là en particulier, et

après un court intervalle, ses filles d'honneur entrèrent en cortége; et avec beaucoup d'ordre et de solennité, enlevèrent les plats de la table, et les portèrent dans une chambre intérieure (1).

Cependant, tout en maintenant cet appareil, en public et dans le palais, tout en apprenant aux plus orgueilleux de la noblesse à connaître la distance qui les séparait de leur souveraine, elle daignait rechercher la bienveillance des gens du peuple. A la campagne, ils avaient accès auprès d'elle en tout temps; ni leur grossièreté ni leur importunité ne semblaient l'offenser : elle recevait leurs pétitions avec un air de plaisir, les remerciait de leurs expressions d'attachement, et cherchait l'occasion d'entrer en conversation particulière avec eux. Ses voyages étaient indubitablement entrepris pour son plaisir : mais elle les faisait servir à sa politique, et augmentait sa popularité par son affabilité et sa complaisance envers les habitants des comtés, dans lesquels elle faisait son séjour temporaire (2).

De la hauteur du trône nous suivrons Élisabeth dans la vie privée. Ses talents naturels étaient remarquables; elle avait étudié sous des maîtres expérimentés, et ses connaissances, en littérature, étaient beaucoup plus vastes que celles

(1) Hentzner, traduit par Walpole, 34-37.
(2) Naunton, 88.

de la plupart des femmes du siècle. Comme sa sœur Marie, elle possédait cinq langues : mais Marie n'avait pas la prétention de parler l'italien, ni de traduire le Testament grec, comme Élisabeth (1). On dit que la reine excellait sur l'épinette, et qu'elle comprenait la musique la plus difficile. Mais la danse était son plaisir favori, et dans cet exercice, elle déployait une grâce et une agilité universellement admirées. Elle conserva son goût pour cet amusement jusqu'à la fin : il se passait peu de jours, sans que la jeune noblesse de la cour fût invitée à danser devant sa souveraine, et la reine elle-même daigna faire la partie dans une courante avec le duc de Nevers, à l'âge de soixante-neuf ans (2).

Le lecteur aura remarqué plusieurs traits de son amour-propre dans ce qui précède : en voici un autre d'une espèce plus extraordinaire. Il est rare que des femmes aient la hardiesse de vanter elles-mêmes leurs propres charmes : mais Élisabeth annonça à son peuple, par proclamation, qu'aucun des portraits qu'on avait faits jusque là de sa personne, ne rendait justice à l'original : qu'à

(1) Manuscrit de Lansdowne, n° 840. B. P. 159.

(2) Stanhope écrit en 1589 : « La R... est si bien que je vous » assure que six ou sept courantes, dans une matinée, outre » la musique vocale et instrumentale, forment son exercice » ordinaire. » Lodge, II, 41. Papiers de Sydney, I, 375, 385; II, 262. Lodge, III, 148.

la demande de son conseil, elle avait résolu de se procurer son exacte ressemblance du pinceau d'un artiste habile; qu'il serait bientôt exposé en public, pour la satisfaction de ses amés sujets; et que, pour cette raison, elle défendait expressément à quelque individu que ce fût, de peindre ou de graver aucun nouveau portrait de sa personne, sans sa permission, ou de montrer, ou d'exposer en public, aucun des anciens portraits, jusqu'à ce qu'ils eussent été refaits d'après la copie que l'autorité allait faire paraître (1).

Les courtisans découvrirent bientôt combien leur souveraine était avide de flatterie. S'ils cherchaient à plaire, ils étaient soigneux d'admirer; et l'adulation la plus grossière, et la plus extravagante, était reçue par la reine avec reconnaissance et récompensée avec bonté. Sa soif de louanges semblait s'accroître plutôt que s'éteindre par la jouissance. Quoiqu'elle eût passé son année climatérique, elle exigeait pour ses charmes flétris les mêmes hommages qu'on avait rendus à sa jeunesse; et tous ceux qui s'adressaient à elle avaient toujours soin d'exprimer leur admiration pour sa beauté, sous la forme de l'hyperbole orientale. Mais quelle que fût la haute opinion que la reine avait de sa personne,

(1) D'après l'original corrigé par Cecil, en 1563, et imprimé dans l'Archéologie, II, 169, 170.

elle ne dédaignait pas le secours des ornements extérieurs. A sa mort, on trouva deux mille vêtements, d'autres disent trois mille, dans sa garde-robe, avec une nombreuse collection de bijoux, dont la plupart étaient des présents qu'elle avait reçus des pétitionnaires, de ses courtisans, les jours de sa fête et au commencement de chaque année, et des nobles et des gentilshommes dont elle avait honoré les maisons de sa présence (1). D'après les idées austères de l'évêque de Londres, cet amas de parure lui parut très inconvenant pour son âge, et il s'efforça, dans son sermon, d'élever ses pensées des ornements de la terre aux richesses du ciel; mais elle dit à ses dames que s'il touchait encore

(1) Dans la liste des présents qu'elle recevait dans ces occasions, nous trouvons tous les articles d'habillement jusqu'au linge de corps. Le rapport suivant pourra peut-être amuser le lecteur. Lorsqu'elle arriva chez le garde des sceaux, il lui présenta un bel éventail avec un manche garni de diamants; au milieu était un bouquet, et dans celui-ci un très riche joyau estimé 400 liv. pour le moins. Après le dîner, il lui donna, dans sa chambre privée, une belle paire d'épinettes: il lui présenta, dans sa chambre à coucher, une belle robe et un jupon, qui plurent beaucoup à son altesse, et pour se montrer reconnaissante envers sa seigneurie, elle accepta de ses propres mains une salière, une cuillère et une fourchette de belle agate. Mémoires de Sydney, I, 376. Le 6 décembre avant sa mort, elle dîna avec sir Robert Cecil, et en reçut des présents de la valeur de 2,000 couronnes. Carte, d'après les dépêches de Beaumont, III, 701.

à ce sujet, elle l'enverrait directement au ciel, qu'il y irait sans bâton, et qu'il laisserait son manteau derrière lui (1).

Sous le rapport du caractère, Élisabeth semblait avoir hérité de l'irritabilité de son père. La moindre inattention, la plus légère provocation la mettait en colère. Dans tous les temps, ses discours étaient semés de jurements ; dans les saillies de sa fureur, ils abondaient en imprécations et en injures grossières. Elle ne se contentait pas de paroles : non seulement les dames qui entouraient sa personne, mais ses courtisans et ses plus grands officiers d'état, connaissaient le poids de ses mains. Elle prit au collet Hatton ; elle donna un soufflet au comte maréchal, et elle cracha sur sir Matthew, qui l'avait offensée par l'excessive recherche de sa parure (2).

Elle avait exprimé à son premier parlement le désir que l'on gravât sur sa tombe le titre de « reine vierge ». Mais une femme qui dédaigne les apparences, doit s'attendre à perdre sa réputation de chasteté. Il ne se passa pas longtemps sans que sa familiarité avec Dudley pro-

(1) Nugæ antiq. « Il est probable, dit Harrington, que l'évêque n'avait jamais vu la garde-robe de son altesse, autrement il aurait choisi un autre texte. »

(2) Nugæ antiq., 167, 176.

voquât des bruits déshonorants. Les premiers lui causèrent quelques peines; mais ce sentiment de pudeur céda bientôt à l'ardeur de la passion. A la vue de toute la cour, elle donna à son amant présumé un appartement contigu à sa propre chambre à coucher; et par cet acte peu décent, elle prouva qu'elle avait renoncé à son premier système, et qu'elle était insensible à tout mouvement de honte (1). Mais Dudley, bien que le plus favorisé, n'était pas regardé comme son seul amant; on comptait parmi ses rivaux, Hatton et Raleigh, et Oxford, et Blount, et Simier, et

(1) Quadra, évêque d'Aquila, ambassadeur espagnol au commencement de 1561, informa le roi que, suivant l'opinion générale, la reine « vivait avec Dudley : » que, dans une de ses audiences, Élisabeth lui avait parlé sur le bruit qui en courait, et pour preuve de son invraisemblance lui avait montré la disposition de sa chambre, et de sa chambre à coucher « la disposicion de su camera y alcoba. » Mais bientôt après, elle se priva de ce moyen; sous le prétexte que l'appartement de Dudley, à un étage inférieur du palais, était malsain, elle le fit passer dans un autre, contigu à sa propre chambre: « una habitacion alta junto à su camera, pretes- » tendo que la que tenia era mal sana. » On voit ces dépêches originales à Simancas, avec plusieurs lettres d'une dame anglaise, autrefois connue de Philippe (probablement la marquise de Winchester), qui décrit, sous les plus fortes couleurs, les mœurs licencieuses d'Élisabeth et de sa cour. Je puis ajouter ici que, bien que quelques écrivains aient refusé d'ajouter foi à la célèbre lettre de Marie, dans Murdin, 558, cependant, presque toutes les assertions qu'elle contient ont été confirmées par d'autres documents.

d'Anjou : et l'on pensa plus tard que ses habitudes licencieuses survivaient au feu des passions, au milieu des glaces de la vieillesse (1). La cour imitait les manières de la souveraine. C'était un lieu où, d'après Flaunt, « toutes les énor» mités se commettaient au plus haut degré » (2); ou bien, suivant Harrington, « un lieu où il » n'existait pas d'amour, si ce n'est Asmodée, le » dieu lascif de la galanterie » (3).

Élisabeth croyait fermement, et maintenait avec zèle, les principes de gouvernement établis par son père ; l'exercice de l'autorité absolue par le souverain, et le devoir d'obéissance passive dans les sujets. La doctrine par laquelle le garde des sceaux, Bacon, ouvrit son premier parlement, fut incessamment inculquée par tous ses successeurs, pendant le règne d'Élisabeth ; savoir, que si la reine consultait les deux chambres, c'était par goût et non par nécessité, afin que ses lois parussent plus agréables à son peuple, et non pour qu'elles acquissent plus de force, par leur

---

(1) Osborn, Mémoires, 33.

(2) Birch, 1, 39. Il dit dans une autre lettre : « La seule con» trariété que j'aie est de vivre où il y a si peu de dévotion » et d'exercices de religion, des mœurs si généralement dis» solues, et une conversation si corrompue, et que je trouve » encore pire que lorsque j'ai connu ce lieu pour la pre» mière fois. » 1er août 1582. Birch, 1, 25.

(3) Nugæ antiq., 166. 4 avril 1595.

approbation. Elle possédait, par sa prérogative, tout ce qui était nécessaire au gouvernement du royaume. Elle pouvait, à son gré, suspendre l'action des statuts existants, ou publier des proclamations qui auraient force de loi. Dans son opinion, le principal objet des parlements était d'accorder de l'argent, de régler les minuties du commerce, et de faire des lois pour les intérêts locaux et individuels. Elle accordait, à la vérité, à la chambre basse la liberté des débats; mais ce devait être une liberté décente, la liberté de dire oui ou non; et ceux qui transgressaient cette règle étaient exposés, comme nous l'avons déjà vu plusieurs fois, à éprouver le poids de la colère royale (1).

Un étranger, qui a été ambassadeur en Angleterre, nous apprend que sous Élisabeth l'administration de la justice était plus corrompue que sous ses prédécesseurs (2). Nous n'avons aucun moyen d'établir la comparaison; mais nous savons que dans la première année de son règne, la politique de Cecil avait substitué des hommes d'un rang inférieur aux anciens magistrats; que l'on portait de nombreuses plaintes de leur tyrannie, de leur péculat et de leur rapacité; et qu'on définissait, au parlement, un juge de paix

(1) D'Ewes, 460, 469, 640, 644, 646, 651, 675.
(2) Du Vair, Apud Carte III, 702.

comme un animal qui, pour une demi-douzaine de petits poulets, disposerait d'une douzaine de lois (1). Nous ne nous formerons pas une idée plus élevée de l'intégrité des hautes cours, si nous nous rappelons que les juges étaient amovibles au bon plaisir royal, que la reine elle-même était dans l'habitude de recevoir des présents, et qu'elle permettait à ses favoris et à ses dames d'en user ainsi, comme le prix de leur intervention dans les procès des particuliers.

Outre les tribunaux judiciaires qui existent encore aujourd'hui, il y avait du temps d'Élisabeth plusieurs autres cours, dont la constitution arbitraire était incompatible avec les libertés des sujets : la cour de haute commission, pour la connaissance des délits religieux; la cour de la chambre étoilée, qui infligeait les punitions les plus sévères pour le délit, si général et si indéfinissable, du mépris de l'autorité royale; et les cours martiales, pour lesquelles la reine, par son caractère ardent et impérieux, manifestait une vive prédilection. Tout ce que l'on supposait avoir la plus légère tendance à la sédition soumettait le délinquant à la loi martiale : le meurtre d'un officier de marine ou militaire, l'importation de livres regardés comme déloyaux

(1) D'Ewes, 661.

ou enseignant la trahison, ou l'affluence dans un même lieu de plusieurs personnes qui ne possédaient aucun moyen connu de subsistance. Ainsi, en 1595, sous prétexte que les vagabonds du voisinage de Londres ne pouvaient être réprimés par les punitions ordinaires, elle ordonna à sir Thomas Wyllford de faire arrêter par les magistrats, les plus notoires et les plus incorrigibles de ces malheureux, et de les faire accrocher au gibet, selon la justice de la loi martiale (1).

Un autre abus intolérable était le pouvoir discrétionnaire que s'arrogeait la reine, de satisfaire son caprice ou son ressentiment par la surveillance ou l'emprisonnement de ceux qui l'avaient offensée. On forçait ces personnes à se présenter journellement devant le conseil, jusqu'à nouvel ordre, ou à se tenir aux arrêts dans leurs maisons; ou bien on les plaçait sous la garde de quelque autre individu, ou on les jetait dans une prison publique. Ils restaient dans cette position, selon le plaisir royal, pendant des semaines, des mois ou des années, jusqu'à ce qu'ils obtinssent leur liberté par leur soumission, ou par l'intercession de leurs amis, ou par le paiement d'une somme considérable.

La reine ne fut pas économe du sang de ses

(1) Rymer, XVI, 279, 280.

sujets. Les statuts qui infligeaient la mort pour opinion religieuse ont déjà été rapportés. On y ajouta plusieurs nouvelles félonies et nouvelles trahisons pendant son règne ; et l'adresse des juges donna à ces actes l'application la plus étendue. En 1595, quelques apprentis, à Londres, conspirèrent pour délivrer leurs compagnons, condamnés par la chambre étoilée à être punis pour une émeute ; en 1597, un grand nombre de paysans du comté d'Oxford s'assemblèrent pour briser les clôtures et y rétablir la culture : chacun de ces délits, comme enfreignant l'exécution de la loi, fut déclaré trahison par les juges ; et les apprentis de Londres et les gens du comté d'Oxford subirent la mort cruelle des traîtres (1).

On a dit que sa parcimonie était un bienfait pour ses sujets, et que les secours pécuniaires que lui avait accordés le parlement étaient en petit nombre et peu considérables, comparativement à la longueur de son règne. Ils s'élevèrent à vingt subsides, trente dixièmes, et quarante quinzièmes. Je ne sais trop comment on pourrait arriver à connaître l'exacte valeur de ces donations : mais elles surpassent certainement celles des règnes précédents ; et il faut y ajouter les amendes des réfractaires, les profits des mo-

---

(1) Procès d'état d'Howell, 1421.

nopoles, et l'argent produit par des emprunts forcés, qui, selon que le remarque Naunton, la conduisirent à laisser plus de dettes, au moyen de ses sceaux privés, que ses ancêtres n'en avaient fait, ou n'en auraient pu faire, dans les cent années qui précédèrent son règne (1).

Les historiens qui célèbrent les jours filés d'or et de soie d'Élisabeth, ont peint de couleurs éclatantes le bonheur du peuple qui vécut sous sa domination. On pourrait leur opposer le triste tableau de la misère nationale, fait par les écrivains catholiques de la même époque. Mais les uns et les autres ont trop resserré la vue de leur sujet. Les dissensions religieuses avaient divisé la nation en partis opposés, de nombre presque égal, les oppresseurs et les opprimés. Sous l'action des lois pénales, plusieurs familles anciennes et opulentes avaient été entièrement détruites: de nouvelles familles s'étaient élevées à leur place; et celles-ci, qui partageaient le pillage, vantaient naturellement le système d'où venaient leurs richesses et leur influence. Mais leur prospérité n'était pas la prospérité de la nation, c'était celle d'une moitié du peuple obtenue aux dépens de l'autre.

Il est évident que ni Élisabeth ni ses ministres ne comprenaient les bienfaits de la liberté

(1) Naunton, p. 88.

civile et religieuse. Les prérogatives qu'elle estimait si haut ont depuis long-temps disparu ; le code sanguinaire qu'elle institua contre les droits de la conscience a cessé de souiller les pages du livre des statuts : et le résultat a prouvé que l'abolition du despotisme et de l'intolérance n'ajoute pas moins à la stabilité du trône qu'au bonheur du peuple.

FIN DU HUITIÈME VOLUME.

NOTES.

NOTE P.

La question de savoir si les lettres produites par Murray à York et à Westminster étaient véritables ou non, a donné naissance à une volumineuse controverse. Si le lecteur veut la voir traitée au long, il faut qu'il ait recours à Goodall, Tytler, Robertson, Hume, Whitaker et Laing : j'ajouterai seulement ici quelques remarques.

1° De la simple lecture des lettres, le lecteur conclura que Bothwell et Marie étaient les seuls conspirateurs. Si elle en était complice, elle doit avoir su jusqu'à quel point Maitland et Morton étaient compromis dans le complot : et cependant, pour ce qui les concerne, elle est autant sur ses gardes dans ces lettres, que si elles avaient été écrites par eux-mêmes. J'observe la même chose dans toutes les déclarations antérieures aux conférences d'York et de Westminster. On n'y mentionne jamais Maitland et Morton ; mais, après les conférences, Maitland abandonna le parti. La déclaration de Paris eut lieu ; et là, pour la première fois, nous trouvons quelques traces du crime de Maitland. Toutes portent l'apparence de la fraude.

2° Lorsque la cassette fut exhibée devant les commissaires anglais, elle contenait, outre les lettres, des engagements et des sonnets que Morton affirma avec serment y avoir été trouvés à l'époque où elle tomba, pour la première fois, en sa possession. Cependant, dans le mois de décembre précédent, on ne produisit que les lettres au conseil et au parlement. D'où

vient donc que l'on omit les engagements et les sonnets, s'ils avaient existé ?

M. Laing prétend que l'objection provient d'ignorance. Les Anglais ne font pas attention que presque toutes les sortes d'écrits étaient appelés lettres dans le dialecte écossais; mais, en l'admettant, on peut demander si tous les écrits, excepté la correspondance épistolaire, étaient appelés « lettres secrètes. » C'était sur des lettres secrètes que l'acte du conseil et celui du parlement étaient fondés.

3° Le 4 décembre, Murray et vingt-sept conseillers privés décrivirent ces lettres comme écrites et signées par la reine; dix jours après, le parlement les représenta comme n'étant nullement signées par elle (et on ne le prétendit plus désormais par la suite), mais bien comme écrites entièrement de sa main. Cette variation fournit un autre motif de suspecter la fraude.

Je ne parlerai pas des réponses de Hume et de Robertson.

Master Laing suggère que *et* est une erreur du copiste, qui l'a mis à la place de *ou*, et qu'il y avait dans l'original « écrites » ou signées de sa propre main. » Ainsi Murray et ses associés font serment dans leur déclaration qu'elles sont écrites *ou* signées par elle. (Goodall, II, 92.)

Cette réponse me paraît la meilleure qui ait été faite jusqu'à présent. Elle ne lève cependant pas entièrement la difficulté. Il paraît, d'après l'introduction du mot « *entièrement* » et l'omission du mot « *signées* », que l'on jugea nécessaires quelques corrections dans l'acte du conseil, avant de le faire passer sous les yeux du parlement; et on doit observer que, dans le passage cité par Murray, les lettres sont expressément distinguées des engagements et des sonnets. On ne trouve pas cette distinction dans l'acte du conseil.

4° Il existe une objection chronologique que M. Laing travaille en vain à écarter. On dit que les deux premières lettres ont été écrites les 23 et 24 janvier, et que Bothwell y répondit d'Édinbourg les 24 et 25. Il écrivit la dernière réponse après dîner. Actuellement, si nous en croyons le journal de Murray, Bothwell quitta Édinbourg pour se rendre à Liddes-

dale dans la nuit du 23, et ne revint que le 24. Il y a ici évidemment une contradiction.

Afin de résoudre la difficulté, M. Laing prétend que Bothwell ne quitta Édinbourg que le soir du 25; qu'alors il alla, accompagné de Maitland, consulter Morton à Whittingham, et qu'ils revinrent ensemble le 28. Pour cacher leur conférence, on trouva plus expédient de dire qu'ils étaient allés à Liddesdale, et d'antidater l'époque de leur départ, à raison du temps plus long employé dans leur voyage.

Mais, 1° si cela est vrai, quelle confiance doit-on accorder à tous les documents présentés par de semblables témoins? Des hommes capables de falsifier le journal pour mettre à couvert Morton et Maitland, pouvaient bien aussi falsifier des lettres pour convaincre Marie. 2° Le tout est une fiction. Le comte de Bedford écrivit à Élisabeth, le 23, que l'entrevue à Whittingham avait déjà eu lieu : naturellement le 25 se trouve deux jours après.

5° Marie est représentée comme écrivant deux de ces lettres, l'une sur un sujet très insignifiant, pendant les deux nuits qu'elle passa à la maison de Kirk-o'-Field. Ceci passe toute croyance. Bothwell ne faisait que de la quitter; il n'était pas allé plus loin que son logement à Holyrood-House; il devait revenir près d'elle le lendemain matin; et la reine, au lieu de se retirer pour prendre du repos, se serait mise à lui écrire des lettres qui n'avaient aucune conséquence, et lui aurait envoyé, après minuit, un domestique pour le réveiller au milieu de son sommeil, et lui remettre en main propre les lettres susdites!

6° Si Marie eût écrit les lettres, elle l'eût fait en langue française. Il a été prouvé, sans contradiction, que les lettres françaises que nous avons ne sont pas originales, mais bien des traductions. Ceci fut regardé comme une preuve victorieuse de falsification. Mais M. Laing l'a victorieusement réfuté, en démontrant que nos lettres françaises ne sont pas des copies des lettres originales françaises, mais que, de l'aveu de l'éditeur lui-même, elles sont des traductions qu'il fit d'après une traduction latine. Les lettres avaient été traduites

« entièrement en latin ; » et l'éditeur « n'ayant aucune con-
» noissance de la langue écossoise, aima mieux exprimer tout
» ce qu'il avoit trouvé en latin. » Apud Laing, I. 270. Il y a donc peu de probabilité que les lettres françaises originales aient jamais été mises sous les yeux du public. La copie d'une seule a été découverte, et publiée par Laing, au bureau des archives de l'état (II, 102). C'est une des moins importantes, n° IV, mais elle est beaucoup plus intelligible que toutes les autres traductions, et de nature à nous faire regretter la perte des autres.

7° Quant à moi, je doute un peu que les lettres aient été pour la plupart écrites par Marie. Mais, dans cette hypothèse, on élèvera deux questions, auxquelles ses adversaires ne pourront donner de réponse satisfaisante : 1° à qui ces lettres furent-elles écrites ? celles que contenait le coffre furent trouvées sans adresse. On peut penser qu'elles ont été écrites à différentes personnes. Deux de ces lettres me semblent avoir été envoyées par elle, long-temps avant cela, à Darnley. 2° Étaient-elles originairement écrites comme elles le parurent dans la suite ? Il était facile de rassembler plusieurs des lettres de la reine, d'omettre des passages, d'en altérer d'autres ; d'y insérer des phrases çà et là ; et, en les supposant écrites à Bothwell dans des circonstances particulières, de leur donner un caractère criminel qu'elles n'avaient pas d'abord. Ceci me semble avoir été le moyen des lords de la reine dans leurs instructions, 12 septembre 1568, dans lesquelles ils disent que « dans les écrits produits au parlement,
» il n'existait pas de mention assez évidente pour que l'on pût
» convaincre son altesse, eussent-ils été de sa propre main,
» ce qui n'était pas ; et la même chose fut aussi remarquée par
» elle dans quelques clauses principales et essentielles. »
Goodall, II, 361. Laing, I, 208.

8° Nous avons vu plus haut qu'une copie de la traduction écossaise avait été furtivement communiquée à la reine, avant les conférences. Par ce moyen, elle était mieux préparée à instruire ses commissaires. Voici les paroles qu'elle leur adressa : « Dans le cas où ils allégueraient qu'ils ont

» de mes écrits qui pourraient faire naître des présomp- » tions contre moi dans cette circonstance, vous demanderez » que les principaux (originaux) soient produits, afin que » j'en fasse moi-même l'inspection et que je puisse y ré- » pondre. C'est pourquoi vous leur affirmerez en mon nom » que je n'ai jamais rien écrit concernant cette affaire à au- » cune créature, et que s'il existe de tels écrits, ils sont faux et » supposés, fabriqués et inventés par eux-mêmes pour m'at- » tirer du déshonneur et me calomnier : et il y a en Écosse » diverses personnes, hommes et femmes, qui peuvent contre- » faire mon écriture, et écrire de la même manière que j'ai » habitude de le faire, aussi bien que moi-même ; et ces per- » sonnes vivent principalement dans leur société, et je ne » doute pas que si je fusse restée dans mon royaume, je se- » rais parvenue à connaître les inventeurs et les écrivains de » ces lettres, afin de faire éclater mon innocence, et de » confondre leur fausseté. » Goodall, II, 342.

NOTE Q.

Il faut admettre que les comtes de Westmoreland et Northumberland, et les principaux personnages de leur suite, étaient catholiques ; que Morton les avait informés du procès que le pape intentait à Élisabeth, et de la sentence qui, sous peu, serait publiée contre elle ; et que, dans leur proclamation à Durham ainsi que dans leurs efforts pour obtenir l'aide des puissances étrangères, ils avouaient qu'ils avaient l'intention de rétablir le culte catholique.

Ce n'était cependant qu'un objet secondaire ; ils cherchèrent d'abord à délivrer la reine d'Écosse ; ils avaient tous été ses partisans dès son arrivée en Angleterre ; ils avaient depuis peu entrepris d'arrêter Murray, à son retour des conférences, et ils désiraient ardemment son mariage avec Norfolck. L'opinion fixe d'Élisabeth, de ses ministres et de leurs agents, était que le rétablissement de la religion ne formait qu'un prétexte pour couvrir leur dessein véritable

et multiplier leurs adhérents. C'est ce que l'on verra par les citations suivantes.

« Il est très vrai qu'ils coloraient seulement au dehors » leurs tentatives de rébellion par le prétexte de religion. Il » est bien connu que la principale cause de cette révolte fut » inventée (vous ne direz pas par la reine d'Écosse), mais » vous en êtes sûr, par ses ministres, ici et en Écosse, et » par quelques unes des principales maisons de la noblesse » d'Écosse, qui haïssent la religion romaine. » Bigges, 3. « Au moyen de ses ministres elle est entrée dans de telles » intelligences avec quelques uns de nos nobles, dans le nord » de notre royaume, que depuis la Saint-Michel ils se sont mis » en révolte ouverte, sous le semblant extérieur d'avoir l'in- » tention de changer l'état de la religion, contrairement aux » lois de notre royaume ; mais le fait est, et il nous est connu » et découvert de la manière la plus manifeste, que leur in- » tention était de l'élever non seulement dans son propre » pays, mais encore dans notre royaume. » *Ibid.*, 15. La reine écrit à Sussex : « Ces rebelles feignent que la religion est le » but de leur entreprise, lorsque leur véritable projet, » comme vous le savez bien vous-même, et c'est un fait réel, » est fondé sur un autre sujet. » Haynes, 556. Elle prie Shrewsbury « de jeter les yeux sur la personne de celle que » le monde regarde comme la principale cause cachée de » ces troubles. » Haynes, 563. « Les rebelles colorent leur » révolte d'un motif de religion. » Sadler, II, 43, 55. « Leur » but était de garder la reine d'Écosse en Angleterre après » sa délivrance, s'ils l'eussent pu, et s'ils ne l'avaient pu, » de s'en aller en Flandre ou en Écosse. » Murdin, 64. Hamelyne, agent de Northumberbaud, dit dans sa confession, « que vanter la messe était un moyen de provoquer le peu- » ple, mais que l'intention principale était de mettre la reine » d'Écosse en liberté, et, ainsi qu'il le croit, de la faire reine » d'Angleterre. » Haynes, 596. « Bishop écrivit à Marie d'ar- » rêter la révolte, parcequ'il pensait, dans son opinion, que » la cause de la rébellion n'était autre que la cause de ladite » reine d'Écosse. » Murdin, 216.

NOTE R.

Pendant ces conférences, Morton reçut une lettre de Frédérick, roi de Danemarck, adressée à Lennox, régent d'Écosse. Un certain capitaine Clark, qui avait autrefois reçu la commission de lever des soldats pour les Danois, en Écosse, s'était laissé engager, avec les troupes qu'il avait sous ses ordres, à aider les lords associés, lorsqu'ils rencontrèrent Marie et Bothwell sur la montagne de Carberry. Bothwell, qui s'était enfui en Danemarck, se ressouvint de l'injure, et s'en vengea par une accusation contre Clark, et qu'il fonda peut-être sur ce principe, qu'il avait employé les soldats danois contre la reine d'Écosse. Élisabeth et Lennox écrivirent promptement à Frédérick en faveur de l'accusé, et demandèrent que Bothwell fût envoyé en Angleterre ou en Écosse, afin qu'on le punît du meurtre de Darnley. (Voyez les lettres dans Laing, II, 331, 1569, 1570.) Ce fut la réponse du roi (20 janvier 1571), envoyée par Thomas Buchanan, qui tomba entre les mains de Morton. Le désir de connaître son contenu le poussa à l'ouvrir; et il la garda par-devers lui pendant près d'un mois, avant de la faire parvenir au régent. Son excuse pour l'avoir ouverte était, « qu'il pensait qu'elle pouvait contenir des choses dont il » pourrait être utile de se souvenir là » (à Londres), et il se justifiait de ne l'avoir pas envoyée, en disant qu'il appréhendait qu'elle ne fût interceptée, « parcequ'il ne voulait pas que son contenu vînt à être connu, craignant que » quelques uns des mots ou des choses qui y étaient spécifiés » vinssent à se répandre comme des nouvelles, et qu'il n'en » résultât plutôt du mal que du bien pour la cause.» Élisabeth demanda à voir cette lettre; mais lui, prétendant avoir expédié l'original, lui en donna une copie dans laquelle il omit « tout ce qu'il jugea à propos de ne pas faire connaître.» (24 mars, 1571. Goodall, II, 382.)

Il est probable qu'il y avait dans cette lettre quelques détails de la défense de Bothwell lui-même, qui compromettait

Morton, et peut-être justifiait Marie : car elle était conçue de manière « à empêcher, et non à soutenir la cause. » On ne vit jamais cette lettre par la suite; mais il paraît que le roi refusa de livrer Bothwell, à moins que la reine d'Angleterre et les États ne s'engageassent solennellement par des actes qui seraient envoyés en Danemarck (au 24 août), à faire à Bothwell son procès loyalement. Lennox (le 25 août) demanda à Élisabeth son avis à ce sujet. Nous ne connaissons pas sa réponse. Tytler, II, 198-204.

Je vais joindre ici, au sujet de Bothwell, une clause de l'arrêté de confiscation contre lui, qui fut omise à dessein dans la copie envoyée à Élisabeth. « In dicto mense aprilis, » dilectos consiliarios nostros Georgium comitem de Huntlie » cancellarium nostrum, Willelmum Maitland de Lethcing- » toun juniorem secretarium, secreti consilii, ac sessionis » dominos, quum alloquium eorum amenter desideraret, quum » nihil minus suspicarent, captivos apprehendit, ac in dicto » castro de Dunbar incarceravit eos ad spacium decem die- » rum aut eo circa, detinendo eos, assentire cogendo, saltem » dicere quod assentiebant, ad promovendum omnia sua » proditoria et nepharia facinora, præcipue matrimonium » prætensum inter eum et dictam charissimam matrem nos- » tram. Inde manifestissime crimen læsæ majestatis, incur- » rendo, authoritatemque regiam in se acceptando, dictis » consiliariis nostris minime vocatis, aut pro ullo crimine » arrestatis, nullam ad hoc commissionem habendo. » Act. parl. III, p. 8. Il paraît de là que Huntley et Maitland ne furent pas renvoyés le lendemain matin, ainsi que je l'ai affirmé d'après Melville, mais qu'ils restèrent à Dunbar, probablement d'accord avec Bothwell.

NOTE S.

On s'attend peut-être à ce que je fasse mention de la cause extraordinaire de Storey, docteur en droit civil, et de plus orateur distingué dans le parlement. Il s'était retiré sur le continent pendant le règne d'Édouard, et étant revenu

pendant celui de Marie, on l'avait donné pour assesseur à Bonnet, pendant la persécution. A la chambre des communes, il avait ouvertement professé sa désapprobation de la trop grande indulgence que l'on avait pour les hautes classes du peuple, et de l'excessive sévérité que l'on exerçait envers les classes inférieures. « Si vous voulez, disait-il, détruire » l'arbre, il faut aller à la racine, au lieu d'élaguer les » branches. » On trouva par la suite, dans cette phrase, une allusion à Élisabeth; et Storey fut renfermé pendant plusieurs années dans la Tour. Il s'échappa, obtint la permission de s'éloigner, et il s'établit en Flandre.

Là, la pauvreté força ce vieillard (il était alors dans sa soixante-septième année) à accepter un emploi dans les douanes ; et pendant l'interruption des communications entre les deux royaumes, sous l'administration du duc d'Albe, on l'avait employé à la saisie des marchandises appartenant à des marchands anglais. Ils prirent cependant leur revanche; car on l'amena par ruse à bord d'un vaisseau, on le conduisit à Londres, et on l'enferma dans la Tour. Après plusieurs interrogatoires, il fut appelé à la barre, ignorant l'accusation portée contre lui (26 mai 1571). Cette accusation le taxait de trahison, pour avoir écrit des lettres tendantes à exciter la dernière révolte dans le nord. Si nous nous en rapportons à ses protestations faites à Tyburn, et à la dernière lettre qu'il écrivit à sa femme, l'accusation était sans fondement; mais il refusa absolument de se défendre. La reine, disait-il, l'avait dégagé de son serment de fidélité, et il était devenu le sujet d'un autre prince. Lorsqu'on lui eut dit qu'il était né en Angleterre, il répondit que tout homme est né libre d'abandonner un pays quand il n'approuve pas ses institutions; qu'il avait agi en conséquence de ce principe, et avait juré fidélité à Philippe; que la Flandre était devenue sa patrie, qu'on l'en avait arraché par la force, et qu'en toute justice on était obligé de l'y reconduire. Son déni de fidélité fut regardé comme une preuve suffisante contre lui; il reçut la sentence, et il subit le châtiment des traîtres (1er juin). Il me semble qu'il y eut plus

de vengeance que de justice dans sa destinée. Comparez Camden, 243, Relation du gouvernement, dans les Procès d'état de Howell, 1087-1096. Strype II, 82; et Bridgewater, 43.

NOTE T.

J'avais dans le principe inséré dans le texte un récit de cette sanglante affaire; mais comme elle ne se rattache pas immédiatement à l'histoire d'Angleterre, j'ai préféré la placer dans les notes. Le lecteur observera que je n'ai pas adopté l'hypothèse habituelle, que le massacre fut le résultat d'un complot prémédité, caché avec une adresse infinie pendant plusieurs mois; mais il peut être assuré que mon opinion n'a été formée qu'après une longue étude, et la comparaison des documents les plus authentiques sur ce sujet.

Depuis la chute du prince de Condé, l'amiral Coligny avait été le chef reconnu des huguenots français. Il entretenait des agents accrédités dans beaucoup de cours étrangères qui avaient abandonné l'ancienne croyance, et il gouvernait au milieu de ses partisans à l'intérieur, avec l'autorité d'un prince souverain. Des contributions mensuelles pour le soutien de « la cause » étaient versées dans son trésor; des officiers dont le devoir était d'exécuter ses ordres, étaient stationnés dans chaque province, et des milliers de soldats se tenaient toujours prêts à se rendre promptement à son appel (1). Un seigneur aussi puissant, qui avait deux fois conduit son armée contre celle de la couronne, était naturellement un objet de soupçon pour l'administration : mais

---

(1) « Par lesquels (ses papiers) il a paru au roi que ledit amiral » avait établi en seize provinces de son royaume des gouverneurs, » des chefs de guerre, avec certain nombre de conseillers, qui avaient » charge de tenir le peuple armé, le mettre ensemble et en armes » aux premiers mandements de sa part, auxquels était donné pou- » voir de lever annuellement sur les sujets de sa majesté notable » somme de deniers. » Bellièvre apud Caveirac.

il avait pris, depuis peu, un ascendant considérable sur l'esprit du jeune roi, en excitant ses soupçons sur les desseins de la reine mère, en exhortant Charles à prendre une part plus décidée au gouvernement du royaume, et, enfin, en lui proposant la conquête des Pays-Bas, pendant la contestation entre le roi d'Espagne et les révoltés (mai). Ce projet flatta l'ambition du jeune monarque; il permit à l'amiral de fournir au comte Louis de Nassau cinq mille Gascons pour envahir le comté du Hainaut (1). Il était perpétuellement près de lui lorsqu'il venait à la cour; et dans son absence, il entretenait avec lui une correspondance épistolaire très active. La reine mère commença à trembler pour son propre pouvoir: elle résolut, avec le duc d'Anjou, de dissuader son fils de prendre part à la guerre de Flandre, et entreprit de le détacher de toutes ses relations avec le chef des huguenots.

Depuis l'assassinat du duc de Guise, Coligny ne s'était hasardé qu'une fois à entrer dans la ville de Paris. Il fut enfin attiré dans cette capitale par l'invitation de Charles, qui le pria d'assister au mariage de sa sœur Marguerite avec le roi de Navarre; par la sollicitation d'Élisabeth, qui l'engagea à aider et à instruire son ambassadeur; et principalement, peut-être, par son propre désir de faire réussir son projet favori d'une guerre contre le duc d'Albe. L'ardeur avec laquelle le roi l'avait accueilli dans l'origine, commençait à se refroidir, à cause de la défaite de Genlis, l'un des commandants des insurgés, et par les vives remontrances de Catherine. L'amiral répéta ses arguments; il offrit au roi une armée de dix mille huguenots; lui déclara que s'il refusait de secourir les protestants en Flandre, ceux de France ne manqueraient pas d'être, de nouveau, poussés à prendre les armes pour leur propre sûreté (2); et il l'exhorta à se débar-

(1) Digges, 204.

(2) Ceci, quoique affirmé par plusieurs écrivains français, me semble trop extraordinaire pour qu'on puisse y ajouter foi, et se trouve cependant confirmé par une des dépêches de Walsingham. « Les

rasser de la tutelle d'une mère ambitieuse qui tenait le souverain derrière elle, pour mettre en avant un fils qu'elle favorisait, et chercher par ce moyen à perpétuer son autorité. Ces insinuations firent une profonde impression sur l'esprit de Charles. Ses paroles et sa conduite avertirent Catherine et le duc du danger qu'ils couraient; et ceux-ci se déterminèrent à se défaire de l'amiral, leur plus redoutable ennemi, en l'assassinant. Comme il revenait du conseil à travers la ville (22 août) une arquebuse fut déchargée sur lui d'une fenêtre élevée. Une balle le toucha à l'une de ses mains, et une seconde lui entra dans l'épaule. Les blessures n'étaient pas dangereuses; mais ses partisans accoururent en foule à sa maison, et lui offrirent le sacrifice de leur vie pour sa querelle.

A la première nouvelle de cet accident, Charles se répandit en lamentations, qui furent suivies de menaces de vengeance. Il alla rendre visite à l'amiral; et Catherine jugea prudent de l'accompagner, avec ses deux fils et les principaux officiers de la cour. Ils trouvèrent le blessé dans son lit. Il demanda à parler au roi en particulier; et Charles ordonna à sa mère et à ses frères de se tenir à quelque distance. La reine avoua, par la suite, que ces instants furent les plus cruels qu'elle eût jamais passés. La conscience de sa culpabilité, l'intérêt avec lequel son fils écoutait l'amiral, la foule d'hommes armés qui parcouraient continuellement la maison, leurs regards, leurs chuchotements et leurs gestes, tout conspirait à la remplir de terreur. Ne pouvant rester plus longtemps dans cette situation, elle interrompit l'entretien, en disant que le silence et le repos étaient nécessaires au réta-

---

»hommes de la religion d'ici ont démontré au roi que l'entreprise »du prince d'Orange manquant de succès, il ne sera pas en son »pouvoir de maintenir son édit. C'est pourquoi ils le prient de peser »dans sa sagesse, *s'il vaut mieux avoir une guerre à l'étranger, que »d'en avoir une à l'intérieur pour sa ruine et celle de son état.*» Digges, 226.

blissement de l'amiral. Durant son retour, dans le même carrosse que le roi, elle employa tous les artifices possibles pour tâcher de tirer de lui les particularités de la conversation : il lui en dit assez pour ajouter à ses alarmes.

Après une nuit sans repos, Catherine passa la matinée dans une délibération inquiète avec le duc et ses confidents : l'après-dînée, ils communiquèrent leur détermination à Charles. Ils lui rappelèrent les deux révoltes des huguenots, et le pouvoir formidable de l'amiral : ils lui firent observer qu'un homme qui pouvait offrir une force de dix mille hommes armés contre le roi d'Espagne, pouvait, quand bon lui semblerait, employer le même nombre d'hommes contre le roi de France ; ils l'informèrent qu'en ce moment les chefs du parti complotaient la destruction de leurs adversaires, et que, s'il attendait jusqu'au lendemain matin, sa mère, ses frères, ses officiers les plus dévoués, et peut-être lui-même, seraient sacrifiés à leur vengeance : ils le supplièrent de leur permettre de prévenir la cruauté de leurs ennemis, et de tourner contre Coligny et ses amis cette destruction qu'ils avaient préparée pour d'autres. Le jeune roi fut subjugué par l'ascendant et les prières de sa mère : il se débattit pendant quelques heures en faveur de l'amiral ; à dix heures du soir il se retira très agité, et s'écria, en quittant la chambre, qu'il espérait qu'on n'en laisserait pas un seul en vie qui pût dans la suite lui reprocher une action aussi insensée. Quatre heures s'étaient écoulées avant que le plan fût dressé, et que les ordres nécessaires fussent donnés. Il ne restait plus que deux heures avant le moment fixé. Dormir dans ces circonstances était impossible, et le roi, sa mère et ses frères se rendirent sur un balcon ouvert, où ils restèrent à contempler les astres, et à attendre le résultat. Un peu avant l'instant convenu, le silence de la nuit fut interrompu par le bruit d'un coup de pistolet. Ils frissonnèrent d'horreur ; leur résolution les abandonna, et un messager, porteur d'ordres contraires, fut dépêché. Mais la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois tinta : le duc de Guise, suivi de trois cents hommes, se précipita dans la maison de l'amiral ; et le cadavre de cet infor-

tuné capitaine fut jeté par la fenêtre dans la cour (1). Le tocsin sonna immédiatement du palais du parlement; le duc de Nevers et le maréchal de Tavannes, à la tête d'une troupe de gardes, parcoururent les rues en criant: « A la trahison! » Des compagnies de citoyens armés, sous la conduite de leurs chefs respectifs, se rendirent à l'œuvre du sang; et la populace, dont les passions étaient excitées par l'exemple des supérieurs et la circulation des bruits les plus alarmants, imita et surpassa la cruauté des assassins primitifs.

Parmi les victimes désignées à leur rage, celles qui reposaient au faubourg Saint-Germain, eurent assez de temps pour s'enfuir: d'autres, en divers quartiers de la ville, trouvèrent un asile chez des amis et des parents; mais un nombre considérable de personnes des deux sexes, de tous rangs, non seulement des individus proscrits par la cour, mais beaucoup de gens de condition très inférieure, et presque autant de catholiques que de protestants, furent immolés à la vengeance

(1) Ces particularités sont tirées d'un rapport du duc d'Anjou, auquel on a joint quelques circonstances additionnelles prises dans les mémoires de la reine Marguerite et ceux de Tavannes. Tous les trois étaient au Louvre en ce moment, et deux se trouvaient parmi les auteurs du massacre. Ceux qui pensent que cet événement sanguinaire était préparé depuis six mois (hypothèse que repousse l'autorité des contemporains, et qui est entièrement incompatible avec les évènements intermédiaires) diront que le duc avait intérêt à diminuer l'odieux de cette affaire; mais en parcourant le document, on verra qu'il a toute l'apparence de la vérité, et qu'il est l'ouvrage d'un homme qui ne cherche pas à s'excuser, mais qui s'accuse sincèrement. Il fut écrit par Miron, son médecin, à qui le duc ouvrit son cœur durant une nuit où il ne pouvait prendre de repos, sa conscience étant bourrelée du souvenir de ce massacre. Voyez Caveirac, xvi, xxi. J'ajouterai que Matthieu avance la même chose, et conclut en ces termes: « J'ai écrit plus au long et je crois plus véritablement » que nul autre ce qui s'est passé en cette journée, parceque je l'ai » appris de ceux mêmes qui furent au conseil et à l'exécution. » Histoire de Charles IX, tom. I, pag. 347, in-fol. Paris, 1631.

aveugle de la populace. Ce ne fut que l'après-midi que Charles ordonna à tous, au son de la trompette, de se retirer, et de s'abstenir, sous peine de mort, de tout autre acte de violence (1). Le massacre était allé bien plus loin qu'on ne l'avait prévu : ceux même qui l'avaient projeté, restèrent frappés de stupeur à la vue de la multitude des morts.

Le même jour, des dépêches furent expédiées aux gouverneurs des provinces pour leur ordonner de prévenir la répétition de tant d'horreurs, et pour défendre à tout individu, sous peine de la vie, de prendre les armes et d'attaquer qui que ce fût (2). Des événements subséquents firent cependant soupçonner que ces ordres n'étaient qu'une feinte. Les scènes sanglantes de Paris se répétèrent à Orléans, Lyon, Rouen, Toulouse et Bordeaux, et les infortunés qui en furent victimes pensèrent que, comme ils n'étaient pas protégés, ils étaient poursuivis par les ordres de la cour. Mais la mémoire de Charles n'a pas besoin d'être chargée d'une infamie de plus. Il n'est pas évident que les autres massacres aient reçu sa sanction ou sa permission ; et, quand nous considérons qu'ils eurent lieu à des époques très diverses (3), et qu'ils se bornèrent aux lieux où le sang des catholiques avait été versé dans les insurrections précédentes (4), nous

(1) «A diverses fois le roi itéra vers le soir les premières défenses à tous hommes sous peine de vie, etc.» La Popelinière, II, 67.

(2) Voyez les lettres expédiées à Chabot et à Montpezat dans les mémoires de l'état, sous Charles IX, tom. III, p. 214, 215, in-12, Meidlebourg, 1578; et la lettre adressée à Joyeuse, dans la dissertation de Caveirac sur la Saint-Barthélemy, XXXII.

(3) En voici les dates : Paris, 24 août; Meaux, 25; La Charité, 26; Orléans, 27; Saumur et Angers, 29; Lyon, 30; Troyes, 2 septembre; Bourges, 11; Rouen, 17; Romans, 20; Toulouse, 23; Bordeaux, 3 octobre.

(4) Nîmes fut exceptée. Quoiqu'il y ait eu dans cette ville deux massacres de catholiques de sang-froid, et dans des années aussi rapprochées que celles de 1567 et 1569, ils restèrent tranquilles en cette occasion. Ménard, histoire de Nîmes, v. 9, 50, in-4°. Paris, 1750.

les attribuerons plutôt à des transports soudains de vengeance populaire, qu'à un plan général concerté d'avance. Il est impossible de dire avec certitude quel fut le nombre des victimes qui périrent dans ces villes. Parmi les écrivains qui en ont parlé, Perefix en compte cent mille, Sully soixante-dix mille, de Thou trente mille, La Popelinière vingt mille, le Martyrologe réformé quinze mille, et Masson dix mille. Mais le Martyrologe adopta une méthode qui nous donne la possibilité de former une conjecture plausible. Il obtint des ministres des différentes villes où les massacres eurent lieu, les listes nominales des personnes qui périrent ou qu'on crut avoir péri. Il en publia le résultat en 1582; et le lecteur sera bien surpris d'apprendre que, dans toute la France, il ne put découvrir que les noms de sept cent quatre-vingt-six personnes. Si nous doublons ce nombre, nous ne serons peut-être pas loin de la vérité (1).

NOTE U.

Voici les divers genres de tortures principalement employés dans la Tour :

1° Ce que l'on nommait spécialement « la question » était un large châssis de chêne élevé sur quatre montants à trois pieds du sol : le prisonnier était couché dessous, sur le dos; on l'attachait par les poignets et les coude-pieds, avec des cordes, à deux rouleaux placés aux deux extrémités du châssis; ces rouleaux étaient mus par des leviers dans des directions opposées, jusqu'à ce que le corps se trouvât élevé de niveau avec le châssis. On proposait alors les questions, et si les réponses n'étaient pas satisfaisantes, le patient était tiré de plus en plus, jusqu'à ce que les os quittassent leurs articulations.

2° « La fille du boueur » était un large cercle de fer, composé

(1) Caveirac, dissertation xxxviii.

de deux parties, jointes l'une à l'autre par une charnière. On plaçait le prisonnier à genoux sur le pavé, et on le contraignait de se ployer dans un aussi petit espace que possible. Alors le bourreau s'agenouillait sur ses épaules, après avoir introduit le cercle sous ses jambes, et comprimait la victime sur elle-même jusqu'à ce qu'il pût accrocher les extrémités vers les reins. L'espace de temps alloué pour ce genre de torture, était d'une heure et demie, durant laquelle il arrivait communément que l'excès de la compression faisait jaillir le sang par les narines, souvent même, à ce qu'on croit, par les extrémités des pieds et des mains. *Voyez* Bartoli, 250.

3° Des gantelets de fer, que l'on pouvait contracter au moyen d'une vis. Ils servaient à comprimer les poignets et à suspendre les prisonniers en l'air à deux points d'une poutre. On plaçait le patient sur trois pièces de bois posées l'une sur l'autre, et que l'on retirait successivement de dessous ses pieds quand ses mains étaient attachées. « J'éprouvais, » dit F. Gérard, qui endura cette souffrance, « la principale » douleur dans ma poitrine, mon ventre, mes bras et mes » mains; il me semblait que tout mon sang s'était retiré dans » mes bras et commençait à sortir par les extrémités de mes » doigts C'était une erreur; mais mes bras se gonflèrent jus» qu'à ce que les gantelets fussent entrés dans la chair; après » être resté ainsi suspendu pendant une heure, je m'évanouis; » et lorsque je revins à moi, je vis que les bourreaux me sou» tenaient dans leurs bras: ils replacèrent les pièces de bois » sous mes pieds; mais dès que je fus un peu remis, ils les » retirèrent encore. Je fus suspendu ainsi pendant cinq heu» res, durant lesquelles je m'évanouis huit ou neuf fois. » Apud Bartoli, 418.

4° La quatrième espèce de torture était une petite cellule, nommée «la petite aise.» Elle était d'une telle dimension, et tellement construite, que le prisonnier ne pouvait se tenir debout, ni marcher, ni s'asseoir, ni se coucher: il était forcé de s'accroupir, et restait ainsi pendant plusieurs jours.

J'ajouterai ici quelques lignes tirées du journal de Rishon,

afin que le lecteur se fasse une idée de ce qui se passait à la Tour.

Le 5 décembre 1580, plusieurs prêtres furent amenés de différentes prisons.

Le 10 décembre, Thomas Cottam et Luc Kirbye (deux de ces prêtres), furent comprimés dans la fille du boueur pendant plus d'une heure. Cottam perdit beaucoup de sang par le nez.

Le 15 décembre, Ralph Sherwine et Robert Johnson, prêtres, furent violemment torturés à la question.

Le 16 décembre, Ralph Sherwine fut torturé une seconde fois à la question.

Le 31 décembre, John Hart, après avoir été enchaîné cinq jours au plancher, fut mis à la question, ainsi que Henri Orton, gentilhomme laïque.

Le 3 janvier 1581, Christophe Thompson, prêtre âgé, fut amené à la Tour, et mis à la question le même jour.

Le 14 janvier, Nicolas Roscaroc, gentilhomme laïque, fut mis à la question.

Cela continue ainsi jusqu'au 21 juin 1585, époque où l'écrivain fut déchargé de ce travail. Voyez son Journal, à la fin de son édition de Sanders.

NOTE V.

Campian et Persons avaient obtenu de Grégoire XIII une déclaration que la partie de la bulle de Pie V qui défendait à tous de rendre obéissance à Élisabeth, n'engagerait pas les catholiques anglais dans les circonstances existantes, ou jusqu'à ce que la sentence pût être mise à exécution. (Camden, 348; Philopater, 169.) On en a inféré, avec quelque apparence de raison, que ces deux missionnaires admettaient le pouvoir de déposition; et qu'afin de parvenir à l'exécution de la bulle, ils se seraient joints aux ennemis de la reine. Il est toutefois bon de voir ce qu'eux et leurs amis disaient en leur faveur : ils désapprouvaient la bulle, et auraient essayé de la faire révoquer, si cela eût été possible; mais,

suivant l'usage établi à la cour de Rome, aucune censure ne pouvait être révoquée, si ce n'était à la demande de la partie censurée. D'après cela, ils tâchaient de faire la seule chose qui fût en leur pouvoir, c'était de la faire mitiger de la manière ci-dessus mentionnée; et ils assuraient qu'en cela ils avaient rendu un véritable service à la reine; car jusqu'alors elle avait avoué qu'elle doutait de la loyauté de ses sujets catholiques à cause de la bulle, et actuellement elle ne pouvait plus avoir de craintes de ce côté, à l'exception du cas où l'on eût fait une tentative pour la mettre à exécution; ce qui, selon toutes les probabilités, ne devait jamais arriver. La bulle de Clément VII contre Henri VIII s'était éteinte d'elle-même; celle de Pie contre Élisabeth aurait le même sort, si le conseil anglais voulait seulement le permettre. Procès d'état, 1057. Allen, Défense, c. IV. Cette déclaration, qui ne fut connue qu'après la mort de Campian, produisit six questions données à résoudre aux missionnaires, touchant leur opinion sur le pouvoir de déposer, et sur leur conduite future, dans le cas où l'on chercherait à exécuter la bulle. Il y a quelques raisons de croire que les réponses ne furent pas relatées avec exactitude dans le rapport publié par l'autorité, mais on ne peut douter qu'elles ne fussent pour la plupart évasives et peu satisfaisantes. Voici le détail que Campian donne de sa propre réponse à des questions dans le même sens.

« Les mêmes articles (ceux qui lui avaient été soumis par » la reine) me furent proposés par les commissaires; mais » je fus beaucoup plus poussé à l'égard du point de suprématie, et de suppositions en suppositions, que je n'avais » pu le penser. Je dis, à la vérité, que c'étaient des questions » sanguinaires, et véritablement pharisaïques, qui attentaient » à ma vie, et j'y répondis, comme le Christ, par le dilemme: » Rendez à César ce qui est dû à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Je reconnus son altesse comme ma gouvernante et ma souveraine; je reconnus sa majesté pour » reine, *de facto et de jure*. Je confessai mon obéissance envers la couronne, comme mon chef et mon souverain tem-

» porel. J'ai dit cela à cette époque, je le dis encore mainte-
» nant ; si alors j'ai failli en quelque chose, me voilà prêt à
» le réparer. Que désirez-vous de plus ? Je rends très volon-
» tiers à sa majesté ce qui lui appartient ; il faut aussi que je
» rende à Dieu ce qui lui est dû. Quant à ce qui concernait
» l'excommunication de sa majesté, on exigea de moi de dire
» si j'admettais que l'excommunication pût avoir quelque
» effet, et que le pape eût une autorité suffisante pour la
» prononcer, et si je me croyais dégagé de mon serment de
» fidélité, ou non. Je dis que c'était une question dange-
» reuse, et que ceux qui la faisaient demandaient mon sang ;
» mais que je n'avais jamais admis une chose semblable, et je
» n'aurais jamais dû être torturé par de telles suppositions.
» Ils dirent que dès que je ne voulais pas répondre nettement,
» tandis que je le pouvais, c'est qu'assurément je cherchais
» des détours. Mes réponses alors furent très étendues. Mais
» encore une fois, dis-je, il n'y a nécessité de répondre que
» généralement ; ces matières sont de simples points de doc-
» trine spirituelle, à discuter dans les écoles seulement. Elles
» ne font pas partie de mon accusation ; elles ne doivent point
» être mises au jour, ni discutées au banc du roi. Pour con-
» clure, ce ne sont point des matières de fait ; elles ne con-
» cernent en rien les formes de la procédure, et le jury ne
» doit pas s'en occuper ; car bien que je ne doute pas qu'il soit
» composé d'hommes très sages, qui ont le plus grand usage
» et la plus grande expérience des controverses et des dé-
» bats relatifs à leurs fonctions, ce sont cependant des laï-
» ques, et des juges inaptes à décider une question d'une si
» grande profondeur. » (Howell, 1062.)

J'ai rapporté cette réponse dans toute son étendue, pour deux raisons : la première, parcequ'elle contredit le rapport publié par le gouvernement, qui prétend que lorsqu'il lui fut demandé « s'il reconnaissait pour le présent sa majesté
» comme véritable et légitime reine, ou comme une reine pré-
» tendue et destituée, et en possession de la couronne seule-
» ment *de facto*, il répondit que la question dépendait du
» fait de Pie V, dont il n'était pas le juge, et qu'en consé-

» quence il refusait de répondre davantage. » (Howell, 1078.) 2° Elle démontre que la véritable question entre le gouvernement et les prisonniers, n'était pas qu'ils reniassent le droit de la reine et cherchassent à ébranler la fidélité de ses sujets « puisqu'ils la reconnaissaient pour leur souve- » raine, *de facto et de jure*, et qu'ils avouaient qu'on lui de- » vait obéissance comme au chef supérieur temporel, » mais bien de savoir si, dans certains cas hypothétiques, le pape avait la pouvoir de déposer le prince. Trois d'entre eux répondirent négativement; deux autres avouèrent sincèrement que, suivant leur opinion, il l'avait; on dit que le reste refusa de répondre, ou répliqua que cette question était matière à discussion entre gens instruits de ces choses, et qu'ils étaient incapables de prononcer de façon ou d'autre.

Beaucoup de personnes pensèrent que les prisonniers étaient innocents du crime de trahison pour lequel ils avaient été condamnés. Leur mort fut attribuée à la haine que l'on avait pour leur religion; et pour laver le gouvernement du reproche odieux de persécution, lord Burleigh publia un traité ayant pour titre: « L'exécution de la justice, pour le » maintien de la paix publique et chrétienne, contre les au- » teurs de séditions, etc. » (Il est imprimé dans les Traités de Somers, 1, 192.) Il prétend que l'on épargna tous ceux qui voulurent renoncer à leurs trahisons, et que l'on ne fit mourir que ceux qui ne voulurent pas désavouer la bulle du pape, par laquelle tous les sujets de la reine étaient dégagés de leur obéissance. Le docteur Allen répliqua par « une » franche et modeste défense des chrétiens catholiques qui » ont souffert pour leur foi au dedans et au dehors, etc. ». Il lui fut aisé de démontrer qu'on en avait fait mourir beaucoup, à qui l'on ne pouvait reprocher que d'avoir exercé les fonctions de la prêtrise, et que des milliers furent mis à l'amende, emprisonnés et dépouillés de toutes leurs propriétés, sans autres crimes que la pratique du culte religieux. Il affirma que les compagnons de Campian n'étaient pas coupables du crime pour lequel on les avait mis à mort; et que les réponses qu'ils avaient faites aux six questions

proposées devaient paraître satisfaisantes. Il fit observer que le pouvoir de déposer, et la validité de la bulle de Pie V, étaient des sujets qu'on n'avait jamais permis de discuter dans les séminaires, ni parmi les missionnaires en Angleterre ; qu'il était imprudent à un gouvernement de les mettre en discussion publique ; mais que, puisqu'on l'avait fait, il ne se refuserait pas à donner sa propre opinion. La véritable question était celle-ci : Des sujets peuvent-ils légitimement se soulever contre leur prince pour défendre leur religion ? Il était évident qu'ils le pouvaient : 1° d'après l'autorité de Calvin, Bèze, Zwingle, Goodman, Knox, Luther, et les théologiens de Magdebourg, dont il transcrivit les opinions ; 2° d'après la conduite des réformateurs en Écosse, en France et dans les Pays-Bas ; et 3° d'après la conduite d'Élisabeth elle-même, qui n'eût jamais voulu secourir de ses troupes et de son argent les insurgés écossais, français et flamands, si elle n'eût été persuadée que la rébellion est légitime quand il s'agit de religion. Cela établi, il poursuivait en demandant s'il valait mieux pour le bien général de la société, dans le cas où le mal serait tel qu'il autorisât la résistance par la force, que la décision du fait fût abandonnée au jugement du peuple lésé, ou à celui du pape, le père commun de tous. Il soutenait naturellement la dernière partie de l'alternative, et tâchait ensuite de s'appuyer de l'autorité de deux théologiens catholiques du concile de Latran, et d'exemples tirés de l'Ancien Testament. Allen, Défense, c. IV.

Afin de supprimer ce traité, Aldfield, qui en avait apporté en Angleterre un grand nombre de copies, fut poursuivi sur l'accusation de haute trahison. Plusieurs passages du traité furent transcrits dans la plainte (et quelques uns d'eux très inexactement). Toutes les fois qu'Allen parlait des rois en général, le procureur-général l'accusait de vouloir dire la reine en particulier, et on prétendit que le but de l'ouvrage était de fomenter une révolte dans le royaume, et d'effectuer le détrônement de la souveraine. Aldfield subit la mort des traîtres. Voyez l'acte d'accusation dans Strype, III, App. 121.

A la même époque, un autre ecclésiastique catholique, nommé Bishop, zélé missionnaire, soutint la doctrine contraire. En affirmant que les prisonniers s'étaient laissé tromper par l'autorité du concile de Latran, il entreprit de démontrer que le célèbre canon de ce concile était en réalité un décret particulier d'Innocent III; qu'il n'avait jamais été connu en Angleterre, et que le concile lui-même n'avait jamais publié aucun canon. Camden, 380. Peu de temps après, un autre ecclésiastique, nommé Wright, soutint la même opinion. Strype III, 251.

NOTE W.

Si nous en croyons Camden, en 1583, le mécontentement des catholiques les engagea à imprimer des livres, dans lesquels ils exhortaient les filles de la reine à la traiter comme Judith avait traité Holoferne. (Camden, 411.) Si cela était vrai, ils n'auraient pu trouver un moyen plus propre à se détruire par eux-mêmes.

Le livre auquel il fait allusion était un « Traité du schisme, » par Grégoire Martin, licencié en théologie, Duaci, apud » Joannem Foulerum, 1578. » Dans le second chapitre de cet ouvrage, l'auteur rapporte, d'après l'ancien Testament, des exemples d'individus qui refusèrent de participer à toutes les adorations qui leur parurent illégitimes. Le troisième exemple est celui de Tobie. Pour le quatrième, il s'exprime ainsi : « Vient ensuite Judith, de laquelle si nos demoiselles » catholiques voulaient imiter la piété et la constante sagesse, » elles pourraient détruire Holoferne, le maître hérétique, » et étonner toute sa suite, et ne souilleraient jamais leur re» ligion, en ne communiquant jamais avec eux sur la moin» dre chose. Elle vint pour plaire à Holoferne; cependant, » selon sa religion, elle ne voulut jamais se soumettre à manger » de ses viandes; mais elle en apporta qui lui appartenaient, » et lui dit ouvertement que, quoiqu'elle fût dans sa maison, » cependant elle devait toujours servir son Seigneur et son » Dieu, désirant qu'à cet effet il lui fût permis une fois par

» jour d'entrer, et de sortir. Je ne puis manger ce que vous » m'ordonnez, à moins d'encourir le déplaisir de Dieu. »

En 1580, ce livre fut réimprimé par William Carter, qui, en 1583, fut accusé de trahison, comme ayant, par cette publication, imaginé de faire mourir la reine et de renverser l'église réformée. Dans son procès, le passage mentionné ci-dessus fut allégué contre lui. Par Holoferne, le maître hérétique, on entendait la reine (du moins les gens de loi de la couronne le prétendirent). Carter répliqua, 1° en protestant devant Dieu, qu'il n'avait jamais pris ce passage dans ce sens, et qu'il n'avait jamais connu personne qui l'entendît ainsi; 2° en affirmant que tout homme impartial doit voir qu'il a une tout autre signification. Le seul but de l'auteur était de prévenir ses frères contre le péché de schisme. A cet effet, il engageait les demoiselles catholiques à imiter Judith; et, comme celle-ci s'abstenait de viandes profanes, elles devaient s'abstenir de toute communication avec des personnes de croyance schismatique. En agissant ainsi, elles détruiraient Holoferne. L'expression était métaphorique. Par Holoferne, on entendait Satan, l'auteur de l'hérésie et l'ennemi de leur salut, qu'elles parviendraient à vaincre par leur constance dans leur religion, et en repoussant le service schismatique. Mais le raisonnement de Carter ne fut pas admis, et il fut puni comme traître. (Bridgewater, 127-134.) Après avoir attentivement parcouru le traité en entier, je n'ai pu trouver la moindre chose qui fondât l'accusation.

NOTE X.

Je rassemblerai ici quelques mélanges sur l'histoire de Marie à cette époque.

1° Lorsque le comte de Shrewsbury obtint la permission de visiter la cour, dans le double motif de justifier sa réputation, entachée par sa femme et ses deux fils, et de se faire décharger du disgracieux office de garder la reine d'Écosse, Marie fut confiée à sir Ralph Sadler. Un peu avant cette époque, un évènement donna à celle-ci beaucoup d'inquiétude.

Topcliffe, le persécuteur connu des catholiques, avait fait courir le bruit que la reine captive avait mis au jour deux enfants de son gardien, le lord Shrewsbury. La comtesse, qui avait eu des querelles avec son mari, appuya, si elle ne propagea pas, cette calomnie, qui fut répétée dans les cours étrangères, comme fondée sur son autorité. Marie écrivit dans les termes les plus énergiques, en se justifiant, et demandant que la comtesse fût forcée d'établir les motifs qui l'engageaient à cette accusation, ou à reconnaître que la chose était fausse. (2 janvier 1584, Jebb, II, 557.) Il paraît qu'Élisabeth fit droit à sa requête; car il existe encore dans le bureau des archives une déclaration sur serment faite par la comtesse et ses fils, par laquelle ils considèrent ce bruit comme scandaleux, malicieux et faux, et déclarent qu'ils n'en ont jamais été les auteurs ni les propagateurs. (Chalmers, I, 374, note.).

2° Ce fut, je l'imagine, à cette occasion que Marie écrivit la lettre célèbre rapportée dans Murdin, 558-560, en réponse à celle que lui écrivit Élisabeth pour lui demander un récit fidèle de tout ce que lady Shrewsbury lui avait dit, au préjudice de la réputation même d'Élisabeth. La reine d'Écosse la satisfit, et lui raconta, sans beaucoup de cérémonie, un grand nombre de faits, ou de prétendus faits, que la comtesse avait avancés dans la conversation, en témoignage de la vanité, du caractère irascible et des amours de la reine. Elle a été sévèrement blâmée de cette lettre par quelques écrivains qui l'ont attribuée à la passion et à la vengeance, tandis que d'autres ont considéré les accusations qu'elle contenait comme fausses et calomnieuses. On peut répondre aux premiers que cette lettre fut écrite pour obéir aux désirs d'Élisabeth, et aux seconds, qu'elle est confirmée dans presque toutes ses particulariés par d'autres autorités.

3° Marie, dans une autre lettre, publiée dans la Vie du lord Egerton, fit une description horrible de sa résidence à Tutbury. La maison, construite en bois, et originairement destinée à un réduit de chasse, était dans le plus grand délabrement; située sur une haute montagne, exposée à tous

les vents, et entourée d'un mur très élevé, qui interceptait presque toujours les rayons du soleil. Elle avait deux petites pièces, *deux petites chambrettes*, pour elle et ses femmes; les murs étaient couvers de fentes; le plâtre, en plusieurs endroits, s'était séparé de la charpente; et, quoiqu'elles se retranchassent derrière des paravents, des rideaux et des couvertures, elles étaient cependant toujours incommodées par le froid. Il n'y avait pas un lieu dans la maison où elle pût se promener à couvert, ni une chambre où elle pût se retirer, si ce n'est deux petits cabinets, *deux petits trous*, d'environ sept pieds carrés chacun, et ayant vue sur le mur. La maison était remplie de valets et de gardes, et n'offrait aucunes commodités pour tant de monde; les lieux d'aisance, placés au-dessous de ses croisées, exhalaient la plus affreuse odeur, et ils étaient vidés tous les samedis. En un mot, c'était un lieu tel que pas un lord du royaume, pas même l'un de ses ennemis acharnés, bien que d'un rang au-dessous de lord, n'eût regardé comme le châtiment le plus tyrannique l'obligation d'y vivre pendant un an, comme elle était forcée d'y vivre elle-même. (Egerton, p. 6.)

4° Dans une lettre adressée à Élisabeth, après avoir fait observer que l'assassinat du jeune homme à Tutbury provenait du zèle puritain, et que ce même zèle était excité par un intérêt personnel à la faire mourir elle-même, elle s'exprime ainsi : « Quand je compare le conseil que l'on vous a » si souvent donné de m'ôter la vie, avec les actes récents » du parlement que vous avez réprimés vous toute seule, et » le but de l'association, qui n'est, en vérité, qu'une conspi- » ration secrète pour me massacrer, moi et tous ceux de ma » religion, je vous supplie, madame, les mains jointes, de » me délivrer de cette longue et misérable captivité. Indi- » quez les conditions; quelles qu'elles soient, je suis prête » à m'y soumettre, pourvu toutefois que ma conscience soit » sauve; si mes offres passées ne suffisent pas pour votre » sécurité, prenez tous mes droits à la succession : je serai » contente. Je n'ai aucun doute de *votre bonne foi et de votre* » *sincérité*. Mais lorsqu'ils m'auront assassinée sans que vous

» le sachiez, qui pourra réparer le mal? Vous dites qu'il ne » commettront pas une action si injuste, et si dégradante » pour leur caractère. Mais qui parmi eux croira avoir agi » injustement et honteusement, lorsqu'il n'aura exécuté » que ce qu'il a juré à l'association d'entreprendre ? La con- » fession de Parry (quoi que j'aie appris que Parry était » auparavant leur espion) sera pour eux une justification » suffisante. Considérez quel sera le dernier résultat de cette » conspiration oligarchique. Je l'ai toujours condamnée, » bien que, moi aussi, je me sois engagée volontairement à » travailler pour assurer votre sécurité, qui ne m'est pas » moins chère qu'à chacun de vos sujets. Et permettez-moi » de vous faire observer ici, que persécuter les catholiques » comme vous le faites, à cause de la conscience, est une » chose dangereuse pour vous-même. Quand on réduit les » hommes au désespoir, personne n'en peut calculer les » conséquences. Vous avez dit à mon secrétaire que vous ne » vouliez persécuter personne, à raison de sa religion seule- » ment; et dans les premières années de votre règne, tant » que vous observâtes cette maxime, jamais conspirations » tramées contre vous ne vinrent vous inquiéter. Pour l'a- » mour de Dieu, madame, persistez dans cette sainte réso- » lution, digne de vous, digne de votre rang. Le siècle pré- » sent a suffisamment prouvé, dans toute l'étendue de la » chrétienté, que la force humaine ne peut l'emporter sur la » conscience. En ce qui me concerne, si ma religion est le » but où visent mes ennemis, je suis prête, grâce à Dieu, à » courber mon cou sous la hache, et à verser mon sang à la » face des nations chrétiennes. Je regarderai comme un bon- » heur d'être la première victime. Ce n'est pas une vaine » ostentation : vous savez que je ne suis pas hors de danger.» Jebb, II, 582.

NOTE Z.

Je ne pense pas que l'accusation portée contre la reine d'Écosse ait une grande apparence d'improbabilité; il est

très possible qu'une femme qui souffrait un injuste emprisonnement depuis vingt ans, et qui était journellement travaillée de la crainte d'être assassinée, ait conçu qu'il pouvait lui être légitime de retrouver sa vie et sa liberté par la mort de son oppresseur. La question réelle n'est pas de savoir si elle a pu y penser, mais si elle a effectivement donné son consentement et son approbation au projet d'assassinat qui lui fut soumis au nom de Babington.

Il faut avouer que ses accusateurs présentèrent, avec de fortes apparences contre elle, une preuve singulière : ils produisirent la copie d'une lettre qu'ils disaient écrite par son ordre, et où elle approuvait le projet de l'assassinat; la confession de Babington, qui disait avoir reçu une lettre semblable signée de sa main, et enfin l'attestation de ses deux secrétaires, qui affirmaient avoir écrit une semblable lettre, d'après son ordre.

Mais quand nous nous rappelons l'artifice avec lequel Walsingham avait conduit toute l'intrigue, et le désavantage de position de la reine d'Écosse pendant son procès, nous trouvons d'abondantes raisons de douter de la validité de cette preuve.

1° Elle nia toujours que les passages qui approuvent l'assassinat vinssent d'elle, qu'elle eût jamais, et en quelque façon que ce fût, consenti à la mort de la reine, ou qu'elle l'eût même désirée. Elle l'affirma à son procès, et le répéta avec serment à Fotheringay; elle le certifia de nouveau à l'instant de sa mort.

2° La lettre originale ne fut jamais produite : cependant elle était probablement restée entre les mains de Walsingham. Nous savons qu'elle avait été copiée, et non seulement copiée, mais aussi falsifiée dans son bureau. Cette circonstance seule semble démontrer que la copie produite au procès ne méritait pas de confiance.

3° Dans la lettre qu'on lui attribue, on lui fait conseiller aux conspirateurs : 1° de faire tous les préparatifs possibles pour rejoindre l'armée envahissante; 2° de la délivrer de sa prison aussitôt que les six gentilshommes auront exécuté

leur projet d'assassiner la reine; 3° de la placer, après sa délivrance, au milieu d'une armée considérable, ou dans quelque forteresse, parceque, si la reine s'en emparait de nouveau, elle la ferait probablement mourir. Mais comment Élisabeth aurait-elle pu s'en saisir, puisqu'elle aurait déjà été assassinée? Ne peut-on pas inférer avec justice de tout cela que la mention de l'assassinat de la reine est une falsification, et que les autres parties ont été écrites par l'ordre de Marie?

4° La reine d'Écosse avait coutume de garder des brouillons de ses lettres : on en trouva plusieurs parmi ses papiers, mais aucun de la lettre écrite à Babington. On découvrit cependant une minute dans les papiers de Nau, qui l'avait écrite pour son propre usage. Cette minute était favorable à Marie; car elle ne contenait aucun vestige du passage controversé.

5° Mais le mot «*coup*» était dans la minute de Nau, et les ennemis de Marie prétendirent que cette expression signifiait le meurtre d'Élisabeth. Cependant, quand on jette les yeux sur la lettre elle-même, et qu'on en considère la contexture, on voit que ce mot se rapporte évidemment à l'invasion du royaume.

6° Suivant le rapport fait par ses secrétaires, Nau écrivit la réponse en français à Babington, et la lut à Marie, qui l'approuva : Curle la traduisit en anglais, et ayant lu sa traduction à Nau, il la mit en chiffres. D'après ce récit, il paraît que Marie n'a jamais vu cette lettre. Nau aurait pu y insérer le passage relatif à l'assassinat, et avoir omis, à dessein, de le lire à sa maîtresse. On doit se rappeler qu'elle l'accusa toujours d'être l'auteur de sa mort.

7° On a tiré de sa correspondance avec Morgan et Paget plusieurs passages pour prouver qu'elle avait approuvé le projet de Babington : mais il ne me semble pas qu'on en puisse rien conclure. Ils pourraient avoir été écrits, également, qu'elle eût été instruite du meurtre projeté ou non.

8° Il est évident que pour démêler le mystère, Nau et Curle auraient dû être confrontés avec elle. Élisabeth,

leur avait ordonné de se présenter à cet effet ; Marie demanda qu'on les produisît ; et cependant les ministres ne les firent pas paraître. Cette circonstance n'établit-elle pas de fortes présomptions en faveur de la reine d'Écosse ? Il y avait quelque chose dans cette affaire que Walsingham se gardait bien d'exposer à la lumière.

NOTE AA.

La lettre que Marie écrivit à Sixte V, en date du 23 novembre 1586, est conservée dans les archives du Vatican : elle est en français. Une traduction en italien en a été publiée par Tempesti, Vita e geste di Sisto-Quinto, I, 311 ; et Becchetti, XII, 377, en a fait paraître un extrait.

Dans cette lettre, elle informe le pontife que, ce jour même, elle a reçu l'ordre de se préparer à la mort, par le duc de Buckhurst et d'autres ; et que son intention, si on lui permettait de voir son aumônier, ou un prêtre catholique, était de se conformer aux usages de l'église catholique. Elle s'attendait toutefois que cela lui serait refusé ; d'après cela, elle s'avouait pécheresse à ses pieds, et implorait la miséricorde de Dieu pour son âme. Elle continue ensuite sur ce ton pieux : « Entre laquelle (mon âme) et la justice » de Dieu j'entrepose le sang de Jésus-Christ, pour moy » crucifié et touz les pécheurs, l'une des plus exécrables » desquelz je me confesse être, veu les grâces infinies par » luy reçues, par moy mal recognoncées et employées : ce » qui me rend indigne de pardon, si sa promesse faicte à » touts ceulx chargés de péchés et d'afflictions spirituelles » d'estre par luy assistés, et sa miséricorde ne m'enhardis- » soient, suivant son commandement, de venir vers luy, por- » tant ma charge, afin d'estre par luy déchargée, à l'exemple » de l'enfant prodigue, et, qui plus est, offrant aux pieds » de sa croix volontairement mon sang pour le maintien, et » fidelle zèle que je porte à son Église, sans la restauration » de laquelle je ne désire jamais vivre en ce monde. »

Elle recommande ensuite au pontife la conversion de son

fils à la religion catholique, et à cet effet elle le prie d'employer la coopération du roi d'Espagne, le seul prince qui l'ait réellement secourue pendant sa captivité. Si Jacques continue à ne pas vouloir se convertir, elle met tous ses droits à la couronne d'Angleterre à la disposition du pape et de ce monarque; mais s'il vient à se repentir, elle le supplie de tourner ses regards vers Philippe et les princes de la maison de Guise, comme ses plus proches parents, et souhaite, comme la dernière satisfaction qu'elle puisse désirer sur la terre, qu'il épouse l'infante d'Espagne.

J'ai appelé l'attention du lecteur sur cette lettre pour la raison suivante. Quelques années après la mort de Marie, on pensa que la reine, la veille de son exécution, avait fait un testament, par lequel elle laissait le royaume d'Angleterre à Philippe d'Espagne, dans le cas où son fils ne se ferait pas catholique, et que le cardinal Laurea et Lewis Owen, évêque de Cassano, avaient certifié être de l'écriture de la reine. On n'a jamais pu cependant découvrir ce testament. (Mémoires de Butler, III, 265. Burnet, III. Rec. 711.) Dans mon opinion, on peut croire que cette idée vient d'une méprise, et que le véritable testament n'était que la lettre dans laquelle elle laisse la disposition de ses droits à ce monarque et au pontife; ce qui confirme cette conjecture, c'est qu'à la fin de cette lettre se trouve jointe une attestation de Lewis Owen, évêque de Cassano, qui affirme que l'écriture est celle de Marie, reine d'Écosse.

NOTE BB.

Je me propose dans cette note de donner quelques détails sur cet acte, que tous ceux qui ont écrit sur l'armada ont eu soin de mentionner, quoique très peu d'entre eux l'aient eu entre leurs mains. Il en fut imprimé à Anvers une édition nombreuse pour être distribuée en Angleterre au moment de l'invasion : mais l'invasion n'eut pas lieu, et l'on eut soin d'en brûler presque tous les exemplaires, ce qui fait que ce livre est devenu très rare : en voici le titre : « Aver-

» tissement à la noblesse et au peuple d'Angleterre et d'Ir-
» lande, concernant la guerre présente, faite en exécution
» de la sentence de sa sainteté, par le haut et puissant roi
» catholique d'Espagne, composé par le cardinal d'Angle-
» terre, anno MDLXXXVIII. » Il commence ainsi : « Gulielmus,
» miseratione divina S. R. E. tituli Sancti-Martini in monti-
» bus cardinalis presbyter, de Anglia nuncupatus, cunctis
» regnorum Angliæ et Hiberniæ proceribus, populis et per-
» sonis, omnibusque Christi fidelibus salutem in Domino
» sempiternam. » Après une courte préface, il entreprend de faire connaître, 1° de qui et d'où Élisabeth tire son origine; 2° comment il est arrivé qu'elle soit parvenue à la dignité royale ; 3° comment elle s'est conduite au dedans et au dehors de son royaume; 4° par quelles lois divines et humaines son châtiment s'est préparé ; 5° combien sont justes, honnêtes et utiles les causes que tous les véritables Anglais doivent embrasser, et celles qu'ils doivent repousser.

1° Elle est bâtarde, fille de Henri VIII, par son commerce incestueux avec Anne Boleyn.

2° Elle s'est introduite par force, en déposant injustement les chefs du clergé, sans lesquels il ne peut être tenu de parlement légitime, ni fait de statuts; sans la moindre approbation du siége de Rome, et en opposition au traité fait par le roi Jean à sa demande spéciale, et par l'entremise des lords et des communes, comme chose nécessaire pour préserver le royaume de l'injuste usurpation des tyrans.

3° Quant à sa conduite, elle s'est déclarée elle-même hérétique ; elle a usurpé, mue par un orgueil diabolique, le titre de puissance suprême ecclésiastique, chose que l'on ne sache pas avoir jamais appartenu à une femme; intolérable pour les chefs de sa propre secte, la plus monstrueuse, la plus ridicule, la plus absurde, la plus détestable aux yeux de tous les catholiques du monde, et une véritable fable pour la postérité.

Elle est regardée et reconnue comme bâtarde incestueuse, conçue et née dans le péché, par Anne Boleyn, infâme courtisane, exécutée plus tard pour cause d'adultère, de trahison,

d'hérésie, et d'inceste avec son propre frère; laquelle Anne Boleyn son père prit en prétendu mariage, du vivant même de sa femme légitime, et après avoir connu et pris de la même manière la mère et la sœur de ladite Anne Boleyn.

Elle est coupable de parjure pour avoir violé le serment de son couronnement.

Elle a aboli la religion catholique, profané les sacrements, défendu de prêcher, dépouillé les églises, déposé et fait emprisonner les évêques, et supprimé les monastères.

Elle a détruit la plus grande partie de l'ancienne noblesse, en introduisant dans les maisons et les appartements qu'elle habitait, des traîtres, des espions, des délateurs et des provocateurs, qu'elle a chargés de veiller sur les démarches, les paroles et les écrits.

Elle a élevé une nouvelle noblesse, composée d'hommes bas et impurs, remplis d'avarice et d'ambition.

Elle a composé un nouveau clergé du véritable rebut et de la lie des mortels.

Elle a fait de son pays un lieu de refuge pour les athées, les anabaptistes, les hérétiques et les rebelles de toutes les nations.

Elle a dépouillé le peuple, non seulement par des subsides plus considérables et plus fréquents que tous ceux qu'avaient établis les autres princes, mais encore au moyen de fourberies honteuses, de loteries, de lois, de décrets, d'altération de la monnaie, et d'escroqueries semblables.

Elle vend des lois, des licences, des dispenses, des pardons, pour de l'argent et des présents, dont elle enrichit ses pauvres cousins et ses favoris dans l'indigence. Parmi les derniers, se trouve un Leicester qu'elle a choisi le premier pour servir sa dégoûtante lubricité: celui-ci, pour être plus libre et mieux servir ses intérêts, a fait assassiner sa propre femme, et ensuite, pour assouvir ses plaisirs brutaux avec une autre dame de qualité, dont il est publiquement connu qu'il a fait massacrer le mari. Cet homme gouverne la chambre, la cour, le conseil, le parlement, les ports, les forts, les mers, les vaisseaux, les chaloupes, les hommes, les munitions et tout le royaume.

A l'individu susnommé, et à beaucoup d'autres, elle a prostitué son corps contre les lois de Dieu, au détriment de la majesté royale et au grand reproche de toute la nation, par une quantité de débauches incroyables, qu'on ne saurait exprimer, et dont la modestie défend de se ressouvenir; il serait impossible de décrire à de chastes oreilles de quelle manière honteuse elle a souillé et couvert d'infamie sa personne et son pays, et fait de sa cour un piége, par la science damnable et détestable d'attirer dans le péché et de perdre les jeunes seigneurs et les gentilshommes de la nation; ce qui fait qu'elle est devenue la fable notoire et vulgaire de tous les pays, à cause de sa turpitude, qui, à un si haut degré, et spécialement pour une femme et une reine, mérite non seulement la déposition, mais toutes les vengeances de Dieu et des hommes, et qui ne peut se tolérer sans une infamie éternelle pour tout notre pays, attendu que tout le monde se moque de notre lâcheté efféminée qui a souffert qu'une créature semblable ait régné, pendant près de trente ans, sur nos personnes et sur nos âmes, et qu'elle ait eu la gestion souveraine de toutes nos affaires tant spirituelles que temporelles, pour la ruine non seulement de la religion, mais encore des mœurs chastes et honnêtes.

Elle ne se marie pas, parcequ'elle ne peut se borner à un seul homme; et, à la condamnation du mariage chaste et légitime, elle a forcé le parlement à donner son assentiment à une loi par laquelle personne ne peut être nommé son successeur, excepté l'*enfant naturel*, c'est-à-dire l'enfant bâtard mis au monde par son propre corps. (Ceci fait allusion à ses enfants illégitimes, long-temps cachés ou supposés.)

Elle se lie avec les révoltés de toutes les nations, et est regardée comme la source principale de toutes ces révoltes furieuses de l'Écosse, de la France et de la Flandre; entretenant au dehors, par le moyen de ses ministres, comme on en a la preuve par les lettres interceptées et les aveux, un grand nombre d'intelligences, d'espions, et de machinateurs dans les cours de la plupart des princes, non seulement pour lui donner des nouvelles, mais encore pour

comploter avec les mécontents; et elle a cherché à faire périr sa sainteté le pape, et le roi d'Espagne.

Elle est excessivement orgueilleuse, obstinée et impénitente, quoiqu'elle soit excommuniée depuis dix-huit ans.

Elle a fait assassiner des évêques, des prêtres, et la reine d'Écosse.

4° Après avoir rapporté plusieurs exemples de rois déposés dans l'Ancien Testament, et l'excommunication d'empereurs par différents papes, il observe que la sentence rendue par Pie V n'a pas reçu son exécution, d'une part, à raison de la mort de ce pontife, et de l'autre à raison du grand pouvoir de la reine. Mais sa persévérance dans le péché, la persécution des catholiques, et les secours qu'elle accorde aux rebelles, ont engagé Sixte V à prier Philippe d'Espagne de prendre sur lui cette entreprise glorieuse et sacrée, à laquelle il a consenti, mû par son propre zèle, par l'autorité de sa sainteté, et par les humbles et continuelles instances du cardinal pour la délivrance de ses compatriotes.

Il n'est pas nécessaire d'analyser la cinquième partie. On en trouvera le contenu dans Fuller, t. IX, p. 196, et dans les Mémoires de M. Butler, III, 213. La date est placée à la fin. — De ma résidence au palais de Saint-Pierre à Rome, le 28 avril 1588, le cardinal.

L'auteur de cet acte offensif paraît avoir étudié les ouvrages et pris le style des exilés, qui publièrent à Genève des libelles contre la reine Marie, qui avait précédé Élisabeth. On mit bientôt en discussion le nom de l'auteur. Le langage et le style ne ressemblent assurément pas à ceux de Allen dans ses ouvrages reconnus; et les prêtres appelants affirmèrent hardiment que ce livre « avait été écrit par le conseil de » F. Persons. » Persons lui-même, quoiqu'il fasse mention deux fois de cette accusation, semble, par ses paroles évasives, en avoir reconnu la vérité. (Manifestation, 35, 47.) Mais, quel que soit le véritable auteur, le cardinal, en le signant de son nom, adopta le traité comme son propre ou-

vrage, et, par cette raison, devint responsable de son contenu.

Toutefois, et c'est une justice à lui rendre, nous trouvons dans Strype (IV, 144) une lettre de lui, conservée par Cecil, écrite dans un style tout différent. C'est le résultat d'une communication d'Hopkins, agent anglais, qui lui dit que la reine désirait la paix, et ne se refuserait pas à quelque tolérance. Le cardinal exprima sa joie de cette nouvelle. C'était ce qu'on savait qu'il désirait depuis long-temps, et ce qu'il s'efforçait de provoquer de tout son pouvoir. Si la reine voulait seulement consentir à accorder la tolérance, et à restituer les places espagnoles qu'elle tenait en ce moment, il répondait qu'on ne lui demanderait aucune autre réparation des autres injures, etc., etc., et que la paix serait, par ce moyen, rétablie dans le monde chrétien. Il ajoutait : « Si dans cette » affaire je puis, par ma vie ou ma mort, être le promoteur » ou l'agent, je regarderai le peu d'années qui me restent à » vivre comme bien plus heureuses que les longues et mal- » heureuses années de ma vie passée, etc. » *Ibid.*, 146. On en trouve une partie dans la Biographie britannique, art. ALLEN.

NOTE CC.

J'ajouterai ici quelques particularités relatives à cet homme recommandable. On lira avec plaisir le discours qu'il tint au lieutenant de la Tour, qui le visita quelques jours avant sa mort. Lorsque cet officier parut, il s'exprima ainsi : « Mon- » sieur le lieutenant, vous avez usé envers moi et mes servi- » teurs de mesures bien sévères. — En quoi, my lord? ré- » pliqua celui-ci. — Ah! dit le comte, je ne veux pas en » faire la récapitulation ; car tout est pardonné de bon cœur : » j'ai seulement à vous dire quelques mots de ma dernière » volonté, qui, si l'on y a égard, peut tourner, par la grâce » de Dieu, à votre avantage et à votre réputation. Je ne parle » pas pour moi-même, car Dieu, dans sa bonté, a décidé » que je serais bientôt hors de votre pouvoir ; mais je parle

» pour ceux qui peuvent à l'avenir vous être confiés. Vous » devez penser, monsieur le lieutenant, que lorsqu'un pri- » sonnier est amené dans cette tour, il apporte avec lui du » chagrin. N'ajoutez pas d'afflictions à ses peines : il n'y a » pas d'homme, en quelque position qu'il se trouve, qui ne » puisse y tomber. C'est une action bien inhumaine que de » fouler aux pieds celui que l'infortune a renversé. Dieu a » horreur de l'homme qui n'écoute pas la voix qui demande » miséricorde. Votre devoir est de garder avec soin les prison- » niers, et non de les tuer par vos rigueurs. Souvenez-vous » bien, mon cher monsieur le lieutenant, que Dieu, qui peut de » son doigt tourner la roue inconstante de ce monde chan- » geant, peut, dans la révolution de quelques jours, vous » rendre aussi prisonnier, et peut-être dans le même lieu où » vous retenez les autres. Il n'y a pas de calamités auxquelles » les hommes ne soient exposés, et celle-là peut vous arriver » aussi bien qu'à tous les autres. Adieu, monsieur le lieute- » nant ; venez me voir autant qu'il vous plaira durant le peu » de temps qui me reste à séjourner ici, et je vous recevrai » toujours de grand cœur, comme un ami. » MS., Vie de Philippe Howarde.

Ses funérailles eurent lieu dans la Tour, avec la plus stricte économie. Son cercueil coûta à la reine 10 shillings, et le drap noir qui le couvrait 30. Comme il était catholique, le chapelain pensa que ce serait une profanation que de lire l'office des morts ; il commença donc ainsi : « Nous ne sommes » pas venus ici pour honorer la religion de cet homme ; nous » professons publiquement et protestons autrement pour être » sauvés. Notre intention n'est pas non plus de faire hon- » neur à son crime : les lois l'ont jugé, nous l'abandonnons » au Seigneur : il est allé à sa place. Nous trouvons donc » que ce qui est écrit dans notre propre livre est juste. Cet » homme a été enfanté par une femme, etc. Ainsi Dieu a » laissé l'honneur de cet homme dans la poussière. Cependant » comme il est dit dans les Écritures : Allez, et ensevelissez » cette femme, car c'est la fille d'un roi, nous confions de » même son corps à la terre, en remerciant néanmoins Dieu

» du plus profond de nos cœurs, de ce qu'il nous a délivrés » d'un aussi grand sujet de crainte. En conséquence, rendons » grâce à Dieu avec le chant de Deborah. » Il poursuivit, en chantant le quarante-neuvième psaume, et le service finit par une prière composée pour la circonstance, et que voici : « O Dieu tout-puissant, toi qui es le juge de l'univers, le maî- » tre de la vie et de la mort, qui seul as en ton pouvoir les » clefs du tombeau, qui le fermes de façon qu'aucun homme » ne peut l'ouvrir, qui l'ouvres de façon qu'aucun mortel ne » peut le fermer, nous te rendons de grand cœur des actions » de grâces pour avoir bien voulu, dans ta miséricorde pour » nous, retirer cet homme de ce monde ; nous l'abandonnons » à ta majesté, instruits par tes paroles que, comme tous les au- » tres, il reviendra de nouveau pour rendre compte de tout » ce qu'il a fait pendant sa vie, soit en bien, soit en mal, » contre Dieu et son prochain. » Dallaway's Western Sussex, II, 145. MSS. Lansdowne, vol. 79, n° 34.

NOTE DD.

Afin que le lecteur se fasse une idée de la manière dont les catholiques furent traités pendant ce règne, j'ai joint ici le compte succinct des amendes que paya l'un des premiers réfractaires condamnés, Édouard Sulyard, chevalier de Wetherden, dans le comté de Suffolk, ainsi que les souffrances qu'il éprouva. Je l'ai extrait de ses papiers, conservés par sa famille, et possédés par lady Jerningham.

En 1586, la reine trouvant que beaucoup des réfractaires n'étaient pas en état de payer en entier le montant des amendes auxquelles les obligeaient les statuts, consentit à leur accorder quelque indulgence, à condition qu'ils paieraient une composition annuelle. M. Sulyard offrit par an 40 liv. ; j'ignore quelle somme fut acceptée, mais il obtint la permission de rester dans sa maison, sous la protection du secrétaire Walsingham, qui défendit qu'on le molestât, « ayant » été long-temps privé de sa liberté pour cause de religion. »

Il paraît que les amendes dues par lui à la reine « eo quod

» ipse non adivit, Anglice, » ne furent pas remises « ad ali» quam ecclesiam, capellam sive locum usualem communis » precationis per spatium 69 mensium; » elles montaient à 1380 liv., dont il n'avait encore payé que 540. Pour assurer le paiement des 840 liv. qui restaient, dans l'espace de trois années, il trouva deux cautions, Thomas Tyrrel, et Edouard Sulyard de Fenning, chevaliers.

A l'arrivée de la flotte, on le mit en prison avec d'autres réfractaires; mais ayant, en novembre 1588, souscrit une déclaration par laquelle il reconnaissait que la reine était sa souveraine légitime, nonobstant toutes les excommunications possibles, et qu'il était toujours disposé à la défendre, au péril de sa vie et de sa fortune, contre la puissance de tous les princes, du pape, des potentats, des prélats et de tous ses ennemis, quels qu'ils fussent, il obtint la permission de revenir dans ses domaines, afin d'en tirer de l'argent, mais à condition qu'il serait de retour à Londres vers le 10 mars, où il tiendrait les arrêts dans une maison particulière. Il obéit, et s'engagea, sous peine de payer 2000 liv., à ne pas quitter ladite maison ou ses dépendances.

En octobre 1591 il obtint la liberté de voyager, après s'être engagé d'abord, par les mêmes conditions, 1° à ne pas aller outre-mer, ou plus loin qu'à six milles du lieu où il était confiné; et 2° à se présenter devant le conseil dans l'espace de dix jours, toutes les fois qu'il lui en serait donné avis dans la susdite maison, « jusqu'à ce qu'il se fût conformé et sou» mis à la religion, et qu'il eût participé au service divin » établi par un acte du parlement. »

En 1594, le bruit d'une invasion s'étant répandu, il fut renfermé avec d'autres réfractaires dans le château d'Ély. Il obtint, pendant l'automne, la permission de se rendre chez lui pendant quatorze jours, et ensuite de choisir la maison de quelqu'un de ses amis, où il serait confiné sous les restrictions et les peines d'usage.

En 1595, on lui permit de prendre sa propre maison pour prison; et en 1598 il obtint la permission de la quitter pendant l'espace de six semaines.

En 1599, un autre bruit d'invasion s'étant répandu, il fut de nouveau renfermé dans le château d'Ély ; mais dès que le danger fut disparu, il retourna dans sa maison, après avoir payé les frais de son emprisonnement à Ély. L'année suivante il obtint encore la permission de s'absenter pendant six semaines.

Pendant ce temps, indépendamment de sa composition avec la reine, il fut parfois forcé, par des ordres du sceau privé, de prêter de l'argent qui ne lui fut jamais rendu, d'entretenir un cavalier tout équipé pour le service de la reine, et de paraître en personne devant le conseil ou devant l'archevêque.

Tel était le fatigant et avilissant genre de vie que menait, non seulement M. Sulyard, mais toutes les autres personnes reconnues catholiques ; et cela pour le seul motif qu'ils ne voulaient pas se conformer à une croyance qui blessait leur conscience. Mais si, de plus, on présumait qu'ils pratiquassent leur religion, qu'ils entendissent la messe, ou qu'ils reçussent un prêtre dans leurs maisons, on les soumettait à des amendes plus rigoureuses, à des confiscations, à des emprisonnements pour la vie, ou on les faisait mourir, comme dans les cas de haute trahison, selon la nature de leur offense, et le statut d'après lequel on les avait accusés.

NOTE EE.

Le 18 octobre 1591, la reine publia une proclamation remarquable par la violence de son style contre le roi d'Espagne, le pape et les missionnaires. Elle ordonnait à tous les logeurs de faire un rapport de l'arrivée de toutes les personnes qui étaient venues dans leurs maisons, depuis un an, et de déclarer s'ils en connaissaient quelques unes qui s'absentassent du service établi. On avait joint à cette proclamation des instructions pour de certains commissaires, créés dans chaque comté à l'effet de recevoir ces déclarations, et de découvrir, par tous les moyens en leur pouvoir, les missionnaires, ou les personnes dégagées de

leur serment d'obéissance par les artifices des missionnaires.

Il y avait beaucoup à reprendre dans le langage injurieux de cet acte, et plusieurs de ses passages semblaient attendre une réponse des chefs du parti espagnol, établi parmi les exilés. Il en fut bientôt publié deux : l'une était de Persons, et portait pour titre « Responsio ad edictum. » Si le lecteur veut la connaître plus exactement, je le renverrai aux Mémoires de M. Butler, III, 236. L'autre était de F. Creswell, et intitulé « Exemplar litterarum missarum è Germania ad » D. Gulielmum Cecilium, consiliarium regium. Impressum » anno Domini MDXCII. »

L'auteur décrit, dans ce traité, les persécutions éprouvées par les catholiques : il affirme que l'auteur de la proclamation, pour justifier tant de barbaries, a eu recours à la calomnie, comme autrefois les païens. Il énumère les injures d'Elisabeth, son ingratitude envers le roi d'Espagne, à qui elle est redevable d'avoir conservé la vie ; l'assassinat de la reine d'Écosse, ses liaisons avec les rebelles dans les autres royaumes, et son amitié pour le grand-turc. Il compare à son caractère celui de Philippe, ses vertus royales, l'usage qu'il fait de son pouvoir, son affection pour les exilés anglais, et ses efforts pour conserver la religion catholique en Angleterre, en fondant des séminaires. L'auteur défend ensuite le droit qu'il reconnaît au pape de mettre en mouvement les armes des princes catholiques, et de déposer les souverains apostats, dans l'intérêt de la religion. Il prétend de plus que s'il a ordonné à Allen, son légat, et à certains prêtres de suivre l'armée envahissante sous les ordres du duc de Parme, ce n'est pas pour détruire, mais pour sauver le pays, pour diminuer les horreurs de la guerre, et protéger les Anglais contre les glaives des envahisseurs. Il exalte les forces supérieures du roi d'Espagne, et affirme qu'au moment du danger, Élisabeth et ses ministres verront bien qu'elle ne possède pas l'affection de la nation, et que ses propres soldats tourneront leurs armes contre elle.

Il est difficile de parler de ces actes avec la sévérité qu'ils méritent. Ils pouvaient plaire au roi d'Espagne, et favoriser

ses espérances de la conquête de l'Angleterre ; mais ils étaient conçus de manière à irriter Élisabeth, à jeter des soupçons sur la loyauté des catholiques, et à augmenter les calamités de la persécution. On découvrira peut-être le but réel des auteurs à la conclusion de chacun de ces traités. Ils semblent avoir pensé que la reine était alarmée, et ils espéraient qu'en ajoutant à ses inquiétudes, ils lui arracheraient son consentement aux propositions suivantes : qu'elle ferait la paix avec Philippe ; qu'elle tolérerait l'exercice de la religion catholique ; et qu'elle permettrait à tout individu, sans distinction de religion, le partage des faveurs et la protection du gouvernement. Voyez Responsio, p. 257. Exemplar litterarum, 179.

NOTE FF.

J'ai vu plusieurs de ces imprimés, et j'en ai trouvé un fait pour exciter l'horreur la plus forte. Il décrit l'exécution de Marguerite Middleton, femme de Clitheroe, riche habitant d'York, qui, pour avoir voulu garder le silence, souffrit « la » peine forte et dure. » Elle avait logé chez elle un prêtre en qualité d'instituteur, et à la barre elle refusa de plaider de sa culpabilité, parcequ'elle savait qu'on ne pouvait pas apporter de preuves suffisantes contre elle. Elle ne voulut pas non plus se justifier comme innocente, parcequ'un tel plaidoyer lui paraissait une fausseté.

Comme le genre barbare du châtiment qui lui fut infligé est présentement hors d'usage, je vais décrire sa mort, d'après le récit d'une personne qui était à York à cette époque.

« Le lieu choisi pour l'exécution fut le Tolboth, à la dis» tance de la prison de six ou sept verges. Après qu'elle eut » fait sa prière, Fawcet (un des sheriffs) ordonna aux exé» cuteurs de lui ôter ses vêtements : elle le supplia alors à » genoux, ainsi que les quatre femmes qui l'accompagnaient, » que, pour l'honneur de l'humanité, on ne la déshabillât » pas ; mais sa demande ne lui fut point accordée. Elle lui » demanda alors à être déshabillée par ses femmes, et qu'on

» voulût bien détourner les yeux d'elle pendant ce temps.
» Les femmes lui ôtèrent ses vêtements, et la revêtirent
» de sa longue robe de toile. Ensuite elle s'étendit très pai-
» siblement par terre, le visage couvert d'un mouchoir, et
» la plus grande partie de son corps de la robe de toile. La
» *dore* (*instrument de torture*) fut posée sur elle; elle joi-
» gnit ses mains sur son visage. Mais le sheriff lui dit: Non,
» il faut que l'on vous lie les mains. Alors deux sergents s'ap-
» prochèrent, lui séparèrent les mains, et les attachèrent à
» deux poteaux. (Dans l'imprimé, on lui attacha aussi les
» pieds à deux autres poteaux.) On posa ensuite un poids
» sur son corps; dès qu'elle le sentit, elle s'écria : Jésus, Jé-
» sus, Jésus, ayez pitié de moi: ce furent les dernières pa-
» roles qu'on lui entendit prononcer. Elle fut environ un
» quart d'heure avant de mourir. On lui avait mis sous le
» dos une pierre aiguë, n'ayant pas plus d'épaisseur que le
» poing d'un homme; on posa sur elle des poids de sept à
» huit cents livres, et qui, en lui brisant les côtes, les firent
» sortir à travers la peau. » (25 mars, 1586.)

NOTE GG.

Si Titus Oates n'eût jamais existé, l'histoire de ce complot ridicule suffirait pour montrer avec combien de facilité les fictions les plus absurdes obtiennent de crédit, quand l'esprit public est sous l'influence des préjugés religieux. Le poison était, dit-on, contenu dans une double vessie, que Squires devait percer avec une épingle, et dont il devait exprimer le poison sur le pommeau de la selle. La reine devait, sans le moindre doute, porter sa main sur ce pommeau et ensuite à sa bouche ou à son nez; dans l'un ou l'autre cas, la mort était certaine; car le poison était d'une espèce si subtile et si pénétrante, qu'il devait à l'instant gagner les poumons ou l'estomac.

Au rapport publié par le gouvernement, Walpole en opposa lui-même un autre dans un pamphlet intitulé « La dé-
» couverte et la réfutation d'une fiction tragique, inventée et

» mise en œuvre par Ed. Squires, yeoman, soldat pendu à » Tyburne, le 23 novembre 1578, — écrite pour amour et » par zèle pour la vérité, contre l'imposture, par M. A., » prêtre, qui connut Squires, et eut des intelligences avec » lui en Espagne, MDXCIX. »

Ces deux rapports disent que Squires était un soldat sous les ordres de Drake; qu'il fut fait prisonnier aux grandes Indes, et conduit à Séville en Espagne. Là, d'après le rapport du gouvernement, Walpole le livra à l'inquisition, ensuite obtint de lui qu'il embrassât la religion catholique; et après lui avoir fait jurer, par serment, d'assassiner la reine, il le fit échanger avec un nommé Rolles contre deux Espagnols, prisonniers en Angleterre. Le poison manqua son effet. Mais comment l'attentat fut-il découvert? voilà la partie la plus grossière de l'histoire. Walpole s'apercevant que la reine était toujours en vie, voulut se venger de l'infidélité supposée de Squires, et fit partir d'Espagne Stanley, afin de révéler son crime au conseil d'Angleterre.

Selon Walpole, Squires, par sa mauvaise conduite à Séville, fut condamné à un emprisonnement de deux ans dans un couvent de frères carmes : espérant abréger le temps de sa punition, il envoya vers Walpole, et prétendit vouloir se faire catholique; mais voyant que cet expédient ne réussissait pas, il s'échappa de sa prison, gagna Saint-Lucar, et monta à bord d'un vaisseau faisant voile pour l'Angleterre. Walpole affirma solennellement qu'il ne lui avait jamais donné aucun poison, et ne lui avait jamais parlé d'assassiner la reine. Il avait toujours suspecté sa sincérité, et, par cette raison, il avait refusé de lui donner des lettres de recommandation pour les catholiques anglais. Walpole était véritablement si peu connu de Squires et de Stanley, le prétendu messager, qu'aucun des deux ne put informer le conseil de son nom de baptême. Ils furent forcés de le deviner, et dans l'acte d'accusation et le procès ils l'appelèrent Williams au lieu de Richard, son nom véritable. Il conclut en ces mots : « Tout le monde connaît maintenant » très bien tous ces contes d'assassinat de la reine; on sait

» aussi que ces bruits sont autant d'inductions pour amener » la mort des serviteurs innocents de Dieu, qui tombent » entre les mains et au pouvoir des gens altérés de leur sang. » P. 14. Daté de Rome, le 1er mars 1599.

FIN DES NOTES.

TABLE DU HUITIÈME VOLUME.

CHAPITRE I.

ÉLISABETH.

Arrestation, emprisonnement et déposition de Marie Stuart. — Elle cherche un asile en Angleterre. — Conférences à York et Westminster. — Projet de mariage entre Marie et le duc de Norfolk. — Il est mis en prison. — Insurrection dans le nord. — Bulle d'excommunication et de déposition lancée contre la reine. — Troubles dans les Pays-Bas, — et en France.

CHAPITRE II.

Consultations relatives à la reine d'Ecosse. — Lois pénales contre les catholiques. — Poursuites contre les puritains. — Découverte d'une conspiration. — Jugement et exécution du duc de Norfolk. — Guerre civile en France. — Guerre civile dans les Pays-Bas. — Le duc d'Anjou accepte la souveraineté. — Il visite la reine d'Angleterre. — Ils se promettent de s'épouser. — Départ du duc et sa mort. — Affaires d'Irlande.

CHAPITRE III.

Persécution des puritains, — des catholiques et des anabaptistes. — Révolutions en Ecosse. — Morton est exécuté pour le meurtre de Darnley. — Complots pour la délivrance de Marie Stuart. — Exécution d'Arden et de Throckmorton. — Lois pénales. — Histoire de Parry. — Son exécution. — Fuite et condamnation du comte d'Arundel. — Mort tragique du comte de Northumberland.

CHAPITRE IV.

Élisabeth consent à protéger les insurgés belges. — Elle conclut un traité avec Jacques d'Écosse. — Intrigues de Morgan et de Paget. — Complot de Babington. — Découverte et exécution des conspirateurs. — Procédures contre Marie. — Son jugement à Fotheringay. — Sa sentence. — Pétition du parlement. — Intercession des rois de France et d'Écosse. — Son exécution. — Dissimulation d'Élisabeth. — Elle punit ses conseillers, — et apaise les rois de France et d'Écosse.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

Transactions en Irlande. — Administration de Perrot. — Son procès et sa mort. — Révolte de Tyrone. — Sa victoire à Blackwater. — Essex, lord député. — Sa désobéissance aux ordres de la reine. — Sa conférence avec Tyrone. — Son retour en Angleterre. — Son emprisonnement et son procès dans la chambre étoilée. — Il essaie de soulever la ville. — Il échoue, son procès, sa condamnation. — Sa mort, son caractère. — Opposition aux monopoles. — Victoires de Mountjoy en Irlande. — Soumission de Tyrone. — Intelligence secrète entre Jacques d'Ecosse et Cecil. — La santé et les facultés de la reine vont en déclinant. — Sa dernière maladie et sa mort. — Son caractère.

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME VOLUME.



